
UNIV. OF
TORONTO
LIBRARY

# PAGES D'HISTOIRE

---

Série 2

## Les Pourparlers Diplomatiques

Tomes a - b

CONTENTS

PAGES D'HISTOIRE — 1914-1915

2e SÉRIE a

# Les Pourparlers Diplomatiques

## 23 JUILLET — 4 AOUT

## I

## LE LIVRE BLEU ANGLAIS

CORRESPONDANCE ÉCHANGÉE PAR LE FOREIGN OFFICE
AVEC LES AMBASSADEURS SIR M. DE BUNSEN, SIR G. BUCHANAN,
SIR FRANCIS BERTIE, SIR S. RODD, SIR E. GOSCHEN
ET SIR F. VILLIERS
POURPARLERS ENTRE SIR EDWARD GREY ET MM. CAMBON,
LE COMTE BENCKENDORFF ET LE PRINCE LICHNOWSKY

*DIX-NEUVIÈME MILLE*

LIBRAIRIE MILITAIRE BERGER-LEVRAULT

PARIS
RUE DES BEAUX-ARTS, 5-7

NANCY
RUE DES GLACIS, 18

15

*Prix : 60 centimes.*

# PAGES D'HISTOIRE — 1914-1915

## PLAN GÉNÉRAL

**1re Série. — L'Explosion vue de la frontière de l'Est** (23 juillet — 5 août). 5 volumes : *a*) Le Guet-Apens. — *b*) La Tension diplomatique. — *c*) En Mobilisation. — *d*) La Journée du 4 août. — *e*) En Guerre.

**2e Série. — Les Pourparlers diplomatiques.**
Cinq volumes parus : *a*) Livre bleu anglais. — *b*) Livre gris belge. — *c*) Livre orange russe. — *d*) Livre bleu serbe. — *e*) Livre blanc allemand.

**3e Série. — Les Communiqués officiels.** *Suite chronologique des dépêches du Gouvernement français.* 7 volumes parus (du 5 août au 31 janvier 1915.)

**4e Série. — Atlas-Index de tous les théâtres de la Guerre.**
*a*) Campagnes de France et de Belgique (34 cartes au 1/400000e, en 4 couleurs ; index alphabétique).
En préparation : *b*) Campagnes des Vosges, d'Alsace, de Lorraine, de l'Allemagne de l'Ouest. — *c*) Cartes des principaux champs de bataille. — *d*) Front Est : Prusse Orientale, Galicie, Pologne, Hongrie. — *e*) Front Sud : Serbie, Bosnie-Herzégovine, etc. — *f*) Cartes d'ensemble d'Europe. Colonies allemandes.

**5e Série. — Les Mises à l'Ordre du Jour** : *Citations, Promotions, Légion d'honneur, Médaille militaire.* 9 volumes parus (du 8 août au 1er décembre).

**6e Série. — Pangermanisme.**
*a*) La Folie allemande, par Paul VERRIER. — *b*) Paroles allemandes. — *c*) Traduction d'ouvrages pangermanistes. — *d*) La Doctrine de guerre. — *e*) Les Faussaires. — *f*) Les Huns en France. — *g*) Les Huns en Belgique.

**7e Série. — L'Indignation du monde civilisé.**
*a*) La Séance historique de l'Institut de France. — *b*) L'Allemagne et la Guerre, par Emile BOUTROUX, de l'Académie Française. — *c*) La Journée du 22 décembre. — *d*) Devant l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres. — *e*) Devant l'Académie Française. — *f*) La Protestation des grands hommes de l'étranger. — *g*) Ordres du jour des sociétés savantes et artistiques. — *h*) Voix de neutres. — *i*) Paroles belges.

**8e Série. — La Guerre et la Presse mondiale.**
*a*) Extraits du *Bulletin des Armées de la République* (4 volumes parus). — *b*) Voix américaines (2 volumes). — *c*) Les Poètes de la guerre. — *d*) Articles choisis dans les grands quotidiens de Paris. — *e*) Presse de province. — *f*) Presse des pays alliés. — *g*) Presse des pays neutres. — *h*) Presse des pays ennemis. — *i*) Les meilleures Caricatures et les meilleures Chansons.

**9e Série. — Pendant la Guerre.**
*a*) Les Allemands en Belgique (Louvain-Aerschot), par L.-H. GRONDIJS. — *b*) La Vie à Paris. — *c*) La Vie en Province. — *d*) La Vie à l'Étranger. Etc.

**10e Série. — Les Opérations militaires.**
Chronologie de la guerre (31 juillet-31 décembre 1914). — Les Français en Alsace. — Les Français en Belgique. — La Retraite stratégique. — Le Grand Couronné de Nancy. — La Bataille de la Marne. — La Campagne des Vosges. — Bataille de l'Aisne. — Combats dans l'Argonne et dans la Woëvre. — Bataille du Nord. Etc., etc.

**11e Série. — Les Armements.**
*a*) Le Canon de 75.

# Les Pourparlers Diplomatiques

---

## I

### CORRESPONDANCE

### DU GOUVERNEMENT BRITANNIQUE

*Il a été tiré de ce volume cinquante-cinq exemplaires numérotés à la presse, dont :*

*5 sur papier du Japon (Nos 1 à 5) ;*

*50 sur papier de Hollande (Nos 6 à 55).*

# Les Pourparlers Diplomatiques

---

## CORRESPONDANCE DU GOUVERNEMENT BRITANNIQUE RELATIVE A LA CRISE EUROPÉENNE

---

### JEUDI 23 JUILLET

---

L'Allemagne estime que nulle tierce puissance ne doit intervenir dans le conflit entre l'Autriche et la Serbie (*Document n° 1*).

L'ultimatum austro-hongrois est remis à la Serbie le 23 juillet; il exige réponse dans les quarante-huit heures. L'Angleterre fait ressortir les inconvénients d'un délai si

court et les dangers d'une conflagration européenne (*N° 2*).

### N° 1

*Sir H. Rumbold, chargé d'affaires de Grande-Bretagne à Berlin, à Sir Edward Grey. — (Reçu 22 juillet.)*

(Télégraphique.) Berlin, 22 juillet 1914.

Hier soir, j'ai rencontré le secrétaire d'État des Affaires étrangères, et, dans la conversation qui s'ensuivit, il a été fait allusion par Son Excellence à la démarche autrichienne qui devait avoir lieu à Belgrade. Son Excellence était évidemment d'avis que cette démarche de la part de l'Autriche aurait été faite plus tôt. Il a insisté que la question en jeu devait être réglée entre la Serbie et l'Autriche seules, et qu'il ne devait y avoir aucune intervention étrangère dans les discussions entre ces deux pays. Il avait, en conséquence, estimé qu'il n'était pas désirable que le Gouvernement d'Autriche-Hongrie fût approché par le Gouvernement allemand dans cette affaire. Il avait, toutefois, à plusieurs reprises, dans des conversations avec le ministre serbe, souligné l'extrême importance que les

relations austro-serbes fussent placées sur une base convenable.

Finalement, Son Excellence me fit remarquer que depuis longtemps l'attitude adoptée envers la Serbie par l'Autriche avait été, dans son opinion, une attitude de grande tolérance.

---

**N° 2**

*Sir Edward Grey à Sir M. de Bunsen, ambassadeur de Grande-Bretagne à Vienne.*

Foreign Office, 23 juillet 1914.

Le comte Mensdorff m'a dit aujourd'hui que demain matin il pourrait me remettre officiellement la communication qu'il comprenait que l'Autriche faisait aujourd'hui à la Serbie. Il expliqua ensuite, parlant en simple particulier, quelle serait la nature de la demande. Comme il m'a dit que les faits seraient tous exposés dans le document qu'il me remettrait demain, il n'est pas nécessaire de les rapporter maintenant. J'ai compris qu'ils comprendraient la preuve de la complicité de quelques fonctionnaires serbes dans le complot pour assassiner l'archiduc Franz-Ferdinand, et une longue liste de demandes

faites, en conséquence, par l'Autriche à la Serbie.

A l'égard de tout ceci, j'ai dit que ce n'était pas un sujet sur lequel je pourrais offrir aucune observation avant de recevoir une communication officielle, et cela me semblait être un sujet sur lequel je ne pourrais probablement offrir aucune observation à première vue.

Mais, lorsque le comte Mensdorff m'eut dit qu'il supposait qu'il y aurait quelque chose dans le genre d'une limite de temps, ce qui était en fait l'équivalent d'un ultimatum, j'ai dit que je le regrettais beaucoup. Commencer par une limite de temps pourrait enflammer l'opinion publique en Russie, et rendrait difficile, sinon impossible, de donner plus de temps, même si, après quelques jours, il paraissait que, en accordant plus de temps, il y avait espoir d'obtenir un arrangement pacifique et de recevoir une réponse satisfaisante de la Serbie. J'ai reconnu que, s'il n'y avait pas une limite de temps, les négociations pourraient traîner à l'excès; mais j'ai fait valoir qu'une limite de temps pouvait toujours être introduite plus tard; que si, pour commencer, les demandes étaient faites sans une limite de temps, l'opinion publique en Russie pourrait être moins excitée; après une semaine elle pourrait se calmer; et, si la cause de l'Autriche était très forte, il pourrait être

manifeste que le Gouvernement russe serait en position d'user de son influence en faveur d'une réponse satisfaisante de la Serbie. Une limite de temps était généralement une chose que l'on n'employait qu'en dernier ressort, après avoir essayé d'autres moyens et qu'ils aient échoué.

Le comte Mensdorff a dit que si la Serbie, dans l'intervalle qui s'est écoulé depuis l'assassinat de l'Archiduc, avait spontanément fait une enquête sur son propre territoire, tout ceci aurait pu être évité. En 1909, la Serbie avait dit, dans une note, qu'elle avait l'intention de vivre en termes de bon voisinage avec l'Autriche; mais elle n'avait jamais tenu sa promesse; elle avait soulevé une agitation dont l'objet était de diviser l'Autriche ; et il était absolument nécessaire à l'Autriche de se protéger.

J'ai dit que je ne ferais aucune observation ou critique sur ce que le comte Mensdorff m'avait dit cet après-midi, mais je ne pouvais m'empêcher de m'étendre sur les terribles conséquences impliquées dans la situation. De grandes craintes m'avaient été exprimées, non pas spécialement par M. Cambon et le comte Benckendorff, mais aussi par d'autres, sur ce qui pourrait arriver, et il m'avait été donné à entendre qu'il serait très désirable que ceux qui avaient de l'influence à Saint-Pétersbourg l'employassent en faveur de la patience et de la modération. J'avais

répondu que la quantité d'influence que l'on pourrait utiliser dans ce sens dépendrait de la modération des demandes autrichiennes et de la force de la justification que l'Autriche pourrait avoir découverte pour faire ses demandes. Les conséquences possibles de la situation actuelle étaient terribles. Supposé qu'autant que quatre grandes puissances de l'Europe — disons l'Autriche, la France, la Russie et l'Allemagne — fussent en guerre, il me semblait que cela nécessiterait la dépense d'une somme d'argent si considérable et serait un tel obstacle au commerce, qu'une guerre serait accompagnée ou suivie d'un affaissement complet de l'industrie et du crédit européens. De nos jours, dans les grands États industriels, ceci voudrait dire un état de choses pire que celui de 1848, et, sans s'occuper de ceux qui pourraient être victorieux dans la guerre, beaucoup de choses seraient complètement emportées.

Le comte Mensdorff ne fit aucune objection à cet exposé des conséquences possibles de la situation actuelle, mais il dit que tout dépendrait de la Russie.

Je fis la remarque que, dans un moment difficile comme le présent, il était aussi vrai de dire qu'il fallait être deux pour maintenir la paix qu'il était de dire, ordinairement, qu'il fallait être deux pour se disputer. J'espérais

beaucoup, s'il y avait des difficultés, que l'Autriche et la Russie pourraient en premier lieu les discuter directement entre elles.

Le comte Mensdorff a dit qu'il espérait que ceci serait possible; mais il était sous l'impression que l'attitude à Saint-Pétersbourg n'avait pas été récemment très favorable.

Je suis, etc.

E. GREY.

—— ——

## VENDREDI 24 JUILLET

---

L'Allemagne maintient son point de vue le conflit austro-serbe n'intéresse que l'Autriche et la Serbie (*N° 3*).

La Russie, considérant que la situation de la Serbie a été réglée par entente entre les puissances et que l'Autriche n'a pu lancer son ultimatum que d'accord avec l'Allemagne, estime au contraire que le conflit austro-serbe est d'intérêt européen. Alliée à la France, elle demande à l'Angleterre son appui (*N° 4*).

L'Angleterre propose que l'Allemagne et l'Italie, l'Angleterre et la France interviennent de concert à Vienne et Pétersbourg (*N° 5*), et que, en attendant, l'Allemagne obtienne de l'Autriche qu'elle temporise dans son action contre la Serbie (*N° 6*).

## N° 3

*Note communiquée par l'ambassadeur d'Allemagne, 24 juillet 1914.*

Les publications du Gouvernement austro-hongrois concernant les circonstances dans lesquelles l'assassinat de l'héritier présomptif de l'Autriche et de son épouse a eu lieu dévoilent clairement les visées que la propagande de la Grande-Serbie nourrit et les moyens qu'elle emploie pour les réaliser. Les faits qui sont maintenant connus doivent aussi faire disparaître les derniers doutes que le centre d'activité de toutes ces tendances, qui sont dirigées pour amener le détachement de la Monarchie austro-hongroise des provinces slaves du Sud et leur incorporation dans le Royaume de Serbie, se trouve à Belgrade et travaille avec, tout au moins, la connivence de membres du Gouvernement et de l'armée.

Les intrigues serbes se poursuivent depuis plusieurs années. Sous une forme nettement marquée, le chauvinisme grand-serbe s'est manifesté pendant la crise bosnienne. C'est seulement grâce à la grande retenue et à la modération du Gouvernement austro-hongrois et à l'intervention énergique des grandes puissances

que les provocations serbes, auxquelles l'Autriche-Hongrie était alors exposée, n'ont pas amené un conflit. L'assurance de bonne conduite pour l'avenir donnée par le Gouvernement serbe à cette époque n'a pas été observée. Sous les yeux, au moins avec l'autorisation tacite de la Serbie officielle, la propagande de la Grande-Serbie s'est augmentée continuellement en étendue et en intensité ; à son compte doit être attribué le crime récent dont les fils conduisent à Belgrade. Il est devenu clairement évident qu'il ne serait compatible ni avec la dignité, ni avec la préservation de la Monarchie austro-hongroise, de rester inactive plus longtemps en vue de cette agitation de l'autre côté de la frontière, qui menace constamment la sécurité et l'intégrité de ses territoires. Dans ces circonstances, la façon de procéder et les demandes du Gouvernement austro-hongrois ne peuvent être regardées autrement que comme équitables et modérées. Malgré cela, l'attitude adoptée récemment par l'opinion publique et aussi par le Gouvernement en Serbie n'exclut pas l'appréhension que le Gouvernement serbe pourrait refuser de satisfaire à ces demandes et pourrait se laisser entraîner dans une attitude provocatrice contre l'Autriche-Hongrie. Le Gouvernement austro-hongrois, s'il ne veut pas définitivement abandonner la position de l'Autriche

comme une grande puissance, n'aurait alors aucun autre choix que d'obtenir l'exécution de ses demandes par le Gouvernement serbe par une forte pression, et, si nécessaire, par l'emploi de mesures militaires, le choix des moyens devant lui être laissé.

Le Gouvernement impérial veut exprimer son opinion avec énergie que, dans le cas présent, il n'est question que d'une affaire à régler exclusivement entre l'Autriche-Hongrie et la Serbie, et les grandes puissances devraient sérieusement essayer de la restreindre à celles qu'elle concerne immédiatement. Le Gouvernement impérial désire ardemment que le conflit soit localisé, parce que toute intervention d'une autre puissance serait, en vue des différentes obligations qui résultent des traités, suivie de conséquences incalculables.

---

**N° 4**

*Sir G. Buchanan, ambassadeur de Grande-Bretagne à Saint-Pétersbourg, à Sir Edward Grey. — (Reçu 24 juillet.)*

(Télégraphique) Saint-Pétersbourg, 24 juillet 1914.

J'ai reçu ce matin un message téléphonique

de M. Sazonof, m'informant que le texte de l'ultimatum autrichien venait de lui parvenir.

Son Excellence ajouta qu'une réponse était exigée dans les quarante-huit heures, et il me pria de venir le trouver à l'ambassade de France pour discuter l'affaire, car la démarche autrichienne voulait dire clairement que la guerre était imminente.

Le ministre des Affaires étrangères dit que la conduite de l'Autriche était tout à la fois provocante et immorale ; elle n'aurait jamais agi ainsi à moins que l'Allemagne n'ait été préalablement consultée ; quelques-unes de ses demandes étaient tout à fait impossibles à accepter. Il espérait que le Gouvernement de Sa Majesté ne manquerait pas de proclamer sa solidarité avec la Russie et la France.

L'ambassadeur de France me donna à entendre que la France remplirait, si cela devenait nécessaire, toutes les obligations que lui imposait son alliance avec la Russie, outre qu'elle seconderait fortement la Russie dans toutes négociations diplomatiques.

J'ai dit que je vous télégraphierais un rapport complet de ce que Leurs Excellences venaient de me dire. Je ne pouvais pas, naturellement, parler au nom du Gouvernement de Sa Majesté ; mais, personnellement, je ne voyais aucune raison de s'attendre à une déclaration de solida-

rité de la part du Gouvernement de Sa Majesté qui entraînerait un engagement absolu de sa part de soutenir la Russie et la France par la force des armes. Les intérêts directs de la Grande-Bretagne en Serbie étaient nuls, et une guerre en faveur de ce pays ne serait jamais sanctionnée par l'opinion publique de la Grande-Bretagne. A ceci, M. Sazonof répondit qu'il ne faut pas que nous oubliions que la question générale européenne était impliquée, la question de la Serbie n'en formant qu'une partie et que la Grande-Bretagne ne pourrait pas se permettre de se dégager des problèmes maintenant en jeu.

En réponse à ces remarques, j'ai fait observer que je comprenais, de ce qu'il disait, que Son Excellence proposait que la Grande-Bretagne se joignît à une communication qui serait faite à l'Autriche à l'effet qu'une intervention active par elle dans les affaires intérieures de la Serbie ne pourrait pas être tolérée. Mais supposant que l'Autriche, néanmoins, allait avoir recours à des mesures militaires contre la Serbie malgré nos représentations, était-ce l'intention du Gouvernement russe de déclarer de suite la guerre à l'Autriche?

M. Sazonof dit que lui-même pensait que tout au moins la mobilisation russe devait être faite, mais qu'il y avait un conseil des ministres cet après-midi pour examiner la question dans

toute son étendue. Un autre conseil, présidé par l'Empereur, serait tenu probablement demain, quand une décision serait prise.

J'ai dit qu'il me paraissait que le point important était de persuader l'Autriche d'étendre la limite de temps, et que la première chose à faire était de faire peser sur l'Autriche une influence ayant ce but en vue. L'ambassadeur de France, cependant, croyait que, ou l'Autriche avait décidé d'agir de suite, ou elle bluffait. Dans n'importe quel cas, notre seule chance d'éviter la guerre était d'adopter une attitude ferme et unie. Il ne pensait pas qu'il y avait le temps de donner suite à ma proposition. Là-dessus, j'ai dit qu'il me semblait désirable pour nous de connaître exactement jusqu'à quel point la Serbie serait disposée à aller pour accepter les demandes formulées par l'Autriche dans sa note. M. Sazonof répondit qu'il fallait d'abord qu'il consultât ses collègues à ce sujet, mais que, sans doute, quelques-unes des demandes de l'Autriche pourraient être acceptées par la Serbie.

L'ambassadeur de France et M. Sazonof continuèrent tous deux à me presser pour une déclaration de solidarité complète du Gouvernement de Sa Majesté avec les Gouvernements français et russe, et j'ai, en conséquence, dit qu'il me semblait possible que vous voudriez

peut-être consentir à faire de fortes représentations aux deux Gouvernements allemand et autrichien, faisant valoir auprès d'eux qu'une attaque sur la Serbie par l'Autriche mettrait en danger la paix entière de l'Europe. Peut-être, pourriez-vous trouver moyen de leur dire qu'une telle action de la part de l'Autriche amènerait probablement une intervention russe, qui impliquerait la France et l'Allemagne, et qu'il serait difficile à la Grande-Bretagne de rester à l'écart si la guerre devenait générale. M. Sazonof répondit que tôt ou tard nous serions entraînés à la guerre si elle éclatait; nous aurions rendu la guerre plus probable si, dès le début, nous ne faisions pas cause commune avec son pays et avec la France; en tout cas, il espérait que le Gouvernement de Sa Majesté exprimerait une forte réprobation de la décision prise par l'Autriche.

Le Président de la République française et le président du Conseil ne peuvent être de retour de Russie en France avant quatre ou cinq jours, et il semblerait que l'Autriche ait choisi exprès ce moment pour envoyer son ultimatum.

Il me semble, d'après le langage tenu par l'ambassadeur de France, que, même si nous déclinons de nous joindre à elles, la France et la Russie sont résolues à prendre fortement position.

## N° 5

*Sir Edward Grey à Sir F. Bertie, ambassadeur de Grande-Bretagne à Paris.*

Foreign Office, 24 juillet 1914.

Après avoir parlé à M. Cambon, aujourd'hui, du communiqué autrichien à la Serbie, que j'ai reçu ce matin, et de la critique que j'avais faite là-dessus hier au comte Mensdorff, j'ai dit à M. Cambon que, cet après-midi, je devais voir l'ambassadeur d'Allemagne, qui m'avait demandé, il y a quelques jours, en particulier, d'exercer une influence modératrice à Saint-Pétersbourg. Je dirais à l'ambassadeur que naturellement, si la présentation de cet ultimatum à la Serbie n'amenait pas de difficultés entre l'Autriche et la Russie, nous n'avons pas à nous en occuper; mais si la Russie considérait l'ultimatum autrichien comme le considérerait, il me semble, toute puissance intéressée à la Serbie, je serais tout à fait impuissant, en vue des termes de l'ultimatum, pour excercer n'importe qu'elle influence modératrice. Je dirais que je pensais que la seule chance d'exercer une influence médiatrice ou modératrice était pour l'Allemagne, la France, l'Italie et nous-

mêmes, qui n'avions pas d'intérêts directs en Serbie, d'agir ensemble dans l'intérêt de la paix, simultanément à Vienne et à Saint-Pétersbourg.

M. Cambon dit que, s'il y avait une chance de médiation par les quatre puissances, il n'avait aucun doute que son Gouvernement serait heureux d'y participer; mais il remarqua que nous ne pouvions rien dire à Saint-Pétersbourg avant que la Russie ait exprimé une opinion ou agi d'une façon quelconque. Mais, après deux jours, l'Autriche envahirait la Serbie, car il n'était pas possible pour les Serbes d'accepter les exigences autrichiennes. La Russie serait forcée, par l'opinion publique en Russie, d'en venir aux mains aussitôt que l'Autriche attaquerait la Serbie, et, par conséquent, une fois que les Autrichiens auraient attaqué la Serbie, il serait trop tard pour toute médiation.

J'ai dit que je n'avais pas songé que quelque chose serait dit à Saint-Pétersbourg avant qu'il ne fût clair qu'il y aurait difficulté entre l'Autriche et la Russie. J'avais pensé que, si l'Autriche s'avançait en Serbie, et que si alors la Russie mobilisait, il serait possible aux quatre puissances d'insister auprès de l'Autriche pour qu'elle arrêtât son avance, et auprès de la Russie pour qu'elle fît de même, en attendant la médiation. Mais il serait essentiel, pour qu'une

telle démarche eût une chance de succès, que l'Allemagne y participât.

M. Cambon dit qu'il serait trop tard, une fois que l'Autriche aurait commencé ses opérations contre la Serbie. L'important était de gagner du temps par une médiation à Vienne. La meilleure chance de faire accepter celle-ci serait que l'Allemagne la proposât aux autres puissances.

J'ai dit que par ceci il voulait dire une médiation entre l'Autriche et la Serbie.

Il répondit qu'il en était ainsi.

J'ai dit que j'en parlerais à l'ambassadeur d'Allemagne cet après-midi.

Je suis, etc.

E. Grey.

---

## N° 6

*Sir Edward Grey à Sir H. Rumbold, chargé d'affaires de Grande-Bretagne à Berlin.*

(Télégraphique.) Foreign Office, 24 juillet 1914.

L'ambassadeur d'Allemagne m'a communiqué les vues du Gouvernement allemand sur la demande de l'Autriche à la Serbie. Je comprends que le Gouvernement allemand fait la même communication aux puissances.

J'ai dit que, si l'ultimatum autrichien à la Serbie n'amenait pas de difficultés entre l'Autriche et la Russie, je n'avais pas à m'en occuper; je n'avais encore rien appris de Saint-Pétersbourg, mais j'étais très inquiet de la vue que prendrait la Russie de la situation. J'ai rappelé à l'ambassadeur d'Allemagne qu'il avait exprimé, il y a quelques jours, un espoir personnel que, si cela devenait nécessaire, j'essayerais d'exercer une influence modératrice à Saint-Pétersbourg; mais maintenant j'ai dit qu'en raison du caractère extraordinairement raide de la note autrichienne, du peu de temps accordé et de l'étendue considérable des demandes faites à la Serbie, je me sentais tout à fait impuissant en ce qui concernait la Russie, et je ne pensais pas qu'aucune puissance pût, seule, exercer de l'influence.

La seule chance que je voyais pour avoir une influence médiatrice ou modératrice efficace était que les quatre puissances—l'Allemagne, l'Italie, la France et nous-mêmes—nous travaillerions ensemble simultanément à Vienne et à Saint-Pétersbourg en faveur de la modération, au cas où les relations entre l'Autriche et la Russie deviendraient menaçantes.

Le danger immédiat était qu'en quelques heures l'Autriche pouvait envahir la Serbie, et l'opinion russo-slave pourrait demander que la

Russie allât au secours de la Serbie; il serait très désirable d'obtenir que l'Autriche ne précipitât pas son action militaire et de gagner ainsi plus de temps. Mais aucune de nous ne pourrait influencer l'Autriche dans cette direction, à moins que l'Allemagne ne proposât et ne participât dans cette démarche à Vienne. Vous devriez en informer le secrétaire d'État.

Le prince Lichnowsky a dit que l'on pouvait s'attendre à ce que l'Autriche se mît en marche une fois la limite de temps expirée, à moins que la Serbie ne pût donner une acceptation sans réserve et *in toto* des demandes autrichiennes. Parlant en simple particulier, Son Excellence suggéra qu'en aucun cas une réponse négative ne devait être donnée par la Serbie. Une réponse favorable sur certains points devait être donnée de suite, de façon à fournir à l'Autriche une excuse pour ne pas agir immédiatement.

---

## SAMEDI 25 JUILLET

---

L'Allemagne estime qu'elle ne peut utilement demander à l'Autriche de prolonger le délai notifié à la Serbie dans l'ultimatum du 23 (*N° 7*).

La Russie demande à Vienne, et prie Londres de demander à Vienne, une prolongation du délai (*N° 8*). Elle est toute disposée à se tenir à l'écart du conflit austro-serbe, à la condition que l'Allemagne, l'Angleterre, la France et l'Italie s'en occupent (*N° 9*).

L'Angleterre est prête à agir en ce sens (*N° 10*).

L'Autriche déclare que la rupture des négociations diplomatiques avec la Serbie marquerait le commencement des préparatifs de guerre, mais non la guerre même (*N° 11*).

Avant 6 heures du soir, terme fixé par l'ultimatum du 23, la réponse de la Serbie est

remise au représentant de l'Autriche, qui la déclare insuffisante, encore qu'elle soit très conciliante (*N° 12*). Il quitte Belgrade à 6h 30 (*N° 13*).

---

N° 7

*Sir H. Rumbold, chargé d'affaires de Grande-Bretagne à Berlin, à Sir Edward Grey. — (Reçu 25 juillet.)*

(Télégraphique.) Berlin, 25 juillet 1914.

J'ai donné suite à votre télégramme du 24 juillet*.

Le secrétaire d'État des Affaires étrangères dit qu'à la réception d'un télégramme, à 10 heures, ce matin, provenant de l'ambassadeur d'Allemagne à Londres, il a immédiatement donné des instructions à l'ambassadeur d'Allemagne à Vienne de communiquer au ministre des Affaires étrangères autrichien votre proposition pour une prolongation de la limite de temps et d'en parler à Son Excellence. Malheureusement, il paraît, d'après les journaux, que le comte Berchtold est à Ischl, et le secrétaire d'État pensait, dans ces

---

* Voir n° 6.

circonstances, qu'il y aurait délai et difficulté pour obtenir une prolongation de la limite de temps. Le secrétaire d'État a dit qu'il ne savait pas ce que l'Autriche-Hongrie avait de prêt sur place; mais il a reconnu carrément que le Gouvernement austro-hongrois voulait donner une leçon aux Serbes, et qu'ils avaient l'intention de prendre des mesures militaires. Il a aussi reconnu que le Gouvernement serbe ne pouvait avaler certaines demandes de l'Autriche-Hongrie.

Le secrétaire d'État a dit qu'un élément rassurant de la situation était que le comte Berchtold avait fait venir le représentant de la Russie à Vienne, et lui avait dit que l'Autriche-Hongrie n'avait aucune intention de s'emparer de territoires serbes. Cette démarche devrait, dans son opinion, exercer une influence apaisante à Saint-Pétersbourg. J'ai demandé s'il n'était pas à craindre qu'en agissant militairement contre la Serbie, l'Autriche n'excitât dangereusement l'opinion publique en Russie. Il a dit qu'il ne le pensait pas. Il maintint son opinion que la crise pouvait être localisée. J'ai dit que les dépêches de Russie dans les journaux de ce matin ne paraissaient pas très rassurantes; mais il maintint son opinion optimiste à l'égard de la Russie. Il a dit qu'il avait donné à entendre au Gouvernement russe que la dernière chose que l'Alle-

magne voulait était une guerre générale, et il ferait tout en son pouvoir pour empêcher une telle calamité. Si les relations entre l'Autriche et la Russie devenaient menaçantes, il était tout prêt à se rendre à votre proposition que les quatre puissances devaient travailler ensemble en faveur de la modération à Vienne et à Saint-Pétersbourg.

Le secrétaire d'État m'a avoué confidentiellement qu'il pensait que la note laissait beaucoup à désirer comme document diplomatique. Il a répété très sincèrement que, quoiqu'il ait été accusé d'avoir eu connaissance de tout le contenu de cette note, il n'en avait, en fait, eu aucune connaissance.

---

## N° 8

*Note communiquée par l'ambassadeur de Russie à Londres, 25 juillet 1914.*

M. Sazonof télégraphie au chargé d'affaires de Russie à Vienne, en date du 11 (24) juillet 1914 :

« La communication du Gouvernement austro-hongrois aux puissances, le lendemain de la présentation de l'ultimatum à Belgrade, ne laisse

aux puissances qu'un délai tout à fait insuffisant pour entreprendre quoi qu'il soit d'utile pour l'aplanissement des complications surgies.

« Pour prévenir les conséquences incalculables et également néfastes pour toutes les puissances qui peuvent suivre le mode d'action du Gouvernement austro-hongrois, il nous paraît indispensable que, avant tout, le délai donné à la Serbie pour répondre soit prolongé. L'Autriche-Hongrie, se déclarant disposée à informer les puissances des données de l'enquête sur lesquelles le Gouvernement impérial et royal base ses accusations, devrait leur donner également le temps de s'en rendre compte.

« En ce cas, si les puissances se convainquaient du bien-fondé de certaines des exigences autrichiennes, elles se trouveraient en mesure de faire parvenir au Gouvernement serbe des conseils en conséquence.

« Un refus de prolonger le terme de l'ultimatum priverait de toute portée la démarche du Gouvernement austro-hongrois auprès des puissances et se trouverait en contradiction avec les bases mêmes des relations internationales.

« Le prince Koudachef est chargé de communiquer ce qui précède au cabinet de Vienne. »

M. Sazonof espère que le Gouvernement de Sa Majesté britannique adhérera au point de

vue exposé, et il exprime l'espoir que Sir Edward Grey voudra bien munir l'ambassadeur d'Angleterre à Vienne d'instructions conformes.

---

## N° 9

*Sir G. Buchanan, ambassadeur de Grande-Bretagne à Saint-Pétersbourg, à Sir Edward Grey. — (Reçu 25 juillet.)*

(Télégraphique.) Saint-Pétersbourg, 25 juillet 1914.

J'ai vu le ministre des Affaires étrangères ce matin et j'ai communiqué à Son Excellence la substance de votre télégramme d'aujourd'hui à Paris*, et cet après-midi, j'ai discuté avec lui la communication que l'ambassadeur de France a proposé de faire au Gouvernement serbe, telle qu'elle est rapportée dans votre télégramme d'hier à Belgrade.

Le ministre des Affaires étrangères a dit, quant au premier, que les explications de l'ambassadeur autrichien ne correspondaient pas tout à fait avec l'information qui lui était parvenue de sources allemandes. Quant au second, Son Excellence et l'ambassadeur de France ont

* Voir n° 11.

été tous deux d'accord qu'il est trop tard pour faire une communication de la sorte, car la limite de temps expire ce soir.

Le ministre des Affaires étrangères a dit que la Serbie était tout à fait prête à faire ce que vous aviez proposé et à punir ceux dont la culpabilité serait établie ; mais qu'on ne pouvait pas s'attendre à ce qu'aucun État indépendant acceptât les demandes politiques qui avaient été formulées. Le ministre des Affaires étrangères pensa, d'après une conversation qu'il avait eue hier avec le ministre serbe, qu'au cas où les Autrichiens attaqueraient la Serbie, le Gouvernement serbe abandonnerait Belgrade, et retirerait ses forces à l'intérieur, pendant qu'il ferait appel en même temps aux puissances de lui venir en aide. Son Excellence était d'avis qu'il devait faire cet appel. Elle aimerait voir la question placée sur une base internationale, car les engagements pris par la Serbie en 1908, auxquels il est fait allusion dans l'ultimatum autrichien, ont été donnés, non pas à l'Autriche, mais aux puissances.

Si la Serbie faisait appel aux puissances, la Russie serait toute prête à se tenir à l'écart et à laisser la question entre les mains de l'Angleterre, la France, l'Allemagne et l'Italie. Il était possible, à son avis, que la Serbie proposât de soumettre la question à un arbitrage.

Lorsque j'exprimais l'ardent espoir que la Russie ne précipitât pas la guerre en mobilisant avant que vous n'ayez eu le temps d'employer votre influence en faveur de la paix, Son Excellence m'a assuré que la Russie n'avait pas d'intentions agressives, et qu'elle n'agirait pas avant qu'elle ne fût forcée de le faire. L'action de l'Autriche était, en réalité, dirigée contre la Russie. Elle visait à renverser le *statu quo* actuel dans les Balkans, et à y établir sa propre hégémonie. Elle ne croyait pas que l'Allemagne désirait réellement la guerre ; mais son attitude serait décidée par la nôtre. Si nous prenions position fermement avec la France et la Russie, il n'y aurait pas de guerre. Si nous leur manquions maintenant, des torrents de sang couleraient, et à la fin nous serions entraînés dans la guerre.

J'ai dit que l'Angleterre pouvait jouer le rôle de médiatrice à Berlin et à Vienne avec meilleur effet comme amie qui pourrait un jour, si ses conseils de modération étaient dédaignés, être convertie en alliée, que si elle se déclarait de suite l'alliée de la Russie. Son Excellence dit que, malheureusement, l'Allemagne était convaincue qu'elle pouvait compter sur notre neutralité.

J'ai dit tout ce que je pouvais au ministre des Affaires étrangères pour l'engager à la prudence, et je l'ai prévenu que, si la Russie mobi-

lisait, l'Allemagne ne se contenterait pas d'une simple mobilisation, ne donnerait pas le temps à la Russie d'effectuer la sienne, mais probablement déclarerait la guerre de suite. Son Excellence répondit que la Russie ne pouvait pas permettre à l'Autriche d'écraser la Serbie et de devenir la puissance prépondérante dans les Balkans, et, si elle se sent assurée de l'appui de la France, elle fera face à tous les risques de la guerre. Elle m'a assuré encore une fois qu'elle ne désirait pas précipiter un conflit, mais qu'à moins que l'Allemagne ne retînt l'Autriche, je pouvais considérer la situation comme désespérée.

---

N° 10

*Sir Edward Grey à Sir G. Buchanan, ambassadeur de Grande-Bretagne à Saint-Pétersbourg.*

(Télégraphique.) Foreign Office, 25 juillet 1914.

Ce que vous avez dit dans des circonstances très difficiles au sujet de l'attitude du Gouvernement de Sa Majesté est tout à fait juste. J'approuve complètement vos paroles telles que m'en rend compte votre télégramme d'hier* et

* Voir n° 4.

ne puis promettre davantage au nom du Gouvernement.

Je n'estime pas que l'opinion publique approuverait ou devrait approuver que nous fissions la guerre à propos d'une querelle serbe. Si cependant il y a guerre, nous pourrons nous y trouver entraînés par d'autres considérations et par conséquent je suis anxieux de l'empêcher.

La soudaineté, la brusquerie, le caractère péremptoire de la démarche de l'Autriche, rendent à peu près inévitable une mobilisation en très peu de temps, de la part tant de la Russie que de l'Autriche l'une contre l'autre. Dans ce cas, la seule chance de paix, à mon avis, est que les quatre autres puissances s'entendent pour demander aux Gouvernements autrichien et russe de ne point franchir la frontière et de donner aux quatre puissances le temps d'agir à Vienne et à Saint-Pétersbourg pour essayer d'arranger les choses. Si l'Allemagne veut adopter ce point de vue, je suis convaincu que la France et nous-mêmes devons agir en ce sens. Sans doute l'Italie y collaborerait volontiers.

Ni la Russie ni l'Autriche ne toléreraient soit une intervention, soit une médiation diplomatique, à moins qu'elles ne fussent nettement impartiales, et qu'elles comprissent les alliés ou les amis de ces deux puissances. En consé-

quence, la coopération de l'Allemagne serait essentielle.

---

N° 11

*Sir Edward Grey à Sir F. Bertie, ambassadeur de Grande-Bretagne à Paris, et à Sir G. Buchanan, ambassadeur de Grande-Bretagne à Saint-Pétersbourg.*

(Télégraphique.) Foreign Office, 25 juillet 1914.

L'ambassadeur d'Autriche a été autorisé à m'expliquer que la mesure prise à Belgrade n'était pas un ultimatum, mais une démarche avec une limite de temps, et que, si satisfaction n'était pas donnée aux demandes autrichiennes dans le délai fixé, le Gouvernement austro-hongrois romprait ses relations diplomatiques et commencerait des préparatifs militaires, non pas des opérations.

Au cas où le Gouvernement austro-hongrois n'aurait pas donné la même information à Paris (Saint-Pétersbourg), vous devriez en informer le ministre des Affaires étrangères aussitôt que possible ; cela rend la situation immédiate un peu moins aiguë.

---

## N° 12

*M. Crackanthorpe, chargé d'affaires de Grande-Bretagne à Belgrade, à Sir Edward Grey. — (Reçu le 25 juillet.)*

(Télégraphique.) Belgrade, 25 juillet 1914.

Le Conseil des ministres est en ce moment en train de rédiger sa réponse à la note autrichienne. Le sous-secrétaire d'État aux Affaires étrangères m'informe que cette réponse sera extrêmement conciliante et accédera aux demandes de l'Autriche dans la mesure du possible.

Voici un court résumé du projet de réponse :

Le Gouvernement serbe consent à la publication d'une déclaration dans le *Journal officiel*. Les dix points sont acceptés sous réserves. Le Gouvernement serbe se déclare prêt à accepter une commission d'enquête mixte du moment qu'il sera démontré que la nomination de cette commission est conforme aux usages internationaux. Il consent à révoquer et à poursuivre les officiers dont la culpabilité pourra être nettement établie et il a déjà mis en état d'arrestation celui auquel la note autrichienne fait allusion. Il est disposé à supprimer la Narodna Odbrana.

Le Gouvernement serbe estime qu'à moins de vouloir la guerre à tout prix, le Gouvernement autrichien ne saurait faire autrement que de se contenter de la satisfaction complète que lui offre la réponse de la Serbie.

---

## N° 13

*M. Crackanthorpe, chargé d'affaires de Grande-Bretagne à Belgrade, à Sir Edward Grey. — (Reçu 25 juillet.)*

(Télégraphique.) Belgrade, 25 juillet 1914.

Le ministre autrichien est parti à 6 heures et demie.

Le Gouvernement est parti pour Nisch, où la Skouptchina se réunira lundi. Je pars avec mes autres collègues, mais le vice-consul reste avec la garde des archives.

---

## DIMANCHE 26 JUILLET

L'Angleterre demande à l'Allemagne, à la France et à l'Italie si elles veulent coopérer avec elle au maintien de la paix dans le conflit austro-serbe et austro-russe (*Nos 14 et 15*).

Le kaiser revient à Berlin (*N° 16*).

**N° 14**

*Sir Edward Grey à Sir F. Bertie, ambassadeur de Grande-Bretagne à Paris; à Sir H. Rumbold, chargé d'affaires de Grande-Bretagne à Berlin, et à Sir R. Rodd, ambassadeur de Grande-Bretagne à Rome.*

(Télégraphique.) Foreign Office, 26 juillet 1914.

Est-ce que le ministre des Affaires étrangères serait disposé à donner des instructions à l'ambassadeur ici pour que ce dernier se joigne aux représentants de la France, de l'Italie, de l'Allemagne et à moi-même et que nous nous réunis-

sions immédiatement en conférence pour trouver une solution qui empêche les complications? Vous devrez demander au ministre des Affaires étrangères s'il veut le faire. Si oui, il faudrait qu'en saisissant de la question ci-dessus les Gouvernements auprès desquels ils sont accrédités, les représentants à Belgrade, Vienne et Saint-Pétersbourg fussent autorisés à demander que toutes opérations militaires actives fussent suspendues en attendant les résultats de la conférence.

---

N° 15

*Sir Edward Grey à Sir F. Bertie, ambassadeur de Grande-Bretagne à Paris.*

(Télégraphique.) Foreign Office, 26 juillet 1914.

Télégramme de Berlin du 25 juillet*.

Il est important de savoir si la France consentira à l'action proposée par les quatre puissances, si cela est nécessaire.

*Voir n° 7.

## N° 16

*Sir H. Rumbold, chargé d'affaires de Grande-Bretagne à Berlin, à Sir Edward Grey. — (Reçu 26 juillet.)*

(Télégraphique.) Berlin, 26 juillet 1914.

L'Empereur rentre soudainement ce soir et le sous-secrétaire d'État aux Affaires étrangères dit que le ministère des Affaires étrangères regrette cette mesure, qui a été prise par Sa Majesté de sa propre initiative. Le ministère craint que le retour soudain de Sa Majesté ne provoque des conjectures et de l'agitation. Le sous-secrétaire d'État m'a également dit que l'ambassadeur d'Allemagne à Saint-Pétersbourg a communiqué qu'au cours d'un entretien avec le ministre russe des Affaires étrangères, celui-ci a dit que, si l'Autriche annexait des bouts de territoire serbe, la Russie ne resterait pas indifférente. Le sous-secrétaire d'État a tiré la conclusion que la Russie n'agirait pas si l'Autriche n'annexait pas de territoire.

## LUNDI 27 JUILLET

---

L'Autriche paraît résolue à la guerre (*N° 17*).

L'Allemagne doute de l'efficacité du projet anglais de conférence à quatre ; elle préfère une négociation directe entre la Russie et l'Autriche (*N° 18*).

La France au contraire se rallie au projet anglais de conférence (*N° 19*).

L'Italie aussi (*N° 20*).

La Russie discute inutilement avec l'Autriche (*N° 21*) ; elle se ralliera à la proposition anglaise au cas où sa négociation n'aboutirait pas (*N° 22*).

L'Angleterre souhaite que l'Allemagne recommande la modération à l'Autriche. La réponse serbe pourrait être prise tout au moins comme base de discussion (*N° 23*).

**N° 17**

*Sir M. de Bunsen, ambassadeur de Grande-Bretagne à Vienne, à Sir Edward Grey. — (Reçu 27 juillet.)*

(Télégraphique.) Vienne, 27 juillet 1914.

J'ai eu des entretiens avec tous mes collègues représentant les grandes puissances. L'impression qui m'en est restée à l'esprit est que la note austro-hongroise a été rédigée de manière à rendre la guerre inévitable; que le Gouvernement austro-hongrois est absolument résolu à faire la guerre à la Serbie ; qu'il estime qu'il y va de sa situation de grande puissance, et que, jusqu'à ce qu'un châtiment ait été infligé à la Serbie, il est improbable qu'il prête l'oreille à des propositions de médiation. Ici le pays est fou de joie à la perspective d'une guerre contre la Serbie, et, si cette guerre était ajournée ou empêchée, la déconvenue serait sans doute grande.

Je me propose, sous réserve de toutes directions spéciales, qu'il vous conviendrait de me faire parvenir, d'exprimer au ministre autrichien des Affaires étrangères l'espoir du Gouvernement de Sa Majesté qu'il soit encore possible

d'éviter la guerre, et de demander à Son Excellence s'il ne voit pas même maintenant le moyen d'en sortir.

---

## N° 18

*Sir E. Goschen, ambassadeur de Grande-Bretagne à Berlin, à Sir Edward Grey. — (Reçu 27 juillet.)*

(Télégraphique.) Berlin, 27 juillet 1914.

Votre télégramme du 26 juillet*.

Le secrétaire d'État dit que la Conférence que vous proposez équivaudrait en pratique à une cour d'arbitrage et, à son avis, ne saurait être convoquée qu'à la requête de l'Autriche et de la Russie. Il a donc déclaré ne pas pouvoir se rallier à votre proposition, malgré son désir de coopérer au maintien de la paix. J'ai répondu que j'étais certain que votre idée n'avait rien à faire avec un arbitrage, mais voulait que les représentants des quatre nations non directement intéressées discutent et proposent des moyens d'éviter une situation dangereuse. Il a

---

* Voir n° 14.

maintenu toutefois qu'une conférence telle que celle proposée par vous n'était point réalisable. Il a ajouté que des nouvelles qu'il venait de recevoir de Saint-Pétersbourg indiquaient que M. de Sazonof avait l'intention d'avoir un échange de vues avec le comte Berchtold ; qu'il pensait que ce mode de procédure était susceptible de mener à un résultat satisfaisant et que, avant de faire quoi que ce soit de plus, le mieux serait d'attendre ce qui sortirait de l'échange de vues entre les Gouvernements autrichien et russe.

Au cours d'une courte conversation, le secrétaire d'État m'a dit que jusqu'à présent l'Autriche ne faisait qu'une mobilisation partielle, mais que si la Russie mobilisait contre l'Allemagne cette dernière aurait à suivre le mouvement. Je lui ai demandé ce qu'il entendait par « mobiliser contre l'Allemagne ». Il a répondu que si la Russie ne mobilisait que dans le Sud, l'Allemagne ne mobiliserait pas; mais que si la Russie mobilisait dans le Nord, l'Allemagne serait obligée d'en faire autant; que le système de mobilisation de la Russie était chose si compliquée qu'il pourrait être difficile de se rendre compte d'une manière exacte de la localisation de la mobilisation ; que, par suite, l'Allemagne aurait à faire la plus grande attention pour ne pas se laisser surprendre.

En finissant, le secrétaire d'État m'a dit que

les nouvelles de Saint-Pétersbourg l'avaient porté à envisager la situation générale avec un peu plus d'espoir.

---

### N° 19

*Sir F. Bertie, ambassadeur de Grande-Bretagne à Paris, à Sir Edward Grey. — (Reçu 27 juillet.)*

(Télégraphique.) Paris, le 27 juillet 1914.

Votre proposition, telle qu'exposée dans vos deux télégrammes d'hier*, est acceptée par le Gouvernement français. L'ambassadeur de France à Londres qui y retourne ce soir, a reçu des instructions conformes. Il a été envoyé des instructions à l'ambassadeur de France à Berlin, de se concerter avec son collègue britannique au sujet de l'opportunité d'en parler ensemble au Gouvernement allemand. Il a été également envoyé des instructions nécessaires aux représentants de la France à Belgrade, Vienne et Saint-Pétersbourg, mais jusqu'à ce qu'on sache que les Allemands ont parlé à Vienne avec

---

*Voir nos 14 et 15.

quelque succès, il serait, de l'avis du ministre des Affaires étrangères, dangereux pour les ambassadeurs de France, de Russie et de Grande-Bretagne de le faire.

---

## N° 20

*Sir Edward Grey à Sir R. Rodd, ambassadeur de Grande-Bretagne à Rome.*

Foreign Office, 27 juillet 1914.

Monsieur,

L'ambassadeur d'Italie a aujourd'hui informé Sir A. Nicolson que le ministre italien des Affaires étrangères est entièrement d'accord avec ma proposition d'une conférence à quatre à tenir à Londres.

En ce qui concerne la question de demander à la Russie, à l'Autriche-Hongrie et à la Serbie de suspendre les opérations militaires en attendant les résultats de la conférence, le marquis di San Giuliano va recommander chaudement cette proposition au Gouvernement allemand et s'enquérir de la procédure que celui-ci proposerait de suivre à Vienne.

Veuillez, etc.

E. Grey.

## N° 21

*Sir G. Buchanan, ambassadeur de Grande-Bretagne à Saint-Pétersbourg, à Sir Edward Grey. — (Reçu 27 juillet.)*

(Télégraphique.) Saint-Pétersbourg, 27 juillet 1914.

Dans un long entretien qu'il a eu hier avec le ministre des Affaires étrangères, l'ambassadeur d'Autriche a essayé de fournir des explications qui enlevassent aux actes récents du Gouvernement austro-hongrois leur caractère discutable. Le ministre des Affaires étrangères lui a fait remarquer que, tout en comprenant parfaitement les motifs de l'Autriche, l'ultimatum avait été rédigé d'une manière telle qu'il était absolument impossible à accepter dans son ensemble par le Gouvernement serbe. Bien que des demandes aient été à certains égards assez raisonnables, il y en avait d'autres qui étaient impossibles à mettre à exécution immédiate, étant donné qu'elles comportaient la revision de lois serbes en vigueur, et qui de plus étaient incompatibles avec la dignité de la Serbie comme État indépendant. Il ne servirait à rien que la Russie offrît ses bons offices à Belgrade, en raison du fait qu'on la suspectait tellement

en Autriche. Toutefois, pour mettre fin à la tension actuelle, il pensait que l'Angleterre et l'Italie pourraient être disposées à collaborer avec l'Autriche. L'ambassadeur d'Autriche s'est engagé à faire part à son Gouvernement des observations de Son Excellence.

Questionné par le ministre des Affaires étrangères, je lui ai dit que j'avais précisé exactement l'attitude du Gouvernement de Sa Majesté au cours de l'entretien que j'avais eu avec lui et dont je vous ai rendu compte par mon télégramme du 24 courant*. J'ai ajouté que vous ne pouviez promettre de faire rien de plus et que Son Excellence était dans l'erreur si elle croyait que la cause de la paix pouvait être améliorée si nous disions au Gouvernement allemand qu'il aurait affaire à nous en même temps qu'à la Russie et à la France, s'il appuyait l'Autriche par la force des armes. Leur attitude serait seulement raidie par une pareille menace et nous pouvions seulement l'amener à user de son influence à Vienne pour empêcher la guerre, en nous adressant à elle à titre d'amis soucieux de sauvegarder la paix. Son Excellence ne devait, si nos efforts devaient réussir, rien faire pour précipiter un conflit. Dans ces circonstances, j'avais confiance que le Gouvernement russe

* Voir nº 4.

différerait l'ukase de mobilisation aussi longtemps que possible, et que même s'il était promulgué, on ne permettrait pas aux troupes de franchir la frontière.

Le ministre des Affaires étrangères m'a répondu que, jusqu'à la promulgation de l'ukase impérial, il était impossible de prendre des mesures efficaces en vue de la mobilisation, et que le Gouvernement austro-hongrois profiterait du délai pour compléter ses préparatifs militaires si on différait trop longtemps cette promulgation.

N° 22

*M. Sazonoff, ministre des Affaires étrangères de Russie, au comte Benckendorff, ambassadeur de Russie à Londres. — (Communiqué par le comte Benckendorff, 28 juillet.)*

(Télégraphique.) Saint-Pétersbourg, 14-27 juillet 1914.

L'ambassadeur d'Angleterre est venu s'informer si nous jugeons utile que l'Angleterre prenne l'initiative de convoquer à Londres une conférence des représentants de l'Angleterre, la France, l'Allemagne et l'Italie, pour étudier une issue à la situation actuelle.

J'ai répondu à l'ambassadeur que j'ai entamé des pourparlers avec l'ambassadeur d'Autriche-

Hongrie, en conditions que j'espère favorables. Pourtant je n'ai pas encore reçu de réponse à la proposition que j'ai faite d'une revision de la note entre les deux Cabinets.

Si des explications directes avec le Cabinet de Vienne se trouvaient irréalisables, je suis prêt à accepter la proposition anglaise, ou toute autre de nature à résoudre favorablement le conflit.

Je voudrais pourtant écarter dès aujourd'hui un malentendu qui pourrait surgir de la réponse donnée par le ministre de la Justice français à l'ambassadeur d'Allemagne, concernant des conseils de modération à donner au Cabinet impérial.

---

N° 23

*Sir Edward Grey à Sir E. Goschen, ambassadeur de Grande-Bretagne à Berlin.*

(Télégraphique.) Foreign Office, 27 juillet 1914.

L'ambassadeur d'Allemagne m'a informé que le Gouvernement allemand accepte en principe la médiation entre l'Autriche et la Russie par les quatre puissances en se réservant, bien entendu, le droit en qualité d'allié d'aider l'Au-

triche si elle est attaquée. Il a aussi reçu des instructions pour me prier d'user d'influence à Saint-Pétersbourg pour localiser la guerre et maintenir la paix de l'Europe.

J'ai répondu que la réponse serbe allait plus loin pour satisfaire aux demandes autrichiennes que l'on ne pouvait s'y attendre. Le secrétaire d'État allemand a dit lui-même qu'il y avait dans la note autrichienne des choses que l'on ne pouvait guère s'attendre à voir la Serbie accepter. J'ai dit que je présumais que la réponse serbe n'aurait pas pu aller aussi loin qu'elle a été si la Russie n'avait exercé une influence conciliatrice à Belgrade et que c'était en réalité à Vienne qu'une influence modératrice était nécessaire. Que si l'Autriche écartait la réponse serbe comme sans valeur et pénétrait en Serbie, c'est qu'elle était résolue à écraser la Serbie à tout prix, sans s'inquiéter des conséquences que cela pourrait entraîner. La réponse serbe devrait tout au moins être traitée comme une base de discussion et de réflexion. J'ai dit que le Gouvernement allemand devrait insister à Vienne dans ce sens.

J'ai rappelé ce que le Gouvernement allemand avait dit au sujet de la gravité de la situation dans le cas où il ne serait pas possible de localiser la guerre et j'ai fait remarquer que, si l'Allemagne venait à l'aide de l'Autriche contre la

Russie, ce serait parce que, sans s'occuper du fond de la dispute, l'Allemagne ne pouvait permettre de voir écraser l'Autriche. De même, il pourrait être soulevé d'autres questions qui se substitueraient à la querelle entre l'Autriche et la Serbie et mettraient en cause d'autres puissances, et la guerre serait la plus gigantesque qu'on ait jamais connue ; mais tant que l'Allemagne serait disposée à travailler à maintenir la paix, je me tiendrais en contact étroit avec elle. J'ai répété qu'après la réponse serbe, c'était à Vienne qu'il fallait insister pour un peu de modération.

---

## MARDI 28 JUILLET

---

L'Autriche déclare la guerre à la Serbie (*N° 24*).

Les négociations entre Vienne et Pétersbourg prennent fin (*N° 25*).

La Russie mobilisera demain les quatre arrondissements militaires du Sud. Elle déclare que cette mesure n'est en rien dirigée contre l'Allemagne. Elle insiste pour que le projet anglais de médiation prenne corps, afin de suspendre les opérations militaires de l'Autriche contre la Serbie (*N° 26*).

L'Angleterre accepterait que l'Allemagne, s'étant ralliée en principe au projet de médiation, en suggérât elle-même les lignes directrices (*N° 27*).

N° 24

*M. Crackanthorpe, chargé d'affaires de Grande-Bretagne à Belgrade, à Sir Edward Grey. — (Reçu 28 juillet.)*

(Télégraphique.) Nisch, 28 juillet 1914.

Télégramme reçu ici que guerre déclarée par l'Autriche.

---

N° 25

*Sir M. de Bunsen, ambassadeur de Grande-Bretagne à Vienne, à Sir Edward Grey. — (Reçu 29 juillet.)*

(Télégraphique.) Vienne, 28 juillet 1914.

L'ambassadeur de Russie m'informe que le Gouvernement austro-hongrois a décliné la suggestion du Gouvernement russe. Cette suggestion indiquait que les moyens de régler le conflit austro-serbe devraient faire l'objet d'une discussion directe entre le ministre russe des Affaires étrangères et l'ambassadeur d'Autriche, à Saint-Pétersbourg, lequel aurait à recevoir des autorisations en conséquence.

L'ambassadeur de Russie pense qu'une conférence à Londres des puissances moins directement intéressées, telle que celle proposée par nous, offre, à l'heure qu'il est, la seule perspective de préserver la paix de l'Europe ; il croit avoir la certitude que le Gouvernement russe acquiescera volontiers à votre proposition. Tant que les armées opposées l'une à l'autre ne seront pas entrées effectivement en contact, il n'y aura pas lieu d'abandonner toute espérance.

---

### N° 26

*Télégrammes communiqués par le comte Benckendorff, ambassadeur de Russie à Londres, 29 juillet 1914.*

---

(1). *Télégramme de M. Sazonof à l'ambassadeur de Russie à Berlin, daté du 28 juillet 1914.*

Par suite de la déclaration de guerre faite par l'Autriche à la Serbie, le Gouvernement impérial annoncera demain (29) la mobilisation des arrondissements militaires d'Odessa, Kieff, Moscou et Kazan. Veuillez en informer le Gouvernement allemand en lui confirmant l'absence

en Russie de toute intention agressive contre l'Allemagne.

L'ambassadeur de Russie à Vienne n'a pas été rappelé.

(2). *Télégramme au comte Benckendorff.*

Il est évident que la déclaration de guerre faite par l'Autriche met fin à l'idée de communications directes entre l'Autriche et la Russie. Il est maintenant de la dernière urgence que le Cabinet de Londres agisse pour mettre sur pied la médiation en vue de la suspension des opérations militaires de l'Autriche.

A moins d'arrêt des opérations militaires, la médiation ne ferait que laisser traîner les choses en longueur et donner à l'Autriche le temps d'écraser la Serbie.

---

N° 27

*Sir Edward Grey à Sir E. Goschen, ambassadeur de Grande-Bretagne à Berlin.*

(Télégraphique.) Foreign Office, 28 juillet 1914.

Le Gouvernement allemand ayant accepté le principe d'une médiation en cas de besoin entre

l'Autriche et la Russie par les quatre puissances, je suis prêt à proposer que le secrétaire d'État allemand veuille bien suggérer les lignes directrices d'après lesquelles ce principe devrait être appliqué. Toutefois, je garderai l'idée en réserve jusqu'à ce que nous nous soyons rendu compte de la façon dont progressent les conversations entre l'Autriche et la Russie.

---

## MERCREDI 29 JUILLET

---

L'Italie estime que l'Allemagne devrait se rallier à l'idée d'un échange de vues à Londres (*N° 28*).

Le Chancelier impérial se déclare prêt à agir d'accord avec l'Angleterre qui en exprime sa gratitude (*N° 29*). Il est vrai que, selon le Chancelier, l'état de guerre entre l'Autriche et la Serbie interdit de prendre pour base de discussion les offres faites par la Serbie dans sa réponse du 25 juillet (*N° 30*).

Le Chancelier tente néanmoins d'intervenir entre l'Autriche et la Russie (*N° 31*). Mais on pense à Berlin que toute pression sur Vienne n'aurait d'autre effet que de précipiter les événements, à cause de la mobilisation partielle en Russie. Premières mesures militaires en Allemagne et en France (*N° 32*).

Dans la soirée, le Chancelier, après en avoir conféré avec le kaiser, cherche à s'assurer de la neutralité de l'Angleterre en cas

de guerre avec la France. L'Allemagne ne prendra à la France que ses colonies, elle respectera éventuellement la neutralité de la Hollande, et elle ne peut prendre aucun engagement quant à la Belgique (*N° 33*).

L'Angleterre déclare à la France qu'elle n'a pas encore pris parti, mais qu'elle ne restera pas nécessairement neutre (*N° 34*). Elle fait la même déclaration à l'Allemagne (*N° 35*).

N° 28

*Sir R. Rodd, ambassadeur de Grande-Bretagne à Rome, à Sir Edward Grey. — (Reçu 29 juillet.)*

(Télégraphique.) Rome, 29 juillet 1914.

Dans votre télégramme du 27 courant adressé à Berlin*, il est rapporté que l'ambassadeur d'Allemagne avait accepté en principe l'idée d'une conférence.

Cela est contradictoire avec le télégramme du 27 courant adressé de Berlin**.

* Voir n° 23.
** Voir n° 18.

Les renseignements reçus de Berlin par le Gouvernement italien démontrent que la façon de voir de l'Allemagne est représentée exactement par le télégramme de Sir E. Goschen en date du 27 juillet*; mais ce qui crée la difficulté est, d'après ce que croit entendre le ministre des Affaires étrangères, plutôt la « conférence » que son principe. Il va insister, dans un télégramme qu'il envoie ce soir à Berlin, dans le sens d'une adhésion à l'idée d'un échange de vues à Londres. Il suggère que le secrétaire d'État allemand pourrait proposer une formule acceptable à son Gouvernement.

Le ministre des Affaires étrangères est d'avis que cet échange de vues tiendrait la porte ouverte dans le cas où les communications directes entre Vienne et Saint-Pétersbourg n'aboutiraient à rien.

Il estime que cet échange de vues pourrait se faire concurremment avec les communications directes susindiquées.

Le Gouvernement allemand reçoit également l'information que l'opinion publique italienne ne pardonnerait pas au Gouvernement italien s'il ne faisait pas toutes les démarches possibles pour éviter la guerre.

Le ministre insiste sur le devoir qui existe

---

* Voir n° 18.

pour le Gouvernement allemand de coopérer à ces fins.

Le ministre a ajouté qu'il semblait qu'il y eût difficulté à faire croire à l'Allemagne que la Russie prenait les choses au sérieux. Étant donné, toutefois, que l'Allemagne est en réalité désireuse de rester en bonne relation avec nous, le ministre pense que, si elle croyait que la Grande-Bretagne agirait avec la Russie et la France, cela produirait un grand effet.

Même si on le trouvait impossible de persuader l'Allemagne de prendre part à la négociation, le ministre préconiserait encore que l'Angleterre et l'Italie, représentant chacune un groupement, continuassent à échanger des vues.

---

**N° 29**

*Sir Edward Grey à Sir E. Goschen, ambassadeur de Grande-Bretagne à Berlin.*

(Télégraphique.) Foreign Office, 29 juillet 1914.

J'apprécie fort le langage du chancelier dont procès-verbal dans votre télégramme de ce jour*.
Son Excellence peut compter que notre pays

* Voir n° 30.

continuera, comme il l'a fait jusqu'à présent, à faire tous les efforts possibles pour assurer la paix et éviter la calamité que nous craignons tous. Si je puis arriver à persuader à l'Autriche de donner contentement à la Russie et de s'abstenir d'aller jusqu'à entrer en collision avec elle, notre profonde gratitude à tous ira à Son Excellence pour avoir sauvegardé la paix de l'Europe.

---

**N° 30**

*Sir E. Goschen, ambassadeur de Grande-Bretagne à Berlin, à Sir Edward Grey. — (Reçu 29 juillet.)*

(Télégraphique.) Berlin, 29 juillet 1914.

Le Chancelier impérial m'a de nouveau envoyé chercher aujourd'hui et m'a dit regretter d'avoir à déclarer que le Gouvernement austro-hongrois, auquel il avait immédiatement communiqué votre opinion, ait répondu que les événements avaient marché trop vite et, qu'en conséquence, il fût trop tard pour agir selon votre suggestion, d'après laquelle la note serbe pouvait former de base de discussion. Au reçu de cette réponse, Son Excellence a dépêché un message à Vienne dans lequel il a expliqué que, encore qu'à son

avis, un certain désir de faire droit aux demandes de l'Autriche se manifestât dans la réponse serbe, il comprenait parfaitement que, étant donnée l'expérience du passé, le Gouvernement austro-hongrois ne saurait se tenir pour satisfait sans quelques garanties irréfragables que la Serbie mettrait intégralement à exécution ce qu'on demandait d'elle. Il a ajouté qu'il était à présumer que les hostilités qui étaient sur le point d'être entreprises contre la Serbie avaient exclusivement pour objet de s'assurer ces garanties, étant donné que le Gouvernement autrichien avait déjà affirmé au Gouvernement russe n'avoir pas de visées territoriales.

Il a conseillé au Gouvernement austro-hongrois de parler ouvertement en ce sens si la manière de voir indiquée ci-dessus est exacte. Tenir pareil langage, c'est, espère-t-il, éliminer toute possibilité de malentendus.

Jusqu'à présent, m'a-t-il dit, il n'a point reçu de réponse de Vienne.

Son Excellence espère que le fait qu'il avait poussé si loin ses conseils à Vienne vous fera vous rendre compte qu'il fait sincèrement tout son possible pour éviter le danger de complications européennes.

Le fait qu'il vous communique ces renseignements constitue, a-t-il ajouté, la preuve de la confiance qu'il a en vous et témoigne de son vif

désir que vous sachiez qu'il fait de son mieux pour appuyer vos efforts pour la cause de la paix générale, efforts qu'il apprécie sincèrement.

---

N° 31

*Sir Edward Grey à Sir E. Goschen, ambassadeur de Grande-Bretagne à Berlin.*

(Télégraphique.) Foreign Office, 29 juillet 1914.

L'ambassadeur d'Allemagne a reçu des instructions du Chancelier allemand pour me faire savoir qu'il s'efforce de devenir le médiateur entre Vienne et Saint-Pétersbourg et qu'il a bon espoir d'y réussir. L'Autriche et la Russie semblent être constamment en rapport. Ses efforts tendent à ce que l'Autriche donne à Saint-Pétersbourg des explications satisfaisantes en ce qui concerne l'étendue et l'élargissement de l'action autrichienne contre la Serbie. J'ai dit à l'ambassadeur d'Allemagne que la meilleure solution possible serait une entente directe entre l'Autriche et la Russie. Je n'insisterais sur aucune proposition tant que cette solution restât possible ; cependant, d'après les renseignements que j'avais reçus le matin même, le Gouvernement autrichien avait décliné la pro-

position du Gouvernement russe tendant à ce que l'ambassadeur d'Autriche à Saint-Pétersbourg fût autorisé à discuter avec le ministre russe des Affaires étrangères le moyen de régler le conflit austro-serbe. On avait fait savoir aux correspondants de journaux à Saint-Pétersbourg que la Russie mobiliserait. Le Gouvernement allemand s'était déclaré favorable en principe à la médiation entre la Russie et l'Autriche en cas de nécessité. Le Gouvernement allemand semblait tenir pour trop solennelle une conférence, consultation ou discussion, ou même une conversation à quatre à Londres. J'ai prié le Gouvernement allemand de proposer n'importe quel moyen permettant aux quatre puissances de combiner leur influence pour empêcher la guerre entre l'Autriche et la Russie. La France s'y rallia ainsi que l'Italie. La médiation ne demandait qu'à s'employer par tout moyen que proposerait l'Allemagne si l'on ne pouvait pas accepter celui que j'avais proposé. La médiation, en somme, était prête dans la forme qui conviendrait à l'Allemagne, à qui il ne restait qu'à en déclencher le mécanisme.

---

N° 32

*Sir E. Goschen, ambassadeur de Grande-Bretagne à Berlin, à Sir Edward Grey. — (Reçu 29 juillet.)*

(Télégraphique.) Berlin, 29 juillet 1914.

J'ai trouvé aujourd'hui le secrétaire d'État très déprimé. Il m'a rappelé qu'il avait dit l'autre jour avoir été très circonspect dans ses conseils à Vienne, car la moindre idée de pression eût été de nature à leur faire précipiter les choses et nous mettre en face d'un fait accompli. C'est ce qui est maintenant arrivé en réalité, et il ne se sent pas bien sûr que sa communication de votre suggestion que la réponse serbe offrait une base de discussion n'a point hâté la déclaration de guerre. Il est, dit-il, fort ému des bruits de mobilisation en Russie et de la prise, par la France, de certaines mesures que, d'ailleurs, il n'a point spécifiées. Il a parlé plus tard de ces mesures à mon collègue français, lequel l'a informé que son Gouvernement n'avait rien fait de plus que le Gouvernement allemand, c'est-à-dire rappelé les officiers en congé. Son Excellence a démenti que le Gouvernement allemand ait pris cette mesure ; mais en réalité, c'est vrai. Au cours d'un entretien, mon collègue français

a dit au sous-secrétaire d'État qu'il lui semblait que, du moment où l'Autriche avait pénétré en Serbie, et, de ce fait, satisfait à son prestige militaire, l'instant pourrait être favorable à un examen de la situation par les quatre puissances désintéressées à la mise en valeur par elles de suggestions en vue d'empêcher de plus graves complications. Le sous-secrétaire d'État a paru estimer que l'idée valait réflexion, étant donné qu'il m'a répondu qu'il s'agirait alors de quelque chose autre que la conférence que vous aviez proposée.

L'ambassadeur de Russie est revenu aujourd'hui et a informé le Gouvernement impérial que la Russie est en train de mobiliser dans quatre gouvernements méridionaux.

---

N° 33

*Sir E. Goschen, ambassadeur de Grande-Bretagne à Berlin, à Sir Edward Grey. — (Reçu 29 juillet.)*

(Télégraphique.) Berlin, 29 juillet 1914.

On m'a prié d'aller voir le Chancelier ce soir. Son Excellence venait de rentrer de Potsdam.

Il me dit que si la Russie attaquait l'Autriche, il craignait qu'une conflagration européenne ne devînt inévitable, étant données les obligations

qu'imposait à l'Allemagne son alliance avec l'Autriche, malgré les efforts qu'il ne cessait de faire pour le maintien de la paix. Ceci dit, il continua la conversation en offrant une forte enchère pour s'assurer la neutralité britannique. Il me dit que, selon sa conception du principe essentiel de la politique britannique, la Grande-Bretagne ne consentirait jamais à se tenir à l'écart de façon à laisser écraser la France dans un conflit qui pourrait avoir lieu. Là, cependant, n'était pas le but de l'Allemagne. Si la neutralité de la Grande-Bretagne était assurée, son Gouvernement recevrait toutes les assurances que le Gouvernement impérial n'avait pour but aucune acquisition territoriale aux frais de la France, en supposant que la guerre s'ensuivît et qu'elle se terminât à l'avantage de l'Allemagne.

J'ai posé à Son Excellence une question au sujet des colonies françaises. Il me répondit qu'il ne pouvait s'engager d'une manière semblable à cet égard. Pour la Hollande, Son Excellence me dit que, tant que les adversaires de l'Allemagne respecteraient l'intégrité et la neutralité des Pays-Bas, l'Allemagne serait prête à assurer le Gouvernement de Sa Majesté qu'elle en ferait autant. Les opérations que l'Allemagne pourrait se trouver dans la nécessité d'entreprendre en Belgique dépendraient de ce que ferait la France ; après la guerre, l'intégrité

de la Belgique serait respectée si ce pays ne se rangeait pas contre l'Allemagne.

En terminant, Son Excellence me déclara que, depuis le jour où il devint chancelier, il avait eu pour but, ainsi que vous le saviez, d'arriver à une entente avec l'Angleterre ; il espérait que ces assurances pourraient devenir la base de l'entente qui lui tenait tant à cœur. Il pensait à une entente générale de neutralité entre l'Allemagne et l'Angleterre ; et, quoiqu'il fût encore trop tôt pour en discuter les détails, l'assurance de la neutralité britannique dans le conflit que pourrait peut-être provoquer la crise actuelle, lui permettrait d'entrevoir la réalisation de son désir.

Son Excellence m'ayant demandé mon opinion en ce qui concerne la manière dont vous envisageriez sa demande, je lui répondis qu'à mon avis il était peu probable que, dans les circonstances actuelles, vous seriez disposé à vous engager d'une façon quelconque, et que vous désireriez garder pleine liberté.

Notre conversation sur cette question ayant pris fin, je communiquai le contenu de votre télégramme d'aujourd'hui* à Son Excellence, qui vous en exprima ses meilleurs remerciements.

---

* Voir nº 29.

## N° 34

*Sir Edward Grey à Sir F. Bertie, ambassadeur de Grande-Bretagne à Paris.*

Foreign Office, 29 juillet 1914.

Monsieur,

Après avoir dit à M. Cambon, aujourd'hui, combien la situation me paraissait grave, je lui ai dit que j'avais l'intention de dire à l'ambassadeur allemand, aujourd'hui, qu'il ne fallait pas qu'il se laissât aller, à raison du ton amical de nos conversations, à un sentiment de fausse certitude que nous resterions à l'écart si tous les efforts pour conserver la paix, que nous faisions actuellement en commun avec l'Allemagne, échouaient. Mais j'ai continué en disant à M. Cambon que je trouvais nécessaire de lui dire aussi que l'opinion publique ici envisageait la difficulté actuelle d'un point de vue tout à fait différent de celui qu'on avait adopté pendant la difficulté au sujet du Maroc il y a quelques années. Dans le cas du Maroc, la dispute fut une à laquelle la France fut la principale intéressée et dans laquelle il paraissait que l'Allemagne, dans un effort pour écraser la France,

cherchait querelle à la France sur une question qui formait l'objet d'une convention spéciale entre la France et nous-mêmes. Dans le cas actuel, le différend entre l'Autriche et la Serbie n'était pas un où nous nous sentions appelés à jouer un rôle actif. Même si la question en devenait une entre l'Autriche et la Russie, nous ne nous sentirions pas appelés à y jouer un rôle. Ce serait alors une question de la suprématie du Teuton ou du Slave — une lutte pour la suprématie dans les Balkans — et notre idée avait toujours été d'éviter d'être entraînés dans une guerre pour une question balkanique.

Si l'Allemagne devenait impliquée et si la France devenait impliquée, nous n'avions pas décidé ce que nous ferions. Ce serait un cas que nous aurions à examiner. La France aurait été alors entraînée dans une querelle qui n'était pas la sienne, mais dans laquelle, par suite de son alliance, son honneur et ses intérêts l'obligeaient à s'engager. Nous étions libres d'engagements et nous aurions à décider ce que les intérêts britanniques exigeaient que nous fissions. J'estimais qu'il était nécessaire de dire cela, parce que, comme il le savait, nous prenions toutes les précautions au sujet de notre flotte, et que j'étais sur le point d'avertir le prince Lichnowsky de ne pas compter que nous restions à l'écart; mais il ne serait pas juste que

je laisse M. Cambon s'égarer jusqu'à supposer que ceci voulait dire que nous avions décidé ce que nous ferions dans une éventualité qui, comme je l'espérais encore, pouvait ne pas se présenter.

M. Cambon m'a dit que j'avais exposé la situation très clairement. Il comprenait que je voulais dire que dans une querelle balkanique et dans une lutte pour la suprématie entre le Teuton et le Slave, nous ne nous sentirions pas appelés à intervenir; mais que si d'autres questions surgissaient et si la France et l'Allemagne devenaient impliquées de façon que la question devînt une de l'hégémonie de l'Europe, nous déciderions alors ce qu'il nous serait nécessaire de faire. Il a paru tout à fait préparé à cette déclaration et n'y fit aucune objection.

Il a dit que l'opinion française était calme mais décidée. Il s'attendait à ce que l'Allemagne demandât que la France restât neutre pendant que l'Allemagne attaquerait la Russie. Cette assurance, naturellement, la France ne pouvait pas la donner; elle était obligée à aider la Russie, si la Russie était attaquée.

Je suis, etc.

E. Grey.

---

## N° 35

*Sir Edward Grey à Sir E. Goschen, ambassadeur de Grande-Bretagne à Berlin.*

Foreign Office, 29 juillet 1914.

Monsieur,

Après avoir causé cet après-midi avec l'ambassadeur allemand au sujet de la situation européenne, j'ai dit que je désirais lui dire, d'une façon tout à fait particulière et amicale, quelque chose que j'avais à l'esprit. La situation était très grave. Tant qu'elle se limitait aux questions actuellement posées, nous n'avions aucune intention d'intervenir. Mais si l'Allemagne y devenait impliquée et ensuite la France, la question pourrait être si vaste qu'elle impliquerait tous les intérêts européens ; et je ne voulais pas qu'il fût trompé par le ton amical de notre conversation — lequel persisterait, comme je l'espérais — jusqu'à croire que nous resterions à l'écart.

Il a dit qu'il comprenait parfaitement, mais il a demandé si je voulais dire que nous interviendrions dans certaines circonstances.

Je répondais que je ne désirais pas dire cela, ni me servir de quoi que ce soit qui ressemblât à une menace ou à un essai d'exercer une pression, en disant que, si les choses allaient plus mal, nous interviendrions. Il n'y aurait aucune question de notre intervention si l'Allemagne n'était pas impliquée, ou même si la France n'était pas impliquée ; mais nous savions fort bien que si la question devenait telle que nous croyions que les intérêts britanniques exigeaient notre intervention, il faudrait que nous intervenions immédiatement, et que la décision fût très rapide, exactement comme les décisions des autres puissances auraient à l'être. J'espérais que le ton amical de nos conversations continuerait comme à présent, et que je pourrais conserver des rapports aussi étroits avec le Gouvernement allemand en travaillant pour la paix. Mais si nous échouions dans nos efforts pour conserver la paix, et si la question s'élargissait de façon à impliquer pour ainsi dire tous les intérêts européens, je ne voulais pas être exposé à aucun reproche de sa part, que le ton amical de toutes nos conversations l'avait égaré, lui ou son Gouvernement, à supposer que nous n'agirions pas, et au reproche que s'il n'avait pas été ainsi égaré le cours des événements aurait pu être différent.

L'ambassadeur allemand n'a fait aucune

objection à ce que j'ai dit; au contraire, il m'a dit que cela s'accordait avec ce qu'il avait déjà fait savoir à Berlin comme sa manière personnelle d'envisager de situation.

Je suis, etc.

E. GREY.

---

## JEUDI 30 JUILLET

La France affirme qu'elle est pacifique; elle estime que si l'Angleterre se solidarisait avec elle, l'Allemagne hésiterait à faire la guerre (*N° 36*).

Mais l'Angleterre ne croit pas pouvoir se solidariser dès maintenant avec la France (*N° 37*). Du moins, elle déclare à l'Allemagne qu'elle considérerait comme un déshonneur de marchander une neutralité achetée aux dépens de la France et de la Belgique (*N° 38*).

L'Autriche, en réponse à la mobilisation partielle de la Russie, mobilise aussi, par manière de précaution (*N° 39*). La tentative de médiation allemande à Vienne (*N° 40*) n'aboutit pas (*N° 41*).

La Russie offre de démobiliser si l'Autriche reconnaît que son conflit avec la Serbie est d'intérêt européen (*N° 42*).

## N° 36

*Sir F. Bertie, ambassadeur de Grande-Bretagne à Paris, à Sir Edward Grey. — (Reçu 30 juillet.)*

(Télégraphique.) Paris, 30 juillet 1914.

Le Président de la République me fait savoir que le Gouvernement russe a été informé par le Gouvernement allemand que l'Allemagne mobiliserait, à moins que la Russie n'arrêtât sa mobilisation. Mais un rapport supplémentaire reçu depuis de Saint-Pétersbourg déclare que le communiqué allemand avait été modifié et prenait maintenant la forme d'une demande d'information dans quelles conditions la Russie consentirait à démobiliser. La réponse donnée est qu'elle consent à le faire à la condition que l'Autriche-Hongrie donne l'assurance qu'elle respectera la souveraineté de la Serbie et soumettra certaines demandes formulées dans la note autrichienne, lesquelles la Serbie n'a pas acceptées, à une discussion internationale.

Le Président est d'avis que ces conditions ne seront pas acceptées par l'Autriche ; il est convaincu que la paix entre les puissances est entre les mains de la Grande-Bretagne. Si le Gouver-

nement de Sa Majesté annonçait que l'Angleterre viendrait en aide à la France, dans le cas d'un conflit entre la France et l'Allemagne, résultant des différences actuelles entre l'Autriche et la Serbie, il n'y aurait pas de guerre, car l'Allemagne modifierait aussitôt son attitude.

Je lui expliquais combien il serait difficile au Gouvernement de Sa Majesté de faire une telle déclaration, mais il disait qu'il maintenait que cela serait dans l'intérêt de la paix. La France, disait-il, est pacifique. Elle ne désire pas la guerre, et tout ce qu'elle a fait jusqu'à présent est de se préparer pour une mobilisation afin de ne pas être prise au dépourvu. Le Gouvernement français tiendra le Gouvernement de Sa Majesté au courant de tout ce qui se fera dans ce sens. On a des renseignements sérieux que les troupes allemandes sont concentrées dans les environs de Thionville et de Metz, prêtes à la guerre. S'il y avait une guerre générale sur le continent, l'Angleterre y serait entraînée pour la protection de ses intérêts vitaux. Une déclaration dès à présent de son intention de soutenir la France, dont c'est le désir que la paix soit maintenue, empêcherait presque certainement l'Allemagne de partir en guerre.

---

### N° 37

*Sir Edward Grey à Sir F. Bertie, ambassadeur de Grande-Bretagne à Paris.*

Foreign Office, 30 juillet 1914.

Monsieur,

M. Cambon m'a rappelé aujourd'hui la lettre que je lui ai écrite il y a deux ans, dans laquelle nous avons convenu que, dans le cas où la paix de l'Europe serait sérieusement menacée, nous discuterions ce que nous serions préparés à faire. Afin que vous puissiez les consulter facilement, je vous envoie ci-joint les copies de la lettre en question et de la réponse de M. Cambon. Il a dit que la paix de l'Europe ne fut jamais plus sérieusement menacée qu'elle l'était aujourd'hui. Il ne voulait pas me demander de dire directement que nous interviendrions, mais il aimerait bien que je lui dise ce que nous ferions dans certaines éventualités. L'hypothèse particulière qu'il avait à l'esprit était une attaque de la France par l'Allemagne. Il m'a donné un papier, dont une copie est également ci-jointe, montrant que les préparatifs militaires allemands étaient plus avancés et plus en vue de l'offensive sur la frontière, que tout ce que la France avait

encore fait. Il prévoyait que l'agression prendrait la forme, soit d'une demande que la France cesse ses préparatifs, soit d'une demande qu'elle s'engage à rester neutre en cas de guerre, entre l'Allemagne et la Russie. La France ne pouvait accueillir ni l'une ni l'autre de ces demandes.

J'ai dit que le cabinet devait se réunir demain matin, et que je le verrais de nouveau demain après-midi.

Je suis, etc.

E. Grey.

---

Annexe n° III jointe au n° 37 (1).

*Ministre des Affaires étrangères de France à M. Cambon.*

L'armée allemande a ses avant-postes sur nos bornes-frontières; hier, par deux fois, des patrouilles allemandes ont pénétré sur notre territoire. Nos avant-postes sont en retrait à 10 kilomètres en arrière de la frontière. Les populations ainsi abandonnées à l'attaque de

(1) Le n° 37 comporte trois annexes. L'annexe I a été déjà publiée dans *Pages d'histoire,* fasc. 4 : *La Journée du 4 août,* pages 32-33 ; l'annexe II dans le même volume, pages 34-35.

l'armée adverse protestent; mais le Gouvernement tient à montrer à l'opinion publique et au Gouvernement britannique que l'agresseur ne sera en aucun cas la France. Tout le XVI$^e$ corps de Metz, renforcé par une partie du VIII$^e$ venu de Trèves et de Cologne, occupe la frontière de Metz au Luxembourg. Le XV$^e$ corps d'armée de Strasbourg a serré sur la frontière. Sous menace d'être fusillés, les Alsaciens-Lorrains des pays annexés ne peuvent pas passer la frontière; des réservistes par dizaines de milliers sont rappelés en Allemagne; c'est le dernier stade avant la mobilisation: or, nous n'avons rappelé aucun réserviste.

Comme vous le voyez, l'Allemagne l'a fait. J'ajoute que toutes nos informations concordent pour montrer que les préparatifs allemands ont commencé samedi [1], le jour même de la remise de la note autrichienne.

Ces éléments, ajoutés à ceux contenus dans mon télégramme d'hier, vous permettent de faire la preuve au Gouvernement britannique de la volonté pacifique de l'un et des intentions agressives de l'autre.

(1) Lire : *jeudi,* ou : le jour même de la réponse à la note autrichienne.

## N° 38

*Sir Edward Grey à Sir E. Goschen, ambassadeur de Grande-Bretagne à Berlin.*

(Télégraphique.) Foreign Office, 30 juillet 1914.

Au sujet de votre dépêche du 29 juillet*.

Le Gouvernement de Sa Majesté ne peut pas accueillir un seul instant la proposition du Chancelier de s'engager à rester neutre dans de telles conditions. Ce qu'il nous demande, en effet, c'est de nous engager à rester à l'écart en attendant qu'on saisît des colonies françaises et que la France fût battue, pourvu que l'Allemagne ne prenne pas de territoire français, exception faite des colonies.

Au point de vue matériel, une telle proposition est inacceptable, car la France, sans qu'on lui enlevât encore de territoire en Europe, pourrait être écrasée au point de perdre sa position de grande puissance et devenir subordonnée à la politique allemande. En général, tout ceci à part, ce serait une honte pour nous que de passer ce marché avec l'Allemagne aux dépens

* Voir n° 33.

de la France, une honte de laquelle la bonne renommée de ce pays ne se remettrait jamais.

Le Chancelier nous demande aussi en effet de marchander toutes obligations ou intérêts que nous puissions avoir dans la neutralité de la Belgique. Nous ne pouvons en aucune façon accueillir ce marché non plus.

Ceci dit, il n'est pas nécessaire d'examiner si la perspective d'une convention générale de neutralité dans l'avenir entre l'Angleterre et l'Allemagne offrirait des avantages positifs suffisants pour nous dédommager de nous être liés les mains aujourd'hui. Nous devons conserver notre entière liberté d'agir comme les circonstances nous paraîtront l'exiger en cas d'un développement défavorable et regrettable de la crise actuelle, tel que le Chancelier le prévoit.

Je vous prie de parler au Chancelier dans le sens susindiqué et d'ajouter très sérieusement que la seule façon de maintenir les bonnes relations entre l'Angleterre et l'Allemagne est qu'ils continuent à coopérer à conserver la paix de l'Europe. Si nous réussissons dans ce but, les relations mutuelles de l'Allemagne et de l'Angleterre seront, j'en suis convaincu, améliorées et renforcées *ipso facto*. Dans ce but, le Gouvernement de Sa Majesté travaillera dans ce sens avec entier bon vouloir et sincérité.

Et, j'ajouterai ceci : si on peut conserver la

paix de l'Europe et passer sans accident à travers la crise actuelle, mon effort personnel sera de prendre l'initiative d'un arrangement auquel l'Allemagne puisse souscrire et par lequel elle pourra être assurée qu'aucune politique agressive ou hostile ne sera poursuivie contre elle ou ses alliés par la France, la Russie et nous-mêmes, soit ensemble, soit séparément. J'ai désiré ceci et j'ai travaillé dans ce sens autant que je l'ai pu pendant la dernière crise balkanique, et comme l'Allemagne avait un but semblable, nos relations se sont sensiblement améliorées. Cette idée a été jusqu'aujourd'hui trop utopique pour faire l'objet de propositions définitives ; mais si la crise actuelle, beaucoup plus aiguë que toutes celles par lesquelles l'Europe a passé depuis plusieurs générations, est traversée sans accident, j'ai l'espoir que le soulagement et la réaction qui suivront, rendront possible un rapprochement plus défini entre les puissances, qu'il n'a été possible jusqu'à aujourd'hui.

---

## N° 39

*Sir M. de Bunsen, ambassadeur de Grande-Bretagne à Vienne, à Sir Edward Grey. — (Reçu 30 juillet.)*

(Télégraphique.) Vienne, 30 juillet 1914.

L'ambassadeur russe a donné à l'ambassadeur français et à moi-même cet après-midi, à l'ambassade française, où je me trouvais par hasard, un compte rendu de son entrevue avec le ministre des Affaires étrangères, laquelle aurait été parfaitement amicale. Le ministre des Affaires étrangères lui dit que comme la Russie avait mobilisé, l'Autriche devait nécessairement en faire autant. Ceci toutefois ne devait pas être considéré comme une menace, mais simplement comme la prise de précautions militaires semblables à celles qu'on avait déjà prises de l'autre côté de la frontière. Il dit qu'il n'avait pas d'objection à ce que le ministre russe des Affaires étrangères et l'ambassadeur autrichien à Saint-Pétersbourg continuent leurs conversations, bien qu'il ne puisse dire qu'on pourrait les reprendre sur la base de la réponse serbe.

En somme, l'ambassadeur russe n'est pas mécontent. Il avait commencé à faire ses prépara-

tifs pour son départ, sur la foi d'un bruit que l'Autriche déclarerait la guerre en réponse à la mobilisation. Il espère maintenant que l'on pourra encore faire quelque chose pour empêcher la guerre avec l'Autriche.

---

N° 40

*Sir Edward Grey à Sir G. Buchanan, ambassadeur de Grande-Bretagne à Saint-Pétersbourg.*

(Télégraphique.) Foreign Office, 30 juillet 1914

L'ambassadeur allemand m'informe que le Gouvernement allemand essaierait d'influencer l'Autriche, après avoir pris Belgrade et le territoire serbe dans la région de la frontière, à promettre de ne pas avancer plus loin pendant que les puissances essaient d'arranger pour que la Serbie donne une satisfaction suffisante pour calmer l'Autriche. Le territoire occupé serait évacué, bien entendu, lorsque l'Autriche serait satisfaite. J'ai suggéré ceci hier comme un soulagement possible à la situation, et si on peut y arriver, j'espère sincèrement que l'on pourrait se mettre d'accord pour suspendre tous nouveaux préparatifs militaires de tous les côtés.

L'ambassadeur russe m'a informé de la condition posée par M. Sazonof telle qu'elle est citée dans votre dépêche du 30 juillet* ; il craint qu'elle ne puisse être modifiée. Mais si l'avance autrichienne était arrêtée après l'occupation de Belgrade, je pense que les termes de la formule rédigée par le ministre russe des Affaires étrangères pourraient être modifiés de façon à dire que les puissances examineraient comment la Serbie pourrait donner entière satisfaction à l'Autriche sans diminuer les droits souverains ou l'indépendance de la Serbie.

Si l'Autriche, ayant occupé Belgrade et le territoire serbe avoisinant, se déclare prête, dans l'intérêt de la paix européenne, à cesser son avance et à discuter comment on pourrait arriver à un règlement complet, j'espère que la Russie consentirait également à discuter et à suspendre tous nouveaux préparatifs militaires, pourvu que les autres puissances en fissent autant. C'est une chance bien mince de conserver la paix, mais c'est la seule que je puisse suggérer si le ministre des Affaires étrangères ne peut arriver à aucune entente avec Berlin. Je vous prie d'en informer le ministre des Affaires étrangères.

---

* Voir n° 42.

**N° 41**

*Sir E. Goschen, ambassadeur de Grande-Bretagne à Berlin, à Sir Edward Grey. — (Reçu 31 juillet.)*

(Télégraphique.) Berlin, 30 juillet 1914.

Je ne sais pas si vous avez reçu une réponse du Gouvernement allemand à la communication* que vous lui avez faite par l'intermédiaire de l'ambassadeur d'Allemagne à Londres, demandant s'il pouvait proposer quelque moyen par lequel les quatre puissances pourraient employer leur influence médiatrice entre la Russie et l'Autriche. J'ai été informé hier soir qu'il n'avait pas encore eu le temps d'envoyer une réponse. Aujourd'hui, en réponse à une demande de l'ambassadeur de France pour savoir si le Gouvernement impérial avait proposé un moyen quelconque d'action, le secrétaire d'État a dit qu'il avait cru gagner du temps en communiquant directement avec Vienne, et qu'il avait demandé au Gouvernement austro-hongrois ce qui pourrait lui donner satisfaction. Aucune réponse, néanmoins, n'était encore parvenue.

Le Chancelier m'a dit hier soir qu'il « déclanchait le mécanisme » autant qu'il pouvait, et

* Voir n° 31.

qu'il n'était pas certain de ne pas avoir été trop loin en conseillant fortement la modération à Vienne, ce qui aurait plutôt précipité les événements.

---

N° 42

*Sir G. Buchanan, ambassadeur de Grande-Bretagne à Saint-Pétersbourg, à Sir E. Grey. — (Reçu 30 juillet.)*

(Télégraphique.) Saint-Pétersbourg, 30 juillet 1914.

L'ambassadeur français et moi-même avons rendu visite au ministre des Affaires étrangères ce matin. Son Excellence a dit que l'ambassadeur allemand l'a informée hier après-midi que le Gouvernement allemand était disposé à garantir que l'intégrité serbe serait respectée par l'Autriche. A cela il avait répondu qu'il pourrait en être ainsi ; mais que néanmoins la Serbie deviendrait un vassal autrichien tout comme, dans des circonstances similaires, le Bokhara était devenu vassal russe. Il y aurait une révolution en Russie si la Russie supportait un tel état de choses.

M. Sazonof nous a dit que le Gouvernement russe avait en sa possession la preuve absolue que l'Allemagne était en train de faire des préparatifs sur terre et sur mer contre la Russie — plus spécialement dans la direction du golfe de Finlande.

L'ambassadeur allemand a eu une deuxième entrevue avec le ministre des Affaires étrangères à 2 heures du matin, au cours de laquelle le premier a été complètement terrassé par l'émotion en se rendant compte que la guerre était inévitable. Il supplia M. Sazonof de faire quelque proposition qu'il pût télégraphier au Gouvernement allemand comme un dernier espoir. En conséquence, M. Sazonof rédigea et remit à l'ambassadeur allemand une formule en français comme suit :

« Si l'Autriche, reconnaissant que son conflit avec la Serbie a pris le caractère d'une question d'intérêt européen, se déclare prête à éliminer de son ultimatum les points qui violent le principe de la souveraineté de la Serbie, la Russie s'engage à arrêter tous ses préparatifs militaires. »

On continuera les préparatifs de mobilisation générale si cette proposition est rejetée par l'Autriche, et le résultat inévitable sera une guerre européenne. La nervosité ici a atteint un tel degré, que si l'Autriche se refuse à faire une concession, la Russie ne pourra plus se retenir, et, maintenant qu'elle sait que l'Allemagne s'arme, elle ne peut guère retarder, pour des raisons stratégiques, la conversion de la mobilisation partielle en mobilisation générale.

---

## VENDREDI 31 JUILLET

La tentative de médiation allemande à Vienne a eu du moins pour résultat que les pourparlers reprennent entre l'Autriche et la Russie (*N° 43*).

Mais l'Allemagne déclare que la mobilisation russe l'oblige à agir (*N° 44*); elle va proclamer l' « état de danger de guerre » (*N° 45*); elle lance un ultimatum à la Russie et à la France (*N° 46*).

La Russie ordonne de son côté la mobilisation générale (*N° 47*), mais pas un soldat russe ne franchira la frontière tant que la conversation continuera entre Vienne et Pétersbourg (*N° 48*).

L'Angleterre refuse encore de s'engager dès maintenant avec la France (*N° 49*), qui insiste pour obtenir une réponse précise et rapide (*N° 50*).

D'autre part, l'Angleterre demande à la France et à l'Allemagne si elles sont dispo-

sées à respecter la neutralité de la Belgique (*N° 51*), et elle informe la Belgique de cette démarche (*N° 52*).

L'Allemagne refuse de prendre un engagement au sujet de la Belgique (*N° 53*).

La France respectera la neutralité de la Belgique, réserve faite du cas où cette neutralité serait violée par une autre puissance (*N° 54*).

### N° 43

*Sir Edward Grey à Sir G. Buchanan, ambassadeur de Grande-Bretagne à Saint-Pétersbourg.*

(Télégraphique.) Foreign Office, 31 juillet 1914.

J'apprends par l'ambassadeur d'Allemagne que, comme résultat des suggestions du Gouvernement allemand, un entretien a eu lieu à Vienne entre le ministre autrichien des Affaires étrangères et l'ambassadeur de Russie. L'ambassadeur d'Autriche à Saint-Pétersbourg a aussi été informé qu'il pouvait converser avec le ministre russe des Affaires étrangères, et qu'il devait donner des explications au sujet de l'ultimatum autrichien à la Serbie et discuter les

propositions et toutes les questions intéressant directement les relations austro-russes. Si le Gouvernement russe objecte que les Autrichiens mobilisent huit corps d'armée, il faudrait faire ressortir que ce nombre n'est pas trop élevé contre 400.000 Serbes.

L'ambassadeur d'Allemagne m'a demandé d'exhorter le Gouvernement russe à montrer son bon vouloir dans les pourparlers et à suspendre ses préparatifs militaires.

C'est avec grande satisfaction que j'ai appris que les pourparlers sont repris entre l'Autriche et la Russie, et vous voudrez bien exprimer ceci au ministre des Affaires étrangères et lui dire que j'espère ardemment qu'il les encouragera.

J'ai informé l'ambassadeur d'Allemagne que, en ce qui regarde les préparatifs militaires, je ne voyais pas comment on pouvait inviter la Russie à les suspendre, à moins que l'Autriche ne restreigne l'avance de ses troupes en Serbie.

---

## N° 44

*Sir E. Goschen, ambassadeur de Grande-Bretagne à Berlin, à Sir Edward Grey. — (Reçu 31 juillet.)*

(Télégraphique.) Berlin, 31 juillet 1914.

Le Chancelier m'informe que ses efforts pour prêcher la paix et la modération à Vienne ont été sérieusement embarrassés par la mobilisation russe contre l'Autriche. Il a fait tout ce qui était possible pour arriver à son but à Vienne, peut-être même plus que cela n'était agréable au Ballplatz. Il ne pouvait pas, quoi qu'il en soit, laisser son pays sans défense pendant que le temps était employé par les autres puissances ; et si, comme il sait que c'est le cas, des mesures militaires sont maintenant prises par la Russie contre l'Allemagne, il lui serait impossible de rester paisible. Il désirait me dire qu'il était fort possible que dans peu de temps, aujourd'hui peut-être, le Gouvernement allemand prendrait de sérieuses mesures ; il était, en effet, sur le point d'avoir une audience avec l'Empereur.

Son Excellence a ajouté que la nouvelle des préparatifs actifs sur la frontière russo-allemande

lui était parvenue juste au moment où le Tsar avait demandé à l'Empereur, au nom de leur vieille amitié, de s'entremettre à Vienne, et quand l'Empereur se conformait effectivement à cette instance.

---

N° 45

*Sir E. Goschen, ambassadeur de Grande-Bretagne à Berlin, à Sir Edward Grey. — (Reçu 31 juillet.)*

(Télégraphique.) Berlin, 31 juillet 1914.

D'après une information que vient de recevoir le Gouvernement allemand de son ambassadeur à Saint-Pétersbourg, toute l'armée et la flotte russes sont en mobilisation. Le Chancelier me dit que le *Kriegsgefahr* allait être proclamé de suite par le Gouvernement allemand, car ce ne peut être que contre l'Allemagne que la mobilisation générale russe est dirigée. La mobilisation suivrait presque immédiatement. Son Excellence a ajouté comme explication que le *Kriegsgefahr* signifiait la prise de certaines mesures de précaution en conséquence des relations tendues avec un pays étranger.

Cette nouvelle de Saint-Pétersbourg, a ajouté

Son Excellence, lui semblait mettre fin à tout espoir de solution pacifique de la crise. L'Allemagne doit certainement se préparer à toutes éventualités.

Je lui ai demandé s'il ne pouvait pas, malgré cela, faire pression sur les autorités à Vienne pour qu'elles fassent quelque chose dans l'intérêt général, pour rassurer la Russie et de montrer qu'eux-mêmes sont disposés à continuer les pourparlers sur une base amicale. Il a répondu qu'hier soir il avait prié l'Autriche de répondre à votre dernière proposition et qu'il avait reçu une réponse d'après laquelle le ministre autrichien des Affaires étrangères prendrait, ce matin, l'avis de l'Empereur à ce sujet.

---

### N° 46

*Sir F. Bertie, ambassadeur de Grande-Bretagne à Paris, à Sir Edward Grey. — (Reçu 31 juillet.)*

(Télégraphique.) Paris, 31 juillet 1914.

A 7 heures, ce soir, le ministre des Affaires étrangères m'a fait venir; à l'instant où j'arrivais, l'ambassadeur d'Allemagne quittait Son Excellence.

L'ambassadeur d'Allemagne avait informé Son

Excellence que, en raison du fait que des ordres avaient été donnés pour la mobilisation totale de l'armée et de la flotte russes, le Gouvernement allemand a, dans un ultimatum qu'il a adressé au Gouvernement russe, exigé que les forces russes soient démobilisées.

Le Gouvernement allemand considérera nécessaire d'ordonner la mobilisation totale de l'armée allemande sur les frontières russes et françaises, si, dans les douze heures, le Gouvernement russe ne s'engage pas à se conformer à la demande de l'Allemagne.

Le ministre des Affaires étrangères me demande de vous communiquer cela et de m'informer quelle sera, dans ces circonstances, l'attitude de l'Angleterre.

L'ambassadeur d'Allemagne ne pouvait pas dire quand le délai de douze heures expirait. Il va se rendre demain samedi à 1 heure de l'après-midi au ministère des Affaires étrangères, afin de prendre la réponse du Gouvernement français en ce qui concerne l'attitude qu'il adoptera dans ces circonstances.

Il a laissé entrevoir la possibilité d'avoir à demander ses passeports.

Je suis informé par l'ambassadeur russe qu'il n'a pas connaissance que la mobilisation générale des forces russes ait eu lieu.

---

### N° 47

*Sir G. Buchanan, ambassadeur de Grande-Bretagne à Saint-Pétersbourg, à Sir Edward Grey. — (Reçu 31 juillet.)*

(Télégraphique.) Saint-Pétersbourg, 31 juillet 1914.

Il a été décidé de donner des ordres pour la mobilisation générale.

Cette décision a été prise en conséquence d'un rapport reçu de l'ambassadeur russe à Vienne, suivant lequel l'Autriche s'est décidée à ne pas s'en rapporter à l'intervention des puissances et met en mouvement ses troupes contre la Russie aussi bien que contre la Serbie. La Russie a aussi des raisons de croire que l'Allemagne fait d'actifs préparatifs militaires et elle ne peut pas se laisser devancer.

---

### N° 48

*Sir G. Buchanan, ambassadeur de Grande-Bretagne à Saint-Pétersbourg, à Sir Edward Grey. — (Reçu 1er août.)*

(Télégraphique.) Saint-Pétersbourg, 31 juillet 1914.

Le ministre des Affaires étrangères m'a fait venir, ainsi que l'ambassadeur de France, et il

nous a demandé de télégraphier à nos Gouvernements respectifs la formule ci-jointe comme la plus propre à amalgamer la proposition faite par vous dans votre télégramme du 30 juillet* avec la formule mentionnée dans mon télégramme du 30 juillet**. Il espère qu'elle aura votre approbation :

« Si l'Autriche consent à arrêter la marche de ses troupes sur le territoire serbe, si, reconnaissant que le conflit austro-serbe a assumé le caractère d'une question d'intérêt européen, elle admet que les grandes puissances examinent la satisfaction que la Serbie pourrait accorder au Gouvernement d'Autriche-Hongrie sans laisser porter atteinte à ses droits d'État souverain et à son indépendance, la Russie s'engage à conserver son attitude expectante. »

Puis Son Excellence a fait allusion au télégramme envoyé à l'empereur allemand par l'empereur de Russie en réponse au télégramme précédent. Il a dit que l'empereur Nicolas avait commencé par remercier l'empereur Guillaume de son télégramme et pour les espérances d'une solution pacifique qu'il présentait. Sa Majesté a ensuite assuré l'empereur Guillaume qu'aucune intention d'un caractère agressif quelconque

---

* Voir nº 40.
** Voir nº 42.

n'était dissimulée derrière les préparatifs militaires russes. Autant que les pourparlers avec l'Autriche continuaient, Sa Majesté Impériale garantissait que pas un seul homme ne passerait la frontière; pourtant il était bien entendu impossible, pour les raisons expliquées, d'arrêter une mobilisation qui était déjà en cours.

M. Sazonof a dit qu'indubitablement il y aurait meilleur espoir pour une solution pacifique si les pourparlers proposés devaient avoir lieu à Londres, où l'atmosphère était beaucoup plus favorable, et par conséquent il espérait que vous seriez en mesure d'accepter cela.

Son Excellence a terminé en exprimant sa profonde gratitude au Gouvernement de Sa Majesté, qui avait tant fait pour sauver la situation; si la guerre était évitée, c'est à lui qu'on le devrait largement. L'Empereur, le Gouvernement russe et le peuple russe n'oublieront jamais la ferme attitude adoptée par la Grande-Bretagne.

---

**N° 49**

*Sir Edward Grey à Sir F. Bertie,*
*ambassadeur de Grande-Bretagne à Paris.*

Foreign Office, 31 juillet 1914.

Monsieur,

M. Cambon s'est référé aujourd'hui à un télégramme qui avait été montré ce matin à Sir Arthur Nicolson, qui provenait de l'ambassadeur de France à Berlin et qui disait que l'incertitude concernant notre intervention était l'élément encourageant à Berlin et que, si nous voulions seulement nous déclarer définitivement du côté de la Russie et de la France, cela déciderait l'attitude allemande en faveur de la paix.

J'ai dit qu'il était tout à fait injuste de supposer que nous avions laissé l'Allemagne sous l'impression que nous n'interviendrons pas. J'avais refusé des ouvertures pour promettre que nous resterions neutres. J'avais non seulement refusé de dire que nous resterions neutres, j'avais été ce matin jusqu'à dire à l'ambassadeur d'Allemagne que, si la France et l'Allemagne se trouvaient engagées dans une guerre, nous y serions entraînés. Cela, bien entendu, n'était pas la même chose que de prendre un engagement avec la France, et j'ai dit cela à M. Cam-

bon, seulement pour montrer que nous n'avions pas laissé l'Allemagne sous l'impression que nous resterions à l'écart.

M. Cambon m'a alors demandé ma réponse à ce qu'il avait dit hier.

J'ai dit que nous étions arrivés à la conclusion, dans le Cabinet d'aujourd'hui, que nous ne pouvions donner aucun gage en ce moment. Bien que nous ayons à exposer notre politique devant le Parlement, nous ne pouvions pas engager le Parlement d'avance. Jusqu'à présent, nous ne ressentions pas, et l'opinion publique ne ressentait pas, qu'aucun traité ni obligation de ce pays n'étaient engagés. Des développements ultérieurs pourraient modifier cette situation et obliger le Gouvernement et le Parlement à envisager qu'une intervention était justifiée. La protection de la neutralité de la Belgique pourrait être, je ne dirais pas un décisif, mais un important facteur, dans la détermination de notre attitude. Que nous proposions au Parlement d'intervenir ou de ne pas intervenir dans une guerre, le Parlement désirerait savoir comment nous étions placés à l'égard de la neutralité de la Belgique et il se pourrait que je demande et à la France et à l'Allemagne, si chacune était disposée à prendre l'engagement qu'elle ne serait pas la première à violer la neutralité de la Belgique.

M. Cambon a renouvelé la question pour savoir si nous seconderions la France au cas où l'Allemagne l'attaquerait.

J'ai dit que je pouvais seulement m'en tenir à la réponse et que, au point où les choses en sont en ce moment, nous ne pouvions prendre aucun engagement.

M. Cambon a fait valoir que l'Allemagne avait, depuis le commencement, rejeté les propositions qui auraient peut-être amené la paix. Il ne pouvait pas être dans l'intérêt de l'Angleterre que la France soit écrasée par l'Allemagne; nous serions alors dans une position très amoindrie vis-à-vis de l'Allemagne. En 1870 nous avions commis une grande faute en permettant un accroissement énorme de la force allemande, et nous répéterions maintenant cette faute. Il m'a demandé si je ne pouvais pas soumettre à nouveau cette question au Cabinet.

J'ai dit que le Cabinet serait certainement convoqué aussitôt qu'il y aurait de nouveaux développements, mais quant à présent la seule réponse que je pouvais donner était que nous ne pouvions prendre aucun engagement définitif.

Je suis, etc.

E. Grey.

---

## N° 50

*Sir F. Bertie, ambassadeur de Grande-Bretagne à Paris, à Sir Edward Grey. — (Reçu 1er août.)*

(Télégraphique.) Paris, 31 juillet 1914.

Au reçu, à 8h 30 ce soir, de votre télégramme de cet après-midi*, j'ai envoyé un message au ministre des Affaires étrangères le priant de me recevoir. Il m'a reçu à 10h 30 ce soir à l'Élysée, où avait lieu un conseil de Cabinet. Il a pris note de la question que vous m'aviez chargé de lui poser au sujet du respect par la France de la neutralité de la Belgique.

Il m'a informé qu'une communication vous avait été faite par l'ambassadeur allemand à Londres au sujet de l'intention de l'Allemagne d'ordonner une mobilisation générale de son armée si la Russie ne démobilisait pas immédiatement. Il est extrêmement désireux de savoir quelle sera l'attitude de l'Angleterre dans ces circonstances et il prie le Gouvernement de Sa Majesté de lui donner une réponse à ce sujet dans le plus bref délai possible.

---

* Voir n° 51.

Le ministre des Affaires étrangères m'a dit aussi que l'ambassade allemande est en train de faire ses malles.

---

N° 51

*Sir Edward Grey à Sir F. Bertie, ambassadeur de Grande-Bretagne à Paris, et à Sir E. Goschen, ambassadeur de Grande-Bretagne à Berlin.*

(Télégraphique.) Foreign Office, 31 juillet 1914.

J'espère toujours que la situation n'est pas irréparable ; mais en vue des préparatifs de mobilisation en Allemagne il est devenu essentiel pour le Gouvernement de Sa Majesté, en vue de traités existants, de demander si le Gouvernement français (allemand) est préparé à s'engager à respecter la neutralité de la Belgique autant qu'une autre puissance ne l'aura pas violée.

Une demande semblable est adressée au Gouvernement allemand (français). Il est important d'avoir une prompte réponse.

---

## N° 52

*Sir Edward Grey à Sir F. Villiers, ministre de Grande-Bretagne à Bruxelles.*

(Télégraphique.) Foreign Office, 31 juillet 1914.

En raison des traités existants, vous devez informer le ministre des Affaires étrangères que, en considération de la possibilité d'une guerre européenne, j'ai demandé aux Gouvernements français et allemand si chacun d'eux était décidé à respecter la neutralité de la Belgique, pourvu qu'elle ne fût pas violée par aucune autre puissance.

Vous devez dire que j'assume que le Gouvernement belge maintiendra jusqu'au bout sa neutralité; je désire et espère que les autres puissances la maintiendront et l'observeront.

Vous devez informer le Gouvernement belge qu'une prompte réponse est désirée.

## N° 53

*Sir E. Goschen, ambassadeur de Grande-Bretagne à Berlin, à Sir Edward Grey. — (Reçu 1er août.)*

(Télégraphique.) Berlin, 31 juillet 1914.

A propos de la neutralité de la Belgique à laquelle vous faites allusion dans votre télégramme du 31 juillet, adressé à Sir F. Bertie*.

J'ai vu le secrétaire d'État, qui m'informe qu'il lui faut consulter l'Empereur et le Chancelier avant de pouvoir répondre. J'ai compris d'après ce qu'il disait qu'à son avis n'importe quelle réponse de leur part ne pourrait que dévoiler une partie de leur plan de campagne en cas de guerre et que, par suite, il lui paraissait douteux qu'on pût donner une réponse quelconque. Cependant Son Excellence a pris note de votre requête.

Il paraît, d'après ce qu'il a dit, que le Gouvernement allemand considère que des actes d'hostilité ont déjà été commis par la Belgique. Il m'a cité, comme exemple, ce fait que déjà l'embargo avait été mis sur un chargement de blé à destination de l'Allemagne.

---

* Voir n° 51.

Je compte revoir Son Excellence demain pour continuer la discussion, mais je n'espère guère obtenir une réponse définitive.

En s'entretenant avec moi aujourd'hui, le Chancelier m'a indiqué que dans tous les cas l'Allemagne désirait connaître la réponse à vous faite par le Gouvernement français.

---

**N° 54**

*Sir F. Bertie, ambassadeur de Grande-Bretagne à Paris, à Sir Edward Grey. — (Reçu 1er août.)*

(Télégraphique.) Paris, 31 juillet 1914.

Mon télégramme précédent*.

Le directeur politique m'a apporté la réponse du ministre des Affaires étrangères à votre demande au sujet de la neutralité de la Belgique. La voici :

« Le Gouvernement français est résolu à respecter la neutralité de la Belgique, et ce n'est qu'au cas où une autre puissance violerait cette neutralité que la France pourrait se trouver

* Voir n° 50.

dans l'obligation d'agir autrement, dans le but d'assurer sa propre défense. Cette assurance a été donnée à plusieurs reprises. Le Président de la République en a parlé au roi des Belges, et le ministre de France à Bruxelles a spontanément renouvelé cette assurance aujourd'hui même au ministre des Affaires étrangères belge. »

---

## SAMEDI 1er AOUT

La Russie et l'Autriche continuent de négocier (*N° 55*). La Russie accepte comme base de médiation une formule amendée par l'Angleterre (*N° 56*).

L'Autriche ordonne la mobilisation générale (*N° 57*). Elle consent à discuter la substance de son ultimatum du 23 juillet (*N° 58*); elle en informe l'Allemagne (*N° 59*); elle proteste qu'elle n'a pas fait « claquer la porte » (*N° 60*).

Mais l'Allemagne se considérera en état de guerre si le Gouvernement russe ne répond pas à son ultimatum de la veille (*N° 61*) et elle ordonne la mobilisation générale pour le 2 août (*N° 62*).

La France ne s'explique pas l'ultimatum qu'elle a reçu de l'Allemagne; elle ne désespère pas encore d'éviter la guerre (*N° 63*), mais elle ordonne la mobilisation générale pour le 2 août (*N° 64*).

La Belgique déclare qu'elle maintiendra sa neutralité de tout son pouvoir (*N° 65*).

L'Italie restera neutre (*N° 66*).

## N° 55

*Sir Edward Grey à Sir E. Goschen, ambassadeur de Grande-Bretagne à Berlin.*

(Télégraphique.) Foreign Office, 1er août 1914.

Je crois encore qu'il serait possible d'assurer la paix, si seulement on peut gagner un peu de temps avant qu'une grande puissance ne commence la guerre.

Le Gouvernement russe m'a fait part des bonnes dispositions de l'Autriche à discuter avec la Russie : l'Autriche est disposée à accepter un terrain de discussion n'ayant pas les inconvénients de la formule suggérée primitivement par la Russie.

La situation ne saurait être désespérée aussi longtemps que l'Autriche et la Russie sont disposées à converser, et j'espère que le Gouvernement allemand pourra faire usage des communiqués russes, cités plus haut, dans le but d'éviter un état de tension. Le Gouvernement de Sa Majesté s'abstient avec soin de tout acte pouvant précipiter les événements.

## N° 56

*Sir Edward Grey à Sir E. Goschen, ambassadeur de Grande-Bretagne à Berlin.*

(Télégraphique.) Foreign Office, 1er août 1914.

Le télégramme suivant de M. Sazonof au comte Benckendorff, du 31 juillet, m'a été communiqué aujourd'hui :

« (Urgent.)

« Formule amendée conformément à la proposition anglaise : Si Autriche consent à arrêter la marche de ses troupes sur le territoire serbe, et si, reconnaissant que le conflit austro-serbe a assumé le caractère d'une question d'intérêt européen, elle admet que les grandes puissances examinent la satisfaction que la Serbie pourrait accorder au Gouvernement austro-hongrois sans laisser porter atteinte à ses droits d'État souverain et à son indépendance, la Russie s'engage à conserver son attitude expectante. »

(Le télégramme ci-dessus a été communiqué à toutes les puissances.)

## N° 57

*Sir M. de Bunsen, ambassadeur de Grande-Bretagne à Vienne, à Sir Edward Grey. — (Reçu 1er août.)*

(Télégraphique.) Vienne, 1er août 1914.

Mobilisation générale de l'armée et de la flotte.

---

## N° 58

*Sir Edward Grey à Sir E. Goschen, ambassadeur de Grande-Bretagne à Berlin.*

(Télégraphique.) Foreign Office, 1er août 1914.

M. de Etter est venu aujourd'hui me communiquer le contenu d'un télégramme de M. Sazonof à la date du 31 juillet. En voici les termes :

« L'ambassadeur austro-hongrois déclare que son Gouvernement est prêt à discuter la substance de l'ultimatum adressé par l'Autriche à la Serbie. M. Sazonof a répondu en exprimant sa satisfaction ; il a dit qu'il serait à souhaiter que les discussions aient lieu à Londres avec la participation des grandes puissances.

« M. Sazonof espère que le Gouvernement britannique assumera la direction de ces discussions. La totalité de l'Europe lui en sera reconnaissante. Il serait de la plus haute importance que l'Autriche suspendît provisoirement son action militaire en territoire serbe. »

(La note ci-dessus a été communiquée aux six puissances.)

---

N° 59

*Sir Edward Grey à Sir G. Buchanan, ambassadeur de Grande-Bretagne à Saint-Pétersbourg.*

(Télégraphique.) Foreign Office, 1er août 1914.

J'apprends de source très sûre que le Gouvernement autrichien a informé le Gouvernement allemand que, bien que la situation ait été modifiée par la mobilisation russe, il serait disposé, pour montrer son appréciation des efforts de l'Angleterre pour la paix, à recueillir favorablement ma proposition d'une médiation entre l'Autriche et la Serbie. Cette acceptation serait naturellement subordonnée à la continuation de l'action militaire de l'Autriche contre la

Serbie, et à ce fait que le Gouvernement britannique devrait presser le Gouvernement russe d'arrêter la mobilisation contre l'Autriche, auquel cas l'Autriche annulerait naturellement ses contre-préparatifs militaires en Galicie rendus nécessaires par la mobilisation russe.

Veuillez mettre au courant le ministre des Affaires étrangères et dites qu'en vue de l'acceptation d'une médiation par l'Autriche, si la Russie pouvait suspendre sa mobilisation il paraît encore possible de maintenir la paix. La question sera probablement à discuter avec le Gouvernement allemand et aussi par le Gouvernement russe.

---

N° 60

*Sir Edward Grey à Sir M. de Bunsen, ambassadeur de Grande-Bretagne à Vienne.*

(Télégraphique.) Foreign Office, 1er août 1914.

J'ai vu l'ambassadeur austro-hongrois ce matin. Il m'a communiqué la substance d'un télégramme que le ministre des Affaires étrangères austro-hongrois a adressé à l'ambassadeur d'Autriche à Paris. Dans ce télégramme Son

Excellence a donné des instructions pour qu'on assure le ministre des Affaires étrangères français que le Gouvernement austro-hongrois n'a aucune intention de porter atteinte aux droits souverains de la Serbie ni d'obtenir une augmentation de territoire. L'ambassadeur a ajouté qu'il avait ordre d'informer le ministre des Affaires étrangères français que le bruit qui courait à Paris et suivant lequel l'Autriche-Hongrie avait l'intention d'occuper le sandjak ne reposait sur aucun fondement.

Le comte Mensdorff est revenu plus tard au Foreign Office. Il m'a parlé d'un télégramme envoyé hier par le comte Berchtold à l'ambassadeur austro-hongrois à Saint-Pétersbourg et il m'en a communiqué la substance.

Il y est dit que le comte Berchtold a supplié l'ambassadeur russe, qu'il a convoqué hier, de faire tout son possible pour détruire l'impression entièrement fausse qu'on avait à Saint-Pétersbourg que l'Autriche-Hongrie avait brutalement fermé la porte aux pourparlers. L'ambassadeur russe a promis de le faire. Le comte Berchtold a saisi l'occasion de répéter à l'ambassadeur russe l'assurance déjà donnée à Saint-Pétersbourg que l'Autriche-Hongrie n'avait en vue ni une infraction aux droits souverains de la Serbie ni une acquisition de territoire.

Le comte Mensdorff a attiré spécialement l'at-

tention sur ce fait que le télégramme indique que les conversations à Saint-Pétersbourg n'ont pas été rompues par l'Autriche-Hongrie.

---

**N° 61**

*Sir E. Goschen, ambassadeur de Grande-Bretagne à Berlin, à Sir Edward Grey. — (Reçu 2 août.)*

(Télégraphique.) Berlin, 1er août 1914.

Votre télégramme de ce jour*.

J'ai communiqué la substance de votre télégramme au secrétaire d'État pour les Affaires étrangères, et je lui ai démontré longuement que le différend principal existait entre l'Autriche et la Russie, et que l'Allemagne n'intervenait que comme alliée de l'Autriche. Si donc l'Autriche et la Russie étaient disposées, comme c'était le cas, à converser, et si l'Allemagne ne désirait pas la guerre pour son propre compte, il me semblait logique que l'Allemagne s'abstînt d'intervenir et qu'elle continuât à travailler en vue d'une solution pacifique. Le secrétaire d'État pour les Affaires étrangères a déclaré que le

---

* Voir n° 55.

consentement de l'Autriche à discuter était dû à l'influence allemande à Vienne et que si la Russie n'avait pas mobilisé contre l'Allemagne tout aurait pu s'arranger. La Russie en ne répondant pas à la demande de démobilisation présentée par l'Allemagne avait déterminé la mobilisation allemande. La Russie a déclaré que sa mobilisation n'impliquait pas nécessairement la guerre et qu'elle pouvait parfaitement rester mobilisée pendant des mois sans faire la guerre. Il n'en est pas de même en Allemagne. Elle a pour elle la rapidité, la Russie a pour elle le nombre. La sécurité de l'Empire allemand empêche l'Allemagne de donner à la Russie le temps d'amener des troupes de tous les points de son vaste territoire. Actuellement la Russie n'a toujours pas fait parvenir sa réponse, alors que le Gouvernement impérial lui a accordé quelques heures au delà du délai fixé. L'Allemagne a donc ordonné la mobilisation, et le représentant de l'Allemagne à Saint-Pétersbourg a reçu des instructions pour qu'à l'expiration d'un délai fixé il informe le Gouvernement russe que le Gouvernement impérial considère que le refus de répondre entraîne l'état de guerre.

---

## N° 62

*Sir E. Goschen, ambassadeur de Grande-Bretagne à Berlin, à Sir Edward Grey. — (Reçu 2 août.)*

(Télégraphique.) Berlin, 1er août 1914.

Des ordres viennent d'être donnés pour la mobilisation générale de la marine et de l'armée, le premier jour de la mobilisation étant le 2 août.

---

## N° 63

*Sir F. Bertie, ambassadeur de Grande-Bretagne à Paris, à Sir Edward Grey. — (Reçu 1er août.)*

(Télégraphique.) Paris, 1er août 1914.

J'ai eu une conversation avec le directeur politique. Il m'a dit que lorsque l'ambassadeur allemand est venu au ministère des Affaires étrangères, ce matin, il fut informé que le Gouvernement français ne comprenait pas ce qui a pu motiver sa communication d'hier au soir. On

fit remarquer à Son Excellence que la mobilisation générale russe n'avait été ordonnée qu'après que l'Autriche eût ordonné la mobilisation générale et que le Gouvernement russe était prêt à démobiliser si toutes les puissances faisaient de même. Il paraît étrange au Gouvernement français, étant donné ce fait et aussi que la Russie et l'Autriche étaient disposées à converser, que le Gouvernement allemand ait présenté à ce moment à Saint-Pétersbourg un ultimatum demandant la démobilisation immédiate de la Russie. Il n'existe aucun différend entre la France et l'Allemagne, mais l'ambassadeur allemand a fait une communication menaçante au Gouvernement français, demandant une réponse le lendemain et donnant à entendre qu'il mettrait fin aux relations diplomatiques et qu'il quitterait Paris si la réponse n'était pas satisfaisante. L'ambassadeur a été informé que le Gouvernement français considère que c'est là un procédé extraordinaire.

L'ambassadeur allemand, qui doit revoir le ministre des Affaires étrangères ce soir, n'a pas demandé ses passeports, mais il a dit que ses malles étaient faites.

---

## N° 64

*Sir F. Bertie, ambassadeur de Grande-Bretagne à Paris, à Sir Edward Grey. — (Reçu 1er août.)*

(Télégraphique.) Paris, 1er août 1914.

Le ministre de la Guerre a informé cet après-midi l'attaché militaire que la mobilisation générale de l'armée française a été ordonnée à 3h 40. Cette mesure est devenue nécessaire, car le ministre de la Guerre sait que sous l'étiquette du « Kriegszustand » les Allemands ont appelé six classes. Trois classes suffisent pour amener leurs troupes de couverture au pied de guerre, les trois autres classes constituant la réserve. Cette mesure équivaut en somme à une mobilisation sous un autre nom.

Les forces françaises qui leur sont opposées sur la frontière comprennent huit corps d'armée sur le pied de guerre, et l'on s'attend à une attaque d'un moment à l'autre. Il est par conséquent de la plus grande importance de se mettre en garde contre elles. Une zone de 10 kilomètres a été laissée entre les troupes françaises et la frontière allemande. Les troupes françaises n'attaqueront pas, et le ministre de

la Guerre tient à ce qu'il soit bien établi que cet acte de mobilisation est fait dans un but purement défensif.

---

### N° 65

*Sir F. Villiers, ministre de Grande-Bretagne à Bruxelles, à Sir Edward Grey. — (Reçu 1er août.)*

(Télégraphique.) Bruxelles, 1er août 1914.

Neutralité belge.

Vos instructions contenues dans votre télégramme d'hier* ont été suivies.

La Belgique désire et s'attend à ce que les autres puissances observent et maintiennent sa neutralité, qu'elle a l'intention de maintenir de tout son pouvoir. En m'informant de cela, le ministre des Affaires étrangères m'a dit que, au cas d'une violation de leur territoire, ils pensaient être à même de se défendre contre une intrusion. Les rapports entre la Belgique et ses voisins étaient excellents, et il n'y avait aucune raison pour suspecter leurs intentions. Il pense,

---

* Voir n° 52.

cependant, qu'il est bon d'être prêt à toutes les éventualités.

---

N° 66

*Sir Edward Grey à Sir F. Bertie, ambassadeur de Grande-Bretagne à Paris.*

Foreign Office, 3 août 1914.

Monsieur,

Le 1er courant, l'ambassadeur français a fait la communication suivante :

« En réponse au Gouvernement allemand notifiant la remise d'ultimatums à la France et à la Russie, et demandant quelles étaient les intentions de l'Italie, le marquis di San Giuliano a répondu :

« La guerre entreprise par l'Autriche, et les conséquences qui pourraient en résulter, ont un but agressif, d'après les paroles de l'ambassadeur allemand lui-même. Les deux choses sont donc en contradiction avec le caractère purement défensif de la Triple Alliance et dans ces conditions l'Italie restera neutre. »

En faisant cette communication, M. Cambon a

insisté, conformément à ses instructions, sur la déclaration de l'Italie que la guerre actuelle est offensive et non défensive, et que pour cette raison le *casus fœderis,* selon les termes de la Triple Alliance, ne se posait pas.

Recevez, etc.

E. Grey.

---

## DIMANCHE 2 AOUT

La guerre a commencé entre l'Allemagne et la Russie (*N° 67*).

Le Luxembourg est menacé (*N° 68*) et envahi (*N° 69*) par les Allemands.

L'Angleterre déclare qu'elle interviendra dans la guerre navale si la flotte allemande pénètre dans le Pas de Calais ou la mer du Nord, et dans la guerre continentale si la neutralité de la Belgique est violée (*N° 70*).

### N° 67

*Sir E. Goschen, ambassadeur de Grande-Bretagne à Berlin, à Sir Edward Grey. — (Reçu 2 août.)*

(Télégraphique.) Berlin, 2 août 1914.

Le secrétaire d'État vient de m'informer que, certaines troupes russes ayant franchi la frontière, l'Allemagne et la Russie sont maintenant en état de guerre.

## N° 68

*Le ministre d'État, Luxembourg, à Sir Edward Grey. — (Reçu 2 août.)*

(Télégraphique.) Luxembourg, 2 août 1914.

Ministre d'État du Luxembourg Eyschen vient de recevoir, par l'intermédiaire du ministre d'Allemagne à Luxembourg, M. de Buch, un télégramme du Chancelier de l'Empire allemand, Bethmann-Hollweg, disant que les mesures militaires à Luxembourg ne constituent pas un acte hostile contre le Luxembourg, mais sont uniquement des mesures destinées à assurer contre attaque éventuelle d'une armée française. L'exploitation des voies ferrées affermées à l'Empire, Luxembourg recevra complète indemnité pour dommages éventuels.

## N° 69

*Le ministre d'État, Luxembourg, à Sir Edward Grey. — (Reçu 2 août.)*

(Télégraphique.) Luxembourg, le 2 août 1914.

J'ai l'honneur de porter à la connaissance de Votre Excellence les faits suivants :

Dimanche, 2 août, de grand matin, les troupes allemandes, d'après les informations qui sont parvenues au Gouvernement Grand-Ducal à l'heure actuelle, ont pénétré sur le territoire luxembourgeois par les ponts de Wasserbillig et de Remich, se dirigeant spécialement vers le sud du pays et vers la ville de Luxembourg, capitale du Grand-Duché. Un certain nombre de trains blindés, avec des troupes et des munitions, ont été acheminés par la voie de chemins de fer de Wasserbillig à Luxembourg, où l'on s'attend de les voir arriver d'un instant à l'autre. Ces faits impliquent des actes manifestement contraires à la neutralité du Grand-Duché, garantie par le Traité de Londres de 1867. Le Gouvernement luxembourgeois n'a pas manqué de protester énergiquement contre cette agression auprès des représentants de Sa Majesté l'empereur d'Allemagne à Luxembourg. Une

protestation identique va être transmise télégraphiquement au secrétaire d'État pour les Affaires étrangères à Berlin.

---

### N° 70

*Sir Edward Grey à Sir F. Bertie, ambassadeur de Grande-Bretagne à Paris.*

(Télégraphique.) Foreign Office, 2 août 1914.

Après le Conseil de Cabinet de ce matin j'ai remis à M. Cambon la note suivante :

« Je suis autorisé à donner l'assurance que si la flotte allemande pénètre dans le Pas de Calais ou dans la mer du Nord pour entreprendre des hostilités contre les côtes ou les bateaux français, la flotte anglaise donnera toute la protection en son pouvoir.

« Cette assurance est naturellement soumise à l'approbation du Parlement et ne doit pas être considérée comme engageant le Gouvernement de Sa Majesté, jusqu'à ce qu'une telle action se produise de la part de la flotte allemande. »

J'ai fait remarquer que nous avions des questions extrêmement graves et délicates à considérer et que le Gouvernement ne pouvait s'en-

gager à déclarer la guerre à l'Allemagne si la guerre éclatait demain entre la France et l'Allemagne, mais qu'il était essentiel que le Gouvernement français, dont la flotte était depuis longtemps concentrée dans la Méditerranée, sût quelles dispositions prendre, la côte septentrionale étant entièrement sans défense. Il nous a donc paru nécessaire de lui donner cette assurance. Cela ne nous engage pas à déclarer la guerre à l'Allemagne à moins que la flotte allemande n'agisse comme il est indiqué ci-dessus, mais cela donne à la France une sécurité qui lui permettra de régler la disposition de sa flotte méditerranéenne.

M. Cambon m'a interrogé au sujet de la violation du Luxembourg. Je lui ai fait part de la doctrine établie sur ce point en 1867 par Lord Derby et Lord Clarendon. Il m'a demandé ce que nous dirions en cas de violation de la neutralité belge. J'ai répondu que c'était là une affaire beaucoup plus importante, que nous considérions quelle déclaration nous ferions demain à ce sujet au Parlement, c'est-à-dire si nous déclarerions que la violation de la neutralité belge est un *casus belli*. Je lui ai rapporté ce qui avait été dit sur ce point à l'ambassadeur allemand.

---

## LUNDI 3 AOUT

La Belgique décline le concours armé de la France pour protéger sa neutralité (*N° 71*).

### N° 71

*Sir F. Villiers, ministre de Grande-Bretagne à Bruxelles, à Sir Edward Grey. — (Reçu 3 août.)*

(Télégraphique.) Bruxelles, 3 août 1914.

Le Gouvernement français, par l'intermédiaire de son attaché militaire, a offert au Gouvernement belge l'appui de cinq corps d'armée français. La réponse suivante a été reçue aujourd'hui :

« Nous sommes sincèrement reconnaissants au Gouvernement français pour l'offre d'un appui éventuel. Dans les circonstances actuelles nous ne nous proposons pas de faire appel à la garantie des puissances. Le Gouvernement belge prendra plus tard une décision au sujet de la conduite qu'il lui paraîtra nécessaire de tenir. »

## MARDI 4 AOUT

---

L'Allemagne a proposé à la Belgique une neutralité amicale pour le libre passage de ses troupes. La Belgique a refusé et demande à l'Angleterre de la soutenir par voie diplomatique (*N° 72*).

Devant le refus de la Belgique, l'Allemagne décide de se frayer passage par la force. Elle en informe la Belgique (*N° 73*) et elle garantit à l'Angleterre qu'elle ne vise aucune annexion territoriale en Belgique (*N° 74*). Les troupes allemandes pénètrent en territoire belge (*N° 75*).

Mais l'Angleterre est prête à s'unir à la France et à la Russie pour soutenir la Belgique (*N° 76*) et elle demande d'urgence à l'Allemagne une déclaration catégorique à l'égard de la neutralité belge. Si réponse satisfaisante n'est pas donnée avant minuit, l'ambassadeur britannique à Berlin demandera ses passeports (*N° 77*).

Soirée du 4 août : rupture entre l'Angleterre et l'Allemagne (*N° 78*).

Les relations diplomatiques entre l'Angleterre et l'Autriche sont rompues le 13 août (*N° 79*).

## N° 72

*Sir Edward Grey à Sir E. Goschen, ambassadeur de Grande-Bretagne à Berlin.*

(Télégraphique.) Foreign Office, 4 août 1914.

Le roi des Belges a adressé un appel à Sa Majesté le Roi en vue d'une intervention diplomatique en faveur de la Belgique dans les termes suivants :

« Me rappelant les nombreuses preuves d'amitié de Votre Majesté et de son prédécesseur, ainsi que l'attitude amicale de l'Angleterre en 1870 et le témoignage d'amitié que vous venez de nous donner encore, je fais un suprême appel à l'intervention diplomatique du Gouvernement de Votre Majesté pour la sauvegarde de l'intégrité de la Belgique. »

Le Gouvernement de Sa Majesté est également informé que le Gouvernement allemand a remis au Gouvernement belge une note propo-

sant une neutralité amicale permettant le libre passage en territoire belge et s'engageant à maintenir l'indépendance et l'intégrité du royaume et de ses possessions à la conclusion de la paix ; au cas contraire, la Belgique serait traitée en ennemie. Une réponse est exigée en douze heures au plus tard.

Nous apprenons aussi que la Belgique a opposé un refus formel à ce qu'elle considère comme une violation flagrante de la loi des nations.

Le Gouvernement de Sa Majesté est obligé de protester contre cette violation d'un traité que l'Allemagne a signé aussi bien que nous-mêmes ; il lui faut des assurances que la demande faite à la Belgique ne sera pas suivie d'effet et que sa neutralité sera respectée par l'Allemagne. Vous demanderez une réponse immédiate.

---

N° 73

*Sir F. Villiers, ministre de Grande-Bretagne à Bruxelles, à Sir Edward Grey. — (Reçu 4 août.)*

(Télégraphique.) Bruxelles, 4 août 1914.

Le ministre allemand a adressé ce matin au ministre des Affaires étrangères une note déclarant que la Belgique ayant décliné les propositions bien intentionnées faites par le Gouvernement impérial, ce dernier, bien à regret, sera obligé de procéder, au besoin par la force, aux mesures considérées comme indispensables en vue des menaces françaises.

---

N° 74

*Le Secrétaire d'État aux Affaires étrangères d'Allemagne au prince Lichnowsky, ambassadeur d'Allemagne à Londres. — (Communiqué par l'Ambassade allemande, 4 août.)*

(Télégraphique.) Berlin, 4 août 1914.

Prière de dissiper tout soupçon qui pourrait

subsister dans l'esprit du Gouvernement britannique au sujet de nos intentions. Répétez positivement l'assurance formelle que, même en cas de conflit armé avec la Belgique, l'Allemagne ne s'annexera du territoire belge sous aucun prétexte. La sincérité de cette déclaration est prouvée par notre engagement solennel à l'égard de la Hollande de respecter strictement sa neutralité. Il est évident que nous ne pourrions annexer profitablement du territoire belge sans nous agrandir en même temps aux dépens de la Hollande. Faites bien comprendre à Sir E. Grey que l'armée allemande ne saurait s'exposer à une attaque française par la Belgique, attaque qui a été envisagée, selon des informations absolument sûres. L'Allemagne est donc obligée de ne pas tenir compte de la neutralité belge : c'est pour elle une question de vie ou de mort de prévenir l'avance de l'armée française.

---

N° 75

*Sir F. Villiers, ministre de Grande-Bretagne à Bruxelles, à Sir Edward Grey. — (Reçu 4 août.)*

(Télégraphique.) Bruxelles, 4 août 1914.

L'attaché militaire a été informé au ministère de la Guerre que les troupes allemandes ont pénétré en territoire belge et que Liége a été sommée de se rendre par un petit corps de troupes allemandes qui, du reste, a été repoussé.

---

N° 76

*Sir Edward Grey à Sir F. Villiers, ministre de Grande-Bretagne à Bruxelles.*

(Télégraphique.) Foreign Office, 4 août 1914.

Informez le Gouvernement belge que, si l'Allemagne exerce une pression sur lui pour le faire se départir de la neutralité, le Gouvernement de Sa Majesté s'attendra à ce que la Belgique résiste par tous les moyens en son pouvoir ; que le Gouvernement de Sa Majesté l'aidera à résis-

ter ; que dans ce cas le Gouvernement de Sa Majesté est prêt à s'unir à la Russie et à la France, s'il y a lieu, pour offrir immédiatement au Gouvernement belge une action commune pour résister à l'emploi par l'Allemagne de la force contre la Belgique et une garantie pour le maintien de son intégrité et de son indépendance dans l'avenir.

---

## N° 77

*Sir Edward Grey à Sir E. Goschen, ambassadeur de Grande-Bretagne à Berlin.*

(Télégraphique.) Foreign Office, 4 août 1914.

Nous apprenons que l'Allemagne a adressé une note au ministre des Affaires étrangères belge déclarant que le Gouvernement allemand serait obligé de mettre à exécution, au besoin par la force des armes, des mesures considérées comme indispensables.

Nous sommes également informés que le territoire belge a été violé à Gemmerich.

Dans ces conditions, et étant donné que l'Allemagne a refusé de nous donner au sujet de la Belgique les mêmes assurances que celles que nous a données la France la semaine dernière en réponse à notre demande faite simultanément à

Berlin et à Paris, il nous faut réitérer cette demande et exiger une réponse satisfaisante, ainsi qu'à mon télégramme de ce matin*, qui devra être reçue ici avant minuit ce soir. Sinon, vous demanderez vos passeports et vous déclarerez que le Gouvernement de Sa Majesté se voit obligé de prendre toutes les mesures en son pouvoir pour maintenir la neutralité de la Belgique et le respect d'un traité auquel l'Allemagne a souscrit autant que nous-mêmes.

---

N° 78

*Sir E. Goschen à Sir Edward Grey.*

Londres, 8 août 1914.

Monsieur,

Conformément aux instructions contenues dans votre télégramme du 4 courant*, je suis allé voir, cet après-midi, le secrétaire d'État et lui ai demandé, au nom du Gouvernement de Sa Majesté britannique, si le Gouvernement impérial s'abstiendrait de violer la neutralité de la Belgique. Herr von Jagow a répliqué tout de

---

* Voir n° 72.

suite qu'il était fâché d'avoir à dire que sa réponse devait être « Non », étant donné que, puisque les troupes allemandes avaient franchi la frontière ce matin, la neutralité de la Belgique se trouvait d'ores et déjà violée. Herr von Jagow s'est étendu à nouveau sur les raisons qui avaient obligé le Gouvernement impérial à prendre cette mesure, c'est à savoir, qu'il leur fallait pénétrer en France par la voie la plus rapide et la plus facile, de manière à prendre une bonne avance dans leurs opérations et s'efforcer de frapper quelque coup décisif le plus tôt possible. C'est pour nous, a-t-il dit, une question de vie ou de mort, car si nous avions passé par la route plus au sud, nous n'aurions pu, vu le petit nombre de chemins et la force des forteresses, espérer passer sans rencontrer une opposition formidable, impliquant une grosse perte de temps. Cette perte de temps aurait été autant de temps gagné par les Russes pour amener leurs troupes sur la frontière allemande. Agir avec rapidité, voilà, a-t-il ajouté, le maître atout de l'Allemagne; celui de la Russie est d'avoir d'inépuisables ressources en soldats. J'ai fait remarquer à Herrn von Jagow que ce fait accompli, la violation de la frontière belge, rendait, comme il le comprenait facilement, la situation excessivement grave, et je lui ai demandé s'il n'était pas temps encore de faire

un pas en arrière et d'éviter la possibilité de conséquences que lui et moi déplorerions. Il a répondu que pour les raisons qu'il m'avait données, il était maintenant impossible au Gouvernement allemand de faire un pas en arrière.

Au cours de l'après-midi j'ai reçu votre nouveau télégramme de la même date*, et, obéissant aux instructions y contenues, me suis rendu à nouveau au ministère impérial des Affaires étrangères, où j'ai informé le secrétaire d'État qu'à moins que le Gouvernement impérial pût donner ce soir avant minuit l'assurance de ne pas pousser plus loin sa violation de la frontière belge et d'arrêter sa marche, j'avais reçu des instructions pour demander mes passeports et pour informer le Gouvernement impérial que le Gouvernement de Sa Majesté britannique prendrait toutes les mesures en son pouvoir pour maintenir la neutralité de la Belgique et l'observation d'un traité auquel l'Allemagne était autant partie que lui-même.

Herr von Jagow a répondu qu'à son grand regret il ne pouvait donner aucune réponse autre que celle qu'il m'avait donnée plus tôt dans la journée, c'est à savoir que la sécurité de l'Empire rendait absolument nécessaire la marche des troupes impériales à travers la

---

* Voir n° 77.

Belgique. J'ai remis à Son Excellence un résumé écrit de votre télégramme et, en faisant remarquer que vous indiquiez minuit comme l'heure à laquelle le Gouvernement de Sa Majesté britannique s'attendrait à une réponse, lui ai demandé si, vu les conséquences terribles qui suivraient nécessairement, il ne serait pas possible, même au dernier moment, au Gouvernement impérial de reviser sa réponse. Il m'a répondu que quand bien même le temps accordé serait de vingt-quatre heures ou davantage, il fallait que sa réponse restât la même. J'ai dit que dans ce cas j'aurais à demander mes passeports.

L'entrevue dont il s'agit a eu lieu vers 7 heures. Au cours d'un bref entretien qui la suivit, Herr von Jagow a exprimé son poignant regret de voir s'écrouler toute sa politique et celle du Chancelier, qui a été de devenir amis avec la Grande-Bretagne et ensuite, par elle, de se rapprocher de la France. Je lui ai dit que cette terminaison soudaine de mon travail à Berlin était pour moi aussi une cause de profond regret et de déconvenue ; mais qu'il lui fallait bien comprendre que, dans les circonstances et vu nos engagements, il eût été tout à fait impossible au Gouvernement de Sa Majesté britannique d'agir autrement qu'il n'avait fait.

J'ai dit ensuite que j'étais désireux d'aller

faire visite au Chancelier, car ce serait peut-être la dernière fois que j'aurais l'occasion de le voir. Il m'a prié de le faire. J'ai trouvé le Chancelier très agité. Son Excellence a commencé tout de suite une harangue qui a duré environ vingt minutes. Il a dit que la mesure prise par le Gouvernement de Sa Majesté britannique était terrible au dernier point ; juste pour un mot — « neutralité », un mot dont en temps de guerre on n'a si souvent tenu aucun compte — juste pour un bout de papier, la Grande-Bretagne allait faire la guerre à une nation à elle apparentée, qui ne désirait rien tant que d'être son amie. Tous ses efforts en ce sens ont, a-t-il continué, été rendus inutiles par cette dernière et terrible mesure ; la politique à laquelle, comme je le savais, il s'était voué depuis son arrivée au pouvoir, était tombée comme un château de cartes. Il s'est écrié que ce que nous avons fait est inconcevable ; c'est comme frapper par derrière un homme au moment où il défend sa vie contre deux assaillants. Il tient la Grande-Bretagne pour responsable de tous les terribles événements qui pourront se produire. J'ai protesté avec force contre cette déclaration et ai dit que, de même que lui-même et Herr von Jagow désiraient me faire comprendre que pour des raisons stratégiques c'était pour l'Allemagne une affaire de vie ou de mort d'avancer à travers

la Belgique et de violer la neutralité de cette dernière, de même je désirais qu'il comprît que c'était pour ainsi dire une affaire de « vie ou de mort » pour l'honneur de la Grande-Bretagne que de tenir l'engagement solennel pris par elle de faire en cas d'attaque tout son possible pour défendre la neutralité de la Belgique. Il est, ai-je insisté, tout simplement nécessaire de tenir ce pacte solennel, sans quoi quelle confiance n'importe qui pourrait-il avoir à l'avenir dans les engagements pris par la Grande-Bretagne? Le Chancelier a repris : « Mais à quel prix ce pacte aura-t-il été tenu? Le Gouvernement britannique y a-t-il songé? » J'ai insinué à Son Excellence, avec toute la clarté qui me fut possible, que la crainte des conséquences ne pouvait guère être considérée comme une excuse pour la rupture d'engagements solennels; mais Son Excellence était dans un tel état d'excitation, il était si évidemment démonté par la nouvelle de notre action et si peu disposé à entendre raison, que je m'abstins de jeter de l'huile sur le feu en argumentant davantage. Comme je prenais congé de lui, il a dit que le coup que la Grande-Bretagne portait à l'Allemagne en s'unissant à ses ennemis était d'autant plus violent, que presque jusqu'au dernier moment lui et son Gouvernement avaient travaillé avec nous et appuyé nos efforts en vue du maintien de la paix entre

l'Autriche et la Russie. Je répondis que c'était bien ce qu'il y avait de tragique que de voir deux nations tomber en garde précisément au moment où les rapports entre elles se trouvaient plus amicaux et plus cordiaux qu'ils ne l'avaient été depuis des années. J'ai ajouté que, par malheur, nonobstant nos efforts pour sauvegarder la paix entre la Russie et l'Autriche, la guerre s'était propagée et nous avait mis face à face avec une position qu'il nous était impossible d'esquiver si nous tenions nos engagements, situation qui malheureusement impliquait séparation d'avec nos anciens collaborateurs. J'ai terminé en disant qu'il n'aurait point de difficulté à comprendre que personne ne le regrettait plus que moi-même.

Après cette entrevue plutôt pénible, je suis rentré à l'ambassade et ai rédigé un compte rendu télégraphique de ce qui s'était passé. Ce télégramme a été remis au bureau de télégraphe central de Berlin un peu avant 9 heures du soir. Il a été accepté par ledit bureau, mais semble n'avoir jamais été transmis*.

Vers 9 h 30 du soir, le sous-secrétaire d'État, Herr von Zimmermann, est venu me voir. Après avoir exprimé son profond regret que les rap-

* Le télégramme en question n'est jamais parvenu au Foreign Office.

ports officiels et personnels, si cordiaux entre nous, fussent sur le point de cesser, il m'a demandé incidentellement si la demande de mes passeports équivaudrait à une déclaration de guerre. Je lui ai dit qu'une personne faisant aussi notoirement que lui autorité en matière de droit international devait savoir aussi bien ou mieux que moi quelle était la coutume en pareil cas. J'ai ajouté qu'il y avait des exemples nombreux où la rupture des rapports diplomatiques n'avait point été suivie de guerre; mais que dans le cas actuel il avait sans doute vu d'après mes instructions, dont j'avais donné un résumé par écrit à Herrn von Jagow, que le Gouvernement de Sa Majesté britannique s'attendait à une réponse à une question définie ce soir avant minuit, et qu'à défaut de réponse satisfaisante ledit Gouvernement se verrait forcé de prendre les mesures nécessitées par ses engagements. Herr Zimmermann déclara que cela était, de fait, une déclaration de guerre, étant donné qu'il était de toute impossibilité pour le Gouvernement impérial de donner les assurances requises ni ce soir, ni aucun autre soir.

Entre temps, et après que Herr Zimmermann m'eut quitté, une feuille volante, publiée par le *Berliner Tageblatt,* fut mise en circulation; elle annonçait que la Grande-Bretagne avait déclaré la guerre à l'Allemagne. Cette nouvelle eut

pour résultat immédiat le rassemblement d'une cohue excessivement excitée et désordonnée devant l'ambassade de Sa Majesté britannique. Le petit détachement d'agents de police qui avait été envoyé pour garder l'ambassade fut bientôt débordé, et l'attitude de la cohue se fit plus menaçante. Nous ne prêtâmes aucune attention à la démonstration tant qu'elle se borna à du bruit ; mais quand le bris des carreaux et la chute de cailloux dans le salon où nous étions tous assis nous avertit que la situation devenait désagréable, je téléphonai au ministère des Affaires étrangères un compte rendu de ce qui était en train de se passer. Herr von Jagow avisa aussitôt le chef de la police, et un nombre suffisant d'agents montés, envoyé avec une grande promptitude, eut bientôt fait de déblayer la rue. A partir de ce moment nous fûmes bien gardés, et il n'arriva plus rien de matériellement désagréable.

Après que l'ordre eut été rétabli, Herr von Jagow vint me voir, et exprima ses regrets les mieux sentis de ce qui s'était passé. Il déclara que la conduite de ses compatriotes lui avait fait éprouver une honte plus grande qu'il n'avait de mots pour le dire. C'est, s'est-il écrié, une tache ineffaçable pour la réputation de Berlin. Il a ajouté que la feuille volante mise en circulation dans les rues n'avait pas été autorisée par le

Gouvernement; en fait, le Chancelier lui avait demandé par téléphone s'il pensait qu'il fallût faire sortir une déclaration de ce genre, et il avait répondu : « Certainement non, pas avant le matin. » C'est, a-t-il expliqué, par suite de sa décision à cet effet qu'on n'avait envoyé aux alentours de l'ambassade qu'un petit détachement d'agents de police, car il avait pensé que la présence d'un gros d'agents aurait inévitablement attiré l'attention et peut-être amené des troubles. C'est cette « peste de *Tageblatt* », a-t-il dit en propres termes, qui s'étant, par cric ou par croc, emparée de la nouvelle, a bouleversé mes calculs. Il lui était, a-t-il continué, revenu des bruits que la foule avait été incitée à la violence par les gestes faits et des missiles* projetés de l'ambassade, mais il avait la conviction que cela n'était point vrai (j'ai pu bientôt l'assurer que ces on-dit n'avaient absolument aucun fondement), mais que même si c'était vrai, cela ne saurait constituer une excuse pour les scènes ignominieuses qui avaient eu lieu. Il a exprimé la crainte que j'allais emporter chez nous une triste impression des manières de Berlin dans les moments d'excitation. En fait, on ne saurait faire d'excuses plus complètes et sans restriction que celles qu'il m'a offertes.

---

* Anglicisme pour : projectiles.

Le lendemain matin, 5 août, l'Empereur m'a envoyé un de ses aides de camp, porteur du message verbal suivant :

« L'Empereur m'a chargé d'exprimer à Votre Excellence son regret des événements d'hier soir, mais de vous dire en même temps que de ces événements mêmes vous déduirez une idée des sentiments qu'éprouve son peuple au sujet de l'acte que fait la Grande-Bretagne en se joignant à d'autres nations contre ses vieux alliés de Waterloo. Sa Majesté l'Empereur vous prie également de dire au Roi qu'il a été fier des titres de Feld-Maréchal britannique et d'Amiral britannique, mais que par suite de ce qui est arrivé il se voit maintenant dans l'obligation de s'en dépouiller sur-le-champ. »

Je désire ajouter que le message ci-dessus n'a rien perdu de son acerbité par la manière dont il a été prononcé.

D'autre part, je désire déclarer que pendant toute cette période éprouvante je n'ai reçu que courtoisie de la part de Herrn von Jagow et des fonctionnaires du ministère impérial des Affaires étrangères. Dans la même matinée, vers 11 heures, le comte Wedel m'a remis mes passeports — que j'avais à une heure plus matinale demandés par écrit — et m'a dit qu'il lui avait été donné des instructions pour conférer avec moi de la route que je suivrais en retournant en

Angleterre. Il a dit qu'il croyait comprendre que je préférerais passer par le Hook de Hollande plutôt que par Copenhague, et qu'il avait en conséquence été arrangé que je m'en irais par la première route, mais qu'il me faudrait attendre jusqu'au lendemain matin. J'en suis tombé d'accord et il m'a déclaré que je pouvais me tenir comme tout à fait assuré qu'il n'y aurait pas de répétition des scènes ignominieuses de la veille au soir, car des précautions complètes seraient prises. Il a ajouté que l'on ferait tout le possible pour faire qu'un wagon-restaurant fût attelé au train, mais que c'était chose assez difficile. Il m'apportait également une lettre charmante de Herrn von Jagow rédigée dans les termes les plus amicaux. La journée passa à emballer ce que le temps permit.

La nuit se passa tranquillement sans incident d'aucune sorte. Dans la matinée, une force imposante d'agents fut stationnée le long de l'itinéraire que l'on prend habituellement pour aller à la gare Lehrter, tandis que, par de petites rues, des taxis passaient en incognito le personnel de l'ambassade. Nous ne subîmes aucune espèce de molestation et évitâmes le traitement dont la foule avait gratifié mes collègues russe et français. Le comte Wedel nous rencontra à la station pour nous dire adieu au nom de Herrn von Jagow et veiller à ce que tous les arrangements

ordonnés pour notre confort fussent convenablement exécutés. Un colonel en retraite de la Garde a accompagné le train jusqu'à la frontière hollandaise et a fait preuve de la plus grande amabilité dans ses efforts pour empêcher de nous insulter les grandes foules accourues à chacune des gares où nous fîmes arrêt ; mais, en dehors du hurlement de chants patriotiques et de quelques brocards et gestes insultants, nous n'avons en vérité eu à nous plaindre de rien pendant notre ennuyeux voyage jusqu'à la frontière hollandaise.

Avant de terminer ce long compte rendu de nos derniers jours à Berlin, je tiens à enregistrer et à vous signaler la conduite tout à fait admirable de mon personnel dans les circonstances aussi éprouvantes que possible. Tous et chacun de ses membres ont travaillé nuit et jour sans presque de repos, et je ne saurais trop hautement louer le zèle avec lequel le conseiller, les attachés militaire et naval, les secrétaires et les deux jeunes attachés se sont bouclés à l'ouvrage et ont gardé leur sang-froid, alors que souvent il y avait à l'extérieur de l'ambassade une cohue de hurleurs et à l'intérieur des centaines de sujets britanniques clamant qu'on leur donnât conseils et secours. J'ai été fier d'avoir un pareil personnel avec lequel travailler et ressens la plus grande gratitude envers tous ses membres

pour les inappréciables aide et appui que, souvent en courant de gros risques personnels, ils m'ont donnés avec tant d'empressement et si allégrement.

Je voudrais également mentionner la grande aide dont nous ont été, à tous, mon collègue des États-Unis, M. Gerard, et son personnel. Sans s'émouvoir des grognements et des sifflets par lesquels la cohue l'a souvent accueilli à son entrée et à sa sortie de l'ambassade, Son Excellence est venue à maintes reprises me voir pour me demander comment il nous pourrait aider et pour arranger les moyens de venir au service de sujets britanniques à la côte. Il a tiré de bien des situations difficiles des quantités de gens dans ce cas, en donnant de sa personne ; et son calme, son savoir-faire, sa fermeté dans les rapports avec les autorités impériales sont des garants absolus que l'on n'aurait pu laisser à des mains plus fortes ni plus habiles la protection des sujets et des intérêts britanniques.

Veuillez agréer, etc.

W. E. Goschen.

---

## N° 79

*Sir M. de Bunsen, ambassadeur de Grande-Bretagne à Vienne, à Sir Edward Grey.*

Londres, 1er septembre 1914.

Monsieur,

Pendant les jours qui ont précédé l'explosion de la guerre européenne les événements se sont succédé si rapidement qu'il m'a été fort difficile, à l'instant même, d'en faire davantage que d'indiquer leur marche par télégraphe. Je me propose maintenant d'ajouter quelques observations.

Au Ballplatz, une période de silence absolu a précédé la remise, le 23 juillet à Belgrade, de la note autrichienne à la Serbie. Sauf Herr von Tschirschky, qui a dû être au courant du caractère, sinon des termes eux-mêmes, de la note, aucun de mes collègues ne fut permis de percer le voile. Le 22 et le 23 juillet, M. Dumaine, ambassadeur de France, avait de longues entrevues avec le baron Macchio, l'un des deux sous-secrétaires d'État des Affaires étrangères. Celui-ci fit croire à l'ambassadeur que les mots d'avertissement qu'on lui avait chargé de dire au Gouvernement d'Autriche-Hongrie n'avaient

pas manqué de produire un effet, et que la note qu'on était en train de rédiger ne contiendrait rien auquel un État, qui tenait à conserver son amour-propre, ne pourrait pas obtempérer sans la moindre hésitation. Lors de la deuxième de ces entrevues, il ne fut même pas averti qu'on était à l'instant même sur le point de remettre la note à Belgrade, et qu'on allait la publier le lendemain à Vienne. En effet, le comte Forgach, l'autre des deux sous-secrétaires d'État, avait eu la bonté ce jour même de me confier le vrai caractère de la note et le fait qu'on la remettait vers l'instant où nous causions.

L'ambassadeur de Russie était si loin de se rendre compte de ce qui se préparait, qu'il avait quitté Vienne vers le 20 juillet, pour un congé de quinze jours. Son absence avait duré à peine quelques jours, que les événements l'obligèrent à rentrer. On aurait pu supposer que pendant cette période précaire, le comte Berchtold aurait admis à sa pleine confiance le duc Avarna, ambassadeur d'Italie, royaume allié avec l'Autriche, qui devait être touché au vif par de nouvelles complications aux Balkans. Dans le fait on laissait Son Excellence dans l'ignorance la plus complète. Quant à moi, le comte Berchtold ne me donnait aucun avertissement de l'orage imminent, et ce fut d'une source particulière que je reçus, le 15 juillet, la prédiction, que je

vous ai télégraphiée le lendemain, de ce qui devait arriver. Il est vrai que pendant toute cette période la *Neue Freie Presse* et d'autres journaux viennois de premier rang prenaient un ton qui laissait croire que la guerre avec la Serbie était inévitable. Cependant le *Fremdenblatt,* journal officiel, était plus prudent et jusqu'à ce que la note fût publiée, la plupart de mes collègues étaient d'accord que l'Autriche reculerait devant des voies qui étaient de nature à la plonger dans de graves complications européennes.

Le 24 juillet, on publia la note dans les journaux. Aussitôt on s'entendit pour la qualifier d'ultimatum. On ne s'attendait point à ce que la Serbie l'acceptât tout entière : ce n'était pas ce qu'on désirait. Il s'ensuivit même un instant de vif chagrin quand, le lendemain après-midi, le bruit courait à Vienne d'abord que la Serbie l'avait acceptée sans réserve. On ne tarda pas à rectifier l'erreur et aussitôt qu'on apprenait plus tard que la réponse de la Serbie avait été rejetée et que le baron Giesl avait rompu à Belgrade, Vienne se livra à une extase de joie. Des foules énormes allaient dans la rue, jusqu'à une heure avancée, en chantant des chansons patriotiques.

Les manifestations étaient tout à fait régulières ; le plus souvent on allait en procession le

long des rues principales jusqu'au ministère de la Guerre. Par deux ou trois fois on essaya de faire une manifestation contre l'ambassade russe, mais on fut repoussé par les gendarmes, fort nombreux, qui occupaient pendant ces jours-là les avenues des ambassades principales. L'allure des habitants de Vienne et, d'après ce qu'on m'a dit, de plusieurs d'autres grandes villes de la monarchie, montrait clairement à quel point l'idée de la guerre contre la Serbie était populaire et il n'y a pas de doute que le petit groupe d'hommes d'État, tant hongrois qu'autrichiens, qui ont tenté cette grave démarche, ont su apprécier au juste les sentiments et on pourrait même dire la résolution du peuple, sauf probablement dans quelques parties des provinces qu'habitent les races slaves. Pendant la crise d'annexion de 1908 et de nouveau pendant la récente guerre aux Balkans, on avait été mécontent, de plusieurs côtés, d'avoir évité la guerre avec la Serbie. La Délégation avait mal accueilli la politique pacifique du comte Berchtold. Maintenant les écluses étaient ouvertes, et la nation et la presse entière réclamaient impatiemment la punition immédiate et juste de l'odieuse race serbe. Le pays croyait certainement n'avoir devant lui que le choix, ou de dompter la Serbie ou de se soumettre, tôt ou tard, à être mutilé par elle. Mais on aurait dû

essayer d'abord une solution pacifique. Peu de gens semblaient réfléchir que l'intervention violente d'une grande puissance aux Balkans ne pourrait pas manquer à appeler d'autres grandes puissances sur la scène. Tant on tenait la cause de l'Autriche pour juste qu'il paraissait inconcevable à son peuple qu'un pays quelconque se mît dans son chemin, ou que des questions qui relevaient purement de la politique ou du prestige fussent regardées n'importe où comme ôtant la nécessité qui s'était élevée d'exiger une vengeance sommaire pour le crime de Sarajevo. Le 24 juillet, l'ambassadeur d'Allemagne m'avait exprimé la certitude que la Russie ne s'en mêlerait pas. Cette opinion, qu'on tenait aussi au Ballplatz, influençait sans doute le cours des événements, et il est déplorable qu'aucun effort n'ait été fait pour gagner au moyen de négociations diplomatiques l'assentiment et de la Russie et de l'Europe entière à quelque transaction pacifique sur la question serbe, qui aurait enlevé pour l'avenir la crainte autrichienne des agressions et des intrigues serbes. Au lieu de suivre cette voie, le Gouvernement d'Autriche-Hongrie se décida sur la guerre. La conséquence inévitable s'ensuivit. La Russie répondit à une partielle mobilisation autrichienne et à une déclaration de guerre contre la Serbie par une partielle mobilisation russe

contre l'Autriche. L'Autriche riposta en complétant sa propre mobilisation, et la Russie y répondit de nouveau avec des conséquences qui sont devenues historiques. Le sort des propositions avancées par le Gouvernement de Sa Majesté pour la préservation de la paix est décrit dans la correspondance sur la crise européenne. Le 28 juillet, j'ai rencontré le comte Berchtold et j'ai mis toutes mes forces à insister que le projet de médiation, mentionné la veille dans votre discours à la Chambre des Communes, fût accepté comme offrant une solution honorable et pacifique de la question actuelle. Son Excellence lui-même m'a lu un résumé télégraphique de ce discours, maïs il a ajouté qu'on était déjà allé trop loin : à l'instant même l'Autriche déclarait la guerre à la Serbie et elle ne pourrait jamais accepter que la conférence que vous aviez proposée eût lieu entre les puissances moins intéressées sur la base de la réponse donnée par la Serbie. Il s'agissait, m'a-t-il dit, d'une question qui devrait être décidée directement entre les deux parties qu'elle touchait étroitement. J'ai dit que le Gouvernement de Sa Majesté apprendrait à regret que les hostilités ne pouvaient plus être arrêtées, car vous craigniez qu'elles n'amenassent des complications européennes. J'ai nié que, du côté anglais, on manquât de sympathie avec l'Autriche dans ce qui relevait

de ses justes plaintes contre la Serbie, et j'ai fait remarquer à Son Excellence que, tandis que l'Autriche sembla faire de ces plaintes le point de départ de sa politique, le Gouvernement de Sa Majesté était obligé d'envisager la question en premier lieu au point de vue de la sécurité de la paix européenne. De cette façon les deux pays pourraient facilement s'aliéner peu à peu.

Son Excellence m'a dit que lui aussi gardait en vue l'aspect européen de la question. Il était toutefois d'avis que la Russie n'aurait pas le droit d'intervenir, après avoir reçu son assurance que l'Autriche ne cherchait aucun agrandissement territorial. Au cours de la conversation, Son Excellence m'a fait la remarque que, bien qu'il eût été heureux d'espérer à amener l'arrangement qui avait résulté des conférences des ambassadeurs à Londres pendant la crise balkanique, il n'avait jamais cru fermement à la permanence de cet arrangement, qui était nécessairement des plus artificiels, vu que les intérêts qu'on avait essayé de mettre d'accord étaient en eux-mêmes absolument opposés les uns aux autres. Son Excellence a gardé pendant l'entrevue une allure des plus amicales, mais il ne m'a laissé aucun doute quant à la détermination du Gouvernement autrichien de pousser l'envahissement de la Serbie.

Le Gouvernement allemand dit avoir persé-

véré jusqu'au bout dans l'effort à soutenir à Vienne vos projets successifs, lancés dans l'intérêt de la paix. Herr von Tschirschky se gardait d'inviter ma coopération, ou celles des ambassadeurs de France et de Russie, pour lui aider à donner suite à ses instructions dans ce sens, et je n'avais aucun moyen de savoir quelle réponse le Gouvernement d'Autriche-Hongrie lui donnait. Cependant M. Schébéko, ambassadeur de Russie, me tenait complètement au courant des négociations qu'il menait directement avec le comte Berchtold. Le 28 juillet, M. Schébéko essaya de persuader le Gouvernement d'Autriche à accorder au comte Szapary les pleins pouvoirs pour continuer à Saint-Pétersbourg les conversations rassurantes qui y avaient eu lieu entre M. Sazonof et lui. Le comte Berchtold s'y refusa pour le moment, mais deux jours plus tard (le 30 juillet), quoique sur ces entrefaites la Russie eût mobilisé partiellement contre l'Autriche, il reçut M. Schébéko d'une façon parfaitement amicale et donna son consentement à ce que les conversations à Saint-Pétersbourg fussent continuées. A partir de ce moment-là, la tension entre la Russie et l'Allemagne a été beaucoup plus grande qu'elle n'a été entre la Russie et l'Autriche. Quant à ces deux derniers, un arrangement semblait être presque en vue, et le 1er août

M. Schébéko me fit savoir que le comte Szapary avait enfin cédé sur le point principal en question, en déclarant à M. Sazonof que l'Autriche consentirait à soumettre à médiation ces points dans la note adressée à la Serbie qui semblaient incompatibles avec la sécurité de l'indépendance serbe. M. Sazonof, ajouta M. Schébéko, avait accepté cette proposition à la condition que l'Autriche s'abstînt d'envahir effectivement la Serbie. En effet, l'Autriche avait définitivement cédé et, à en juger par la communication que le comte Mensdorff vous fit le 1er août, d'après laquelle l'Autriche n'avait point « plaqué la porte » contre une transaction quelconque ni n'avait rompu les conversations, elle espérait elle-même, au point où on en était alors, une solution pacifique. M. Schébéko travaillait jusqu'au bout pour assurer la paix. Il tenait un ton des plus conciliants vis-à-vis du comte Berchtold, et il m'a dit que celui-ci, aussi bien que le comte Forgach, lui avait répondu de même. Certes la Russie n'osait pas croire que l'Autriche retiendrait ses armées, mais on aurait pu probablement arranger cette question par la voie de négociation, et M. Schébéko me dit à plusieurs reprises qu'il était prêt à accepter n'importe quelle transaction raisonnable.

Malheureusement, il fut coupé court à ces conversations à Saint-Pétersbourg et à Vienne

par le transfèrement du différend sur le terrain plus dangereux d'un conflit direct entre l'Allemagne et la Russie. Le 31 juillet, l'Allemagne intervint par ses ultimatums adressés à la fois à Saint-Pétersbourg et à Paris. Ces ultimatums étaient d'un caractère à ne comporter qu'une seule réponse, et le 1er août l'Allemagne déclara la guerre à la Russie et le 3 août à la France. Selon toute probabilité, un retard de quelques jours aurait pu épargner à l'Europe une des plus grandes catastrophes que l'histoire connaisse.

La Russie s'abstenait encore d'attaquer l'Autriche, et M. Schébéko avait reçu des instructions à rester à son poste jusqu'à ce que le Gouvernement d'Autriche-Hongrie eût effectivement déclaré la guerre à la Russie. Ceci n'eut lieu que le 6 août, jour où le comte Berchtold fit savoir aux missions étrangères à Vienne que « l'ambassadeur d'Autriche-Hongrie avait reçu des instructions à déclarer au Gouvernement russe que, ayant égard à l'attitude menaçante de la Russie dans le conflit austro-serbe et au fait que la Russie avait commencé les hostilités contre l'Allemagne, l'Autriche-Hongrie se considérait, elle aussi, comme en guerre avec la Russie ».

Le 7 août, M. Schébéko est parti à la sourdine par train spécial, qui lui avait été fourni

par le Gouvernement d'Autriche-Hongrie. Il avait demandé avec instance d'être conduit à la frontière de la Roumanie, afin de pouvoir rentrer chez lui. Au lieu de cela, on l'a conduit à la frontière suisse et je l'ai retrouvé dix jours plus tard à Berne.

M. Dumaine, ambassadeur de France, est resté jusqu'au 12 août. Le jour précédent, on lui avait donné l'ordre de demander son passeport en prétextant l'emploi de troupes autrichiennes contre la France. Cette question n'avait pas été complètement éclaircie lors de mon départ de Vienne. Le 9 août, M. Dumaine avait reçu du comte Berchtold une déclaration catégorique qu'on ne transportait pas de troupes autrichiennes à l'Alsace. Le lendemain, on y ajouta une déclaration écrite où le comte Berchtold donna l'assurance qu'on était si loin d'avoir transporté des troupes autrichiennes à la frontière française, qu'on ne les transportait même pas de l'Autriche en Allemagne, vers l'ouest, de façon à remplacer les troupes allemandes employées au feu. Le comte Berchtold donna ces deux déclarations comme réponse à des questions précises que M. Dumaine lui avait posées, sur l'ordre de son Gouvernement. Le départ de l'ambassadeur de France ne fut signalé par aucune manifestation ennemie, mais Son Excellence, avant de partir, avait été offensée à juste titre par

un discours tenu par le premier bourgmestre de Vienne devant une foule réunie sur les marches de l'hôtel de ville, où il déclara au peuple que Paris se trouvait dans l'angoisse d'un soulèvement populaire et qu'on avait assassiné le Président de la République.

Le 5 août, vers midi, on annonça à Vienne, par des feuilles spéciales, que la Grande-Bretagne avait déclaré la guerre à l'Allemagne. Ce même jour, il parut un résumé de vos discours à la Chambre des Communes, aussi bien que du discours que le Chancelier allemand avait prononcé le 4 août au Reichstag. Il fut aussi publié le texte de l'ultimatum allemand adressé à la Belgique. A part cela, peu de détails sur les grands événements de ces jours-là transpirèrent. La *Neue Freie Presse* injuriait violemment l'Angleterre. Le *Fremdenblatt* n'était pas blessant, mais on ne dit que peu ou point, dans n'importe lequel des journaux viennois, pour expliquer que la violation de la neutralité belge n'avait laissé au Gouvernement autre choix que de prendre part à la guerre.

A Vienne la déclaration de la neutralité d'Italie éveilla un vif ressentiment, mais dans les journaux on y fit à peine allusion.

Le 5 août, j'ai eu l'honneur de recevoir vos instructions du jour précédent qui m'ont préparé à une rupture immédiate avec l'Allemagne.

Vous avez cependant ajouté que, vu que l'Autriche à cette époque n'était pas, autant qu'on sût, en guerre avec la Russie et la France, vous ne désiriez pas que je demandasse mon passeport ni que je fisse aucune communication extraordinaire au Gouvernement d'Autriche-Hongrie. Vous m'avez dit en même temps que le Gouvernement de Sa Majesté s'attendait naturellement à ce que l'Autriche ne commît aucun acte de guerre contre nous sans l'avertissement préalable exigé par l'usage diplomatique.

Le matin du jeudi 13 août, j'avais l'honneur de recevoir votre télégramme du 12, où vous m'avertissiez que vous aviez été obligé de faire savoir au comte Mensdorff, à l'instance du Gouvernement français, qu'une rupture complète s'était produite entre la France et l'Autriche, par suite de la déclaration de guerre faite par l'Autriche à la Russie, qui combattait déjà aux côtés de la France, et de l'envoi de troupes autrichiennes à la frontière allemande dans des circonstances qui formaient une menace directe pour la France. La rupture avec la France ayant été amenée de cette façon, je devais exiger mon passeport. Votre télégramme m'a averti, en conclusion, que vous aviez fait savoir au comte Mensdorff qu'un état de guerre existerait entre les deux pays, à partir du 12 août, à minuit.

Après avoir vu M. Penfield, ambassadeur des États-Unis, qui a consenti de la façon la plus amicale à ma demande que Son Excellence se chargeât provisoirement des intérêts britanniques en Autriche-Hongrie pendant la malheureuse rupture de relations, je me suis rendu, avec M. Theo Russell, conseiller de l'ambassade britannique, au Ballplatz. Le comte Berchtold m'a reçu à midi. Je lui ai communiqué mon message, qui n'a pas paru prendre Son Excellence à l'improviste, quoiqu'il m'ait dit qu'un long télégramme venait d'arriver du comte Mensdorff, mais qu'il ne lui était pas encore parvenu. Son Excellence a reçu ma communication avec cette courtoisie qui ne l'abandonne jamais. Il a déploré les complications malheureuses qui poussaient de bons amis, tels que l'Autriche et l'Angleterre, à se faire la guerre. Dans le fait, a-t-il ajouté, l'Autriche ne se considérait point comme en guerre avec la France, bien que les relations diplomatiques avec ce pays eussent été rompues. J'ai expliqué en peu de mots comment les circonstances nous avaient imposé ce conflit fâcheux. Nous avons évité, tous les deux, les arguments inutiles. Alors j'ai osé recommander à la considération de Son Excellence le cas de nombreux sujets britanniques échoués à Carlsbad, à Vienne et à d'autres endroits le long du pays. J'avais déjà été en

correspondance avec lui à ce sujet, et Son Excellence a pris note de ce que j'ai dit et m'a promis de faire ce qu'il pourrait pour les faire partir, une fois la mobilisation terminée. Le comte Berchtold consentit à ce que M. Phillpotts, jusqu'alors consul britannique à Vienne sous le consul général, Sir Frederick Duncan, restât à l'ambassade en qualité de chargé des archives. Il a supposé qu'un privilège pareil ne serait pas refusé en Angleterre, si on le demandait, de la part du Gouvernement d'Autriche-Hongrie. J'ai pris congé du comte Berchtold avec un sincère regret, car j'avais reçu de Son Excellence, dès le jour de mon arrivée à Vienne il y avait à peine neuf mois, plusieurs marques d'amitié et de considération. En le quittant je l'ai prié de présenter à l'Empereur François-Joseph mes hommages les plus profonds et d'exprimer en même temps à Sa Majesté mes souhaits qu'elle survivrait à cette triste époque, la santé et la vigueur intactes. Le comte Berchtold a eu la bonté de se charger de mon message.

Le comte Walterskirchen, du ministère des Affaires étrangères austro-hongrois, fut chargé le lendemain de m'apporter mon passeport et de me communiquer les dispositions qu'on avait prises pour mon départ, qui devait avoir lieu le soir (le 14 août). Pendant la journée la comtesse Berchtold et d'autres dames de la haute société

viennoise sont venues à l'ambassade dire adieu à Lady de Bunsen. Nous sommes partis à 7 heures du soir par train spécial pour la frontière suisse. Aucun incident malencontreux ne s'est produit. Le comte Walterskirchen est venu à la gare, de la part du comte Berchtold. Le voyage a été nécessairement prolongé, à cause de l'état encombré des voies ferrées. Le 17 août, nous sommes arrivés de bonne heure à Buchs, sur la frontière suisse. Au premier point d'arrêt, les troupes en train de s'embarquer et les fonctionnaires du chemin de fer ont poussé des huées et ont jeté des pierres, mais nous n'en avons éprouvé aucun inconvénient. Aux autres gares principales sur la route on avait pris des précautions suffisantes pour nous protéger contre toute molestation et aussi pour nous donner à manger. Je n'ai pas ressenti le moindre doute que le Gouvernement d'Autriche-Hongrie n'ait désiré que le voyage fût accompli dans les conditions les plus favorables possible, et que je n'aie reçu, lors de mon départ, que toutes les marques de considération dues au représentant de Sa Majesté. J'étais accompagné de ma propre famille et du personnel entier de l'ambassade. Je voudrais exprimer à ces derniers mes remerciements les plus sincères de leur zèle infatigable et de leur appui efficace pendant ces jours pénibles. Le Gouvernement suisse, lui aussi, a

montré de la courtoisie en prenant toutes les dispositions nécessaires à notre confort pendant le voyage de la frontière à Berne, et après un séjour de trois jours, plus loin à Genève, où le Gouvernement français, à l'instance de Sir F. Bertie, avait pris toutes ses dispositions pour nous transporter le plus tôt possible à Paris. Le matin de samedi 22 août, nous sommes arrivés en Angleterre.

Veuillez, etc.

Maurice de Bunsen.

---

NANCY-PARIS, IMPRIMERIE BERGER-LEVRAULT — MARS 1915



## LES LIVRES PROPHÉTIQUES

**La Protestation de l'Alsace-Lorraine le 17 février et le 1er mars 1871 à Bordeaux**, par Henri WELSCHINGER, de l'Institut de France. 1914. Un volume grand in-8, avec 2 fac-similés et une carte, broché . . . . 1 fr.

**Nos Frontières de l'Est et du Nord.** *L'Offensive par la Belgique. La Défense de la Lorraine,* par le général C. MAITROT. 3e édition, mise à jour en 1914. Un volume in-8, avec 8 cartes et 3 croquis, broché. . . . . . 2 fr. 50

**Les Armées française et allemande.** *Leur artillerie, leur fusil, leur matériel. Comparaison,* par le général MAITROT. 1914. Un vol. in-18, br. 1 fr.

**Questions de Défense nationale**, par le général LANGLOIS, ancien membre du Conseil supérieur de guerre. 1906. Un volume in-12, broché. 3 fr. 50

**La France victorieuse dans la Guerre de demain.** *Étude stratégique,* par le colonel Arthur BOUCHER (1911). Édition revue et corrigée. 23e mille. 1915. Un volume in-8, avec 9 tableaux et 3 cartes, broché . . . . . 1 fr. 25

**L'Offensive contre l'Allemagne.** *Étude stratégique,* par le même (1911). Édition revue et corrigée. 13e mille. 1912. Un vol. in-8, avec 3 cartes, br. 1 fr.

**La Belgique à jamais indépendante.** *Étude stratégique,* par le même. 5e mille. 1913. Un volume in-8, avec 2 cartes, broché . . . . . . . . 1 fr.

**L'Allemagne en péril.** *Étude stratégique,* par le même. 1914. Un volume in-8, avec 6 croquis, broché . . . . . . . . . . . . . . . . . . 2 fr. 50

**La Guerre au XXe siècle.** *Essais stratégiques,* par le lieutenant-colonel Henri MORDACQ. 1914. Un volume in-12, avec 2 cartes in-folio, br. . 3 fr. 50

**Opinions allemandes sur la Guerre moderne,** *d'après les principaux écrivains militaires allemands.* 1912. Trois volumes grand in-8, brochés. 3 fr.

**Les Armements allemands. La Riposte**, par le capitaine Pierre FÉLIX. 1912. Un volume in-8 de 137 pages, broché. . . . . . . . . . . . . . 1 fr.

**Le Pangermaniste en Alsace**, par Jules FROELICH. 1913. 11e mille. 1915. Un volume in-12, avec 16 dessins par **HANSI**, broché . . . . . . . . 75 c.

**Force au Droit** (*Question d'Alsace-Lorraine*), par H. MARINGER. 1913. Un volume in-12, avec 2 cartes dressées par le lieutenant LAPOINTE, br. . 3 fr. 50

**La Prochaine Guerre**, par Charles MALO. Avec une Préface par Henri WELSCHINGER, de l'Institut. 1912. Un volume grand in-8, broché . . . 2 fr.

**Mes Souvenirs, 1830-1914**, par Auguste LALANCE. Préface par Ernest LAVISSE, de l'Académie Française. 1914. Un volume grand in-8, br. 1 fr. 50

---

**Mon Journal pendant la guerre 1914-1915.** Cartes au jour le jour pour marquer soi-même les opérations. *Éphémérides et Journal.* Atlas in-4 oblong de 72 pages, avec 33 cartes en couleurs, couverture gaufrée or, tranches rouges . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . 2 fr. 50

**La Campagne de 1914**, par CHAMPAUBERT. Brochure in-12, avec portrait et 8 cartes . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . 10 c.

**Cinq Mois de guerre** (*Août-décembre 1914*), par S. R., membre de plusieurs sociétés savantes. 1915. Brochure in-12. . . . . . . . . . . . . . 30 c.

---

## PUBLICATIONS OFFICIELLES DU GOUVERNEMENT BELGE

**La Neutralité de la Belgique.** Préface de M. Paul HYMANS, ministre d'État. 1915. Un volume in-12 de 168 pages, broché. . . . . . . . . 1 fr.

**La Violation du Droit des gens en Belgique.** *Rapports de la Commission d'enquête.* Préface de M. J. VAN DEN HEUVEL, ministre d'État. 1915. Un volume grand in-8 de 168 pages, avec 5 planches hors texte, br. 1 fr. 25

## PAGES D'HISTOIRE, 1914-1915

*Série de fascicules in-12, brochés.*

1. **Le Guet-apens.** *23, 24 et 25 juillet* . . . . . . . . . . . . . . . 40 c.
2. **La Tension diplomatique.** *Du 25 juillet au 1er août* . . . . . . 60 c.
3. **En Mobilisation.** *2, 3 et 4 août* . . . . . . . . . . . . . . 60 c.
4. **La Journée du 4 août** . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . 60 c.
5. **En Guerre.** *Du 5 au 7 août* . . . . . . . . . . . . . . . . . 60 c.
6. **Les Communiqués officiels depuis la déclaration de guerre.** — I. *Du 5 au 14 août* (4e au 13e jour de la mobilisation) . . . . . . 60 c.
7. — II. *Du 15 au 31 août* . . . . . . . . . . . . . . . . . . . 60 c.
8. — III. *Du 1er au 30 septembre* . . . . . . . . . . . . . . . . . 60 c.
9. **Extraits du « Bulletin des Armées de la République ».** — **I. Les Premiers-Paris.** *Du 15 août au 3 septembre* . . . . . 60 c.
10. — **II. Les Premiers-Bordeaux.** *Du 4 septembre au 21 octobre.* 60 c.
11. **A l'Ordre du Jour.** — I. *Du 8 août au 18 septembre* . . . . . . 60 c.
12. **Les Communiqués officiels depuis la déclaration de guerre.** — IV. *Du 1er au 31 octobre* . . . . . . . . . . . . . . . . . 60 c.
13. **A l'Ordre du Jour.** — II. *Du 19 au 29 septembre* . . . . . . . 60 c.
14. — III. *Du 2 au 14 octobre* . . . . . . . . . . . . . . . . . . . 60 c.
15. **Le Livre bleu anglais** *(23 juillet-4 août)* . . . . . . . . . . . . 60 c.
16. **A l'Ordre du Jour.** — IV. *Du 15 au 26 octobre* . . . . . . . . 60 c.
17. — V. *Du 28 octobre au 1er novembre* . . . . . . . . . . . . . . 60 c.
18. **Les Communiqués officiels depuis la déclaration de guerre.** — V. *Du 1er au 30 novembre* . . . . . . . . . . . . . . . . . 60 c.
19. **A l'Ordre du Jour.** — VI. *Du 6 au 10 novembre* . . . . . . . . 60 c.
20. **Le Livre gris belge** *(24 juillet-29 août)* . . . . . . . . . . . . 60 c.
21. **Le Livre orange russe** *(10/23 juillet-24 juillet/6 août)* . . . . . 60 c.
22. **Le Livre bleu serbe** *(16-29 juin-3-16 août)* . . . . . . . . . . . 60 c.
23. **La Séance historique de l'Institut de France** . . . . . . . 60 c.
24. **Extraits du « Bulletin des Armées de la République ».** — **III. Les Premiers-Bordeaux.** *Du 24 octobre au 9 décembre.* 60 c.
25. **Le Livre blanc allemand** *(24 juillet-2 août)* . . . . . . . . . 60 c.
26. **Les Communiqués officiels depuis la déclaration de guerre.** — VI. *Du 1er au 31 décembre* . . . . . . . . . . . . . . . . . 60 c.
27. **L'Allemagne et la Guerre,** par Émile Boutroux, de l'Académie Française . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . 40 c.
28. **La Folie allemande.** *Documents allemands,* par Paul Verrier, chargé de cours à la Sorbonne . . . . . . . . . . . . . . . . . 30 c.
29. **La Journée du 22 décembre** *(Rentrée des Chambres)* . . . . . 60 c.
30. **La Chronologie de la Guerre** *(31 juillet-31 décembre)*, par S. R. 40 c.
31. **A l'Ordre du Jour.** — VII. *Du 11 au 21 novembre* . . . . . . . . 60 c.
32. **Le « 75 ».** *Notions sur le canon de 75,* par Th. Schloesing Fils, membre de l'Institut . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . 40 c.
33. **A l'Ordre du Jour.** — VIII. *Du 22 au 25 novembre* . . . . . . . 60 c.
34. **Les Allemands en Belgique (Louvain et Aerschot).** *Notes d'un témoin hollandais,* par L.-H. Grondijs . . . . . . . . . . 60 c.
35. **Les Communiqués officiels.** — VII. *Du 1er au 31 janvier 1915.* 60 c.
36 et 37. **Voix américaines sur la guerre de 1914.** Chacun . . 60 c.
38. **Le second Livre orange russe** *(Guerre avec la Turquie)* . . . 60 c.

NANCY-PARIS, IMPRIMERIE BERGER-LEVRAULT

PAGES D'HISTOIRE — 1914-1915
*Souscriptions du Ministère de l'Instruction publique et du Gouvernement Belge*

2e Série a bis

A

# Les Pourparlers Diplomatiques

(20 JUILLET — 1er SEPTEMBRE 1914)

---

I *bis*

## LE LIVRE BLEU ANGLAIS

CORRESPONDANCE DU GOUVERNEMENT BRITANNIQUE
RELATIVE A LA CRISE EUROPÉENNE
DOCUMENTS COMPLÉMENTAIRES

***TROISIÈME MILLE***

LIBRAIRIE MILITAIRE BERGER-LEVRAULT

PARIS | NANCY
5-7, RUE DES BEAUX-ARTS | RUE DES GLACIS, 18

3

***Prix : 60 centimes***

## PUBLICATIONS OFFICIELLES DU GOUVERNEMENT BELGE

**Le Livre gris belge** (*24 juillet-29 août 1914*). Volume in-12 . . . . . **60 c.**

**La Neutralité de la Belgique.** Préface de Paul Hymans, ministre d'État. 1915. Un volume in-12 de 168 pages, broché . . . . . . . . . . . . **1 fr.**

**La Violation du Droit des gens en Belgique.** *12 rapports de la Commission d'enquête.* Préface de J. Van den Heuvel, ministre d'État. *Avec des extraits de la lettre pastorale de S. Ém. le cardinal* Mercier, *archevêque de Malines.* 1915. 7e mille. Un volume grand in-8 de 168 pages, avec 5 planches hors texte, broché. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . **1 fr. 25**

— 2e volume. *Rapports 13 à 22 de la Commission d'enquête. Fac-similés de carnets de soldats allemands. Correspondance du cardinal Mercier, etc.* 1915. 5e mille. Un volume grand in-8 de 196 pages, broché . . . . **1 fr. 50**

---

**Les Allemands en Belgique (Louvain et Aerschot).** *Notes d'un témoin hollandais,* par L.-H. Grondijs, ancien professeur à l'Institut technique de Dordrecht. 1915. 17e mille. Un volume in-8 de 124 pages, broché . . . **60 c.**

**Les Pages de Gloire de l'Armée belge,** par le commandant Willy Breton, de l'armée belge. 1914. 12e mille. Volume in-12, avec cartes. . . . . . **60 c.**

**La Belgique industrielle et commerciale de demain,** par Robert Billiard, industriel, ingénieur des constructions civiles. Préface de Henri La Fontaine, sénateur de Belgique, professeur de droit international, lauréat du prix Nobel. 1915. Un volume grand in-8 de xxii-276 pages, br. **4 fr.**

**Charleroi,** par Fleury-Lamure, correspondant de guerre français du *Times.* Préface de Gérald Campbell, correspondant spécial du *Times.* 1916. 12e édit. Volume in-8, avec portrait, 2 gravures hors texte et 5 cartes. . . **1 fr. 50**

**Avec les Français en France et en Flandre** (*Impressions vécues d'un aumônier attaché à une Ambulance de campagne*), par Owen Spencer Watkins, aumônier aux armées anglaises. Traduit par Henri et Jeanne Dupré. 1915. 6e édition. Volume in-8, avec portrait et 7 planches hors texte. **2 fr.**

**Six Semaines à la Guerre.** *Bruxelles, Namur, Maubeuge,* par la duchesse de Sutherland. Traduit de l'anglais. 1916. 6e édit. Vol. in-8, avec 9 illustr., 1 carte et 2 fac-similés. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . **1 fr. 50**

**Feuilles de route d'un Ambulancier.** *Alsace, Vosges, Marne, Aisne, Artois, Belgique,* par Charles Leleux. Complétées d'après le Carnet de route du Dr Henri Liégard. Préface de M. René Doumic, de l'Académie Française. 1915. Volume in-8, avec 13 illustrations hors texte. . . . . . . . . **1 fr. 50**

**La Belgique et les Belges pendant la Guerre,** par le commandant A. de Gerlache. 1916. Volume grand in-8, avec 150 gravures. (*En préparation.*)

**L'Allemagne devant l'Humanité,** par le Dr Agemioc. Préface de Pierre Nothomb. 1915. Brochure in-8. . . . . . . . . . . . . . . . . . . **60 c.**

**Nos Frontières de l'Est et du Nord.** *L'Offensive par la Belgique. La Défense de la Lorraine,* par le général C. Maitrot. 3e édition, mise à jour en 1914. Un volume grand in-8, avec 8 cartes et 3 croquis, broché. . . **2 fr. 50**

**La Belgique à jamais indépendante.** *Étude stratégique,* par le colonel Arthur Boucher. 5e mille. 1913. Un volume in-8, avec 2 cartes, broché. **1 fr.**

# Les Pourparlers Diplomatiques

I *bis*

## LE LIVRE BLEU ANGLAIS

(Complément)

*Il a été tiré de ce volume cinquante-cinq exemplaires numérotés à la presse, dont :*

*5 sur papier du Japon (Nos 1 à 5) ;*

*50 sur papier de Hollande (Nos 6 à 55).*

# AVERTISSEMENT

---

*Dans la collection des* Pages d'Histoire, *la série qui a pour titre* Les Pourparlers diplomatiques *se compose des recueils publiés par les Gouvernements sur la guerre et ses antécédents. Les documents sont reproduits textuellement, dans leur ordre et avec leur numérotation authentiques.*

*Pour en faciliter la lecture, certains recueils dont la matière était particulièrement complexe ont été munis par les éditeurs d'un bref résumé chronologique. Tels sont le* Livre gris belge (*fascicule 20 des* Pages d'Histoire) *et le* Livre orange russe (*fascicule 21*).

*Tel est aussi le* Livre bleu anglais *ou « Correspondance du Gouvernement britannique relative à la crise européenne, déposée sur le bureau des deux Chambres du Parlement par ordre de Sa Majesté, août 1914 ». Les pièces ont été transcrites d'après la première édition de la traduction française. Mais comme elles étaient extrêmement nombreuses, il a paru utile d'en donner d'abord les plus instructives* (*fascicule 15 des* Pages d'Histoire).

*Le présent fascicule apporte, d'après la deuxième*

*édition, revisée, de la traduction française, le texte des autres pièces, avec le sommaire des pièces déjà publiées précédemment et la numérotation originale du* Livre bleu anglais.

*Ainsi les deux fascicules 15 et 67 des* Pages d'Histoire *se complètent l'un par l'autre, tout en formant chacun un ensemble qui pourra être lu séparément.*

LES ÉDITEURS.

# Les Pourparlers Diplomatiques

I *bis*

## LE LIVRE BLEU ANGLAIS

(Complément)

### CORRESPONDANCE DU GOUVERNEMENT BRITANNIQUE RELATIVE A LA CRISE EUROPÉENNE

N° 1

*Sir Edward Grey à Sir H. Rumbold, Chargé d'affaires de Grande-Bretagne à Berlin.*

Foreign Office, 20 juillet 1914.

Monsieur,

J'ai demandé aujourd'hui à l'ambassadeur d'Allemagne s'il avait des nouvelles de ce qui se passait à Vienne à l'égard de la Serbie.

Il me répondit qu'il n'en avait pas ; mais que l'Au-

triche allait certainement prendre une décision. La situation lui paraissait très peu rassurante.

J'ai ajouté que je n'avais rien entendu récemment, sauf que le comte Berchtold, en parlant à l'ambassadeur d'Italie à Vienne, se refusa à admettre la gravité de la situation, en ajoutant, toutefois, qu'elle devrait être éclaircie.

L'ambassadeur d'Allemagne fit remarquer qu'il serait fort à souhaiter que la Russie pût agir comme médiatrice à l'égard de la Serbie.

Je lui répondis que je supposais que le Gouvernement autrichien ne ferait rien avant d'avoir exposé au public son grief contre la Serbie. Il était à présumer que ce grief se baserait sur les révélations qu'on aurait faites au procès.

L'ambassadeur présumait aussi que le Gouvernement autrichien agirait sur quelque grief qui serait livré à la publicité.

Je répondis que cela rendrait plus facile à un tiers, tel que le Gouvernement russe, de conseiller de la modération à Belgrade. En effet, plus l'Autriche pourrait maintenir sa demande dans des limites raisonnables, et plus sa plainte serait motivée, plus il y aurait de chances d'aplanir les choses. L'idée d'une guerre entre n'importe laquelle des grandes puissances me révoltait, et il serait également abominable que n'importe laquelle d'entre elles fût entraînée dans une guerre par la Serbie.

L'ambassadeur s'associa entièrement à ce sentiment.

Veuillez, etc.

E. Grey.

---

N° 2

22 *juillet*. — Le secrétaire d'État allemand, estimant que l'Autriche-Hongrie a, par le passé, fait preuve de beaucoup de patience à l'égard de la Serbie, préfere ne pas intervenir. (Fasc. 15, nº 1, p. 4-5.)

---

## N° 3

*23 juillet.* — Dans un entretien avec l'ambassadeur d'Autriche-Hongrie, Sir E. Grey fait ressortir les inconvénients de la fixation d'un terme dans la note à la Serbie et les dangers d'une conflagration européenne. (Fasc. 15, n° 2, p. 5-9.)

---

## N° 4

### *Le Comte Berchtold au Comte Mensdorff.*

(Communiqué par le Comte Mensdorff, 24 juillet 1914.)

Le Gouvernement impérial et royal s'est vu obligé d'adresser jeudi le 23 de ce mois, par l'entremise du ministre impérial et royal à Belgrade, la note suivante au Gouvernement royal de Serbie.

(Suit le texte de la note austro-hongroise à la Serbie : voir fasc. 21, *Livre orange russe,* n° 2, p. 4 à 11 ; fasc. 22, *Livre bleu serbe,* n° 32, p. 40 à 45 ; fasc. 25, *Livre blanc allemand,* Annexe 1, p. 22 à 27 ; fasc. 47, *Livre rouge austro-hongrois,* n° 7, p. 22 à 26.)

J'ai l'honneur d'inviter votre Excellence à vouloir porter le contenu de cette note à la connaissance du Gouvernement auprès duquel vous êtes accrédité, en accompagnant cette communication du commentaire que voici :

Le 31 mars 1909, le Gouvernement royal serbe a adressé à l'Autriche-Hongrie la déclaration dont le texte est reproduit ci-dessus.

Le lendemain même de cette déclaration, la Serbie s'est engagée dans une politique tendant à inspirer des idées subversives aux ressortissants serbes de la Monarchie austro-hongroise et à préparer ainsi la séparation des territoires austro-hongrois, limitrophes de la Serbie.

La Serbie devint le foyer d'une agitation criminelle.

Des sociétés et affiliations ne tardèrent pas à se former qui, soit ouvertement, soit clandestinement, étaient destinées à créer des désordres sur le territoire austro-hongrois. Ces sociétés et affiliations comptent parmi leurs membres des généraux et des diplomates, des fonctionnaires d'État et des juges, bref les sommités du monde officiel et non officiel du royaume.

Le journalisme serbe est presque entièrement au service de cette propagande, dirigée contre l'Autriche-Hongrie, et pas un jour ne passe sans que les organes de la presse serbe n'excitent leurs lecteurs à la haine et au mépris de la monarchie voisine ou à des attentats dirigés plus ou moins ouvertement contre sa sûreté et son intégrité.

Un grand nombre d'agents sont appelés à soutenir par tous les moyens l'agitation contre l'Autriche-Hongrie et à corrompre dans les provinces limitrophes la jeunesse de ces pays.

L'esprit conspirateur des politiciens serbes, esprit dont les annales du royaume portent les sanglantes empreintes, a subi une recrudescence depuis la dernière crise balkanique ; des individus ayant fait partie des bandes jusque-là occupées en Macédoine sont venus se mettre à la disposition de la propagande terroriste contre l'Autriche-Hongrie.

En présence de ces agissements, auxquels l'Autriche-Hongrie est exposée depuis des années, le Gouvernement de la Serbie n'a pas cru devoir prendre la moindre mesure. C'est ainsi que le Gouvernement Serbe a manqué au devoir que lui imposait la déclaration solennelle du 31 mars 1909, et c'est ainsi qu'il s'est mis en contradiction avec la volonté de l'Europe et avec l'engagement qu'il avait pris vis-à-vis de l'Autriche-Hongrie.

La longanimité du Gouvernement impérial et royal à l'égard de l'attitude provocatrice de la Serbie était inspirée du désintéressement territorial de la Monarchie austro-hongroise et de l'espoir que le Gouvernement serbe finirait tout de même par apprécier à sa juste

valeur l'amitié de l'Autriche-Hongrie. En observant une attitude bienveillante pour les intérêts politiques de la Serbie, le Gouvernement impérial et royal espérait que le royaume se déciderait finalement à suivre de son côté une ligne de conduite analogue. L'Autriche-Hongrie s'attendait surtout à une pareille évolution dans les idées politiques en Serbie, lorsque, après les événements de l'année 1912, le Gouvernement impérial et royal rendit possible, par une attitude désintéressée et sans rancune, l'agrandissement si considérable de la Serbie.

Cette bienveillance témoignée par l'Autriche-Hongrie à l'égard de l'État voisin n'a cependant aucunement modifié les procédés du royaume, qui a continué à tolérer sur son territoire une propagande, dont les funestes conséquences se sont manifestées au monde entier le 28 juin dernier, jour où l'héritier présomptif de la Monarchie et son illustre épouse devinrent les victimes d'un complot tramé à Belgrade.

En présence de cet état de choses, le Gouvernement impérial et royal a dû se décider à entreprendre de nouvelles et pressantes démarches à Belgrade, afin d'amener le Gouvernement serbe à arrêter le mouvement incendiaire menaçant la sûreté et l'intégrité de la Monarchie austro-hongroise.

Le Gouvernement impérial et royal est persuadé qu'en entreprenant cette démarche il se trouve en plein accord avec les sentiments de toutes les nations civilisées, qui ne sauraient admettre que le régicide devînt une arme dont on puisse se servir impunément dans la lutte politique, et que la paix européenne fût continuellement troublée par les agissements partant de Belgrade.

C'est à l'appui de ce qui précède que le Gouvernement impérial et royal tient à la disposition du Gouvernement royal de Grande-Bretagne un dossier élucidant les menées serbes et les rapports existant entre ces menées et le meurtre du 28 juin.

Une communication identique est adressée aux

représentants impériaux et royaux auprès des autres puissances signataires.

Vous êtes autorisé à laisser une copie de cette dépêche entre les mains de M. le ministre des Affaires étrangères.

Vienne, 24 juillet 1914.

### Annexe

L'instruction criminelle ouverte par le tribunal de Sarajevo contre Gavrilo Princip et consorts du chef d'assassinat et de complicité y relative — crime commis par eux le 28 juin dernier — a jusqu'ici abouti aux constatations suivantes :

1° Le complot ayant pour but d'assassiner, lors de son séjour à Sarajevo, l'archiduc François-Ferdinand, fut formé à Belgrade par Gavrilo Princip, Nedeljko Cabrinovic, le nommé Milan Ciganovic et Trifko Grabez, avec le concours du commandant Voija Tankosic ;

2° Les six bombes et les quatre pistolets browning avec munitions, moyennant lesquels les malfaiteurs ont commis l'attentat, furent livrés, à Belgrade, à Princip, Cabrinovic et Grabez par le nommé Milan Ciganovic et le commandant Voija Tankosic ;

3° Les bombes sont des grenades à la main provenant du dépôt d'armes de l'armée serbe à Kragujevac ;

4° Pour assurer la réussite de l'attentat, Ciganovic enseigna à Princip, Cabrinovic et Grabez la manière de se servir des grenades et donna, dans une forêt près du champ de tir à Topschider, des leçons de tir avec pistolets browning à Princip et Grabez ;

5° Pour rendre possible à Princip, Cabrinovic et Grabez de passer la frontière de Bosnie-Herzégovine et d'y introduire clandestinement leur contrebande d'armes, un système de transport secret fut organisé par Ciganovic.

D'après cette organisation, l'introduction en Bosnie-Herzégovine des malfaiteurs et de leurs armes fut opérée par les capitaines-frontières de Chabac (Rade

Popovic) et de Loznica, ainsi que par le douanier Rudivoj Grbic de Loznica avec le concours de divers particuliers.

---

## N° 5

*Sir Edward Grey à Sir M. de Bunsen, Ambassadeur de Grande-Bretagne à Vienne.*

(Télégramme.) Foreign Office, 24 juillet 1914.

Une note adressée à la Serbie, avec une explication des raisons qui l'ont motivée, m'a été communiquée par le comte Mensdorff.

Au cours de la conversation qui s'ensuivit, je fis remarquer à Son Excellence qu'il me paraissait très regrettable d'avoir insisté, au point où l'on en était, sur un terme pour la réponse serbe, et encore sur un terme si court. L'assassinat de l'Archiduc et quelques-unes des circonstances concernant la Serbie, citées dans la note, inspiraient, comme de raison, de la sympathie pour l'Autriche ; mais, en même temps, je n'avais jamais vu un État adresser à un autre État indépendant un document d'un caractère aussi formidable. La demande n° 5 ne serait guère compatible avec le maintien de la souveraineté indépendante de la Serbie si elle voulait dire, comme cela paraissait possible, que l'Autriche-Hongrie réclamait le droit de nommer des fonctionnaires qui exerceraient de l'autorité en dedans des frontières serbes.

J'ajoutai que la matière m'inspirait de graves appréhensions, et que je ne m'en occuperais que purement et simplement au point de vue de la paix de l'Europe. Le fond de la dispute entre l'Autriche et la Serbie ne regardait pas le Gouvernement de Sa Majesté, et, en offrant les observations sus-mentionnées, je n'avais pas l'intention de l'apprécier.

Je finis par dire que nous entrerions sans doute dans

un échange de vues avec d'autres puissances, et qu'il me faudrait en attendre le résultat pour savoir ce qui pourrait être fait dans le but de diminuer les difficultés de la situation.

Le comte Mensdorff répondit que la situation actuelle aurait pu ne jamais se présenter si la Serbie avait tendu la main après l'assassinat de l'Archiduc ; la Serbie n'avait, toutefois, fait aucun signe de sympathie ou de bonne volonté, bien que plusieurs semaines se fussent déjà écoulées depuis l'assassinat ; une limite de temps, affirma Son Excellence, était essentielle, à cause des atermoiements de la Serbie.

Je dis que si la Serbie avait tardé à répondre, on aurait pu fixer, plus tard, le délai en question ; tandis que, dans l'état actuel des choses, les termes mêmes de la réponse de la Serbie avaient été dictés par l'Autriche, qui ne s'était pas contentée d'une sommation à répondre dans les quarante-huit heures à partir de la remise de sa note.

---

N° 6

*24 juillet.* — Résumé d'un entretien avec le ministre russe des Affaires étrangères, dans lequel ce dernier suggère instamment que le Gouvernement anglais souligne les résultats de la visite de M. Poincaré à Saint-Pétersbourg en proclamant sa solidarité avec la France et la Russie, et émet l'espoir qu'en tout cas ce Gouvernement exprimera fortement sa désapprobation des agissements austro-hongrois. (Fasc. 15, n° 4, p. 13 à 17.)

---

N° 7

*Sir M. de Bunsen, Ambassadeur de Grande-Bretagne à Vienne, à Sir Edward Grey.*

(Reçu 24 juillet.)

(Télégramme.) Vienne, 24 juillet 1914.

Avant de partir en congé, l'ambassadeur de Russie

me déclara que toute démarche faite par l'Autriche pour humilier la Serbie ne pourrait laisser indifférente la Russie.

Le chargé d'affaires russe a été reçu ce matin par le ministre des Affaires étrangères et lui a dit, comme son opinion personnelle, que la note autrichienne était rédigée de manière à la rendre inacceptable dans sa forme actuelle, et que les termes en étaient à la fois inusités et péremptoires. Le ministre des Affaires étrangères répondit que le ministre autrichien avait reçu des instructions de quitter Belgrade à moins que les demandes autrichiennes ne fussent acceptées intégralement avant 4 heures de l'après-midi, demain. Il ajouta que l'Autriche-Hongrie sentait que son existence même était en jeu, et que la démarche faite avait causé une grande satisfaction dans le pays entier. Il estimait qu'aucune puissance ne saurait soulever d'objections à ce qui avait été fait.

---

## N° 8

*M. Crackanthorpe, Chargé d'affaires de Grande-Bretagne à Belgrade, à Sir Edward Grey.*

(Reçu 24 juillet 1914.)

(Télégramme.) Belgrade, 24 juillet 1914.

Les demandes de l'Autriche sont considérées comme absolument inacceptables par le Gouvernement serbe, qui espère ardemment que le Gouvernement de Sa Majesté verra la possibilité d'amener le Gouvernement autrichien à les modérer.

Cette requête m'a été exprimée par le premier ministre serbe, qui est revenu de bonne heure ce matin à Belgrade. Il est abattu et visiblement très inquiet quant aux développements qui peuvent surgir.

---

### N° 9

*24 juillet.* — L'Allemagne considère l'attitude de l'Autriche-Hongrie envers la Serbie comme justifiée. (Fasc. 15, n° 3, p. 11 à 13.)

---

### N° 10

*24 juillet.* — Entretien de Sir Edward Grey avec l'ambassadeur de France à Londres à propos de la note austro-hongroise et de la possibilité d'une médiation par les quatre puissances. (Fasc. 15, n° 5, p. 18 à 20.)

---

### N° 11

*24 juillet.* — Entretien de Sir Edward Grey avec l'ambassadeur d'Allemagne à Londres qui, après avoir justifié l'action de l'Autriche-Hongrie, déclare qu'il ne pense pas que la réponse serbe soit un simple refus. (Fasc. 15, n° 6, p. 20 à 22.)

---

### N° 12

*Sir Edward Grey à M. Crackanthorpe,*
*Chargé d'affaires de Grande-Bretagne à Belgrade.*

(Télégramme.) Foreign Office, 24 juillet 1914.

La Serbie devrait promettre que, s'il est établi que des fonctionnaires serbes, quelque subalternes qu'ils puissent être, furent complices de l'assassinat de l'archiduc à Sarajevo, elle donnera à l'Autriche la plus complète satisfaction. Elle devrait certainement exprimer de la sympathie et du regret. Pour le reste, le Gouvernement serbe doit répondre aux demandes autrichiennes selon son appréciation des intérêts de la Serbie.

Il est impossible de dire si, à l'expiration du terme,

une action militaire de la part de l'Autriche peut être évitée autrement que par l'acceptation intégrale de ses demandes ; mais la seule chance paraît être d'éviter un refus absolu et de répondre favorablement à autant des demandes que le permet la limite de temps.

Le ministre de Serbie ici a prié le Gouvernement de Sa Majesté d'exprimer ses vues ; mais je ne puis assumer la responsabilité de dire plus que je n'ai dit ci-dessus, et j'hésite à en dire même autant sans connaître ce que disent à Belgrade les Gouvernements français et russe. Vous devriez donc consulter vos collègues français et russe en ce qui concerne la communication de mes vues, énoncées ci-dessus au Gouvernement serbe.

J'ai insisté auprès de l'ambassadeur d'Allemagne pour que l'Autriche ne précipite pas une action militaire.

---

## N° 13

*25 juillet.* — Des instructions ont été envoyées à l'ambassadeur de Russie à Vienne pour qu'il demande une extension du délai accordé à la Serbie et réclame que l'Autriche-Hongrie fasse part aux puissances des bases sur lesquelles elle fonde ses accusations contre cette dernière. (Fasc. 15, n° 8, p. 26 à 28.)

---

## N° 14

*25 juillet.* — L'ambassadeur d'Autriche-Hongrie à Londres a déclaré que les mesures prises à Belgrade ne constituent pas un ultimatum. (Fasc. 15, n° 11, p. 33.)

---

## N° 15

*Sir F. Bertie, Ambassadeur de Grande-Bretagne à Paris, à Sir Edward Grey.*

(Reçu 25 juillet.)

(Télégramme.) Paris, 25 juillet 1914.

J'apprends du directeur politique intérimaire que le Gouvernement français n'a pas encore reçu l'explication du Gouvernement autrichien contenue dans votre télégramme d'aujourd'hui (1). Il a, cependant, par l'intermédiaire du ministre de Serbie ici, donné à la Serbie un conseil analogue à celui contenu dans votre télégramme à Belgrade d'hier (2).

---

## N° 16

*Sir F. Bertie, Ambassadeur de Grande-Bretagne à Paris, à Sir Edward Grey.*

(Reçu 25 juillet.)

(Télégramme.) Paris, 25 juillet 1914.

Le ministre intérimaire des Affaires étrangères n'a pas de suggestions à faire, sauf qu'un conseil modérateur pourrait être donné à Vienne, aussi bien qu'à Belgrade. Il espère que la réponse du Gouvernement serbe à l'ultimatum autrichien sera suffisamment favorable pour prévenir des mesures extrêmes de la part du Gouvernement autrichien. Il ajouta, toutefois, qu'il y aurait une révolution en Serbie si elle acceptait les demandes autrichiennes *in toto*.

---

(1) Voir n° 14.
(2) Voir n° 12.

## N° 17

*25 juillet.* — Le Gouvernement russe estime qu'il est trop tard pour donner des conseils de modération à Belgrade, que la Grande-Bretagne doit agir de concert avec la France et la Russie et que la situation sera désespérée si l'Allemagne ne réussit pas à retenir l'Autriche-Hongrie. (Fasc. 15, n° 9, p. 28 à 31.)

---

## N° 18

*25 juillet.* — Le secrétaire d'État allemand avoue que l'Autriche-Hongrie a bien l'intention d'agir militairement contre la Serbie. (Fasc. 15, n° 7, p. 24 à 26.)

---

## N° 19

### *Sir R. Rodd, Ambassadeur de Grande-Bretagne à Rome, à Sir Edward Grey.*

(Reçu 25 juillet.)

(Télégramme.) Rome, 25 juillet 1914.

J'ai vu le secrétaire général ce matin. Il avait connaissance de la proposition de faire travailler ensemble la France, l'Italie, l'Allemagne et nous-mêmes à Vienne et à Saint-Pétersbourg en faveur de la modération, si les relations entre l'Autriche et la Serbie devenaient menaçantes.

Dans son opinion, l'Autriche ne s'arrêtera qu'à l'acceptation sans réserve de sa note par le Gouvernement serbe. D'après une information digne de foi, l'Autriche aurait l'intention de s'emparer du chemin de fer de Salonique.

---

### N° 20

*Sir M. de Bunsen, Ambassadeur de Grande-Bretagne à Vienne, à Sir Edward Grey.*

(Reçu 25 juillet.)

(Télégramme.) Vienne, 25 juillet 1914.

Le ton de la presse ce matin confirme l'impression que l'Autriche ne s'attend pas à ce que la Serbie se soumette et qu'au fond elle ne le désire pas non plus. On annonce officiellement que le ministre autrichien a reçu pour instruction de quitter Belgrade avec le personnel de la légation à moins d'acceptation sans réserve de la note avant 6 heures du soir aujourd'hui.

Le ministre des Affaires étrangères se rend à Ischl aujourd'hui pour communiquer personnellement à l'Empereur la réponse de la Serbie aussitôt parvenue.

---

### N° 21

*25 juillet.* — Résumé du projet de réponse serbe. (Fasc. 15, n° 12, p. 34-35.)

---

### N° 22

*M. Crackanthorpe, Chargé d'affaires de Grande-Bretagne à Belgrade, à Sir Edward Grey.*

(Reçu 25 juillet.)

(Télégramme.) Belgrade, 25 juillet 1914.

J'ai vu le nouveau ministre français, qui vient d'arriver de Constantinople, ainsi que mon collègue russe, et leur ai fait connaître votre point de vue.

Ils n'ont pas encore reçu d'instructions de leurs Gou-

vernements et, vu ce fait ainsi que les termes conciliants du projet de réponse serbe, je me suis abstenu jusqu'à présent d'offrir des conseils au Gouvernement serbe.

Il me paraît fort probable que le Gouvernement russe a déjà insisté auprès du Gouvernement serbe dans le sens de la plus extrême modération.

---

**N° 23**

*25 juillet.* — Le ministre d'Autriche-Hongrie quitte Belgrade. (Fasc. 15, n° 13, p. 35.)

---

**N° 24**

*25 juillet.* — Voir n° 6. Approbation de la déclaration faite par l'ambassadeur de Grande-Bretagne à Saint-Pétersbourg relativement à l'attitude du Gouvernement de Sa Majesté Britannique. Ce dernier ne peut faire davantage, mais désire beaucoup empêcher la guerre. Sir Edward Grey suggère la médiation des quatre puissances, en cas de mobilisation austro-russe. La coopération de l'Allemagne est essentielle. (Fasc. 15, n° 10, p. 31 à 33.)

---

**N° 25**

*Sir Edward Grey à Sir H. Rumbold, Chargé d'affaires de Grande-Bretagne à Berlin.*

(Télégramme.) Foreign Office, 25 juillet 1914.

L'ambassadeur d'Autriche a été autorisé à m'informer que la procédure autrichienne à l'expiration du délai consisterait à rompre les relations diplomatiques et à commencer des préparatifs, mais non des opérations militaires. J'en ai informé l'ambassadeur d'Allemagne, en disant qu'il en résultait un état de mobilisation avant que la frontière fût actuellement franchie. J'avais insisté hier pour que cette mesure fût différée.

Nous allions apparemment nous trouver bientôt en face de la mobilisation autrichienne et russe. Si elle avait lieu, la seule chance de paix serait que l'Allemagne, la France, la Russie et nous-mêmes restions ensemble et demandions de concert à l'Autriche et à la Russie de ne pas franchir la frontière, jusqu'à ce que nous ayons eu le temps d'essayer d'arranger les choses entre les deux puissances.

L'ambassadeur d'Allemagne m'a lu un télégramme du ministère allemand des Affaires étrangères, disant que son Gouvernement n'avait pas eu connaissance préalable, et n'était pas plus responsable que les autres puissances de l'intransigeance de la note autrichienne; mais qu'après avoir présenté cette note, l'Autriche ne pouvait reculer. Le prince Lichnowsky me dit toutefois que, si j'avais en vue une médiation entre la Russie et l'Autriche, cette dernière pourrait être à même de l'accepter avec dignité. Il se déclara personnellement favorable à cette proposition.

J'en convins, en ajoutant que je sentais bien n'avoir point qualité pour intervenir entre l'Autriche et la Serbie. Aussitôt cependant qu'il était question de l'Autriche et de la Russie, la paix de l'Europe était menacée, et pour la sauvegarder nous devions tous agir.

J'insistai auprès de l'ambassadeur sur ce que, dans le cas d'une mobilisation russe et autrichienne, la participation de l'Allemagne serait essentielle à toute démarche diplomatique dans l'intérêt de la paix; que seuls nous ne pouvions rien faire; que le Gouvernement français était en voyage en ce moment; que je n'avais pas eu le temps de le consulter et, par suite, ne pouvais être assuré de sa manière de voir; mais que, si le Gouvernement allemand était d'accord avec ma proposition, j'étais prêt à dire au Gouvernement français que je croyais devoir la mettre à exécution.

## N° 26

*Sir Edward Grey à Sir M. de Bunsen, Ambassadeur de Grande-Bretagne à Vienne.*

(Télégramme.) Foreign Office, 25 juillet 1914.

L'ambassadeur de Russie m'a communiqué le télégramme suivant envoyé par son Gouvernement à l'ambassadeur de Russie à Vienne avec instruction d'en faire part au ministère des Affaires étrangères autrichien (1) :

« Le délai accordé à la Serbie pour répondre est si limité que les puissances ne peuvent prendre aucune mesure pour éviter les complications qui menacent de se produire. Le Gouvernement russe espère que le Gouvernement autrichien prolongera le délai. Comme le Gouvernement autrichien s'est d'ailleurs déclaré prêt à faire connaître aux puissances les données sur lesquelles il a basé ses demandes à la Serbie, le Gouvernement russe espère que ces renseignements seront fournis de manière à permettre aux puissances d'examiner l'affaire. Si celles-ci trouvent bien fondées certaines des demandes de l'Autriche, elles seraient en état de conseiller le Gouvernement serbe dans ce sens. Si le Gouvernement autrichien n'était pas disposé à prolonger le délai, non seulement il agirait à l'encontre des traditions de courtoisie internationale, mais encore sa communication aux puissances s'en trouverait dépourvue de toute interprétation pratique. »

Vous êtes autorisé à appuyer en termes généraux la démarche faite par votre collègue russe.

Depuis l'envoi du télégramme à l'ambassadeur de Russie à Vienne, il nous est parvenu l'affirmation plus rassurante que les mesures prises par le Gouvernement autrichien doivent se borner pour l'instant à la rupture

(1) Voir fasc. 21, *Livre orange russe*, n° 4, p. 13-14.

de relations et à des préparatifs, mais non à des opérations militaires. J'espère donc que, si le Gouvernement austro-hongrois estime qu'il est trop tard pour prolonger le délai, il accordera au moins un sursis, dans le sens et pour les raisons désirés par la Russie, avant de prendre une mesure irréparable.

---

N° 27

*Sir Edward Grey à Sir F. Bertie, Ambassadeur de Grande-Bretagne à Paris ; Sir H. Rumbold, Chargé d'affaires de Grande-Bretagne à Berlin ; et Sir G. Buchanan, Ambassadeur de Grande-Bretagne à Saint-Pétersbourg.*

(Telégramme.) Foreign Office, 25 juillet 1914.

J'ai communiqué à l'ambassadeur d'Allemagne le projet de réponse serbe décrit par M. Crackanthorpe dans son télégramme d'aujourd'hui [1]. J'ai dit que, si la réponse serbe parvient à Vienne dans une forme répondant à cette prévision, j'espère que le Gouvernement allemand se sentira à même d'influer sur le Gouvernement autrichien pour lui en faire prendre une vue favorable.

---

N° 28

(Annulé.)

---

N° 29

*Sir Edward Grey à Sir R. Rodd, Ambassadeur de Grande-Bretagne à Rome.*

Foreign Office, 25 juillet 1914.

Monsieur,

L'ambassadeur d'Italie est venu me voir aujourd'hui.

---

(1) Voir n° 21.

Je lui dis en termes généraux ce que j'avais dit ce matin à l'ambassadeur d'Allemagne.

L'ambassadeur d'Italie en exprima son approbation cordiale. Il ne dissimula point le fait que l'Italie est extrêmement désireuse de voir éviter la guerre.

Veuillez, etc.

E. Grey.

---

N° 30

*Sir Edward Grey à M. Crackanthorpe, Chargé d'affaires de Grande-Bretagne à Belgrade.*

Foreign Office, 25 juillet 1914.

Monsieur,

Le ministre de Serbie vint au ministère le 23 courant et parla à Sir A. Nicolson de la tension actuelle des rapports entre la Serbie et l'Autriche-Hongrie.

Il dit que son Gouvernement s'en inquiétait profondément. Le Gouvernement serbe était prêt à accepter toute demande raisonnable de l'Autriche-Hongrie, tant que ces demandes resteraient sur le « terrain juridique ». Si les résultats de l'enquête à Sarajevo — enquête menée avec tant de mystère et de secret — révélaient le fait que des particuliers conspiraient et organisaient des complots en territoire serbe, le Gouvernement serbe serait tout prêt à prendre les mesures nécessaires pour donner satisfaction à l'Autriche ; mais si celle-ci transportait la question sur le terrain politique et déclarait que la politique serbe, la gênant, doit subir un changement radical, et que la Serbie doit abandonner certains idéals politiques, aucun État indépendant ne voudrait ni ne pourrait se plier à de pareils ordres.

Il fit remarquer que les assassins de l'Archiduc sont tous les deux sujets autrichiens — des Bosniaques ; que

l'un d'eux avait été en Serbie, et que les autorités serbes, l'ayant considéré comme suspect et dangereux, avaient voulu l'expulser; mais en s'adressant aux autorités autrichiennes, elles avaient trouvé que ces dernières le protégeaient en disant que c'était un être inoffensif et sans mauvaise intention.

M. Boschkovitch lui ayant demandé son avis sur l'ensemble de la question, Sir A. Nicolson dit que les données manquaient pour s'en faire une opinion. Il était pourtant à espérer que le Gouvernement serbe s'efforcerait de répondre aux demandes autrichiennes dans un esprit de conciliation et de modération.

Veuillez, etc.

E. Grey.

---

N° 31

*Sir M. de Bunsen, Ambassadeur de Grande-Bretagne à Vienne, à Sir Edward Grey.*

(Reçu 26 juillet.)

(Télégramme.) Vienne, 25 juillet 1914.

Réponse serbe aux demandes austro-hongroises n'est pas considérée comme satisfaisante, et le ministre austro-hongrois a quitté Belgrade. On croit la guerre imminente.

---

N° 32

*Sir M. de Bunsen, Ambassadeur de Grande-Bretagne à Vienne, à Sir Edward Grey.*

(Reçu 26 juillet.)

(Télégramme.) Vienne, 26 juillet 1914.

L'ambassadeur d'Allemagne se déclare convaincu

que la Russie, ayant reçu des assurances que l'Autriche-Hongrie n'annexera aucun territoire serbe, se tiendra à l'écart pendant le châtiment que l'Autriche-Hongrie est résolue à infliger à la Serbie. A ma question si le Gouvernement russe ne pourrait se trouver forcé par l'opinion publique d'intervenir en faveur d'une race de la même souche, il répondit que tout dépendait du caractère personnel du ministre russe des Affaires étrangères, qui pourrait facilement résister à la pression de quelques journaux s'il le voulait. Il fit remarquer que les jours de l'agitation panslave en Russie étaient passés et que Moscou était parfaitement tranquille. Le ministre russe des Affaires étrangères, selon l'ambassadeur d'Allemagne, ne serait pas assez imprudent pour prendre une mesure qui aurait probablement pour résultat de soulever mainte question frontière intéressant la Russie et de mettre à la refonte les problèmes suédois, polonais, ruthène, roumain et persan. De plus, la France n'était nullement en état de faire face à une guerre.

Je répondis que, d'après moi, la situation avait été rendue un peu difficile pour les autres puissances par le ton de l'ultimatum du Gouvernement austro-hongrois à la Serbie ; on n'aurait rien trouvé à redire à bien des demandes de cet ultimatum si seulement il avait été rédigé avec plus de modération. L'ambassadeur d'Allemagne affirma qu'il était impossible de parler efficacement à la Serbie sur un autre ton. La Serbie allait recevoir une leçon dont elle avait besoin, mais la querelle ne devrait d'aucune manière s'étendre aux pays étrangers. Il doutait que la Russie, qui n'avait aucun droit de se poser comme protectrice de la Serbie, agît comme si elle avait cette prétention. Quant à l'Allemagne, elle savait parfaitement ce qu'elle faisait en appuyant l'Autriche-Hongrie dans cette affaire.

L'ambassadeur d'Allemagne a entendu parler d'une lettre adressée hier par vous à l'ambassadeur d'Allemagne à Londres, lettre dans laquelle vous exprimiez l'espoir que les concessions de la Serbie seraient consi-

dérées comme satisfaisantes. Il me demanda si j'avais été informé que le Gouvernement serbe avait au dernier moment fait le simulacre de céder. Je répondis que, d'après mes renseignements, la Serbie avait été disposée à céder en réalité sur tous les points. Son Excellence a répliqué que les concessions serbes n'étaient qu'un faux semblant. La Serbie avait démontré qu'elle les savait insuffisantes pour satisfaire aux demandes légitimes de l'Autriche-Hongrie en ordonnant la mobilisation et le retrait du Gouvernement de Belgrade avant de faire son offre.

---

## N° 33

*26 juillet.* — Retour soudain de l'Empereur à Berlin. Le sous-secrétaire d'État allemand estime que la Russie n'agira pas à moins d'annexion de territoire serbe. (Fasc. 15, n° 16, p. 38.)

---

## N° 34

*Sir H. Rumbold, Chargé d'affaires de Grande-Bretagne à Berlin, à Sir Edward Grey.*

(Reçu 26 juillet.)

(Télégramme.) Berlin, 26 juillet 1914.

Le sous-secrétaire d'État aux Affaires étrangères vient de me téléphoner que l'ambassadeur d'Allemagne à Vienne a reçu pour instruction de transmettre au Gouvernement austro-hongrois vos espérances que ce dernier considérera d'une façon favorable la réponse serbe, si celle-ci répond au projet contenu dans le télégramme de Belgrade du 25 juillet [1].

Le sous-secrétaire d'État estime que le fait même d'avoir fait cette communication au Gouvernement

---

(1) Voir n° 21.

austro-hongrois implique que le Gouvernement allemand s'associe dans une certaine mesure à l'espoir exprimé par vous. Le Gouvernement allemand ne voit pas la possibilité d'aller plus loin.

---

## N° 35

*Sir R. Rodd, Ambassadeur de Grande-Bretagne à Rome, à Sir Edward Grey.*

(Reçu 26 juillet.)

(Télégramme.) Rome, 26 juillet 1914.

Le ministre des Affaires étrangères fait bon accueil à votre proposition de conférence et donnera ce soir des instructions en ce sens à l'ambassadeur d'Italie.

L'ambassadeur d'Autriche a informé ce soir le Gouvernement italien que le ministre à Belgrade avait été rappelé, mais que cela n'impliquait pas une déclaration de guerre.

---

## N° 36

*26 juillet.* — Instruction de s'enquérir si les ministres des Affaires étrangères à Paris, Berlin et Rome accepteraient une conférence à Londres et de les prier de faire insister à Vienne, Saint-Pétersbourg et Belgrade sur une suspension provisoire des opérations militaires. (Fasc. 15, n° 14, p. 36-37.)

---

## N° 37

*26 juillet.* — Il importe de savoir si la France accepte la suggestion que les quatre puissances conseillent la modération à Vienne et à Saint-Pétersbourg. (Fasc. 15, n° 15, p. 37.)

---

### N° 38

*Sir R. Rodd, Ambassadeur de Grande-Bretagne à Rome, à Sir Edward Grey.*

(Reçu 27 juillet.)

Rome, 23 juillet 1914.

Monsieur,

Je crois comprendre que le Gouvernement italien a été mis au courant de la communication qui sera adressée à la Serbie. Le secrétaire général, que j'ai vu ce matin au ministère italien des Affaires étrangères, a exprimé l'avis que la gravité de la situation réside dans la conviction du Gouvernement austro-hongrois qu'il était pour son prestige d'une nécessité absolue, après les nombreuses désillusions occasionnées par la tournure des événements dans les Balkans, de remporter un succès définitif.

Veuillez, etc.

RENNELL RODD.

---

### N° 39

*25 juillet.* — Réponse du Gouvernement serbe à la note austro-hongroise, communiquée par le ministre serbe, 27 juillet. (Fasc. 22, *Livre bleu serbe*, n° 39, p. 51 à 58.)

---

### N° 40

*Sir M. de Bunsen, Ambassadeur de Grande-Bretagne, à Vienne, à Sir Edward Grey.*

(Reçu 27 juillet.)

(Télégramme.) Vienne, 26 juillet 1914.

L'ambassadeur de Russie, qui vient de rentrer de congé, pense que le Gouvernement austro-hongrois est

résolu à la guerre et qu'il est impossible à la Russie d'y rester indifférente. Il ne se propose pas d'insister pour obtenir une prolongation du terme dans le sens de votre télégramme du 25 courant, dernier paragraphe (1).

Au moment où je recevais la répétition de votre télégramme à Paris du 26 courant (2), les deux ambassadeurs de France et de Russie se trouvaient avec moi. Ils ont exprimé leur vive satisfaction de son contenu, que je leur ai communiqué. Ils doutaient toutefois que le principe d'après lequel la Russie, en qualité de partie intéressée, aurait le droit de se faire entendre dans le règlement d'une dispute purement austro-serbe, fût agréé soit par le Gouvernement d'Autriche-Hongrie, soit par celui d'Allemagne.

Il a été également donné des instructions à l'ambassadeur d'Italie d'appuyer la demande du Gouvernement russe pour obtenir une prolongation du délai; mais elles sont arrivées trop tard pour qu'une démarche utile pût être faite.

---

### N° 41

*27 juillet.* — L'ambassadeur de Grande-Bretagne à Vienne estime que l'Autriche-Hongrie veut à tout prix la guerre avec la Serbie. (Fasc. 15, n° 17, p. 40-41.).

---

### N° 42

*27 juillet.* — Le Gouvernement français accepte la proposition de conférence. (Fasc. 15, n° 19, p. 43-44.)

---

### N° 43

*27 juillet.* — Le secrétaire d'État allemand s'oppose à notre pro-

(1) Voir n° 26.
(2) Voir n° 36.

position de conférence, préconise des échanges de vues directs entre Vienne et Saint-Pétersbourg et a meilleur espoir. (Fasc. 15, n° 18, p. 41-43.)

---

### N° 44

*27 juillet.* — Le ministre russe des Affaires étrangères pense que la Triple Entente doit faire bloc devant l'Allemagne. (Fasc. 15, n° 21, p. 45-47.)

---

### N° 45

*Sir G. Buchanan, Ambassadeur de Grande-Bretagne à Saint-Pétersbourg, à Sir Edward Grey.*

(Reçu 27 juillet.)

(Télégramme.) Saint-Pétersbourg, 27 juillet 1914.

Depuis ma conversation avec le ministre des Affaires Étrangères décrite dans mon télégramme de ce jour(1), j'ai appris que son Excellence a proposé que les modifications à apporter aux demandes de l'Autriche soient l'objet d'une conversation directe entre Vienne et Saint-Pétersbourg.

---

### N° 46

*27 juillet.* — Sir E. Grey a informé l'ambassadeur d'Allemagne à Londres qu'il désire rester en contact avec cette puissance tant qu'elle travaillera à la paix et il estime qu'elle devrait préconiser la modération à Vienne. (Fasc. 15, n° 23, p. 48 à 50.)

(1) Voir n° 44.

## N° 47

*Sir Edward Grey à Sir G. Buchanan, Ambassadeur de Grande-Bretage à Saint-Pétersbourg.*

(Télégramme.) Foreign Office, 27 juillet 1914.

Voir mon télégramme d'aujourd'hui à Sir E. Goschen (1).

L'ambassadeur de Russie m'a dit que dans les milieux allemands et autrichiens on a l'impression que, quoi qu'il advienne, nous resterons à l'écart. Son Excellence déplora l'effet que pareille impression ne pouvait manquer de produire.

Comme je lui fis remarquer, cette impression devrait être dissipée par les ordres que nous avons donnés à la 1re escadre, qui se trouve concentrée à Portland, de ne point se disperser après les manœuvres ; mais j'expliquai à l'ambassadeur de Russie que cette allusion à la flotte ne devait pas être interprétée comme promettant plus qu'une action diplomatique.

Il nous revient de sources allemandes et autrichiennes que l'on y croit que la Russie n'agira pas, tant que l'Autriche consent à ne pas prendre de territoire serbe. J'y fis allusion, en ajoutant qu'il serait pour nous absurde de paraître plus Serbes que les Russes dans nos rapports avec les Gouvernements allemand et autrichien.

---

## N° 48

*Sir Edward Grey à Sir M. de Bunsen, Ambassadeur de Grande-Bretagne à Vienne.*

Foreign Office, 27 juillet 1914.

Monsieur,

Le comte Mensdorff m'a dit officiellement aujourd'hui

(1) Voir n° 46.

que le Gouvernement serbe n'avait pas accepté les demandes que le Gouvernement autrichien s'était vu obligé de lui faire pour garantir d'une façon permanente les intérêts autrichiens les plus vitaux. La Serbie aurait indiqué qu'elle n'avait pas l'intention d'abandonner ses visées subversives tendant à des désordres continus dans les territoires frontières de l'Autriche-Hongrie et à leur séparation définitive de la monarchie autrichienne. A contre-cœur et bien malgré lui, le Gouvernement autrichien avait été contraint de prendre des mesures plus sévères pour forcer la Serbie à changer radicalement l'attitude hostile dans laquelle elle avait persisté jusqu'à ce jour. Comme le Gouvernement britannique le savait, le Gouvernement autrichien avait cherché depuis bien des années à découvrir un *modus vivendi* avec sa voisine turbulente, bien que cela lui eût été rendu très difficile par les continuelles provocations de la Serbie. L'assassinat de Sarajevo avait mis à jour les épouvantables résultats déjà obtenus par la propagande serbe et la menace permanente qu'elle impliquait pour l'Autriche. Nous devrions comprendre que le Gouvernement autrichien considère le moment venu d'obtenir, au moyen de la plus forte pression, des garanties pour la suppression définitive des aspirations serbes, et pour l'assurance de la paix et de l'ordre sur la frontière sud-est de l'Autriche. Comme le Gouvernement autrichien avait épuisé les moyens pacifiques à cet égard, il s'est vu enfin obligé d'en appeler à la force. C'était à son corps défendant qu'il avait pris cette décision. Son action, qui n'avait aucune tendance agressive, ne saurait être considérée que comme un acte de légitime défense. Il estimait d'ailleurs qu'il servirait l'intérêt même de l'Europe en empêchant la Serbie d'être désormais un foyer d'inquiétude générale, comme elle l'avait été depuis dix ans. Les hauts sentiments de justice de la nation et des hommes d'État britanniques ne reprocheraient pas au Gouvernement autrichien de défendre par l'épée ce qui lui appartenait, et de tirer au clair sa situation vis-à-vis

d'un pays dont la politique hostile lui avait imposé depuis des années des mesures si coûteuses qu'elles avaient porté une grave atteinte à la prospérité nationale de l'Autriche. Enfin, le Gouvernement autrichien, se confiant en ses rapports amicaux avec nous, croyait pouvoir compter sur notre sympathie dans une lutte à laquelle on l'avait acculé, et, au besoin, sur notre aide pour la localiser.

Le comte Mensdorff ajouta de son chef que, tant que la Serbie avait affaire à la Turquie, l'Autriche, attachée à la politique du libre développement des États balkaniques, n'avait jamais pris de mesures très sévères. Maintenant que la Serbie avait doublé son territoire et sa population sans intervention de la part de l'Autriche, la répression des visées subversives serbes était pour l'Autriche une affaire de légitime défense, où il y allait même de son existence. Il réitéra que l'Autriche n'avait nullement l'intention de prendre de territoire serbe et n'avait aucun dessein agressif contre ce territoire.

Je dis que je ne pouvais comprendre l'interprétation donnée par le Gouvernement autrichien à la réponse serbe, et je répétai au comte Mensdorff la substance de l'entretien que j'avais eu ce matin avec l'ambassadeur d'Allemagne à cet égard.

Le comte Mensdorff reconnut que, à première vue, la réponse serbe pouvait paraître satisfaisante ; mais les Serbes avaient refusé le seule demande — celle de la coopération de la police et des fonctionnaires autrichiens — qui pût constituer une garantie sérieuse et pratique contre la continuation de leurs menées subversives à l'égard de l'Autriche.

Je dis que le Gouvernement autrichien me semblait croire que, même après la réponse serbe, il pouvait de toute façon faire la guerre à la Serbie sans risquer de mêler la Russie à la querelle. S'il lui était possible de faire la guerre à la Serbie et en même temps de donner satisfaction à la Russie, c'était bel et bien ; mais dans le cas contraire les conséquences en seraient incalculables. Je lui fis remarquer qu'en me servant de cette

phrase, je citais les termes mêmes employés par le Gouvernement allemand pour exprimer ses vues. Je craignais que l'on ne s'attendît à Saint-Pétersbourg à ce que la réponse serbe eût pour effet de diminuer la tension, et lorsque la Russie trouverait, au contraire, la tension augmentée, la situation deviendrait excessivement grave. Déjà l'Europe s'en inquiétait. Notre flotte, par exemple, devait régulièrement se disperser aujourd'hui; mais nous n'avions pas cru devoir l'y autoriser. Nous ne pensions pas à faire appeler nos réserves en ce moment, et il n'y avait pas de menace dans ce que nous avions fait à l'égard de la flotte; mais étant donnée la possibilité d'une conflagration européenne, nous ne pouvions en ce moment disperser nos forces. Je citais ce fait comme un exemple de l'inquiétude ambiante. La réponse serbe me semblait déjà comporter la plus profonde humiliation que j'avais jamais vu subir à un pays. Je voyais donc avec une profonde déception le Gouvernement autrichien traiter cette réponse comme aussi peu satisfaisante qu'un simple refus.

Veuillez, etc.

E. Grey.

---

## N° 49

*27 juillet.* — Le Gouvernement italien accepte la proposition de conférence. (Fasc. 15, n° 20, p. 44.)

---

## N° 50

*Sir M. de Bunsen, Ambassadeur de Grande-Bretagne à Vienne, à Sir Edward Grey.*

(Reçu 31 juillet.)

Vienne, 28 juillet 1914.

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint le texte de

la note austro-hongroise annonçant la déclaration de guerre contre la Serbie.

Veuillez, etc.

Maurice DE BUNSEN.

### Joint au N° 50

*Copie d'une note verbale en date de Vienne, 28 juillet 1914.*

Pour mettre fin aux menées subversives partant de Belgrade et dirigées contre l'intégrité territoriale de la Monarchie austro-hongroise, le Gouvernement Impérial et Royal a fait parvenir, à la date du 23 juillet 1914, au Gouvernement Royal de Serbie une note dans laquelle se trouvaient formulées une série de demandes pour l'acceptation desquelles un délai de quarante-huit heures a été accordé au Gouvernement Royal. Le Gouvernement Royal de Serbie n'ayant pas répondu à cette note d'une manière satisfaisante, le Gouvernement Impérial et Royal se trouve dans la nécessité de pourvoir lui-même à la sauvegarde de ses droits et intérêts et de recourir à cet effet à la force des armes.

L'Autriche-Hongrie, qui vient d'adresser à la Serbie une déclaration formelle conformément à l'article 1 de la Convention du 18 octobre 1907, relative à l'ouverture des hostilités. se considère dès lors en état de guerre avec la Serbie.

En portant ce qui précède à la connaissance de l'ambassade royale de Grande-Bretagne, le ministère des Affaires étrangères a l'honneur de déclarer que l'Autriche-Hongrie se conformera au cours des hostilités, sous la réserve d'un procédé analogue de la part de la Serbie, aux stipulations des Conventions de La Haye du 18 octobre 1907, ainsi qu'à celles de la Déclaration de Londres du 26 février 1909.

L'ambassade est priée de vouloir bien communiquer, d'urgence, la présente notification à son Gouvernement.

---

## N° 51

*Sir F. Bertie, Ambassadeur de Grande-Bretagne à Paris, à Sir Edward Grey.*

(Reçu 28 juillet.)

Paris, 27 juillet 1914.

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint copie d'un mémorandum du ministre par intérim des Affaires étrangères, au sujet des mesures à prendre pour prévenir les hostilités entre l'Autriche-Hongrie et la Serbie.

Veuillez, etc.

Francis Bertie.

### Joint au N° 51

*Note communiquée à Sir F. Bertie par M. Bienvenu-Martin.*

Par une note en date du 25 de ce mois, Son Excellence l'ambassadeur d'Angleterre a fait connaître au Gouvernement de la République que, d'après Sir Edward Grey, la seule manière d'assurer, si c'était possible, le maintien de la paix dans le cas où les rapports entre la Russie et l'Autriche deviendraient plus tendus, serait une démarche commune à Vienne et à Saint-Pétersbourg des représentants de l'Angleterre, de la France, de l'Allemagne et de l'Italie en Autriche et en Russie ; et il a exprimé le désir de savoir si le Gouvernement de la République était disposé à accueillir favorablement cette suggestion.

Le ministre des Affaires étrangères par intérim a l'honneur de faire connaître à Son Excellence Sir Francis Bertie qu'il a invité M. Jules Cambon à se concerter avec l'ambassadeur d'Angleterre en Alle-

magne et à appuyer la démarche qu'ils jugeront opportune de faire auprès du Cabinet de Berlin.

Le Gouvernement de la République a, d'autre part, conformément au désir exprimé par le Gouvernement britannique et que Son Excellence Sir Francis Bertie lui a transmis par une note en date du 26 de ce mois, autorisé M. Paul Cambon à prendre part à la réunion proposée par Sir Edward Grey pour rechercher avec lui et les ambassadeurs d'Allemagne et d'Italie à Londres les moyens de résoudre les difficultés actuelles.

Le Gouvernement de la République est prêt également à donner aux agents français à Pétersbourg, à Vienne et à Belgrade des instructions pour qu'ils obtiennent des Gouvernements russe, autrichien et serbe de s'abstenir de toute opération militaire active en attendant les résultats de cette conférence. Il estime toutefois que les chances de succès de la proposition de Sir Edward Grey reposent essentiellement sur l'action que Berlin serait disposée à Vienne (*sic*). Une démarche auprès du Gouvernement austro-hongrois pour amener la suspension des opérations militaires paraît vouée à l'échec si l'influence de l'Allemagne ne s'est pas exercée au préalable sur le Cabinet de Vienne.

Le Garde des sceaux, président du Conseil et ministre des Affaires étrangères par intérim, saisit cette occasion de renouveler, etc.

Paris, 27 juillet 1914.

---

## N° 52

*Note communiquée par l'Ambassade de France, 28 juillet 1914.*

Le Gouvernement de la République accepte la proposition de Sir Edward Grey relative à une intervention de la Grande-Bretagne, de la France, de l'Allemagne et de l'Italie en vue d'éviter les opérations militaires actives sur les frontières autrichiennes,

russes et serbes; il a autorisé M. P. Cambon à prendre part aux délibérations de la réunion à quatre, qui doit se tenir à Londres.

L'ambassadeur de France à Berlin a reçu pour instructions, après s'être concerté avec l'ambassadeur d'Angleterre à Berlin, d'appuyer la démarche de ce dernier dans la forme et la mesure qui seraient jugées opportunes.

M. Viviani est prêt à envoyer aux représentants français à Vienne, Saint-Pétersbourg et Belgrade des instructions dans le sens suggéré par le Gouvernement britannique.

Ambassade de France, Londres, 27 juillet 1914.

---

## N° 53

*27 juillet.* — Le Gouvernement russe est favorable à la proposition de conférence. (Fasc. 15, n° 22, p. 47-48, et fasc. 21, *Livre orange russe,* n° 32, p. 48-49, moins le dernier paragraphe.)

---

## N° 54

*M. Sazonof, Ministre des Affaires étrangères de Russie, au Comte Benkendorff, Ambassadeur de Russie à Londres. — (Communiqué par le Comte Benkendorff, 28 juillet.)*

(Télégramme.) Saint-Pétersbourg, 15/28 juillet 1914.

Mes entretiens avec l'ambassadeur d'Allemagne confirment mon impression que l'Allemagne est plutôt favorable à l'intransigeance de l'Autriche.

Le Cabinet de Berlin, qui aurait pu arrêter tout le développement de la crise, paraît n'exercer aucune action sur son alliée.

L'ambassadeur trouve insuffisante la réponse de la Serbie.

Cette attitude allemande est tout particulièrement alarmante.

Il me semble que, mieux que toute autre puissance, l'Angleterre serait en mesure de tenter encore d'agir à Berlin pour engager le Gouvernement allemand à l'action nécessaire. C'est à Berlin qu'indubitablement se trouve la clef de la situation.

---

### N° 55

*Sir G. Buchanan, Ambassadeur de Grande-Bretagne à Saint-Pétersbourg, à Sir E. Grey.*

(Reçu 28 juillet.)

(Télégramme.) Saint-Pétersbourg, 27 juillet 1914.

Me référant à ma dépêche d'hier (n° 44) j'ai vu cet après-midi le ministre des Affaires étrangères. Je l'ai trouvé dans un esprit très conciliant et plus optimiste.

Il me dit qu'il emploierait toute son influence à Belgrade pour que le Gouvernement serbe allât le plus loin possible dans la voie de la conciliation envers l'Autriche ; il fallait cependant que l'intégrité territoriale de la Serbie fût garantie et que ses droits d'État souverain fussent respectés, de sorte qu'elle ne devînt pas la vassale de l'Autriche. Il ignorait si l'Autriche accepterait l'échange amical de vues qu'il avait proposé, mais, en cas d'affirmative, il désirait rester en contact étroit avec les autres puissances pendant toute la durée des conversations qui s'ensuivraient.

Il fit de nouveau remarquer que les obligations prises par la Serbie en 1908, et mentionnées dans l'ultimatum autrichien, furent communiquées aux puissances.

Je lui demandai s'il était au courant de votre proposition au sujet d'une conférence entre les quatre puissances. Sur sa réponse affirmative, je lui fis part, à titre confidentiel, des instructions que vous m'aviez données. Je lui demandai si, au lieu d'une conférence

de ce genre, il préférerait un échange direct de vues, tel qu'il l'avait proposé. L'ambassadeur d'Allemagne, avec qui je venais d'avoir un entretien, avait exprimé son avis personnel qu'un échange direct de vues serait plus agréable à l'Autriche-Hongrie.

Son Excellence me répondit qu'il s'effacerait très volontiers si les puissances acceptaient la conférence; il espérait cependant que vous vous tiendriez en contact avec l'ambassadeur de Russie, si la conférence avait lieu.

---

## N° 56

*Sir M. de Bunsen, Ambassadeur de Grande-Bretagne à Vienne, à Sir Edward Grey.*

(Reçu 28 juillet.)

(Télégramme.) Vienne, 27 juillet 1914.

L'ambassadeur de Russie a eu aujourd'hui une conversation longue et sérieuse avec le baron Macchio, sous-secrétaire d'État aux Affaires étrangères. Il lui dit que, de retour depuis très peu de Saint-Pétersbourg, il était parfaitement au courant des vues du Gouvernement russe ainsi que de l'opinion publique. Il pouvait lui donner l'assurance que, si la guerre venait à éclater avec la Serbie, il serait impossible de la limiter, car la Russie ne pourrait de nouveau céder comme elle l'avait fait dans le passé, et notamment pendant la crise provoquée par l'annexion en 1909. Il espérait vivement qu'on trouverait une solution avant que l'invasion de la Serbie fût un fait accompli. Le baron Macchio répondit que ce serait difficile, étant donné qu'une escarmouche, dans laquelle l'offensive fut prise par les Serbes, avait déjà eu lieu sur le Danube. L'ambassadeur de Russie répondit qu'il ferait tout son possible pour que les Serbes restassent tranquilles pendant les conversations qui pourraient encore avoir lieu. Il me

dit aussi qu'il conseillerait à son Gouvernement de persuader le Gouvernement serbe d'éviter, aussi longtemps que possible, tout conflit, et de faire reculer ses troupes devant celles de l'Autriche. Le temps ainsi gagné devrait suffire à effectuer un arrangement. Il venait d'apprendre qu'une conversation satisfaisante avait eu lieu hier entre le ministre des Affaires étrangères de Russie et l'ambassadeur d'Autriche à Saint-Pétersbourg. Le ministre admettait que les conditions formulées par l'Autriche-Hongrie dans sa note à la Serbie étaient en grande partie tout à fait raisonnables ; et ils étaient virtuellement tombés d'accord quant aux garanties serbes légitimement exigibles en faveur de l'Autriche-Hongrie. L'ambassadeur de Russie insista pour qu'on donnât à l'ambassadeur d'Autriche à Saint-Pétersbourg pleins pouvoirs pour continuer la conversation avec le ministre des Affaires étrangères de la Russie. Celui-ci conseillerait très volontiers à la Serbie d'accorder tout ce qu'on pourrait équitablement lui demander comme puissance indépendante. Le baron Macchio s'engagea à soumettre cette proposition au ministre des Affaires étrangères.

---

## N° 57

*Sir R. Rodd, Ambassadeur de Grande-Bretagne à Rome, à Sir Edward Grey.*

(Reçu 28 juillet.)

(Télégramme.) Rome, 27 juillet 1914.

Le ministre des Affaires étrangères doute fort que l'Allemagne consente à inviter l'Autriche à arrêter son action militaire pendant la conférence ; il espère, cependant, que ladite action pourrait en effet être différée par la réunion immédiate de la conférence. Selon ses renseignements actuels, il n'entrevoit aucune chance pour que l'Autriche retire une seule des conditions

posées dans sa note à la Serbie. D'autre part, il croit que, si la Serbie, même maintenant, accepte la note autrichienne, l'Autriche s'en déclarera satisfaite et remettra pour le moment son action, si elle a lieu de croire que les puissances donneront des conseils en ce sens. Il se peut que la Serbie puisse être amenée à accepter en bloc la note autrichienne sur l'avis des quatre puissances invitées à la conférence, ce qui lui permettrait de déclarer qu'elle cédait, non pas à l'Autriche-Hongrie, mais à l'Europe entière.

Le ministre des Affaires étrangères me déclare dénuées de fondement les dépêches de Vienne à la presse italienne d'après lesquelles les déclarations du Gouvernement italien auraient créé une impression favorable chez le Gouvernement autrichien. Il me dit n'avoir exprimé aucune opinion à l'Autriche au sujet de sa note. Avant et après la communication de la note, et de nouveau aujourd'hui, il m'a déclaré avoir reçu du Gouvernement autrichien l'assurance que celui-ci ne demande à la Serbie aucun sacrifice de territoire.

---

## N° 58

*Sir F. Bertie, Ambassadeur de Grande-Bretagne à Paris, à Sir Edward Grey.*

(Reçu 28 juillet.)

(Télégramme.) Paris, 28 juillet 1914.

J'ai communiqué cet après-midi au ministre des Affaires étrangères par intérim un résumé de la conversation que vous avez eue avec l'ambassadeur d'Allemagne, rapportée dans votre télégramme [1] à Berlin du 27 juillet.

Il m'en remercia. Elle est la confirmation, me dit-il,

(1) Voir n° 46.

de ce qu'il avait appris au sujet de votre attitude. Il a confiance que les propos que vous avez tenus à l'ambassadeur d'Allemagne auront une influence heureuse dans l'intérêt de la paix.

---

## N° 59

*Sir F. Bertie, Ambassadeur de Grande-Bretagne à Paris, à Sir Edward Grey.*

(Reçu 28 juillet 1914.)

(Télégramme.) Paris, 28 juillet 1914.

Aujourd'hui j'ai mis le ministre des Affaires étrangères par intérim au courant de la conversation que vous avez eue avec l'ambassadeur de Russie, rapportée dans votre télégramme d'hier à Saint-Pétersbourg [1].

Il m'en a exprimé sa reconnaissance. Il comprend parfaitement que le Gouvernement de Sa Majesté ne peut se déclarer solidaire avec la Russie sur une question concernant l'Autriche et la Serbie et ne touchant pas, dans son état actuel, l'Angleterre. Il comprend également que vous ne pouvez adopter à Berlin et à Vienne une attitude encore plus serbophile que celle attribuée en Allemagne et en Autriche au Gouvernement russe.

L'ambassadeur d'Allemagne a déclaré que l'Autriche respecterait l'intégrité de la Serbie. Lorsqu'on lui demanda si l'indépendance de la Serbie serait également respectée, il n'en donna aucune assurance.

---

(1) Voir n° 47.

## N° 60

*Sir E. Goschen, Ambassadeur de Grande-Bretagne à Berlin, à Sir Edward Grey.*

(Reçu 28 juillet.)

(Télégramme.) Berlin, 28 juillet 1914.

Le secrétaire d'État a parlé hier à mes collègues français et italien au sujet de votre proposition dans le même sens que celui dont j'ai rendu compte par mon télégramme d'hier (1). J'ai examiné sa réponse ce matin avec mes deux collègues et nous avons constaté que, tout en refusant la conférence proposée, il nous a cependant dit à tous les trois vouloir travailler avec nous au maintien de la paix générale. Nous en avons conclu que, si sa bonne volonté est sincère, il ne trouve à redire à votre proposition que la forme. Il serait peut-être possible de l'amener à tracer lui-même les lignes dans lesquelles il pourrait travailler avec nous.

---

## N° 61

*Sir M. de Bunsen, Ambassadeur de Grande-Bretagne à Vienne, à Sir Edward Grey.*

(Reçu 28 juillet.)

(Télégramme.) Vienne, 28 juillet.

J'ai vu ce matin le ministre des Affaires étrangères. Son Excellence déclara que l'Autriche-Hongrie ne pouvait différer les mesures militaires contre la Serbie et se verrait dans l'obligation de rejeter toute suggestion de négociations ayant pour base la réponse serbe.

D'après lui, il y va du prestige de l'Autriche-Hongrie et rien ne saurait empêcher le conflit.

---

(1) Voir n° 43.

N° 62

*Sir M. Bunsen, Ambassadeur de Grande-Bretagne à Vienne, à Sir Edward Grey.*

(Reçu 28 juillet.)

(Télégramme.) Vienne, 28 juillet 1914.

J'ai parlé aujourd'hui au ministre des Affaires étrangères dans le sens de votre télégramme du 27 juillet (1) à Berlin. J'évitai l'emploi du mot « médiation, » mais je lui dis que, en me référant à votre discours (2) qu'il venait de me lire, vous espériez que des conversations à Londres entre les quatre puissances moins directement intéressées seraient encore susceptibles de mener à un arrangement acceptable au Gouvernement austro-hongrois et de nature à obvier, en effet, à la nécessité d'hostilités. J'ajoutai que la réponse serbe vous semblait aller fort loin pour accéder à tout ce qu'il y a de juste dans les demandes de l'Autriche-Hongrie. Vous l'estimiez une base équitable pour une discussion pendant laquelle les opérations belliqueuses pourraient rester en suspens. L'ambassadeur d'Autriche à Berlin parlait d'ailleurs en ce sens. Le ministre des Affaires étrangères déclara avec calme, mais avec fermeté, ne pouvoir accepter aucune discussion sur la base de la note serbe ; la guerre serait déclarée aujourd'hui et la justice et la nécessité de cette guerre devraient être considérées comme prouvées par le caractère de l'Empereur notoirement pacifique, et, il se permettrait d'ajouter, par le sien. C'était une question à vider entre les deux parties immédiatement intéressées. Je répondis que vous apprendriez avec regret l'impossibilité d'arrêter désormais les hostilités, car vous craigniez de les voir amener des complications menaçantes pour la paix de l'Europe.

---

(1) Voir n° 46.
(2) Hansard, tome 65, n° 107, col. 931, 932, 933.

En prenant congé du ministre, je le priai de croire que si, au cours de la grave crise actuelle, notre point de vue venait parfois à différer du sien, cela proviendrait, non pas d'un manque de sympathie avec les nombreux et justes griefs de l'Autriche-Hongrie contre la Serbie, mais du fait que, tandis que l'Autriche-Hongrie mettait en première ligne sa querelle avec la Serbie, vous vous préoccupiez tout d'abord de la paix de l'Europe. J'espérais que cet aspect plus large de la question se recommanderait avec autant de force à Son Excellence. Il me dit l'avoir lui aussi présent à l'esprit, mais il estimait que la Russie n'avait pas à s'opposer aux opérations imminentes, qui ne visaient nullement un agrandissement de territoire et ne sauraient être différées.

---

N° 63

*Sir R. Rodd, Ambassadeur de Grande-Bretagne à Rome, à Sir Edward Grey.*

(Reçu 28 juillet.)

(Télégramme.) Rome, 28 juillet 1914.

Votre télégramme à Paris du 25 juillet(1).

J'en ai communiqué la substance au ministre des Affaires étrangères, qui a immédiatement télégraphié dans précisément les mêmes termes à Berlin et à Vienne.

---

(1) Voir n° 27.

## N° 64

*Sir R. Rodd, Ambassadeur de Grande-Bretagne à Rome, à Sir Edward Grey.*

(Reçu 28 juillet.)

(Télégramme.) Rome, 28 juillet 1914.

Sur la demande du ministre des Affaires étrangères, je vous soumets ce qui suit :

Ce matin, au cours d'un long entretien, le chargé d'affaires serbe se dit d'avis que, si quelques explications étaient données au sujet de la modalité selon laquelle les agents autrichiens demanderaient à intervenir en vertu des articles 5 et 6, la Serbie pourrait encore accepter la totalité de la note de l'Autriche.

Comme il n'était pas à supposer que l'Autriche consentît à donner elle-même pareilles explications à la Serbie, elles pourraient être données aux puissances occupées à examiner la question, et celles-ci pourraient alors en conseiller à la Serbie l'acceptation sans réserve.

En attendant, le Gouvernement austro-hongrois avait publié une longue explication officielle des raisons pour lesquelles il considérait la réponse serbe comme insuffisante.

En dehors de cette explication, le ministre des Affaires étrangères estime que bien des points soulevés — par exemple, une légère différence de mots dans la phrase relative au renoncement à la propagande — sont tout à fait puérils : il y avait toutefois un passage susceptible de faciliter une procédure analogue à celle que le chargé d'affaires serbes jugeait praticable. Il a été déclaré que la coopération des agents autrichiens en Serbie n'aurait lieu qu'en matière d'enquête et non pas dans les mesures judiciaires ou administratives. On alléguait que la Serbie avait, de propos délibéré, mal compris la nuance. Le ministre pense donc qu'à cet égard un éclaircissement est possible.

Je ne cite que de mémoire, car je n'avais pas encore reçu le texte de la déclaration autrichienne.

Le ministre m'exprima surtout son vif désir de voir commencer immédiatement la discussion. Il avait donné à l'ambassadeur d'Italie une grande latitude générale pour accepter séance tenante tout point ou toute suggestion sur lesquels il pourrait se trouver d'accord avec nous et avec l'Allemagne.

---

## N° 65

*M. Crackanthorpe, Chargé d'affaires de Grande-Bretagne à Belgrade, à Sir Edward Grey.*

(Reçu 28 juillet.)

(Télégramme.) Nisch, 28 juillet 1914.

J'ai insisté auprès du Gouvernement serbe sur le besoin de la plus grande modération en attendant le résultat des efforts qu'on fait pour arriver à une solution pacifique.

On a tiré sur deux vapeurs serbes, qui ont été endommagés, et, à Orsova, un monitor hongrois a capturé deux navires marchands serbes.

---

## N° 66

*28 juillet.* — Déclaration de guerre de l'Autriche-Hongrie à la Serbie. (Fasc. 15, n° 24, p. 52.)

---

## N° 67

*Sir Edward Grey à Sir E. Goschen, Ambassadeur de Grande-Bretagne à Berlin.*

(Télégramme.) Foreign Office, 28 juillet 1914.

L'explication donnée dans votre télégramme du

27 juillet[1] au sujet de mon intention en proposant une conférence est tout à fait correcte. Ce ne serait pas un arbitrage, mais un examen privé et non protocolaire, afin de découvrir une base d'arrangement.

Aucune suggestion ne serait avancée sans s'assurer au préalable qu'elle serait acceptable à l'Autriche et à la Russie avec lesquelles les puissances médiatrices pourraient facilement se tenir en contact par l'entremise de leurs alliés respectifs.

Mais, tant qu'il y a perspective d'un échange de vues direct entre l'Autriche et la Russie, je suspendrai toute autre suggestion, car je suis entièrement d'accord que c'est la meilleure de toutes les procédures.

Je crois comprendre que le ministre russe des Affaires étrangères a proposé un échange amical de vues au Gouvernement autrichien; si ce dernier accepte, cela diminuera sans doute la tension et rendra la situation moins critique.

Je suis content d'apprendre par l'ambassadeur d'Allemagne ici que le Gouvernement allemand a agi à Vienne dans le sens de l'entretien que je vous ai communiqué dans mon télégramme d'hier [2].

---

## N° 68

*28 juillet.* — Sir E. Grey est prêt à proposer que la modalité de la médiation par les quatre puissances soit suggérée par le secrétaire d'État allemand. Il tiendra l'idée en réserve jusqu'à ce que le résultat des conférences austro-russes soit connu. (Fasc. 15, n° 27, p. 54-55.)

---

(1) Voir n° 43.
(2) Voir n° 46.

## N° 69

*Sir Edward Grey à Sir G. Buchanan, Ambassadeur de Grande-Bretagne à Saint-Pétersbourg.*

(Télégramme.) Foreign Office, 28 juillet 1914.

Je suis content d'apprendre par votre télégramme du 27 juillet (1) qu'il y a perspective d'un échange de vues direct entre les Gouvernements russe et autrichien.

Je suis prêt à avancer n'importe quelle proposition pratique de nature à faciliter cet échange, mais je ne comprends pas tout à fait bien ce que le ministre russe des Affaires étrangères propose de faire faire aux ministres accrédités à Belgrade. Ne pourrait-il pas d'abord mentionner, dans un échange de vues avec l'Autriche, sa disposition à coopérer à quelque projet de ce genre, qui pourrait alors prendre une forme plus concrète ?

---

## N° 70

*29 juillet.* — Le Gouvernement russe annoncera la mobilisation partielle le 29 juillet; son ambassadeur à Vienne n'a pas été rappelé; et il y a besoin urgent de la médiation du Gouvernement de Sa Majesté Britannique. (Fasc. 15, n° 26, p. 53-54.)

---

## N° 71

*Sir E. Goschen, Ambassadeur de Grande-Bretagne à Berlin, à Sir Edward Grey.*

(Reçu 29 juillet.)

(Télégramme.) Berlin, 28 juillet 1914.

Sur l'invitation du chancelier impérial, j'ai été voir

---

(1) Voir n° 55.

Son Excellence ce soir. Il me pria de vous faire part de son désir de travailler d'accord avec l'Angleterre au maintien de la paix générale comme nous avions pu le faire lors de la dernière crise européenne. Il n'avait pu accepter votre proposition d'une conférence des représentants des grandes puissances, parce que pareille conférence aurait eu, à son avis, l'air d'un « aréopage », composé de deux puissances de chaque groupe et siégeant pour juger les deux autres puissances ; mais l'impossibilité où il s'était trouvé d'accepter la conférence proposée ne devait pas être considérée comme incompatible avec son grand désir de nous prêter une coopération effective. Vous pouviez vous assurer qu'il était en train de faire de son mieux tant à Vienne qu'à Saint-Pétersbourg pour amener ces deux Gouvernements à examiner ensemble la situation d'une manière directe et amicale.

Il comptait bien voir commencer et aboutir cet examen. Si pourtant les nouvelles, qu'il venait de lire dans les journaux, annonçant la mobilisation de quatorze corps d'armée russes dans le sud, étaient avérées, la situation lui paraissait très sérieuse. Il se trouverait donc lui-même dans une position fort difficile, étant donné que, dans ces circonstances, il ne serait plus à même de continuer à prêcher la modération à Vienne. Il ajouta que l'Autriche, qui, jusqu'à présent, n'avait fait qu'une mobilisation partielle, se verrait dans l'obligation de prendre des mesures analogues, et que, si la guerre en résultait, la responsabilité en incomberait entièrement à la Russie. Je me permis d'interposer que, si l'Autriche refusait de faire le moindre cas de la note serbe, note qui, à mon sens, cédait sur presque tous les points aux demandes autrichiennes, et qui, en tout cas, offrait une base de discussion, il lui incomberait assurément quelque part de responsabilité. Son Excellence riposta qu'il ne désirait pas discuter la note serbe ; d'après le point de vue de l'Autriche, qui était aussi le sien, sa querelle avec la Serbie ne regardait qu'elle-même, et la Russie n'avait rien à y voir. Il

réitéra son désir de coopérer avec l'Angleterre, et son intention de faire son possible pour le maintien de la paix générale. Il finit par dire : « Il faut éviter une guerre entre les grandes puissances. »

Mon collègue autrichien me dit aujourd'hui qu'une guerre générale était tout à fait improbable, étant donné que la Russie n'était ni en humeur ni en état de faire la guerre. Je pense que cette théorie est la conviction de bien des gens ici.

---

## Nº 72

*Sir G. Buchanan, Ambassadeur de Grande-Bretagne à Saint-Pétersbourg, à Sir Edward Grey.*

(Reçu 29 juillet.)

(Télégramme.) Saint-Pétersbourg, 29 juillet 1914.

Le ministre des Affaires étrangères me prie de vous remercier du langage que vous avez tenu à l'ambassadeur d'Allemagne (voir votre télégramme à Berlin) (1), dont je lui ai communiqué la substance. Il envisage la situation avec pessimisme, ayant reçu de Vienne les mêmes nouvelles inquiétantes que celles qui sont parvenues au Gouvernement de Sa Majesté Britannique. Je lui dis qu'il nous était important de connaître les véritables intentions du Gouvernement impérial, et je lui demandai s'il se contenterait des assurances que l'ambassadeur d'Autriche aurait été autorisé à donner au sujet de l'intégrité et de l'indépendance de la Serbie.

J'ajoutai que j'étais sûr que tout arrangement de nature à éviter une guerre européenne serait bien accueilli par le Gouvernement de Sa Majesté Britannique.

Son Excellence répondit que, si la Serbie était attaquée, la Russie ne pouvait se contenter d'un engagement, quel qu'il fût, de la part de l'Autriche sur ces

(1) Voir nº 46.

deux points, et que l'ordre de mobilisation contre l'Autriche serait proclamé le jour où elle passerait la frontière serbe.

A l'ambassadeur d'Allemagne, qui me pria de donner des conseils modérateurs au ministre des Affaires étrangères, je dis que, dès le début, je n'avais cessé de le faire, et que l'ambassadeur d'Allemagne à Vienne devrait maintenant user à son tour d'influence calmante. J'exposai clairement à Son Excellence que la Russie prenait la chose au sérieux, et qu'une guerre générale serait inévitable si l'Autriche attaquait la Serbie.

Quant à la proposition de conférence, l'ambassadeur d'Allemagne n'avait pas reçu d'instructions, et ceux de France et d'Italie attendent encore des instructions définitives avant d'agir avec moi.

---

## N° 73

*Sir M. de Bunsen, Ambassadeur de Grande-Bretagne à Vienne, à Sir Edward Grey.*

(Reçu 29 juillet.)

(Télégramme.) Vienne, 28 juillet 1914.

J'ai reçu une note verbale du ministère des Affaires étrangères déclarant que, le Gouvernement serbe n'ayant pas répondu d'une manière satisfaisante à la note du 23 juillet (1), le Gouvernement impérial et royal se voit dans la nécessité de pourvoir lui-même à la protection de ses droits et, à ces fins, de recourir aux armes. L'Autriche-Hongrie a adressé à la Serbie une déclaration formelle selon les stipulations de l'article 1 de la Convention du 18 octobre 1907, relative à l'ouverture des hostilités, et se considère à partir de ce jour en état de guerre avec la Serbie.

---

(1) Voir n° 4.

L'Autriche-Hongrie se conformera, pourvu que la Serbie en fasse autant, aux stipulations des Conventions de La Haye du 18 octobre 1907, et à la déclaration de Londres du 26 février 1909.

---

### N° 74

*28 juillet.* — L'ambassadeur de Russie à Vienne estime qu'une conférence à Londres des puissances moins intéressées est la seule solution. (Fasc. 15, n° 25, p. 52-53.)

---

### N° 75

*29 juillet.* — Le chancelier allemand déclare qu'il est trop tard pour prendre, comme le suggère l'Angleterre, la réponse serbe comme base de discussion ; il a fait conseiller à Vienne de dire très haut que les hostilités ont pour unique but d'amener la Serbie à donner des garanties. (Fasc. 15, n° 30, p. 60 à 62.)

---

### N° 76

*29 juillet.* — Le secrétaire d'État allemand déclare que toute apparence de pression modératrice à Vienne aurait probablement pour résultat de précipiter les choses ; il s'inquiète des bruits de mesures militaires en France et en Russie. (Fasc. 15, n° 32, p. 64-65.)

---

### N° 77

*29 juillet.* — Sir E. Grey exprime sa haute appréciation des paroles du chancelier (voir n° 75) et la grande gratitude que celui-ci aura méritée s'il sauvegarde la paix de l'Europe. La Grande-Bretagne continuera à faire tous ses efforts en ce sens. (Fasc. 15, n° 29, p. 59-60.)

---

## N° 78

*Sir G. Buchanan, Ambassadeur de Grande-Bretagne à Saint-Pétersbourg, à Sir Edward Grey.*

(Reçu 29 juillet.)

(Télégramme.) Saint-Pétersbourg, 29 juillet 1914.

L'ordre de mobilisation partielle a été donné aujourd'hui.

Conformément à vos instructions, je communiquai au ministre des Affaires étrangères la substance de votre télégramme du 28 courant [1] à Berlin, et l'informai confidentiellement des observations faites par le secrétaire d'État allemand à l'ambassadeur de Sa Majesté Britannique à Berlin. Ces renseignements lui étaient déjà parvenus d'une autre source. Il m'expliqua que la mobilisation ne serait dirigée que contre l'Autriche.

Le Gouvernement autrichien avait décliné d'une façon définitive la conversation directe entre Vienne et Saint-Pétersbourg. Le ministre des Affaires étrangères déclara que c'était sur les conseils de l'ambassadeur d'Allemagne qu'il avait proposé un échange de vues de ce genre. Il se proposait, en informant l'ambassadeur d'Allemagne du refus autrichien, d'insister pour qu'on revînt à votre proposition de conférence des quatre ambassadeurs, ou, au moins, d'échange de vues entre les trois ambassadeurs moins directement intéressés, vous-même, et l'ambassadeur d'Autriche aussi, au cas où vous le jugeriez à propos. Tout arrangement approuvé par la France et l'Angleterre lui serait acceptable, et la forme de ces conversations ne lui importait pas. Il n'y avait pas de temps à perdre, et le seul moyen d'éviter la guerre serait de trouver par vote intermédiaire en des conversations, soit collectives soit

(1) Voir n° 67.

individuelles avec les ambassadeurs, une formule que l'Autriche pourrait être amenée à accepter. Dès le commencement le Gouvernement russe avait été parfaitement franc et conciliant, et avait fait tout son possible pour le maintien de la paix. Si ses efforts dans ce but devaient finir par échouer, il aimait à croire que le public anglais reconnaîtrait que ce ne serait pas au Gouvernement russe que l'on pourrait en attribuer la faute.

Je lui demandai s'il soulèverait des objections à ce que la proposition contenue dans le télégramme de Rome daté du 27 juillet [1], dont je lui avais donné connaissance, fût mise à exécution. Il répondit qu'il adhérerait à tout arrangement conclu entre les quatre puissances à condition qu'il fût acceptable à la Serbie ; il ne pouvait être plus Serbe que la Serbie. Il faudrait, toutefois, que quelque déclaration ou explication supplémentaire se fît afin d'atténuer l'effet du ton tranchant de l'ultimatum.

Le ministre des Affaires étrangères dit que la proposition à laquelle il est fait allusion dans votre télégramme du 28 courant [2] n'avait qu'une importance secondaire ; que, vu le changement dans les circonstances, il n'y attachait pas de valeur. De plus, l'ambassadeur d'Allemagne avait affirmé à Son Excellence que le Gouvernement allemand continuait à exercer à Vienne une influence amicale. Je crains toutefois que l'ambassadeur d'Allemagne ne contribue pas à adoucir les choses s'il se sert dans ses rapports avec son Gouvernement du même langage que celui qu'il a employé en causant aujourd'hui avec moi. Il a accusé le Gouvernement russe d'avoir par sa mobilisation mis en péril la paix de l'Europe, et quand je fis allusion à tout ce qui avait été fait dernièrement par l'Autriche, il s'est borné à répondre qu'il ne pouvait discuter cette affaire. Je lui fis remarquer que les consuls autrichiens avaient avisé

(1) Voir n° 57.
(2) Voir n° 69.

tous les sujets austro-hongrois capables de service militaire d'avoir à se rendre sous les drapeaux ; que l'Autriche avait déjà effectué une mobilisation partielle, et qu'elle venait de déclarer la guerre à la Serbie. De tout ce qui s'était passé pendant la crise balkanique l'Autriche avait dû se rendre pertinemment compte que la Russie ne saurait sans humiliation se soumettre à une action semblable. Si la Russie n'avait pas indiqué clairement en mobilisant son attitude résolue, l'Autriche aurait exploité les désirs pacifiques de la Russie et se serait crue autorisée à pousser les choses aussi loin que bon lui semblait. Le ministre des Affaires étrangères m'avait donné à comprendre que la Russie ne précipiterait pas la guerre en franchissant la frontière immédiatement. En tout cas il se passerait une semaine ou plus avant que la mobilisation fût complétée. Il nous était donc nécessaire de profiter de cet intervalle en travaillant tous ensemble pour trouver une issue à cette situation dangereuse.

---

N° 79

*Sir M. de Bunsen, Ambassadeur de Grande-Bretagne à Vienne, à Sir Edward Grey.*

(Reçu 29 juillet.)

(Télégramme.) Vienne, 29 juillet 1914.

A l'heure actuelle nous ne pouvons plus faire une démarche utile pour arrêter la guerre avec la Serbie, guerre à laquelle le Gouvernement austro-hongrois se trouve voué par l'appel de l'Empereur à son peuple, publié ce matin, et aussi par la déclaration de guerre. Les ambassadeurs de France et d'Italie sont d'accord avec moi à cet égard.

Si le Gouvernement austro-hongrois voulait transformer en un engagement absolu envers l'Europe la déclaration qui a été faite à Saint-Pétersbourg dans le sens que l'Autriche ne songe ni à détruire l'indépen-

dance serbe, ni à acquérir des territoires serbes, l'ambassadeur d'Italie estime qu'il serait possible de persuader la Russie de se tenir tranquille. L'ambassadeur d'Italie est, toutefois, convaincu que le Gouvernement austro-hongrois s'y refuserait.

---

## N° 80

*29 juillet.* — Le ministre italien des Affaires étrangères suggère que le chancelier allemand pourrait proposer une formule. (Fasc. 15, n° 28, p. 57-59.)

---

## N° 81

### *Sir Edward Grey à Sir R. Rodd, Ambassadeur de Grande-Bretagne à Rome.*

(Télégramme.) Foreign Office, 29 juillet 1914.

Me référant à votre dépêche d'hier [1], il m'est impossible d'entamer ici des conversations avec les ambassadeurs, le ministre des Affaires étrangères d'Autriche m'ayant donné à entendre que l'Autriche n'acceptera aucune conversation ayant pour base la note serbe. De tout ce que j'apprends de Berlin et de Vienne, je suis bien forcé de tirer la conclusion que l'Autriche n'acceptera aucune médiation des puissances entre elle et la Serbie. Le ministre des Affaires étrangères d'Italie doit donc parler à Berlin et à Vienne. J'apprendrais avec plaisir que n'importe quelle proposition de sa part y eût été favorablement accueillie.

---

(1) Voir n° 64.

### N° 82

*M. Beaumont, Chargé d'affaires de Grande-Bretagne à Constantinople, à Sir Edward Grey.*

(Reçu 29 juillet.)

(Télégramme.) Constantinople, 29 juillet 1914.

J'ai lieu de croire que les projets autrichiens s'étendent bien au delà du sandjak et d'une occupation punitive de territoire serbe. Cette conclusion m'est suggérée par une observation émise par l'ambassadeur d'Autriche, à propos de la déplorable situation économique de Salonique sous l'administration grecque et du concours sur lequel l'armée autrichienne pouvait compter de la part de la population musulmane mécontente du régime serbe.

---

### N° 83

*M. Crackanthorpe, Chargé d'affaires de Grande-Bretagne à Belgrade, à Sir Edward Grey.*

(Reçu 29 juillet.)

(Télégramme.) Nisch, 29 juillet 1914.

Le président du Conseil me prie de vous exprimer sa profonde reconnaissance de la déclaration que vous avez faite le 27 courant à la Chambre des Communes.

---

### N° 84

*29 juillet.* — L'ambassadeur d'Allemagne à Londres déclare que le chancelier tente une médiation entre l'Autriche et la Russie. Le Gouvernement de Sa Majesté Britannique fait instamment valoir que l'Allemagne devrait suggérer une méthode au moyen de laquelle les quatre puissances pourraient conserver la paix entre l'Autriche et la Russie. (Fasc. 15, n° 31, p. 62-63.)

---

## N° 85

*29 juillet.* — Le chancelier allemand fait les offres suivantes : en considération de la neutralité de la Grande-Bretagne, le Gouvernement allemand donnerait toutes assurances de ne faire aucune acquisition aux dépens de la France ; mais cette assurance ne s'étendait pas aux colonies françaises. L'Allemagne, si ses adversaires respectaient la neutralité de la Hollande, donnerait l'assurance d'en faire autant. Les opérations de l'Allemagne en Belgique dépendront de la façon dont la France agira ; mais, à la fin de la guerre, la Belgique verra respecter son intégrité, si elle n'a point pris parti contre l'Allemagne. (Fasc. 15, n° 33, p. 65 à 67.)

---

## N° 86

### *Sir R. Rodd, Ambassadeur de Grande-Bretagne à Rome, à Sir Edward Grey.*

(Reçu 29 juillet.)

(Télégramme.) Rome, 29 juillet 1914.

Le ministre des Affaires étrangères croit qu'il n'y a plus lieu de prolonger la conversation sur la base de la note serbe, étant donnée la communication faite aujourd'hui à Berlin par la Russie au sujet d'une mobilisation partielle. A l'heure actuelle, il ne peut qu'espérer que l'Allemagne emploiera son influence à Vienne pour empêcher ou atténuer toute demande ultérieure de la part de l'Autriche à l'égard de la Serbie.

---

## N° 87

*29 juillet.* — Sir E. Grey a dit à M. Cambon qu'il a l'intention de prévenir l'ambassadeur d'Allemagne que, si les efforts pour le maintien de la paix viennent à échouer, le Gouvernement de Sa Majesté Britannique ne se tiendra pas nécessairement à l'écart. Si la France se trouve entraînée, il y aura lieu pour ce Gouvernement de décider de l'attitude à prendre en s'inspirant des intérêts du pays. (Fasc. 15, n° 34, p. 68-70.)

---

N° 88

*Sir Edward Grey à Sir E. Goschen, Ambassadeur de Grande-Bretagne à Berlin.*

Foreign Office, 29 juillet 1914.

Monsieur,

Cet après-midi, j'ai communiqué à l'ambassadeur d'Allemagne la nouvelle de la notification de mobilisation faite par la Russie à l'Allemagne.

J'ai porté également à sa connaissance la communication du comte Benckendorff que la déclaration de guerre par l'Autriche rend évidemment désormais sans objet toute conversation directe entre l'Autriche et la Russie.

J'ai constaté que les espérances fondées hier sur ces conversations directes par le Gouvernement allemand s'étaient évanouies aujourd'hui. A l'heure actuelle le chancelier allemand travaillait, tant à Vienne qu'à Saint-Pétersbourg, dans le sens d'une médiation. S'il réussissait, tout serait pour le mieux ; mais, dans le cas contraire, il serait plus important que jamais que l'Allemagne adoptât la proposition que je lui avais faite ce matin même, et suggérât un moyen grâce auquel les quatre puissances pussent œuvrer ensemble à la conservation de la paix européenne.

J'ai appelé d'ailleurs son attention sur le fait que le Gouvernement russe, tout en souhaitant une médiation, y mettait comme condition la suspension des opérations militaires contre la Serbie, car sans cela la médiation aurait pour seul résultat de faire traîner les choses en longueur et de donner à l'Autriche le temps d'écraser la Serbie. Il était, bien entendu, trop tard pour suspendre toute opération militaire contre cette dernière ; il était à présumer que les troupes autrichiennes seraient sous peu à Belgrade et occuperaient une partie du territoire serbe. Il serait néanmoins

peut-être possible d'aboutir même alors à une médiation, pourvu que l'Autriche, tout en se déclarant forcée de maintenir l'occupation du territoire acquis jusqu'à obtention par elle de satisfaction complète de la part de la Serbie, affirmât qu'elle ne pousserait pas plus loin l'invasion, en attendant le résultat de l'effort des puissances pour s'entremettre entre elle et la Russie.

L'ambassadeur d'Allemagne m'affirma avoir déjà télégraphié à Berlin ce que je lui avais dit ce matin.

Veuillez, etc.

E. Grey.

---

## N° 89

*29 juillet.* — Sir E. Grey a prévenu l'ambassadeur d'Allemagne à Londres de la possibilité d'une intervention de la Grande-Bretagne dans certaines éventualités. (Fasc. 15, n° 35, p. 71 à 73.)

---

## N° 90

### *Sir E. Grey à Sir E. Goschen, Ambassadeur de Grande-Bretagne à Berlin.*

Foreign Office, 29 juillet 1914.

Monsieur,

Outre mon entretien de ce matin avec l'ambassadeur d'Allemagne (voir mon télégramme adressé à Votre Excellence en date du 29 juillet) (1), je lui ai remis copie du télégramme de Sir Rennell Rodd daté du 28 juillet (2), ainsi que de la réponse que j'y ai faite (3).

Je lui dis que je commençais à douter que même l'acceptation complète de ses demandes par la Serbie

---

(1) Voir n° 84.
(2) Voir n° 64.
(3) Voir n° 81.

suffît maintenant à l'Autriche. Il semblait, d'après le marquis de San Giuliano, y avoir pourtant un moyen grâce auquel les puissances, si on les laissait s'occuper de l'affaire, pourraient obtenir pour l'Autriche pleine satisfaction, à condition seulement que cette dernière n'en supprimât pas l'occasion.

Tant qu'il serait entendu que l'Autriche n'accepterait aucune conversation avec les puissances au sujet de sa querelle avec la Serbie, il me serait impossible, pour les raisons exposées dans mon télégramme susmentionné, de faire aucune proposition, et je ne pouvais que communiquer à l'ambassadeur d'Allemagne, à titre de renseignements, les propos tenus à l'ambassadeur d'Allemagne à Rome par le ministre italien des Affaires étrangères.

Quant à une médiation entre l'Autriche et la Russie, elle ne pourrait prendre la forme d'un conseil à la Russie de se tenir purement et simplement à l'écart, tandis que l'Autriche aurait pleine liberté d'aller aussi loin que bon lui semblerait. Cela ne serait pas une médiation, mais bien une pression exercée sur la Russie au profit de l'Autriche.

L'ambassadeur d'Allemagne interjeta que, selon la manière de voir de son Gouvernement, l'Autriche ne saurait être humiliée par la force, ni abdiquer sa qualité de grande puissance.

Je répondis que j'abondais dans ce sens ; mais qu'il n'était pas question d'infliger à l'Autriche une humiliation ; il s'agissait, au contraire, de savoir jusqu'à quel point l'Autriche avait l'intention de pousser l'humiliation d'autrui. Il fallait, bien entendu, que la Serbie subît une certaine humiliation, mais l'Autriche, en outre, pousserait peut-être les choses assez loin pour équivaloir à une humiliation de la Russie.

L'ambassadeur d'Allemagne répéta que l'Autriche ne s'emparerait pas de territoire serbe ; sur quoi je lui ai fait observer que, sans prendre de territoire et tout en laissant aux Serbes une indépendance nominale, l'Autriche pourrait faire en réalité de leur pays un vassal,

et que cela porterait atteinte à toute la situation de la Russie dans les Balkans.

J'ajoutai que du moment où il y avait danger d'un conflit européen, nul ne saurait dire qui n'y serait pas entraîné. Même les Pays-Bas prenaient apparemment des précautions.

L'ambassadeur d'Allemagne affirma avec emphase qu'il fallait découvrir un moyen quelconque de sauvegarder la paix de l'Europe.

Veuillez, etc.

E. Grey.

---

## N° 91

*Sir Edward Grey à Sir M. de Bunsen, Ambassadeur de Grande-Bretagne à Vienne.*

Foreign Office, 29 juillet 1914.

Monsieur,

L'ambassadeur d'Autriche me dit aujourd'hui avoir préparé un long mémoire qu'il se proposait de me remettre, et qui, d'après lui, donnait un exposé de la conduite de la Serbie envers l'Autriche et l'explication du degré auquel l'action de cette dernière était indispensable.

Je répondis que je n'entendais pas discuter le fond de la question austro-serbe. Les nouvelles de ce jour me paraissaient désastreuses pour la paix de l'Europe. Alors même que cette paix était menacée, on semblait vouloir empêcher les puissances d'aider à faire obtenir satisfaction à l'Autriche, satisfaction qu'elles pourraient lui procurer si on leur en laissait l'occasion.

Le comte Mensdorff déclara indispensable la continuation de la guerre contre la Serbie, et il ajouta que l'Autriche ne pouvait continuer à rester exposée à la nécessité de mobiliser à chaque instant, comme pendant ces dernières années. Elle n'avait aucune velléité

d'agrandissement territorial ; elle ne voulait qu'assurer la sauvegarde de ses intérêts.

Je répondis que, sans porter franchement atteinte à l'indépendance de la Serbie et sans lui prendre une parcelle de terrain, il serait très possible d'en faire une vassale.

Le comte Mensdorff se récria à cette idée.

Répondant à une observation de ma part, relative à la répercussion que l'action autrichienne pourrait avoir sur la situation de la Russie dans les Balkans, il allégua qu'avant la guerre des Balkans on avait toujours regardé la Serbie comme rentrant dans la sphère d'influence autrichienne.

Veuillez, etc.

E. GREY.

---

## N° 92

*Sir Edward Grey à Sir R. Rodd,*
*Ambassadeur de Grande-Bretagne à Rome.*

Foreign Office, 29 juillet 1914.

Monsieur,

L'ambassadeur d'Italie m'a communiqué aujourd'hui une suggestion du marquis di San Giuliano, dans le sens que les objections soulevées par l'Allemagne à la médiation des quatre puissances, projet favorisé surtout par l'Italie, pourraient être écartées par une modification légère dans le *modus procedendi.*

Je répondis que j'avais déjà prévu cette possibilité et même demandé au Gouvernement allemand de proposer un *modus procedendi* par lequel l'idée d'une médiation entre l'Autriche et la Russie, idée déjà acceptée en principe par le Gouvernement allemand, pourrait se réaliser.

Veuillez, etc.

E. GREY.

---

## N° 93

*3o juillet.* — L'ambassadeur de Russie à Londres donne communication de trois télégrammes dont il ressort que : (1) la Russie a insisté auprès de l'Autriche-Hongrie pour que cette dernière use de modération envers la Serbie ; (2) la Russie a négocié avec le Gouvernement allemand; (3) le Gouvernement austro-hongrois décline la conversation directe avec le Gouvernement russe. (Fasc. 21, *Livre orange russe,* n° 45, p. 62-63 ; n° 49, p. 67-68, et n° 50, p. 69.)

---

## N° 94

### *Sir M. de Bunsen, Ambassadeur de Grande-Bretagne à Vienne, à Sir Edward Grey.*

(Reçu 3o juillet.)

(Télégramme.) Vienne, 29 juillet 1914.

J'apprends que l'ordre a été donné de mobiliser les corps d'armée russes destinés à opérer sur la frontière autrichienne. Je tiens ce renseignement de l'ambassadeur de Russie.

Le ministère des Affaires étrangères ici a fini par comprendre, mais un peu tard, que la Russie ne restera pas à l'écart dans la crise actuelle. Je crois que la nouvelle de la mobilisation russe ne surprendra pas le ministère; mais ce soir encore le public viennois l'ignore. Étant donné l'état d'esprit actuel de ce pays, il se peut que des mesures irrévocables soient prises, à moins d'employer immédiatement la médiation que le Gouvernement allemand se déclara prêt à offrir de concert avec les trois autres grandes puissances non directement intéressées à la dispute austro-serbe.

L'ambassadeur d'Allemagne fait semblant de s'étonner de ce que la Russie attache une telle importance aux affaires serbes.

Mes collègues de France et de Russie ont eu avec lui aujourd'hui des entretiens ; l'ambassadeur de Russie exprima l'espoir qu'il fût encore possible d'arranger les

choses, et expliqua que la Russie ne pouvait faire autrement que de s'intéresser à la présente dispute. La Russie avait déjà tout fait à Belgrade pour amener le Gouvernement serbe à accéder aux principales demandes de l'Autriche ; et il croyait que la Serbie irait encore plus loin dans ce sens si on s'adressait à elle d'une façon convenable. C'était, cependant, à juste titre que la Russie s'était formalisée d'avoir été traitée comme quantité négligeable, et elle n'accepterait pas d'être exclue du règlement définitif.

L'ambassadeur d'Allemagne déclara que si l'on faisait des propositions de nature à laisser entrevoir la possibilité de leur acceptation par les deux parties directement intéressées, il croyait, quant à lui personnellement, que l'Allemagne consentirait peut-être à s'entremettre de concert avec les trois autres puissances.

Ce que m'a dit l'ambassadeur de Russie me porte à croire qu'il redoute beaucoup l'effet d'une bataille sérieuse sur l'opinion publique russe. La Russie irait, cependant, très loin pour satisfaire aux demandes de l'Autriche à la Serbie.

---

## N° 95

*Sir M. de Bunsen, Ambassadeur de Grande-Bretagne à Vienne, à Sir Edward Grey.*

(Reçu 30 juillet.)

(Télégramme.) Vienne, 30 juillet 1914.

L'ambassadeur de Russie espère que l'Autriche prendra la mobilisation russe pour ce qu'elle est en réalité, c'est-à-dire un avertissement assez clair que la Russie doit être consultée quant au sort de la Serbie. Il ignore, du reste, de quelle manière le Gouvernement austro-hongrois l'a comprise.

D'après lui, la Russie doit recevoir l'assurance que

la Serbie ne sera pas écrasée ; d'autre part, la Russie comprendrait que l'Autriche-Hongrie se crût obligée d'exiger de la Serbie des mesures de nature à protéger les provinces autrichiennes habitées par des Slaves contre la continuation d'une propagande hostile fomentée sur le territoire serbe.

L'ambassadeur de France apprend de Berlin que l'ambassadeur d'Allemagne à Vienne a reçu des instructions pour conseiller sérieusement au Gouvernement austro-hongrois de ne point agir d'une manière susceptible de provoquer une guerre européenne.

Par malheur, l'ambassadeur d'Allemagne incarne au plus haut degré les sentiments d'hostilité contre la Serbie et la Russie qui sévissent actuellement à Vienne. Il est donc mal outillé pour plaider la cause de la paix avec une entière sincérité.

Sans pouvoir vérifier personnellement l'exactitude du fait, je tiens d'une source privée que l'ambassadeur d'Allemagne avait connaissance préalable du texte de l'ultimatum de l'Autriche à la Serbie, et qu'il le télégraphia à l'empereur d'Allemagne. En tout cas, je tiens de l'ambassadeur lui-même qu'il en approuve chaque mot.

---

### N° 96

*30 juillet.* — Le ministre des Affaires étrangères austro-hongrois a informé l'ambassadeur de Russie que, puisque celle-ci mobilise, l'Autriche doit en faire autant. Cela n'implique pas de menace. (Fasc. 15, n° 39, p. 83-84.)

---

### N° 97

*30 juillet.* — L'ambassadeur d'Allemagne a informé le ministre russe des Affaires étrangères que son Gouvernement garantirait que l'Autriche respecterait l'intégrité serbe ; mais la Russie ne peut admettre que la Serbie devienne la vassale de l'Autriche. (Fasc. 15, n° 42, p. 87-88.)

---

## N° 98

*Sir E. Goschen, Ambassadeur de Grande-Bretagne à Berlin, à Sir Edward Grey.*

(Reçu 30 juillet.)

(Télégramme.) Berlin, 30 juillet 1914.

Le secrétaire d'État m'informe qu'au reçu du télégramme du prince Lichnowsky rendant compte de son dernier entretien avec vous, il a demandé au Gouvernement austro-hongrois si celui-ci était disposé à accepter une médiation sur la base de l'occupation de Belgrade ou de quelque autre ville par les troupes autrichiennes, et à publier ses conditions de la ville occupée.

Jusqu'à présent il n'a reçu aucune réponse et craint que la mobilisation russe contre l'Autriche n'ait augmenté les difficultés, étant donné que l'Autriche-Hongrie, qui pour le moment n'a mobilisé que contre la Serbie, se trouvera probablement dans la nécessité d'en faire autant contre la Russie.

Le secrétaire d'État ajoute que si vous pouvez réussir à faire accepter à la Russie cette base d'arrangement et à lui persuader de ne prendre entre temps aucune mesure qui puisse être considérée comme un acte d'agression contre l'Autriche, il entrevoit encore une vague chance de sauvegarder la paix européenne.

Il me prie de vous faire bien comprendre la difficulté où se trouve l'Allemagne à cause de la mobilisation russe et des mesures militaires que l'on serait en train de prendre en France.

En dehors du rappel des officiers en congé — mesure qui a été prise après et non pas avant la visite d'hier de l'ambassadeur de France — le secrétaire d'État m'affirme que le Gouvernement impérial n'a rien fait d'extraordinaire comme préparatifs militaires. Il dit qu'il faudra pourtant que le Gouvernement impérial fasse bientôt quelque chose, sans quoi il sera trop tard,

étant donné que quand la mobilisation allemande aura lieu elle aura à se faire sur trois fronts. Ce sera à son regret, car il sait que la France ne désire pas la guerre ; mais la mesure sera une nécessité militaire.

Son Excellence ajoute que le télégramme reçu par lui la veille du prince Lichnowsky contient certaines choses qu'il a apprises avec tristesse, sinon précisément avec étonnement ; mais qu'en tout cas il apprécie pleinement la franchise et la loyauté avec lesquelles vous avez parlé. Il me dit aussi que le télégramme en question n'est parvenu à Berlin que fort tard dans la nuit, et que, si le chancelier en avait eu plus tôt connaissance, il ne m'aurait pas parlé de la façon dont il l'a fait.

---

## N° 99

*30 juillet.* — Conversation de l'ambassadeur de Grande-Bretagne à Paris avec le Président de la République, au sujet de la communication de l'Allemagne à Saint-Pétersbourg à propos de la mobilisation russe. Attitude pacifique de la France. Une déclaration de la Grande-Bretagne qu'elle appuierait la France empêcherait l'Allemagne de faire la guerre. Explication des difficultés que présente pareille déclaration. (Fasc. 15, n° 36, p. 75-76.)

---

## N° 100

### *Sir R. Rodd, Ambassadeur de Grande-Bretagne à Rome, à Sir Edward Grey.*

(Reçu 30 juillet.)

(Télégramme.) Rome, 30 juillet 1914.

L'ambassadeur d'Allemagne me dit hier soir qu'à son avis l'Allemagne serait à même d'empêcher l'Autriche de faire des demandes exorbitantes à la Serbie, si l'on pouvait amener cette dernière à se soumettre et à

demander la paix sans retard, par exemple dès l'occupation de Belgrade.

A titre personnel, je me permis de suggérer à Son Excellence que l'Allemagne pourrait peut-être trouver une formule de nature à amener un échange de vues.

Je vois, toutefois, que vous avez vous-même déjà fait cette suggestion.

---

N° 101

*30 juillet.* — Réponse au n° 85. Le Gouvernement de Sa Majesté britannique ne peut prendre en considération les propositions faites par l'Allemagne pour obtenir sa neutralité. Pour de multiples raisons, pareille transaction avec l'Allemagne aux dépens de la France serait pour la Grande-Bretagne un déshonneur. Les obligations du Gouvernement de Sa Majesté britannique à l'égard de la neutralité belge ne sont pas à vendre ou à acheter. (Fasc. 15, n° 38, p. 80-82.)

---

N° 102

*Sir Edward Grey à Sir E. Goschen, Ambassadeur de Grande-Bretagne à Berlin.*

(Télégramme.) Foreign Office, 30 juillet 1914.

J'ai prévenu le prince Lichnowsky que l'Allemagne ne doit pas compter sur notre neutralité dans toutes les éventualités susceptibles de se présenter.

C'est là sans doute la teneur de la dépêche du prince Lichnowsky au chancelier allemand, à laquelle font allusion les deux derniers paragraphes de votre télégramme du 30 juillet [1]

---

N° 103

*30 juillet.* — L'ambassadeur d'Allemagne à Londres déclare que le Gouvernement allemand conseillerait à l'Autriche de ne pas pousser en avant après avoir pris Belgrade et les régions près de la

(1) Voir n° 98.

frontière. Sur ces entrefaites, les puissances insisteraient auprès de la Serbie pour qu'elle donne une satisfaction suffisante pour apaiser l'Autriche. Sir E. Grey exprime l'ardent espoir de voir agréer cette proposition. (Fasc. 15, n° 40, p. 84-85.)

---

### N° 104

*Sir Edward Grey à Sir F. Bertie, Ambassadeur de Grande-Bretagne à Paris.*

(Télégramme.) Foreign Office, 30 juillet 1914.

Vous voudrez informer le ministre des Affaires étrangères de mon télégramme à Sir G. Buchanan en date de ce jour [1], et lui dire que je sais que Sir G. Buchanan a prié le Gouvernement russe de ne pas précipiter une crise.

J'ose espérer qu'il lui sera possible d'appuyer à Saint-Pétersbourg cette dernière suggestion.

---

### N° 105

*30 juillet.* — Entretien de Sir E. Grey avec l'ambassadeur de France au sujet de l'attitude de la Grande-Bretagne dans le cas d'un conflit entre la France et l'Allemagne ; copie des notes échangées avec l'ambassadeur de France en 1912. (Fasc. 15, n° 37, p. 77 à 79.)

---

### N° 106

*Sir R. Rodd, Ambassadeur de Grande-Bretagne à Rome, à Sir Edward Grey.*

(Reçu 31 juillet.)

(Télégramme.) Rome, 30 juillet 1914.

Le ministre des Affaires étrangères, qui m'a fait

---

(1) Voir n° 103.

mander ce soir, m'a appris que le Gouvernement austro-hongrois a refusé de continuer l'échange de vues direct avec le Gouvernement russe.

Il avait pourtant des raisons de croire que l'Allemagne, très désireuse d'éviter la rupture avec nous, serait maintenant disposée à donner à l'Autriche des conseils plus conciliants, convaincue qu'elle paraissait être que nous agirions à l'appui de la France et de la Russie.

Il me dit qu'il télégraphiait à l'ambassadeur d'Italie à Berlin pour demander au Gouvernement allemand de proposer de reprendre sous n'importe quelle forme acceptable à l'Autriche l'idée d'un échange de vues entre les quatre puissances.

Il lui semblait que l'Allemagne pourrait inviter l'Autriche à faire connaître d'une manière précise les exigences qu'elle aurait envers la Serbie, et à donner des assurances qu'elle n'avait l'intention ni de priver cette dernière de son indépendance, ni d'annexer de territoire serbe. Il serait inutile de demander que l'Autriche se contentât de moins que les termes de son ultimatum, et l'Allemagne n'appuierait aucune proposition de nature à comporter pour l'Autriche un insuccès. Nous pourrions, d'autre part, nous informer auprès de la Russie de ce qu'elle serait disposée à accepter, et, une fois connu le point de vue de ces deux pays, les pourparlers pourraient aussitôt commencer. Il en était encore temps, tant que l'Autriche n'aurait pas subi d'échec. En tout cas, il était partisan de continuer à échanger des vues avec le Gouvernement de Sa Majesté britannique s'il appert que l'idée de pourparlers entre les quatre puissances est impraticable.

---

## N° 107

*30 juillet.* — Le secrétaire d'État allemand affirme qu'il est en communication avec Vienne pour gagner du temps ; que le chance-

lier travaille pour la paix à Vienne de toutes ses forces, et craint d'être allé trop loin. (Fasc. 15, nº 41, p. 86-87.)

---

## Nº 108

*31 juillet.* — Le chancelier allemand déclare qu'étant donnée la mobilisation russe, l'Allemagne doit agir. (Fasc. 15, nº 44, p. 92-93.)

---

## Nº 109

### *Sir E. Goschen, Ambassadeur de Grande-Bretagne à Berlin, à Sir Edward Grey.*

(Reçu 31 juillet.)

(Télégramme.) Berlin, 31 juillet 1914.

Ce matin j'ai donné lecture au chancelier de votre réponse formulée dans votre télégramme d'hier [1], à son appel à la neutralité de la Grande-Bretagne en cas de guerre.

Il était tellement préoccupé par la nouvelle des mesures prises par la Russie sur la frontière, auxquelles il est fait allusion dans mon télégramme immédiatement dernier, qu'il a reçu votre communication sans observation.

Il me pria de lui laisser, comme aide-mémoire, le message que je venais de lui lire, car il voulait y réfléchir avant de donner une réponse. Il avait d'ailleurs à faire face à tant de questions sérieuses en ce moment qu'il craignait de ne pouvoir s'en rappeler exactement tous les détails.

Je lui remis, en conséquence, le texte de votre message, après avoir stipulé que ce dernier ne serait considéré que comme un résumé de conversation et non comme pièce officielle. Son Excellence accepta cette condition.

---

(1) Voir nº 101.

## N° 110

*31 juillet.* — L'ambassadeur d'Allemagne à Londres déclare que les conversations austro-russes ont été reprises à Vienne et à Saint-Pétersbourg. Il demande que la Russie suspende ses préparatifs militaires. Sir E. Grey a informé Son Excellence que le Gouvernement de Sa Majesté britannique ne peut faire pareille demande à la Russie qu'à condition que l'Autriche consente à limiter la pénétration de ses troupes en Serbie. Il exprime sa satisfaction de la reprise des conversations. (Fasc. 15, n° 43, p. 90-91.)

---

## N° 111

*Sir Edward Grey à Sir E. Goschen,*
*Ambassadeur de Grande-Bretagne à Berlin.*

(Télégramme.) Foreign Office, 31 juillet 1914.

J'espère que les pourparlers actuellement en train entre l'Autriche et la Russie aboutiront à un résultat satisfaisant. Jusqu'ici les pierres d'achoppement ont été les méfiances de l'Autriche envers les promesses serbes, et les méfiances de la Russie au sujet des intentions de l'Autriche relativement à l'indépendance et à l'intégrité de la Serbie.

Il m'est venu à l'idée que, dans le cas où ces méfiances empêcheraient Vienne et Saint-Pétersbourg de découvrir une solution, l'Allemagne pourrait sonder Vienne, et moi je me chargerais de sonder Saint-Pétersbourg, pour savoir si l'Autriche accepterait que les quatre puissances moins intéressées s'entremissent pour lui faire donner entière satisfaction au sujet de ses demandes à la Serbie, pourvu qu'elles ne portassent atteinte ni à la souveraineté ni à l'intégrité territoriale de la Serbie.

Ainsi que Votre Excellence en a été avisée, l'Autriche s'est déjà déclarée prête à respecter l'une et l'autre.

Les quatre puissances pourraient informer la Russie qu'elles entreprendraient d'empêcher les exigences de

l'Autriche de mettre en danger la souveraineté et l'intégrité de la Serbie. Il va sans dire que les puissances suspendraient leurs opérations et préparatifs militaires.

Vous pouvez sonder le secrétaire d'État au sujet de cette proposition.

Je dis, ce matin, à l'ambassadeur d'Allemagne que si l'Allemagne pouvait faire avancer une proposition raisonnable, démontrant d'une façon claire que l'Allemagne et l'Autriche s'efforçaient de sauvegarder la paix de l'Europe, et que la Russie et la France auraient tort de la rejeter, je l'appuierais tant à Saint-Pétersbourg qu'à Paris, en allant au besoin jusqu'à dire que, si la Russie et la France y opposaient une fin de non-recevoir, le Gouvernement de Sa Majesté britannique déclarerait se désintéresser des conséquences. J'ajoutai que, sauf ce cas, si la France se trouvait entraînée dans le conflit, nous le serions aussi.

Vous pouvez ajouter ce qui précède en sondant le chancelier ou le secrétaire d'État à propos de la proposition ci-dessus énoncée.

---

N° 112

*31 juillet.* — Le Gouvernement allemand est sur le point de proclamer le *Kriegsgefahr* (imminence de guerre), que suivra immédiatement la mobilisation. L'Allemagne se prépare à toutes les éventualités. (Fasc. 15, n° 45, p. 93-94.)

---

N° 113

*31 juillet.* — La Russie a donné l'ordre de mobilisation générale à cause des mouvements de troupes austro-hongrois dirigés contre elle. L'Allemagne fait également des préparatifs militaires. La Russie ne peut permettre à l'Allemagne de prendre une avance. (Fasc. 15, n° 47, p. 96.)

---

### N° 114

*31 juillet.* — L'Angleterre demande à la France et à l'Allemagne si elles s'engagent à respecter la neutralité belge. (Fasc. 15, n° 51, p. 103.)

---

### N° 115

*31 juillet.* — Instructions d'informer le Gouvernement belge du n° 114. Sir E. Grey présume que la Belgique fera son possible pour maintenir sa neutralité. (Fasc. 15, n° 52, p. 104.)

---

### N° 116

*Sir Edward Grey à Sir F. Bertie,*
*Ambassadeur de Grande-Bretagne à Paris.*

(Télégramme.) Foreign Office, 31 juillet 1914.

J'ai reçu votre télégramme en date d'hier [1].

Il n'est personne ici qui sente que la Grande-Bretagne se trouve, au point où en est la question, engagée soit par traité, soit par obligation.

L'impression est toute différente de ce qu'elle était au moment de l'affaire marocaine.

Il était question alors d'un conflit dans lequel la France se trouvait directement visée, tandis que dans la crise actuelle la France se trouve entraînée dans une querelle qui n'est pas la sienne.

Je ne crois pas un instant que notre attitude ait exercé sur la situation une influence décisive. Le Gouvernement allemand ne s'attend pas à notre neutralité.

Nous ne saurions nous engager d'une manière définitive à prendre part à une guerre éventuelle. Je l'ai dit à l'ambassadeur de France, qui a prié le Gouver-

---

(1) Voir n° 99.

nement de Sa Majesté britannique de réexaminer cette décision.

Je lui ai répondu que nous ne pouvions ni ne devions prendre d'engagement en ce moment, mais que nous examinerions certainement derechef la situation aussitôt qu'un développement nouveau se produirait.

---

## N° 117

*31 juillet.* — Ultimatum de l'Allemagne à la Russie. L'ambassadeur d'Allemagne à Paris exige du Gouvernement français une réponse demain avant 1 heure de l'après-midi au sujet de l'attitude de la France. (Fasc. 15, n° 46, p. 94-95.)

---

## N° 118

*Sir M. de Bunsen, Ambassadeur de Grande-Bretagne à Vienne, à Sir Edward Grey.*

(Reçu 31 juillet.)

(Télégramme.) Vienne, 31 juillet 1914.

Le comte Forgach, sous-secrétaire d'État, m'informe que bien qu'à son regret l'Autriche se soit vue contrainte de répondre à la mobilisation russe, l'ambassadeur d'Autriche à Londres a reçu des instructions pour vous informer qu'il n'y a pas lieu de considérer la mobilisation de l'une ou de l'autre puissance comme un acte nécessairement hostile. Des télégrammes s'échangeaient entre l'empereur de Russie et l'empereur d'Allemagne, et des pourparlers se continuaient entre l'ambassadeur d'Autriche à Saint-Pétersbourg et le ministre russe des Affaires étrangères. Le comte Forgach exprima l'espoir sérieux que ces efforts aboutiraient encore à éviter une guerre générale.

Comme je lui exprimai ma crainte que l'Allemagne ne mobilisât, il me répondit qu'à son avis l'Allemagne

était bien forcée de prendre des mesures pour assurer sa position.

Quant à l'intervention russe en faveur de la Serbie, l'Autriche-Hongrie n'admettrait guère une pareille prétention.

Je lui fis remarquer que, au moment où la conférence des ambassadeurs à Londres examinait la question de la frontière albanaise, le Gouvernement russe avait appuyé la Serbie, et que l'acceptation de la ligne frontière résulta d'une transaction entre les vues de la Russie et celles de l'Autriche-Hongrie.

Bien que le sous-secrétaire d'État s'exprimât sur un ton conciliant et ne parût point considérer la situation comme désespérée, il m'a été impossible d'en tirer une suggestion de transaction analogue dans le cas présent.

Le comte Forgach doit avoir cet après-midi un entretien avec l'ambassadeur russe, que j'ai mis au courant de la conversation ci-dessus.

L'ambassadeur de Russie a expliqué que son Gouvernement n'a pas le désir de s'immiscer arbitrairement en faveur de la Serbie; qu'en comparaison de son prédécesseur, le ministre actuel de Russie à Belgrade est un homme de vues très modérées; et qu'en ce qui concerne les demandes autrichiennes, la Russie a engagé la Serbie à s'y plier autant qu'il lui serait possible sans sacrifier son indépendance.

Son Excellence s'évertue dans l'intérêt de la paix.

---

## N° 119

*31 juillet.* — Sir E. Grey a nié à l'ambassadeur de France que le Gouvernement de Sa Majesté britannique ait donné à entendre au Gouvernement allemand que la Grande-Bretagne resterait neutre. Il ne lui est toutefois pas possible de donner pour le moment à la France aucun engagement positif, bien qu'il soit possible que de nouvelles complications puissent justifier son intervention. (Fasc. 15, n° 49, p. 99 à 101.)

---

## N° 120

*31 juillet.* — Le Tsar s'est engagé à ce que pas un soldat russe ne franchisse la frontière tant que continuera la conversation avec l'Autriche. (Fasc. 15, n° 48, p. 96 à 98.)

---

## N° 121

### *Sir E. Goschen, Ambassadeur de Grande-Bretagne à Berlin, à Sir Edward Grey.*

(Reçu 1er août.)

(Télégramme.) Berlin, 31 juillet 1914.

Votre télégramme du 31 juillet (1).

J'ai passé une heure auprès du secrétaire d'État à le prier avec insistance de prendre en considération votre proposition, et de faire encore un effort pour empêcher la terrible catastrophe que serait une guerre européenne. Il fit une allusion sympathique à votre proposition, en disant qu'il appréciait vos efforts continus vers la paix, mais qu'il était impossible au Gouvernement impérial de prendre en considération aucune proposition avant d'avoir reçu la réponse de la Russie à la communication allemande d'aujourd'hui.

Cette communication avait, il ne s'en cachait pas, la forme d'un ultimatum, et portait que si la Russie ne pouvait, dans les douze heures, donner au Gouvernement impérial l'assurance d'arrêter sa mobilisation contre l'Allemagne et l'Autriche, l'Allemagne se verrait, de son côté, dans l'obligation immédiate de procéder à la mobilisation.

Je demandai au secrétaire d'État pourquoi son Gouvernement avait rendu plus difficile à la Russie l'acceptation de sa requête, en réclamant la suspension de la mobilisation dans le sud aussi. Il me répondit que

---

(1) Voir n° 111.

c'était dans le but d'empêcher la Russie de prétendre que toute sa mobilisation visait uniquement l'Autriche.

Son Excellence ajouta que si la réponse de la Russie était satisfaisante, votre proposition mériterait à son avis une considération favorable, et qu'en tout cas il la soumettrait à l'Empereur et au chancelier. Mais il réitéra qu'il était inutile de la discuter jusqu'à ce que le Gouvernement russe eût fait connaître sa réponse à la demande de l'Allemagne.

Il m'assura de nouveau que, à la demande de l'empereur de Russie, l'empereur Guillaume et le ministère des Affaires étrangères allemand avaient jusqu'à hier soir insisté auprès de l'Autriche pour qu'elle se montrât prête à continuer les conversations. Les communications reçues de Vienne par le télégraphe et par le téléphone avaient été encourageantes, mais malheureusement la mobilisation russe était venue tout gâcher.

---

## N° 122

*31 juillet.* — Neutralité belge. Le secrétaire d'État allemand ne peut répondre à la demande de la Grande-Bretagne (n° 114) avant d'avoir consulté l'Empereur et le chancelier. Il doute que le Gouvernement allemand soit à même de faire une réponse quelconque ; le Gouvernement prétend que la Belgique a fait acte d'hostilité. (Fasc. 15, n° 53, p. 105-106.)

---

## N° 123

*Sir Edward Grey à Sir E. Goschen,*
*Ambassadeur de Grande-Bretagne à Berlin.*

Foreign Office, 1er août 1914.

Monsieur,

J'ai dit aujourd'hui à l'ambassadeur d'Allemagne

que la réponse [1] du Gouvernement allemand au sujet de la neutralité de la Belgique était très regrettable, car, en Angleterre, l'opinion publique s'intéressait à cette neutralité. Si l'Allemagne pouvait donner une assurance analogue à celle déjà donnée par la France à cet égard, cela contribuerait d'une manière appréciable à diminuer ici l'inquiétude et la tension. D'autre part, si l'un des belligérants venait à violer la neutralité belge tandis que l'autre la respectait, il serait extrêmement difficile de retenir l'émotion publique en Angleterre. Nous venions de discuter la question au Conseil des ministres, et ayant été autorisé à lui faire cette déclaration, je me permettais de lui remettre un mémoire à ce sujet.

Il me demanda si, au cas où l'Allemagne promettrait de ne pas violer la neutralité belge, nous nous engagerions à rester neutres.

Je répondis que je ne pouvais lui donner cette promesse ; nous avions encore les mains libres, et nous étions en train de considérer l'attitude que nous aurions à prendre. Je ne pouvais que lui dire que notre attitude serait dictée dans une large mesure par l'opinion publique anglaise, qu'intéressait vivement la neutralité belge. Je ne croyais pourtant pas pouvoir l'assurer de notre neutralité à cette seule condition.

L'ambassadeur me pressa de spécifier les conditions auxquelles il nous serait possible de rester neutres ; il suggéra même que l'Allemagne pourrait s'engager à respecter l'intégrité de la France et de ses colonies.

Je répondis que je me trouvais dans l'obligation de refuser nettement toute promesse de rester neutre à des conditions de cette nature. Je ne pouvais que lui répéter qu'il nous faudrait garder notre liberté d'action.

Veuillez, etc.

E. GREY.

---

(1) Voir n° 122.

### N° 124

*31 juillet.* — Ultimatum de l'Allemagne à la Russie. Le Gouvernement français désire connaître de suite l'attitude du Gouvernement de Sa Majesté britannique. (Fasc. 15, n° 50, p. 102-103.)

---

### N° 125

*31 juillet.* — Le Gouvernement français est résolu à respecter la neutralité belge (Voir n° 114), à moins d'être obligé de faire autrement par sa violation par une autre puissance. (Fasc. 15, n° 54, p. 106-107.)

---

### N° 126

*1er août.* — L'ambassadeur d'Allemagne à Paris a été informé que le Gouvernement français ne peut s'expliquer le motif de la communication allemande relative à l'attitude de la France dans le cas d'une guerre germano-russe (Voir n° 117). L'ambassadeur verra ce soir le ministre des Affaires étrangères. (Fasc. 15, n° 63, p. 117-118.)

---

### N° 127

*1er août.* — Mobilisation de l'armée et de la flotte autrichiennes. (Fasc. 15, n° 57, p. 111.)

---

### N° 128

*1er août.* — Neutralité belge (Voir n° 115). La Belgique compte que les puissances respecteront et maintiendront sa neutralité qu'elle est, d'ailleurs, résolue à défendre de toutes ses forces. (Fasc. 15, n° 65, p. 120-121.)

---

### N° 129

*2 août.* — Le Gouvernement allemand a informé le Luxembourg que les mesures militaires allemandes dans ce pays ne constitueront pas un acte d'hostilité, mais n'ont pour but que de se garantir contre une attaque de la part de la France. (Fasc. 15, n° 68, p. 124.)

---

## N° 130

*Sir Edward Grey à Sir E. Goschen,*
*Ambassadeur de Grande-Bretagne à Berlin.*

(Télégramme.) Foreign Office, 1er août 1914.

Nous apprenons que les autorités de Hambourg ont détenu par la force des vapeurs appartenant à la Great Central Company ainsi que d'autres navires marchands anglais.

Je ne me rends pas compte des raisons pour lesquelles a été ordonnée la détention de navires britanniques.

Vous voudrez bien prier le Gouvernement allemand d'envoyer des ordres immédiats pour que ces navires puissent quitter Hambourg sans délai. S'il n'est pas donné suite à cette demande, l'effet produit sur l'opinion anglaise sera déplorable.

Le Gouvernement de Sa Majesté britannique est, quant à lui, très désireux d'éviter tout incident qui puisse avoir l'apparence d'une agression ; j'espère que le Gouvernement allemand aura également soin d'éviter toute mesure de nature à rendre la situation impossible entre nous.

---

## N° 131

*1er août.* — Le Gouvernement russe annonce que l'Autriche est prête à discuter avec la Russie et à accepter une base de médiation. Sir E. Grey espère que le Gouvernement allemand pourra utiliser la communication russe pour éviter la tension. (Fasc. 15, n° 55, p. 109.)

---

## N° 132

*1er août.* — La Russie accepte la formule de la Grande-Bretagne comme base de médiation (Voir n° 103). (Fasc. 15, n° 56, p. 110.)

---

N° 133

*1er août.* — L'ambassadeur d'Autriche-Hongrie a informé le Gouvernement russe que son Gouvernement est prêt à discuter la substance de son ultimatum à la Serbie. (Fasc. 15, n° 58, p. 111-112.)

---

N° 134

*Sir F. Bertie, Ambassadeur de Grande-Bretagne à Paris, à Sir Edward Grey.*

(Reçu 1er août.)

(Télégramme.) Paris, 1er août 1914.

Le Président de la République m'informe que le Gouvernement allemand essaie de rejeter les responsabilités sur la Russie ; que ce n'est qu'après la publication de l'ordre de mobilisation générale en Autriche que l'empereur de Russie a proclamé lui-même l'ordre de mobilisation générale ; que, bien que les mesures prises par le Gouvernement allemand équivalent en réalité à la mobilisation générale, elles ne sont pas ainsi désignées ; que la mobilisation générale en France deviendra nécessaire comme mesure défensive ; que la France a déjà quarante-huit heures de retard sur l'Allemagne au point de vue des préparatifs militaires ; que les troupes françaises ont reçu l'ordre de laisser entre elles et la frontière un intervalle de 10 kilomètres au minimum, de façon à parer à toute accusation de provocation envers l'Allemagne ; que, d'autre part, les troupes allemandes sont actuellement sur la frontière française et ont fait des incursions en France ; que, malgré les mobilisations, l'empereur de Russie s'est déclaré prêt à laisser continuer les conversations entre son Gouvernement et l'ambassadeur d'Allemagne en vue du maintien de la paix ; qu'enfin le Gouvernement français désire sincèrement la paix et ne désespère pas, même à l'heure qu'il est, d'éviter la guerre.

---

## N° 135

*1er août.* — Sir E. Grey a été informé de bonne source que l'Autriche-Hongrie a fait savoir au Gouvernement allemand qu'elle était disposée à accepter la proposition de Sir E. Grey relative à une médiation entre elle et la Serbie. L'action militaire continuerait contre la Serbie, mais il y aurait cessation de la mobilisation russe et des contre-mesures austro-hongroises. (Fasc. 15, n° 59, p. 112-113.)

---

## N° 136

*1er août.* — La France a donné l'ordre de mobilisation générale à cause des mesures militaires allemandes. (Fasc. 15, n° 64, p. 119-120.)

---

## N° 137

*1er août.* — L'ambassadeur d'Autriche-Hongrie à Londres a donné l'assurance que les Autrichiens respecteront l'intégrité territoriale de la Serbie. Ils n'occuperont pas le sandjak. L'Autriche n'a point « fait claquer la porte » ni ne se refuse à de nouveaux pourparlers avec la Russie. (Fasc. 15, n° 60, p. 113-115.)

---

## N° 138

*1er août.* — Le Gouvernement allemand a donné l'ordre de mobilisation. L'absence de réponse à l'ultimatum de l'Allemagne doit être considérée comme établissant l'état de guerre; la Russie en sera informée. (Fasc. 15, n° 61, p. 115-116.)

---

## N° 139

*Sir G. Buchanan, Ambassadeur de Grande-Bretagne à Saint-Pétersbourg, à Sir Edward Grey.*

(Reçu 2 août.)

(Télégramme.) Saint-Pétersbourg, 1er août 1914.

Voir mon télégramme du 31 juillet[1].

L'empereur de Russie a donné lecture à l'ambassadeur d'Allemagne, au cours d'une audience qu'il lui a accordée hier, de son télégramme à l'empereur d'Allemagne.

Cette audience est restée sans résultat.

Au cours de la soirée, M. Sazonof eut un entretien avec l'ambassadeur d'Autriche-Hongrie, qui, n'ayant pas d'instructions précises de son Gouvernement, fit de son mieux pour dévoyer la conversation dans une discussion générale des rapports entre l'Autriche-Hongrie et la Russie, au lieu de s'en tenir à la question serbe.

En réponse, le ministre des Affaires étrangères exprima son désir de maintenir ces relations sur un pied d'amitié, et ajouta que, à tout prendre, elles étaient parfaitement satisfaisantes.

Le vrai problème à résoudre en ce moment était pourtant de savoir si l'Autriche devait écraser la Serbie et en faire sa vassale, ou bien si elle devait laisser cet État libre et indépendant. Tant que cette question n'aurait pas été résolue, c'était perdre son temps en pareille conjoncture que discuter au point de vue abstrait les rapports entre l'Autriche-Hongrie et la Russie. Le seul endroit où cette question pût utilement être discutée était Londres, et toute discussion de cette nature était rendue impossible par l'action de l'Autriche-Hongrie, qui bombardait Belgrade, ville pourtant réellement ouverte.

---

(1) Voir n° 120.

Ce matin, M. Sazonof voulut bien mettre l'ambassadeur de France et moi-même au courant de la conversation précitée. Il ajouta qu'au cours de la crise balkanique il avait eu occasion de faire comprendre de la façon la plus claire au Gouvernement austro-hongrois que toute attaque de l'Autriche contre la Serbie aurait pour conséquence inéluctable la guerre avec la Russie. Une domination autrichienne en Serbie serait évidemment tout aussi intolérable pour la Russie que, pour l'Angleterre, une domination allemande aux Pays-Bas. Il y allait pour la Russie d'une question de vie ou de mort. La politique de l'Autriche avait été d'un bout à l'autre tortueuse et dénuée de scrupule. Comptant sur l'appui de l'Allemagne, son alliée, elle s'était imaginée pouvoir narguer la Russie. La politique de l'Allemagne avait été également équivoque et hypocrite. Peu importait que l'Allemagne eût connu ou ignoré les termes de l'ultimatum autrichien. Ce qui importait c'était que l'Allemagne n'était intervenue que lorsqu'il était trop tard pour que son influence à Vienne eût un effet quelconque.

L'Allemagne n'avait pas eu la main heureuse dans le choix de ses représentants à Vienne et à Saint-Pétersbourg. Le premier était un russophobe enragé qui n'avait fait qu'exciter l'Autriche; le second avait fait croire à son Gouvernement que jamais la Russie ne ferait la guerre.

M. Sazonof se déclara épuisé de ses efforts incessants pour éviter la guerre. Jamais il n'avait opposé à une proposition quelconque une fin de non-recevoir. Il avait accepté la proposition d'une conférence à quatre; il avait accepté la proposition d'une médiation par l'Angleterre et l'Italie; il avait accepté la proposition d'une conversation directe entre l'Autriche et la Russie; mais toujours, soit par des réponses évasives, soit par des refus formels, l'Allemagne et l'Autriche-Hongrie avaient rendu vaines toutes les tentatives faites en faveur de la paix.

Les agissements du Gouvernement austro-hongrois

et les préparatifs de l'Allemagne avaient forcé la Russie à mobiliser, et la mobilisation de l'Allemagne avait rendu désespérée la situation.

M. Sazonof termina en disant que la formule, dont le texte est mentionné dans mon télégramme du 31 juillet (1), avait été transmise à Vienne par le Gouvernement russe, et que ce dernier y adhérerait encore si vous pouviez la faire accepter avant que les troupes allemandes eussent passé la frontière. En aucun cas la Russie ne commencerait les hostilités.

Je ne vois plus le moyen d'empêcher une guerre générale, à moins d'obtenir de la France et de l'Allemagne qu'elles tiennent leurs armées mobilisées, mais immobiles, de chaque côté de la frontière, comme la Russie se déclare prête à le faire, en attendant les résultats d'une suprême tentative pour trouver une solution à la crise actuelle.

---

## N° 140

*Sir F. Bertie, Ambassadeur de Grande-Bretagne à Paris, à Sir Edward Grey.*

(Reçu 1er août.)

(Télégramme.) Paris, 1er août 1914.

Ce soir le ministre de la Guerre manda de nouveau chez lui l'attaché militaire, auquel il dit vouloir le tenir au courant de la situation. Il insista beaucoup sur le fait que la zone de 10 kilomètres qu'il avait interposée entre les troupes et la frontière et qui était encore occupée par les paysans, démontrait clairement les efforts de la France pour éviter la moindre provocation.

(1) Voir n° 120.

---

## N° 141

*Sir M. de Bunsen, Ambassadeur de Grande-Bretagne à Vienne, à Sir Edward Grey.*

(Reçu 2 août.)

(Télégramme.) Vienne, 1er août 1914.

Je dois avoir demain un entretien avec le ministre des Affaires étrangères, qui recevra cet après-midi les ambassadeurs de France et de Russie.

L'ambassadeur de Russie vient de porter à ma connaissance l'ultimatum allemand exigeant la démobilisation russe dans les douze heures.

Le ministre russe des Affaires étrangères ayant demandé à l'ambassadeur d'Allemagne si le refus, que son Gouvernement opposerait inévitablement à une sommation aussi brutale, entraînerait la guerre, l'ambassadeur répondit que, dans le cas où la Russie refuserait, l'Allemagne se trouverait dans l'obligation de mobiliser.

L'ambassadeur de Russie à Vienne estime que la guerre est à peu près inévitable et que, la mobilisation coûtant trop cher pour qu'on puisse longtemps la maintenir, l'Allemagne attaquera immédiatement la Russie.

Il dit que la prétendue mobilisation russe ne signifiait tout simplement que la Russie avait pris des mesures militaires analogues à celles prises par l'Allemagne.

Il semble que la situation est encore plus tendue entre l'Allemagne et la Russie qu'elle ne l'est entre l'Autriche et la Russie.

D'après l'ambassadeur de Russie, cette dernière se contenterait, même à l'heure qu'il est, d'une assurance relative à l'intégrité et à l'indépendance de la Serbie. Il m'assure que la Russie n'a aucune intention agressive contre l'Autriche.

Aujourd'hui il fera encore une fois ressortir au

ministre des Affaires étrangères les terribles conséquences qui suivront fatalement le refus d'une concession pourtant bien légère. Cette fois la Russie irait jusqu'au bout.

Je partage l'avis de Son Excellence, que, dès le début, l'ambassadeur d'Allemagne à Vienne a voulu la guerre, et que ce désir personnel a déteint sur son action ici. L'ambassadeur de Russie est également convaincu que le Gouvernement allemand, lui aussi, a travaillé dès le début pour la guerre.

L'ambassadeur de France a l'intention de parler très sérieusement aujourd'hui au ministre des Affaires étrangères à propos de la gravité extrême de la situation, et de lui demander si on est en train de prendre en considération n'importe quelle proposition susceptible de servir de base à une médiation.

On est très inquiet de savoir ce que fera l'Angleterre.

Je crains fort que, si la ligne de conduite du Gouvernement austro-hongrois a été décidée de concert avec l'Allemagne, rien ne puisse la lui faire modifier.

---

N° 142

*1er août.* — Mobilisation générale de l'armée et de la flotte allemandes. (Fasc. 15, n° 62, p. 117.)

---

N° 143

*Sir E. Goschen, Ambassadeur de Grande-Bretagne à Berlin, à Sir Edward Grey.*

(Reçu 2 août.)

(Télégramme.) Berlin, 2 août 1914.

Détention de navires de commerce anglais à Hambourg.

Je me suis conformé aux instructions contenues dans votre dépêche du 1er août (1). Le secrétaire d'État, après m'en avoir exprimé son étonnement et ses regrets, m'a promis d'envoyer immédiatement des ordres pour qu'il soit permis aux vapeurs de quitter Hambourg sans délai.

---

**N° 144**

*2 août.* — Le secrétaire d'État allemand dit que certaines troupes russes ayant franchi la frontière, l'Allemagne et la Russie sont en état de guerre. (Fasc. 15, n° 67, p. 123.)

---

**N° 145**

*Sir E. Goschen, Ambassadeur de Grande-Bretagne à Berlin, à Sir Edward Grey.*

(Reçu 2 août.)

(Télégramme.) Berlin, 2 août 1914.

Mon télégramme du 1er août (2).

Le secrétaire d'État m'informe qu'hier au soir a été envoyé l'ordre de laisser partir les navires anglais détenus à Hambourg. Il dit qu'il faut y voir une marque de déférence spéciale pour le Gouvernement de Sa Majesté britannique, pareille permission n'ayant été accordée à aucun autre vaisseau étranger.

Le motif allégué comme cause de la détention est qu'on était en train de semer des mines et de prendre encore d'autres précautions.

---

(1) Voir n° 130.
(2) Voir n° 143.

## N° 146

*Sir F. Villers, Ministre de Grande-Bretagne à Bruxelles, à Sir Edward Grey.*

(Reçu 2 août.)

(Télégramme.) Bruxelles, 2 août 1914.

Le Gouvernement belge confirme officiellement que des troupes allemandes ont pénétré dans le grand-duché de Luxembourg.

---

## N° 147

*2 août.* — Les actes des troupes allemandes dans le Luxembourg sont manifestement contraires à la neutralité du grand-duché, garantie par le traité de Londres de 1867. Une protestation a été faite aux représentants de l'Allemagne à Luxembourg et aussi au secrétaire d'État allemand. (Fasc. 15, n° 69, p. 125-126.)

---

## N° 148

*2 août.* — Assurance donnée à l'ambassadeur de France à Londres au sujet de la protection des côtes et des bâtiments français par la flotte britannique, sous réserve du consentement du Parlement. Effet de la violation de la neutralité du Luxembourg et de la Belgique. (Fasc. 15, n° 70, p. 126-127.)

---

## N° 149

*Sir Edward Grey à Sir E. Goschen, Ambassadeur de Grande-Bretagne à Berlin.*

(Télégramme.) Foreign Office, 2 août 1914.

Votre télégramme du 1er août (1).

Je regrette d'apprendre qu'à Hambourg 100 tonnes

(1) Voir n° 143.

de sucre ont été de force débarquées du vapeur *Sapho* et placées sous séquestre. Il semble que d'autres navires anglais chargés de sucre ont subi le même sort.

Veuillez informer le secrétaire d'État que, pour les raisons indiquées dans mon télégramme du 1er août (1), j'espère bien que l'ordre déjà envoyé à Hambourg de libérer les navires anglais comprend aussi la libération de leur cargaison, dont la détention serait injustifiable.

---

### N° 150

*Sir E. Goschen, Ambassadeur de Grande-Bretagne à Berlin, à Sir Edward Grey.*

(Reçu 3 août.)

(Télégramme.) Berlin, 3 août 1914.

Votre télégramme du 2 août (2) : Détention de navires anglais à Hambourg.

Je ne puis avoir aucun renseignement.

---

### N° 151

*3 août.* — Le Gouvernement français a offert cinq corps d'armée au Gouvernement belge. Celui-ci a répondu que tout en étant sincèrement reconnaissant de cette attention, il ne se propose pas de faire appel à la garantie des puissances et prendra plus tard une décision sur la façon dont il entend agir. (Fasc. 15, n° 71, p. 128.)

---

### N° 152

*3 août.* — Communication de l'ambassadeur de France à Londres : l'Italie n'estime pas qu'il y ait *casus fœderis*. (Fasc. 15, n° 66, p. 121-122.)

---

(1) Voir n° 130.
(2) Voir n° 149.

## N° 153

*4 août.* — Neutralité belge. Le Gouvernement de Sa Majesté britannique a été informé que le Gouvernement allemand a proposé à la Belgique une neutralité amicale comportant le libre passage à travers le territoire belge; cette proposition est accompagnée d'une menace en cas de refus. Le Gouvernement belge a rejeté l'offre. Demander au Gouvernement allemand l'assurance immédiate qu'il ne donnera pas suite à sa menace ni ne violera la neutralité belge. (Fasc. 15, n° 72, p. 130-131.)

---

## N° 154

*4 août.* — Neutralité belge (Voir n° 153). Devant la réponse de la Belgique, le Gouvernement allemand a menacé d'user de la force pour mettre à exécution ses projets. (Fasc. 15, n° 73, p. 132.)

---

## N° 155

*4 août.* — Le Gouvernement de Sa Majesté britannique compte que la Belgique s'opposera à la violation de sa neutralité. Il est prêt à se joindre à la Russie et à la France pour aider la Belgique à repousser l'agression allemande et à garantir son indépendance et son intégrité à l'avenir. (Fasc. 15, n° 76, p. 134-135.)

---

## N° 156

### *Sir Edward Grey à Sir E. Goschen, Ambassadeur de Grande-Bretagne à Berlin.*

(Télégramme.) Foreign Office, 4 août 1914.

Je continue à recevoir de nombreuses plaintes de maisons anglaises dont les navires sont détenus à Hambourg, Cuxhaven et autres ports allemands.

Il ne saurait y avoir aucune espèce de justification pour ces agissements de la part des autorités allemandes, qui sont en contravention directe avec le droit international et les assurances données par le chancelier impérial à Votre Excellence.

Veuillez demander la libération immédiate de tous les navires anglais, si cette libération n'a pas encore été effectuée.

---

### N° 157

*4 août.* — Assurance que l'Allemagne n'annexera en aucun cas le territoire belge. Quant à la neutralité belge, l'Allemagne est forcée de passer outre par la connaissance qu'elle a des projets français. (Fasc. 15, n° 74, p. 132-133.)

---

### N° 158

*4 août.* — Les troupes allemandes ont pénétré en territoire belge ; Liége sommée de se rendre. (Fasc. 15, n° 75, p. 134.)

---

### N° 159

*4 août.* — La neutralité belge est menacée par l'Allemagne. A moins que le Gouvernement allemand ne soit préparé à donner avant minuit l'assurance qu'il respectera la neutralité de la Belgique, l'ambassadeur de Sa Majesté britannique à Berlin devra demander ses passeports et déclarer que son Gouvernement se considère comme tenu à prendre toutes mesures en son pouvoir pour remplir les obligations qu'il a prises par traités. (Fasc. 15, n° 77, p. 135-136.)

---

### N° 160

*8 août.* — Exposé de la rupture des rapports diplomatiques avec le Gouvernement allemand. (Fasc. 15, n° 78, p. 136 à 149.)

---

### N° 161

*1er septembre.* — Exposé de la rupture des rapports diploma tiques avec le Gouvernement austro-hongrois. (Fasc. 15, n° 79, p. 150 à 166.)

---

# LISTE DES PERSONNAGES MENTIONNÉS DANS CETTE CORRESPONDANCE

## GRANDE-BRETAGNE

| | |
|---|---|
| *Secrétaire d'État pour les Affaires étrangères* . . . . . . . . . . . . | Sir Edward Grey. |
| *Sous-secrétaire d'État permanent pour les Affaires étrangères* . . . . . . | Sir A. Nicolson. |
| *Ambassadeur de France*. . . . . . . | M. Paul Cambon. |
| *Ambassadeur de Russie*. . . . . . . | Le comte Benckendorff.<br>M. de Etter (*Conseiller d'ambassade*). |
| *Ambassadeur d'Allemagne*. . . . . . | Le prince Lichnowsky. |
| *Ambassadeur d'Autriche-Hongrie* . . | Le comte Mensdorff. |
| *Ministre de Belgique* . . . . . . . . | Le comte de Lalaing. |
| *Ministre de Serbie* . . . . . . . . . | M. Boschkovitch. |

## FRANCE

| | |
|---|---|
| *Président de la République* . . . . . | M. Poincaré. |
| *Président du Conseil et Ministre des Affaires étrangères* . . . . . . . . | M. Viviani. |
| *Ministre de la Justice et Ministre par intérim des Affaires étrangères* . . | M. Bienvenu-Martin. |
| *Ambassadeur de Grande-Bretagne*. . | Sir Francis Bertie. |
| *Ambassadeur de Russie*. . . . . . . | M. Isvolsky. |
| *Ambassadeur d'Allemagne*. . . . . . | Baron von Schoen. |
| *Ambassadeur d'Autriche-Hongrie* . . | Le comte Scézsen. |

## RUSSIE

| | |
|---|---|
| *Ministre des Affaires étrangères* . . . | M. Sazonof. |
| *Ambassadeur de Grande-Bretagne*. . | Sir George Buchanan. |
| *Ambassadeur de France*. . . . . . . | M. Paléologue. |
| *Ambassadeur d'Allemagne* . . . . . | Le comte Pourtalès. |
| *Ambassadeur d'Autriche-Hongrie* . . | Le comte Szápáry. |

## ALLEMAGNE

| | |
|---|---|
| *Chancelier impérial* . . . . . . . . . | Dr. von Bethmann-Hollweg. |
| *Secrétaire d'État* . . . . . . . . . . . | Herr von Jagow. |
| *Sous-secrétaire d'État* . . . . . . . . | Herr von Zimmermann. |
| *Ambassadeur de Grande-Bretagne* . . | Sir Edward Goschen. |
| | Sir Horace Rumbold (*Conseiller d'ambassade*). |
| *Ambassadeur de Russie* . . . . . . . | M. Swerbeiev. |
| *Ambassadeur de France* . . . . . . | M. Jules Cambon. |
| *Ambassadeur d'Autriche-Hongrie* . . | Le comte Szogyény. |

## AUTRICHE-HONGRIE

| | |
|---|---|
| *Secrétaire d'État pour les Affaires étrangères* . . . . . . . . . . . . | Le comte Berchtold. |
| *Sous-secrétaires d'État pour les Affaires étrangères* . . . . . . . . . . . | Le baron Macchio. Le comte Forgach. |
| *Ambassadeur de Grande-Bretagne* . . | Sir Maurice de Bunsen. |
| *Ambassadeur de France* . . . . . . . | M. Dumaine. |
| *Ambassadeur de Russie* . . . . . . . | M. Schebeko. |
| *Ambassadeur d'Allemagne* . . . . . . | Herr von Tschirscky. |

## ITALIE

| | |
|---|---|
| *Ministre des Affaires étrangères* . . . | Le marquis di San Giuliano. |
| *Ambassadeur de Grande-Bretagne* . . | Sir Rennell Rodd. |

## BELGIQUE

| | |
|---|---|
| *Ministre de Grande-Bretagne* . . . . | Sir Francis Villiers. |

## SERBIE

| | |
|---|---|
| *Premier Ministre* . . . . . . . . . . . | M. Pachitch. |
| *Ministre de Grande-Bretagne* . . . . | Mr. des Graz. |
| | Mr. Crackanthorpe (*Premier Secrétaire*). |
| *Ministre d'Autriche-Hongrie* . . . . . | Le baron Giesl. |

NANCY-PARIS, IMPRIMERIE BERGER-LEVRAULT — MARS 1916

# PAGES D'HISTOIRE — 1914-1916

*Série de volumes in-12 (93 volumes parus)*

## PRÉLIMINAIRES ET DÉBUT DE LA GUERRE

**Le Guet-apens.** *23, 24 et 25 juillet 1914* . . . . . . . . . . . . . . . . . **40 c.**
**La Tension diplomatique.** *Du 25 juillet au 1er août 1914* . . . . . . **60 c.**
**En Mobilisation.** *2, 3 et 4 août 1914* . . . . . . . . . . . . . . **60 c.**
**La Journée du 4 août** . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . **60 c.**
**En Guerre.** *Du 5 au 7 août 1914* . . . . . . . . . . . . . . . . **60 c.**

---

**La Séance historique de l'Institut de France.** Préface de M. H. Welschinger, de l'Institut . . . . . . . . . . . . . . . . . **60 c.**

**La Journée du 22 décembre 1914** (*Rentrée des Chambres*). Préface de M. H. Welschinger, de l'Institut. . . . . . . . . . . . . . **60 c.**

**Paroles françaises** (*Diplomates, publicistes, académiciens, universitaires,* etc.). Volumes I et II, chacun à. . . . . . . . . . . . . . . **60 c.**

*La Diplomatie française.* — **L'Œuvre de M. Delcassé.** Avec portrait. **60 c.**

## LES COMMUNIQUÉS OFFICIELS DEPUIS LA DÉCLARATION DE GUERRE

*Du 5 août 1914 au 31 octobre 1915.* 16 volumes, chacun à . . . . . . **60 c.**
*Novembre et décembre 1915.* — Un volume. . . . . . . . . . . . . . **90 c.**

**Nos Marins et la guerre** (*Du 4 août 1914 au 15 août 1915*). 2 volumes, chacun à . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . **60 c.**

---

## LES MISES A L'ORDRE DU JOUR

**I à XIII.** — *Du 8 août au 28 décembre 1914.* 13 volumes, chacun à . . . **60 c.**
**XIV.** — *Du 29 décembre 1914.* Avec la *Liste alphabétique des noms cités depuis le 8 août* . . . . . . . . . . . . . . . . . **90 c.**

---

**Extraits du « Bulletin des Armées de la République ».**

**I. — Les Premiers-Paris.** *Du 15 août au 3 septembre 1914* . . . . **60 c.**
**II. — Les Premiers-Bordeaux.** *Du 4 septembre au 21 octobre 1914.* **60 c.**
**III. — Les Premiers-Bordeaux.** *Du 24 octobre au 9 décembre 1914.* **60 c.**

**Chants de Soldats (1525-1915).** *Chansons populaires. Chants militaires. Hymnes nationaux. Sonneries.* (Avec la musique.) Recueillis par A. Sauvrezis . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . **1 fr.**

**Les Poètes de la Guerre.** *Recueil de poésies parues depuis le 1er août 1914.* Préface en vers de Hugues Delorme . . . . . . . . . **75 c.**

**La Vie économique en France pendant la Guerre actuelle,** par Paul Beauregard, membre de l'Institut . . . . . . . . . . . . **40 c.**

**L'Organisation du Crédit** *en Allemagne et en France,* par André Liesse, membre de l'Institut . . . . . . . . . . . . . . . . . . **90 c.**

**Du Rôle de la Physique à la guerre. De l'Avenir de nos Industries physiques après la Guerre,** par J. Violle, membre de l'Institut. Avec 26 figures. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . **75 c.**

**Les Pages de Gloire de l'Armée belge.** *De la Gette à l'Yser. A Dixmude,* par le commandant Willy Breton, de l'armée belge. 1915. Avec 4 cartes. (*11e mille*) . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . **60 c.**

**Les Volontaires étrangers** *enrôlés au service de la France en 1914-1915,* par M.-C. Poinsot . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . **60 c.**

**Les Terres meurtries,** par A. de Pouvourville. 1915. Avec 7 cartes. **60 c.**

# LIBRAIRIE MILITAIRE BERGER-LEVRAULT

*PARIS, 5-7, rue des Beaux-Arts — rue des Glacis, 18, NANCY*

## PAGES D'HISTOIRE — 1914-1916

*Série de volumes in-12 (93 volumes parus)*

### LES LIVRES DIPLOMATIQUES

**Le Livre jaune français** (*17 mars 1913-4 septembre 1914*) . . . . 90 c.
**Le Livre gris belge** (*24 juillet-29 août 1914*) . . . . . . . . . . . . 60 c.
**Le Livre orange russe** (*10/23 juillet-24 juillet/6 août 1914*) . . . . . 60 c.
**Le second Livre orange russe** (*19 juillet/1er août-19 octobre/1er novembre 1914*) . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . 60 c.
**Le Livre bleu anglais** (*23 juillet-4 août 1914*) . . . . . . . . . . . 60 c.
— — *Documents complémentaires* (*20 juillet-1er septembre 1914*) . . . . . . . . . . . . . . . 60 c.
**Le second Livre bleu anglais** (*Turquie, 3 août-4 novembre 1914*) . 90 c.
**Le Livre bleu serbe** (*16/29 juin-3/16 août 1914*) . . . . . . . . . . 60 c.
**Le Livre vert italien** (*9 décembre 1914-4 mai 1915*) . . . . . . . . 90 c.
**Le Livre blanc allemand** (*24 juillet-2 août 1914*) . . . . . . . . . . 60 c.
**Le second Livre blanc allemand.** *Essai critique et notes sur l'altération officielle des documents belges*, par Fernand PASSELECQ, directeur du Bureau documentaire belge. Avec de nombreux facsimilés inédits . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . 1 fr.
**Le Livre rouge austro-hongrois** (*29 juin-24 août 1914*) . . . . . . 90 c.

### LES NEUTRES ET LA GUERRE

**Voix américaines sur la Guerre de 1914-1916.** Articles traduits ou analysés par S. R., membre de plusieurs sociétés savantes. Volumes I à IV, chacun à . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . 60 c.

**La Suisse et la Guerre** . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . 60 c.

**Les Dessous économiques de la Guerre**, par Christian CORNÉLISSEN, économiste hollandais. Préface de Charles ANDLER, professeur à la Sorbonne . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . 60 c.

**Les Allemands en Belgique (Louvain et Aerschot).** *Notes d'un témoin hollandais*, par L.-H. GRONDIJS, ancien professeur à l'Institut technique de Dordrecht. 1915 . . . . . . . . . . . . . . . . . . . 60 c.

**Voix espagnoles.** Préface par Gomez CARRILLO . . . . . . . . . . . 60 c.

---

**L'Allemagne et la Guerre**, par Émile BOUTROUX, de l'Académie Française . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . 40 c.

**La Folie allemande.** *Documents allemands*, par Paul VERRIER, chargé de cours à la Sorbonne . . . . . . . . . . . . . . . . . . 30 c.

**La Haine allemande** (*Contre les Français*), par Paul VERRIER. . . 40 c.

**Paroles allemandes.** Préface de l'abbé E. WETTERLÉ, ancien député d'Alsace au Reichstag . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . 90 c.

**Les Origines historiques de la guerre**, par Gabriel ARNOULT, docteur en droit. Avec 4 cartes . . . . . . . . . . . . . . . . . . 40 c.

**Les Campagnes de 1914**, par CHAMPAUBERT. Avec 23 cartes. . . . 60 c.

**Chronologie de la Guerre** (*31 juillet 1914-30 juin 1915*), par S. R. 2 volumes . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . 1 fr.

**L'Œuvre de la France.** Articles traduits du journal *The Times* (juillet 1915) . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . 40 c.

**Voix italiennes sur la Guerre de 1914-1915.** . . . . . . . . . . 60 c.

**Les Alsaciens-Lorrains en France pendant la guerre** . . . . 60 c.

# LÉGISLATION DE GUERRE 1914-1916

**Collection publiée sous la direction de A. SAILLARD ✻, I, C**

ANCIEN INSPECTEUR GÉNÉRAL
CHEF DE BUREAU AU MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

***Série de volumes in-12, brochés***

1. **Les Loyers et le Moratorium.** *Guide complet pour les propriétaires et les locataires*, par A. Saillard. — Brochure de 64 pages . **75 c.**
2. **Les Baux à ferme, les Métayages et le Moratorium**, par A. Saillard. — Brochure de 32 pages . . . . . . . . . . . . . . **40 c.**
3. **Les Affaires, la Bourse, les Banques et la Guerre.** *Étude complète*, par F.-J. Combat, chef de portefeuille, expert-comptable judiciaire. — Brochure de 96 pages. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . **1 fr. 25**
4. **Les Finances publiques et la Guerre.** *Étude d'ensemble* (*France et Étranger*), par F.-J. Combat. — Brochure de 96 pages . . . . **1 fr. 25**
5. **Le Séquestre des biens des Allemands et des Austro-Hongrois.** *Guide juridique et pratique*, par A. Saillard, en collaboration avec un Administrateur-Séquestre. — Brochure de 96 pages. . . . **1 fr. 50**
6. **Condition civile des mobilisés.** — *Actes de l'état civil, Mariage par procuration, Actions et Obligations civiles*, par H. Fougerol, docteur en droit et lauréat de la Faculté de Paris, avocat à la Cour, attaché au cabinet du sous-secrétaire d'État à la Guerre. — Broch. de 132 p. **2 fr.**
7. **Décès et Disparitions aux armées.** *Constatation, Formalités, Successions, Renseignements pratiques et Formules*, par H. Fougerol. — Brochure de 64 pages . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . **75 c.**
8. **Les Droits des Veuves et des Orphelins des militaires tués à l'ennemi.** *Renseignements pratiques et textes*, par A. Saillard et H. Fougerol. — *2e édition*. Brochure de 166 pages . . . . . . . . **2 fr.**
9. **Les Blessés de guerre.** *Prothèse et Rééducation professionnelle*, par Paul Razous, actuaire du Contrôle au Ministère du Travail. — Brochure de 64 pages. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . **1 fr.**
10. **Les Allocations aux familles des Mobilisés,** *avec les solutions des cas d'espèces les plus fréquents, d'après les instructions administratives*, par A. Saillard et H. Fougerol. — Brochure de 112 pages . . **1 fr. 25**
11. **Les Dommages de guerre.** *Constatation et Évaluation. Catégories de dommages. Formalités à remplir. Textes officiels. Tableaux et formules.* — Brochure de 112 pages. . . . . . . . . . . . . . **1 fr. 25**
12. **Les Assurances et la Guerre,** avec commentaire juridique et pratique, par F.-J. Combat. — Brochure de 80 pages . . . . . . . . . . . **1 fr.**
13. **L'Application de l'Impôt sur le Revenu.** *Historique. Barèmes. Déclarations.* — Brochure de 60 pages . . . . . . . . . . . . . . **1 fr. 25**
14. **La Croix de Guerre et les décorations militaires,** par A. Saillard et H. Fougerol. — Brochure de 90 pages. . . . . . . . . . . **1 fr. 25**
15. **Le Travail des Femmes à domicile.** *Nouvelle réglementation avec Commentaire*, par F.-J. Combat. — Brochure de 85 pages. . . **1 fr. 25**
16. **Mesures douanières, Prohibitions et Contrebande de guerre.** (*En préparation.*)
17. **L'Alcool et les débits de boissons** . . . . . . . . (*En préparation.*)
18. **La Propriété industrielle et la Guerre,** par P. Lainel. (*En préparation.*)
19. **L'Appel des classes** . . . . . . . . . . . . . . . . (*En préparation.*
20. **Les Pensions militaires** . . . . . . . . . . . . . (*En préparation.*)

# LIBRAIRIE MILITAIRE BERGER-LEVRAULT

***PARIS, 5-7, rue des Beaux-Arts — rue des Glacis, 18, NANCY***

**Germania.** *L'Allemagne et l'Autriche dans la civilisation et l'histoire,* par René Lote, agrégé de l'Université, doct. ès lettres. 1915. Vol. in-12. **3 fr. 50**

**L'Allemagne et le Droit des gens,** *d'après les sources allemandes et les archives du Gouvernement français,* par Jacques de Dampierre, archiviste-paléographe. 1915. Volume in-4, avec 103 gravures (vues, portraits, fac-similés de documents) et 13 cartes. . . . . . . . . . . . . . . . . . **6 fr.**

**Les Violations des lois de la guerre par l'Allemagne** (Publication faite par les soins du ministère des Affaires étrangères). Tome I. 1915. Volume grand in-8 de 210 pages, avec de nombreuses photographies . . . . . **1 fr.**

**La Guerre à l'allemande, par Jeanne et Frédéric Regamey. 1915. Volume in-12** . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . **1 fr. 50**

**Culture et Kultur,** par Gaston Gaillard. 2e édition, revue et corrigée. 1915. Volume in-8 . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . **3 fr.**

**Carnets de Route de Combattants allemands.** Traduction intégrale, introduction et notes par J. de Dampierre, archiviste-paléographe. — I. *Un Officier saxon. — Un Sous-officier posnanien. — Un Réserviste saxon.* 1916. Volume in-12, avec 16 illustrations et fac-similés d'écriture . . . . **3 fr. 50**

**Une Visite à l'Armée anglaise,** par Maurice Barrès, de l'Académie Française. 1915. Volume in-16 jésus . . . . . . . . . . . . . . . . . . **1 fr. 25**

**La France en Guerre,** par Rudyard Kipling. Traduit de l'anglais par Claude et Joël Ritt. 1915. Vol. in-16 jésus, avec 2 photographies. . **1 fr. 25**

**Parmi les Ruines.** *De la Marne au Grand Couronné,* par Gomez Carrillo. Traduit de l'espagnol par J.-N. Champeaux. 4e mille. 1915. Volume in-12 de 387 pages, broché . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . **3 fr. 50**

**Jusqu'au Rhin.** *Les Terres meurtries et les Terres promises,* par A. de Pouvourville. 1916. Volume in-12, avec 32 cartes . . . . . . . . . **3 fr. 50**

**L'Épopée serbe.** *L'Agonie d'un peuple,* par Henry Barby, correspondant de guerre du *Journal.* 1916. Volume in-12, avec 20 illustrations hors texte et 1 carte . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . **3 fr. 50**

**La Guerre des Nations** (*Août-décembre 1914*), par Angelo Gatti, capitaine d'état-major dans l'armée italienne, critique militaire du *Corriere della Sera.* Traduit de l'italien avec l'autorisation de l'auteur. 1915. Vol. in-8. . **3 fr. 50**

**La Guerre au vingtième siècle.** *Essais stratégiques,* par le lieutenant-colonel Henri Mordacq. 1914. Un volume in-12, avec 2 cartes in-folio, broché. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . **3 fr. 50**

**Opinions allemandes sur la Guerre moderne,** *d'après les principaux écrivains militaires allemands.* 1912. Trois volumes gr. in-8, brochés. **3 fr.**

**L'Adversaire.** *Aperçu historique sur le développement de la puissance militaire de l'Allemagne, de ses origines à juin 1915,* par C.-H. d'Estre, breveté d'état-major. Volume in-8. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . **1 fr.**

**Réparation des dommages causés par la Guerre,** par L. Armbruster, avocat à la Cour d'appel de Paris. 1916. Volume in-12. . . . . . . **3 fr. 50**

**Organisation générale de l'Armée française,** par le lieutenant J. Oertlé. 1916. Volume in-8 étroit, avec de nombreuses figures schématiques. . **75 c.**

**L'Aviation pendant la Guerre,** par Gustave Grouvezier. Préface de Maurice Barrès, de l'Académie Française. 1916. Volume in-8, avec 86 photographies, schémas et silhouettes des avions et hydravions des armées belligérantes . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . **3 fr. 50**

NANCY, IMPRIMERIE BERGER-LEVRAULT

PAGES D'HISTOIRE — 1914-1915

2e Série a, 2

# Les Pourparlers Diplomatiques

3 AOUT-4 NOVEMBRE 1914

VIII

## LE SECOND LIVRE BLEU ANGLAIS

CORRESPONDANCE RELATIVE AUX ÉVÉNEMENTS
QUI ONT AMENÉ
LA RUPTURE DES RELATIONS AVEC LA TURQUIE

LIBRAIRIE MILITAIRE BERGER-LEVRAULT

PARIS
RUE DES BEAUX-ARTS, 5-7

NANCY
RUE DES GLACIS, 18

51

*Prix : 90 centimes.*

# PAGES D'HISTOIRE — 1914-1915

## PLAN GÉNÉRAL

**1re Série. — L'Explosion vue de la frontière de l'Est** (23 juillet — 5 août). 5 volumes : *a)* Le Guet-Apens. — *b)* La Tension diplomatique. — *c)* En Mobilisation. — *d)* La Journée du 4 août. — *e)* En Guerre.

**2e Série. — Les Pourparlers diplomatiques.**
Sept volumes parus : *a)* Livre bleu anglais. — *b)* Livre gris belge. — *c)* Livre orange russe. — *d)* Livre bleu serbe. — *e)* Livre blanc allemand. — *e 2)* Second Livre orange russe. — *g)* Livre rouge austro-hongrois

**3e Série. — Les Communiqués officiels.** *Suite chronologique des dépêches du Gouvernement français.* 8 vol. parus (du 5 août 1914 au 30 avril 1915).

**4e Série. — Atlas-Index de tous les théâtres de la Guerre.**
*a)* Campagnes de France et de Belgique (34 cartes au 1/400000e, en 4 couleurs ; index alphabétique). *b)* Front Est : Prusse Orientale, Galicie Pologne, Hongrie.
En préparation : *c)* Campagnes des Vosges, d'Alsace, de Lorraine, de l'Allemagne de l'Ouest. — *d)* Front Sud : Serbie, Bosnie-Herzégovine, etc.

**5e Série. — Les Mises à l'Ordre du Jour** : *Citations, Promotions, Légion d'honneur, Médaille militaire.* 9 volumes parus (du 8 août au 1er décembre).

**6e Série. — Pangermanisme.**
*a 1)* La Folie allemande, par Paul Verrier, professeur à la Sorbonne. — *a 2)* La Haine allemande, par Paul Verrier. — *b)* Paroles allemandes. Extraits d'auteurs et de discours allemands ; traductions de carnets de guerre d'officiers et de soldats. — *c)* Peints par eux-mêmes (traduction d'ouvrages et de documents inédits pangermanistes).

**7e Série. — L'Indignation du monde civilisé.**
*a)* La Séance historique de l'Institut de France. — *b)* L'Allemagne et la Guerre, par Émile Boutroux, de l'Académie Française. — *c)* La Journée du 22 décembre. — *d)* Rapport officiel de la Commission instituée en vue de constater les actes commis par l'ennemi en violation du droit des gens en France. — *e)* Rapports sur la violation du droit des gens en Belgique. — *f)* Protestation des académies et des sociétés savantes. — *g)* La Protestation des grands hommes de l'étranger : savants, artistes, philosophes, etc. — *h)* Paroles françaises. — *i)* Paroles de Belgique. — *j)* Paroles d'Alsace et de Lorraine. — *k)* Paroles de neutres. — *l)* Ordres du jour des sociétés savantes et artistiques.

**8e Série. — La Guerre et la Presse mondiale.**
*a)* Extraits du *Bulletin des Armées de la République* (4 volumes parus). — *b)* Voix américaines (2 volumes). — *c)* Les Poètes de la guerre. — *d)* Articles choisis dans les grands quotidiens de Paris. — *e)* Presse de province. — *f)* Presse des pays alliés. — *g)* Presse des pays neutres. — *h)* Presse des pays ennemis. — *i)* Les meilleures Caricatures et les meilleures Chansons.

**9e Série. — Pendant la Guerre.**
*a)* Les Allemands en Belgique (Louvain — Aerschot), par L.-H. Grondijs. — *b)* La Vie à Paris. — *c)* La Vie en Province. — *d)* La Vie à l'Étranger. Etc.

**10e Série. — Les Opérations militaires.**
Chronologie de la guerre (31 juillet-31 décembre 1914). — Le Front, cartes des lignes d'opérations du 1er août au 31 décembre. — Nos alliés, par M. Denis. (4 volumes.) — La Campagne de 1914, par Champaubert. — Les Français en Alsace. — Les Français en Belgique. — La Retraite stratégique. — Le Grand Couronné de Nancy. — La Bataille de la Marne. — La Campagne des Vosges. — Bataille de l'Aisne. — Combats dans l'Argonne et dans la Woëvre. — Bataille du Nord. Etc., etc.

**11e Série. — Les Armements.**
*a)* Le Canon de 75, par Th. Schlœsing fils. — *b)* Application de la physique à la guerre, par M. Violle.

# Les Pourparlers Diplomatiques

---

VIII

## LE SECOND LIVRE BLEU ANGLAIS

*Il a été tiré de ce volume cinquante-cinq exemplaires numérotés à la presse, dont :*

*5 sur papier du Japon (Nos 1 à 5) ;*

*50 sur papier de Hollande (Nos 6 à 55).*

# Les Pourparlers Diplomatiques

## LE SECOND LIVRE BLEU ANGLAIS

### CORRESPONDANCE RELATIVE AUX ÉVÉNEMENTS QUI ONT AMENÉ LA RUPTURE DES RELATIONS AVEC LA TURQUIE

**N° 1**

*Sir Edward Grey à M. Beaumont.*

(Télégramme.) Foreign Office, 3 août 1914.

Navires turcs en construction en Grande-Bretagne.

On est en train de s'arranger avec la maison Armstrong, Whitworth et Cie, pour que le Gouvernement de Sa Majesté s'empare du navire de guerre turc *Osman I* en construction dans cette maison.

Prière d'informer le Gouvernement turc que

le Gouvernement de Sa Majesté a hâte d'entrer en possession du contrat.

---

**N° 2**

*M. Beaumont à Sir Edward Grey.*

(Reçu 4 août.)

(Télégramme.) Constantinople, 3 août 1914.

Le grand vizir et le ministre de l'Intérieur m'ont manifesté quelque contrariété au sujet de la détention du navire turc, qu'ils paraissaient considérer comme un acte peu amical, puisque la Turquie n'est pas en guerre. Le ministre de l'Intérieur se référa aux très lourds sacrifices financiers faits pour ce navire avec de l'argent emprunté à un taux atteignant l'intérêt de 20 %.

---

**N° 3**

*M. Beaumont à Sir Edward Grey.*

(Reçu 4 août.)

(Télégramme.) Constantinople, 4 août 1914.

Le grand vizir a renouvelé aujourd'hui les assurances que la Turquie a l'intention d'observer la stricte neutralité. La mobilisation n'a été décidée que parce qu'elle durerait des mois jusqu'à entière réalisation, et parce que le Gouvernement ne tenait pas à être pris par surprise en cas d'une agression de la Bulgarie, bien

qu'ils aient aussi été alarmés par des rumeurs d'entreprises russes — que l'on peut, je pense, attribuer à l'ambassadeur d'Allemagne. Le maintien de la mission militaire allemande ne rimait à rien et n'avait aucune importance politique. Il les considérait comme des « employés » turcs faisant de la bonne besogne et, comme ils avaient offert de rester, c'eût été peu gracieux de refuser.

---

N° 4

*Sir Edward Grey à M. Beaumont.*

(Télégramme.) Foreign Office, 4 août 1914.

Votre télégramme du 3 août [1].

Je suis certain que le Gouvernement turc comprendra la nécessité qu'il y a pour le Gouvernement de Sa Majesté de conserver en Angleterre tous les navires de guerre utilisables, pour leurs propres besoins, dans cette crise.

Les pertes financières et autres que subira la Turquie, seront prises en juste considération et sont un sujet de regrets sincères pour le Gouvernement de Sa Majesté. Vous devriez en informer le grand vizir.

---

N° 5

*Sir Edward Grey à M. Beaumont.*

(Télégramme.) Foreign Office, 7 août 1914.

Si la Turquie demeure neutre et l'Égypte

(1) Voir n° 2.

calme, et si aucune circonstance imprévue ne devait surgir, le Gouvernement de Sa Majesté ne propose pas de modifier le régime de l'Égypte.

Une rumeur m'est parvenue, d'après laquelle l'annexion de l'Égypte est en train d'être délibérée par le Gouvernement de Sa Majesté.

Vous devriez ardemment contredire ceci devant le Gouvernement turc, et dire que nous n'avons aucune intention de nuire à la Turquie, et vous devriez ajouter une confirmation dans le sens du premier paragraphe.

---

## N° 6

### *M. Beaumont à Sir Edward Grey.*

(Reçu 10 août.)

(Télégramme.) Constantinople, 9 août 1914.

Un communiqué officiel vient d'être récemment publié ici, qui avait un ton franchement hostile envers la Grande-Bretagne. Ce communiqué avait trait à la réquisition des navires de guerre turcs par le Gouvernement de Sa Majesté. Le grand vizir m'a dit que le Gouvernement turc devait affirmer au public turc qu'il faisait construire des navires plus puissants que ce n'était réellement le cas, car celui-ci avait souscrit de l'argent pour l'achat des navires. Il nous conseilla néanmoins de ne pas attacher trop d'importance aux publications de cette sorte.

L'opinion publique devient de jour en jour plus excitée, et je crois que, si le Gouvernement de Sa Majesté était à même de donner l'assu-

rance que la Turquie obtiendrait si possible ses navires à la fin des hostilités, une telle affirmation aurait un effet calmant.

J'ai reçu l'assurance la plus formelle du grand vizir que rien ne pourra induire la Turquie à se joindre à l'Autriche et à l'Allemagne tant qu'il aura du pouvoir. Sa position est assez stable pour donner une certaine valeur à cette assurance.

---

### N° 7

*M. Beaumont à Sir Edward Grey.*

(Reçu 11 août.)

(Télégramme.) Constantinople, 11 août 1914.

Un rapport m'est parvenu du vice-consul des Dardanelles, daté du 10 août au soir, m'annonçant l'entrée dans les Détroits de deux grands navires de guerre supposés être le *Gœben* et le *Breslau,* et m'informant que le consul allemand est allé à leur rencontre. L'arrivée de ces vaisseaux à Nagara, tard dans la même soirée, était mentionnée dans un second télégramme.

---

### N° 8

*Sir Edward Grey à M. Beaumont.*

(Télégramme.) Foreign Office, 11 août 1914.

J'apprends qu'à 8h 30 hier au soir, le *Gœben* et le *Breslau* arrivèrent aux Dardanelles. On ne

devrait pas permettre à ces bateaux de traverser les Détroits, et ils doivent quitter dans les vingt-quatre heures ou être désarmés. Vous devriez montrer au Gouvernement turc que ce sont là les devoirs que lui impose sa neutralité, et que le Gouvernement de Sa Majesté espère qu'il répondra à ses obligations.

---

## N° 9

### *M. Beaumont à Sir Edward Grey.*

(Reçu 12 août.)

(Télégramme.) Constantinople, 11 août 1914.

Mon télégramme du 11 août (1).

Le Gouvernement ottoman vient d'acheter le *Gœben* et le *Breslau*. Les officiers et leurs hommes seront autorisés à retourner en Allemagne. Le grand vizir m'a dit que l'achat a été fait parce que nous détenions le *Sultan-Osman*. Il lui faut un navire pour être à même de discuter la question des îles avec la Grèce, et cette mesure n'était en aucune façon dirigée contre la Russie, idée qu'il railla.

Il demanda formellement que la mission navale anglaise soit autorisée à rester.

---

(1) Voir n° 7.

---

## N° 10

*M. Beaumont à Sir Edward Grey.*

(Reçu 12 août.)

(Télégramme.) Constantinople, 11 août 1914.

Ce qui suit du consul, Dardanelles, aujourd'hui :

« Le grand navire allemand vient de partir pour Constantinople.

« Des embarcations du grand navire allemand ont perquisitionné nos navires ici et ont détruit l'appareil Marconi sur les navires français, sous menace de les couler.

« Nous avons protesté, demandant le désarmement ou l'expulsion des navires allemands avant la nuit.

« Il paraît qu'ils voudraient forcer la Turquie à entrer en guerre. »

Les autorités militaires semblent avoir complètement perdu la tête. Les navires anglais sont retenus capricieusement dans les Dardanelles et ici les fonctionnaires du port refusent de délivrer des papiers aux navires allant au large.

---

## N° 11

*Sir Edward Grey à M. Beaumont.*

(Télégramme.) Foreign Office, 12 août 1914.

Votre télégramme du 11 août [1].

Si les équipages du *Gœben* et du *Breslau*

(1) Voir n° 9.

sont immédiatement renvoyés en Allemagne, et si le transfert de ces vaisseaux en Turquie est *bona fide,* de telle sorte qu'ils peuvent seulement réapparaître comme navires turcs, avec des équipages turcs, il n'y a aucune raison pour retirer la mission navale anglaise.

---

## N° 12

### *M. Beaumont à Sir Edward Grey.*

(Reçu 13 août.)

(Télégramme.) Constantinople, 12 août 1914.

J'ai vu le grand vizir ce matin, et lui ai fait de vives représentations contre les restrictions du passage libre des Détroits, que les autorités militaires imposent maintenant sous divers prétextes. Je lui dis qu'ils avaient arrêté des transports de voyageurs et des navires chargés de céréales dans les Dardanelles, refusant de délivrer des papiers aux bateaux qui désiraient quitter Constantinople, et ordonnant aux navires de céréales de retourner à Constantinople.

Le grand vizir reconnut que le ministre de la Guerre avait été bien trop arbitraire en violant les obligations internationales.

Il paraît que le ministre de la Guerre a maintenant la haute main, et je conclus qu'il est seul responsable de la situation présente. Les affaires sans aucun doute s'aggravent, mais un Conseil des ministres se réunira cet après-midi, et j'espère pouvoir après annoncer quelque amélioration.

Je devrais ajouter que tous les vaisseaux étrangers auront à souffrir des restrictions auxquelles je viens de faire allusion.

---

N° 13

*Sir Edward Grey à M. Beaumont.*

(Télégramme.) Foreign Office, 12 août 1914.

Votre télégramme du 11 août [1].

Vous devriez immédiatement expliquer au grand vizir que le Gouvernement turc ne doit pas permettre aux navires allemands de commettre des actes de guerre dans les Détroits, et demander pourquoi les navires de commerce anglais sont détenus.

---

N° 14

*Tewfik pacha à Sir Edward Grey.*

(Reçu 13 août.)

(Original.)

L'ambassadeur de Turquie présente ses compliments à Sir E. Grey et a l'honneur de communiquer ci-dessous à Son Excellence le texte du télégramme qu'il vient de recevoir à l'instant de son Gouvernement :

« Pour ne laisser subsister aucun doute sur

(1) Voir n° 10.

l'attitude pacifique que le Gouvernement impérial a décidé d'observer dans les conflits actuels, je vous informe derechef qu'il est résolu de garder une stricte neutralité. »

Ambassade impériale ottomane, Londres, le 13 août 1914.

---

**N° 15**

*M. Beaumont à Sir Edward Grey.*

(Reçu 15 août.)

(Télégramme.) Constantinople, 14 août 1914.

L'amiral Limpus a reçu du ministre de la Marine la promesse que Son Excellence formera des équipages pour le *Gœben* et le *Breslau*. Cela prendra du temps, mais sera fait néanmoins, et Son Excellence a entrepris de remettre à l'amiral anglais les deux navires.

L'amiral Limpus m'informe qu'il se passera probablement un mois avant que le *Sultan-Selim* (ex-*Gœben*) puisse être manœuvré par l'équipage turc ; mais les formalités de transfert pourront être techniquement complétées dans un ou deux jours. Un plus long délai dans le renvoi des Allemands est inévitable.

Le ministre de la Marine déclara qu'aucun projet n'était formé pour envoyer les navires en dehors de la mer de Marmara jusqu'à la fin de la guerre.

---

N° 16

*M. Beaumont à Sir Edward Grey.*
(Reçu 16 août.)

(Télégramme.) Constantinople, 15 août 1914.

L'amiral Limpus et tous les officiers de la mission navale anglaise ont subitement été remplacés dans leur commandement exécutif par des officiers turcs, et ont été invités à continuer leur travail au ministère de la Marine, s'ils demeurent. Bien qu'un membre du Gouvernement m'ait fait comprendre que le Gouvernement impérial est toujours désireux de faire évacuer la Turquie par les officiers et l'équipage du *Gœben* et du *Breslau*, ceci signifie probablement qu'il retiendra au moins les ouvriers et les experts techniques, ce qui créera ici une situation des plus dangereuses.

---

N° 17

*Sir Edward Grey à M. Beaumont.*

(Télégramme.) Foreign Office, 16 août 1914.

Aussitôt que les ambassadeurs de France et de Russie en seront informés, vous êtes autorisé à déclarer au Gouvernement turc, que, si la Turquie veut observer scrupuleusement la neutralité pendant la guerre, l'Angleterre, la France et la Russie maintiendront son indépendance et son intégrité contre tout ennemi qui désirerait

profiter de la complication générale européenne pour l'attaquer.

## N° 18

### *M. Beaumont à Sir Edward Grey.*

(Reçu 17 août.)

(Télégramme.) Constantinople, 16 août 1914.

Ce matin le grand vizir m'assura de nouveau solennellement que la neutralité turque serait maintenue. Il ne niait pas que l'Allemagne faisait son possible pour compromettre le Gouvernement turc et il alla jusqu'à admettre qu'il y avait quelque danger de provocation vis-à-vis de la Russie, si la Turquie se prêtait aux projets de l'Allemagne, ce qu'il serait dans l'intérêt de la Turquie d'accepter. Cette expression ambiguë se rapporte sans aucun doute au fait qu'un certain nombre d'experts allemands seront laissés sur le *Gœben* et le *Breslau,* parce que les Turcs sont incapables de manier eux-mêmes ces vaisseaux. C'eût été une situation intenable pour l'amiral Limpus, s'il avait eu sous ses ordres directs un équipage composé de Turcs et d'Allemands, et cette considération expliquerait en quelque sorte son renvoi du commandement exécutif.

Le *Gœben* et le *Breslau* sont actuellement à quelque distance de Constantinople. Le grand vizir m'a assuré qu'il n'y a aucun projet formé pour les éloigner de la mer de Marmara. Ils sont en train de faire flotter le pavillon ottoman sous

le commandement d'un officier turc, et ont été transférés. Ceci est du moins bon signe.

---

N° 19

*M. Beaumont à Sir Edward Grey.*

(Reçu 17 août.)

(Télégramme.) Constantinople, 16 août 1914.

J'ai reçu le télégramme suivant, daté du 15 août, du vice-consul de Sa Majesté aux Dardanelles : « Un nouveau champ de mines a été posé dans la zone récemment semée de mines type d'observation. Il est à supposer que ces dernières ont été préalablement déplacées.

« Les nouvelles mines de contact, au nombre de quarante et une, ont été posées par le *Mtibah,* de Kephez à Suandere, en une double rangée. Sept d'entre elles furent gardées sur le navire, et les vingt-quatre du *Selanik,* qui poursuit sa route vers Constantinople, ont aussi été prises à bord.

« Le *Lily Rickmers,* navire allemand qui vient d'arriver ici, porte une installation de télégraphie sans fil. »

---

N° 20

*Sir L. Mallet à Sir Edward Grey.*

(Reçu 18 août.)

(Télégramme.) Constantinople, 18 août 1914.

Une réception des plus cordiales m'a été faite

lors de mon retour à mon poste, par le grand vizir, auprès duquel je me suis informé si les équipages allemands seront bientôt renvoyés, et quelle garantie il donnerait pour qu'il ne soit pas fait usage du *Gœben* et du *Breslau* ni contre la Grande-Bretagne ni contre la Russie. J'ai aussi exprimé ma surprise de voir que le Gouvernement turc est en apparence complètement sous l'influence allemande, et qu'il ait commis une si grave violation de la neutralité, telle qu'elle ressort de son rôle dans l'affaire des navires allemands.

Son Altesse dit qu'elle déplorait profondément cette violation de neutralité, fait qu'elle ne pouvait nier. Elle me pria de lui donner le temps de se débarrasser des équipages allemands, ce qu'elle promit de faire peu à peu, mais, jusqu'à l'arrivée des transports turcs avec équipages de Londres, le Gouvernement turc n'avait pas d'équipage pour remplacer les Allemands.

Son Altesse ajouta qu'elle protestait contre la conduite du *Breslau,* qui aborda des navires anglais et français dans les Dardanelles, et elle exprima l'espoir que je ne considérerai pas cet incident comme trop grave.

La situation est délicate, mais j'ai le ferme espoir que, si le Gouvernement de Sa Majesté veut user de patience, la situation peut encore être sauvée; car le grand vizir m'a solennellement assuré que ni le *Gœben* ni le *Breslau* n'entreront dans la Mer Noire ou dans la Méditerranée.

Son Altesse dit que la capture des navires turcs en construction en Angleterre, faite par le Gouvernement de Sa Majesté, a été cause de

toute la crise, et, comme presque tout sujet turc a souscrit à leur achat, ce fait a produit une terrible impression dans toute la Turquie, où l'attitude de l'Angleterre laisse présumer de sa part l'intention d'aider la Grèce dans ses projets d'agression contre la Turquie. La population turque aurait compris que la Grande-Bretagne remboursât les navires, ou qu'elle promît de les renvoyer à la fin de la guerre ; mais on considérait le fait tel qu'il était comme un vol. Les Allemands se sont hâtés d'exploiter la situation, dont ils ont largement profité.

Son Altesse fut très impressionnée et soulagée lorsque je l'informai de la déclaration autorisée par votre télégramme du 16 août [1]. Elle dit que cela lui serait d'une grande aide, et elle m'assura que je n'avais aucune raison de craindre que la Turquie ne soit entraînée à entrer en guerre avec la Grande-Bretagne ou la Russie.

La crise présente passera.

Je suis convaincu de l'absolue sincérité personnelle du grand vizir dans ces paroles.

---

## N° 21

### *Sir Edward Grey à Sir L. Mallet.*

(Télégramme.) Foreign Office, 18 août 1914.

J'ai informé l'ambassadeur de Turquie, que j'ai trouvé quelque peu inquiet au sujet de nos

(1) Voir n° 17.

intentions envers son pays, que la Turquie n'avait rien à craindre de notre part, et que son intégrité serait préservée dans n'importe quelles conditions de paix relatives à l'Orient, pourvu qu'elle conserve une réelle neutralité pendant la guerre, rende le *Gœben* et le *Breslau* complètement turcs en renvoyant les équipages allemands de ces vaisseaux, et facilite la circulation des navires de commerce anglais.

---

**N° 22**

*Sir L. Mallet à Sir Edward Grey.*

(Reçu 19 août.)

(Télégramme.) Constantinople, 19 août 1914.

En prévision d'un coup d'État possible avec l'aide du *Gœben* en coopération avec les autorités militaires sous l'influence allemande qui domine complètement, je désirerais faire ressortir que, selon moi, il serait prudent d'envoyer la flotte anglaise dans les Dardanelles. Je désire vivement éviter tout malentendu au sujet de la gravité de la situation, malgré les assurances du grand vizir.

---

**N° 23**

*Sir L. Mallet à Sir Edward Grey.*

(Reçu 20 août.)

(Télégramme.) Constantinople, 19 août 1914.

J'ai vu le grand vizir l'après-midi du 17 août,

et lui ai fait de vives représentations au sujet de la détention des vaisseaux chargés de cargaisons, envoyés des ports russes dans ceux de la Méditerranée.

Il promit d'ordonner immédiatement qu'on autorisât les navires à poursuivre leur route.

Les autorités du port ont sans aucun doute été avisées hier matin de laisser sept navires chargés de grains et un de pétrole partir pour la Méditerranée, et un navire de charbon pour le Danube, mais cette permission a été annulée peu après.

Il semble ressortir de ce fait que le parti militaire, avec l'appui des Allemands, est déterminé à faire prévaloir ses droits, et qu'un sérieux conflit d'autorité s'est élevé.

Je me propose de voir ce matin, aussitôt que possible, le grand vizir, que je n'ai pu voir hier soir, et d'insister sur l'accomplissement de ses promesses à l'égard des navires chargés.

Si ceux-ci sont autorisés à partir, quatre navires seulement resteront, et il n'y en a pas d'autres qui soient arrivés depuis hier.

De ces quatre navires, un seulement est en état de partir immédiatement, mais leur cas est différent de celui des neuf navires ci-dessus mentionnés, dont les cargaisons n'ont jamais touché le sol turc, et qui sont couverts par des traités leur garantissant le libre passage des Détroits en tout temps, ce qui fait que leur détention est une affaire beaucoup plus sérieuse.

---

## N° 24

*Sir L. Mallet à Sir Edward Grey.*
(Reçu 21 août.)

(Télégramme.) Constantinople, 20 août 1914.

Le ministre de la Marine est venu me voir aujourd'hui et a exprimé sa satisfaction de pouvoir me parler librement. Il me fit la proposition suivante :

1° Que les Capitulations soient immédiatement abolies. Je lui en fis voir la difficulté, et il suggéra que le ministre des Finances vienne et discute la question avec moi;

2° Il demanda le retour immédiat des deux navires de guerre turcs acquis par le Gouvernement de Sa Majesté au début de la guerre. Je lui répondis que c'était impossible, mais que je ferais tous mes efforts pour obtenir des conditions aussi bonnes que possible pour eux, et que j'espérais que la Turquie n'en aura pas besoin pendant la guerre, et qu'ils lui seront bientôt renvoyés; en attendant, ils devraient être considérés comme un prêt de la Turquie à un ami;

3° Il demanda qu'on renonce à toute intervention dans les affaires intérieures de la Turquie. Ceci n'a pas besoin d'être pris au sérieux et est une proposition absurde;

4° Il demanda que, si la Bulgarie intervenait contre la Triple Entente, la Thrace de l'ouest soit rendue à la Turquie;

5° Il voulait la restitution des îles grecques. Je lui dis que ceci était impossible, et il accepta

finalement les décisions intervenues juste avant que la guerre actuelle éclatât.

Sa dernière proposition était que les puissances alliées entreprennent d'obliger la Triple Alliance à accepter n'importe quelle convention qui puisse être décidée au sujet des Capitulations.

Notre conversation fut des plus amicales, et, à la fin, le ministre de la Marine demanda si je voulais donner ma sanction à l'affrètement d'un vapeur anglais à réservoir d'huile, en ce moment à Ténédos, pour transporter de l'huile de Constanza. Je lui demandai quel usage on ferait de cette huile, et il répondit que l'on s'en servirait dans les destroyers turcs. Je répondis qu'à mon avis, une pareille demande, faite quand les Allemands du *Gœben* et du *Breslau* sont ici maîtres de la situation, surprendrait beaucoup le Gouvernement de Sa Majesté, et il répondit qu'il ne désirait faire surgir aucun soupçon dans l'esprit du Gouvernement anglais, et retirait par conséquent sa demande, ajoutant qu'il était absurde de soupçonner que les navires allemands seraient autorisés à attaquer nos vaisseaux.

Je lui dis que, bien que je crusse personnellement à la sincérité de ses assurances, il ne semblait y avoir aucun doute que l'amiral allemand était maintenant le maître ici. Le ministre parut bien surpris, mais me demanda finalement de vous assurer qu'il ouvrirait les Dardanelles à la flotte anglaise, si les équipages allemands ne quittaient pas les deux navires lorsqu'il leur ordonnerait de le faire.

---

### N° 25

*Sir L. Mallet à Sir Edward Grey.*

(Reçu 21 août.)

(Télégramme.) Constantinople, 20 août 1914.

Ce qui suit du vice-consul de Sa Majesté, Dardanelles, daté du 19 août :

« Les traversées ont été empêchées cet après-midi, tandis qu'on posait dix-sept autres mines suivant une ligne allant en zigzag le long d'un côté du canal, lequel, par suite, est devenu très étroit. Demain, un pesant bateau à vapeur, chargé d'huile, doit y passer, et ce ne sera peut-être pas facile.

« Les mines restent, mais je soupçonne qu'il y en a encore à bord du *Rickmers*.

« Weber pacha, qui est revenu avec d'autres officiers allemands, est supposé être à bord de ce dernier vaisseau.

« Plusieurs canons Hotchkiss sont arrivés et ont été montés des deux côtés des Détroits, commandant le champ de mines. »

---

### N° 26

*Sir L. Mallet à Sir Edward Grey.*

(Reçu 22 août.)

(Télégramme.) Constantinople, 21 août 1914.

Votre télégramme du 12 août [1].

La réponse aux représentations reçues de

(1) Voir n° 13.

la Porte exprime des regrets pour l'incident fâcheux dont les navires de commerce anglais ont été l'objet, et donne l'assurance formelle que de pareils faits ne se renouvelleront pas. L'explication de la détention des navires, donnée dans la note de la Porte, est que quelques mines ayant quitté leurs amarres, les autorités ont empêché les vaisseaux de continuer leur voyage jusqu'à ce que les mines aient été relevées, afin d'éviter les accidents.

Aucune mention n'est faite de la raison réelle, qui était : le désir des autorités militaires de réquisitionner des céréales et d'autres cargaisons.

---

## N° 27

### *Sir L. Mallet à Sir Edward Grey.*

(Reçu 22 août.)

(Télégramme.) Constantinople, 21 août 1914.

Ce soir le grand vizir m'informa qu'il désirait tout l'appui que pouvait lui donner la Triple Entente, et que, plus elle se hâterait de donner une déclaration écrite au sujet de l'indépendance et de l'intégrité de la Turquie, mieux cela vaudrait.

Une lutte ardente, qui peut à chaque instant amener une crise, est engagée et progresse entre les modérés et le parti allemand, qui a le ministre de la Guerre à sa tête, et est en train de créer ici l'anarchie.

Le maréchal Liman ([1]) et l'ambassadeur d'Al-

(1) Chef de la mission militaire allemande en Turquie.

lemagne travaillent assez délibérément à obliger les Turcs à déclarer la guerre à la Russie, et, en ce cas, il est à présumer que le *Gœben* et le *Breslau* feraient voile pour la Mer Noire. Ils sont prêts, s'il le faut, à aider l'accomplissement de ce projet par un coup d'État, nommant le ministre de la Guerre dictateur.

On dit que les forts des Dardanelles ont des garnisons allemandes, et que le *Gœben*, qui a été légèrement endommagé, sera réparé pour le 2 septembre, ou peut-être avant.

---

N° 28

*Sir Edward Grey à Sir L. Mallet.*

(Télégramme.) Foreign Office, 22 août 1914.

Votre télégramme du 20 août [1].

Les demandes faites par le Gouvernement turc sont excessives; nous ne refusons cependant pas de discuter, et vous pouvez par conséquent adresser à la Porte la communication suivante, aussitôt que les ambassadeurs de France et de Russie auront eu des instructions semblables :

« Si le Gouvernement turc veut immédiatement rapatrier les officiers et les équipages allemands du *Gœben* et du *Breslau,* et donner une garantie écrite que tout sera facilité pour le passage paisible et ininterrompu des vaisseaux marchands, et que toutes les obligations de neutralité seront observées par la Turquie durant

(1) Voir n° 24.

la guerre actuelle, les trois puissances alliées, à leur tour, s'entendront, au sujet des Capitulations, pour retirer leur juridiction extra-territoriale, aussitôt qu'un plan d'administration judiciaire qui satisfera les conditions modernes sera établi.

« De concert, elles donneront une autre garantie, en écrivant qu'elles respecteront l'indépendance et l'intégrité de la Turquie, et s'engageront à ne permettre qu'aucune des conditions mentionnées dans les termes de paix, à la fin de la guerre, ne puisse porter préjudice à cette indépendance et à cette intégrité. »

---

## N° 29

### *Tewfik pacha à Sir Edward Grey.*

(Reçu 22 août.)

(Original.)

L'ambassadeur de Turquie présente ses compliments à Sir E. Grey et, se référant à la conversation qu'il a eu l'honneur d'avoir avec Son Excellence et dont il avait rendu compte à son Gouvernement par un télégramme en date du 18 courant, s'empresse de l'informer que Son Altesse Saïd Halim pacha vient de lui faire savoir, par une dépêche responsive expédiée hier et parvenue à l'instant :

1° Que les ordres nécessaires ont été donnés à qui de droit pour le libre commerce, dans les eaux ottomanes, de tout navire marchand ;

2° Que le Gouvernement impérial procédera

au remplacement des officiers et équipage allemands par ceux du *Sultan-Osman* dès qu'ils seront arrivés à Constantinople.

Ambassade impériale ottomane, Londres, le 22 août 1914.

---

## N° 30

*Sir L. Mallet à Sir Edward Grey.*

(Reçu 23 août.)

(Télégramme.) Constantinople, 22 août 1914.

Je suis allé voir le ministre de la Marine, puisque le bâtiment de transports turc est maintenant arrivé, et je lui ai demandé quand les équipages du *Gœben* et du *Breslau* seront rapatriés.

Il répondit que cela dépendait du grand vizir. Il était lui-même favorable à leur rapatriement.

Je vais vivement hâter l'affaire, mais ne sais si les modérés sont assez forts pour insister pour qu'une telle démarche soit faite immédiatement.

---

## N° 31

*Sir L. Mallet à Sir Edward Grey.*

(Reçu 24 août.)

(Télégramme.) Constantinople, 23 août 1914.

J'apprends qu'un plus grand contingent

d'officiers allemands est récemment arrivé via Sophia pour servir ici.

---

## N° 32

*Sir L. Mallet à Sir Edward Grey.*

(Reçu 25 août.)

(Télégramme.) Constantinople, 24 août 1914.

Le ministre de la Guerre n'est pas encore remis de sa maladie. J'ai très clairement expliqué au grand vizir qu'il n'y a évidemment aucune raison pour retarder le transfert des navires, maintenant que des changements sont survenus, et j'ai dit que le Gouvernement de Sa Majesté ne tolérerait pas que la flotte turque, aussi bien que l'armée turque, soit dans les mains de l'Allemagne, avertissant Son Altesse que la flotte anglaise ne quitterait pas les Dardanelles jusqu'à ce que le Gouvernement de Sa Majesté fût assuré que le Gouvernement turc a loyalement rempli la condition posée, et jusqu'à ce que les bâtiments marchands anglais puissent naviguer dans les eaux turques sans être ni retardés ni molestés. Il était par conséquent évident que, s'il y avait le moindre projet de munir la flotte turque d'officiers et d'équipages allemands, il fallait y renoncer. La situation était déjà assez humiliante pour l'Empire turc, qui était menacé de ruine totale, au cas où le Gouvernement turc laisserait l'Allemagne dominer sur Constantinople. Le grand vizir m'assura que le Gouvernement turc n'avait pas la moindre

intention de germaniser sa flotte ; et, bien que j'aie l'impression que les forces en faveur du maintien de la stricte neutralité, en Turquie, vont lentement progressant, je répondis que je ne serai satisfait que lors du départ réel des équipages allemands.

---

N° 33

*Sir L. Mallet à Sir Edward Grey.*

(Reçu 25 août.)

(Télégramme.) Constantinople, 25 août 1914.

J'ai reçu hier du grand vizir une garantie écrite, autorisant les navires de commerce à aller et venir dans les ports turcs, sans obstacle, conformément aux traités.

---

N° 34

*Sir Edward Grey à Sir L. Mallet.*

(Télégramme.) Foreign Office, 25 août 1914.

Sa Majesté le Roi désire que Votre Excellence porte à Sa Majesté Impériale le Sultan de Turquie un message personnel de Sa Majesté, exprimant son profond regret pour le chagrin causé au peuple turc par la détention des deux navires de guerre, pour lesquels les sujets de Son Impériale Majesté ont fait tant de sacrifices. Sa Majesté le Roi désire faire comprendre au Sultan

que les exigences de la défense de ses territoires sont la seule raison de la détention de ces navires; Sa Majesté espère que ce ne sera pas pour longtemps, puisque le Gouvernement de Sa Majesté a l'intention de les restituer au Gouvernement ottoman à la fin de la guerre, si la Turquie a gardé la stricte neutralité, sans témoigner de faveur aux ennemis du Roi, comme le Gouvernement ottoman le fait à présent.

---

### N° 35

*Sir L. Mallet à Sir Edward Grey.*

(Reçu 26 août.)

(Télégramme.) Constantinople, 25 août 1914.

J'apprends, du consul de Sa Majesté à Jérusalem, que quarante chameaux, chargés de provisions, ont été pris aux Égyptiens à Gaza.

---

### N° 36

*Sir L. Mallet à Sir Edward Grey.*

(Reçu 26 août.)

(Télégramme.) Constantinople, 25 août 1914.

Capture des chameaux rapportée dans mon télégramme d'aujourd'hui (1).

Je suis en train de faire de vives représenta-

---

(1) Voir n° 35.

tions au Gouvernement ottoman. Les Allemands, sans aucun doute responsables du fait mentionné ci-dessus, font leur possible pour nous brouiller avec les Turcs.

Le grand vizir nie avec véhémence son intention d'attaquer l'Égypte de quelque manière que ce soit, ou d'y tenter n'importe quelles sortes d'intrigues et je le crois sincère. Il est en train de former un parti modéré véritablement disposé en faveur de la neutralité turque.

---

N° 37

*Sir L. Mallet à Sir Edward Grey.*

(Reçu 26 août.)

(Télégramme.) Constantinople, 25 août 1914.

Le vice-consul de Sa Majesté, Dardanelles, signale que, le 24 août, on a continué à miner l'ancien canal du côté européen des Détroits. Un plus grand nombre de bouées ont été placées dans le nouveau canal, du côté asiatique, rendant ainsi ce canal navigable.

Les traversées ont été empêchées le 24 août, par suite de la pose des bouées, mais elles ont repris à partir d'aujourd'hui.

---

N° 38

*Sir Edward Grey à Tewfik pacha.*

Foreign Office, 26 août 1914.

Votre Excellence,

J'ai l'honneur de vous accuser réception de la

lettre que Votre Excellence a eu la bonté de m'adresser le 22 courant [1].

En réponse, j'ai l'honneur de vous informer que j'ai pris note que :

1° Les ordres nécessaires ont été envoyés par le Gouvernement impérial ottoman aux autorités compétentes, pour permettre à tous les navires de commerce étrangers de naviguer librement dans les eaux turques;

2° Que le Gouvernement impérial ottoman remplacera les officiers allemands et l'équipage de l'ex-*Gœben* et du *Breslau* par ceux du *Sultan-Osman,* dès que ces derniers arriveront à Constantinople.

J'ai, etc.

E. GREY.

---

N° 39

*Sir L. Mallet à Sir Edward Grey.*

(Reçu 27 août.)

(Télégramme.) Constantinople, 26 août 1914.

Quatre-vingt-dix marins allemands ont, hier, traversé Sophia, en route pour Constantinople. J'ai vivement protesté, mais le grand vizir est incapable de contrôler la situation, qui est dominée par l'ambassadeur d'Allemagne et par des généraux allemands. On dit que Weber pacha, qui a le commandement des Dardanelles, est en train de hâter la fermeture des Détroits. J'ai attiré l'attention du grand vizir sur ce fait.

(1) Voir n° 29.

Son Altesse rejeta positivement cette idée, et me pria de patienter puisque cette situation ne durerait pas, et puisqu'il était en train d'acquérir de l'autorité.

En attendant, la mobilisation générale s'effectue fiévreusement, et les préparatifs se poursuivent avec hâte dans la flotte. Des instruments de chirurgie, des bandages, etc., le tout d'une valeur de 2.000 francs, ont été achetés aujourd'hui par le médecin du *Corcovado*. Je suis informé qu'un canon de 5 pouces est caché par des voiles, à l'arrière du navire, qui est encore à Thérapia. Il est peu probable que les deux vaisseaux de guerre sortiront des Dardanelles, mais il y a des raisons de croire que le plan allemand est de pousser la Turquie à attaquer la Russie après que la France sera vaincue — à peu près dans dix jours, suivant leur appréciation. Les Détroits seraient complètement fermés, et, selon l'ambassadeur d'Allemagne, impossibles à forcer, depuis que les Allemands ont pris des mesures spéciales pour les rendre imprenables.

En résumé, la situation est des moins satisfaisantes, bien que pas encore désespérée.

---

## N° 40

*Sir G. Barclay à Sir Edward Grey.*

(Reçu 27 août.)

(Télégramme.) Bucarest, 27 août 1914.

La presse rapporte qu'un train spécial, venant

de Berlin, et portant 500 soldats de marine allemands, a passé hier par Bucarest à destination de Constantinople.

Le communiqué officiel de ce soir annonce que ce n'était pas un transport militaire, mais que les hommes étaient des ouvriers, pour la plupart des Allemands, sous la direction de plusieurs ingénieurs et fonctionnaires, en route pour la Turquie via Bulgarie pour travailler à la voie ferrée de Bagdad.

Le communiqué ajoute, qu'à l'avenir, les sujets étrangers n'auront pas la permission de traverser le pays en groupes de plus de vingt, même si leurs passeports individuels sont en règle.

---

**N° 41**

*Sir L. Mallet à Sir Edward Grey.*

(Reçu 27 août.)

(Télégramme.) Constantinople, 27 août 1914.

Navires allemands.

Il y a des raisons de croire que les Allemands sont en train de persuader les Turcs d'envoyer le *Gœben* dans la Mer Noire, et leur argument sera que, comme navire turc, il a le droit d'y aller. Les Allemands espéreraient qu'un navire de guerre russe l'attaquerait, et la guerre s'ensuivrait, selon toute apparence provoquée par la Russie.

Le projet des Allemands est de faire ici diversion, de faire retirer quelques troupes russes et

ennemies de l'Autriche, et de nous brouiller en même temps.

On dit qu'il y a ici 162 officiers allemands et beaucoup de réservistes.

---

N° 42

*Sir L. Mallet à Sir Edward Grey.*

(Reçu 28 août.)

(Télégramme.) Constantinople, 27 août 1914.

Mon télégramme du 27 août (¹).

L'ambassadeur de Russie est actuellement avec le grand vizir, que je viens de voir. J'ai de nouveau insisté auprès de Son Altesse sur mes appréhensions au sujet d'une incursion de la part du *Gœben*. J'exprimai ma conviction que, si la Turquie était assez imprudente pour provoquer les puissances de la Triple Entente, cela signifierait la fin de l'Empire ottoman. A ces observations, Son Altesse répondit que le *Gœben*, muni comme il l'était d'un équipage allemand, ne serait jamais autorisé par le Gouvernement turc à entrer dans la Mer Noire. Son langage sur ce point était des plus énergiques, et je crois qu'il était sincère. Je ne manquai cependant pas d'attirer l'attention de Son Altesse sur ce fait que, si le ministre de la Marine, le ministre de la Guerre et l'ambassadeur d'Allemagne donnaient ordre au *Gœben* d'y aller, je ne vois pas trop bien comment Son Altesse pourrait l'en

(1) Voir n° 41.

empêcher. Si l'empereur d'Allemagne donnait ordre à l'amiral allemand d'aller dans la Mer Noire, il ne me semble pas que les deux ministres turcs pourraient, même si c'était là leur désir, empêcher l'amiral d'exécuter ces ordres.

Le grand vizir m'assura formellement que mes craintes étaient sans fondement, mais il ne me donna aucune raison pour justifier cette opinion optimiste. Son Altesse fut bouleversée quand je répondis qu'aussi longtemps que les équipages allemands demeureraient, Son Altesse ne serait pas maîtresse de sa propre maison, mais bien à la merci des Allemands qui avaient complètement occupé Constantinople. Son Altesse reconnut que les Allemands pressaient la Turquie de renoncer à sa neutralité, et qu'ils désiraient la brouiller avec les Russes et avec nous-mêmes ; néanmoins, elle m'assura solennellement que le Gouvernement turc n'abandonnera pas sa neutralité. Elle comprit nettement le dessein de l'Allemagne dans cette affaire, et tout le Gouvernement turc était déterminé à ne pas se laisser prendre au piège.

Le grand vizir est, j'en suis certain, absolument sincère quant à lui. Néanmoins, la situation est telle que je l'ai décrite dans le paragraphe précédent.

---

N° 43

*Sir L. Mallet à Sir Edward Grey.*

(Reçu 28 août.)

(Télégramme.) Constantinople, 27 août 1914.

Mon télégramme du 24 août [1].

En réponse à mes questions, le grand vizir déclara que ni lui ni le ministre de la Marine ne savaient rien de la soi-disant arrivée de marins allemands. Le Gouvernement turc ne les a pas fait venir.

Je répondis que si le fait était réel c'était là une preuve de plus de l'entière prédominance que l'Allemagne avait obtenue ici. Je sais que des navires de commerce allemands sont en train de s'armer dans le port de Constantinople, et il devenait évident que les marins allemands devraient être installés sur ces navires ou à bord de la flotte turque. En ce cas, il était de mon devoir d'avertir Son Altesse de l'effet fâcheux que cette violation continue de la neutralité turque en faveur de l'Allemagne devait avoir sur les gouvernements de la Triple Entente.

---

N° 44

*M. Cheetham à Sir Edward Grey.*

(Reçu 28 août.)

(Télégramme.) Le Caire, 28 août 1914.

On mobilise les forces ottomanes à Hedjaz et

---

(1) Voir n° 39.

plus au sud, et l'activité militaire actuelle, dans la Mer Rouge, peut ainsi être expliquée. A peu près 60 officiers turcs arrivèrent récemment à Alexandrie et traversèrent l'Égypte, se dirigeant vers la Mer Rouge. L'Yemen était leur destination.

On annonce qu'il y a 12.000 soldats turcs dans la région de Jeddah.

Les preuves ne manquent pas que, en cas de guerre, les Turcs projettent d'attaquer l'Égypte. Quelques officiers turcs sont en ce moment dans le Delta. Nous avons pris des mesures pour surveiller tous ceux que nous connaissons. J'apprends de bonne source que toutes les informations de mobilisation turque annoncées de Constantinople sont exactes. En attendant, on envoie des émissaires dans l'Inde, l'Yemen, à Senoussi et en Égypte, pour exciter les sentiments contre la Grande-Bretagne. On annonce qu'il y a de l'animation à Gaza, mais il est probable qu'elle est due à la levée des troupes qui doivent remplacer les soldats de l'armée régulière, retirés du nord par la mobilisation.

---

### N° 45

*Sir L. Mallet à Sir Edward Grey.*

(Reçu 29 août.)

(Télégramme.) Constantinople, 28 août 1914.

Situation générale.

Il est possible, bien qu'à mon avis ce ne soit pas probable, que les Turcs s'élanceront hors

des Dardanelles, une fois que leur flotte sera mieux préparée. Il est également possible que, sur terre, la Turquie s'avancera contre la Serbie et contre la Grèce. Néanmoins, j'espère que vous n'inférerez pas de mes divers comptes rendus que j'ai abandonné tout espoir que la neutralité sera observée jusqu'à éviter toute attaque contre la Russie dans la Mer Noire. Je persiste à croire qu'il est peu probable que la Turquie entreprenne un mouvement en avant, pour le moment.

L'ambassadeur d'Allemagne a fait répandre ici, ce matin, la nouvelle que les Allemands marchent sur Paris, et qu'ils ont obtenu une victoire décisive sur les alliés. Ce message est sans doute arrivé par la télégraphie sans fil, puisque l'ambassadeur est en communication directe avec l'État-major général allemand. Cette nouvelle contribuera, je le crains, à agiter encore davantage les Turcs, puisqu'ils s'attendent maintenant avec assurance à voir la Triple Entente anéantie. Il n'y a pas non plus de doute qu'on est en train de faire des préparatifs très actifs, et qu'ici les Allemands sont assurés des hostilités. De l'or en consignation est arrivé d'Allemagne pour les banques allemandes et autrichiennes; des Allemands, habitants civils, ont renvoyé leurs femmes, et des quantités de produits médicaux ont été achetés et chargés à bord des navires allemands.

J'apprends que l'ambassadeur d'Allemagne prend un air d'amicale commisération à l'égard de la Grande-Bretagne, qui, affirme-t-il, n'aidera jamais la Russie dans aucune entreprise contre la Turquie. Il a fait la déclaration digne de remarque que son Gouvernement veut maintenant

offrir à la France des conditions favorables qui seront certainement acceptées ; que l'Allemagne fera ensuite une guerre platonique à l'Angleterre, dont le cœur n'est pas dans la lutte, et qui, pour sauver sa flotte, s'entendra avec l'Allemagne; qu'ensuite l'Allemagne et l'Angleterre s'uniront contre la Russie.

L'attitude de l'ambassadeur d'Allemagne semble indiquer une grande préoccupation au sujet de la flotte anglaise et de l'avance russe dans la Prusse Orientale, et un désir de s'entendre maintenant, pour ménager les ressources de l'Allemagne en vue d'une lutte finale contre nous dans de meilleures conditions. Discrètement j'ai fait savoir que, sous aucun prétexte, la Grande-Bretagne n'abandonnerait ses alliés, et que, quelle que soit la situation présente, ce n'est que le commencement d'une lutte de laquelle nous sommes fermement résolus à sortir victorieux.

---

N° 46

*Sir L. Mallet à Sir Edward Grey.*

(Reçu 29 août.)

(Télégramme.) Constantinople, 28 août 1914.

D'après une information qui m'est parvenue, il n'y a pas de doute que, dans quelque temps, toute l'arène des Dardanelles, Constantinople et le Bosphore ne seront rien d'autre qu'une sorte d'enclave allemande. Des marins, récemment arrivés de Sophia, seront envoyés dans les

forts des Détroits et d'autres suivront. Ceci est d'ailleurs bien allemand de répartir d'avance les réservistes militaires pour occuper les forts.

J'apprends que, bien que les Turcs n'aient encore aucune artillerie moderne pour défendre les Détroits, il est très probable qu'un envoi de canons arrivera très prochainement d'Allemagne et d'Autriche par Constanza.

---

N° 47

*Sir H. Bax-Ironside à Sir Edward Grey.*

(Reçu 29 août.)

(Télégramme.) Sophia, 28 août 1914.

Un train spécial, rempli de marins allemands avec leurs officiers, est passé la nuit dernière par Sophia, à destination de Constantinople ; le total dépassait 600 hommes.

Je suis informé, de bonne part, qu'un envoi important de canons et de matériel d'artillerie a traversé la Roumanie à Giurgevo et est en voie d'être transporté à Rustchuk.

---

N° 48

*Sir L. Mallet à Sir Edward Grey.*

(Reçu 31 août.)

(Télégramme.) Constantinople, 30 août 1914.

Mes collègues et moi ne considérons pas

encore la situation comme désespérée, et sommes d'avis de persévérer aussi longtemps que possible sans provoquer une rupture. Il me semble difficile de croire que, si les affaires amènent une crise, les Turcs déclareront la guerre à la Russie et à nous-mêmes.

L'éventualité d'une guerre générale est sans doute escomptée par l'Allemagne dans le but de détourner les forces russes de la cause principale du conflit européen. Les Allemands peuvent même soutenir que si les Russes subissent un sérieux échec en Allemagne, ils peuvent être portés par l'appât de Constantinople à renoncer à la lutte.

Il n'y a aucun doute que le but de l'Allemagne est d'entraîner la Russie et la Grande-Bretagne dans de sérieux troubles ici, dans l'espoir d'une conflagration générale balkanique et de complications pour nous dans l'Inde et en Égypte. J'ai entendu aujourd'hui, de bonne source, qu'on reconnaît à Berlin que, si c'est nécessaire, l'Allemagne provoquera une *jehad* [1] dans ce but.

J'ai la ferme impression que le Gouvernement turc, à l'exception de ses archi-chauvins, se rend compte des projets de l'Allemagne, que je n'ai cessé de lui dévoiler, et que le temps calmera son ardeur pour ses maîtres allemands. J'ai averti ce matin le grand vizir du résultat inévitable d'une alliance de la Turquie avec l'Allemagne contre nous, et lui ai dit que notre patience n'était pas inépuisable, et que les conséquences d'une alliance avec nos ennemis seraient graves.

---

(1) Guerre sainte.

Son Altesse sembla impressionnée et promit le renvoi des marins allemands.

---

## N° 49

*Sir L. Mallet à Sir Edward Grey.*

(Reçu 1er septembre.)

(Télégramme.) Constantinople, 1er septembre 1914.

Le ministre de la Marine a visité hier soir l'ambassadeur de Russie et lui assura qu'il était en train de faire tous ses efforts en faveur de la neutralité ; il lui assura aussi qu'il renverrait les marins allemands dans une quinzaine et que deux cents d'entre eux quittaient aujourd'hui, allégation que nous vérifierons. Il ne veut peut-être que gagner du temps.

---

## N° 50

*Sir L. Mallet à Sir Edward Grey.*

(Reçu 1er septembre.)

(Télégramme.) Constantinople, 1er septembre 1914.

J'ai de nouveau aujourd'hui abordé le sujet de la neutralité turque avec le grand vizir. Il est évident que Son Altesse fait fond sur le ministre de l'Intérieur, qui rentrera sous peu. Elle m'a assuré solennellement que le Gouvernement turc n'abandonnerait pas sa neutralité. Je répondis que nous ne serions satisfaits que par le départ

des marins allemands, puisque la neutralité turque a déjà été si gravement compromise. Elle répéta avec beaucoup de véhémence que tous les marins allemands partiraient.

---

### N° 51

*Sir L. Mallet à Sir Edward Grey.*

(Reçu 1er septembre.)

(Télégramme.) Constantinople, 1er septembre 1914.

Sulleiman-El-Burouni, un sénateur très en vue, est en Égypte, probablement au Caire, en train de fomenter un mouvement révolutionnaire.

---

### N° 52

*Sir Edward Grey à Sir L. Mallet.*

(Télégramme.) Foreign Office, 1er septembre 1914.

Afin d'éviter tout malentendu, vous devriez informer le Gouvernement turc que le Gouvernement égyptien prend des mesures pour envoyer des patrouilles sur les deux rives du canal de Suez, et que cette précaution est nécessaire pour que les travaux du canal puissent se poursuivre convenablement et en toute sécurité. Vous devriez ajouter que nous ne projetons aucun mouvement en avant dans le Sinaï, ni aucune opération militaire dans cette région.

---

N° 53

*Sir L. Mallet à Sir Edward Grey.*

(Reçu 2 septembre.)

(Télégramme.) Constantinople, 2 septembre 1914.

Je serais heureux de savoir si l'amiral anglais a des instructions pour le cas où le *Gœben* entrerait dans la Méditerranée sous le pavillon turc. Devrais-je dire au Gouvernement turc que tant qu'il a des Allemands à bord, nous considérerons le *Gœben* comme un navire allemand, et le traiterons comme tel ; et que, avant qu'il sorte dans la Méditerranée, l'amiral Limpus doit être autorisé de s'assurer qu'il n'y a plus d'Allemands à bord ?

Je n'anticipe pas sa sortie, mais j'aimerais faire voir d'avance quelle serait notre attitude au cas où il sortirait.

---

N° 54

*Sir L. Mallet à Sir Edward Grey.*

(Reçu 3 septembre.)

(Télégramme.) Constantinople, 2 septembre 1914.

Suis-je autorisé à déclarer publiquement que la Turquie n'aura rien à craindre des navires anglais, si elle observe la stricte neutralité et maintient la paix pendant le conflit européen, si elle n'empêche pas le commerce anglais, et si

les officiers de marine et les équipages allemands sont renvoyés du pays ?

---

N° 55

*Sir L. Mallet à Sir Edward Grey.*

(Reçu 3 septembre.)

(Télégramme.) Constantinople, 3 septembre 1914.

Je serais heureux d'être libre de faire connaître que si la flotte turque quitte les Dardanelles, nous la traiterons comme faisant partie de la flotte allemande, puisqu'elle a des officiers et des équipages allemands à bord.

---

N° 56

*Sir Edward Grey à Sir L. Mallet.*

(Télégramme.) Foreign Office, 3 septembre 1914.

Votre télégramme du 2 septembre [1].

Aussi longtemps que les équipages allemands n'auront pas été renvoyés, le *Gœben* sera certainement traité comme un navire allemand s'il sort des Détroits. Ce n'était qu'à condition que les équipages allemands seraient renvoyés, que nous nous désistions de notre demande à laquelle nous avions strictement droit, à savoir, que le navire soit interné jusqu'à la fin de la guerre.

---

(1) Voir n° 53.

N° 57

*Sir Edward Grey à Sir L. Mallet.*

(Télégramme.) Foreign Office, 4 septembre 1914.

Votre télégramme du 2 septembre (1).

Vous pouvez faire la déclaration que vous proposez, mais nous ne pouvons restreindre les mouvements de la flotte anglaise.

---

N° 58

*Sir Edward Grey à Sir L. Mallet.*

(Télégramme.) Foreign Office, 4 septembre 1914.

Votre télégramme du 3 septembre (2) : Flotte turque.

Proposition approuvée.

---

N° 59

*Sir L. Mallet à Sir Edward Grey.*

(Reçu 6 septembre.)

(Télégramme.) Constantinople, 5 septembre 1914.

J'apprends que l'inspecteur, à Constantinople, du Comité « Union et Progrès » a quitté Erzeroum, le 1er septembre, pour la Perse où il ré-

---

(1) Voir n° 54.
(2) Voir n° 55.

sidait précédemment. Il était accompagné de trois révolutionnaires persans de Constantinople, dont l'un du nom Agha Mehemet Ali. Ils ont des projets au sujet des Musulmans afghans et indiens et ont aussi l'intention de susciter un mouvement anti-russe en Perse.

---

N° 60

*Sir L. Mallet à Sir Edward Grey.*
(Reçu 6 septembre.)

(Télégramme.) Constantinople, 5 septembre 1914.

J'ai de nouveau examiné aujourd'hui la question avec le ministre de l'Intérieur, qui semble plus disposé à être raisonnable. Je crois qu'il y a un progrès dans la situation.

Le ministre comprend très bien que si le *Gœben* sort il sera traité comme un navire allemand. On m'assure que la flotte turque ne quittera les Dardanelles sous aucun prétexte.

---

N° 61

*Sir L. Mallet à Sir Edward Grey.*
(Reçu 6 septembre.)

(Télégramme.) Constantinople, 6 septembre 1914.

Les surprises sont toujours possibles, mais j'ai assez confiance, d'après ce que j'entends de plusieurs hautes personnalités avec lesquelles je

suis en rapport, que l'opinion publique tournera en notre faveur.

Un mécontentement croissant se manifeste parmi les personnes influentes, qui commencent à se rendre compte que la Turquie est en des mains allemandes. Elles le perçoivent nettement et déclarent ouvertement qu'elles ne permettront pas la guerre.

Pour cette raison je pense pouvoir dire en toute sécurité qu'il y a de sérieux symptômes de progrès dans la situation ici.

---

N° 62

*Sir L. Mallet à Sir Edward Grey.*

(Reçu 7 septembre.)

Constantinople, 19 août 1914.

Monsieur,

Me référant à votre télégramme du 12 août [1] à M. Beaumont, j'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint une copie d'une note verbale adressée par lui à la Sublime Porte au sujet de vos instructions à propos des perquisitions effectuées par le croiseur *Breslau* sur des navires anglais dans le port de Chanak et de la détention des navires anglais dans les Dardanelles.

J'ai, etc...

Louis Mallet.

---

(1) Voir n° 13.

---

## Annexe au n° 62

*Note communiquée à la Sublime Porte.*

Constantinople, 14 août 1914.

Le Gouvernement de Sa Majesté Britannique ayant été informé que, dans le port neutre de Chanak (Dardanelles), des embarcations du croiseur *Breslau,* battant pavillon allemand, ont accosté et perquisitionné les navires anglais, le chargé d'affaires de Sa Majesté Britannique a été prié de demander au Gouvernement impérial ottoman de ne pas permettre aux navires allemands de commettre des actes de guerre dans les ports turcs ou dans les Détroits, dont la neutralité est garantie par des traités internationaux.

M. Beaumont a en même temps pour instructions de s'informer pour quel motif les navires anglais ont été récemment empêchés de quitter le port de Constantinople et ont été détenus à leur arrivée aux Dardanelles, quelques-uns pendant plusieurs jours.

Selon un télégramme reçu aujourd'hui du vice-consul de Sa Majesté aux Dardanelles, des navires anglais y sont encore détenus, et le chargé d'affaires de Sa Majesté Britannique a l'honneur de demander que des ordres immédiats soient envoyés pour les autoriser à poursuivre leur route.

---

N° 63

*Sir L. Mallet à Sir Edward Grey.*

(Reçu 7 septembre.)

Constantinople, 21 août 1914.

Monsieur,

Me référant à ma précédente dépêche [1], j'ai l'honneur de transmettre ci-joint une note verbale de la Sublime Porte, exprimant ses regrets pour les incidents des Dardanelles et donnant des explications.

J'ai, etc...

Louis Mallet.

Annexe au n° 63

*Note verbale communiquée par la Sublime Porte.*

(Original.)

Le ministère impérial des Affaires étrangères a eu l'honneur de recevoir la note verbale que l'ambassade de Sa Majesté Britannique a bien voulu lui adresser en date du 14 courant.

En réponse, le ministère impérial des Affaires étrangères s'empresse d'exprimer tous ses regrets à M. le chargé d'affaires de Sa Majesté Britannique pour le fâcheux incident dont furent l'objet quelques bâtiments de commerce battant pavillon anglais dans le port de Chanak; la

(1) Voir n° 62.

Sublime Porte est en mesure de donner les assurances les plus formelles que pareil fait ne se répétera plus.

Quant aux bateaux retenus à Chanak, des torpilles sous-marines s'étant détachées, les autorités impériales ont cru de leur devoir d'empêcher ces bateaux de continuer leur voyage jusqu'au repêchage desdites mines, pour éviter de fâcheux incidents. Cette interdiction provisoire est donc le résultat d'une mesure générale que le Gouvernement impérial s'est vu obligé de prendre, afin d'assurer la sécurité de la navigation dans les eaux impériales.

Le ministère des Affaires étrangères a l'honneur de porter à la connaissance de l'ambassade de Sa Majesté Britannique que, les mines ayant été repêchées, les autorités compétentes ont été invitées par le Gouvernement impérial à lever l'interdiction de passage et à faciliter de leur mieux la navigation à tous les navires.

Le 16 août 1914.

---

N° 64

*Sir L. Mallet à Sir Edward Grey.*

(Reçu 7 septembre.)

(Télégramme.) Constantinople, 6 septembre 1914.

Le ministre de l'Intérieur m'a assuré hier qu'il n'était pas question que la Turquie entre en guerre.

J'ai employé tous les arguments possibles pour dissuader le ministre de l'Intérieur de se

précipiter dans une entreprise militaire, lui rappelant qu'à la fin la Turquie le paierait inévitablement. Je lui dis que le Gouvernement de Sa Majesté considérait la flotte turque comme l'annexe de la flotte allemande, et que, si elle sortait dans l'archipel, nous la ferions sombrer. Il le comprit très bien et dit que la flotte n'avait aucune intention de quitter les Dardanelles.

Je revins avec soin sur plusieurs violations de neutralité dont les Turcs s'étaient rendus coupables, et je repartis qu'aussi longtemps qu'un seul officier allemand, soit de la marine, soit de l'armée, resterait ici, je considérerais la Turquie comme un protectorat allemand ; que j'avais été informé que le Gouvernement turc n'attachait aucune importance aux déclarations écrites que moi-même et mes collègues français et russes lui avions faites au sujet de son intégrité. Je fus très surpris de cette attitude, mais personnellement quelque peu soulagé ; quant à garantir l'intégrité et l'indépendance de la Turquie, c'était comme si l'on garantissait la vie d'un homme qui serait décidé à se suicider.

Nous désirons sincèrement l'indépendance et l'intégrité de la Turquie, mais il ne faut pas qu'il s'imagine que la Grande-Bretagne ait peur de la Turquie, ou que nous craignions d'affronter l'alternative si nous y étions contraints. On a fait circuler des histoires des plus ridicules au sujet d'insurrections dans l'Inde et en Égypte, et de la ruine prochaine de l'Empire britannique, et le ministre de la Guerre y crut apparemment. J'espérais que le ministre de l'Intérieur ne se laisserait pas aller à ces illusions, ni à d'autres également dangereuses.

Le ministre de l'Intérieur répondit qu'il comprenait.

Il poursuivit en déclarant que le Gouvernement turc désirait maintenant nous vendre sur-le-champ deux navires turcs. Il était démuni d'argent, puisque la situation économique était désespérée. Je répondis que je ne connaissais pas les intentions du Gouvernement de Sa Majesté, desquelles je m'informerai, mais que personnellement j'hésiterais à infliger un coup si cruel au cœur meurtri du peuple turc, qui souffrait déjà tant de la détention temporaire de ses navires. Leur achat pourrait donner lieu à une seconde tempête d'indignation.

De plus, je me demandais si le Gouvernement de Sa Majesté paierait volontiers plusieurs millions à un pays entièrement aux mains des Allemands, et qui ne respirait que menaces contre nous et nos alliés.

Il répondit que le Gouvernement de Sa Majesté pouvait poser les conditions qui lui plaisaient s'il achetait les navires, et que le Gouvernement turc renverrait tous les Allemands. Je lui dis que je réfléchirais sur cette proposition et vous la communiquerais.

---

N° 65

*Sir L. Mallet à Sir Edward Grey.*
(Reçu 7 septembre.)

(Télégramme.) Constantinople, 7 septembre 1914.

Nous avons une nouvelle preuve que le *Gœben* et le *Breslau* n'ont pas été vendus à la Turquie.

J'apprends de source certaine que l'ambassadeur d'Allemagne a envoyé deux fois des ordres à la douane pour l'entrée en franchise de marchandises pour le navire de Sa Majesté Impériale, le *Gœben*. J'ai porté ceci à la connaissance du grand vizir, et lui ai rappelé que nous ne reconnaissons pas la vente.

Ne devrais-je pas informer Son Altesse que le Gouvernement de Sa Majesté aura besoin d'être assuré que la vente est réelle et légale, avant qu'il puisse considérer le navire comme étant un navire turc? Il me semble que ceci devrait être fait, même si les équipages allemands partaient.

J'ai dit au talaat et au grand vizir que, si le *Gœben* et le *Breslau* quittent les Dardanelles, ils seront traités comme navires allemands. Ils le comprenaient très bien, et m'ont assuré que les navires ne partiraient sous aucun prétexte.

---

N° 66

*M. Cheetham à Sir Edward Grey.*
(Reçu 8 septembre.)

(Télégramme.) Le Caire, 8 septembre 1914.

La présence de nombreux officiers turcs en Égypte est incontestablement un danger, et à tout moment des mesures semblent être nécessaires contre des individus suspects. Un officier de marine turc a récemment quitté en hâte l'Égypte pour Beyrouth. On a retrouvé une lettre

lui appartenant, dans laquelle était mentionné qu'il avait fait son possible pour provoquer une grève parmi les chauffeurs et les mécaniciens de quatre navires postaux égyptiens qui doivent servir à transporter nos troupes. La lettre continue en disant qu'il n'a pas réussi dans ses efforts, mais qu'il fera son possible pour faire sombrer les navires après que les troupes seront embarquées. Il est intéressant de remarquer qu'une grève vient d'éclater sur les vapeurs en question.

---

N° 67

*Sir Edward Grey à Sir L. Mallet.*

(Télégramme.) Foreign Office, 8 septembre 1914.

Mission navale britannique.

Avant que le Gouvernement de Sa Majesté décide quoi que ce soit au sujet du rappel de la mission, j'aimerais avoir votre opinion sur le sujet. J'hésite à prendre une mesure quelconque, quelque justifiée qu'elle fût, qui hâterait des développements défavorables, aussi longtemps qu'on peut les éviter. Quel effet croyez-vous que ce rappel de la mission aurait sur la situation politique?

L'Amirauté est d'avis que la position de la mission peut devenir périlleuse et qu'elle manque déjà de dignité. Pour cette raison, elle désire la rappeler et l'attacher à l'ambassade jusqu'à ce que vous puissiez préparer un passage sans danger pour ramener l'amiral Limpus et les autres officiers. Il est clair qu'il y a là

ample justification pour la décision de l'Amirauté.

---

N° 68

*Sir L. Mallet à Sir Edward Grey* [1].

(Reçu 9 septembre.)

(Télégramme.) Constantinople, 8 septembre 1914.

En plus d'une occasion j'ai informé le grand vizir qu'il est probable que l'Angleterre éprouve du ressentiment, surtout dans les circonstances actuelles, à cause du manque d'égards témoigné à l'amiral anglais, et que, bien que le Gouvernement de Sa Majesté désirât rester ami avec la Turquie, de tels faits de la part du Gouvernement turc ne peuvent être indéfiniment pardonnés.

A beaucoup d'égards, la situation semble meilleure, mais, à moins que le Gouvernement de Sa Majesté ne désire que la mission demeure indéfiniment, il me semble que le moment serait favorable pour la retirer. Les Turcs ne pourraient tirer grief de cette mesure, puisqu'elle est évidemment justifiée par leur conduite. La mission est en ce moment traitée comme non existante, et sa situation est par conséquent fausse et odieuse. La prise que les Allemands ont sur la marine devient journellement plus forte, et il n'y a aucun indice du départ des équipages allemands. En fait, loin d'être pour

---

(1) Ce télégramme croisa le télégramme de Sir E. Grey daté du 8 septembre, voir n° 67.

nous un désavantage, cela devient embarrassant pour le Gouvernement turc, qui commence enfin à se rendre compte que les Allemands ne sont pas un bienfait sans mélange. Un grand mécontentement règne parmi les officiers de marine turcs, me dit l'amiral Limpus, parce qu'ils n'aiment pas les officiers allemands, et ils donnent même à entendre qu'ils préféreraient se révolter plutôt que de servir sous leurs ordres.

Je suis d'avis que le temps est venu de retirer la mission et, si cela peut être approuvé en principe, je parlerai à l'amiral, qui souffre de sa situation, et lui demanderai de faire le nécessaire.

---

N° 69

*Sir L. Mallet à Sir Edward Grey.*

(Reçu 10 septembre.)

(Télégramme.) Constantinople, 9 septembre 1914.

Le grand vizir concéda ce matin que le Gouvernement turc allait abolir les Capitulations.

Je répondis que cette nouvelle surprendra beaucoup mon Gouvernement que j'allais informer immédiatement.

Les Capitulations et les conventions n'étaient pas un contrat unilatéral; une fois déjà, nous avons informé le Gouvernement turc que nous consentions à examiner n'importe quelle demande qu'il puisse proposer dans une disposition d'esprit généreuse, mais que je ne croyais pas que mon Gouvernement, par un trait de

plume, consentirait à leur abolition totale. Nous étions maintenant sous le régime de la loi martiale. Est-ce qu'il espérait que nous permettrions que des sujets anglais soient jugés en cour martiale, surtout aussi longtemps que l'armée était aux mains des Allemands ?

Son Altesse fit quelques efforts inutiles pour défendre sa conduite, mais j'y coupai court.

---

## N° 70

### *Sir L. Mallet à Sir Edward Grey.*

(Reçu 10 septembre.)

(Télégramme.) Constantinople, 9 septembre 1914.

Le ministre de l'Intérieur m'a informé aujourd'hui qu'une lettre avait déjà été expédiée aux ambassades au sujet de l'abolition des Capitulations. L'ambassadeur d'Allemagne est justement venu protester. Plus tôt dans la journée, l'ambassadeur d'Italie m'avait informé que les ambassadeurs d'Allemagne et d'Autriche étaient prêts à s'associer à nous pour protester contre l'abolition.

L'ambassadeur d'Allemagne a désavoué être l'auteur de ce mouvement de la part de la Turquie, et je crois qu'il dit la vérité ; mais chacune de ses déclarations doit être reçue avec prudence. Néanmoins, la déclaration du ministre de l'Intérieur, à laquelle j'ai déjà fait allusion, semble le mettre hors de cause dans ce cas.

J'ai discuté l'abolition proposée avec le ministre de l'Intérieur, et il soutient qu'ils sentent

tous que l'heure est venue d'émanciper la Turquie des entraves étrangères. Mais il se défendit de toute intention hostile envers les étrangers. Il a déjà envoyé des instructions aux valis et aux fonctionnaires de police de ne pas exciter les gens contre les étrangers, et il donnerait les ordres les plus sévères afin qu'aucun étranger ne soit appelé en cour martiale.

J'ai dit à Son Excellence que je pensais que la conduite du Gouvernement turc amènerait inévitablement une plus grande intervention que jamais dans les affaires privées de la Turquie. Je ne pouvais que regretter qu'ils aient agi si précipitamment.

---

N° 71

*Sir L. Mallet à Sir Edwara Grey.*

(Reçu 10 septembre.)

(Télégramme.) Constantinople, 9 septembre 1914.

Abolition des Capitulations.

Il a été décidé que toutes les ambassades enverront des lettres identiques, accusant réception de la note turque et signalant que l'abolition des Capitulations ne peut être acceptée, puisque le consentement des parties contractantes est nécessaire.

---

N° 72

*Sir L. Mallet à Sir Edward Grey.*

(Reçu 11 septembre.)

(Télégramme.) Constantinople, 10 septembre 1914.

L'état du matériel de guerre allemand relevé ici à ce jour s'élève à 3.000 charges de projectiles pour le *Gœben,* une batterie de canons de campagne avec munitions, plusieurs batteries d'obusiers lourds, probablement pour l'usage de l'armée de campagne, et quelques milliers de fusils. Un plus grand nombre de canons est en route.

Tous les réservistes allemands qui n'ont pu quitter l'Empire turc ont été informés d'avoir à se présenter pour être enrôlés dans les troupes turques.

N° 73

*Sir L. Mallet à Sir Edward Grey.*

(Reçu 11 septembre.)

(Télégramme.) Constantinople, 10 septembre 1914.

Mon télégramme du 9 septembre [1].

La note abolissant les Capitulations a été reçue hier soir. Tous mes collègues, y compris les ambassadeurs d'Allemagne et d'Autriche, ont adressé aujourd'hui des notes identiques à

(1) Voir n° 71.

la Sublime Porte, déclarant que, tout en communiquant à nos gouvernements respectifs la note au sujet de l'abolition des Capitulations, nous devons spécifier que le régime des Capitulations n'est pas une institution autonome de l'Empire, mais la résultante de traités internationaux, de conventions diplomatiques et de faits contractuels de différentes sortes.

Il ne peut être aboli, même en partie, *a fortiori* entièrement, sans le consentement des parties contractantes.

Par conséquent, en l'absence d'une entente entre le Gouvernement ottoman et nos gouvernements respectifs avant le 1er octobre, nous ne pouvons, passé cette date, reconnaître force exécutoire à une décision unilatérale de la Sublime Porte.

---

### N° 74

*Sir L. Mallet à Sir Edward Grey.*

(Reçu 14 septembre.)

(Télégramme.) Constantinople, 13 septembre 1914.

J'apprends que les Allemands dominent maintenant à Alexandrette, et inspirent et gouvernent secrètement toutes choses. A partir du 7 septembre jusqu'au matin du 12, 24 canons de montagne, 400 chevaux et mules, 500 soldats d'artillerie appartenant au service du 6e corps d'armée, et une grande quantité de munitions de guerre ont traversé Alexandrette et continué leur voyage en chemin de fer jusqu'à Constantinople.

---

N° 75

*Sir L. Mallet à Sir Edward Grey.*

(Reçu 15 septembre.)

(Télégramme.) Constantinople, 14 septembre 1914.

L'ambassadeur d'Allemagne a reçu ordre de Berlin de répandre la rumeur que l'Inde est en révolte, en ajoutant que le Gouvernement de Sa Majesté a demandé l'aide du Japon, et que le Japon a consenti, en échange de la libre immigration sur la côte du Pacifique, d'avoir les mains libres en Chine, et d'un prêt de 40 millions de livres. Je fus averti à temps par l'ambassadeur de Russie et j'avisai par télégramme tous les consuls de le démentir si la chose devenait publique, puis j'écrivis au grand vizir.

Rien d'officiel n'a paru ici, mais les agences sont en train de publier une partie de l'histoire.

---

N° 76

*Sir L. Mallet à Sir Edward Grey.*

(Reçu 16 septembre.)

(Télégramme.) Constantinople, 15 septembre 1914.

La flotte est maintenant complètement dans les mains de l'Allemagne, et le ministre de la Marine est impuissant. Les Allemands considèrent les Dardanelles à présent comme impraticables, et veulent en convaincre les autorités militaires.

On dit que si la flotte turque s'avançait dans la Mer Noire, les Détroits seraient complètement fermés par des mines additionnelles, qui viennent d'y être envoyées sur le *Nilufer*.

Bien que je ne prétende pas que ce coup réussisse, le danger est incontestablement plus grand depuis qu'on a reçu la nouvelle des récents succès des alliés, les Allemands en étant d'autant plus désireux de créer une diversion. J'ai l'impression que la majorité du Cabinet et le grand vizir lui-même s'opposent absolument aux entreprises de ce genre, et qu'ils font leur possible pour les empêcher; mais ils commencent à voir, bien qu'ils ne veuillent pas le reconnaître, qu'ils sont impuissants à arrêter le cours des événements.

Mon collègue russe et moi avons reçu l'information individuelle, que les ambassadeurs d'Allemagne et d'Autriche font un effort décisif pour obliger le ministre de la Guerre à envoyer le *Gœben* et le reste de la flotte dans la Mer Noire. Cinquante bâtiments de transports sont prêts depuis quelque temps, et je sais que tout est préparé pour la réception à bord de ces vaisseaux d'un grand nombre de troupes turques.

L'abolition des Capitulations est maintenant le grand atout dans les mains du parti de la paix. Celui-ci serait, je crois, prêt à différer la discussion de l'abolition des Capitulations judiciaires si l'abolition des traités fiscaux et commerciaux était sans tarder acceptée par les trois puissances.

J'apprends que des taxes de 15 % seront appliquées à partir du 1er octobre, mais on est en train de délibérer une loi exemptant les contrats

existants. Comme, à présent, rien n'entre dans les ports, l'application de ces taxes est, en fait, de peu de conséquence. Le *temettu* sera aussi appliqué aux étrangers.

---

N° 77

*Sir Edward Grey à Sir L. Mallet.*

(Télégramme.) Foreign Office, 16 septembre 1914.

Votre télégramme du 15 septembre [1] : Abolition des Capitulations.

J'incline à faire savoir au Gouvernement turc qu'aussi longtemps qu'il gardera la neutralité, ce que nous lui avons déjà dit tient rigoureusement, et que nous serons disposés à délibérer des concessions raisonnables au sujet des Capitulations ; mais il ne doit pas espérer que nous ferons des concessions tant que sa conduite irrégulière, comme dans l'affaire des officiers et des équipages allemands, continue. Nous pourrions peut-être aussi dire que, s'il rompt la paix, nous ne pouvons répondre des conséquences ; que nous espérons qu'il maintiendra la paix, mais, qu'il le fasse ou non, c'est affaire à lui.

(1) Voir n° 76.

---

## N° 78

*L'Association de protection, de surestarie et de fret des armateurs réunis, à Sir Edward Grey.*

(Reçu 17 septembre.)

Vienna Chambers, Bute Docks, Cardiff,
16 septembre 1914.

Monsieur,

Les propriétaires du vapeur *Reliance* nous prient de demander votre aide pour le recouvrement d'une compensation auprès du Gouvernement turc en raison de la détention de leur navire par les autorités turques.

Voici les faits :

Au 1er août, le vapeur *Reliance* fit voile de Nicholaief avec une cargaison d'orge pour Hambourg et arriva à Constantinople le 3 à midi. Le capitaine attendit jusqu'au 6, à Constantinople, les ordres des propriétaires de son navire, mais ne reçut aucune communication de ceux-ci, les autorités turques ayant suspendu la distribution des télégrammes.

Le 6 août, le capitaine continua son voyage et arriva le lendemain à 8 heures du matin près du cap Nagara, Dardanelles ; il envoya son passavant pour traverser les Dardanelles jusqu'à la terre, conformément à l'usage habituel, et reçut un signal du fort signifiant que le canal était bloqué. Ce signal fut maintenu le 8, le 9 et le 10 août ; ce dernier jour, plusieurs vaisseaux italiens furent pilotés hors du port et les navires de

guerre allemands *Gœben* et *Breslau* y furent pilotés par un torpilleur turc et mouillèrent dans la baie de Nagara. Un navire de commerce allemand, le *General*, y fut aussi piloté.

Le capitaine du *Reliance* vit tous les jours le consul anglais à Chanak, mais le consul fut incapable d'obtenir pour le *Reliance* la permission de traverser les Dardanelles.

Les 11, 12, 13 et 14 août, le *Reliance* resta à quelque distance du cap Nagara, et ces jours-là, des bateaux à vapeur roumains, français et italiens furent pilotés dans le port et hors du port, mais aucun navire anglais ne fut autorisé à le quitter.

Le 14 août, à 5h50 du soir, le capitaine reçut l'ordre des fonctionnaires turcs de continuer son voyage jusqu'à Constantinople et d'y rester jusqu'à ce que la cargaison ait été déchargée. Plusieurs autres navires anglais qui attendaient reçurent des ordres semblables, et parmi eux se trouvaient les navires à vapeur *Hillhouse, Countess of Warwick* et *Barrowmore*.

Le capitaine continua son chemin vers Constantinople et y arriva le 15 août, à 1 heure de l'après-midi. En arrivant, il débarqua et écrivit une protestation contre la détention de son navire; il vit aussi le consul anglais. Le lendemain, le *Gœben* et le *Breslau* arrivèrent près de Constantinople sous le pavillon turc. Ce jour-là, le *Reliance* fut accosté par un officier turc qui demanda quel était le déplacement du vaisseau, et s'informa du nombre de chevaux et d'hommes qu'il était susceptible de transporter.

Le 18, les capitaines de tous les vaisseaux anglais à Constantinople furent informés par le

maître de port anglais, instruit lui-même par le consul général anglais, qu'ils étaient maintenant autorisés à continuer leur voyage et devaient de nouveau faire une demande de passavant. Le même jour, le capitaine du *Reliance* obtint un passavant, fit voile de Constantinople et arriva de nouveau au delà du cap Nagara à 8 heures du matin, le lendemain (19 août), d'où il envoya son second passavant à terre, mais les autorités turques l'annulèrent et donnèrent ordre au *Reliance* de mouiller. Le 20 août, un navire italien et le navire anglais *Ryton* furent autorisés à passer, et le lendemain, le vapeur *Bullmouth*, chargé de kérosène, et trois autres navires furent pilotés hors du port. Ce ne fut que le 22, *ultimo*, à 11h40 du matin, que le *Reliance* fut autorisé à mettre à la voile.

Nous vous informons respectueusement qu'on devrait obliger les autorités turques à payer une compensation pour leur conduite dans la détention des navires, et, dans l'intérêt des propriétaires du *Reliance*, nous désirons que leur demande de 640 livres (16.000 francs), taxe habituelle de la charte-partie, soit 40 livres (1.000 francs) par jour, pour la détention de leur navire à partir du 6 au 22 août, soit portée devant le Gouvernement turc par l'ambassadeur de Grande-Bretagne à Constantinople.

Veuillez, etc.

DOWNING et HANDCOCK.

---

## N° 79

### *Sir L. Mallet à Sir Edward Grey.*

(Reçu 17 septembre.)

(Télégramme.) Constantinople, 16 septembre 1914.

Le ministre de la Marine m'a assuré qu'il se rend tout à fait compte des intrigues allemandes, et que le Gouvernement turc n'est pas si sot que de tomber dans le piège qui lui est tendu. Son Excellence reconnut cependant qu'il avait existé un projet d'envoyer la flotte visiter Trebizonde, ainsi que, prétend-il, le Gouvernement en avait le droit.

Je lui fis connaître que s'ils le faisaient aussi longtemps que les officiers allemands étaient à bord, il y aurait risque qu'un incident puisse survenir, en raison du désir allemand bien connu de provoquer des troubles entre la Russie et la Turquie. Son Excellence n'objecta rien à cette opinion et dit qu'il irait immédiatement voir le grand vizir afin d'empêcher cela.

J'ai aussi vu le grand vizir. Son Altesse dit que personne n'avait l'intention d'envoyer le *Gœben* dans la Mer Noire, et déclara qu'il fallait que le ministre de la Guerre obtînt l'autorisation du Cabinet avant de pouvoir donner de tels ordres.

---

N° 80

*Sir L. Mallet à Sir Edward Grey.*
(Reçu 19 septembre.)

(Télégramme.) Constantinople, 18 septembre 1914.

Télégramme suivant, reçu du consul de Sa Majesté à Bassora :

« Un commodore turc m'a officiellement informé qu'un vaisseau de guerre anglais est près de la ligne frontière du Shatt-el-Arab, qui est toute dans les eaux ottomanes. Le vali a l'intention de demander au capitaine d'autoriser qu'on pose les scellés sur l'appareil de télégraphie sans fil et que le navire parte puisqu'il y a plus de vingt-quatre heures depuis qu'il a pénétré dans le fleuve.

« Le vali sait que je vous en informe. »

---

N° 81

*Sir L. Mallet à Sir Edward Grey.*
(Reçu 19 septembre.)

(Télégramme.) Constantinople, 18 septembre 1914.

Ce qui suit, envoyé à Bassora :

« Les autorités turques n'ont, bien entendu, aucun droit d'intervention sur la télégraphie sans fil à bord des vaisseaux de guerre. »

---

### N° 82

*Sir L. Mallet à Sir Edward Grey.*
(Reçu 19 septembre.)

(Télégramme.) Constantinople, 19 septembre 1914.

Préparatifs militaires turcs.

Au cours d'une conversation aujourd'hui avec le président de la Chambre, j'ai dit que si la Turquie avait vraiment l'intention de faire la guerre à la Russie, je considérais une telle politique comme une absolue folie.

Le président dit que, même si la flotte turque entrait dans la Mer Noire, ce serait sans la moindre intention hostile contre la Russie, avec laquelle la Turquie n'entrait pas en guerre.

Je lui signalai que l'Allemagne pressait la Turquie d'envoyer sa flotte dans la Mer Noire dans un seul but, à savoir que la guerre pouvait être provoquée par un incident. Pour cette raison, je l'invitai vivement à s'élever contre une telle entreprise. Il me dit qu'il y était absolument opposé et qu'il sentait la force de mes arguments ; à quoi je répondis que, comme le ministre de la Guerre avait la suprématie, ce n'était malheureusement pas une garantie contre l'accomplissement d'un tel fait. Le président me dit que le Cabinet avait sa propre politique, qui était de rester neutre, et que tous se rendaient compte des projets allemands. Je le pressai vivement de me dire quelle était la politique du ministre de la Guerre.

Je ne considère pas la situation comme désespérée. Le parti en faveur de la neutralité va

croissant, mais il serait dangereux de compter sur son pouvoir de contenir le parti de la guerre.

J'apprends que cent cinquante-six autres mines et le poseur de mines *Ghairet* ont été envoyés à Roumeli Kanak, sur le Bosphore. La flotte turque est allée hier à Halki pour la revue, et y restera probablement jusqu'à la semaine prochaine, quand le *Hamidieh* et le *Messudiyeh* seront prêts. Des officiers et des soldats allemands continuent d'arriver par trains. Il est probable que des réservistes allemands, résidant en Turquie, ont été incorporés dans l'armée turque. Deux cents Allemands sont arrivés le 17 septembre dans les Dardanelles.

On annonce que la cavalerie et l'artillerie à cheval se sont portées d'Erzeroum vers la frontière.

---

## N° 83

### *Sir L. Mallet à Sir Edward Grey.*

(Reçu 20 septembre.)

(Télégramme.) Constantinople, 20 septembre 1914.

Je crois que le ministre de la Guerre est le seul agitateur. Le Comité de « Union et Progrès » exerce une bonne influence. Je crois qu'il n'y a pas à douter que le parti en faveur de la paix augmente tous les jours.

L'ambassadeur de France a eu hier une conversation avec le ministre de la Marine. Ce dernier assura Son Excellence que le Gouvernement turc était déterminé à ne pas se laisser

entraîner à la guerre; à quoi Son Excellence répondit que si cette assurance était exacte, il était difficile de comprendre pourquoi l'on se préparait à envoyer la flotte turque dans la Mer Noire. Le ministre de la Marine répondit que le Conseil des ministres avait décidé de n'envoyer que deux destroyers dans la Mer Noire, et que la flotte n'irait pas. Il reconnut que le ministre de la Guerre, qui était généralissime de l'armée et de la marine, avait en réalité donné ordre à la flotte d'y aller, mais comme tous les ordres devaient passer par ses mains, en qualité de ministre de la Marine, il avait insisté pour que cet ordre fût soumis au Conseil, et obtenu le résultat mentionné ci-dessus.

Pour démontrer l'absence absolue de contrôle du Cabinet sur le ministre de la Guerre et sur les Allemands, j'ai à rapporter qu'en dépit de cette assurance du ministre de la Marine, le *Breslau* et trois autres navires plus petits ont passé devant nous ce matin et sont entrés dans la Mer Noire. Mon collègue russe espère qu'aucun incident ne surviendra et propose d'ignorer ce procédé.

---

### N° 84

*Sir L. Mallet à Sir Edward Grey.*

**(Reçu 21 septembre.)**

(Télégramme.) Constantinople, 20 septembre 1914.

Je viens d'avoir un entretien animé avec le grand vizir, et je suis convaincu de sa sincérité. Les autres ministres sont tous pour la paix, à

l'exception du ministre de la Guerre. Aussi longtemps que ce dernier a la suprématie, un incident peut survenir à tout moment. Je parlai au grand vizir au sujet de l'entrée du *Breslau* dans la Mer Noire. Il contesta avec véhémence toute intention d'attaquer la Russie, et dit que le Gouvernement turc avait le droit d'envoyer sa flotte dans la Mer Noire si tel était son désir. Je lui rappelai que ni le *Gœben* ni le *Breslau* n'étaient des navires turcs selon la loi internationale et lui dis que, s'ils quittaient les Dardanelles, nous les traiterions certainement comme des navires ennemis. Il répondit que je lui avais déjà souvent fait cette observation, et qu'il n'était pas question que les navires quittent les Dardanelles. Je lui dis alors que j'avais été informé que le Conseil des ministres, afin d'éviter le risque d'un incident, en était venu à la sage décision que le *Gœben* et le *Breslau* n'iraient pas dans la Mer Noire; et cependant, le jour même où le Cabinet prit cette décision, le ministre de la Guerre n'en fit aucun cas, ainsi que Son Altesse s'en était sans doute rendu compte. Ceci montrait quelle puissance Son Altesse exerçait maintenant. Constantinople et les environs n'étaient ni plus ni moins qu'un camp armé allemand, et nous tous, y compris Son Altesse, étions à la merci de Liman pacha [1] et du ministre de la Guerre. Un bien plus grand nombre d'officiers et de soldats allemands étaient arrivés et il doit maintenant y avoir ici entre 4.000 et 5.000 soldats et marins allemands.

---

(1) Général Liman von Sanders, chef de la mission militaire allemande.

Le grand vizir répondit qu'il était résolu à maintenir la paix, et que tous les jours le parti de la paix comptait plus d'adhérents. Il ne permettrait jamais que le ministre de la Guerre ou n'importe qui le remplace. Parlant avec la plus grande énergie et même avec violence, il m'assura que rien n'arriverait, en dépit des apparences qu'il reconnut être mauvaises.

Je dis que sans doute le parti de la paix croissait, mais néanmoins, le ministre de la Guerre poursuivait sans interruption les préparatifs de guerre. Constamment j'étais informé que les nouvelles de guerre officielles anglaises étaient arrêtées, de cas de réquisitions, etc..., et je savais comme fait certain que des intrigues étaient dirigées contre l'Égypte. Si Son Altesse pouvait empêcher ces choses, pourquoi ne le faisait-elle pas, et quand serait-elle capable de le faire? Son Altesse me fit comprendre que si une crise survenait, il y aurait moyen d'arrêter le ministre de la Guerre.

---

## Nº 85

### *M. Cheetham à Sir Edward Grey.*

(Reçu 22 septembre.)

(Télégramme.) Le Caire, 21 septembre 1914.

L'information au sujet des préparatifs turcs contre l'Égypte reçoit une nouvelle corroboration. Il n'y a eu aucun ralentissement dans les préparatifs militaires en Palestine et en Syrie.

Si les préparatifs turcs continuent, il peut devenir nécessaire de mettre des patrouilles dans Sinaï et d'appuyer nos postes dans la péninsule. L'action des forces en Égypte s'est bornée jusqu'à présent, comme vous le savez, à patrouiller le long du canal de Suez, mais je crois que le Gouvernement turc devrait être averti que des mesures semblent devenir nécessaires pour la protection de la frontière égyptienne.

---

N° 86

*Sir L. Mallet à Sir Edward Grey.*
(Reçu 23 septembre.)

(Télégramme.) Constantinople, 22 septembre 1914.

Le directeur des postes anglais a reçu hier une lettre d'un fonctionnaire subordonné de l'Administration postale turque. Cette lettre informait le directeur que les bureaux de poste étrangers seraient supprimés à partir du 1er octobre prochain. Je conseillai au directeur des postes anglais de renvoyer la lettre, et de dire que l'affaire avait été soumise à son ambassadeur.

Cette façon peu courtoise de transmettre une communication fut ma première information officielle de l'intention de supprimer les bureaux de poste étrangers en Turquie. J'allai donc immédiatement voir le grand vizir, et dis que j'étais offensé de ce procédé en matière de communication, et que j'avais demandé au directeur des postes de renvoyer la lettre. Les bureaux de

poste ne dépendaient pas des Capitulations et si le Gouvernement turc désirait voir le système modifié, il devrait aborder le Gouvernement de Sa Majesté par la voie diplomatique habituelle. Je l'avertis que le Gouvernement de Sa Majesté ne permettrait pas d'être ignoré de cette manière et je ne voulus pas, excepté sur vos ordres, consentir à la fermeture sommaire des bureaux de poste anglais au 1er octobre, à moins que le Gouvernement turc n'ait donné des garanties pour la sauvegarde des intérêts britanniques. Son Altesse dit que la Grande-Bretagne n'était pas spécialement visée. Une communication semblable a été adressée à toutes les puissances. Je répondis que j'étais indifférent à la façon dont mes collègues français et russe considéraient la chose et que je n'avais pas encore eu le temps de vérifier ce qu'ils pensaient. Le grand vizir m'assura que jusqu'à ce qu'une entente ait été établie avec le Gouvernement de Sa Majesté, l'affaire ne serait pas poussée plus loin.

J'aimerais observer qu'à mon avis, une modification considérable du système existant ne peut être véritablement évitée. Si les ambassadeurs de France et de Russie sont d'accord, puis-je décider un arrangement, en consentant à l'incorporation du bureau de poste anglais comme section de la poste ottomane, si cette dernière veut prendre à son service quelques-uns des employés anglais? Il me semble que nous pourrions aussi consentir à nous servir des timbres turcs.

---

### N° 87

*Sir L. Mallet à Sir Edward Grey.*

(Reçu 23 septembre.)

(Télégramme.) Constantinople, 22 septembre 1914.

Votre télégramme du 25 août (1).

Le Sultan me donna hier une audience, lorsque je lui remis le message du Roi. Sa Majesté exprima son sincère désir d'être en bonnes relations avec la Grande-Bretagne, et déclara énergiquement sa ferme intention de maintenir la paix. Elle me demanda de remercier le Roi pour son message. Le rapport complet suit par dépêche.

---

### N° 88

*Sir Edward Grey à Sir L. Mallet.*

(Télégramme.) Foreign Office, 23 septembre 1914.

Situation politique en Turquie.

Le Gouvernement de Sa Majesté considère l'état de choses à Constantinople comme des moins satisfaisants. Dans l'intérêt du Gouvernement de Sa Majesté, vous devriez parler au grand vizir dans le sens suivant :

Le Gouvernement britannique ne tient pas à ce que la flotte anglaise commette un acte hostile envers la Turquie, et il n'a aucun désir

---

(1) Voir n° 34.

de hâter un conflit avec elle. Mais le fait que la Grande-Bretagne n'a entrepris aucune action hostile contre elle ne doit pas induire en erreur le Gouvernement turc, en supposant que le Gouvernement de Sa Majesté considère que l'attitude de la Turquie est compatible avec les obligations que lui impose la neutralité qu'elle a officiellement déclarée. Les officiers allemands et leurs soldats prennent de plus en plus d'importance dans la flotte turque et dans les défenses des Dardanelles, et non seulement la Turquie a été incapable de renvoyer les officiers et les équipages allemands, comme elle le promettait, mais elle en a accueilli d'autres qui exercent un contrôle actif sur le *Gœben* et le *Breslau*. La capitale est maintenant sans aucun doute sous la domination allemande. Si le Gouvernement de Sa Majesté le désirait ainsi, l'état présent des choses justifie amplement la protestation contre la violation de neutralité. La Grande-Bretagne n'a néanmoins pas agi jusqu'à présent, puisqu'elle caresse l'espoir que le parti de la paix remportera la victoire. Le grand vizir et ses partisans devraient pourtant se rendre compte qu'à moins de réussir bientôt à se rendre maîtres de la situation et à la ramener dans les limites de la neutralité, il devient clair que Constantinople n'est plus pour longtemps sous la domination turque mais sous la domination allemande, et que l'hostilité ouverte sera provoquée par l'Allemagne.

---

N° 89

*Sir Edward Grey à Sir L. Mallet.*

(Télégramme.) Foreign Office, 24 septembre 1914.

J'apprends que la frontière égyptienne a été violée par des Arabes armés, à cheval, qui se disaient encouragés par des troupes turques, et aussi que l'on réserve la ligne d'Hedjaz pour les troupes. Les autorités militaires britanniques estiment que la rupture de la paix sur la frontière égyptienne est imminente, soit avec, soit sans le consentement du Gouvernement turc. Vous devriez rapporter ces faits au grand vizir et au khédive qui est en ce moment à Constantinople.

---

N° 90

*Sir L. Mallet à Sir Edward Grey.*

(Reçu 25 septembre.)

(Télégramme.) Constantinople, 24 septembre 1914.

Préparatifs turcs contre l'Égypte.

J'ai adressé une note au grand vizir, récapitulant l'information reçue récemment à ce sujet. Je rappelai à Son Altesse les assurances que je lui avais plusieurs fois faites, basées sur votre télégramme du 7 août (1), et je lui fis spécialement remarquer leur nature conditionnelle. Finalement, je l'avertis que l'information au

---

(1) Voir n° 5.

sujet des préparatifs turcs contre l'Égypte produirait infailliblement une impression des plus graves sur le Gouvernement de Sa Majesté.

Plus tard je communiquai le contenu de ma note au président du Conseil, au ministre des Finances et au ministre de l'Intérieur, et leur demandai quelle explication ils pouvaient me donner; sur quoi ils demandèrent pourquoi le Gouvernement de Sa Majesté envoyait tant de milliers d'hommes de troupes indiennes en Égypte. A ceci je répondis qu'il était essentiel de garantir la sûreté de l'Égypte et la protection du canal de Suez, et que, puisque la garnison britannique de l'Égypte avait été envoyée en France, il était nécessaire de la remplacer par des troupes indiennes britanniques. Ceci sembla les satisfaire.

Je ne puis croire qu'ils ne se rendent pas compte des conséquences désastreuses qu'entraînerait une guerre avec nous, ou qu'ils peuvent sérieusement envisager une expédition contre l'Egypte. Les Allemands les ont, sans aucun doute, fortement pressés de tenter une pareille expédition, et je crois qu'ils ont autorisé les préparatifs, d'une part, pour profiter autant que possible des attaches allemandes, et en laissant les Allemands croire qu'ils agiront, de l'autre, afin d'être prêts, au cas où la Grande-Bretagne subirait une grande défaite sur terre ou sur mer.

Le danger de la situation présente est évident, et les développements ne sont pas impossibles; j'irai voir le grand vizir ce matin et ferai tous mes efforts pour l'obliger à s'expliquer. Un rapport circonstanciel dit que les Allemands

font en ce moment des efforts désespérés pour forcer les mains aux Turcs, et pour les contraindre à accomplir leur part de l'entente, mais il dit en même temps que leurs efforts rencontrent une résistance considérable.

---

## N° 91

### *Sir L. Mallet à Sir Edward Grey.*

(Reçu 25 septembre.)

(Télégramme.) Constantinople, 24 septembre 1914.

J'ai informé le grand vizir que je suis au courant des intrigues austro-allemandes qui étaient d'entraîner la Turquie dans une expédition contre l'Égypte. Le grand vizir nia l'existence de ces intrigues, mais finalement il reconnut qu'on exerçait une forte pression sur ses sentiments. Il déclara qu'il était fermement résolu à éviter toute intrigue de ce genre et désavoua énergiquement toute complicité. Je pressai vivement Son Altesse de dégager sa position, car les préparatifs dans les Dardanelles indiquaient ou qu'elle était coupable de complicité, ou qu'elle n'était pas maîtresse dans sa propre maison. Elle répondit que ses intentions étaient complètement pacifiques et qu'elle ne voulait s'engager dans aucune querelle avec la Grande-Bretagne.

Son Altesse semblait à ce moment plus préoccupée de la situation dans les Balkans que de n'importe quoi. Elle dit que le Gouvernement turc serait incapable de s'abstenir de faire un effort pour reprendre ce qu'il a perdu dans les

guerres balkaniques, si des complications dans les Balkans s'ensuivaient. Aucun de mes arguments ne la persuada de changer d'attitude à ce sujet. Elle dit qu'elle serait impuissante pour l'empêcher.

---

N° 92

*M. Cheetham à Sir Edward Grey.*

(Reçu 25 septembre.)

(Télégramme.) Le Caire, 25 septembre 1914.

Préparatifs turcs sur la frontière du Sinaï.

Deux mille hommes avec des provisions ont passé à Gaza la nuit du 18 septembre, suivant la côte vers la frontière. On attend à Gaza six autres bataillons. Dans les environs, des préparatifs militaires très actifs et secrets se poursuivent sur la frontière. Trois bataillons de redifs, complètement mobilisés, sont allés dans un endroit à une journée de voyage au sud de Jaffa, sur leur chemin, vers la frontière.

---

N° 93

*Sir Edward Grey à Sir L. Mallet.*

(Télégramme.) Foreign Office, 25 septembre 1914.

Abolition des bureaux de poste.

Vous devriez vous arranger le mieux que vous pourrez au sujet des bureaux de poste, mais il faut qu'on sache que nous réservons le sujet

pour un arrangement futur, et que nous ne consentons pas à leur abolition.

---

N° 94

*Sir L. Mallet à Sir Edward Grey.*
(Reçu 26 septembre.)

(Télégramme.) Constantinople, 25 septembre 1914.

Votre télégramme du 23 septembre [1].

J'ai de nouveau vu le grand vizir, et lui ai montré, aussi sérieusement qu'il est en mon pouvoir de le faire, le résultat fatal à l'Empire turc s'il persiste dans une série d'hostilités cachées et d'intrigues mesquines contre l'Empire britannique. Je lui rappelai que plus d'une fois il avait promis de renvoyer de Turquie les équipages allemands du *Gœben* et du *Breslau,* et que non seulement ces promesses n'avaient pas été tenues, mais que d'autres officiers allemands et leurs soldats sont actuellement arrivés. Ceci prouvait d'une façon concluante qu'il était ou déloyal dans ses assurances ou impuissant. Son Altesse me pria de lui tenir compte du fait que, pendant huit semaines, elle avait maintenu la paix. Elle m'assura qu'elle avait toute intention de veiller à ce que la paix fût maintenue. Je répondis que ce n'était pas de ses bonnes intentions que je doutais, mais bien de sa capacité de dominer la situation. Les Allemands avaient évidemment obtenu une entière prédominance.

---

(1) Voir n° 88.

Un incident pouvait surgir à tout moment et entraîner les plus graves conséquences. Son Altesse fut évidemment piquée de ce que je dis, et répondit avec colère qu'elle était résolue à maintenir la paix, et que, dans une question de paix ou de guerre, elle était maîtresse absolue. En réponse, je lui représentai le caractère sérieux des préparatifs en train, en lui signalant que, qu'elle le veuille ou non, une répétition de l'incursion arabe sur la frontière égyptienne pouvait amener des incidents qui l'y impliqueraient. Son Altesse dit que le ministre de la Guerre devait revenir aujourd'hui, et qu'elle lui demanderait tout de suite quels étaient les préparatifs auxquels je faisais allusion. Elle affirma avec violence qu'aucun incident n'aurait lieu.

J'ai aussi vu Halill bey, qui semblait ignorer la nouvelle des préparatifs contre l'Égypte. Il exprima son étonnement d'en entendre parler, et était évidemment horrifié à l'idée d'une guerre avec nous. Il promit d'aller immédiatement voir le ministre de la Guerre.

La situation du grand vizir est pénible, et, pour conserver une domination quelconque, il est obligé de fermer les yeux sur beaucoup de choses qui se passent. Je suis toujours fermement d'avis, à moins que quelque acte d'antagonisme grossier n'ait lieu, que nous devrions garder une politique de réserve et nous abstenir de faire des demandes catégoriques, auxquelles Son Altesse n'est pas encore capable de répondre, continuant de consacrer tous nos efforts à empêcher la Turquie de prendre une part active dans les hostilités que les ambassadeurs d'Allemagne et surtout d'Autriche sont en train de

hâter. Le fait principal de la situation est que, en dépit de la grande pression, le grand vizir a maintenu la paix et que son parti gagne du terrain.

---

N° 95

*Sir L. Mallet à Sir Edward Grey.*

(Reçu 26 septembre.)

(Télégramme.) Constantinople, 25 septembre 1914.

Les 22 et 23 septembre, 183 chevaux, 112 nizams, 2 officiers et 88 charrettes et voitures, tous de Aintab, furent mis dans le train à Alep pour Damas.

Un avis secret fut donné que, dans six jours, 120 wagons de chemin de fer devaient être prêts pour transporter à Damas des troupes venant de Mossoul via Tel Abiyat, et qu'en tout de 25.000 à 30.000 soldats devaient être détachés de Mossoul à Alep, dont la moitié au moins sont destinés à Hama ou à Damas.

Deux Allemands attachés au chemin de fer de Bagdad, dont l'un sapeur-mineur et poseur de mine exercé, ont quitté ce matin Alep pour Damas; l'autre disait à son domestique qu'ils allaient à Akaba. Ils avaient avec eux 1.600 cartouches de dynamite et 1.500 mètres de fil de fer explosif. Ils sont peut-être autorisés à poser des mines dans la Mer Rouge, comme on a récemment parlé de projets militaires turcs au sujet d'Akaba.

---

N° 96

*Sir L. Mallet à Sir Edward Grey.*

(Reçu 27 septembre.)

(Télégramme.) Constantinople, 26 septembre 1914.

Le grand vizir a été averti de l'information rapportée par M. Cheetham dans son télégramme du 25 septembre [1], et de mon télégramme de la même date [2]. Je prévins Son Altesse que, si ces préparatifs contre l'Égypte se poursuivaient, de graves conséquences s'ensuivraient. Le ministre de la Guerre était avec le grand vizir au moment où je fis ces représentations, et Son Altesse m'informa qu'elle se rendait pleinement compte de l'importance de la question, qui faisait l'objet de ses principales préoccupations. J'ai pris des mesures pour éclairer les gens influents sur ce qui se passe à l'égard de l'Égypte; j'ai vu aussi le ministre de l'Intérieur et lui ai laissé un mémorandum à ce sujet; j'ai également rapporté ces faits à des membres influents du Cabinet.

---

N° 97

*Sir L. Mallet à Sir Edward Grey.*

(Reçu 28 septembre.)

(Télégramme.) Constantinople, 27 septembre 1914.

Un incident est survenu en dehors des Dar-

(1) Voir n° 92.
(2) Voir n° 95.

danelles. Ce soir à 6 heures, j'appris qu'un destroyer turc a été arrêté hier soir en dehors des Dardanelles et renvoyé par un de nos destroyers. Là-dessus, le commandant des Dardanelles ferma les Détroits. Quand la nouvelle arriva, les ambassadeurs de Russie et de France étaient avec moi, et nous allâmes immédiatement voir le grand vizir. Quand j'arrivai, le grand vizir était dans un état quelque peu agité. Il dit que l'action soudaine de la flotte britannique a fait croire qu'une attaque immédiate était projetée. Ayant assuré Son Altesse que cette crainte était sans fondement, je dis qu'il me semblait grandement désirable qu'on ouvrît immédiatement les Dardanelles, car, si l'incident devait être connu, cela donnerait certainement l'impression que le Gouvernement turc projetait une mesure désespérée. J'expliquai à Son Altesse que nous appréhendions naturellement que les Allemands sur les destroyers turcs ne puissent essayer de torpiller ou de miner nos navires, et que c'était pour cette raison que la flotte britannique avait eu ordre d'empêcher tout navire turc de quitter les Dardanelles, aussi longtemps qu'il resterait des officiers ou des équipages allemands.

Le grand vizir m'affirma qu'il était personnellement en faveur de la réouverture des Détroits, et il me demanda d'assurer le Gouvernement de Sa Majesté, de la manière la plus formelle et la plus solennelle, que le Gouvernement turc ne ferait jamais la guerre à la Grande-Bretagne. Je dis que, si le compte rendu que j'avais reçu était exact, l'action turque sur la frontière égyptienne, où des faits guerriers avaient déjà été commis, exigeait une explication. Il répondit que les faits

avaient été bien exagérés; que je pouvais être sûr qu'il n'y aurait plus d'actes d'agression; qu'il n'était pas question d'attaquer l'Égypte, et que des ordres avaient été envoyés pour retirer immédiatement les envahisseurs bédouins. Il ajouta que la mobilisation était générale, et comprenait par conséquent ces régions de l'Empire contiguës à l'Égypte. Il a promis d'envoyer une réponse formelle sur mes représentations à ce sujet.

---

## N° 98

*Sir L. Mallet à Sir Edward Grey.*

(Reçu 28 septembre.)

(Télégramme.) Constantinople, 27 septembre 1914.

Mon télégramme d'aujourd'hui (1).

Je viens de recevoir un message du grand vizir disant que les Détroits seront rouverts si le Gouvernement de Sa Majesté veut éloigner un peu la flotte de l'entrée des Dardanelles. Je répondis que je demanderai vos instructions.

---

## N° 99

*Sir L. Mallet à Sir Edward Grey.*

(Reçu 29 septembre.)

(Télégramme.) Constantinople, 29 septembre 1914.

Dardanelles.

Les Allemands mettent à profit la fermeture

---

(1) Voir n° 97.

des Détroits, et j'apprends de bonne source qu'ils exercent une grande pression pour persuader la Turquie d'attaquer la Russie dans la Mer Noire. Les Turcs ont néanmoins refusé jusqu'à présent d'être d'accord avec ce plan.

Les Turcs ont été très offensés par le fait que c'est sur l'ordre de l'ambassadeur d'Allemagne que le *Breslau* est entré l'autre jour dans la Mer Noire.

Le grand vizir est très désireux de rouvrir les Détroits, et m'a de nouveau prié ce matin de lui faire savoir si le Gouvernement de Sa Majesté ne consentirait pas à éloigner un peu la flotte britannique.

---

N° 100

*Sir Edward Grey à Sir L. Mallet.*

(Télégramme.) Foreign Office, 29 septembre 1914.

Le Gouvernement de Sa Majesté a été informé que le ministre de la Guerre turc a télégraphié à Bin Sand, émir de Nejd, plusieurs fois vers la fin de juillet, que, grâce à l'imminence de la guerre en Europe, les armes, les munitions de guerre et les officiers destinés à dresser ses Arabes lui seront envoyés.

Le vali de Bassora a été informé par le ministre de la Guerre que 32 émissaires secrets, y compris des officiers allemands, sont en chemin pour prêcher une « jehad » dans l'Inde, l'Afghanistan et le Baluchistan ; que l'on envoie des armes et des munitions de guerre à Bassora sous

le pavillon allemand, et que le Gouvernement turc est déterminé à aider l'Allemagne en échange de l'assistance reçue pendant la guerre balkanique.

---

## N° 101

*Sir Edward Grey à Sir L. Mallet.*

(Télégramme.) Foreign Office, 29 septembre 1914.

Instruit par son Gouvernement, l'ambassadeur de Turquie est revenu sur la présence prolongée à Shatt-el-Arab du navire de Sa Majesté *Odin*. Tewfik pacha dit que sans doute nous observerions les règles de la neutralité dans d'autres pays, puisque nous avons fait la guerre pour défendre la neutralité de la Belgique. Je l'informai que, comme la Turquie avait de sa propre initiative violé les règles de la neutralité, et aussi longtemps qu'elle persistait dans sa présente attitude peu neutre, le Gouvernement de Sa Majesté n'admettait pas qu'elle pût faire appel à ces règles.

Si le grand vizir vous parle à ce sujet, vous devriez déclarer que le Gouvernement de Sa Majesté veut observer la neutralité envers la Turquie, si la Turquie veut le faire envers nous, et vous devriez l'informer de la réponse qui a été donnée à l'ambassadeur de Turquie.

---

## N° 102

*Sir Edward Grey à Sir L. Mallet.*

(Télégramme.) Foreign Office, 30 septembre 1914.

Votre télégramme du 27 septembre [1] et télégrammes ultérieurs.

Les Dardanelles ont été sans nécessité fermées par les autorités turques, et il n'y a aucune raison pour ne pas les rouvrir. Le Gouvernement turc se rend très bien compte que nous n'avons aucune intention d'entreprendre une action agressive contre la Turquie.

La garde maintenue par la flotte britannique en dehors des Dardanelles ne peut être retirée aussi longtemps que les officiers et les équipages allemands restent dans les eaux turques et dirigent la flotte turque. Par conséquent, jusqu'à ce que les officiers et les équipages allemands soient rapatriés, la demande de l'éloignement de la flotte ne peut être prise en considération.

Vous devriez en informer le grand vizir.

---

## N° 103

*Sir L. Mallet à Sir Edward Grey*

(Reçu 2 octobre.)

(Télégramme.) Constantinople, 1er octobre 1914.

Le consul de Bassora annonce aujourd'hui qu'un vaisseau de guerre britannique a quitté les eaux turques.

---

(1) Voir n° 97.

Préalablement il avait télégraphié qu'il apprenait qu'on avait l'intention de bloquer Shatt-el-Arab afin d'empêcher le départ du vaisseau de guerre britannique, et j'avais déjà appelé l'attention du grand vizir sur ce rapport.

---

N° 104

*Sir L. Mallet à Sir Edward Grey.*
(Reçu 3 octobre.)

(Télégramme.) Constantinople, 2 octobre 1914.

Je continue à recevoir des informations corroborant les comptes rendus des préparatifs turcs contre l'Égypte. Un grand transport de chameaux est arrivé hier à Jérusalem, et j'entends parler d'un transport de matériel de guerre, de provisions et de marchandises militaires sur la ligne Jenin—Nablus—Jérusalem, et aussi à Maan. Sept officiers de l'armée allemande ont été envoyés à Damas et dans les environs. Ceci a stimulé les préparatifs, et l'on croit en Syrie que le Gouvernement turc a décidé qu'un mouvement aurait lieu contre l'Égypte, la division de Damas étant réunie pour avancer par Akaba, et celle de Jérusalem, par Kafa. On évacue à l'intérieur les habitants de Beyrouth et d'Haïfa, comme mesure de précaution contre toute action que la flotte britannique pourrait entreprendre, lorsque commencera l'avance sur l'Égypte. On annonce d'Haïfa que les localités qui longent la côte sont occupées par les troupes nouvellement arrivées. Dans une autre note, j'ai, dans les termes les

plus énergiques, attiré l'attention du grand vizir sur la gravité de la situation présente, bien que je ne crois pas qu'en ce moment un mouvement contre l'Égypte soit imminent. Dans ma note, j'ai informé Son Altesse que les mesures prises n'ont aucun sens sauf une menace contre l'Égypte, et qu'elles ne peuvent être considérées plus longtemps comme accidents survenus pendant la mobilisation ordinaire des troupes dans leurs stations pacifiques, et j'ai déclaré que le Gouvernement de Sa Majesté ne peut qu'envisager d'autres préparatifs à Jérusalem ou à Maan sous un jour grave.

En plus des mesures militaires ci-dessus énumérées, aux manœuvres d'individus suspects sont maintenant venues s'ajouter celles d'un officier de marine allemand, nommé Hilgendorf, qui est à présent en route se rendant de Damas à Petra avec huit Allemands. Il est entendu qu'ils seront rejoints par un groupe plus petit venant d'Haïfa via Amman, et qu'ils transportent une grande quantité d'explosifs. J'ai fait des représentations au grand vizir, expliquant que de telles entreprises hostiles contre la Grande-Bretagne ne peuvent être autorisées en pays neutre, et qu'il faut que ces gens soient arrêtés.

Parlant en général, je suis disposé à croire que dans les environs de Constantinople, sur la Mer Noire, la frontière égyptienne, et ailleurs, les Turcs ont l'intention d'avoir leurs troupes toutes prêtes pour l'action à un endroit favorable, si la situation générale européenne devait offrir une bonne occasion. Si l'amiral allemand devait mener le *Gœben* dans la Mer Noire et attaquer la flotte russe, ou si les affaires devaient prendre

une tournure peu favorable aux alliés, les troupes turques seraient en état de traverser la frontière égyptienne sans plus de délai. Le Gouvernement de Sa Majesté regardera sans doute quelles mesures, s'il en faut, sont nécessaires pour fortifier les points stratégiques de la péninsule de Sinaï.

---

### N° 105

*Sir L. Mallet à Sir Edward Grey.*

(Reçu 3 octobre.)

(Télégramme.) Constantinople, 3 octobre 1914.

Fermeture des Dardanelles.

Les Allemands ont certainement longtemps travaillé à la fermeture des Détroits, sans doute dans le but d'être plus libres dans la Mer Noire. Nous avons toutes les raisons de supposer que les Dardanelles sont fermées aux navires non seulement par acte administratif, mais aussi effectivement par des mines. D'après une information qui me parvient d'une source digne de confiance, il paraît que ces mines ont été posées par des Allemands, et que les Turcs ignorent leur position.

---

### N° 106

*Sir L. Mallet à Sir Edward Grey.*

(Reçu 4 octobre.)

(Télégramme.) Constantinople, 4 octobre 1914.

Le consul de Sa Majesté, à Bassora, télégraphie ce qui suit à la date du 3 octobre :

« Navires de guerre dans Shatt-el-Arab.

« J'ai reçu une lettre du vali, disant que le Gouvernement turc a informé Votre Excellence des mesures proposées pour être adoptées dans les eaux turques envers les navires de guerre belligérants ; il dit que le Shatt-el-Arab depuis Fao jusqu'à Durna est fermé aux navires de guerre étrangers, étant dans la zone des eaux intérieures aussi bien que Smyrne et les Dardanelles. Les navires de guerre britanniques doivent par conséquent quitter Shatt-el-Arab dans les vingt-quatre heures. Le vali termine en disant qu'il sera obligé d'appliquer des mesures strictes si je ne puis persuader les capitaines des navires de Sa Majesté d'aller en dehors de Fao. J'informai le vali que je demandais les instructions de Votre Excellence, et j'informai le consul de Sa Majesté à Mohammerah de la substance de la communication du vali.

« Il est possible que le navire de Sa Majesté *Lawrence* soit aussi dans le fleuve. »

---

## N° 107

*Sir Edward Grey à Sir L. Mallet.*

(Télégramme.) Foreign Office, 4 octobre 1914.

Dardanelles.

Ce sont les Allemands qui tiennent les Détroits fermés, au grand détriment de la Turquie. Si vous êtes d'accord, vous pouvez signaler aux Turcs que la flotte britannique s'éloignera aussitôt que les officiers et équipages allemands partiront et que la marine turque cessera d'être

sous la domination allemande. Alors nous ne craindrions aucune action hostile de la part des Turcs.

---

N° 108

*Sir L. Mallet à Sir Edward Grey.*
(Reçu 5 octobre.)

(Télégramme.) Constantinople, 5 octobre 1914.

La Turquie est ruinée. L'approvisionnement du charbon est, je suis heureux de le dire, interrompu. Les nouvelles provisions n'entrent pas, et il y a quelque mécontentement dans la marine et même dans l'armée. La situation est sans doute très délicate, mais il est peu probable que les Turcs marchent complètement avec l'Allemagne, en tout cas tant que le succès allemand dans la guerre ne semble pas plus assuré. Je crois que les Turcs sont peut-être moins aveugles sur leurs intérêts qu'on ne le suppose généralement, et je suis encore d'avis que la situation peut être sauvée.

Le temps est maintenant de notre côté, et je suis fortement d'avis d'éviter toute occasion de conflit en temporisant.

La question de la réouverture des Dardanelles n'est vraiment plus une question pratique, car les Détroits sont maintenant effectivement fermés par des mines et je suis informé que les Turcs eux-mêmes ignorent leur position.

Les ambassadeurs de Russie et de France

sont d'accord avec moi, que nos intérêts ne souffrent pas essentiellement de la fermeture, puisque la réquisition et d'autres mesures prises par les Turcs contre nos nationaux avaient déjà arrêté notre commerce. Voici la méthode que j'adopte vis-à-vis des Turcs. Je pense qu'avant longtemps ils se rendront compte des faits. La cessation totale des importations cause déjà de l'inquiétude au ministre des Finances, et le Gouvernement turc se rendra bientôt compte qu'il est le principal perdant. C'est pour des motifs politiques que les Allemands ont fermé les Détroits : d'une part, sans doute, parce qu'ils croient que, en fermant les Détroits et en empêchant l'entrée de la flotte britannique, ils auront plus de facilité à persuader les Turcs d'entreprendre une action contre la Russie dans la Mer Noire ; d'autre part, dans le but évident de nuire au commerce des alliés et d'empêcher les communications par mer avec la Russie.

Je crois que les desseins égoïstes de l'Allemagne ne sont pas ignorés des Turcs, qui la flattent bassement, non dans l'intention de favoriser ces desseins jusqu'à faire la guerre, en tout cas pas à présent, mais afin de profiter d'elle autant que possible. Dans l'opinion de beaucoup de gens, les Allemands sont maintenant en état de prendre les affaires en mains, s'ils estiment que les intérêts allemands le demandent. Si, toutefois, le jeu des Turcs est tel que je l'ai esquissé plus haut, c'est sans aucun doute un jeu dangereux. Comme il est naturel, le Gouvernement turc se fait fort d'enrayer toute tentative de la part de l'Allemagne, de prendre les affaires en propres mains, mais je ne vois

pas bien clairement comment ils feraient pour l'empêcher.

---

## N° 109

*Sir L. Mallet à Sir Edward Grey.*

(Reçu 6 octobre.)

(Télégramme.) Constantinople, 6 octobre 1914.

L'attaché militaire a eu hier une longue interview avec le ministre de la Guerre, de laquelle il retira l'impression que Son Excellence avait des projets ambitieux dans le monde arabe et en Égypte. Ceux-ci se rapportent peut-être plus à l'avenir, et il est possible que des mesures soient prises maintenant pour préparer à l'éventualité de la défaite de la Grande-Bretagne, dans la guerre avec l'Allemagne ; en attendant, on fraie le chemin indirectement pour une action présente ou future. Pendant la conversation, le ministre de la Guerre désavoua toute intention, de la part des Turcs, d'entreprendre eux-mêmes un mouvement offensif contre l'Égypte, et nous fit savoir que la garnison syrienne ordinaire n'avait pas été renforcée. Il dit que, comme c'était le cas pour d'autres troupes à l'intérieur de l'Empire, la garnison syrienne avait été complètement mobilisée. On était en train de l'équiper avec les animaux de transport nécessaires, etc..., sur pied de guerre, et de la former soigneusement avec l'aide des officiers de la mission allemande, comme partout ailleurs en Turquie. Tout, dit-il, dépendait de la situa-

tion politique, de laquelle, individuellement, il n'était pas responsable ; et il était très possible que le corps d'armée syrien puisse finalement être envoyé dans une autre direction, même peut-être à Constantinople. Il railla l'idée que des Allemands individuels puissent entreprendre une action contre le canal de Suez ou ailleurs, mais il reconnut que des propositions avaient été faites aux tribus des Bédouins, pour s'assurer leurs sympathies comme partisans de l'Empire dans toute éventualité.

Il nia la concentration de munitions de guerre à Maan, Nablus et Jérusalem, et il ajouta qu'aucune troupe, sauf quelques forces de gendarmerie, n'avait été envoyée dans la direction de Gaza. Néanmoins, il ne put celer que quelques-unes des mesures prises étaient certainement une précaution contre la Grande-Bretagne et, pour les justifier, il fit allusion à l'entrée dans le Shatt-el-Arab des vaisseaux de guerre britanniques, à l'arrivée des troupes indiennes en Égypte et à la présence de la flotte britannique dans les eaux territoriales turques en dehors des Dardanelles. L'attaché militaire repartit qu'autant que cela regardait l'action de la flotte et du Gouvernement de Sa Majesté, ceci était dû à la violation de neutralité par les Turcs, et la Grande-Bretagne n'avait certainement pas la moindre intention d'attaquer la Turquie. Il était tout à fait ridicule de supposer que l'arrivée des troupes indiennes en Egypte avait à faire quoi que ce soit avec l'hostilité envers la Turquie. Le ministre de la Guerre avança immédiatement de tels arguments, soutenant que la Turquie avait maintenu sa neutralité ; que les officiers et équi-

pages allemands des navires auxiliaires étaient complètement sous la domination turque; en effet, ils étaient au service de la Turquie. L'attaché militaire dit que les Turcs ne pouvaient être surpris que la Grande-Bretagne fût préoccupée, si les troupes turques étaient assemblées plus au sud de Jérusalem ou Beersheba d'un côté, ou Maan de l'autre.

---

N° 110

*Sir L. Mallet à Sir Edward Grey.*

(Reçu 7 octobre.)

(Télégramme.) Constantinople, 6 octobre 1914.

Le consul de Sa Majesté à Bassora télégraphie aujourd'hui ce qui suit :

« Vali dit qu'il faut qu'il écoute les ordres qu'il a reçus. Il m'en a communiqué une copie. Ils ont pour effet d'interdire le Shatt-el-Arab et les eaux territoriales dans un périmètre de 6 milles de la côte, aux navires de guerre. Les canons de Fao ouvriront le feu sur tout navire de guerre qui méprisera cette défense. Ces règlements seront mis en action à partir de demain soir, mercredi 7 octobre. Ils sont quelque peu obscurs, mais ils signifient que les navires de Sa Majesté *Espiègle,* dans le Karun, et *Dalhousie,* à Abadan, seront internés, à moins qu'ils ne quittent avant le temps fixé. Il n'y a aucun autre navire de guerre britannique de ce côté de Fao. Le navire de Sa Majesté *Lawrence*

est dans le Shatt-el-Arab, paraît-il. Le consul de Sa Majesté à Mohammerah a été informé de ce qui précède. »

---

**N° 111**

*Sir Edward Grey à Sir L. Mallet.*

(Télégramme.) Foreign Office, 7 octobre 1914.

Navires de guerre britanniques dans le Shatt-el-Arab.

Les navires de guerre de Sa Majesté : *Espiègle, Odin* et *Dalhousie,* ne sont pas dans les eaux turques. Il ne peut être question de les renvoyer d'eaux qui ne sont pas turques, ni de les interner sur l'ordre du Gouvernement turc. Selon les principes généralement acceptés de la loi internationale, les eaux territoriales turques s'étendent au large à 3 milles depuis la côte. Deux des navires de Sa Majesté reçoivent l'ordre de rester en dehors de la limite de 3 milles, tandis que l'autre navire a ordre de rester à Mohammerah, qui n'appartient pas à la Turquie. Il n'est pas question de notre droit depuis longtemps établi de passer librement en tout sens et en tout temps dans le Shatt-el-Arab, et il faut reconnaître que nous réservons pleinement ce droit.

---

## N° 112

*Sir L. Mallet à Sir Edward Grey.*
(Reçu 8 octobre.)

Constantinople, 22 septembre 1914.

Monsieur,

Me référant à votre télégramme du 25 août (1), lequel m'autorisait à porter à Sa Majesté Impériale un message du Roi, à l'occasion d'une audience accordée à mon retour de congé, j'ai l'honneur de mentionner que j'ai été reçu hier par Sa Majesté Impériale.

En raison de la difficulté de s'entretenir avec Sa Majesté d'une façon ordinaire, j'ai préparé un rapport écrit contenant le message, et j'ai lu un rapport rédigé par moi-même au sujet de la retraite de l'amiral Limpus, m'étant auparavant entendu avec le maître des cérémonies, qui devait jouer le rôle d'interprète pour que ceci fût traduit phrase par phrase à mesure que je lisais. Je joins ici une copie de ces rapports, que j'ai lus comme il était convenu, avec quelques modifications, nécessitées par la tournure que prit l'interview.

Sa Majesté Impériale sembla non seulement saisir complètement le sens de la communication qu'elle écouta avec une attention extrême, mais y répondit immédiatement avec beaucoup de vivacité et de véhémence, montrant une com-

(1) Voir n° 34.

préhension considérable des issues que son pays confrontait maintenant.

Je fus très impressionné par l'empressement que Sa Majesté Impériale mit en affirmant plusieurs fois son désir et sa détermination de maintenir l'ancienne amitié entre les deux empires et d'éviter la guerre avec une puissance quelconque.

Un mémorandum est ci-inclus, relatant ce qui se passa à mon audience.

J'ai, etc...

Louis Mallet.

## Annexe I jointe au n° 112

*Communication lue au Sultan par Sir L. Mallet* le 21 septembre 1914.

(Original.)

Mon Souverain m'a chargé d'exprimer à Votre Majesté son profond regret de ce que les exigences d'une situation imprévue aient forcé son Gouvernement à détenir les deux vaisseaux de guerre destinés à la marine impériale. Sa Majesté le Roi se rend compte des sentiments douloureux que cet acte a dû inspirer à Votre Majesté, mais elle espère que la décision prise par son Gouvernement de rendre ces vaisseaux à la Turquie à la fin de la guerre actuelle suffira pour la convaincre que leur détention ne fut motivée par aucune intention inamicale envers l'Empire, qui est lié avec le sien par une amitié plus que séculaire. C'est parce que cette amitié n'a jamais été rompue que mon Souverain espère

que la Turquie ne fera rien qui puisse empêcher son Gouvernement de donner suite à cette décision, qu'elle gardera une neutralité stricte et absolue pendant la guerre actuelle, et que l'on ne tardera pas à mettre fin à quelques faits contraires à la neutralité qui ont provoqué certaine inquiétude au sujet de l'attitude du Gouvernement ottoman.

### Annexe II jointe au n° 112

### *Rapport de Sir L. Mallet au sujet de l'amiral Limpus.*

(Original.) 22 septembre 1914.

L'amiral Limpus qui, sous les auspices de Votre Majesté, a rendu de si grands services à la marine impériale, m'a prié de faire part à Votre Majesté de son regret de ne pas avoir pu déposer ses hommages au pied de son trône avant de quitter Constantinople. Votre Majesté n'ignore pas les circonstances qui ont nécessité son départ, du moment que lui et la mission navale qu'il présidait ont été mis dans une situation telle qu'ils ne pouvaient plus rien faire pour le bien de la marine ottomane. Rappelé par mon Gouvernement dans ces circonstances regrettables, l'amiral Limpus s'est vu forcé de se rendre aux ordres de ses chefs et de quitter Constantinople dans un délai trop court pour lui permettre de demander une audience à Votre Majesté.

## Annexe III jointe au n° 112

### *Mémorandum.*

Le Sultan a écouté ma communication en silence jusqu'à ce que le maître des cérémonies traduisît la phrase contenant les mots « quelques faits contraires à la neutralité ». Alors il l'interrompit par une répudiation ardente de toute conduite contraire à la neutralité, de la part de la Turquie. Lorsque je mentionnai, comme un exemple défini, le maintien des officiers et équipages allemands à bord du *Gœben* et du *Breslau,* Sa Majesté expliqua avec quelque clarté qu'ils avaient été gardés pour un peu de temps afin de former les équipages turcs. Les « capitaines » utiles dans la marine turque étaient inférieurs à la tâche, et, pour cette raison, il était nécessaire de faire ce qui avait été fait. Les équipages allemands seraient renvoyés dans « cinq ou dix jours », et les officiers aussi. L'on retiendrait seulement un ou deux de ces derniers. Il dit qu'il voulait parler en toute franchise. La Grande-Bretagne était une grande puissance ayant une grande marine, et n'avait pas besoin des deux navires de la flotte ottomane. La Grande-Bretagne les avait pris, mais il savait qu'on les rendrait à la fin de la guerre. Lorsque je fis la remarque que la Grande-Bretagne désirait s'assurer absolument de la maîtrise de la mer, le Sultan répéta que la Grande-Bretagne était une trop grande puissance maritime pour avoir besoin de ces navires, mais il déclara une fois de plus sa conviction qu'ils seraient rendus.

Néanmoins, lui et son Gouvernement n'abandonneraient pas leur neutralité. Sa Majesté répéta cette déclaration une fois de plus, disant qu'ils savaient que c'était là la seule voie sûre, et que son grand désir était de maintenir la paix. Elle insista sur l'amitié existant entre la Grande-Bretagne et la Turquie. Ceci était d'autant plus frappant, que les paroles ne lui avaient pas été inspirées, comme on pourrait le supposer, par moi-même, car le maître des cérémonies avait complètement négligé de traduire les parties de ma communication dans lesquelles j'insistais sur les relations anciennes entre l'Angleterre et la Turquie.

Lorsque, rappelant ce que le Sultan avait dit de la nécessité d'organiser sa marine, j'exprimai le regret que la mission navale britannique n'ait pas été autorisée à compléter cette tâche, Sa Majesté ne parut pas saisir le point principal, mais lorsque je parlai des circonstances du départ de l'amiral Limpus, elle m'interrompit avec quelque émotion, et répéta par deux fois que ce n'était pas sur son désir que l'amiral avait quitté Constantinople sans une audience. L'amiral n'en avait pas demandé, et n'était pas venu au Palais. S'il l'avait fait, le Sultan aurait remis toute autre occupation afin de le voir. Je répondis que je communiquerais ceci à l'amiral Limpus. Je promis également de communiquer les assurances du Sultan au Roi, et dis que je croyais sincèrement qu'il aurait grand plaisir à les recevoir.

Juste avant que je prisse congé, Sa Majesté fut assez bonne pour exprimer sa chaude considération personnelle, et fit quelques autres re-

marques aimables sur la valeur qu'il attachait à ses relations personnelles avec moi. Le Sultan parlait tout le temps le langage le plus familier, mais avec beaucoup de vivacité et de saillies, et avec une évidente sincérité. Ses assurances au sujet de son désir d'observer la neutralité et de garder la paix, perdirent plutôt qu'elles ne gagnèrent en force par la façon dont le maître des cérémonies (qui a l'esprit lent et dont le français est défectueux) les traduisit.

Ses remarques au sujet de l'embargo sur les deux navires étaient exprimées sans déguisement, mais non d'une manière rude ou vindicative.

---

**N° 113**

*Sir L. Mallet à Sir Edward Grey.*

(Reçu 8 octobre.)

(Télégramme.) Constantinople, 7 octobre 1914.

Navires de guerre britanniques dans Shatt-el-Arab.

Le grand vizir m'assura cet après-midi que le vali de Bassora avait eu ordre d'éviter toute collision avec les navires de Sa Majesté dans Shatt-el-Arab.

---

**N° 114**

*Sir L. Mallet à Sir Edward Grey.*

(Reçu 8 octobre.)

(Télégramme.) Constantinople, 7 octobre 1914.

Ces jours derniers des troupes russes se sont

battues contre des Kurdes soutenus par des troupes turques. Hier soir, l'ambassadeur de Russie fit de vives représentations au grand vizir, et dit que le Gouvernement turc devait modérer l'activité de ses troupes sur la frontière. En outre, le consul russe avait été arrêté. En réponse à ces représentations, le grand vizir assura l'ambassadeur de Russie, par écrit, que le consul serait immédiatement relâché et que la lutte cesserait. L'ambassadeur de Russie sait de source certaine que les Allemands et les Autrichiens incitent les Turcs à la guerre. Son Excellence est d'accord avec moi pour dire que le grand vizir exerce honnêtement toute l'influence qu'il a en faveur de la paix, mais il est douteux qu'il ait la puissance de modérer le parti militaire sous Enver pacha.

---

**N° 115**

*Sir L. Mallet à Sir Edward Grey.*

(Reçu 11 octobre.)

(Télégramme.) Constantinople, 10 octobre 1914.

Il est grandement probable que pendant quelque temps de l'argent a été envoyé en Syrie, principalement dans le but de calmer les Bédouins. On suppose aussi que les Allemands en Syrie disposaient de sommes d'argent. Voici le nombre d'officiers militaires allemands que l'on sait être actuellement en Syrie : sept qui s'y sont rendus il y a quelque temps, dont un est le colonel Kress von Kressenstein, quatre qui

arrivèrent à Damas le 2 octobre, et cinq autres qui y arrivèrent le 6 octobre. Le résultat de mon information est que sept autres ont dû arriver à Alexandrette. En attendant, une autre compagnie de marins turcs quitte Constantinople par terre pour Bagdad et le Tigre. Je viens d'être informé que le colonel von Kressenstein s'est rendu à Maan pour visiter, mais seuls deux trains militaires avec quelques détachements et des munitions de guerre étaient partis les deux derniers jours. Aucun mouvement n'a eu lieu à l'ouest du Jourdain. Deux fourgons de dynamite avaient quitté Damas pour Beyrouth ; 4.000 soldats musulmans sont arrivés jusqu'à Alep, mais sont pour le moment restés là dans l'expectative.

---

## N° 116

*Sir Edward Grey à Sir L. Mallet.*

(Télégramme.) Foreign Office, 11 octobre 1914.

Il me semble que la clef de la situation est à Constantinople. Il serait fatal de céder aux demandes turques au delà d'un certain point, spécialement dans le Golfe Persique, mais néanmoins je suis entièrement de votre avis que le Gouvernement de Sa Majesté devrait éviter d'offenser la Turquie même avec une raison plausible. Je crois que notre attitude durant les huit dernières semaines a irréfutablement montré que nous désirons éviter une rupture avec la Turquie.

---

### N° 117

*Sir L. Mallet à Sir Edward Grey.*

(Télégramme.) Constantinople, 12 octobre 1914.

J'ai reçu la note de la Porte datée du 11 octobre, dont voici la substance :

D'après une information reçue de la Porte, deux vaisseaux de guerre britanniques ont l'un après l'autre remonté le Shatt-el-Arab pour mouiller à Mohammerah.

Selon le traité d'Erzeroum, la ville de Mohammerah et son port appartiennent à la Perse, tandis que le Shatt-el-Arab est sous la domination turque.

Ce principe fut de nouveau affirmé par la déclaration turco-britannique du 29 juillet 1913, qui spécifie qu'à partir de Nahr Nazaille, au-dessus de Mohammerah, la frontière suit le fleuve jusqu'à la mer, laissant sous la souveraineté turque le fleuve lui-même et toutes les îles excepté dix, et le port moderne et l'ancrage de Mohammerah. Ce port et l'ancrage formaient ainsi une enclave dans les eaux ottomanes qu'il fallait traverser afin d'y parvenir. Par conséquent, les vaisseaux de guerre en question n'ont pas respecté le territoire impérial en pénétrant dans ses eaux intérieures et ont méprisé la neutralité de la Porte, dont le devoir est de ne pas permettre le passage des vaisseaux de guerre étrangers.

Pour ces raisons la Porte me demande de faire que des ordres soient envoyés aux commandants des vaisseaux de guerre en question de quitter

le port de Mohammerah dans l'espace de huit jours et d'aller au large.

---

### N° 118

*Sir L. Mallet à Sir Edward Grey*

(Reçu 12 octobre.)

(Télégramme.) Constantinople, 12 octobre 1914.

Ma dépêche du 4 octobre (1).

J'ai reçu une note de la Porte en réponse à ma note du 2 octobre au sujet des préparatifs turcs contre l'Égypte.

Elle dit que l'activité militaire en Syrie est commune à toutes les provinces de l'Empire, et est la conséquence naturelle de la mobilisation, n'ayant d'autre but que de mettre la Turquie à même de défendre sa neutralité. L'attitude de la Turquie se bornant à de simples et légitimes précautions, on reconnaîtra sans peine qu'il ne serait pas concevable qu'elle la changeât en vue d'attaquer l'Égypte, qui est une de ses propres provinces.

La Porte continue par observer que, bien qu'à plusieurs occasions j'aie assuré au grand vizir que le Gouvernement de Sa Majesté n'a aucune intention de modifier le régime de l'Égypte, cependant la déclaration que l'Égypte est en état de guerre, le renvoi des agents allemands et autrichiens, qui reçoivent leur exequatur de la Porte, et surtout l'arrivée en Égypte d'impor-

---

(1) Reçu le 19 octobre. Voir n° 143.

tants contingents de l'Inde et d'autres faits, ont attiré l'attention sérieuse du Gouvernement impérial et ont créé une réelle inquiétude.

La note se termine en me réitérant l'assurance que la Turquie n'a aucune intention hostile envers n'importe quelle puissance, et que les préparatifs militaires ont un caractère purement et exclusivement défensif.

Je crois qu'il serait juste de rappeler au grand vizir que j'ai toujours expliqué clairement que nous nous engagions à ne pas modifier le régime de l'Égypte à condition que la Turquie garde une stricte neutralité.

---

N° 119

*Sir L. Mallet à Sir Edward Grey.*

(Reçu 12 octobre.)

(Télégramme.) Constantinople, 12 octobre 1914.

Ce matin la flotte turque a quitté Constantinople pour la Mer Noire.

---

N° 120

*Sir L. Mallet à Sir Edward Grey.*

(Reçu 12 octobre.)

(Télégramme.) Constantinople, 12 octobre 1914.

Je ne crois pas que nous pourrions quitter maintenant Mohammerah sans perdre du pres-

tige. En ce qui concerne l'accusé de réception de la note du vali au sujet de la présence de vaisseaux de guerre britanniques dans le Shatt-el-Arab, l'effet du déplacement des navires de Sa Majesté à la requête du Gouvernement turc, lorsqu'ils furent envoyés à Mohammerah, aurait pu induire les Arabes à interpréter défavorablement les actes du Gouvernement de Sa Majesté.

Je ne considérerais pas cette note comme un ultimatum, bien qu'il ne soit pas impossible que les Turcs ferment le Détroit et empêchent ainsi les navires de Sa Majesté de sortir, sans l'agrément des autorités turques.

L'avis général est que les Allemands exercent en ce moment une pression considérable sur les Turcs pour les inciter à prendre part à la guerre, mais que les Turcs ont jusqu'ici résisté. Je crains que l'opposition que le ministre de la Guerre rencontre chez les modérés ne soit affaiblie par un acte de notre part qui pourrait être considéré comme agressif par les Turcs.

On dit qu'Enver pacha est favorable à la coopération immédiate avec les Allemands.

---

**N° 121**

*Sir L. Mallet à Sir Edward Grey.*

(Reçu 13 octobre.)

(Télégramme.) Constantinople, 12 octobre 1914.

Mon télégramme du 12 octobre [1]

J'ai informé le grand vizir que j'étais surpris

---

[1] Voir n° 117.

de recevoir la note de Son Altesse invitant les navires de Sa Majesté à quitter Mohammerah dans l'espace de huit jours. Je savais que Son Altesse n'avait aucune intention de créer des difficultés, mais cela avait presque l'air d'un ultimatum. Mohammerah était, comme Son Altesse le savait, un port persan. Le grand vizir répondit aussitôt qu'il n'était pas question d'un ultimatum. J'exposai le point de vue du Gouvernement de Sa Majesté, et il dit qu'il attendait en ce moment votre réponse à la note turque.

Au cours de la conversation qui se poursuivit, Son Altesse parut aussi assurée que jamais de pouvoir résister à la pression allemande, et elle répéta qu'elle était de toutes façons absolument déterminée à éviter la guerre.

En réponse à quelques observations que je fis au sujet des batailles turques récemment annoncées en Perse, elle dit que des ordres stricts avaient été envoyés pour qu'aucune troupe turque ne franchisse la frontière.

---

**N° 122**

*Sir L. Mallet à Sir Edward Grey.*
(Reçu 13 octobre.)

(Télégramme.) Constantinople, 13 octobre 1914.

Officier consulaire à Bassora télégraphie ce qui suit :

« J'ai été avisé par le vali que le navire de Sa Majesté *Espiègle* doit être interné jusqu'à la fin

de la guerre, à moins qu'il ne quitte Mohammerah et le Shatt-el-Arab dans l'espace de huit jours à partir du 11 courant. S'il essaie de quitter après l'expiration de ladite période, son passage par le Shatt-el-Arab sera empêché par la force des armes. Il y a plusieurs jours que le *Dalhousie* est parti.

« J'ai informé le consul de Sa Majesté à Mohammerah de la communication du vali. »

---

## N° 123

*Sir Edward Grey à Sir L. Mallet.*

(Télégramme.) Foreign Office, 13 octobre 1914.

Votre télégramme du 12 octobre [1].

Votre Excellence devrait faire la réponse suivante à la note turque protestant contre la présence de vaisseaux de guerre britanniques dans le Shatt-el-Arab :

« En ce qui concerne le passage par le Shatt-el-Arab pour aller et venir du port de Mohammerah, le Gouvernement de Sa Majesté maintient en principe la légitimité d'un tel passage, mais se dit tout prêt à examiner dans une disposition amicale toute représentation que le Gouvernement ottoman pourrait faire à ce sujet, si la Sublime Porte elle-même observe strictement sa neutralité, qu'elle a gravement violée en continuant de retenir les officiers et équipages allemands sur le *Gœben* et le *Breslau*, en dépit

(1) Voir n° 117.

de toutes les assurances et promesses de faire le contraire.

« Le Gouvernement de Sa Majesté est disposé à répondre dans un esprit de conciliation chaque fois que le Gouvernement ottoman se sera soumis, comme neutre, aux principes de la loi internationale prescrivant les devoirs des puissances neutres.

« Quant à la présence des navires de guerre britanniques dans le port de Mohammerah, c'est une affaire qui ne concerne pas du tout la Sublime Porte, puisque Mohammerah n'est pas en territoire ottoman ; la Porte n'a par conséquent aucun droit de réclamer leur départ. »

---

### N° 124

*Sir L. Mallet à Sir Edward Grey.*

(Reçu 14 octobre.)

(Télégramme.) Constantinople, 14 octobre 1914.

On annonce que les Musulmans du district d'Alep ont été si séduits et incités par de fausses représentations et des mensonges officiels répandus de propos délibéré par les Allemands et les Turcs de toute espèce, que les masses semblent croire que l'empereur d'Allemagne a embrassé la religion islamique, et que les Allemands se battent pour l'Islam contre la Russie.

---

## N° 125

*M. Cheetham à Sir Edward Grey.*
(Reçu 15 octobre.)

Le Caire, 30 septembre 1914.

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-jointes les copies de deux interrogatoires que j'ai reçues du conseiller du ministère de l'Intérieur, au sujet du cas du lieutenant Robert Mors, un employé allemand de la police de la ville d'Alexandrie, qui fut arrêté lors de son retour d'un congé, via Constantinople. Il expliqua son retour en disant qu'il avait été dispensé du service militaire en Allemagne.

J'ai, etc...

Milne Cheetham.

### Annexe 1 jointe au n° 125

#### INTERROGATOIRE DU LIEUTENANT MORS

(1)

*Mulazim Awal Robert Casimir Otto Mors, police égyptienne, interrogé, déclare :*

« A Constantinople j'ai connu un fonctionnaire allemand, qui était auparavant dans l'agence diplomatique allemande au Caire. Ce gentleman, dont je dois refuser de donner le nom, s'enten-

dait avec le Gouvernement turc au sujet des opérations militaires en Égypte, et, comme il savait que je connaissais très bien l'Égypte, il me conduisit à Enver pacha, le ministre de la Guerre turc. Ce dernier m'interrogea sur la situation militaire; s'il était vrai que les Anglais avaient désarmé l'armée égyptienne, etc. Je répondis que je n'en savais rien, et le croyais peu probable. Puis je quittai Enver, qui continua de s'entretenir avec le fonctionnaire allemand. J'oubliais de mentionner qu'il me demanda si je voulais prendre part aux opérations en Égypte. Je répondis que je ne prendrais part qu'à une action militaire officielle. Plus tard, le fonctionnaire allemand m'informa qu'Enver avait envoyé des officiers de l'armée turque en Égypte pour rendre l'opinion publique indigène favorable à une action en faveur de la Turquie. Le fonctionnaire allemand m'apprit aussi que l'un des émissaires d'Enver était un officier de l'armée égyptienne, mais j'ignorais alors son nom. Je dois mentionner ici que j'inférai, d'après divers événements et des conversations que je surpris fortuitement entre ledit fonctionnaire allemand et diverses personnes, qu'il avait l'intention d'envoyer en Égypte des imprimés et des explosifs. Je compris aussi que c'était l'officier de l'armée égyptienne qui était chargé du transport de ces choses. Pendant six jours nous fûmes retenus dans les Dardanelles, grâce au naufrage d'un navire marchand.

« Le second jour de notre détention, le Bash Reis (maître d'équipage) du *Saidieh* m'apporta un petit sac de cuir (que je reconnus être la propriété dudit fonctionnaire allemand) et me dit

que quelqu'un à bord le lui avait donné pour le remettre au passager de la cabine n° 7, c'est-à-dire ma cabine. En même temps le Bash Reis me demanda s'il m'appartenait ? Je répondis oui, parce que je commençai à soupçonner que le sac contenait les explosifs dont j'avais entendu parler. J'ouvris le sac et le trouvai à moitié rempli de matériaux d'emballage ; et en le palpant, je constatai qu'il y avait en dessous des corps durs. Je pensais que si je disais que le sac ne m'appartenait pas, il pourrait être remis au capitaine du vaisseau ; on découvrirait alors son contenu, et un accident pourrait même arriver. A ce moment-là, je ne savais pas que le Bash Reis savait pertinemment ce que le sac contenait, et par conséquent je lui dis qu'il ne contenait rien. Puis je l'emportai dans ma cabine pour l'examiner, et trouvai les deux boîtes de fer-blanc que vous avez saisies. Tandis que nous étions encore dans les Dardanelles — autant que je me rappelle, c'était le quatrième jour — l'officier égyptien vint me trouver et me dit en langue arabe : « N'êtes-vous pas le passager « qui occupe la cabine n° 7 ? » Je répondis : « Oui ; pourquoi ? » il reprit : « Avez-vous reçu « les objets ? » (*Wasal-lak el shay ?*) Je répondis : « Était-ce vous qui me les aviez envoyés ? » Il dit : « Peut-être » (*Yimkin*).

Puis je repris : « Qu'est-ce que ces objets ont « affaire avec moi ? » Il dit : « Je ne puis garder « moi-même ces objets. » Alors je lui demandai qui les lui avait donnés. Il répondit : « Fouad. » Je ne sais pas exactement qui est ce Fouad, mais c'est probablement Ahmad Fouad de Constantinople, que j'ai vu avec le fonctionnaire alle-

mand, et qui est, d'après tous les rapports, un ami intime du cheikh Abd-el-Aziz Shawish. Puis il me dit que son nom était Ahmad Hamuda, et qu'il s'était battu contre les Italiens à Tripoli. Il me montra sa carte, sur laquelle était écrit : « Ahmad Hamuda, officier de l'armée « égyptienne. » Je ne me rappelle pas si sa carte portait son rang ou non. Je revis Ahmad Hamuda effendi après avoir quitté le Pirée, lorsqu'il vint et me demanda ce que j'avais fait des boîtes de fer-blanc. Je compris, d'après la façon dont il le dit, qu'il désirait me les reprendre, mais ceci n'est qu'une idée qui m'était venue. Je lui dis que je les avais jetées à la mer. Quand notre navire eut mouillé dans le port, il revint et me demanda d'emporter son revolver à terre. Je répondis que j'avais mon propre revolver, et que je serais fouillé comme tout le monde. Alors il me demanda si l'on fouillerait sa femme. Je répondis : « Naturellement, ils ont des femmes « fouilleuses à la douane. »

« J'avais l'intention de jeter les boîtes de fer-blanc à la mer, mais j'eus peur qu'elles n'explosent en frappant l'eau. Pour cette raison je me procurai de la corde au moyen de laquelle je comptais les faire glisser dans l'eau. Je n'en eus jamais la possibilité, et j'eus peur que le propulseur n'attrape la corde, et que le navire sautât ou fût endommagé.

« Une autre considération qui m'en empêcha était la crainte que les boîtes ne flottent et ne soient un danger pour les navires; ainsi je le différai jusqu'à notre arrivée à Smyrne, où je télégraphiai au fonctionnaire allemand à Constantinople disant que deux boîtes de fer-blanc

dont le contenu m'était inconnu m'avaient été remises, et que je désirais avoir des instructions. Au Pirée je reçus un télégramme me disant de les jeter à la mer, ce que, pour les raisons que je viens de donner, je différai à nouveau. »

*Q.* Avez-vous des témoins qui puissent prouver que le maître d'équipage vous donna le sac contenant les boîtes de fer-blanc ? — *R.* Oui, un certain Fortunato, le mousse, était présent, et je lui donnai le sac avec l'emballage après avoir retiré les boîtes de fer-blanc, lui demandant de jeter l'emballage par-dessus bord. Il le fit et me rendit le sac.

En arrivant ici au port, je donnai les boîtes de fer-blanc à Mohamed Ali, l'agent comptable, et lui demandai de les garder jusqu'à ce qu'il trouvât l'occasion de les jeter à la mer sans être observé par les diverses chaloupes. Je lui recommandai aussi de ne pas les jeter du pont mais de descendre la passerelle et de les laisser tomber dans la mer après les avoir lestées d'un morceau de fer. Je lui dis aussi qu'elles contenaient des matières dangereuses, et lui recommandai de faire bien attention. Je remarquai qu'il avait peur, et lui dis que s'il n'aimait pas le faire il devait me les rendre. Il répondit que cela ne lui faisait rien, et que si je le désirais, il leur ferait passer la douane sans difficulté.

*Q.* Pourquoi avez-vous choisi Mohamed Ali pour cette mission ? — *R.* Parce que j'avais appris au Pirée qu'il était un agent turc.

*Q.* De qui teniez-vous ce renseignement ? — *R.* D'un Turc au consulat allemand du Pirée.

*Q.* Comment avez-vous rencontré ce Turc ?

— *R.* Le vice-consul allemand me l'avait présenté.

*Q.* Quel est son nom? — *R.* Je ne me le rappelle pas. Il me donna sa carte, mais je l'ai détruite.

*Q.* Comment avez-vous abordé le sujet avec Mohamed Ali? — *R.* Je lui montrai la carte de visite du Turc, et il répondit immédiatement, faisant le salamalec avec sa main : « Ahlan wa Sahlan. »

*Q.* Où vous êtes-vous procuré la carte du canal de Suez? — *R.* Le fonctionnaire allemand me l'avait donnée.

*Q.* Pourquoi vous donna-t-il la carte? — *R.* Je ne sais pas. Nous parlions ensemble et il me montra la carte. Je l'admirai, et il me dit de la garder.

*Q.* D'où avez-vous le chiffre qu'on a trouvé avec vos effets? — *R.* Je l'ai inventé avec l'aide du fonctionnaire allemand, pour correspondre avec lui à Constantinople.

*Q.* Où en est la clef? — *R.* Je l'ai détruite.

*Q.* Pouvez-vous me dire quelle elle était? — *R.* C'était pour lui faire savoir si l'armée égyptienne avait été congédiée; s'il y aurait des difficultés pour moi d'entrer dans le pays; par quel chemin j'avais l'intention de revenir, etc...

Alexandrie, 28 septembre 1914.

R. Mors.

(2)

ENQUÊTE FAITE DANS LE CAS DE MORS,

LE 28 SEPTEMBRE 1914

*1. Mors interrogé.*

*Q.* Pouvez-vous expliquer ce télégramme (télégramme adressé à « Prill, Bacos, Bulkely, Alexandrie », de Schneider)? — *R.* Non. « Il faut demander à Mademoiselle chez nous », comme c'est un télégramme privé adressé à elle. Il semble demander des nouvelles de sa santé.

*Q.* Qui est Schneider? — *R.* Je ne sais pas.

*Q.* Qui sont Omar Fawzi et Suliman Askari? — *R.* Deux officiers que j'ai rencontrés à Constantinople et que l'Allemand m'a présentés.

*Q.* Où les avez-vous rencontrés? — *R.* A l'hôtel Tokatlian à Constantinople.

*Q.* Quel est le nom de ce fonctionnaire allemand? — *R.* Je ne sais pas.

*Q.* Quand était-il au Caire?—*R.* Il y a deux ans.

*Q.* Était-ce là votre première visite à Constantinople? — *R.* Oui.

*Q.* Avez-vous connu ce monsieur avant? — *R.* Non.

*Q.* Vous rendez-vous compte que votre cas est sérieux? — *R.* Oui.

*Q.* Vous refusez de donner son nom? — *R.* Oui.

*Q.* Pouvez-vous me dire le nom du Turc que vous avez rencontré à Alexandrie? — *R.* Il faut que je refuse, mais si vous suggérez un nom, je vous dirai si vous avez raison ou non.

*Q*. Niez-vous que le fonctionnaire allemand soit le baron Oppenheim? — *R*. Oui; Oppenheim est à Berlin.

*Q*. Connaissez-vous le baron Oppenheim? — *R*. Je ne l'ai jamais vu, mais j'en ai souvent entendu parler. Il a plus de cinquante ans. Selon l'opinion en cours à Berlin il n'est qu'un « blagueur », et sans importance.

*Q*. Avez-vous vu Ezzedin Fawzi à Contantinople? — *R*. Non; il était parti avant mon arrivée.

*Q*. Qu'y faisait-il? — *R*. Je ne le sais pas. J'appris par ma belle-sœur qu'il était parti pour Constantinople. Il était chargé de mes affaires privées.

*Q*. N'était-il pas plutôt question d'un grave arrangement à faire? — *R*. Non; il fut toujours un de mes bons amis.

*Q*. Connaissez-vous ses opinions politiques? — *R*. Non.

*Q*. Vous paraissez avoir eu quelque connaissance préalable de la préparation des explosifs qui devaient servir en Égypte? — *R*. J'appris à Constantinople que quelque chose dans le genre des explosifs devait être préparé et envoyé en Égypte.

*Q*. Quelle était la dernière destination de ces objets? — *R*. Je ne sais pas. Je ne restai que trois jours à Constantinople.

*Q*. Ces explosifs ont-ils pénétré en Égypte? — *R*. Je ne sais. Peut-être d'autres émissaires sont-ils arrivés en Égypte en même temps que moi.

*Q*. Qui est Fahmy Bey? — *R*. Mohamed Bey Fahmy, maître des cérémonies dans la maison

du Khédive, qui arriva à Constantinople sur le *Saidieh*.

*Q*. Comment êtes-vous arrivé à le connaître? — *R*. Il avait loué notre maison trois ans auparavant.

*Q*. Qui vous envoya ce télégramme? — *R*. C'était une réponse à mon propre télégramme.

*Q*. Pourquoi avez-vous envoyé le premier télégramme? — *R*. Pour savoir s'il était possible et prudent pour moi, vu l'état des choses en Égypte, de revenir ici, ou s'il valait mieux que ma famille me rejoignît là-bas.

*Q*. Est-ce là le sac que vous avez rapporté? — *R*. Oui.

*Q*. Qui vous l'a envoyé? — *R*. Je n'en sais rien. Le maître d'équipage me l'a apporté disant que c'était pour quiconque occupait la cabine n° 7. Probablement Ahmed Hamuda le lui donna-t-il pour me le remettre.

*Q*. Avez-vous vu Enver pacha à Constantinople? — *R*. Oui. J'ai eu une conversation avec lui.

*Q*. Comment arriva-t-il que vous eûtes cette conversation? — *R*. Le fonctionnaire allemand me présenta à Enver au ministère de la Guerre.

*Q*. Que vous a dit Enver pacha? — *R*. Il m'a interrogé sur l'état des affaires en Égypte.

*Q*. Le fonctionnaire allemand est-il un officier de marine allemand? — *R*. Non.

*Q*. Enver Pacha a-t-il exprimé des opinions? — *R*. Il dit que si la guerre éclatait, il souhaitait une campagne contre l'Égypte, pour laquelle campagne on avait besoin de deux corps d'armée.

*Q*. Que voulait-il que vous fassiez ici? — *R*. Il me demanda si je voulais aider,

*Q.* Qu'avez-vous répondu? — *R.* J'y consentis, au cas d'une expédition militaire.

*Q.* Qui vous donna l'idée qu'on préparait des explosifs pour envoyer en Égypte? — *R.* Je soupçonnai l'officier allemand, que j'ai vu avec un effendi égyptien qui m'était inconnu.

*Q.* Comment Ahmed Hamuda fit-il votre connaissance? — *R.* Il vint me voir pendant le voyage — dans les Dardanelles, je crois.

*Q.* Pourquoi avait-il confiance en vous? — *R.* Je ne sais.

*Q.* N'aviez-vous rien promis avant? — *R.* Non.

*Q.* Qui avez-vous vu au Pirée? — *R.* Le consul, où je vis les télégrammes et le monsieur turc qui m'a parlé de Mohamed Ali, l'agent comptable.

*Q.* Pourquoi avez-vous envoyé ce télégramme? — *R.* Parce que je savais qu'on préparait quelque chose, et soupçonnais que le sac avait quelque rapport avec l'affaire. En outre, il y avait plusieurs émissaires à bord, et il y avait eu plusieurs circulaires dans les hôtels à Constantinople.

*Q.* Quels étaient ces émissaires? — *R.* Je ne sais pas, mais j'ai appris que le cheikh Shawish avait dit qu'il y en avait treize qui étaient partis.

*Q.* Voulez-vous expliquer comment vous avez connu ces préparatifs? — *R.* Par le fonctionnaire allemand et plusieurs personnes que j'ai rencontrées par hasard à diverses époques. Le fonctionnaire allemand arriva de Berlin à Constantinople le jour avant moi

*Q.* Omar Fawzi vous a-t-il parlé de l'Égypte? — *R.* Oui; il me dit qu'il s'était battu dans

Tripoli et avait été en Égypte, où il avait beaucoup d'amis.

*Q*. Où avez-vous rencontré le Turc au Pirée? — *R*. Au consulat allemand.

*Q*. Avez-vous jamais visité le palais Tchiboukli? — *R*. Non.

*Q*. Pourquoi avez-vous écrit le nom d'Omar Fawzi sur le morceau de papier? — *R*. Parce que je devais le rencontrer au « Petit Champs », un restaurant à Constantinople, et je désirais me le rappeler.

*Q*. Voulez-vous expliquer ce qu'était le code qu'on a trouvé dans votre tarbush? — *R*. Les allusions au coton étaient une information sur les troupes, la meilleure qualité indiquait les soldats britanniques, et la qualité inférieure, les soldats indigènes. Kantars se rapportait au nombre d'hommes. Certaines phrases avaient trait au désarmement des troupes égyptiennes. « Suis disposé, » je me rappelle, signifiait que j'allais revenir.

*Q*. Quand aviez-vous l'intention de quitter le pays? — *R*. Aussitôt que possible, car je compris que tous les Allemands au service des gouvernements étrangers devaient donner leur démission.

*Q*. Que signifiait : « Venez par le premier bateau? » — *R*. Qu'ici les affaires allaient mal.

*Q*. Et n° 15? — *R*. « Ne venez pas en Turquie. »

*Q*. « Ne venez pas, tout arrangé? » — *R*. J'ai oublié.

*Q*. « Venez de suite? » — *R*. J'ai oublié.

*Q*. « Bébé va mieux? » — *R*. J'ai oublié; tout ceci a été fait en hâte avant mon départ de

Constantinople, pendant la dernière demi-heure, tandis que j'étais en train de faire mes bagages. Je ne l'ai pas relu avant de détruire la clef; il y a maintenant trois semaines que j'ai quitté Constantinople.

*Q.* Comment se fait-il que vous connaissiez quelques-unes des expressions et pas d'autres? — *R.* D'après ce que j'ai expliqué, cela semble clair. Celles qui faisaient allusion à la « santé de la famille » ont rapport aux officiers turcs, mais je ne puis me rappeler les détails.

*Q.* Faisaient-elles allusion à leur sortie dans la Mer Rouge? — *R.* Je ne sais pas, mais j'ai idée que c'était afin de savoir quels obstacles on mettrait sur le chemin des officiers turcs en Égypte.

*Q.* Qui devait ici prendre soin des explosifs? — *R.* Les agents du cheikh Shawish.

*Q.* Qui? — *R.* Je ne sais pas.

*Q.* Ne saviez-vous pas que le fonctionnaire allemand allait vous remettre ces objets? — *R.* Non.

*Q.* Comment avez-vous reconnu le sac? — *R.* Je le vis à l'hôtel à Constantinople et reconnus le raccommodage que j'avais vu dans un restaurant entre les mains d'un effendi.

*Q.* Comment êtes-vous arrivé à connaître tant de gens? — *R.* Je les ai rencontrés par hasard à l'hôtel et à l'ambassade d'Allemagne, où je me rendis et où j'appris qu'il était difficile d'aller en Égypte.

*Q.* Comment avez-vous fait la connaissance du fonctionnaire allemand? — *R.* Je l'ai rencontré à l'ambassade.

*2. Maître d'équipage interrogé.*

*Q.* Avez-vous déjà vu ce sac? — *R.* Oui. Je l'ai d'abord vu à bord du *Saidieh,* à Constantinople, le 3 septembre, dans les mains d'un marin nommé Ali, qui me demanda de le remettre à l'occupant de la cabine nº 7.

*Q.* Où vous fut-il donné? — *R.* Sur le pont, je crois. Je dis à Ali qu'il ferait mieux de le donner à un steward en première classe, ce qu'il fit. Le lendemain matin Mors me demanda qui m'avait donné le sac.

*Q.* Pourquoi Mors vous aurait-il demandé ceci? Comment se fait-il qu'il pensa à vous en voyant le sac? — *R.* Parce que j'ai demandé au steward de le lui remettre, et il l'a peut-être dit à Mors.

*Q.* Quand Mors vous parla-t-il? — *R.* Le lendemain matin, à peu près vers 8 heures. Il m'apporta le sac et me demanda qui me l'avait donné. Comme il voulait me donner un pourboire, je refusai ce dernier, puisque ce n'était pas moi qui avais apporté le sac.

*Q.* Qui donna le sac à Ali? — *R.* Il me dit qu'un Arabe le lui avait donné.

*Q.* Ce dernier était-il sur le bateau? — *R.* Je n'en sais rien.

*3. Mors et le maître d'équipage confrontés.*

*Q.* (A Mors.) Qui vous apporta ce sac? — *R.* Ce maître d'équipage avec le steward.

Q. Avez-vous offert un pourboire au maître d'équipage? — R. Oui, mais il le refusa.

Q. Pourquoi vouliez-vous le lui donner, puisque le sac n'était pas le vôtre? — R. J'ai accepté le sac pour les raisons que je vous ai déjà données.

Q. Pourquoi lui offrir un pourboire? — R. Par égard pour mon ami, et parce que je ne voulais pas que l'affaire fût ébruitée.

Q. Qui lui donna le sac? — R. Je n'en sais rien, mais je suppose que c'est Ahmad Hamuda.

Q. (Au maître d'équipage.) Connaissez-vous Ahmad Hamuda? — R. Non.

Alexandrie, 29 septembre 1914.

---

N° 126

*Sir L. Mallet à Sir Edward Grey.*

(Reçu 15 octobre.)

(Télégramme.) Constantinople, 14 octobre 1914.

Toute la flotte turque est rentrée dans le Bosphore. Le *Leros* et l'*Erissos,* deux bateaux à vapeur allemands qui avaient été convoyés de Sulina par le *Breslau,* naviguèrent sous pavillon turc jusqu'à ce qu'ils furent dans le Bosphore. Le même fait avait déjà eu lieu lorsque deux navires des ports de la Mer Noire furent semblablement convoyés par le *Breslau.*

---

## N° 127

*Sir L. Mallet à Sir Edward Grey.*

(Reçu 15 octobre.)

(Télégramme.) Constantinople, 14 octobre 1914.

A peu près 600 « fedahis » musulmans, vêtus de diverses manières, sont arrivés à Alep par fournées pendant la dernière quinzaine, ayant à leur tête un officier parent du ministre de la Guerre ottoman ; 400 d'entre eux venaient de Smyrne, où ils avaient excité les Musulmans contre les Grecs. A Alep ils intriguèrent, avec l'aide du Comité Union et Progrès et des cheiks, contre la Grande-Bretagne. Des discours d'une tendance anti-britannique mesurée furent prononcés dans les mosquées. La dernière fournée quitta Alep le 12 octobre par chemin de fer. Une partie d'entre eux se rendirent à Hama, Homs, Baalbek, Damas, au Hauran, pour exciter les cheiks contre la Grande-Bretagne, et ils doivent continuer leur voyage vers le sud par le chemin de fer du Hedjaz et tâcher d'entrer en Égypte pour exciter les Musulmans de là-bas. Beaucoup des principaux cheiks d'Alep semblent maintenant être devenus partisans de l'Allemagne.

---

N° 128

*Sir L. Mallet à Sir Edward Grey.*
(Reçu 15 octobre.)

(Télégramme.) Constantinople, 14 octobre 1914.

Dans le but de répandre la croyance que la Grande-Bretagne est l'ennemie de l'Islam, l'ambassade allemande émet tous les jours un torrent de mensonges et de calomnies, qui circulent à travers le pays au moyen des journaux turcs, dont tous ceux de la capitale sont à la solde de l'ambassade d'Allemagne comme résultat des grandes sommes qu'elle dépense pour corrompre Constantinople et les provinces.

---

N° 129

*Sir L. Mallet à Sir Edward Grey.*
(Reçu 16 octobre.)

(Télégramme.) Constantinople, 15 octobre 1914.

Le fils du chef kurde Issa, que l'on dit avoir grande influence en Mésopotamie et qui a été instruit à Constantinople, a, paraît-il, quitté Bassora pour faire de la propagande anti-anglaise, et l'on dit que d'autres agents, y compris des Allemands, sont en route pour accomplir une mission semblable dans l'Afghanistan.

J'apprends que Zekki pacha, commandant le VIII[e] corps, a reçu récemment 5.000 livres à distribuer parmi les Bédouins, et que 35.000 livres en or sont parties d'ici le 12 par chemin de fer

pour la Syrie. Le sénateur Abdurrahman travaille parmi les Bédouins à Maan, et Muntaz bey à l'ouest, près de Beersheba et de Jérusalem.

On annonce que les marins turcs qu'on disait être partis d'ici par chemin de fer pour Bassora, sont maintenant en route pour Akaba avec un convoi d'embarcations en métal. Une autre série de bateaux est à Rayak, probablement en route pour Beyrouth. De fortes quantités de dynamite ont été envoyées dans les villes côtières de Syrie, sans doute dans le but de miner, ou pour défendre le pays. Ceci en plus des mines destinées à la mer, qui ont aussi été envoyées. Un grand nombre de « working battalions » (soldats qui n'ont pas encore été formés) construisent des routes dans la Syrie du Sud.

Tout ce qui a déjà été rapporté d'analogue montre qu'une activité considérable se manifeste dans un sens hostile à notre égard, et cette activité est le fait de l'influence allemande et des agents dans toutes directions imaginables. Il est probable que le Gouvernement dans son ensemble a peu de part à ces manœuvres, mais qu'il ne les désapprouve pas. Pour ce qui est des préparatifs militaires actuels, l'élément allemand a assez de puissance pour persuader les autorités sur certains points. La presse allemande dirige le mouvement et a obtenu le départ d'un grand nombre d'officiers allemands pour la Syrie afin d'y surveiller les préparatifs et l'instruction des corps pour la guerre, la concentration des munitions et des provisions dans des endroits commodes, la préparation des lignes de communication et la défense de la côte.

---

### N° 130

*Sir L. Mallet à Sir Edward Grey.*

(Reçu 16 octobre.)

(Télégramme.) Constantinople, 15 octobre 1914.

Les complots allemands ont pris tant d'extension qu'il est à prévoir qu'ils introduiront en Égypte des individus qui, sous le déguisement de soldats indiens, pourraient provoquer des troubles.

Comme preuve du fait je dois mentionner que le consul de Sa Majesté à Alep a appris qu'un tailleur de cette ville a reçu ordre de confectionner une variété de costumes indiens d'après un dessin et des dimensions fournis par des officiers allemands là-bas.

---

### N° 131

*Sir H. Bax-Ironside à Sir Edward Grey.*

(Reçu 16 octobre.)

(Télégramme.) Sofia, 16 octobre 1914.

Quatre-vingt-dix-sept caisses d'argent non monnayé ont traversé hier Roustchouk pour Constantinople, accompagnées par six Allemands. Ces caisses furent précédées de deux cents autres. Pendant ces trois dernières semaines un grand nombre de lourdes caisses et des munitions de guerre ont traversé la même ville.

On croit que des armements y passeront cette nuit.

---

N° 132

*Sir L. Mallet à Sir Edward Grey.*

(Reçu 16 octobre.)

(Télégramme.) Constantinople, 16 octobre 1914.

Les autorités locales de Jaffa ont distribué parmi les Bédouins 10.000 fusils, chacun avec 100 cartouches, 5.000 chargeurs de 10 aux propriétaires de chevaux et de chameaux de selle, et 5.000 chargeurs simples aux propriétaires de chameaux de bât. Les Bédouins ont été occupés à creuser des puits, et les Allemands à y placer des pompes à moteur; des fours ont été construits près de la frontière.

On croit qu'après cela les Bédouins seront dirigés sur Akaba.

Les chevaux et les mulets ont été réquisitionnés dans tout le district de la façon la plus énergique.

---

N° 133

*Sir L. Mallet à Sir Edward Grey.*

(Reçu 17 octobre.)

(Télégramme.) Constantinople, 16 octobre 1914.

Major Omar Fevzi bey, fils d'Arimm effendi, ex-gouverneur général de Damas, accompagné de cinq officiers allemands, est arrivé à Alep venant de Constantinople, le 14 octobre, apportant 25.000 lires. Les officiers passent pour des ingénieurs et sont en train d'acheter des che-

vaux de selle pour se rendre à Bagdad via Ana. D'Ana ils doivent emporter deux batteries de canons, lesquelles, avec l'argent et les charges de fusils et de munitions pris à Alep, doivent être remises à Ibn-el-Reshid.

Des wagons de chemin de fer pleins de dynamite à destination d'Alexandrette et de Damas doivent arriver de Constantinople. Selon un rapport que je viens de recevoir, les officiers allemands du *Breslau* auraient déjà posé treize mines à Alexandrette.

---

N° 134

*Sir L. Mallet à Sir Edward Grey.*

(Reçu 17 octobre.)

(Télégramme.) Constantinople, 16 octobre 1914.

Le ministre de la Guerre, qui se prête docilement aux désirs des Allemands, a maintenant la suprématie. Le ministre de l'Intérieur était, avant la mobilisation, le ministre le plus influent, mais il ne l'est plus. Sa position est à présent plutôt mystérieuse. Tout en profitant de la lutte européenne pour accomplir la soi-disant émancipation turque de la domination étrangère, on ne le croit pas favorable à la guerre, car il est convaincu qu'elle se terminerait mal pour la Turquie. Si cette supposition est exacte, lui et d'autres comme lui sont plus ou moins impuissants à présent, et, bien qu'ils déclarent leur capacité et leur intention d'empêcher les préparatifs militaires, ils sont évidemment incapables de le faire.

---

### N° 135

*Sir L. Mallet à Sir Edward Grey.*
(Reçu 17 octobre.)

(Télégramme.) Constantinople, 17 octobre 1914.

Je reçois l'information digne de confiance que des mines sont en route pour Bassora, et arriveront dans un ou deux jours à Bagdad.

---

### N° 136

*Sir F. Elliot à Sir Edward Grey.*
(Reçu 17 octobre.)

(Télégramme.) Athènes, 17 octobre 1914.

On a découvert un nommé Bouhadi Sadil qui achetait des armes pour les importer en Égypte. Il avait déjà acheté 700 fusils Gras et des munitions. J'ai cru comprendre que deux des complices de cet homme ont été récemment condamnés en Égypte.

---

### N° 137

*Sir Edward Grey à Sir L. Mallet.*

(Télégramme.) Foreign Office, 17 octobre 1914.

Toute attaque dirigée par les autorités turques contre le navire de Sa Majesté *Espiègle* sera un

acte d'agression sans motif, puisqu'il n'est pas dans les eaux territoriales turques.

Vous devriez informer le Gouvernement turc que ce navire n'a actuellement aucune intention de redescendre le Shatt-el-Arab, mais le Gouvernement de Sa Majesté considère qu'il a le droit de prétendre à ce passage aussi longtemps que le *Gœben* et le *Breslau,* avec les équipages et officiers allemands, peuvent librement naviguer dans les eaux territoriales turques et dans les Détroits.

---

## N° 138

*Sir L. Mallet à Sir Edward Grey.*

(Reçu 18 octobre.)

(Télégramme.) Constantinople, 17 octobre 1914.

Depuis la fin de septembre voici ce qui est arrivé à Constantinople : 6.900 caisses de munitions pour Mauser, 540 caisses de fusils Mauser, 13 camions de matériel de guerre, et à peu près 800.000 livres d'or en barres.

On attend l'arrivée prochaine d'un sous-marin démonté, et je suis informé qu'un tel envoi, avec deux aéroplanes, a quitté Roustchouk le 8 octobre.

Deux navires allemands ont été récemment convoyés de Sulina par le *Breslau,* et on dit qu'ils ont amené le sous-marin. Mais il n'y a aucune preuve du fait quant à présent.

---

### N° 139

*Sir L. Mallet à Sir Edward Grey.*

(Reçu 18 octobre.)

(Télégramme.) Constantinople, 18 octobre 1914.

Un aéroplane, trois aviateurs et plusieurs mécaniciens ont quitté hier Beersheba. Le gouverneur a quitté Jaffa dans le but de calmer la panique.

Ce qui suit est le résumé d'un télégramme du ministre de la Guerre au commandant de Jaffa et dont j'ai eu connaissance :

« A l'approche des navires de guerre ennemis, détruisez les bateaux et les allèges, tuez les chevaux, détruisez les voitures et la voie ferrée. Gardez strictement le télégraphe. Lorsqu'on demandera que la ville se rende, exigez le temps de consulter Jérusalem. Si Jérusalem vous dit de ne pas vous rendre, empêchez par la force des armes le débarquement de l'ennemi. Veillez à ce qu'on ne pille pas la ville, et trouvez une place propre à abriter les archives. Expliquez ce qui précède à la population et armez-la, lui demandant un serment. A l'ordre de ne pas se rendre, renvoyez les femmes et les enfants. Hissez le drapeau sur le konak et les casernes, de façon à ce que les autres endroits ne soient pas bombardés. Rompez le mât de pavillon de l'ennemi et ôtez les emblèmes de la porte de son consulat. »

---

## Nº 140

*Sir L. Mallet à Sir Edward Grey.*

(Reçu 19 octobre.)

Constantinople, 2 octobre 1914.

Monsieur,

Me référant à mon télégramme du 22 sep tembre (1) et à votre télégramme du 25 septembre (2), j'ai l'honneur de vous transmettre ci-inclus les copies des notes échangées entre le grand vizir et moi au sujet de la suppression des bureaux de poste britanniques dans l'Empire turc.

J'ai, etc...

Louis Mallet.

Annexe I jointe au nº 140

*Grand Vizir à Sir L. Mallet.*

(Original.) Constantinople, 27 septembre 1914.

Monsieur l'Ambassadeur,

Pour faire suite à ma note du 9 courant, j'ai l'honneur d'informer Votre Excellence que par suite de l'abrogation des Capitulations à compter du 1er octobre 1914, les bureaux des postes étrangères fonctionnant provisoirement dans

---

(1) Voir nº 86.
(2) Voir nº 93.

l'Empire devront cesser leurs opérations à partir de cette date.

Je prie, par conséquent, Votre Excellence de vouloir bien inviter les directeurs des bureaux de postes anglaises se trouvant en Turquie à agir en conformité des communications qui leur ont été faites par le ministère impérial des Postes et Télégraphes et dont copies ont été déjà transmises à l'ambassade de Sa Majesté britannique à la date du 24 septembre 1914.

Veuillez, etc...

Saïd Halim.

Annexe II jointe au n° 140

*Sir L. Mallet au Grand Vizir.*

Constantinople, 1er octobre 1914.

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous accuser réception de la note, datée du 27 septembre, par laquelle Votre Altesse me demande d'informer les directeurs des bureaux de postes anglaises établis dans l'Empire ottoman d'agir, en conformité des communications qui leur ont été faites par les fonctionnaires du ministère impérial des Postes et Télégraphes dans le but de cesser leurs opérations à partir d'aujourd'hui.

Le fait qu'une mesure d'une telle importance touchant au département officiel du Gouvernement de Sa Majesté aurait dû être adoptée en vertu d'une décision unilatérale de la Subime Porte, et que la mesure a été rendue effective

d'une façon si précipitée, m'oblige à formuler les réserves les plus expresses quant à la procédure suivie et au principe formant la base de la question.

Dans le but d'éviter des incidents publics, j'ai demandé aux bureaux de postes britanniques dans l'Empire de suspendre à partir d'aujourd'hui leurs opérations postales ordinaires. En agissant ainsi et en autorisant un échange verbal d'opinions afin d'atténuer l'inconvénient résultant de cette suspension, il ne faut pas croire que je préjudicie à la question du principe. Ce sera à mon Gouvernement à voir quelles mesures il faudra prendre dans cette affaire.

Veuillez, etc...

Louis Mallet.

---

N° 141

*Sir L. Mallet à Sir Edward Grey.*

(Reçu 19 octobre.)

Constantinople, 2 octobre 1914.

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous transmettre une copie d'une note que j'ai adressée à la Sublime Porte faisant allusion aux assurances répétées que le grand vizir m'a faites que les équipages allemands seraient renvoyés en Allemagne, assurances que Sa Majesté Impériale le Sultan me confirma lors de l'audience que me donna Sa Majesté Impériale le 21 du mois dernier, et demandant

si le Gouvernement ottoman a l'intention de tenir ses promesses, et, si oui, à quelle date ceci aura lieu.

J'ai, etc...

Louis Mallet.

Annexe au n° 141

*Sir L. Mallet au Grand Vizir.*

Constantinople, 2 octobre 1914.

Altesse,

Lors de l'audience que Sa Majesté Impériale eut la gracieuseté de m'accorder le 21 du mois dernier, j'eus l'honneur de communiquer à Sa Majesté Impériale un message du Roi, mon souverain, au sujet de la détention des deux vaisseaux turcs en Angleterre. Auparavant je communiquai à Votre Altesse la substance de ce message, ce dont Votre Altesse se rappellera sans doute. En réponse, Sa Majesté Impériale daigna me charger de ses remerciements pour le Roi, mon souverain, et, tout en regrettant que le Gouvernement de Sa Majesté ait détenu ces vaisseaux, ce qui paraissait inutile vu que la Grande-Bretagne possède une grande suprématie navale, Sa Majesté Impériale dit qu'elle était immuablement déterminée à maintenir l'amitié historique entre les deux pays et à n'abandonner sous aucun prétexte la neutralité qui jusqu'ici a été observée par son Gouvernement. Se référant à un passage du message du Roi, exprimant le regret de Sa Majesté au sujet de

certains incidents qui avaient paru affaiblir la neutralité, Sa Majesté Impériale m'autorisa à informer le Roi que les services de l'amiral, des officiers et des équipages allemands des navires de guerre allemands avaient été provisoirement retenus afin de former les officiers et équipages turcs, mais que leur tâche était sur le point d'être achevée, et que dans quelques jours ils rentreraient en Allemagne.

Je répondis que ces assurances — que j'avais aussi reçues plusieurs fois de Votre Altesse — ne manqueraient pas de donner une grande satisfaction au Roi, venant, comme tel était le cas, de la bouche de Sa Majesté Impériale le Sultan lui-même.

Je m'adresse maintenant à Votre Altesse pour demander si le Gouvernement ottoman a l'intention de rapatrier les officiers et équipages allemands, selon les assurances que Votre Altesse m'a souvent renouvelées, et qui ont maintenant été solennellement confirmées par Sa Majesté Impériale le Sultan.

Si c'est là son intention, je serais reconnaissant si je pouvais être informé de la date de leur départ.

Veuillez, etc...

Louis Mallet.

---

N° 142

*Sir L. Mallet à Sir Edward Grey.*

(Reçu 19 octobre.)

Constantinople, 4 octobre 1914.

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-inclus une copie d'une note que j'ai adressée à la Sublime Porte, protestant contre l'abrogation des Capitulations.

J'ai, etc...

LOUIS MALLET.

ANNEXE AU N° 142

*Note verbale communiquée à la Sublime Porte.*

L'ambassade de Sa Majesté Britannique a reçu des instructions du principal secrétaire d'État des Affaires étrangères, afin de faire la déclaration suivante au ministère impérial des Affaires étrangères :

Le Gouvernement de Sa Majesté Britannique confirme formellement la protestation contre la suppression des Capitulations que l'ambassadeur de Sa Majesté a adressée au ministre impérial des Affaires étrangères le 10 du mois dernier.

Le régime des Capitulations étant fondé sur des documents synallagmatiques, la Porte ne peut les abroger par un acte unilatéral. Par

conséquent, le Gouvernement de Sa Majesté se réserve une entière liberté d'action au sujet des mesures que les autorités ottomanes ont pu prendre ou prennent en violation des Capitulations, et exigera une juste réparation pour tout préjudice que ses sujets subiraient à cause de telles mesures.

Le Gouvernement de Sa Majesté, désireux de maintenir les relations amicales qui ont jusqu'ici existé avec l'Empire ottoman, se voit contraint d'appeler la sérieuse attention de la Porte sur les conséquences qui pourraient résulter de l'adoption de la nouvelle politique que le Gouvernement impérial semble avoir engagée.

Ce n'est pas dans l'intérêt du Gouvernement ottoman de s'aliéner la sympathie de la Grande-Bretagne, qui constitue une garantie pour la tranquillité présente et un gage d'assistance future.

Constantinople, 1er octobre 1914.

---

## N° 143

*Sir L. Mallet à Sir Edward Grey.*

(Reçu 19 octobre.)

Constantinople, 4 octobre 1914.

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-inclus la copie d'une note que j'ai adressée au grand vizir protestant contre certains préparatifs militaires en Syrie.

Le 2 octobre, j'ai adressé une autre note, dont

la copie est aussi incluse, signalant que je n'ai reçu de réponse ni à ma note précédente ni à deux lettres du 25 et du 26 sur le même sujet.

J'ai, etc...

Louis Mallet.

Annexe I jointe au n° 143

*Sir L. Mallet au Grand Vizir.*

(Original.) Constantinople, 23 septembre 1914.

Altesse,

Au cours de notre entretien d'hier matin, j'ai eu l'honneur de faire part à Votre Altesse de l'inquiétude que m'inspiraient les nouvelles que je recevais de la Syrie au sujet des préparatifs militaires et des complots tramés contre l'Égypte dans cette région. Aussi longtemps qu'il ne s'est agi que de préparatifs semblables à ceux qui se sont faits partout dans l'Empire à la suite de la mobilisation générale, je n'en ai rien dit à Votre Altesse, bien que l'on pût attacher une importance toute particulière à tout ce qui se faisait dans ce genre dans le voisinage de la frontière égyptienne. De même ai-je jusqu'à présent dédaigné comme racontars invraisemblables les bruits qui me sont parvenus de plus d'une source, et d'après lesquels on projetterait un coup subit contre le canal de Suez, dans le but d'en rendre impossible le passage, quoique je sache que les ennemis de la Grande-Bretagne aient mené des intrigues ayant pour but d'entraîner le Gouvernement de Votre Altesse dans

des aventures aussi folles et même plus folles que cela. Cependant, je manquerais à mon devoir envers mon Gouvernement, et je puis ajouter envers Votre Altesse, si je ne la mettais pas au courant des derniers rapports qui me sont parvenus. Il résulte de ces rapports que les esprits des Bédouins sont travaillés par des agents provocateurs qui, encouragés par le Gouvernement ottoman, voudraient les exciter contre l'Angleterre. Les préparatifs militaires, qui jusqu'à un certain moment ne différaient pas dans leur caractère de ceux faits dans les autres provinces de l'Empire, se sont transformés dernièrement en un mouvement vers le sud. On fait venir des troupes d'un centre aussi lointain que Mossoul. Une activité générale règne partout, de Damas jusqu'à Maan. Une accumulation d'indices fait croire à mon consul à Jérusalem que l'on projette même pour ces jours-ci une expédition en règle contre l'Égypte.

J'aime à espérer que les rapports dont je viens de faire un résumé pour Votre Altesse interprètent mal des faits qui en eux-mêmes sont indiscutables. Mais je répète que je manquerais à mon devoir si je ne faisais pas part à votre Altesse des graves préoccupations qu'ils m'occasionnent et l'impression qu'ils font sur le Gouvernement de Sa Majesté Britannique, et si je ne la mettais pas en garde contre les conséquences désastreuses qui résulteraient pour votre Gouvernement, s'il suivait une voie si contraire à ses propres intérêts, celle de se faire le complice de l'Allemagne dans une attaque contre l'Égypte.

Votre Altesse se rappellera qu'au commencement de la guerre actuelle sir E. Grey chargea

M. Beaumont de lui déclarer que, pourvu que la Turquie gardât une neutralité stricte et absolue pendant la guerre et tant que des circonstances imprévues ne surgiraient pas, le Gouvernement de Sa Majesté Britannique n'avait aucun désir ni intention d'annexer l'Égypte ni de modifier son régime d'une façon quelconque. J'eus l'honneur de confirmer cette assurance à Votre Altesse peu de temps après ma rentrée à Constantinople. Depuis lors, désireux d'éviter toute possibilité de malentendu avec le Gouvernement impérial, j'ai à plusieurs reprises appelé l'attention de Votre Altesse sur le caractère conditionnel des assurances données par sir E. Grey. Or, je crois de mon devoir de déclarer encore une fois à Votre Altesse que mon Gouvernement voit sous un jour des plus sérieux les violations de neutralité sans précédent commises déjà par le Gouvernement ottoman en gardant des officiers et des équipages allemands à bord des vaisseaux de guerre allemands et en prenant par la suite à son service beaucoup d'autres Allemands ayant le même caractère militaire.

Je ne juge pas nécessaire en ce moment de récapituler encore les détails d'autres écarts de la neutralité commis par la Turquie en faveur des ennemis de la Grande-Bretagne. Je n'ai pas besoin non plus d'insister sur les conséquences qui pourraient s'ensuivre, si, pour mettre le comble à une situation aussi grave, mon Gouvernement acquérait la conviction que le Gouvernement impérial envisage sérieusement une attaque contre l'Égypte, ou qu'il se prête à des menées déloyales contre la sûreté du canal de Suez ou contre le régime actuel de l'Égypte. Votre Altesse

peut elle-même apprécier toute l'importance et toute la portée possibles de ces conséquences.

Votre Altesse trouvera annexé à cette note un mémoire détaillant les faits qui peuvent être considérés comme le prélude d'une attaque contre l'Égypte.

Je profite, etc...

Louis Mallet.

## Mémorandum

(Original.)

D'un rapport en date du 18 courant il résulte que les autorités déployaient tous leurs efforts pour exciter les tribus bédouines contre l'Angleterre, en la représentant comme l'ennemie de l'islamisme, et que 30.000 hommes appartenant à ces tribus étaient prêts à se soulever. Un rapport complémentaire porte que les instigateurs de ce mouvement sont Muntaz bey, officier à l'armée; Essad Choucair, député ou ancien député, et un certain Beheddine bey, aidés de plusieurs autres personnes et appuyés par les autorités locales tant civiles que militaires. Le rapport ajoute sans réserves que, d'après le bruit qui courait, des tribus devaient s'armer tout de suite pour marcher contre l'Égypte.

Il résulte d'un autre rapport du 18 courant qu'un mouvement militaire de Damas vers le Sud était attendu pour le 20 septembre environ; que les troupes de Mossoul étaient en route pour Damas; que l'on préparait de grandes provisions de vivres; que l'on avait assemblé 3.000 cha meaux à Maan, et que deux officiers d'état-ma

jor étaient rentrés d'Akaba après avoir étudié la possibilité d'un mouvement à travers le désert. Ce rapport se complète par un autre de la même date portant que l'on projetait d'envoyer un grand nombre d'hommes de Homs à Damas par chemin de fer, entre le 20 et le 23 septembre, et que l'on s'attendait à une grande concentration vers le Sud. D'un troisième rapport reçu postérieurement il résulte encore que 5.000 chameaux auraient été réquisitionnés à Maan ; que tout le matériel roulant de la partie sud du chemin de fer du Hedjaz se trouverait concentré à Deraa, et que les troupes de Mossoul seraient parvenues à Tel-Abiad près d'Alep.

Un rapport en date du 21 courant déclare qu'il existe une foule d'indices établissant la quasi-certitude qu'une attaque contre l'Égypte aurait lieu sur une grande échelle dans un avenir très proche ; que les troupes marcheraient des deux côtés, par Akaba et par El-Ariche, et que l'on préparait une grande quantité de choses nécessaires pour leur transport à travers le désert. Un autre rapport de la même date porte que des chameaux et des hommes sont arrivés de Homs à Damas ; que l'on s'attend à l'arrivée de trente bataillons au cours de la semaine ; que le chef d'état-major de Damas s'est rendu à Maan, et que des chefs des tribus bédouines sont partis pour le Sud après avoir conféré avec le vali.

Constantinople, le 23 septembre 1914.

## Annexe II jointe au n° 143

### *Sir L. Mallet au Grand Vizir.*

Constantinople, 2 octobre 1914.

Altesse,

Dans ma communication du 23 septembre et les lettres subséquentes des 25 et 26, divers préparatifs militaires et autres en Syrie, provoqués par le Gouvernement ottoman, furent portés à la connaissance de Votre Altesse, comme pouvant causer de l'inquiétude au Gouvernement de Sa Majesté.

Aucune réponse écrite n'a encore été reçue au sujet des représentations faites dans ces communications, et il paraît que non seulement l'authenticité des détails déjà donnés a été confirmée, mais que d'autres nouvelles plutôt alarmantes sont arrivées maintenant. Par exemple, le transport à Maan de provisions de vivres, de munitions et de matériel de guerre continue. Comme, en temps de paix, cet endroit n'est nullement un centre militaire turc, et n'a aucun rapport avec une mobilisation des divisions syriennes dans leurs stations ordinaires, mais qu'il est, d'autre part, à proximité de la frontière égyptienne, le Gouvernement de Sa Majesté aimerait savoir pourquoi l'on considère qu'il est nécessaire de faire les préparatifs en question, qui serviront évidemment au maintien d'un corps de troupes considérable, ou pour son transit ultérieur dans la direction d'Akaba.

2. Selon toute apparence, on fait des préparatifs semblables sur la route Jenim-Nablus-Jérusalem, et le rassemblement d'un corps de chameaux à ce dernier endroit a été annoncé hier. Ces mesures tendent à montrer que l'on projette une concentration de troupes sur les limites de la Syrie vers l'ouest, et encore à proximité de la frontière égyptienne.

3. Les mesures énoncées ont récemment coïncidé avec l'arrivée soudaine du colonel Kress von Kressenstein et de six autres officiers allemands, et la conséquence est qu'il est de rumeur courante en Syrie que la division de Jérusalem se prépare à avancer vers Rafa et celle de Damas vers Akaba.

4. On annonce de Beyrouth que les habitants se retirent à l'intérieur du pays, et d'Haiffa que le personnel des douanes et celui du chemin de fer ont aussi été transférés loin de la côte. On dit que ces mesures ont été prises comme précautions contre une action hostile de la flotte britannique, que l'on suppose devoir suivre le mouvement des forces turques contre l'Égypte.

5. Eu égard à ces circonstances, il est indubitable qu'en Syrie on est convaincu que les autorités ottomanes projettent un mouvement offensif contre l'Égypte, et, bien que le Gouvernement de Sa Majesté ne partage pas nécessairement cette opinion, il ne peut s'empêcher de considérer toute poursuite du mouvement militaire autrement que sous un jour grave.

6. En dehors des mesures militaires pertinentes, Votre Altesse a déjà été informée, par ma lettre du 25 du mois dernier, des agissements d'un ingénieur allemand appartenant au chemin

de fer de Bagdad, transportant une grande quantité d'explosifs destinés à une attaque contre le canal de Suez.

Non seulement les mouvements de cet individu ont été confirmés, mais le départ d'un officier de marine allemand, nommé Hilgendorff, est aussi maintenant annoncé. Cet individu a quitté Petra avec une troupe de huit Allemands, ostensiblement pour une expédition de chasse, mais avec une grande quantité de munitions de guerre, y compris des explosifs, et avec l'intention de se rencontrer avec une autre bande semblable voyageant via Haiffa-Amman.

Comme ces deux troupes agissent en territoire neutre avec l'intention non déguisée de commettre des actes hostiles envers la Grande-Bretagne, il incombe à la Porte de procéder à leur arrestation et de prendre toutes les mesures nécessaires pour mettre fin à toute entreprise de ce genre.

Votre Altesse et d'autres membres du Gouvernement ottoman m'ont, à plusieurs reprises, assuré que la Turquie est fermement déterminée à conserver une attitude de stricte neutralité pendant la guerre européenne. J'ai été malheureusement obligé de répondre à ces assurances que le Gouvernement ottoman a, par plusieurs particularités des plus importantes, manqué à sa promesse, et j'aimerais maintenant vous signaler, avec toute l'énergie dont je suis capable, que, si ces préparatifs continuent, on ne peut en déduire qu'une conclusion, à savoir : que le Gouvernement ottoman prend des mesures préliminaires pour envoyer une expédition contre l'Égypte et qu'il est de connivence dans la préparation d'un

complot contre le canal de Suez ourdi par des sujets allemands, qui sont au service de la Turquie ou qui agissent peur leur propre compte.

Je ne puis trop sérieusement faire sentir à Votre Altesse l'absolue nécessité de mettre fin, le plus tôt possible, à cette situation d'incertitude, afin que les relations de confiance et de sincérité que j'ai toujours voulu encourager, puissent être rétablies entre les deux Gouvernements.

Veuillez, etc...

Louis MALLET.

---

## N° 144

*Sir L. Mallet à Sir Edward Grey.*

(Reçu 19 octobre.)

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-inclus la copie d'une note que j'ai adressée au grand vizir, ayant trait à la note circulaire [1], incluse dans ma dépêche immédiatement subséquente que j'ai reçue récemment de la Sublime Porte et définissant les règles qu'elle se propose d'appliquer pendant la guerre afin de défendre sa neutralité; j'exprimai ma satisfaction de ce qu'elle ait adopté une opinion au regard de l'emploi de la télégraphie sans fil dans les eaux neutres par les navires de commerce belligérants, identique à celle du Gouvernement de Sa Majesté, et je

---

(1) Voir Annexe au n° 145.

demandai quand elle se proposait de démolir l'appareil de télégraphie sans fil du *Corcovado*.

J'ai, etc...

LOUIS MALLET.

ANNEXE AU N° 144

*Sir L. Mallet au Grand Vizir.*

Constantinople, 2 octobre 1914.

Altesse,

J'ai reçu une note verbale de la Sublime Porte datée du 28 du mois dernier, définissant les règles que le Gouvernement de Votre Altesse se propose d'appliquer pendant la guerre actuelle afin de protéger sa neutralité et de le mettre à même d'accomplir ce qu'il reconnaît être son devoir de puissance neutre.

Je me propose de répondre à cette circulaire en détail; mais, en attendant, je désire tout de suite exprimer ma satisfaction de ce que le Gouvernement impérial ait adopté des opinions qui, en tant qu'elles concernent l'installation sur terre de postes de télégraphie sans fil et l'emploi d'appareils de télégraphie sans fil par les navires de commerce belligérants, dans les ports et les eaux neutres, sont identiques à celles du Gouvernement de Sa Majesté.

J'ai eu l'honneur de discuter cette question à plusieurs reprises avec Votre Altesse durant les dernières semaines, au sujet du cas notoire du vaisseau allemand *Corcovado,* entre autres.

Depuis le commencement de la guerre, le

*Corcovado* est resté à Beicos, presque en face de l'ambassade britannique, et a, en violant grossièrement les lois de la neutralité que le Gouvernement ottoman aurait dû appliquer, régulièrement reçu et transmis, et de plus, autant que je puis m'en rendre compte, continue à recevoir et à transmettre des messages de télégraphie sans fil d'une façon telle qu'il sert de base de communication radio-télégraphique aux projets généraux du Gouvernement allemand.

Par déférence aux désirs de Votre Altesse, j'ai jusqu'à présent limité mes remontrances à des représentations verbales, mais à l'égard de la note circulaire de la Sublime Porte définissant l'attitude du Gouvernement de Votre Altesse au sujet de la question, je me sens libre d'adresser à Votre Altesse une note formelle demandant, en faveur du Gouvernement de Sa Majesté, que les règlements ottomans soient sans plus de délai appliqués au *Corcovado* et aux autres vaisseaux battant encore pavillon allemand, ou qui le portaient encore au début de la guerre actuelle, et que leurs installations de télégraphie sans fil soient immédiatement démolies.

Je suis convaincu que Votre Altesse sentira la justice et l'équité de cette mesure.

Veuillez, etc...

Louis Mallet.

---

N° 145

*Sir L. Mallet à Sir Edward Grey.*

(Reçu 19 octobre.)

Constantinople, 6 octobre 1914.

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-inclus les copies des notes reçues de, et adressées à la Sublime Porte au sujet des règlements turcs pour les navires de guerre belligérants dans les eaux territoriales turques.

J'ai, etc...

Louis MALLET.

ANNEXE I JOINTE AU N° 145.

*Note verbale communiquée par la Sublime Porte.*

(Original.)

Le ministère des Affaires étrangères, en vue d'observer ses devoirs de neutralité pendant toute la durée des hostilités, porte les dispositions qui suivent à la connaissance de l'ambassade d'Angleterre :

1. L'entrée dans les ports, rades et eaux territoriales ottomans est interdite aux navires de guerre des puissances belligérantes, sauf pour cause d'avarie ou à raison de l'état de mer. Dans ces cas, ils ne devront résider que le strict temps matériel nécessaire pour réparer lesdites avaries, ou pour attendre que l'état de la mer soit amélioré.

2. Tout navire belligérant qui demanderait à entrer dans un port ou dans une rade ottomans pour cause de ravitaillement en combustible ou approvisionnement, pourra y être autorisé à la condition d'obtenir l'assentiment de l'autorité impériale locale, après avoir établi les motifs de son arrivée ; de ne pas résider plus de vingt-quatre heures dans lesdits port ou rade et de n'être à la fois pas plus de trois unités du même pavillon dans le même port ou rade.

3. Les ports de Smyrne et de Beyrouth sont interdits auxdits navires, ainsi que les eaux intérieures dont l'accès est barré soit par des mines sous-marines, soit par d'autres moyens de défense.

4. Si le navire de guerre ne quitte pas les eaux ottomanes à l'expiration des délais prévus plus haut, le Gouvernement impérial prendra les mesures qu'il jugera nécessaires pour mettre le navire dans l'impossibilité de prendre la mer pendant la durée de la guerre.

5. Les bâtiments de guerre sont tenus de respecter les droits souverains de l'Empire ottoman, de s'abstenir de tous actes contraires à sa neutralité, de ne point se livrer dans les eaux territoriales ottomanes à des actes d'hostilité, y compris la capture et le droit de visite.

6. Si des navires de guerre belligérants ennemis se trouvent simultanément dans le même port ou rade ottoman, il doit s'écouler au moins vingt-quatre heures entre le départ du navire d'un belligérant et celui du navire de l'autre belligérant ennemi, l'ordre de départ étant déterminé par celui des arrivées, à moins que le bâtiment arrivé le premier ne soit obligé

de rester en raison des causes prévues plus haut au n° 1. De même un bâtiment de guerre belligérant ne peut quitter un des ports ou rades ottomans que vingt-quatre heures après le départ d'un navire de commerce sous pavillon de son adversaire.

7. Dans les ports et rades ottomans non interdits les bâtiments de guerre des belligérants ne pourront réparer leurs avaries que dans la mesure indispensable à la sécurité de la naviga-tion et ne pourront accroître d'une manière quelconque leur force militaire. Les autorités impériales ottomanes constateront la nature des réparations à faire ; elles devront être exécutées le plus rapidement possible.

8. Lesdits bâtiments ne pourront s'y ravitailler que pour compléter leur approvisionnement normal du temps de paix. Toutefois, étant données les circonstances exceptionnelles de la guerre actuelle, les autorités impériales pourront réduire cet approvisionnement, suivant les nécessités des lieux, au strict nécessaire pour suffire à se rendre dans un port étranger neutre le plus proche une première fois, et refuser tout approvisionnement en cas de retour une seconde fois de bâtiments d'une même nation belligérante.

9. Ces navires ne peuvent prendre de combustible que pour gagner le port le plus proche de leur propre pays, ou de celui dont l'administration est confiée à leur Gouvernement, ou du pays allié, au choix de l'autorité impériale locale. Les restrictions précédentes concernant les approvisionnements seront applicables au combustible.

10. Les règlements sanitaires, de pilotage, de douane, de port et des phares ottomans devront

être observés et respectés par les bâtiments de guerre des belligérants.

11. Il est défendu d'amener des prises dans un des ports ou rades ottomans (non interdits), sauf pour cause d'innavigabilité, de mauvais état de la mer, de manque de combustible ou de provisions, auquel cas autorisation devra être demandée aux autorités impériales locales; celles-ci l'accorderont après constatation de la cause précitée. La prise devra repartir aussitôt que ladite cause aura cessé; le ravitaillement en combustible et provisions se fera dans les conditions prévues pour les navires de guerre.

Aucun tribunal des prises ne peut être constitué par un belligérant ni sur le sol de l'Empire ni sur un navire dans ses eaux territoriales.

12. Il est interdit aux belligérants de faire des ports et eaux ottomans la base d'opérations navales contre leurs adversaires; d'installer sur le sol et dans les eaux territoriales des stations radio-télégraphiques ou tout appareil destiné à servir comme moyen de communication avec les forces belligérantes sur terre ou sur mer; d'établir des dépôts de combustible soit sur le sol ottoman, soit sur des navires stationnés dans ses eaux territoriales.

13. Les dispositions qui précèdent ne dérogent en rien au régime des Détroits, qui reste le même, tel qu'il est établi par les traités internationaux.

14. Le droit international général est applicable dans toutes les questions non prévues par les dispositions qui précèdent.

Constantinople, le 28 septembre 1914.

## ANNEXE II JOINTE AU N° 145

### *Note verbale communiquée à la Sublime Porte.*

L'Ambassade de Sa Majesté Britannique a reçu la note verbale du ministère impérial des Affaires étrangères, datée du 28 septembre, dans laquelle sont exposées en détail les règles édictées par le Gouvernement impérial ottoman afin de s'assurer le respect dû à sa neutralité pendant la durée des hostilités présentes en Europe.

Dans le préambule de cette note verbale, le ministère impérial dit que les règles qu'elle contient ont été adoptées afin de mettre le Gouvernement impérial à même de s'acquitter de ses devoirs de puissance neutre. Les règles mêmes indiquent une conception de ces droits en liaison étroite avec les principes généraux observés par le Gouvernement de Sa Majesté. Par conséquent, c'est une surprise d'autant plus grande pour l'Ambassade de Sa Majesté que le Gouvernement ottoman ait, jusqu'à présent, si complètement agi en désaccord avec ces principes.

La règle n° 1 défend l'entrée des navires de guerre belligérants dans les ports ottomans, sauf en cas d'avarie ou à raison de l'état de la mer, et exige leur départ aussitôt que les circonstances le permettent.

La règle n° 2 prescrit qu'aucun bâtiment de guerre belligérant, même s'il est autorisé pour des raisons spéciales à entrer dans un port

ottoman, ne doit y rester plus de vingt-quatre heures. Le Gouvernement impérial ottoman n'appliqua pas ces règles lorsqu'il autorisa les navires de guerre allemands *Gœben* et *Breslau* à entrer dans les Dardanelles et à rester dans les eaux turques pour un temps illimité, sous prétexte qu'une vente, dont aucune preuve ne démontre l'authenticité, avait eu lieu.

Le Gouvernement impérial ottoman n'a pas non plus appliqué à ces navires les conditions de la règle n° 4, qui exige que les vaisseaux qui ont séjourné plus de vingt-quatre heures soient rendus incapables de prendre part aux hostilités pendant la guerre, puisque ces deux vaisseaux, qui demeurent sous la domination allemande, sont notoirement équipés pour prendre la mer.

La règle n° 5, qui défend de se livrer à des actes préjudiciables à la neutralité ottomane, y compris la capture et le droit de visite, fut violée d'une manière flagrante par le *Breslau,* lorsqu'il arrêta et visita les navires britanniques dans les Dardanelles, peu de temps après son arrivée dans ces eaux. Le Gouvernement impérial n'a jamais demandé de satisfaction publique au Gouvernement dont le navire a commis cet outrage inexcusable à leur neutralité. En fermant ainsi les yeux sur l'acte du *Breslau,* le Gouvernement impérial a manqué d'une façon évidente à ses devoirs de puissance neutre.

Le Gouvernement impérial n'a pas appliqué les conditions de la règle n° 7, défendant aux vaisseaux de guerre étrangers d'accroître leur force militaire dans un port ottoman, où ils n'ont que la permission de faire les réparations nécessaires à leur propre sécurité et dans le plus

court délai, ni les conditions de la règle n° 8, au sujet de l'interdiction de tout ravitaillement, etc., des navires de guerre belligérants revenant une seconde fois dans le même port ottoman. Le *Gœben* et le *Breslau* demeurant, comme on l'a dit plus haut, sous la domination allemande, ont été réparés sous les auspices des représentants officiels du Gouvernement allemand, ont pris la mer sous le commandement allemand, et ont été ravitaillés aux dépens de l'Allemagne en revenant de leurs diverses croisières dans la Mer Noire. En tolérant ces violations de son propre règlement, le Gouvernement turc a de nouveau manqué à son devoir de puissance neutre.

Le Gouvernement impérial ottoman a encore négligé l'obligation d'empêcher les navires de guerre étrangers de faire d'un port ottoman la base d'opérations navales contre leurs ennemis; d'installer des stations de télégraphie sans fil sur le sol ou dans les eaux territoriales, destinées à servir de moyens de communication avec les forces belligérantes sur terre ou sur mer, obligations qui sont nettement reconnues par l'adoption de la règle n° 12. La violation flagrante de cette règle par les navires comme le *General*, le *Lily Rickmers* et le *Corcovado*, n'a pas été empêchée par le Gouvernement impérial. Il s'est, en effet, écarté de son devoir de puissance neutre, non seulement en tolérant les procédés de ces navires, mais, dans certains cas, il les a facilités en autorisant les navires allemands à battre pavillon ottoman, comme résultat de transferts illégaux et factices. Le cas spécial du *Corcovado* a fait le sujet d'une communication séparée, à laquelle l'Am-

bassade de Sa Majesté espère avoir bientôt une réponse.

En dernier lieu, la règle n° 13, disant qu'il n'est en rien dérogé au régime des Détroits par les mesures prises par le Gouvernement impérial, a été violée par les autorités ottomanes elles-mêmes, lesquelles, en violation d'une série d'actes internationaux, sont intervenues dans le libre passage des Dardanelles par les navires de commerce britanniques.

En présence des faits exposés plus haut, il est impossible au Gouvernement impérial ottoman de soutenir qu'en tant que puissance neutre, il a jusqu'ici observé les devoirs dont il avait en vue l'exécution, d'après une déclaration du ministre impérial des Affaires étrangères, lorsqu'il établit les règles contenues dans sa note circulaire du 28 septembre.

Si, après avoir sanctionné sa reconnaissance de ces devoirs par une communication officielle, le Gouvernement impérial devait continuer à tolérer que les navires allemands et les agents employés à des occupations en rapport avec la guerre se servent de son territoire, l'Ambassade de Sa Majesté se sentira obligée de protester avec une nouvelle vigueur contre ce qu'elle ne peut considérer de la part du Gouvernement impérial ottoman que comme une attitude partiale et contraire à la neutralité, et réserver au Gouvernement de Sa Majesté une entière liberté d'action. Si, d'autre part, le but de la communication est de prouver que le Gouvernement impérial est prêt à entreprendre une nouvelle méthode d'action, l'Ambassade de Sa Majesté Britannique aura la plus grande satisfaction à

prendre note d'une assurance de ce genre et à la porter à la connaissance du Gouvernement de Sa Majesté Britannique.

Constantinople, 4 octobre 1914.

---

N° 146

*Sir L. Mallet à Sir Edward Grey.*

(Reçu 19 octobre.)

Constantinople, 6 octobre 1914.

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-inclus la copie d'une note que j'ai adressée au grand vizir au sujet des mesures que la Porte se propose de prendre contre les navires de guerre dans le Shatt-el-Arab, exprimant l'espoir qu'aucune action qui puisse avoir des conséquences sérieuses n'aura lieu.

J'ai, etc...

Louis Mallet.

Annexe au n° 146

*Sir L. Mallet au Grand Vizir.*

Constantinople, 4 octobre 1914.

Altesse,

Je viens de recevoir un télégramme du consul de Sa Majesté à Bassora, disant que le vali lui a écrit que la Porte m'a communiqué les mesures

qu'elle se propose de prendre contre un navire de guerre britannique qui est dans le Shatt-el-Arab, à moins qu'il ne parte dans les vingt-quatre heures, et que le Shatt-el-Arab, depuis Fao jusqu'à Gurna, est une eau intérieure, comme les Dardanelles, et fermé aux navires de guerre étrangers.

Je suis instruit par le secrétaire d'État aux Affaires étrangères de Sa Majesté d'avoir à demander sur quels principes la Sublime Porte base son objection à ce que le navire de Sa Majesté reste à Mohammerah, port persan ?

En attendant, j'aimerais exprimer l'espoir que Votre Altesse donnera ses instructions au vali, sans perdre de temps, pour qu'il évite de prendre une mesure quelconque contre un navire de guerre britannique, ce qui pourrait avoir des conséquences sérieuses à cette époque critique.

Un fait positif est que le navire de Sa Majesté, *Odin,* quitta il y a quelques jours le Shatt-el-Arab, et je ne sais pas quel navire britannique a pris sa place.

Veuillez, etc...

Louis Mallet.

---

N° 147

*Sir L. Mallet à Sir Edward Grey.*

(Reçu 19 octobre.)

Constantinople, 6 octobre 1914.

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-inclus la copie d'une note que j'ai adressée au Gouvernement impérial ottoman le 5 courant au sujet de l'attitude hostile de la presse ottomane envers la Grande-Bretagne et les intérêts britanniques.

Je joins également copie d'une lettre que j'ai adressée à Talaat bey le jour précédent, sur le même sujet.

J'ai, etc.

Louis Mallet.

Annexe I jointe au n° 147

*Sir L. Mallet au Grand Vizir.*

Constantinople, 5 octobre 1914.

Altesse,

Je me suis à plusieurs occasions plaint à Votre Altesse du ton hostile de la presse ottomane envers la Grande-Bretagne et les intérêts britanniques, et j'ai fréquemment représenté à Votre Altesse et au ministre de l'Intérieur l'impression défavorable que le Gouvernement de Sa Majesté peut retirer des sentiments du Gouvernement ottoman d'après les fausses représentations faites de propos délibéré et les accusa-

tions malicieuses des organes de l'opinion publique.

De temps à autre Votre Altesse m'a témoigné ses regrets de ce que la presse déployât un esprit si hostile envers mon pays et la cause pour laquelle nous avons pris les armes, et je reconnais volontiers que, grâce à l'intervention de Votre Altesse, il y a eu de courtes périodes pendant lesquelles elle a été bien plus modérée dans l'importance et la fréquence de ses attaques. Votre Altesse m'a aussi prié de ne pas attacher une trop grande importance aux journaux, lesquels, m'avez-vous assuré, n'influencent pas grandement l'opinion publique, et, par conséquent, ne méritent pas une sérieuse attention.

En des circonstances ordinaires j'aurais été d'accord avec Votre Altesse, sauf quant à l'étendue du mal fait par ces écrivains publics irresponsables, affaire que je suis incompétent à juger, mais il faut se souvenir que l'Empire ottoman vit maintenant sous la loi martiale et qu'une censure énergique de la presse est mise en vigueur — apparemment dans l'intérêt de l'Allemagne — ce qui a rendu la publication des nouvelles de source britannique difficile, et l'expression publique de l'opinion favorable à l'Angleterre impossible à Constantinople et dans les provinces.

Les articles de la presse dont je me plains sont par conséquent autorisés et approuvés par le censeur de la presse, ou, en d'autres mots, par le Gouvernement ottoman, dont ils doivent représenter les sentiments.

Cet état de choses est d'autant plus grave que l'un des buts principaux de certains journaux a

été de mal renseigner l'opinion publique de ce pays au sujet du vrai caractère de l'autorité britannique dans l'Inde et de la domination britannique en Égypte, et au sujet de l'attitude des populations de ces pays envers la Grande-Bretagne.

Il est, toutefois, difficile de concilier ces paroles hostiles avec celles de Votre Altesse, qui m'a toujours assuré des sentiments amicaux du Gouvernement ottoman envers la Grande-Bretagne, et de son désir comme de son intention de maintenir de bonnes relations avec le Gouvernement de Sa Majesté.

En ces circonstances, je suis embarrassé de ce que j'aurai à dire à mon Gouvernement, qui, sans aucun doute, désirera savoir pourquoi le Gouvernement ottoman permet la publication d'articles incendiaires contre la Grande-Bretagne, si ses sentiments sont bien intentionnés. J'aimerais attirer l'attention particulière de Votre Altesse sur les deux articles qui ont paru dans le *Terdjuman-i-Hakkikat* du 16 29 septembre et du 19 septembre 2 octobre. Le premier de ces articles donne un compte rendu tout à fait faux de l'action de la flotte britannique en dehors des Dardanelles, qu'il accuse d'empêcher les marchandises d'entrer dans le port. Le but de ces accusations est d'induire l'opinion publique en erreur au sujet des intentions de la Grande-Bretagne, et de cacher la raison réelle de la présence de la flotte britannique, laquelle, Votre Altesse la connaît bien, est le maintien des officiers et équipages allemands.

Le second article que je joins ci-inclus (1), non

---

(1) Non imprimé.

seulement représente faussement les motifs qui ont poussé mon Gouvernement à s'engager dans la guerre actuelle, mais caractérise l'Angleterre comme l'ennemie des petites nations, déclare qu'elle désire forcer les puissances musulmanes à faire une guerre sainte contre l'Allemagne, et diffame le caractère de la domination britannique en Égypte. Les deux articles ne sont que des exemples des innombrables publications de ce genre dans lesquelles le *Terdjuman-i-Hakkikat* et d'autres journaux se complaisent. Je ne veux pas fatiguer Votre Altesse avec d'autres spécimens en langue turque, mais, pour prouver combien les attaques faites contre mon pays et mon Gouvernement, avec la sanction formelle des autorités responsables de la presse, sont variées, j'inclus une copie [1] d'un journal appelé la *Défense nationale,* organe français qui est particulièrement distingué pour ses attaques virulentes et calomnieuses contre la Grande-Bretagne, lequel, prétendant représenter l'opinion militaire autorisée, est, en réalité, comme Votre Altesse doit s'en douter, créé par un personnage qui n'est ni d'origine ottomane, ni d'origine musulmane, et qui a des antécédents des moins respectables.

Je me hasarde à prier Votre Altesse, qui a sans discontinuer et avec dévouement travaillé dans l'intérêt de la paix, de donner aux autorités responsables ordre de ne pas permettre à l'avenir la publication d'articles tellement en désaccord avec ce que Votre Altesse a déclaré à plusieurs reprises être la politique du Gouverne-

(1) Non imprimé.

ment impérial. En même temps j'aimerais prier Votre Altesse d'assurer la publicité du rapport ci-inclus que j'ai préparé, et dont le but est, comme le verra Votre Altesse, de corriger une des calomnies les plus spécifiques récemment publiée.

Veuillez, etc...

Louis Mallet.

### Annexe II jointe au n° 147

*Rapport.*

L'insinuation parue dans le *Terdjuman-i-Hakkikat* du 16/29 septembre, que les flottes britanniques et françaises, en dehors des Dardanelles, ont empêché l'importation de marchandises dans le port de Constantinople, est une absolue médisance. La flotte alliée n'est jamais à aucun moment intervenue dans le commerce d'exportation ou d'importation de ce pays.

Le maintien des flottes alliées dans le voisinage des entrées des Détroits est uniquement due à la présence continue de l'amiral, des officiers et des équipages allemands sur les bâtiments de guerre récemment vendus à la Turquie et à ce que le reste de la flotte turque est commandé par des officiers allemands.

### Annexe III jointe au n° 147

*Sir L. Mallet à Talaat Bey.*

(Original.) Constantinople, 4 octobre, 1914.

Mon cher Ministre,

Pourriez-vous m'expliquer pourquoi la cen-

sure a supprimé une partie importante du discours prononcé dernièrement par l'Agha Khan?

Je vous transmets une copie [1] du discours sur laquelle est marquée la partie supprimée. Voudriez-vous la faire imprimer dans les journaux ottomans? Il n'est que juste qu'on publie dans un pays neutre toutes les opinions.

Je vous signale aussi un article qui a paru dans le *Terdjuman-i-Hakkikat* du 2 octobre, qui est mensonger et plein de malveillance pour la Grande-Bretagne.

Puisque la presse est censurée, je ne puis qu'en conclure que les sentiments d'Agha-olu Ahmed sont approuvés ou inspirés par le Gouvernement. Dans tous les cas, le Gouvernement est responsable tant que la censure existe. Dans ces circonstances, qui dois-je croire? Car le Gouvernement parle avec deux voix différentes, mais toutes deux officielles.

Bien sincèrement à vous.

Louis Mallet.

---

N° 148

*Sir L. Mallet à Sir Edward Grey.*

(Reçu 19 octobre.)

(Télégramme.) Constantinople, 19 octobre 1914.

Le nouveau gouverneur général de Bassora avec six officiers de l'armée, y compris deux officiers allemands, six officiers de marine, y

(1) Non imprimée.

compris deux Allemands, et cent cinquante marins turcs avec trois colonnes de munitions de guerre, sont arrivés à Alexandrette le matin du 18 octobre, venant de Constantinople par chemin de fer. On croit que leur dernière destination est Bassora. On m'informe aussi que Maan est leur vraie destination.

---

N° 149

*Sir L. Mallet à Sir Edward Grey.*

(Reçu 19 octobre.)

(Télégramme.) Constantinople, 19 octobre 1914.

Ces derniers jours, ont traversé Adana allant dans la direction de la Syrie : 450 gendarmes avec 600 marins, dont 200 étaient Allemands, 52 officiers allemands de la marine et de l'armée, un commandant de police, 45 fonctionnaires civils, dont 2 étaient Allemands, 10 locomotives et 3 ou 4 automobiles, que l'on disait contenir des officiers allemands.

---

N° 150

*M. Cheetham à Sir Edward Grey.*

(Reçu 19 octobre.)

(Télégramme.) Le Caire, 19 octobre 1914.

Je suis informé que Bimbashi Gamil, officier d'état-major dans l'armée turque, Khoga (Imam)

Ali Haider, Khoga (Imam) Amin, et Khoga (Imam) Ruston, ont quitté Smyrne afin de faire de la propagande turcophile dans l'Inde.

---

## N° 151

*Sir L. Mallet à Sir Edward Grey.*

(Reçu 20 octobre.)

(Télégramme.) Constantinople, 19 octobre 1914.

Il est clair que des forces navales sont en route pour Akaba et le Golfe Persique, aussi bien que de moindres groupes pour les ports côtiers de la Syrie. Il y a bon nombre d'officiers de réserve de la marine marchande qui peuvent servir, en plus d'officiers du *Gœben* et du *Breslau* et d'autres qui sont arrivés subséquemment. Bien qu'à présent il n'y ait aucune confirmation réelle de l'arrivée d'officiers et de marins autrichiens à Constantinople, le fait est également considéré comme possible.

Il est maintenant très problable que des envois de mines soient actuellement arrivés jusqu'à Maan.

Il n'est pas impossible qu'à Akaba des mines flottantes soient rendues libres pour dériver dans la Mer Rouge ; dans le Golfe Persique la défense de la voie navigable sera sans doute préparée.

Le consul de Damas annonce que cinquante Allemands sont arrivés tout récemment à Akaba. On croit que ce sont des blessés venant de l'Afrique Orientale.

---

## N° 152

*Sir L. Mallet à Sir Edward Grey*
(Reçu 22 octobre.)

(Télégramme.) Constantinople, 21 octobre 1914.

Une batterie de six canons qui a quitté Constantinople le 11 courant, et que je crois être de l'artillerie lourde, est arrivée à Alexandrette avec un aéroplane, et partie pour le Sud.

Depuis le 18 octobre il n'y a eu aucun mouvement de troupes à Damas. Quelques caissons de munitions sont arrivés à Nablus Sidi par chemin de fer, et des caisses de fusils sont arrivées d'Alep.

---

## N° 153

*Sir L. Mallet à Sir Edward Grey.*
(Reçu 22 octobre.)

(Télégramme.) Constantinople, 21 octobre 1914.

Il ne faudrait pas oublier que l'un des éléments de la situation qu'il est prudent de ne pas négliger est la possibilité d'un coup d'État de la part du ministre de la Guerre, aidé des Allemands.

---

### N° 154

*Sir L. Mallet à Sir Edward Grey.*

(Reçu 22 octobre.)

(Télégramme.) Constantinople, 22 octobre 1914.

Un manifeste, dont la rédaction est attribuée au cheikh Aziz Shawish, circule clandestinement à Beyrouth. Le manifeste allègue les signatures de dix représentants des pays musulmans sous le Gouvernement étranger. Il incite les soldats musulmans à se révolter dans leurs pays respectifs pour défendre l'Islam, et les prie de déserter les alliés et de se joindre à l'Allemagne. Toute la teneur en est fanatique et séditieuse.

---

### N° 155

*Sir L. Mallet à Sir Edward Grey.*

(Reçu 22 octobre.)

(Télégramme.) Constantinople, 22 octobre 1914.

Mon télégramme précédent.

J'apprends que plusieurs milliers de copies du manifeste vont être importées en contrebande en Égypte, dans l'Inde et d'autres pays musulmans, à travers la Syrie.

---

**N° 156**

*Sir Edward Grey à Sir L. Mallet.*

(Télégramme.) Foreign Office, 22 octobre 1914.

Les officiers allemands qui sont maintenant sur la frontière semblent déterminés à hâter les affaires. L'officier général commandant l'Égypte s'attend à tout instant à une incursion arabe suscitée par eux.

---

**N° 157**

*Sir L. Mallet à Sir Edward Grey.*
(Reçu 23 octobre 1914.)

(Télégramme.) Constantinople, 22 octobre 1914.

J'ai de nouveau vu ce matin l'ambassadeur de Russie. Il est sûr, à moins que les Turcs n'aient l'intention de trahir les Allemands, ce dont il n'exclut pas la possibilité, qu'ils feront la guerre à la Russie après avoir reçu la première moitié d'une somme de 4 millions de livres à laquelle l'Allemagne pourvoit.

On rapporte couramment qu'une somme d'à peu près 1 million de livres est déjà arrivée.

Les succès russes sur la Vistule pousseront les Allemands à faire ici d'autres efforts, mais il est difficile de dire si cela augmentera ou diminuera la possibilité de la participation turque à la guerre.

De violentes attaques et une propagande

effrénée contre la Grande-Bretagne semblent montrer que le Gouvernement est désireux de se justifier dans l'opinion publique, si la guerre éclate, et cela indique probablement qu'ils ont l'intention de provoquer eux-mêmes la guerre, se doutant que nous ne le ferons pas.

---

## N° 158

### *Sir L. Mallet à Sir Edward Grey.*

(Reçu 22 octobre.)

(Télégramme.) Constantinople, 22 octobre 1914.

Un des buts de la campagne de presse actuelle est de prouver que la Grande-Bretagne est en train de diriger des coups délibérés sur l'Islam, et l'on fait circuler ici un rapport disant que le Gouvernement britannique empêche cette année les pèlerinages de l'Egypte. Une formule de ce rapport dit qu'un fetva a été publié prescrivant que, puisque le Gouvernement égyptien ne peut pas protéger les pèlerins, il n'y aura pas de pèlerinage. On insinue que ce sont les Anglais qui ont provoqué ce fetva.

---

### N° 159

*Sir Edward Grey à Sir L. Mallet.*

(Télégramme.) Foreign Office, 23 octobre 1914.

Pose de mines dans le Shatt-el-Arab.

Votre télégramme du 17 octobre (1).

L'ancien droit de libre navigation du fleuve fut solennellement affirmé en dernier ressort le 29 juillet 1913, dans l'article 1 de l'accord anglo-turc signé ce jour-là. C'est un droit que le Gouvernement de Sa Majesté ne peut pas laisser annuler par la pose de mines dans le Détroit. Il sera obligé de considérer toute tentative de poser des mines dans le fleuve comme un acte d'hostilité ouverte et de provocation envers ce pays, et il doit se réserver le droit de prendre personnellement ses dispositions, si c'est nécessaire, pour maintenir la liberté de la navigation.

Vous devriez faire au Gouvernement turc des représentations en ces termes, et ajouter une énergique protestation contre l'intention visible de bloquer la voie navigable internationale du Shatt-el-Arab, qui est le seul moyen d'accès au port de Mohammerah et au littoral persan environnant.

---

### N° 160

*Sir Edward Grey à Sir L. Cheetham*

(Télégramme.) Foreign Office, 23 octobre 1914.

J'apprends que le Ministre turc à Sofia a

(1) Voir n° 135.

quitté son poste pour l'Allemagne. On dit que c'est dans le but de s'entendre avec le Gouvernement allemand pour exciter le fanatisme musulman dans l'Inde, en Égypte, au Maroc, en Algérie et en Tunisie.

---

N° 161

*Sir L. Mallet à Sir Edward Grey.*

(Reçu 24 octobre.)

(Télégramme.) Constantinople, 23 octobre 1914.

Vingt projecteurs, 10 mines électriques, 4 moteurs électriques, 500 caisses de munitions Mauser sont arrivés via Roustchouk, en plus des arrivées déjà mentionnées récemment.

---

N° 162

*Sir L. Mallet à Sir Edward Grey.*

(Reçu 24 octobre.)

(Télégramme.) Constantinople, 23 octobre 1914.

De grandes quantités d'or en barre sont arrivées récemment. De l'or pour une valeur d'un million environ a été, il y a trois nuits, transporté sous escorte à la Deutsche Bank, et l'on dit que des envois précédents ont été transportés de façon semblable. Il est probable que 2 à 3 millions sont arrivés en tout.

---

## N° 163

*Sir L. Mallet à Sir Edward Grey.*

(Reçu 24 octobre.)

(Télégramme.) Constantinople, 23 octobre 1914.

Un Allemand nommé Kellerman vient de quitter Alep pour Haïfa ou le Sud. 2.000 chameaux, 1.500 outres, 400 bicyclettes, du canevas et des sacs de canevas, avec des provisions de vivres, sont réquisitionnés à Alep.

Une information indique qu'une incursion arabe a été imminente pendant les dernières semaines, et il faut évidemment être en éveil en vue d'une éventualité semblable.

---

## N° 164

*Sir L. Mallet à Sir Edward Grey.*

(Reçu 24 octobre.)

(Télégramme.) Constantinople, 23 octobre 1914.

Hier soir, le ministre de la Marine m'envoya un message disant que le Gouvernement turc maintiendrait la neutralité. Il a donné hier à l'ambassadeur de France les mêmes assurances en termes catégoriques, et dit que les intentions du ministre de l'Intérieur étaient les mêmes. L'ambassadeur dit que l'on prétendait qu'un accord existait avec l'Allemagne pour entrer en guerre dès que certaines conditions seraient

remplies. Le ministre de la Marine nia absolument le fait, et déclara aussi que la Turquie n'entrerait pas en guerre. Mon collègue français demanda alors ce que signifiaient les préparatifs en Syrie et toutes ces rumeurs violentes concernant l'Égypte. Le ministre de la Marine répondit que l'Angleterre traitait l'Égypte comme si elle lui appartenait, tandis qu'elle formait une partie du territoire turc. Les Turcs se souciaient peu de l'Inde, de Tripoli et de la Tunisie, etc..., mais l'Égypte était sur leur frontière, et ils éprouvaient à son sujet ce que les Français éprouvaient au sujet de l'Alsace-Lorraine. Ils ne feraient rien officiellement, mais fermeraient les yeux sur toute agitation qui serait dirigée contre l'occupation anglaise de l'Égypte. Au cours de la conversation, il fit allusion à une proposition qu'il m'avait faite il y a quinze jours, pour que l'Angleterre et la Turquie signassent dès maintenant une convention dans le genre de la Convention Drummond-Wolff, prévoyant l'évacuation de l'Égypte par les troupes britanniques à la fin de la guerre. Il est parfaitement exact qu'il m'a fait cette suggestion. Je n'en ai pas parlé à ce moment, parce qu'elle n'était pas du tout pratique. Ceci montre que les Allemands tournent toute leur attention vers l'Égypte, et excitent les Turcs contre nous, de telle sorte que nous devons nous attendre à avoir beaucoup d'ennuis sur la frontière.

Les journaux turcs ne parlent en ce moment que de l'Égypte et de nos procédés arbitraires. On annonce aujourd'hui, par exemple, que nous avons fermé la mosquée El Azhar. Il n'y a aucun

doute que cela ne vienne de la part des Allemands qui excitent le fanatisme religieux des Turcs contre nous.

N° 165

*Sir L. Mallet à sir Edward Grey.*

(Reçu 24 octobre.)

(Télégramme.) Constantinople, 23 octobre 1914.

Les efforts réunis des Allemands et du Gouvernement ottoman à Haïfa concordent à exciter le sentiment anti-anglais parmi les musulmans; le consul allemand parcourt le district dans ce but. La plus coupable est l'agence télégraphique ottomane. Hier, par exemple, elle annonça que l'émir de l'Afghanistan veut commencer une guerre sainte et qu'il est en train d'envahir l'Inde.

N° 166

*Sir Edward Grey à sir L. Mallet.*

(Télégramme.) Foreign Office, 24 octobre 1914.

Votre télégramme du 23 octobre (1) donne l'impression que la Turquie considère l'envoi d'une force armée de l'autre côté de la frontière de l'Égypte comme sans rapport en quelque sorte avec des actes de guerre contre la Russie. Vous devriez désabuser le Gouvernement turc d'une

(1) Voir n° 164.

pareille idée, et l'informer qu'une violation militaire de la frontière de l'Égypte le mettra en état de guerre avec les trois puissances alliées.

Je crois que vous devriez énumérer au grand vizir les actes hostiles dont nous nous plaignons et l'avertir que, si les influences allemandes réussissent à pousser la Turquie à franchir les frontières de l'Égypte et menacer le canal international de Suez, que nous sommes tenus de protéger, ce ne sera pas nous, mais la Turquie, qui aura violé d'une manière agressive le *statu quo*.

Voici un résumé sommaire approprié des actes turcs dont nous nous plaignons, et qui, réunis, produisent une impression des plus défavorables. Vous pourriez l'envoyer au grand vizir.

« Les corps d'armée de Mossoul et de Damas ont, depuis leur mobilisation, constamment envoyé des troupes dans le Sud pour préparer l'invasion de l'Égypte et du canal de Suez par Akaba et Gaza. Un corps important d'Arabes bédouins a été appelé et armé pour participer à cette aventure. On a réuni une caravane et les routes ont été préparées jusqu'à la frontière de l'Égypte. Des mines ont été expédiées pour être posées dans le golfe d'Akaba afin de protéger l'armée contre une attaque navale, et le cheikh bien connu Aziz Shawish, qui s'est notoirement fait connaître comme agitateur en exitant le sentiment musulman contre les Chrétiens, a publié et répandu à travers la Syrie, et probablement dans l'Inde, un document incendiaire provoquant les mahométans à lutter contre la Grande-Bretagne. Le Dr Prüfler, qui depuis si longtemps intriguait au Caire contre l'occupation britannique, et est maintenant attaché à l'am-

bassade d'Allemagne à Constantinople, s'est employé activement en Syrie, tentant à inciter le peuple à prendre part au conflit. »

---

N° 167

*Sir. L. Mallet à Sir Edward Grey.*

(Reçu 26 octobre.)

(Télégramme.) Constantinople, 25 octobre 1914.

Toute la flotte est à Kadikeui depuis le 20 octobre. Le *Breslau* a pris hier 70 mines à bord, et est entré en pression en compagnie des poseurs de mines *Nilufer* et *Samsun*.

Il est à peu près sûr qu'aucun sous-marin n'est encore arrivé, soit démonté, soit autrement.

---

N° 168

*Sir G. Buchanan à Sir Edward Grey.*

(Reçu 27 octobre.)

(Télégramme.) Petrograd, 26 octobre 1914.

On dit que 42 Allemands, déguisés en touristes, sont arrivés à Alep. Ils font partie de l'état-major et des équipages du *Gœben* et du *Breslau*. On croit qu'ils ont avec eux cent cinquante mines. Quelques-uns des officiers vont à destination de Bagdad et de Bassora, d'autres de Beyrouth et de Tripoli.

---

N° 169

*Sir L. Mallet à Sir Edward Grey.*

(Reçu 27 octobre.)

(Télégramme.) Constantinople, 27 octobre 1914.

Enver pacha, Jemal et Talaat bey font tous les préparatifs nécessaires pour une expédition contre l'Égypte, ce qui est évidemment maintenant leur plus grand souci. On dit toutefois qu'une majorité du Comité est contre la guerre, et fait une sérieuse opposition à ce projet. Il m'est impossible d'affirmer le fait, mais la nouvelle semble être passablement vraie. Halill bey est parti ce matin pour Berlin, et on dit qu'il est sur le point de négocier avec le Gouvernement allemand. Il semble difficile d'expliquer son voyage autrement que par l'hypothèse du désir des Turcs de différer toute action décisive.

---

N° 170

*Sir L. Mallet à Sir Edward Grey.*

(Reçu 28 octobre.)

(Télégramme.) Constantinople, 27 octobre 1914.

Il est dès maintenant évident que le Gouvernement turc, à l'exception du ministre de la Guerre, cherche à temporiser.

J'ai l'information digne de créance que, le 22 octobre, l'ambassadeur d'Autriche pressa le ministre de l'Intérieur et Halill d'entrer immédiatement en guerre. Ces deux fonctionnaires

soutinrent qu'il serait plus prudent d'attendre, pour s'engager, que la situation en Égypte et dans le Caucase se soit éclaircie, et suggérèrent qu'il serait encore assez temps d'entrer en lice au printemps. Ils n'étaient pas sûrs, s'ils entraient en guerre, que l'Italie ne se joindrait pas aux alliés. L'ambassadeur d'Autriche répondit qu'il serait trop tard au printemps, et qu'il était essentiel pour l'Allemagne et l'Autriche que la Turquie se déclarât immédiatement pour elles. Son Excellence fut visiblement très mécontente de leur attitude.

D'autre part, Enver pacha, que l'ambassadeur d'Autriche vit ensuite, dit qu'il était résolu à faire la guerre, quels que soient les sentiments de ses collègues. La flotte turque allait être envoyée dans la Mer Noire, et il pourrait facilement s'entendre avec l'amiral Suchon pour provoquer les hostilités.

De fait, la flotte est partie aujourd'hui pour la Mer Noire ; il est donc impossible de prédire ce qui nous est réservé.

---

### N° 171

*Sir L. Mallet à Sir Edward Grey.*

(Reçu 28 octobre.)

(Télégramme.) Constantinople, 28 octobre 1914.

La Porte regrette qu'en raison des nécessités militaires, il ne lui soit pas possible d'accepter les messages de télégraphie sans fil que l'Angleterre envoie à l'Ambassade de Sa Majesté.

---

## N° 172

*M. Cheetham à Sir Edward Grey.*

(Reçu 28 octobre.)

(Télégramme.) Le Caire, 28 octobre 1914.

J'ai reçu l'information digne de créance que quelques officiers allemands ont sans succès tenté de persuader le commandant du poste turc d'attaquer notre poste à Kossaimo, et que, en faisant d'autres efforts dans ce but, ils furent arrêtés et envoyés à Beersheba. Si cela est vrai, cette histoire montre combien les Allemands désirent précipiter les affaires.

---

## N° 173

*M. Cheetham à Sir Edward Grey.*

(Reçu 28 octobre.)

(Télégramme.) Le Caire, 28 octobre 1914.

Deux mille Bédouins en armes s'avancent pour attaquer le canal, et ont fait provision d'eau le 26 octobre à Magdaba, qui est à 20 milles à l'intérieur de la frontière égyptienne.

---

## N° 174

*Sir L. Mallet à Sir Edward Grey.*

(Télégramme.) Foreign Office, 28 octobre 1914.

On rapporte que quatre canonnières turques ont l'intention de partir d'Alexandrette,

Vous devriez avertir le Gouvernement turc qu'aussi longtemps que les officiers allemands resteront sur le *Gœben* et le *Breslau* et que la flotte turque sera de fait sous la domination allemande, nous devons considérer le mouvement des vaisseaux turcs comme ayant une intention hostile et, si les canonnières turques sortent en mer, nous devons, pour notre propre défense, les arrêter.

Dès que le Gouvernement turc aura exécuté sa promesse au sujet des équipages et officiers allemands, qu'il observera les lois de la neutralité à l'égard du *Gœben* et du *Breslau,* et affranchira la flotte turque de la domination allemande, nous considérerons les vaisseaux turcs comme neutres, mais, jusque-là, nous devons nous protéger contre tout mouvement qui nous menace.

---

## N° 175

### *Sir L. Mallet à Sir Edward Grey.*

(Reçu 29 octobre.)

(Télégramme.) Constantinople, 28 octobre 1914.

Le 26 octobre, un train spécial a quitté Alep pour Jerablus avec 2 officiers de marine allemands, 4 officiers de marine et 100 marins turcs, avec de grandes quantités d'agrès et d'accessoires.

---

### N° 176

### *Sir L. Mallet à Sir Edward Grey.*

(Reçu 29 octobre).

(Télégramme.) Constantinople, 29 octobre 1914.

J'ai vu le grand vizir et l'ai informé qu'en dépit de ses assurances, les Bédouins avaient passé la frontière et étaient en possession des puits de Magdaba, à 20 milles à l'intérieur de la frontière égyptienne. Je lui rappelai l'avertissement que je lui avais adressé après avoir reçu les instructions contenues dans votre télégramme du 24 octobre [1], et lui demandai des explications. Son Altesse répondit que, sur les représentations que je lui avais faites, il avait ordonné au ministre de la Guerre de ne permettre sous aucun prétexte qu'une force quelconque passe la frontière. Si le fait était vrai, il allait donner des ordres immédiats pour rappeler les Bédouins; mais il ne croyait pas à l'exactitude de l'information.

Je répondis qu'il était indispensable, dans une crise semblable, que je parlasse tout à fait franchement; qu'il était de notoriété publique que l'opinion du Cabinet était divisée, que Son Altesse n'était pas maîtresse de la situation, et que, si le ministre de la Guerre et les extrémistes avaient décidé une expédition contre l'Égypte, Son Altesse ne pouvait l'empêcher. Le grand vizir répondit que je me trompais complè-

---

(1) Voir n° 166.

tement, et que, si l'affaire en venait là, le parti militaire n'agirait pas sans le plein consentement du Gouvernement. Je lui dis qu'en ce cas le moment était venu de mettre le Gouvernement à l'épreuve, et, à moins que l'expédition ne fût immédiatemeut rappelée, je ne répondais pas des conséquences. Dans de telles conditions je pouvais à tout moment recevoir ordre de demander mes passeports, auquel cas le Gouvernement turc serait en guerre avec la Triple Entente, à une époque où les communiqués officiels allemands admettaient la défaite sur la Vistule.

---

**N° 177**

*Sir G. Buchanan à Sir Edward Grey.*

(Reçu 29 octobre.)

(Télégramme.) Petrograd, 29 octobre 1914.

Une canonnière russe à Odessa vient d'être coulée et Teodosia bombardée par la flotte turque. Les officiers turcs qui ont débarqué pour demander la reddition de Novorossiisk ont été arrêtés par le préfet, et les navires partirent sans continuer l'action.

L'information ci-dessus vient de m'être communiquée par le Gouvernement russe.

## N° 178

*M. Roberts à Sir Edward Grey.*

(Reçu 29 octobre.)

(Télégramme.) Odessa, 29 octobre 1914.

Ce matin avant l'aube deux ou trois torpilleurs turcs firent une incursion dans le port d'Odessa et coulèrent la canonnière russe *Donetz*. Le vaisseau français *Portugal* fut endommagé; deux hommes de l'équipage tués, deux blessés. Les vapeurs russes *Vitiaz, Liazaref* et *Whanpao* furent endommagés. Il y eut quelques victimes occasionnées dans la ville même par le feu des obus.

## N° 179

*Sir Edward Grey à Sir L. Mallet.*

(Télégramme.) Foreign Office, 30 octobre 1914.

Par suite des actes d'hostilité qui ont été commis, le Gouvernement russe a ordonné à l'ambassadeur de Russie de quitter Constantinople avec tout son personnel.

Si Son Excellence partait, vous devriez vous-même envoyer une note à la Sublime Porte pour dire que le Gouvernement de Sa Majesté a appris avec la plus grande surprise que des attaques arbitraires ont été commises contre des villes ouvertes et non défendues d'un pays ami sans avertissement préalable et sans la moindre provocation, et que ces actes constituent une viola-

tion sans précédent des règles les plus usuelles des loi et usages internationaux, comme de la courtoisie entre peuples. La Russie a fait preuve de la patience et de l'indulgence les plus grandes vis-à-vis des violations répétées des règles de la neutralité par la Turquie, comme à l'égard des actes de provocation, allant en réalité jusqu'à de vraies hostilités, et elle a été suivie, dans cette attitude de réserve, par ses alliées, la Grande-Bretagne et la France. Il devient évident qu'aucun retour à une observation correcte de la neutralité n'est possible aussi longtemps que les missions navale et militaire allemandes resteront à Constantinople ; une pareille situation ne peut se prolonger.

Par conséquent, à moins que le Gouvernement turc ne se dégage de toute responsabilité pour ces actes d'hostilité non provoqués en renvoyant les missions navale et militaire allemandes, et en accomplissant sa promesse souvent réitérée au sujet des équipages allemands du *Gœben* et du *Breslau*, et qu'il ne vous donne une réponse satisfaisante à cet égard dans l'espace de douze heures à partir de la date de remise de la note, vous devrez demander vos passeports et quitter Constantinople avec le personnel de l'ambassade.

---

N° 180

*Sir L. Mallet à Sir Edward Grey.*

(Reçu 31 octobre.)

(Télégramme.) Constantinople, 30 octobre 1914.

L'ambassadeur de Russie a demandé cet

après-midi ses passeports et mon collègue français et moi avons suivi son exemple.

Cet après-midi, au cours d'une conversation que le ministre de l'Intérieur eut avec un collègue neutre, il reconnut pour ainsi dire que la Turquie avait lié son sort à celui de l'Allemagne.

J'ai eu une entrevue très pénible avec le grand vizir auquel on avait caché les intentions de ses collègues, et qui sera sans doute révoqué ce soir.

---

## N° 181

*M. Cheetham à Sir Edward Grey.*

(Reçu 2 novembre.)

Le Caire, 20 octobre 1914.

Monsieur,

Me référant à ma dépêche du 30 du mois dernier ([1]), j'ai l'honneur de vous soumettre les copies des autres interrogatoires de l'espion allemand, Robert Mors.

J'ai, etc...

(Pour M. Cheetham),
Robert Greg.

### Annexe au n° 181

*Suite de l'interrogatoire du lieutenant Mors.*

Mulazim Awal Robert Mors, rappelé et interrogé à nouveau déclare :

« J'arrivai à Constantinople dans la soirée du

---

([1]) Voir n° 125.

4 septembre 1914, et descendis à l'Hôtel Germania. Là je rencontrai M. Curt Prüfer, et il me présenta à Omar Fauzi bey, l'officier d'état-major turc, qui me demanda de venir le voir au ministère de la Guerre. C'est ce que je fis le 6 septembre. Il me posa des questions sur l'état de l'Égypte et sur les possibilités d'un soulèvement indigène dans ce pays. Il me dit que les fonctionnaires diplomatiques et consulaires allemands avaient été expulsés, et que tous les sujets allemands avaient été arrêtés et devaient être bannis. Il me demanda aussi si je connaissais M. Dusreicher, qui, déclara-t-il, avait aussi été expulsé du pays. Il dit encore qu'il avait appris que l'armée et la police égyptiennes avaient été désarmées, et me demanda si le fait était vrai, à quoi je répondis que je le croyais peu probable. Il me dit alors qu'il avait en Égypte des émissaires qui fomentaient des troubles, pour préparer le chemin à une invasion turque et pour contraindre les Anglais à diviser leurs forces. En réponse à ma demande, il m'expliqua que deux bandes de maraudeurs indigènes devaient être organisées dans chaque imdiria, pour attaquer le chemin de fer et commettre des déprédations sur les possessions des sujets britanniques, etc. Ces bandes devaient se recruter dans la classe des malfaiteurs et il y aurait un officier turc dans chaque province pour diriger leurs opérations. Chaque bande se composerait de 10 à 15 hommes, et lorsqu'on projetterait un coup important dans n'importe quelle imdiria les deux bandes s'uniraient, le but étant d'obliger les Anglais à disperser leurs forces dans tout le pays. Fauzi bey dit qu'il avait une

liste de 50 officiers de l'armée et de la police égyptiennes, sur l'aide passive ou active desquels il espérait pouvoir compter. On était également en train de former quatre fortes bandes de Bédouins pour opérer dans la zone du canal de Suez, deux à l'est et deux à l'ouest. Chaque bande devait compter 50 hommes. Fauzi bey fit une esquisse rapide du canal pour m'expliquer le rôle de ces Bédouins. Il dit que les Anglais avaient détaché des postes par intervalles le long du canal. Deux des postes les plus isolés seraient attaqués simultanément et, si possible, détruits. Les postes intermédiaires iraient alors à leur secours, sur ce la troisième et la quatrième troupe de Bédouins feraient une incursion par les points affaiblis et feraient feu sur les vapeurs qui sont dans le canal. Les instructions données aux bandes étaient de se retirer dans le désert si le poste qu'ils attaquaient était fortement renforcé, et de revenir ensuite attaquer un autre poste, etc.

« Fauzi bey me demanda si je voulais prêter mon concours à l'exécution de ces plans, et me suggéra de coopérer avec un officier turc, qui se trouve déjà à Alexandrie, dans l'accomplissement de ces opérations de comitadjis dans ce district. Si non, je pourrais prendre part en quelque sorte aux opérations militaires qui doivent avoir lieu en Égypte. Je répondis qu'en qualité d'officier je ne pouvais pas m'occuper de la partie de son programme qui affectait des allures de comitadjis, laquelle, aux yeux des Allemands, est en dessous de la dignité d'officier, mais que j'étais tout à fait disposé à participer aux opérations militaires contre l'Égypte à condition : 1° qu'on m'accorde le rang d'officier dans l'ar-

mée turque ; 2° que l'ambassadeur d'Allemagne approuve ma décision, et 3° qu'on ne me demande pas de partir avant que ma famille soit arrivée d'Égypte. Lorsque nous en fûmes là de notre conversation, un cheikh Bedawi arriva, et je me levai pour partir, mais Fauzi bey me pria de rester. Le cheikh parla à Fauzi bey de la partie du programme qui avait trait au canal, et, d'après leurs remarques, je conclus qu'ils avaient déjà discuté le sujet. Je dois mentionner que lorsque le cheikh arriva, il demanda au bey s'il pouvait causer en ma présence, ce à quoi Fauzi consentit. Alors ils discutèrent des plans pour détruire le remblai qui sépare le canal d'eau douce du canal de Suez, afin d'interrompre l'approvisionnement d'eau potable d'Ismaïlia et de Suez. Je demandai au cheikh comment il se proposait de détourner le canal d'eau douce dans le canal de Suez. Il répondit qu'avec 200 hommes et une quantité suffisante de dynamite il pouvait le faire en trente-quatre heures. Fauzi bey intervint en disant qu'il pouvait facilement avoir 1.000 kilos de dynamite s'il l'exigeait. Je demandai au cheikh, d'un ton sarcastique, s'il avait l'intention d'employer des Bédouins ou des fellahs pour la besogne, ce à quoi il répondit, un peu piqué, que peu importait qui il emploierait. Le cheikh nous quitta et Fauzi bey et moi reprîmes notre conversation. Je lui demandai comment il allait faire pour organiser une révolution en Égypte, sans armes, et je mentionnai que la « loi des armes » avait été rigoureusement appliquée depuis deux ans. Il répondit qu'il avait une assez grande quantité d'armes dans le pays, et en tout cas que les armes pouvaient être faci-

lement importées en contrebande. Je revins sur le sujet du canal d'eau douce, disant qu'à mon avis c'était un projet absurde, ce à quoi il répondit qu'il le croyait tout à fait pratique et que le cheikh était un homme intelligent et sensé. Il continua en disant que ce n'était pas le seul moyen qu'il connaissait pour trancher le problème du canal. Un riche Turc avait fait cadeau au Gouvernement d'un vaisseau à vapeur qui naviguait sous le pavillon italien et était commandé par un ex-officier de la marine turque. Ce navire devait prendre une cargaison entière de ciment dans un port italien et ses papiers devaient être rédigés pour Massowa. Le capitaine devait se soumettre sans objection à toute visite des vaisseaux de guerre britanniques, et, en arrivant à Port-Saïd, il devait descendre le canal à toute vitesse. Alors il devait couler le navire à l'aide d'une des trois méthodes suivantes : 1° se heurter à un navire britannique ; 2° négligeant les signaux, provoquer un vaisseau de guerre britannique à le couler ; 3° le couler lui-même. Fauzi bey me dit qu'il avait un officier égyptien digne de confiance qui partait pour l'Égypte par le premier vapeur malle-poste khédival afin de prendre part aux opérations là-bas et pour porter des instructions à ses agents. Je parlai ensuite au Dr Prüfer du projet de Fauzi à l'égard du canal. Il n'eut pas l'air de l'approuver, mais il me donna la carte du canal de Suez. Je rencontrai de nouveau Fauzi au bureau des passeports, au moment où j'allais m'embarquer sur le vapeur *Saïdia*. Il se contenta de me saluer, et me dit qu'il espérait me voir bientôt de retour. C'est lui l'officier que je mentionnai dans mon premier interrogatoire comme

m'ayant vu sur les quais et qui pouvait avoir entendu nommer le numéro de ma cabine. »

*Q.* Quels sont les officiers de police qui se sont alliés à Fauzi bey? — *R.* Il ne me donna pas leurs noms. Je mentionnai les noms de plusieurs officiers de ma connaissance, mais, après avoir minutieusement examiné la liste, il me donna une réponse négative.

*Q.* Connaissez-vous les noms de quelques officiers de l'armée qui figuraient sur la liste? — *R.* Non.

*Q.* Quels furent les officiers qu'on envoya en Égypte pour organiser les bandes comitadjis? — *R.* Je ne sais pas; ils partirent pour l'Égypte avant moi.

*Q.* Quel était le cheikh Bedawi qui discuta le projet du canal d'eau douce? — *R.* Je ne sais pas son nom. C'était un homme d'environ une cinquantaine d'années, avec une forte barbe grise. Il était à peu près de ma taille, mais large d'épaules et gros. Il parlait en Arabe distingué sans accent soit bedawi, soit maghrabi.

*Q.* Quel est l'officier, à Alexandrie, avec lequel vous deviez coopérer? — *R.* Il ne souffla mot quant à son identité.

*Q.* Enver pacha vous a-t-il parlé au sujet des opérations militaires en Égypte, de la destruction du canal, etc...? — *R.* Oui, la veille de mon départ, quand j'allai le voir avec le Dr Prüfer et l'officier du *Lorelei*. Il me posa des questions sur l'opinion publique ici, me demanda si les indigènes se révolteraient contre les Anglais au cas où les Turcs marcheraient contre l'Égypte, et il me suggéra d'aller voir Fauzi bey à ce sujet. Je répondis que je l'avais déjà vu, et je récapitulai

ce qu'il m'avait dit. Enver pacha répondit qu'il y aurait certainement quelque chose à faire pour moi en Égypte lorsque le moment serait venu d'agir là-bas, si j'étais alors encore disposé à accepter. Il me demanda aussi si je parlais la langue arabe.

*Q*. Fauzi bey mentionna-t-il le nom de l'officier égyptien qui partait pour l'Égypte par le premier vapeur malle-poste? — *R*. Non; mais, d'après les événements qui suivirent, je crois que c'était Hamuda effendi.

*Q*. Quand vous dîtes à Fauzi bey que vous étiez disposé à prendre part aux opérations militaires contre ce pays, accepta-t-il votre offre? — *R*. Oui; mais nous décidâmes entre nous que cela aurait lieu après mon retour d'Alexandrie avec ma famille.

*Q*. Pourquoi vous donna-t-on alors les explosifs à emporter en Égypte? — *R*. Je n'en sais rien. Je suis convaincu que Hamuda effendi était la personne désignée pour l'entreprise visant les explosifs. Je ne crois pas que cette mission ait eu quelque rapport avec le sujet qu'Omar Fauzi bey discuta avec moi. Je pense que cela a dû être un secret entre le cheikh Abd-el-Aziz Shawish, les D^rs^ Ahmad Fuad et Prüfer, et Hamuda effendi.

*Q*. Avez-vous quelque idée au sujet de ce que Hamuda devait faire avec les explosifs? — *R*. Je savais que c'était pour des bombes qu'on devait fabriquer dans ce pays.

*Q*. Comment savez-vous cela? — *R*. Parce qu'une fois je trouvai le cheikh Shawish assis avec le D^r^ Prüfer dans la chambre de ce dernier à l'Hôtel Germania. Ils étaient en train de copier

en langue arabe une recette pour faire des bombes. Le papier d'après lequel le cheikh Shawish copiait, contenait des directions, une liste de produits chimiques composés, et dans le coin à droite, en bas, une esquisse d'une bombe. Je les entendis dire que cela devait être donné à l'officier égyptien, et le cheikh Shawish me dit en langue arabe : « Hua zadit arvak. »

*Q*. A quoi devaient servir les bombes? — *R*. Je n'en ai aucune idée.

R. O. C. Mors.

---

N° 182

*Télégramme communiqué par le comte Benckendorff.*

(Original.) 2 novembre 1914.

M. Sazonow télégraphie en date du 1er novembre 1914 :

« Le chargé d'affaires ottoman vient de me lire le télégramme suivant du grand vizir : « Vous « prie de dire au ministre des Affaires étrangères « que nous regrettons infiniment qu'un acte « d'hostilité provoqué par la flotte russe ait com- « promis relations amicales des deux pays. Vous « pouvez assurer Gouvernement impérial de Rus- « sie que la Sublime Porte ne manquera pas de « donner à la question la solution qu'elle com- « porte et qu'elle adoptera des mesures propres à « prévenir un renouvellement de faits analogues. « Vous pouvez déclarer dès à présent au ministre « que sommes décidés à ne plus permettre à la « flotte impériale de passer dans la Mer Noire et

« que nous espérons que la flotte russe, à son « tour, ne viendra plus croiser dans nos parages. « J'ai le ferme espoir que le Gouvernement impé- « rial de Russie voudra bien faire preuve en l'oc- « currence du même esprit de conciliation au « nom des intérêts communs des deux pays. »

« J'ai répondu au chargé d'affaires de Turquie que je donnais le démenti le plus catégorique à ce qu'il venait de me dire au sujet d'une initiative d'hostilités à la charge de la flotte russe; je lui dis que je craignais qu'il fût trop tard pour négocier; que pourtant, si la Sublime Porte se décidait au renvoi immédiat de tout le personnel militaire et marin allemand, on y pourrait penser et que des pourparlers ne seraient pas impossibles en vue d'une satisfaction que la Turquie aurait à donner pour l'agression illégitime de nos côtes et les dégâts commis.

« J'ai autorisé Fahr-Eddin à expédier un télégramme chiffré en ce sens, lui faisant pourtant observer que sa démarche ne changeait rien à la situation créée. Fahr-Eddin recevra demain ses passeports, et la réponse du Gouvernement ottoman pourra être transmise par l'organe de l'ambassade d'Italie. »

---

N° 183

*Sir E. Grey à Sir F. Bertie, Sir G. Buchanan et Sir C. Greene.*

Foreign Office, 3 novembre 1914.

Monsieur,

L'ambassadeur de Turquie est venu ici le 31 du

mois dernier et demanda si ce département pouvait donner à Son Altesse une information quelconque au sujet des télégrammes qui avaient paru dans la presse à propos de l'attaque turque contre certains ports russes.

Sir A. Nicolson informa Son Altesse de ce qui s'était réellement passé dans la Mer Noire. Tewfik pacha se montra surpris, et demanda ce qu'il devait faire dans la situation extrêmement difficile dans laquelle il se trouvait maintenant. Sir A. Nicolson assura Son Altesse que le Gouvernement de Sa Majesté la traiterait personnellement avec beaucoup de respect et de considération, et qu'on lui ferait savoir, si cela devenait nécessaire, que les relations diplomatiques cessent entre la Grande-Bretagne et la Turquie.

Le 2 courant, Tewfik pacha revint et communiqua à Sir A. Nicolson le texte d'un télégramme qu'il venait de recevoir du grand vizir et dont une copie est ci-incluse.

Sir A. Nicolson répondit, et il était sûr que je serais d'accord avec lui, qu'il protestait énergiquement contre la partie du dernier paragraphe du télégramme du grand vizir, qui disait que « le Gouvernement de Sa Majesté avait provoqué une rupture des relations diplomatiques ». C'était absurde de dire que nous avions agi ainsi eu égard au fait incontestable que des vaisseaux turcs avaient bombardé les ports d'un de nos alliés, et avaient brûlé et sombré un vapeur britannique paisiblement ancré dans un port ami. En outre, il y avait des préparatifs militaires et autres, actifs, pour ne pas dire fiévreux, dirigés contre le canal de Suez et contre l'Égypte. Si le Gouvernement ottoman était aussi désireux

qu'il l'affirmait de maintenir les relations amicales avec la Grande-Bretagne, il devait immédiatement renvoyer les missions navale et militaire allemandes.

J'ai, etc. E. Grey.

### Annexe au n° 183

*Texte du télégramme à communiquer à Sir Edward Grey au sujet de Saïd Halim pacha.*

(Original.)

Je suis très peiné de voir que, par suite de l'incident déplorable survenu dans la Mer Noire, le Gouvernement britannique a décidé de rappeler son ambassadeur à Constantinople.

Ainsi que je l'ai déclaré à maintes reprises à Sir Louis Mallet, je tiens fermement au maintien des relations d'amitié existant entre nos deux pays et je travaille toujours à ce qu'elles ne soient compromises en aucune façon.

Je regretterais donc beaucoup si un incident, dû à des circonstances imprévues, était considéré par le Gouvernement de Sa Majesté britannique comme une cause de conflit entre les deux pays.

Par conséquent, j'aime espérer que le Gouvernement Royal voudra bien, en témoignage de son désir réciproque de garder intactes les relations amicales des deux pays, mettre fin un moment plus tôt à la rupture des relations diplomatiques qu'il vient de provoquer.

Constantinople, le 1er/14 novembre 1914.

## N° 184

### *Sir Edward Grey à Sir G. Buchanan, Sir F. Bertie et Sir C. Greene.*

Foreign Office, 4 novembre 1914.

Monsieur,

Tewfik pacha est venu me voir cet après-midi, et m'informa qu'il avait eu ordre de demander ses passeports, puisque l'ambassadeur de Sa Majesté avait déjà quitté Constantinople.

J'exprimai à Tewfik pacha mon regret personnel de ce que nos relations officielles fussent terminées, comme il avait toujours agi d'une manière loyale, sincère et amicale, et que j'avais beaucoup apprécié les relations que nous avions eues pendant ces dernières années. J'informai Tewfik pacha que si son Gouvernement désirait voir cesser les hostilités entre les deux pays, le seul moyen était de renvoyer les missions navale et militaire allemandes, et surtout les officiers et les équipages du *Gœben* et du *Breslau*. Aussi longtemps que les officiers allemands dirigeraient complètement l'armée et la marine à Constantinople, il était évident qu'ils continueraient à nous faire la guerre.

Je suis, etc...

E. Grey.

207

NANCY-PARIS, IMPRIMERIE BERGER-LEVRAULT — MAI 1915

NANCY-PARIS, IMPRIMERIE BERGER-LEVRAULT

PAGES D'HISTOIRE — 1914

2e Série b

# Les Pourparlers Diplomatiques

24 JUILLET — 29 AOUT

II

## LE LIVRE GRIS BELGE

NEUTRALITÉ DE LA BELGIQUE
ULTIMATUMS ALLEMANDS — VIOLATION DU TERRITOIRE — DÉCLARATIONS DE GUERRE DE L'ALLEMAGNE ET DE L'AUTRICHE, PUISSANCES GARANTES DE LA NEUTRALITÉ
DÉFENSE DE SON DEVOIR DE NEUTRALITÉ PAR LA BELGIQUE AVEC L'APPUI DES TROIS AUTRES PUISSANCES GARANTES : ANGLETERRE, FRANCE ET RUSSIE
NEUTRALITÉ DU LUXEMBOURG VIOLÉE PAR L'ALLEMAGNE
NEUTRALITÉ DE LA HOLLANDE — PROJET DE NEUTRALISATION DU CONGO

*CINQUIÈME MILLE*

LIBRAIRIE MILITAIRE BERGER-LEVRAULT

PARIS | NANCY | BORDEAUX
-7, RUE DES BEAUX-ARTS | 18, RUE DES GLACIS | 11, PLACE PEY-BERLAND

20

*Prix :* **60** *centimes.*

# PAGES D'HISTOIRE — 1914

## PLAN GÉNÉRAL

**1re Série. — L'Explosion vue de la frontière de l'Est** (23 juillet — 5 août). 5 volumes parus : *a*) Le Guet-Apens ; *b*) La Tension diplomatique ; *c*) En Mobilisation ; *d*) La Journée du 4 août ; *e*) En Guerre.

**2e Série. — Les Pourparlers diplomatiques.**
*a*) Livre bleu anglais ;
*b*) Livre blanc allemand ;
*c*) Livre gris belge ;
*d*) Livre orange russe ;
*e*) Livre jaune français ;
*f*) Les déclarations de guerre et les séances des Parlements allemand, anglais, belge et russe.

**3e Série. — Les Communiqués officiels.** *Suite chronologique des dépêches du Gouvernement français.* 5 volumes parus (du 5 août au 30 novembre).

**4e Série. — Atlas-Index de tous les théâtres de la guerre.**
*a*) Campagnes de France et de Belgique (34 cartes en 4 couleurs, index alphabétique) ;
*b*) Campagne des Vosges, d'Alsace, de Lorraine, de l'Allemagne de l'Ouest ;
*c*) Cartes des principaux champs de bataille ;
*d*) Front Est : Prusse Orientale, Galicie, Pologne, Hongrie ;
*e*) Front Sud : Serbie, Bosnie-Herzégovine, etc. ;
*f*) Cartes d'ensemble d'Europe. Colonies allemandes.

**5e Série. — Les Mises à l'Ordre du Jour** : *Citations, Promotions, Légion d'honneur, Médaille militaire.* 5 volumes parus (du 8 août au 1er novembre).

**6e Série. — Pangermanisme.**
*a*) Traduction d'ouvrages pangermanistes ;
*b*) La Doctrine de guerre ;
*c*) Les Faussaires ;
*d*) Les Huns (illustré) ;
*e*) Les Vandales (illustré) ;
*f*) Manifestes des 93 et des Universités allemandes.

**7e Série. — L'Indignation du monde civilisé.**
*a*) Devant l'Institut de France ;
*b*) Devant l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres ;
*c*) Devant l'Académie Française ;
*d*) La Protestation des grands hommes de l'étranger ;
*e*) Ordres du jour des sociétés savantes et artistiques.

**8e Série. — La Guerre et la Presse mondiale.**
*a*) Extraits du *Bulletin des Armées de la République* ;
*b*) Articles choisis dans les grands quotidiens de Paris ;
*c*) Presse de province ;
*d*) Presse des pays alliés ;
*e*) Presse des pays neutres ;
*f*) Presse des pays ennemis ;
*g*) Les meilleures Caricatures et les meilleures Chansons.

**9e Série. — Pendant la Guerre.**
*a*) La Vie à Paris ; — *b*) La Vie en Province ; — *c*) La Vie à l'Étranger, etc.

**10e Série. — Les Opérations militaires.**
Les Français en Alsace. — Les Français en Belgique. — La Retraite stratégique. — Le Grand Couronné de Nancy. — La Bataille de la Marne. — La Campagne des Vosges. — Bataille de l'Aisne. — Combats dans l'Argonne et dans la Woëvre. — Bataille du Nord, etc., etc.

# Les Pourparlers Diplomatiques

II

## CORRESPONDANCE
## DU GOUVERNEMENT BELGE

*Il a été tiré de ce volume cinquante-cinq exemplaires numérotés à la presse, dont :*

*5 sur papier du Japon (Nos 1 à 5);*

*50 sur papier de Hollande (Nos 6 à 55).*

# Les Pourparlers Diplomatiques

## CORRESPONDANCE DU GOUVERNEMENT BELGE

### VENDREDI 24 JUILLET

Le Gouvernement belge reçoit communication de l'ultimatum austro-hongrois à la Serbie (*Pièce n° 1*). Il est décidé à rester neutre en cas de conflit européen, et il en informera, dès qu'il le faudra, les cinq puissances garantes de la neutralité belge : à Paris, Berlin, Londres, Vienne et Pétersbourg (*N° 2*).

**N° 1**

*Lettre adressée par le ministre du Roi à Vienne à M. Davignon, ministre des Affaires étrangères.*

Vienne, le 24 juillet 1914.

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir, sous

ce pli, le texte de l'ultimatum de l'Autriche-Hongrie à la Serbie [1].

Veuillez agréer, etc.

(s) Comte ERREMBAULT DE DUDZEELE.

---

N° 2.

*Lettre adressée par M. Davignon, ministre des Affaires étrangères, aux ministres du Roi à Paris, Berlin, Londres, Vienne et Saint-Pétersbourg.*

Bruxelles, le 24 juillet 1914.

Monsieur le Ministre,

Le Gouvernement du Roi s'est demandé si, dans les circonstances actuelles, il n'y aurait pas lieu d'adresser aux puissances qui ont garanti son indépendance et sa neutralité, une communication destinée à leur confirmer sa résolution de remplir les devoirs internationaux que lui imposent les traités au cas où une guerre viendrait à éclater aux frontières de la Belgique.

---

(1) Le texte de l'ultimatum a été publié dans PAGES D'HISTOIRE, fascicule 1 : *Le Guet-apens,* pages 9 à 18, et fascicule 21 : *Correspondance du Gouvernement russe,* pages 4 à 11.

Il a été amené à la conclusion qu'une telle communication serait prématurée à l'heure présente, mais que les événements pourraient se précipiter et ne point lui laisser le temps de faire parvenir, au moment voulu, les instructions opportunes à ses représentants à l'étranger.

Dans cette situation, j'ai proposé au Roi et à mes collègues du Cabinet, qui se sont ralliés à ma manière de voir, de vous donner, dès à présent, des indications précises sur la démarche que vous auriez à faire si l'éventualité d'une guerre franco-allemande devenait plus menaçante.

Vous trouverez, sous ce pli, une lettre signée, mais non datée, dont vous aurez à donner lecture et à laisser copie au ministre des Affaires étrangères si les circonstances exigent cette communication.

Je vous indiquerai par télégramme le moment d'agir.

Le télégramme vous sera adressé à l'heure où la mobilisation de l'armée belge sera décrétée, si, contrairement à notre sincère espoir, et aux apparences de solution pacifique, nos renseignements nous amenaient à prendre cette mesure extrême de précaution.

Veuillez agréer, etc.

(s) DAVIGNON.

---

ANNEXE AU N° 2

Monsieur le Ministre,

La situation internationale est grave ; l'éventualité d'un conflit entre plusieurs puissances ne peut être écartée des préoccupations du Gouvernement du Roi.

La Belgique a observé avec la plus scrupuleuse exactitude les devoirs d'État neutre que lui imposent les traités du 19 avril 1839. Ces devoirs, elle s'attachera inébranlablement à les remplir, quelles que soient les circonstances.

Les dispositions amicales des puissances à son égard ont été affirmées si souvent que la Belgique a la confiance de voir son territoire demeurer hors de toute atteinte si des hostilités venaient à se produire à ses frontières.

Toutes les mesures nécessaires pour assurer l'observation de sa neutralité n'en ont pas moins été prises par le Gouvernement du Roi. L'armée belge est mobilisée et se porte sur les positions stratégiques choisies pour assurer la défense du pays et le respect de sa neutralité. Les forts d'Anvers et de la Meuse sont en état de défense.

Il est à peine nécessaire, Monsieur le Ministre, d'insister sur le caractère de ces mesures. Elles n'ont d'autre but que de mettre la Belgique en

situation de remplir ses obligations internationales ; elles ne sont et n'ont pu être inspirées, cela va de soi, ni par le dessein de prendre part à une lutte armée des puissances, ni par un sentiment de défiance envers aucune d'elles.

Me conformant aux ordres reçus, j'ai l'honneur de remettre à Votre Excellence une copie de la déclaration du Gouvernement du Roi et de la prier de bien vouloir en prendre acte.

Une communication identique a été faite aux autres puissances garantes de la neutralité belge.

Je saisis, etc.

---

## SAMEDI 25 JUILLET

La déclaration de neutralité sera communiquée à Rome, La Haye et Luxembourg en même temps qu'aux cinq puissances garantes de la neutralité belge (*N° 3*). Le Gouvernement belge est avisé de la réponse serbe à l'ultimatum austro-hongrois (*N° 4*).

**N° 3.**

*Lettre adressée par M. Davignon, ministre des Affaires étrangères, aux ministres du Roi à Rome, La Haye et Luxembourg.*

Bruxelles, le 25 juillet 1914.

Monsieur le Ministre,

J'ai adressé à vos collègues accrédités auprès des puissances garantes de l'indépendance et de la neutralité de la Belgique une circulaire, sans date, dont vous trouverez le texte sous ce pli.

Si la menace d'une guerre franco-allemande devenait imminente, cette circulaire serait communiquée aux Gouvernements des puissances garantes, pour leur faire connaître notre résolu-

tionbien arrêtée de remplir les devoirs internationaux que nous imposent les traités de 1839.

La communication dont il s'agit ne serait effectuée que sur un ordre télégraphique de ma part.

Si les circonstances m'amènent à donner cet ordre, je vous prierai, également par la voie télégraphique, de donner connaissance de notre démarche au Gouvernement auprès duquel vous êtes accrédité, en lui communiquant une copie de la circulaire ci-jointe, à titre de renseignement, et sans demander qu'il vous soit donné acte de cette communication.

Mon télégramme vous indiquerait, éventuellement, la date qui devrait être attribuée à la circulaire, date que vous auriez soin d'inscrire sur la copie que vous remettriez au ministre des Affaires étrangères.

Il va de soi que la présente dépêche et son annexe doivent conserver un caractère strictement confidentiel, jusqu'au reçu de nouvelles instructions de ma part.

(s) DAVIGNON.

ANNEXE AU N° 3

(*Voir l'annexe au n° 2.*)

## N° 4.

*Lettre adressée par le ministre du Roi à Belgrade à M. Davignon, ministre des Affaires étrangères.*

Belgrade, le 25 juillet 1914.

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir, sous ce pli, le texte de la réponse faite par le Gouvernement serbe à la communication austro-hongroise du 10/23 juillet (1).

Veuillez agréer, etc.

(s) MICHOTTE DE WELLE.

---

(1) Le texte de la note responsive serbe a été donné en sommaire dans PAGES D'HISTOIRE, fascicule 2 : *La Tension diplomatique,* pages 3 à 5, et, in extenso, fascicule 21 : *Correspondance du Gouvernement russe,* pages 22 à 30.

## DIMANCHE 26 JUILLET

Le Gouvernement belge est informé de la rupture des relations diplomatiques entre l'Autriche et la Serbie (*N° 5*).

N° 5

*Communication faite le 26 juillet 1914 par la Légation d'Autriche-Hongrie à Bruxelles à M. le ministre des Affaires étrangères.*

M. Pachitch a donné hier avant 6 heures la réponse du Gouvernement serbe à la note austro-hongroise. Cette réponse n'ayant pas été jugée satisfaisante, les relations diplomatiques ont été rompues et le ministre et le personnel de la Légation d'Autriche ont quitté Belgrade. La mobilisation serbe avait été décrétée déjà avant 3 heures.

# LUNDI 27 JUILLET

---

Le Gouvernement belge est informé du projet anglais de médiation à quatre (Angleterre, Allemagne, France, Italie) entre l'Autriche et la Russie (N° 6).

N° 6

*Télégramme adressé par le baron Beyens, ministre du Roi à Berlin, à M. Davignon, ministre des Affaires étrangères.*

Berlin, 27 juillet 1914.

D'après un télégramme du chargé d'affaires britannique à Belgrade, le Gouvernement serbe a cédé sur tous les points de la note autrichienne. Il admet même l'immixtion de fonctionnaires autrichiens si celle-ci peut s'accorder avec les usages du droit des gens. Le chargé d'affaires britannique estime que cette réponse devrait satisfaire l'Autriche dans le cas où celle-ci ne voudrait pas la guerre. Néanmoins, l'impression est plus favorable ici

aujourd'hui, surtout parce que les hostilités contre la Serbie n'ont pas commencé. Le Gouvernement britannique propose l'intervention de l'Angleterre, de l'Allemagne, de la France et de l'Italie à Saint-Pétersbourg et à Vienne pour trouver un terrain de conciliation. L'Allemagne seule n'a pas encore répondu. L'Empereur décidera.

---

## MARDI 28 JUILLET

---

Le Gouvernement belge est informé de la déclaration de guerre de l'Autriche à la Serbie (*N° 7*).

N° 7

*Télégramme adressé par le comte Errembault de Dudzeele, ministre du Roi à Vienne, à M. Davignon, ministre des Affaires étrangères.*

Vienne, 28 juillet 1914.

Le ministre des Affaires étrangères me notifie la déclaration de guerre de l'Autriche-Hongrie à la Serbie.

---

## MERCREDI 29 JUILLET

La Belgique informe les puissances qu'elle met son armée sur le pied de paix renforcée, mesure qui ne doit pas être confondue avec la mobilisation (*N° 8*).

N° 8

*Lettre adressée par M. Davignon, ministre des Affaires étrangères, aux ministres du Roi à Berlin, Paris, Londres, Vienne, Saint-Pétersbourg, Rome, La Haye, Luxembourg.*

Bruxelles, le 29 juillet 1914.

Monsieur le Ministre,

Le Gouvernement du Roi a décidé de mettre l'armée sur le pied de paix renforcé.

Cette mesure ne doit être en aucune façon confondue avec la mobilisation.

A cause du peu d'étendue de son territoire, la Belgique tout entière constitue en quelque sorte une zone frontière. Son armée, sur le

pied de paix ordinaire, ne comporte qu'une classe de milice sous les armes. Sur le pied de paix renforcé, ses divisions d'armée et sa division de cavalerie, grâce au rappel de trois classes, ont des effectifs analogues à ceux des corps entretenus en permanence dans les zones frontières des puissances voisines.

Ces renseignements vous permettraient de répondre aux questions qui pourraient vous être posées.

Veuillez agréer, etc.

(s) Davignon.

---

# VENDREDI 31 JUILLET

---

La France déclare spontanément à Bruxelles que les troupes françaises ne feront pas incursion en Belgique, même si l'Allemagne massait des forces importantes sur les frontières belges. Le Gouvernement belge a tout lieu de croire que l'attitude de l'Allemagne sera identique à celle de la France (*N° 9*). Néanmoins, la mobilisation est décrétée en Belgique pour le 1er août (*N° 10*). L'Angleterre a demandé à l'Allemagne et à la France si elles étaient disposées à respecter la neutralité belge dans le cas où leur adversaire ne la violerait pas (*N° 11*). La Belgique rappelle les assurances précédemment données par l'Allemagne sur le respect de la neutralité belge (*N° 12*).

## N° 9

*Lettre adressée par M. Davignon, ministre des Affaires étrangères, aux ministres du Roi à Berlin, Paris et Londres.*

Bruxelles, le 31 juillet 1914.

Monsieur le Ministre,

M. le ministre de France étant venu me montrer un télégramme de l'agence Havas,

décrétant l'état de guerre en Allemagne, m'a dit : « Je profite de cette occasion pour vous déclarer qu'aucune incursion des troupes françaises n'aura lieu en Belgique, même si des forces importantes étaient massées sur les frontières de votre pays. La France ne veut pas avoir la responsabilité d'accomplir vis-à-vis de la Belgique le premier acte d'hostilité. Des instructions dans ce sens seront données aux autorités françaises. »

J'ai remercié M. Klobukowski de sa communication et j'ai cru devoir lui faire remarquer que nous avions toujours eu la plus grande confiance dans la loyauté que nos deux États voisins mettraient à tenir leurs engagements à notre égard. Nous avons aussi tout lieu de croire que l'attitude du Gouvernement allemand sera identique à celle du Gouvernement de la République Française.

Veuillez agréer, etc.

(s) Davignon.

---

N° 10

*Télégramme adressé par M. Davignon, ministre des Affaires étrangères, à tous les chefs de mission à l'étranger.*

Bruxelles, 31 juillet 1914.

Le ministre de la Guerre me fait savoir que la mobilisation est décrétée et que le samedi 1er août est le premier jour de la mobilisation.

(s) DAVIGNON.

---

N° 11.

*Lettre adressée par M. Davignon, ministre des Affaires étrangères, aux ministres du Roi à Berlin, Londres et Paris.*

Bruxelles, le 31 juillet 1914.

Monsieur le Ministre,

Le ministre d'Angleterre a demandé à me voir d'urgence et m'a fait la communication suivante, qu'il souhaitait être à même de m'exposer depuis plusieurs jours. En raison de la possibilité d'une guerre européenne, Sir Edward Grey a

demandé aux Gouvernements français et allemand, séparément, si chacun d'eux était prêt à respecter la neutralité de la Belgique pourvu qu'aucune puissance ne la viole.

« Vu les traités qui existent, je suis chargé d'informer le ministre des Affaires étrangères de Belgique de ce qui précède et de dire que Sir Edward Grey présume que la Belgique fera tout son possible pour maintenir sa neutralité et qu'elle désire et s'attend à ce que les autres puissances l'observent et la maintiennent. »

Je me suis empressé de remercier Sir Francis Villiers de cette communication que le Gouvernement belge apprécie particulièrement et j'ai ajouté que la Grande-Bretagne et les autres nations garantes de notre indépendance pouvaient être assurées que nous ne négligerions aucun effort pour maintenir notre neutralité, et que nous étions convaincus que les autres puissances, vu les excellents rapports d'amitié et de confiance que nous avions toujours entretenus avec elles, observeraient et maintiendraient cette neutralité.

Je n'ai pas manqué d'affirmer que nos forces militaires, considérablement développées à la suite de notre réorganisation récente, étaient à même de nous permettre de nous défendre énergiquement en cas de violation de notre territoire.

Au cours de la conversation qui a suivi, Sir Francis m'a paru un peu surpris de la rapidité avec laquelle nous avions décidé la mobilisation de notre armée. J'ai fait remarquer que les Pays-Bas avaient pris une résolution identique avant nous et que d'autre part la date récente de notre nouveau régime militaire et les mesures transitoires que nous avions dû décider à cette occasion, nous imposaient des mesures urgentes et complètes. Nos voisins et garants devaient voir dans cette résolution le désir de manifester notre profonde volonté de maintenir nous-mêmes notre neutralité.

Sir Francis m'a paru satisfait de ma réponse et m'a annoncé que son Gouvernement attendait cette réponse pour continuer les négociations avec la France et l'Allemagne, négociations dont la conclusion me serait communiquée.

Veuillez agréer, etc.

(s) DAVIGNON.

---

N° 12.

*Lettre adressée par M. Davignon, ministre des Affaires étrangères, aux ministres du Roi à Berlin, Londres et Paris.*

Bruxelles, le 31 juillet 1914.

Monsieur le Ministre,

Ce matin, au cours d'une conversation que le secrétaire général de mon département [baron van der Elst] a eue avec M. de Below, il a expliqué au ministre d'Allemagne la portée des mesures militaires que nous avons prises et lui a dit qu'elles étaient une conséquence de notre volonté d'accomplir nos obligations internationales, qu'elles n'impliquaient en aucune façon une attitude de défiance envers nos voisins.

Le secrétaire général a demandé ensuite au ministre d'Allemagne s'il avait connaissance de la conversation qu'il avait eue avec son prédécesseur M. de Flotow, et de la réponse que le Chancelier de l'Empire avait chargé celui-ci de lui faire.

Au cours de la polémique soulevée en 1911 par le dépôt du projet hollandais concernant les fortifications de Flessingue, certains journaux

avaient affirmé qu'en cas de guerre franco-allemande, notre neutralité serait violée par l'Allemagne.

Le département des Affaires étrangères avait suggéré l'idée qu'une déclaration faite au Parlement allemand à l'occasion d'un débat sur la politique étrangère serait de nature à apaiser l'opinion publique et à calmer ses défiances, si regrettables au point de vue des relations des deux pays.

M. de Bethmann-Hollweg fit répondre qu'il avait été très sensible aux sentiments qui avaient inspiré notre démarche. Il déclarait que l'Allemagne n'avait pas l'intention de violer notre neutralité, mais il estimait qu'en faisant publiquement une déclaration, l'Allemagne affaiblirait sa situation militaire vis-à-vis de la France qui, rassurée du côté du Nord, porterait toutes ses forces du côté de l'Est.

Le baron van der Elst poursuivant, dit qu'il comprenait parfaitement les objections qu'avaient faites M. de Bethmann-Hollweg à la déclaration publique suggérée et il rappela que depuis lors, en 1913, M. de Jagow avait fait à la commission du budget du Reichstag des déclarations rassurantes quant au respect de la neutralité de la Belgique.

M. de Below répondit qu'il était au courant de la conversation avec M. de Flotow et qu'il

était certain que les sentiments exprimés à cette époque n'avaient pas changé.

Veuillez agréer, etc.

(s) DAVIGNON.

ANNEXE AU N° 12

*Lettre adressée par le ministre du Roi à Berlin, à M. Davignon, ministre des Affaires étrangères.*

Berlin, le 2 mai 1913.

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous faire connaître, d'après l'officieuse *Norddeutsche Allgemeine Zeitung*, les déclarations faites, au cours de la séance du 29 avril de la commission du budget du Reichstag, par le secrétaire d'État aux Affaires étrangères et le ministre de la Guerre, relativement à la neutralité de la Belgique.

« Un membre du parti social-démocrate dit : En Belgique on voit avec appréhension s'approcher une guerre franco-allemande, car on craint que l'Allemagne ne respectera pas la neutralité de la Belgique.

« M. de Jagow, secrétaire d'État aux Affaires étrangères, répondit : « La neutralité de la Bel-

« gique est déterminée par des conventions in-
« ternationales et l'Allemagne est décidée à res-
« pecter ces conventions. »

« Cette déclaration ne satisfit pas un autre membre du parti social-démocrate. M. de Jagow observa qu'il n'avait rien à ajouter aux paroles claires qu'il avait prononcées relativement aux relations de l'Allemagne avec la Belgique.

« A de nouvelles interrogations d'un membre du parti social-démocrate, M. de Heeringen, ministre de la Guerre, répondit : « La Belgique
« ne joue aucun rôle dans la justification du
« projet de réorganisation militaire allemand ;
« celui-ci se trouve justifié par la situation en
« Orient. L'Allemagne ne perdra pas de vue que
« la neutralité belge est garantie par les traités
« internationaux. »

« Un membre du parti progressiste ayant encore parlé de la Belgique, M. de Jagow fit remarquer à nouveau que sa déclaration concernant la Belgique était suffisamment claire. »

Veuillez agréer, etc.

(s) Baron Beyens.

---

## SAMEDI 1er AOUT

---

La France a répondu affirmativement à la question posée par l'Angleterre : elle respectera la neutralité belge si celle-ci n'est pas violée par une autre puissance (*N° 13*), et elle fait part de sa réponse à la Belgique (*N° 15*). L'Allemagne au contraire a refusé de répondre à l'Angleterre (*N° 14*). Le Gouvernement belge juge le moment venu de communiquer aux puissances la déclaration de neutralité élaborée dès le début de la crise (*Nos 16 et 17*).

### N° 13

*Télégramme adressé par le comte de Lalaing, ministre du Roi à Londres, à M. Davignon, ministre des Affaires étrangères.*

Londres, 1er août 1914.

L'Angleterre a demandé séparément à la France et à l'Allemagne si elles respecteraient le territoire de la Belgique dans le cas où leur adversaire ne la violerait pas. On attend la réponse allemande. La France a accepté.

---

## N° 14

*Télégramme adressé par le baron Beyens, ministre du Roi à Berlin, à M. Davignon, ministre des Affaires étrangères.*

Berlin, 1er août 1914.

L'ambassadeur d'Angleterre a été chargé de demander au ministre des Affaires étrangères si, en cas de guerre, l'Allemagne respecterait la neutralité de la Belgique, et le ministre aurait dit qu'il ne peut pas répondre à cette question.

---

## N° 15

*Lettre adressée par M. Davignon, ministre des Affaires étrangères, aux ministres du Roi à Berlin, Paris et Londres.*

Bruxelles, 1er août 1914.

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous faire savoir que le ministre de France m'a fait verbalement la communication suivante :

« Je suis autorisé à déclarer qu'en cas de con-

flit international, le Gouvernement de la République, ainsi qu'il l'a toujours déclaré, respectera la neutralité de la Belgique. Dans l'hypothèse où cette neutralité ne serait pas respectée par une autre puissance, le Gouvernement français, pour assurer sa propre défense, pourrait être amené à modifier son attitude. »

J'ai remercié Son Excellence et ai ajouté que de notre côté nous avions pris sans aucun retard toutes les mesures voulues pour faire respecter notre indépendance et nos frontières.

Veuillez agréer, etc.

(s) Davignon.

---

N° 16

*Télégramme adressé par le ministre des Affaires étrangères aux Légations du Roi à Paris, Berlin, Londres, Vienne, Saint-Pétersbourg.*

Bruxelles, 1er août 1914.

Exécutez instructions données par lettre du 24 juillet.

(s) Davignon.

(*Voir pièce n° 2.*)

---

N° 17

*Télégramme adressé par le ministre des Affaires étrangères aux Légations à Rome, La Haye, Luxembourg.*

Bruxelles, 1er août 1914.

Exécutez instructions données par lettre du 25 juillet.

(s) DAVIGNON.

(*Voir pièce n° 3.*)

# DIMANCHE 2 AOUT

---

Le Luxembourg proteste contre la violation de son territoire par l'Allemagne (*N° 18*). La France ayant rendu publique sa déclaration relative à la neutralité belge, la Belgique attacherait le plus grand prix à recevoir de l'Allemagne une assurance analogue (*N° 19*). A 7 heures du soir, ultimatum de l'Allemagne à la Belgique (avec délai de 12 heures pour la réponse). Si la Belgique n'adopte pas une attitude de neutralité amicale, en laissant aux troupes allemandes libre passage contre la France, l'Allemagne considérera la Belgique en ennemie (*N° 20*).

## N° 18

*Télégramme adressé par M. Eyschen, président du Gouvernement luxembourgeois, à M. Davignon, ministre des Affaires étrangères.*

Luxembourg, 2 août 1914.

J'ai l'honneur de porter à la connaissance de Votre Excellence les faits suivants : dimanche 2 août, de grand matin, les troupes allemandes, d'après les informations qui sont parvenues au Gouvernement grand-ducal à l'heure actuelle,

ont pénétré sur le territoire luxembourgeois par les ponts de Wasserbillig et de Remich, se dirigeant spécialement vers le sud du pays et vers la ville de Luxembourg, capitale du grand-duché. Un certain nombre de trains blindés avec des troupes et des munitions ont été acheminés par la voie de chemin de fer de Wasserbillig à Luxembourg, où l'on s'attend à les voir arriver d'un instant à l'autre. Ces faits impliquent des actes manifestement contraires à la neutralité du grand-duché, garantie par le traité de Londres de 1867. Le Gouvernement luxembourgeois n'a pas manqué de protester énergiquement contre cette agression auprès du représentant de Sa Majesté l'Empereur d'Allemagne (1) à Luxembourg. Une protestation identique va être transmise télégraphiquement au secrétaire d'État pour les Affaires étrangères à Berlin.

*Le Ministre d'État,*
*Président du Gouvernement,*
(s) Eyschen.

---

(1) On remarquera que M. Eyschen emploie le titre de courtoisie *Empereur d'Allemagne* et non le titre constitutionnel, qui est : *Empereur allemand*.

### N° 19

*Lettre adressée par M. Davignon, ministre des Affaires étrangères, aux ministres du Roi à Paris, Berlin, Londres, Vienne et Saint-Pétersbourg.*

Bruxelles, le 2 août 1914.

Monsieur le Ministre,

J'avais eu soin de faire avertir par M. de Bassompierre le ministre d'Allemagne qu'un communiqué de M. Klobukowski, ministre de France, à la presse bruxelloise, annoncerait la déclaration formelle que ce dernier m'avait faite le 1er août. Rencontrant M. de Below, ce dernier m'a remercié de cette attention et a ajouté que jusqu'à présent il n'avait pas été chargé de nous faire une communication officielle, mais que nous connaissions son opinion personnelle sur la sécurité avec laquelle nous avions le droit de considérer nos voisins de l'Est. J'ai immédiatement répondu que tout ce que nous connaissions des intentions de ceux-ci, intentions indiquées dans les multiples entretiens antérieurs, ne nous permettait pas de douter de leur parfaite correction vis-à-vis de la Belgique; je tenais cependant à ajouter que nous attache-

rions le plus grand prix à être en possession d'une déclaration formelle dont la nation prendrait connaissance avec joie et reconnaissance.

Veuillez agréer, etc.

(s) DAVIGNON.

---

N° 20

*Note remise le 2 août, à 7 heures du soir, par M. de Below Saleske, ministre d'Allemagne, à M. Davignon, ministre des Affaires étrangères.*

Brüssel, den 2. August 1914.

Kaiserlich
Deutsche Gesandtschaft
in Belgien.

TRÈS CONFIDENTIEL

Der Kaiserlichen Regierung liegen zuverlässige Nachrichten vor über den beabsichtigten Aufmarsch französischer Streitkräfte an der Maas-Strecke Givet-Namur. Sie lassen keinen Zweifel über die Absicht Frankreichs, durch belgisches Gebiet gegen Deutschland vorzugehen.

Die Kaiserliche Regierung kann sich der

Besorgniss nicht erwehren, dass Belgien, trotz besten Willens nicht im Stande sein wird, ohne Hülfe einen französischen Vormarsch mit so grosser Aussicht auf Erfolg abzuwehren, dass darin eine ausreichende Sicherheit gegen die Bedrohung Deutschlands gefunden werden kann. Es ist ein Gebot der Selbsterhaltung für Deutschland, dem feindlichen Angriff zuvorzukommen. Mit dem grössten Bedauern würde es daher die deutsche Regierung erfüllen, wenn Belgien einen Akt der Feindseligkeit gegen sich darin erblicken würde, dass die Massnahmen seiner Gegner Deutschland zwingen, zur Gegenwehr auch seinerseits belgisches Gebiet zu betreten.

Um jede Missdeutung auszuschliessen, erklärt die Kaiserliche Regierung das Folgende :

1. Deutschland beabsichtigt keinerlei Feindseligkeiten gegen Belgien. Ist Belgien gewillt, in dem bevorstehenden Kriege, Deutschland gegenüber eine wohlwollende Neutralität einzunehmen, so verpflichtet sich die deutsche Regierung, beim Friedensschluss Besitzstand und Unabhängigkeit des Königreichs in vollem Umfang zu garantieren.

2. Deutschland verpflichtet sich unter obiger Voraussetzung, das Gebiet des Königreichs wieder zu räumen, sobald der Friede geschlossen ist.

3. Bei einer freundschaftlicher Haltung Belgiens ist Deutschland bereit, im Einvernehmen mit den Königlich-Belgischen Behörden alle Bedürfnisse seiner Truppen gegen Barzahlung anzukaufen und jeden Schaden zu ersetzen, der etwa durch deutsche Truppen verursacht werden könnte.

4. Sollte Belgien den deutschen Truppen feindlich entgegen treten, insbesondere ihrem Vorgehen durch Widerstand der Maas-Befestigungen oder durch Zerstörungen von Eisenbahnen, Strassen, Tunneln oder sonstigen Kunstbauten Schwierigkeiten bereiten, so wird Deutschland zu seinem Bedauern gezwungen sein, das Königreich als Feind zu betrachten. In diesem Falle würde Deutschland dem Königreich gegenüber keine Verpflichtungen übernehmen können, sondern müsste die spätere Regelung des Verhältnisses beider Staaten zu einander der Entscheidung der Waffen überlassen.

Die Kaiserliche Regierung giebt sich der bestimmten Hoffnung hin, dass diese Eventualität nicht eintreten, und dass die Königlich-Belgische Regierung die geeigneten Massnahmen zu treffen wissen wird, um zu verhindern, dass Vorkommnisse, wie die vorstehend erwähnten, sich ereignen. In diesem Falle würden die freundschaftlichen Bande, die beide Nachbar-

staaten verbinden, eine weitere und dauernde Festigung erfahren.

ANNEXE AU N° 20

*Traduction de l'ultimatum de l'Allemagne.*

Le Gouvernement allemand a reçu des nouvelles sûres d'après lesquelles les forces françaises auraient l'intention de marcher sur la Meuse par Givet et Namur. Ces nouvelles ne laissent aucun doute sur l'intention de la France de marcher sur l'Allemagne par le territoire belge. Le Gouvernement impérial allemand ne peut s'empêcher de craindre que la Belgique, malgré sa meilleure volonté, ne sera pas en mesure de repousser sans secours une marche française d'un si grand développement. Dans ce fait on trouve une certitude suffisante d'une menace dirigée contre l'Allemagne.

C'est un devoir impérieux de conservation pour l'Allemagne de prévenir cette attaque de l'ennemi.

Le Gouvernement allemand regretterait très vivement que la Belgique regardât comme un acte d'hostilité contre elle le fait que les mesures des ennemis de l'Allemagne l'obligent de violer de son côté le territoire belge (1).

(1) Le texte allemand porte : « à entrer en territoire belge » ; mais la traduction française est, de fait, rigoureusement exacte.

Afin de dissiper tout malentendu, le Gouvernement allemand déclare ce qui suit :

1. L'Allemagne n'a en vue aucun acte d'hostilité contre la Belgique. Si la Belgique consent dans la guerre qui va commencer à prendre une attitude de neutralité amicale vis-à-vis de l'Allemagne, le Gouvernement allemand de son côté s'engage, au moment de la paix, à garantir le royaume et ses possessions dans toute leur étendue [1].

2. L'Allemagne s'engage sous la condition énoncée à évacuer le territoire belge aussitôt la paix conclue.

3. Si la Belgique observe une attitude amicale, l'Allemagne est prête, d'accord avec les autorités du Gouvernement belge, à acheter contre argent comptant tout ce qui est nécessaire à ses troupes et à indemniser pour les dommages [2] causés en Belgique.

4. Si la Belgique se comporte d'une façon hostile contre les troupes allemandes et particulièrement fait des difficultés à leur marche en avant par une opposition des fortifications de la

---

(1) D'après le texte allemand, la traduction pourrait être : « à garantir l'indépendance et les possessions du royaume dans toute leur étendue ». Du reste, la signification de la phrase ne serait pas modifiée.

(2) « Éventuellement causés par les troupes allemandes » : Voir le texte allemand.

Meuse ou par des destructions de routes, chemins de fer, tunnels ou autres ouvrages d'art, l'Allemagne sera obligée de considérer la Belgique en ennemie. Dans ce cas, l'Allemagne ne prendra aucun engagement vis-à-vis du royaume, mais elle laissera le règlement ultérieur des rapports des deux États l'un vis-à-vis de l'autre à la décision des armes.

Le Gouvernement allemand a l'espoir justifié (1) que cette éventualité ne se produira pas et que le Gouvernement belge saura prendre les mesures appropriées pour l'empêcher de se produire. Dans ce cas les relations d'amitié qui unissent les deux États voisins deviendront plus étroites et durables.

---

(1) « A le ferme espoir » : Voir le texte allemand.

## LUNDI 3 AOUT

A $1^h 30$ du matin, le ministre d'Allemagne à Bruxelles insinue que la France, venant de commettre en Allemagne des actes contraires au droit des gens, est capable d'en commettre d'autres contre la neutralité belge (*N° 21*). A 7 heures du matin (à l'expiration du délai fixé par l'ultimatum allemand), la Belgique déclare à l'Allemagne qu'elle ne peut sacrifier son honneur en trahissant son devoir de neutralité (*N° 22*). Elle fait connaître aux puissances l'ultimatum allemand et la réponse qu'elle lui a donnée (*N° 23*). Aucun acte de guerre ne s'étant encore produit, elle ne fait pas appel, pour le moment, à la garantie des puissances, et à midi elle en informe la France qui avait offert son concours au cas où la Belgique le demanderait (*N° 24*). Le roi Albert fait un suprême appel à l'intervention diplomatique du Gouvernement du roi d'Angleterre (*N° 25*). L'Angleterre est décidée à la guerre si l'Allemagne viole la neutralité belge (*N° 26*).

### N° 21

*Note sur l'entrevue demandée le 3 août à une heure et demie, par M. de Below Saleske, ministre d'Allemagne, à M. le baron van der Elst, secrétaire général au ministère des Affaires étrangères.*

A une heure et demie de la nuit, le ministre

d'Allemagne a demandé à voir le baron van der Elst. Il lui a dit qu'il était chargé par son gouvernement de nous informer que des dirigeables français avaient jeté des bombes et qu'une patrouille de cavalerie française, violant le droit des gens, attendu que la guerre n'était pas déclarée, avait traversé la frontière.

Le secrétaire général a demandé à M. de Below où ces faits s'étaient passés : en Allemagne, lui fut-il répondu. Le baron van der Elst fit remarquer que dans ce cas il ne pouvait s'expliquer le but de sa communication. M. de Below dit que ces actes, contraires au droit des gens, étaient de nature à faire supposer d'autres actes contre le droit des gens que poserait la France.

---

N° 22

*Note remise par M. Davignon, ministre des Affaires étrangères, à M. de Below Saleske, ministre d'Allemagne.*

Bruxelles, le 3 août 1914.
(7 heures du matin.)

Par sa note du 2 août 1914, le Gouvernement allemand a fait connaître que, d'après des nouvelles sûres, les forces françaises auraient l'in-

tention de marcher sur la Meuse par Givet et Namur, et que la Belgique, malgré sa meilleure volonté, ne serait pas en état de repousser sans secours une marche en avant des troupes françaises.

Le Gouvernement allemand s'estimerait dans l'obligation de prévenir cette attaque et de violer le territoire belge. Dans ces conditions, l'Allemagne propose au Gouvernement du Roi de prendre vis-à-vis d'elle une attitude amicale et s'engage au moment de la paix à garantir l'intégrité du royaume et de ses possessions dans toute leur étendue. La note ajoute que, si la Belgique fait des difficultés à la marche en avant des troupes allemandes, l'Allemagne sera obligée de la considérer comme ennemie et de laisser le règlement ultérieur des deux États l'un vis-à-vis de l'autre à la décision des armes.

Cette note a provoqué chez le Gouvernement du Roi un profond et douloureux étonnement.

Les intentions qu'elle attribue à la France sont en contradiction avec les déclarations formelles qui nous ont été faites le 1er août, au nom du Gouvernement de la République.

D'ailleurs, si, contrairement à notre attente, une violation de la neutralité belge venait à être commise par la France, la Belgique remplirait tous ses devoirs internationaux, et son armée

opposerait à l'envahisseur la plus vigoureuse résistance.

Les traités de 1839 confirmés par les traités de 1870 consacrent l'indépendance et la neutralité de la Belgique sous la garantie des puissances et notamment du Gouvernement de Sa Majesté le Roi de Prusse.

La Belgique a toujours été fidèle à ses obligations internationales ; elle a accompli ses devoirs dans un esprit de loyale impartialité ; elle n'a négligé aucun effort pour maintenir ou faire respecter sa neutralité.

L'atteinte à son indépendance dont la menace le Gouvernement allemand constituerait une flagrante violation du droit des gens. Aucun intérêt stratégique ne justifie la violation du droit.

Le Gouvernement belge, en acceptant les propositions qui lui sont notifiées, sacrifierait l'honneur de la nation en même temps qu'il trahirait ses devoirs vis-à-vis de l'Europe.

Conscient du rôle que la Belgique joue depuis plus de quatre-vingts ans dans la civilisation du monde, il se refuse à croire que l'indépendance de la Belgique ne puisse être conservée qu'au prix de la violation de sa neutralité.

Si cet espoir était déçu, le Gouvernement belge est fermement décidé à repousser par tous les moyens en son pouvoir toute atteinte à son droit.

### N° 23

*Télégramme adressé par M. Davignon, ministre des Affaires étrangères, aux ministres du Roi, à Saint-Pétersbourg, Berlin, Londres, Paris, Vienne, La Haye.*

Bruxelles, le 3 août 1914.

L'Allemagne a remis hier soir 7 heures une note proposant la neutralité amicale comportant le passage libre par notre territoire, promettant le maintien de l'indépendance du royaume et de ses possessions à conclusion de la paix, menaçant en cas de refus de traiter la Belgique comme ennemie, délai de la réponse fixé à douze heures. Nous avons répondu que l'atteinte à notre neutralité serait une violation flagrante du droit des gens. L'acceptation de la proposition allemande sacrifierait l'honneur de la nation. Consciente de son devoir, la Belgique est fermement décidée à repousser une agression par tous moyens.

(s) DAVIGNON.

## N° 24

*Lettre adressée par M. Davignon, ministre des Affaires étrangères, aux ministres du Roi à Paris, Berlin, Londres, Vienne et Saint-Pétersbourg.*

Bruxelles, le 3 août 1914
(à midi).

Monsieur le Ministre,

Comme vous le savez, l'Allemagne a remis à la Belgique un ultimatum expirant ce matin 3 août, à 7 heures. Aucun fait de guerre ne s'étant encore produit à l'heure actuelle, le Conseil des ministres a décidé qu'il n'y avait pas lieu, pour le moment, de faire appel aux puissances garantes.

Le ministre de France m'a dit à ce sujet : « Sans être chargé d'une déclaration de mon Gouvernement, je crois cependant, m'inspirant de ses intentions connues, pouvoir dire que, si le Gouvernement royal faisait appel au Gouvernement français, comme puissance garante de sa neutralité, nous répondrions immédiatement à son appel; si cet appel n'était pas formulé, il est probable, à moins bien entendu que le souci de sa propre défense ne détermine des mesures

exceptionnelles, qu'il attendra pour intervenir que la Belgique ait fait un acte de résistance effective. »

J'ai remercié M. Klobukowski de l'appui que le Gouvernement français voulait bien nous offrir éventuellement et lui ai dit que le Gouvernement du Roi ne faisait pas appel, pour l'instant, à la garantie des puissances et se réservait d'apprécier ultérieurement ce qu'il y aura lieu de faire.

(s) DAVIGNON.

---

N° 25

*Télégramme adressé par S. M. le Roi à S. M. le Roi d'Angleterre.*

Bruxelles, le 3 août 1914.

Me souvenant des nombreuses marques d'amitié de Votre Majesté et de ses prédécesseurs, de l'attitude amicale de l'Angleterre en 1870, et de la preuve de sympathie qu'elle vient encore de nous donner, je fais un suprême appel à l'intervention diplomatique du Gouvernement de

Sa Majesté pour la sauvegarde de la neutralité de la Belgique (1).

(s) Albert.

---

N° 26

*Télégramme adressé par le ministre du Roi à Londres à M. Davignon, ministre des Affaires étrangères.*

Londres, 3 août 1914.

J'ai montré votre télégramme au ministre des Affaires étrangères qui l'a communiqué au Conseil des ministres. Le ministre des Affaires étrangères m'a dit que, si notre neutralité était violée, c'était la guerre avec l'Allemagne.

(s) Comte de Lalaing.

(*Voir pièce N° 23.*)

---

(1) Le texte de ce télégramme a été lu par Sir Edward Grey dans son discours aux Communes le 3 août au soir, et se trouve dans Pages d'histoire, fasc. 3 : *En mobilisation*, page 67.

---

## MARDI 4 AOUT

A 6 heures du matin, l'Allemagne déclare à la Belgique qu'elle va recourir à la force des armes (*N° 27*). Si le cas se produit, l'Angleterre compte que la Belgique résistera par tous les moyens possibles (*N° 28*). — Pour maintenir sa neutralité, la Hollande se propose d'établir sur l'Escaut le balisage de guerre, et elle en informe la Belgique (*N° 29*). — Les Allemands violent le territoire national belge (*N° 30*). Le Gouvernement belge remet ses passeports au ministre allemand à Bruxelles (*N° 31*) qui confie la garde de la légation impériale à son collègue des États-Unis (*N° 32*). La Belgique demande à l'Espagne de prendre la protection des intérêts belges en Allemagne (*N° 33*). Le ministre belge à Berlin reçoit ordre de demander ses passeports (*N° 34*). Il constate que, dans son discours au Reichstag, le Chancelier reconnaît que l'Allemagne agit en violation du droit international (*N° 35*). — Dans son discours aux Communes, le Premier ministre annonce que l'Allemagne est sommée par ultimatum expirant à minuit de donner les mêmes assurances que la France au sujet de la neutralité belge (*N° 36*); l'Angleterre coopérera avec la France et la Russie au maintien du droit des neutres (*Nos 37 et 39*). — La Belgique s'est refusée à faire appel à la garantie des puissances tant qu'il ne s'était produit, du fait de l'Allemagne, aucun acte de guerre (*N° 38*); elle s'y décide après la violation du territoire national par les troupes allemandes (*N° 40*).

N° 27

*Lettre adressée par M. de Below Saleske, ministre d'Allemagne, à M. Davignon, ministre des Affaires étrangères.* (L'original est en français.)

Bruxelles, le 4 août 1914.
(6 heures du matin.)

Monsieur le Ministre,

J'ai été chargé et j'ai l'honneur d'informer Votre Excellence que, par suite du refus opposé par le Gouvernement de Sa Majesté le Roi aux propositions bien intentionnées que lui avait soumises le Gouvernement impérial, celui-ci se verra, à son plus vif regret, forcé d'exécuter — au besoin par la force des armes — les mesures de sécurité exposées comme indispensables vis-à-vis des menaces françaises.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, les assurances de ma haute considération.

(s) von Below.

N° 28

*Note remise par Sir Francis H. Villiers, ministre d'Angleterre, à M. Davignon, ministre des Affaires étrangères.*

Bruxelles, le 4 août 1914.

Je suis chargé d'informer le Gouvernement belge que si l'Allemagne exerce une pression dans le but d'obliger la Belgique à abandonner son rôle de pays neutre, le Gouvernement de Sa Majesté Britannique s'attend à ce que la Belgique résiste par tous les moyens possibles.

Le Gouvernement de Sa Majesté Britannique, dans ce cas, est prêt à se joindre à la Russie et à la France, si la Belgique le désire, pour offrir au Gouvernement belge, sans délai, une action commune, qui aurait comme but de résister aux mesures de force employées par l'Allemagne contre la Belgique et en même temps d'offrir une garantie pour maintenir l'indépendance et l'intégrité de la Belgique dans l'avenir.

---

## N° 29

*Lettre adressée par le ministre du Roi à La Haye à M. Davignon, ministre des Affaires étrangères.*

La Haye, le 4 août 1914.

Monsieur le Ministre,

Le ministre des Affaires étrangères m'a dit hier soir que le Gouvernement de la Reine serait peut-être obligé, dans les circonstances graves actuelles, d'instituer sur l'Escaut le balisage de guerre.

Le Jhr. Loudon m'a lu un projet de note qui allait m'annoncer cette décision.

J'ai l'honneur de vous transmettre, sous ce pli, une copie de la note en question qui m'a été remise dans la soirée d'hier.

Comme vous le verrez, l'Escaut ne sera fermé que pendant la nuit. Pendant le jour, la navigation sera possible, mais seulement avec des pilotes néerlandais qui ont été munis des indications nautiques nécessaires à ce sujet. De cette façon les intérêts de la défense du territoire néerlandais et ceux de la navigation belge d'Anvers sont sauvegardés.

Vous remarquerez qu'ensuite le Gouvernement des Pays-Bas nous demande qu'en cas où le balisage de guerre serait institué, nous fassions retirer les bateaux-phares de Wielingen et de Wandelaar, en vue de faciliter le maintien de la neutralité du territoire des Pays-Bas.

Je vous ferai remarquer que le terme employé dans cette note « remonter l'Escaut » n'est pas assez explicite; descendre le fleuve sera permis dans les mêmes conditions. Le ministre vient de m'en donner l'assurance.

Aussitôt que le Gouvernement néerlandais aura décidé cette mesure d'exception j'en serai informé.

Il faut environ six heures pour effectuer ce balisage de guerre.

Je vous télégraphierai aussitôt.

Veuillez agréer, etc.

(s) Baron Fallon.

## NOTE ANNEXÉE AU N° 29

Le Gouvernement de la Reine pourrait se voir obligé, dans l'intérêt du maintien de la neutralité du territoire des Pays-Bas, d'instituer sur l'Escaut le balisage de guerre, c'est-à-dire d'enlever ou de modifier une partie du balisage actuel et des phares.

Toutefois, ce balisage de guerre a été conçu de manière à ce qu'après son institution il sera encore possible de remonter l'Escaut pour gagner Anvers pendant le jour, mais seulement avec des pilotes néerlandais, qui ont été munis des indications nautiques nécessaires à ce sujet. En agissant de la sorte, le Gouvernement de la Reine est convaincu de pouvoir tenir compte également des intérêts de la défense du territoire néerlandais et de ceux de la navigation belge d'Anvers.

Après l'institution du balisage de guerre sur l'Escaut, il n'y aurait plus de raison d'entrer dans la passe de mer de Flessingue pendant la nuit et, comme la présence des bateaux-phares de Wielingen et Wandelaar n'est pas indispensable pour la navigation pendant le jour, le Gouvernement néerlandais mettrait un haut prix à ce que le Gouvernement royal belge voulût bien, au cas où le balisage de guerre serait institué par lui, faire retirer lesdits bateaux en vue de faciliter le maintien de la neutralité du territoire des Pays-Bas.

---

N° 30

*Télégramme adressé par M. Davignon, ministre des Affaires étrangères, aux ministres du Roi à Londres et à Paris.*

Bruxelles, le 4 août 1914.

L'État-major fait savoir que le territoire national a été violé à Gemmenich.

(s) DAVIGNON.

---

N° 31

*Lettre adressée par M. Davignon, ministre des Affaires étrangères, à M. de Below Saleske, ministre d'Allemagne.*

Bruxelles, le 4 août 1914.

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de faire savoir à Votre Excellence que dès aujourd'hui le Gouvernement du Roi ne saurait plus lui reconnaître de caractère diplomatique et cesse d'avoir des relations offi-

cielles avec elle. Votre Excellence trouvera sous ce pli les passeports qui sont nécessaires à son départ et à celui du personnel de la Légation.

Je saisis, etc.

(s) Davignon.

---

N° 32

*Lettre adressée par M. de Below Saleske, ministre d'Allemagne, à M. Davignon, ministre des Affaires étrangères.*

Bruxelles, le 4 août 1914.

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur d'accuser réception à Votre Excellence de sa lettre du 4 août et de lui faire savoir que j'ai remis la garde de la Légation impériale à Bruxelles aux soins de mon collègue des États-Unis.

Je saisis, etc.

(s) de Below.

---

## N° 33

*Télégramme adressé par M. Davignon, ministre des Affaires étrangères, à M. le baron Grenier, ministre du Roi à Madrid.*

Bruxelles, le 4 août 1914.

Veuillez demander au Gouvernement espagnol s'il veut bien se charger de la protection des intérêts belges en Allemagne et, dans ce cas, donner les instructions nécessaires à son ambassadeur à Berlin.

(s) DAVIGNON.

---

## N° 34

*Télégramme adressé par M. Davignon, ministre des Affaires étrangères, à M. le baron Beyens, ministre du Roi à Berlin.*

Bruxelles, le 4 août 1914.

Le ministre d'Allemagne quitte le pays ce soir; demandez vos passeports. Nous prions le Gouvernement de Madrid d'autoriser l'ambassadeur d'Espagne à vouloir bien se charger de la protection des intérêts belges en Allemagne.

(s) DAVIGNON.

---

N° 35

*Lettre adressée par le ministre de Belgique à Berlin à M. Davignon, ministre des Affaires étrangères.*

Berlin, 4 août 1914.

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir, ci-après, en traduction, la partie du discours prononcé aujourd'hui à la tribune du Reichstag par le Chancelier de l'Empire et relative à l'odieuse violation de notre neutralité :

« Nous nous trouvons en état de légitime défense, et la nécessité ne connaît pas de lois.

« Nos troupes ont occupé Luxembourg et ont, peut-être, déjà pénétré en Belgique. Cela est en contradiction avec les prescriptions du droit des gens. La France a, il est vrai, déclaré à Bruxelles qu'elle était résolue à respecter la neutralité de la Belgique, aussi longtemps que l'adversaire la respecterait. Mais nous savions que la France se tenait prête pour envahir la Belgique. La France pouvait attendre. Nous pas. Une attaque française sur notre flanc dans la région du Rhin inférieur aurait pu devenir fatale. C'est ainsi que nous avons été forcés de passer outre aux pro-

testations justifiées des Gouvernements luxembourgeois et belge. L'injustice que nous commettons de cette façon, nous la réparerons dès que notre but militaire sera atteint.

« A celui qui est menacé au point où nous le sommes et qui lutte pour son bien suprême, il n'est permis que de songer au moyen de se dégager ; nous nous trouvons côte à côte avec l'Autriche. »

Il est à remarquer que M. de Bethmann-Hollweg reconnaît, sans le moindre détour, que l'Allemagne viole le droit international en envahissant le territoire belge et qu'elle commet une injustice à notre égard.

Veuillez agréer, etc.

(s) Baron BEYENS.

---

N° 36

*Lettre adressée par le ministre du Roi à Londres à M. Davignon, ministre des Affaires étrangères.*

Londres, le 4 août 1914.

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous faire savoir que le

Premier Ministre a fait cet après-midi à la Chambre des Communes une nouvelle déclaration relativement à la crise européenne.

Après avoir rappelé les principaux points exposés hier par Sir E. Grey, le Premier Ministre a donné lecture :

1° D'un télégramme de Sir F. Villiers, reçu ce matin, qui fait connaître la teneur du second ultimatum [1] adressé par le Gouvernement allemand au Gouvernement belge et qui vous a été remis ce matin (Voir n° 27) ;

2° Du télégramme par lequel vous m'annoncez la violation de la frontière à Gemmenich, dont j'ai remis copie à Sir A. Nicolson (Voir n° 30) ;

3° D'un télégramme adressé ce matin par le Gouvernement allemand à son ambassadeur à Londres dans le but évident d'égarer l'opinion publique sur son attitude. En voici la traduction d'après un journal de ce soir :

« Veuillez dissiper toute méfiance que le Gouvernement britannique pourrait avoir au sujet de nos intentions, en répétant, de la manière la plus positive, l'assurance formelle que même en cas de conflit armé avec la Belgique, l'Allemagne n'annexera sous aucun prétexte le territoire belge.

« La sincérité de cette déclaration est corro-

(1) Le premier ultimatum date du 2 août (Voir n° 20)

borée par le fait que l'Allemagne a solennellement donné sa parole à la Hollande de son intention de respecter sa neutralité.

« Il est évident que nous ne pourrions nous annexer le territoire belge d'une manière avantageuse sans faire, en même temps, une acquisition territoriale au détriment de la Hollande.

« Prière de faire bien comprendre à Sir E. Grey qu'il était impossible d'exposer l'armée allemande à une attaque française portée en traversant la Belgique, attaque qui, d'après des informations absolument incontestables, était projetée.

« En conséquence l'Allemagne n'a pas tenu compte de la neutralité belge afin d'éviter ce qui est pour elle une question de vie ou de mort, une attaque française par la Belgique [1]. »

M. Asquith a ensuite exposé à la Chambre qu'en réponse à cette note du Gouvernement allemand, le Gouvernement britannique lui avait renouvelé sa proposition de la semaine dernière, à savoir de donner au sujet de la neutralité belge les mêmes assurances que la France en avait données la semaine dernière, tant à l'Angleterre qu'à la Belgique. Le Cabinet an-

---

(1) Ce communiqué se trouve, avec quelques variantes de forme, dans le *Livre bleu* anglais et a été publié dans Pages d'histoire, fasc. 15 : *Correspondance du Gouvernement britannique*, n° 74, pages 132-133.

glais accordait à celui de Berlin jusqu'à minuit pour lui faire connaître sa réponse.

Veuillez agréer, etc.

(s) Comte DE LALAING.

---

N° 37

*Télégramme adressé par le ministre du Roi à Londres à M. Davignon, ministre des Affaires étrangères.*

Londres, le 4 août 1914.

Le ministre des Affaires étrangères a fait savoir aux ministres anglais en Norvège, Hollande, Belgique, que l'Angleterre s'attend à ce que ces trois royaumes résistent à la pression de l'Allemagne et gardent la neutralité. Dans leur résistance ils seront soutenus par l'Angleterre qui, dans ce cas, est prête à coopérer avec la France et la Russie, si tel est le désir de ces trois Gouvernements, en offrant alliance auxdits Gouvernements, pour repousser l'emploi contre eux de la force par l'Allemagne, et garantie, pour le maintien futur de l'indépendance et de l'intégrité des trois royaumes. J'ai fait remarquer que la Belgique est neutre à perpé-

tuité. Le ministre des Affaires étrangères a répondu : c'est pour le cas de neutralité violée.

(s) Comte DE LALAING.

---

N° 38

*Lettre adressée par M. Davignon, ministre des Affaires étrangères, aux ministres du Roi à Paris, Londres et Saint-Pétersbourg.*

Bruxelles, le 4 août 1914.

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance l'ordre des faits successifs qui ont marqué pendant les derniers jours les relations de la Belgique avec certaines des puissances garantes de sa neutralité et de son indépendance.

Le 31 juillet, le ministre d'Angleterre me fit une communication verbale aux termes de laquelle, en prévision d'une guerre européenne, Sir E. Grey avait demandé aux Gouvernements allemand et français, séparément, si chacun d'eux était résolu à respecter la neutralité de la Belgique dans l'éventualité où cette neutralité ne serait pas violée par aucune autre puissance.

En raison des traités existants, Sir Francis Villiers était chargé de porter cette démarche à la connaissance du Gouvernement du Roi en ajoutant que Sir E. Grey présumait que la Belgique était résolue à maintenir sa neutralité et qu'elle s'attendait à ce que les autres puissances la respectent.

J'ai dit à M. le ministre d'Angleterre que nous appréciions hautement cette communication qui répondait à notre attente et j'ai ajouté que la Grande-Bretagne ainsi que les autres puissances garantes de notre indépendance pourraient être pleinement assurées de notre ferme volonté de maintenir notre neutralité ; celle-ci ne nous paraissant d'ailleurs pas pouvoir être menacée par aucun de ces États avec lesquels nous entretenons les rapports les plus cordiaux et les plus confiants. Le Gouvernement, ai-je fait remarquer, avait donné une preuve de cette résolution en prenant dès à présent toutes les mesures militaires que la situation lui paraissait comporter.

A son tour, M. le ministre de France se déclara, le 1er août, dans une conversation verbale, autorisé à faire connaître au Gouvernement belge, qu'en cas de conflit international, le Gouvernement de la République, conformément à ses déclarations constantes, respecterait le territoire de la Belgique et qu'il ne serait amené à

modifier son attitude que dans le cas de violation de la neutralité belge par une autre puissance.

Je remerciai Son Excellence et ajoutai que nous avions déjà pris toutes les dispositions requises pour assurer le respect de notre indépendance et de nos frontières.

Le 2 août, dans la matinée, j'eus avec Sir Francis Villiers un nouvel entretien au cours duquel il me fit part de ce qu'il avait transmis télégraphiquement samedi, dès la première heure, à son Gouvernement notre conversation du 31 juillet, en ayant soin de reproduire fidèlement la déclaration solennelle qu'il avait recueillie de la volonté de la Belgique de défendre ses frontières, de quelque côté qu'elles soient envahies. Il ajouta : « Nous savons que la France vous a donné des assurances formelles; mais l'Angleterre n'a reçu à ce sujet aucune réponse de Berlin. »

Ce dernier fait ne provoqua en moi aucune émotion particulière, parce que la déclaration du Gouvernement allemand pouvait paraître surabondante en présence des traités existants. D'ailleurs le secrétaire d'État aux Affaires étrangères avait affirmé à la séance de la commission du Reichstag du 29 avril 1913 « que la neutralité de la Belgique est établie conventionnellement et que l'Allemagne a l'intention de respecter ce traité ».

Le même jour, M. de Below Saleske, ministre d'Allemagne, se présenta au ministère des Affaires étrangères à 19 heures et me remit la note ci-jointe (Voir pièce n° 20). Le Gouvernement allemand accordait au Gouvernement belge un délai de douze heures pour lui faire connaître sa décision.

Aucune hésitation ne pouvait se manifester au sujet de la réponse qu'appelait la proposition surprenante du Gouvernement allemand. Vous en trouverez une copie sous ce pli (Voir pièce n° 22).

L'ultimatum expirait le 3 août, à 7 heures du matin; comme à 10 heures aucun fait de guerre ne s'était produit, le Conseil des ministres décida qu'il n'y avait pas lieu, pour le moment, de faire appel aux puissances garantes.

Vers midi, le ministre de France m'interrogea sur ce point et me dit :

« Bien qu'en raison de la soudaineté des événements je ne sois encore chargé d'aucune déclaration, je crois cependant, m'inspirant des intentions bien connues de mon Gouvernement, pouvoir dire que, si le Gouvernement royal faisait appel au Gouvernement français comme puissance garante de sa neutralité, il répondrait immédiatement à son appel. Si cet appel n'était pas formulé, il est probable, à moins bien entendu que le souci de sa propre défense ne détermine

des mesures exceptionnelles, qu'il attendrait, pour intervenir, que la Belgique ait fait un acte de résistance effective. »

J'ai remercié M. Klobukowski de l'appui que le Gouvernement français voulait bien nous offrir éventuellement et lui ai dit que le Gouvernement du Roi ne faisait pas appel, pour l'instant, à la garantie des puissances et se réservait d'apprécier ultérieurement ce qu'il y aura lieu de faire.

Enfin, le 4 août, à 6 heures du matin, le ministre d'Allemagne me fit la communication suivante (Voir pièce n° 27).

Le Conseil des ministres délibère en ce moment au sujet de l'appel aux puissances garantes de notre neutralité.

Veuillez agréer, etc.

(s) DAVIGNON.

---

N° 39

*Télégramme adressé par le ministre du Roi à Londres à M. Davignon, ministre des Affaires étrangères.*

Londres, 4 août 1914.

L'Angleterre a sommé ce matin l'Allemagne

de respecter la neutralité belge. L'ultimatum dit que, vu la note adressée par l'Allemagne à la Belgique menaçant cette dernière de la force des armes si elle s'oppose au passage de ses troupes, vu la violation du territoire belge à Gemmenich, vu le fait que l'Allemagne a refusé de donner à l'Angleterre la même assurance que celle donnée la semaine dernière par la France, l'Angleterre doit demander à nouveau une réponse satisfaisante au sujet du respect de la neutralité belge et d'un traité dont l'Allemagne est signataire aussi bien qu'elle-même. L'ultimatum expire à minuit (1).

En conséquence de l'ultimatum de l'Angleterre à l'Allemagne, la proposition anglaise que je vous ai transmise par télégramme est annulée pour le moment.

(s) Comte DE LALAING.

(*Voir pièce n° 37.*)

---

(1) Plus exactement : la réponse doit être parvenue à Londres avant minuit. Voir ci-après, n° 41, et PAGES D'HISTOIRE, fasc. 15 : *Correspondance du Gouvernement britannique*, n° 77, pages 135-136.

## N° 40

*Lettre adressée par M. Davignon, ministre des Affaires étrangères, aux ministres de Grande-Bretagne, de France et de Russie.*

Bruxelles, le 4 août 1914.

Monsieur le Ministre,

Le Gouvernement belge a le regret de devoir annoncer à Votre Excellence que ce matin les forces armées de l'Allemagne ont pénétré sur le territoire belge, en violation des engagements qui ont été pris par traité.

Le Gouvernement du Roi est fermement décidé à résister par tous les moyens en son pouvoir.

La Belgique fait appel à l'Angleterre, à la France et à la Russie pour coopérer, comme garantes, à la défense de son territoire.

Il y aurait une action concentrée et commune ayant pour but de résister aux mesures de force employées par l'Allemagne contre la Belgique et en même temps de garantir le maintien de l'indépendance et de l'intégrité de la Belgique dans l'avenir.

La Belgique est heureuse de pouvoir déclarer qu'elle assumera la défense des places fortes.

Je saisis, etc.

(s) DAVIGNON.

---

# MERCREDI 5 AOUT

---

L'Angleterre a déclaré la guerre à l'Allemagne (*N° 41*). — La Belgique a fait appel aux puissances garantes de sa neutralité (*N^os 42 et 43*). Étant puissance neutre, le fait de repousser par la force les atteintes portées par l'Allemagne à sa neutralité ne constitue pas un acte d'hostilité contre l'Allemagne (*N° 44*). — Le ministre belge à Berlin a reçu ses passeports (*N° 45*); l'Espagne se charge des intérêts belges en Allemagne (*N^os 46 et 51*). — L'Allemagne a déclaré la guerre à la France (*N° 47*). L'Angleterre (*N^os 48 et 49*), la France et la Russie (*N° 52*) acceptent de coopérer comme puissances garantes à la défense du territoire belge. — La Hollande établit le balisage de guerre sur l'Escaut (*N° 50*).

**N° 41**

*Télégramme adressé par le ministre du Roi à Londres à M. Davignon, ministre des Affaires étrangères.*

Londres, 5 août 1914.

L'Allemagne ayant rejeté les propositions anglaises, l'Angleterre lui a déclaré que l'état de guerre existait entre les deux pays, à partir de onze heures.

(s) Comte de Lalaing.

---

N° 42

*Télégramme adressé par M. Davignon, ministre des Affaires étrangères, aux ministres du Roi à Paris, Londres et Saint-Pétersbourg.*

Bruxelles, le 5 août 1914.

Après la violation du territoire à Gemmenich, la Belgique a fait appel, par l'intermédiaire de leurs représentants accrédités à Bruxelles, à l'Angleterre, à la France et à la Russie pour coopérer, comme garantes, à la défense de son territoire.

La Belgique assume la défense des places fortes.

(s) DAVIGNON.

---

N° 43

*Lettre adressée par M. Davignon, ministre des Affaires étrangères, aux ministres du Roi à Paris, Londres et Saint-Pétersbourg.*

Bruxelles, le 5 août 1914.

Monsieur le Ministre,

Par ma dépêche du 4 août (*Voir pièce n° 38*),

j'ai eu l'honneur de vous exposer la suite des événements qui ont marqué les relations internationales de la Belgique du 31 juillet au 4 août. J'ajoutais que le Conseil des ministres examinait la question de savoir si la Belgique, dont le territoire avait été envahi depuis le matin, ferait appel à la garantie.

Le Conseil venait de se décider en faveur de l'affirmative, lorsque le ministre d'Angleterre me fit savoir que la proposition dont il m'avait saisi et d'après laquelle le Gouvernement britannique était disposé à répondre à notre appel en garantie, était annulée pour le moment (*Voir pièce n° 37*).

Un télégramme de Londres m'apprit que ce changement d'attitude était motivé par un ultimatum de l'Angleterre laissant à l'Allemagne un délai de dix heures pour évacuer le sol belge et respecter la neutralité de la Belgique (*Voir pièce n° 39*). Dans la soirée, le Gouvernement du Roi a adressé, par l'intermédiaire de leurs représentants respectifs à Bruxelles, à la France, à la Grande-Bretagne et à la Russie, la note dont vous trouverez la copie ci-jointe (*Voir pièce n° 40*).

Comme vous le remarquerez, la Belgique fait appel à l'Angleterre, à la France et à la Russie pour coopérer comme garants à la défense de son territoire et au maintien dans l'avenir de

l'indépendance et de l'intégrité du territoire. Elle assurera la défense des places fortes.

Jusqu'ici nous ne connaissons pas l'accueil qui a été réservé à notre appel.

Veuillez agréer, etc.

(s) DAVIGNON.

---

N° 44

*Lettre adressée par M. Davignon, ministre des Affaires étrangères, aux chefs de mission dans tous les pays entretenant avec la Belgique des rapports diplomatiques.*

Bruxelles, le 5 août 1914.

Monsieur le Ministre,

Par le traité du 18 avril 1839, la Prusse, la France, l'Angleterre, l'Autriche et la Russie se sont déclarées garantes du traité conclu le même jour entre S. M. le Roi des Belges et S. M. le Roi des Pays-Bas. Ce traité porte : « La Belgique formera un État indépendant et perpétuellement neutre. » La Belgique a rempli toutes ses obligations internationales, elle a accompli ses devoirs dans un esprit de loyale impartialité, elle n'a négligé aucun effort pour maintenir et faire respecter sa neutralité.

Aussi est-ce avec une pénible émotion que le Gouvernement du Roi a appris que les forces armées de l'Allemagne, puissance garante de notre neutralité, ont pénétré sur le territoire de la Belgique en violation des engagements qui ont été pris par traité.

Il est de notre devoir de protester avec indignation contre un attentat au droit des gens qu'aucun acte de notre part n'a pu provoquer.

Le Gouvernement du Roi est fermement décidé à repousser par tous les moyens en son pouvoir l'atteinte portée à sa neutralité et il rappelle qu'en vertu de l'article 10 de la convention de La Haye de 1907, concernant les droits et les devoirs des puissances et des personnes neutres en cas de guerre sur terre, ne peut être considéré comme un acte hostile le fait, par une puissance neutre, de repousser, même par la force, les atteintes à sa neutralité.

Vous voudrez bien demander d'urgence une audience au ministre des Affaires étrangères et donner lecture à Son Excellence de la présente lettre dont vous lui laisserez copie. Si l'audience ne pouvait vous être immédiatement accordée, vous ferez par écrit la communication dont il s'agit.

Veuillez agréer, etc.

(s) DAVIGNON.

---

## N° 45

*Télégramme adressé par le ministre du Roi à Berlin, à M. Davignon, ministre des Affaires étrangères.*

Berlin, le 5 août 1914.

J'ai reçu mes passeports. Je quitterai Berlin demain matin avec personnel pour la Hollande.

(s) Baron Beyens.

---

## N° 46

*Télégramme adressé par le ministre du Roi à Madrid, à M. Davignon, ministre des Affaires étrangères.*

Saint-Sébastien, 5 août 1914.

Le Gouvernement espagnol se charge des intérêts belges en Allemagne. Il donne aujourd'hui télégraphiquement des instructions à son ambassadeur à Berlin.

(s) Baron Grenier.

(*Voir pièce n° 33.*)

---

N° 47

*Lettre adressée par le ministre du Roi à Paris à M. Davignon, ministre des Affaires étrangères.*

Paris, le 5 août 1914.

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir, sous ce pli, une copie de la notification de l'état de guerre existant entre la France et l'Allemagne, qui m'a été remise aujourd'hui.

Veuillez agréer, etc.

(s) Baron GUILLAUME.

ANNEXE AU N° 47.

Le Gouvernement impérial allemand, après avoir laissé ses forces armées franchir la frontière et se livrer sur le territoire français à divers actes de meurtre et de violence; après avoir violé la neutralité du grand-duché de Luxembourg au mépris des stipulations de la convention de Londres du 11 mai 1867 et de la convention de La Haye du 18 octobre 1907, *sur les droits et devoirs des puissances et des per-*

*sonnes neutres en cas de guerre sur terre* (articles 1 à 11), conventions signées de lui ; après avoir adressé un ultimatum au Gouvernement royal de Belgique, tendant à exiger le passage des forces allemandes par le territoire belge, en violation des traités du 19 avril 1839 également signés par lui et de la susdite convention de La Haye ;

A déclaré la guerre à la France le 3 août 1914, à 18h45 ;

Le Gouvernement de la République se voit, dans ces conditions, obligé de son côté de recourir à la force des armes.

Il a en conséquence l'honneur de faire savoir par la présente au Gouvernement royal que l'état de guerre existe entre la France et l'Allemagne à dater du 3 août, 18h45.

Le Gouvernement de la République proteste auprès de toutes les nations civilisées et spécialement auprès des Gouvernements signataires des conventions et traités sus-rappelés, contre la violation par l'Empire allemand de ses engagements internationaux ; il fait toutes réserves quant aux représailles qu'il pourrait se voir amené à exercer contre un ennemi aussi peu soucieux de la parole donnée.

Le Gouvernement de la République, qui entend observer les principes du droit des gens, se conformera durant les hostilités et sous

réserve de réciprocité aux dispositions des conventions internationales signées par la France concernant le droit de la guerre sur terre et sur mer.

La présente notification faite en conformité de l'article 2 de ladite deuxième convention de La Haye du 18 octobre 1907 relative à l'ouverture des hostilités est remise à M. le ministre de Belgique à Paris, le 5 août 1914, à 14 heures.

---

## N° 48

*Communication faite le 5 août par Sir Francis Villiers, ministre d'Angleterre, à M. Davignon, ministre des Affaires étrangères.*

Je suis chargé d'informer le Gouvernement belge que le Gouvernement de S. M. Britannique considère l'action commune dans le but de résister à l'Allemagne comme étant en vigueur et justifiée par le traité de 1839.

---

### N° 49

*Télégramme adressé par le ministre du Roi à Londres à M. Davignon, ministre des Affaires étrangères.*

Londres, 5 août 1914.

L'Angleterre accepte de coopérer comme garante à la défense de notre territoire. La flotte anglaise assurera le libre passage de l'Escaut pour le ravitaillement d'Anvers.

(s) Comte DE LALAING.

---

### N° 50

*Télégramme adressé par le ministre du Roi à La Haye à M. Davignon, ministre des Affaires étrangères.*

La Haye, 5 août 1914.

Le balisage de guerre va être établi.

(s) Baron FALLON.

(*Voir pièce n° 29.*)

---

### N° 51

*Télégramme adressé par M. Davignon, ministre des Affaires étrangères, à M. le baron Grenier, ministre du Roi à Madrid.*

Bruxelles, 5 août 1914.

Exprimez au Gouvernement espagnol les remerciements très sincères du Gouvernement du Roi.

(s) DAVIGNON.

(*Voir pièce n° 46.*)

---

### N° 52

*Lettre adressée par M. Davignon, ministre des Affaires étrangères, aux ministres du Roi à Paris, Londres et Saint-Pétersbourg.*

Bruxelles, le 5 août 1914.

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous faire savoir que les ministres de France et de Russie ont fait ce matin une démarche auprès de moi, pour me

faire connaître la volonté de leurs gouvernements de répondre à notre appel et de coopérer avec l'Angleterre à la défense de notre territoire.

Veuillez agréer, etc.

(s) DAVIGNON.

---

## JEUDI 6 AOUT

---

Déclaration de neutralité de la Hollande (*N° 53*); réglementation de la navigation commerciale sur l'Escaut (*N^os 54 et 55*).

### N° 53

*Lettre adressée par le ministre des Pays-Bas à M. Davignon, ministre des Affaires étrangères.*

Bruxelles, le 6 août 1914.

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de faire parvenir ci-joint à Votre Excellence un exemplaire du numéro extraordinaire du « Staatscourant », contenant la déclaration de neutralité des Pays-Bas dans la guerre entre la Belgique et l'Allemagne, et l'Angleterre et l'Allemagne (1).

Veuillez agréer, etc.

(s) JONKHEER DE WEEDE.

---

(1) Il est permis de constater, sans prétendre faire le moindre commentaire, que la Hollande ne mentionne pas, dans sa déclaration de neutralité, la guerre entre l'Allemagne et la France.

ANNEXE AU N° 53

## LOIS, ARRÊTÉS, NOMINATIONS, ETC.

*Ministères des Affaires étrangères, de la Justice, de la Marine, de la Guerre et des Colonies.*

Les ministres des Affaires étrangères, de la Justice, de la Marine, de la Guerre et des Colonies, autorisés à cette fin par Sa Majesté la Reine, portent à la connaissance de tous ceux que la chose concerne, que le Gouvernement néerlandais observera dans la guerre qui a éclaté entre les puissances amies des Pays-Bas, Grande-Bretagne et Allemagne, et Belgique et Allemagne, une stricte neutralité et qu'en vue de l'observation de cette neutralité les dispositions suivantes ont été arrêtées :

ARTICLE 1

Dans les limites du territoire de l'État, comprenant le territoire du royaume en Europe, outre les colonies et possessions dans d'autres parties du monde, aucun genre d'hostilités n'est permis et ce territoire ne peut servir de base pour des opérations hostiles.

ARTICLE 2

Ni l'occupation d'une partie quelconque du

territoire de l'État par un belligérant, ni le passage à travers ce territoire par voie de terre par des troupes ou des convois de munitions appartenant à un des belligérants ne sont permis, non plus que le passage à travers le territoire situé à l'intérieur des eaux territoriales néerlandaises par des navires de guerre ou des bâtiments des belligérants assimilés à ceux-ci.

### Article 3

Les troupes ou les militaires, appartenant aux belligérants ou destinés à ceux-ci et arrivant sur le territoire de l'État par voie de terre, seront immédiatement désarmés et internés jusqu'à la fin de la guerre.

Les navires de guerre ou bâtiments assimilés à ces derniers, appartenant à un belligérant, qui contreviendront aux prescriptions des articles 2, 4 ou 7, ne pourront quitter ce territoire avant la fin de la guerre.

### Article 4

Les navires de guerre ou bâtiments assimilés à ces derniers, qui appartiennent à un belligérant, n'auront pas accès au territoire de l'État.

### Article 5

La disposition de l'article 4 n'est pas applicable :

1° Aux navires de guerre ou bâtiments d'un

belligérant assimilés à ces derniers, et qui par suite d'avarie ou de l'état de la mer sont tenus d'entrer dans un des ports ou rades de l'État. Les navires pourront quitter lesdits ports ou rades dès que les circonstances qui les ont contraints de s'y réfugier auront cessé d'exister;

2° Aux navires de guerre ou bâtiments assimilés, appartenant à un belligérant, et qui font escale dans un port ou une rade situés dans le territoire des colonies et possessions d'outre-mer, exclusivement dans le but de compléter leur provision de denrées alimentaires ou de combustibles. Ces navires devront repartir dès que les circonstances qui les ont forcés à faire escale ont cessé d'exister, avec cette condition que le séjour en rade ou dans le port ne pourra durer plus de vingt-quatre heures;

3° Aux navires de guerre ou bâtiments assimilés, appartenant à un belligérant, et qui sont utilisés exclusivement pour une mission religieuse, scientifique ou humanitaire.

### Article 6

Les navires de guerre ou bâtiments assimilés, appartenant à un belligérant, ne peuvent réparer leurs avaries dans les ports ou rades de l'État qu'en tant que cette réparation est indispensable à la sécurité de la navigation, et ils ne

pourront en aucune façon accroître leurs capacités de combat.

Article 7

Les navires de guerre ou bâtiments assimilés, appartenant à un belligérant, et qui, au commencement de la guerre, se trouveraient sur le territoire de l'État, sont tenus de le quitter dans les vingt-quatre heures de la publication de la présente.

Article 8

Si des navires de guerre ou bâtiments assimilés appartenant à divers belligérants se trouvent, en même temps, dans les conditions visées à l'article 5, dans une même partie du monde, et sur le territoire de l'État, un délai d'au moins vingt-quatre heures doit s'écouler entre le départ des navires de chacun des belligérants. A moins de circonstances spéciales, l'ordre de départ est déterminé par l'ordre d'arrivée. Un navire de guerre ou un bâtiment assimilé, appartenant à un belligérant, ne peut quitter le territoire de l'État que vingt-quatre heures après le départ d'un navire de commerce portant le pavillon de l'autre belligérant.

Article 9

Les navires de guerre ou bâtiments assimilés, appartenant à un belligérant, visés à l'article 5

et à l'article 7, ne peuvent être ravitaillés en denrées alimentaires dans les ports et les rades du pays que dans la mesure nécessaire pour parfaire leurs provisions jusqu'à la limite normale du temps de paix.

De même, ils ne peuvent charger de combustible que dans la mesure nécessaire pour pouvoir atteindre, avec la provision qu'ils ont encore à bord, le port le plus rapproché de leur propre pays.

Un même bâtiment ne peut être ravitaillé à nouveau en combustible qu'à l'expiration d'une période de trois mois au moins après son précédent ravitaillement dans le territoire de l'État.

### Article 10

Une prise ne peut être amenée dans le territoire que lorsqu'elle est incapable de naviguer, qu'elle tient mal la mer, qu'elle manque de combustible ou de denrées alimentaires.

Elle doit s'éloigner dès que la cause de son entrée dans le territoire cesse d'exister.

Si elle ne le fait pas, l'ordre lui sera donné de partir immédiatement; en cas de refus, il sera fait usage des moyens disponibles pour libérer la prise avec ses officiers et son équipage et pour interner l'équipage placé à bord par le belligérant qui a fait la prise.

### Article 11

Il est interdit, sur le territoire de l'État, de former des corps combattants ou d'ouvrir des bureaux de recrutement au profit des belligérants.

### Article 12

Il est interdit, sur le territoire de l'État, de prendre du service à bord de navires de guerre ou de bâtiments assimilés.

### Article 13

Il est interdit, sur le territoire de l'État, d'aménager, d'armer ou d'équiper des navires destinés à des fins militaires au profit d'un belligérant, ou de fournir ou conduire à un belligérant de tels navires.

### Article 14

Il est interdit, sur le territoire de l'État, de fournir des armes ou des munitions à des navires de guerre ou bâtiments assimilés appartenant à un belligérant, ou de leur venir en aide d'une manière quelconque en vue de l'augmentation de leur équipage ou de leur aménagement.

### Article 15

Il est interdit, sur le territoire de l'État, sauf autorisation préalable des autorités locales com-

pétentes, de faire des réparations aux navires de guerre ou bâtiments assimilés appartenant à un belligérant, ou de leur fournir des provisions de bouche ou de combustible.

ARTICLE 16

Il est interdit, sur le territoire de l'État, de coopérer au dégréement ou à la réparation de prises, sauf en ce qui est nécessaire pour les rendre propres à tenir la mer; ainsi que d'acheter des prises ou des marchandises confisquées, et de les recevoir en échange, en don ou en dépôt.

ARTICLE 17

Le territoire de l'État comprend la mer côtière sur une largeur de 3 milles marins à raison de 60 par degré de latitude, à partir de la laisse de la basse mer.

En ce qui concerne les baies, cette distance de 3 milles marins est mesurée à partir d'une ligne droite tirée à travers la baie aussi près que possible de l'entrée, au point où l'ouverture de la baie ne dépasse pas 10 milles marins, à raison de 60 par degré de latitude.

ARTICLE 18

En outre, l'attention est attirée sur les articles 100, 1° et 205 du Code pénal; Indisch Staatsblad 1905, n° 62; article 7-4° de la loi sur

la qualité de Néerlandais et sur le domicile (Nederlandsch Staatsblad 1892, n° 268; 1910, n° 216); article 2, n° 3, de la loi sur la qualité de sujet néerlandais (Nederlandsch Staatsblad 1910, n° 55; Indisch Staatsblad 1910, n° 296; articles 54 et 55 du Code pénal de Surinam; articles 54 et 55 du Code pénal de Curaçao).

De même, l'attention des commandants de navires, armateurs et affréteurs, est attirée sur le danger et les inconvénients auxquels ils s'exposeraient en ne respectant pas le blocus effectif des belligérants, en transportant de la contrebande de guerre ou des dépêches militaires pour les belligérants (à moins qu'il ne s'agisse du service postal régulier) ou en exécutant pour eux d'autres services de transport.

Quiconque se rendrait coupable d'actes prévus ci-dessus, s'exposerait à toutes les conséquences de ces actes, et ne pourrait obtenir à cet égard aucune protection ni intervention du Gouvernement néerlandais.

### N° 54

*Télégramme adressé par M. Davignon, ministre des Affaires étrangères, à M. le baron Fallon, ministre du Roi à La Haye.*

Bruxelles, 6 août 1914.

Veuillez communiquer au Gouvernement néerlandais la note suivante :

« Le Gouvernement belge a pris note de l'établissement du balisage de guerre sur l'Escaut et de ce que le Gouvernement hollandais assurera le maintien de la navigation.

« Il conviendrait que la navigation pût se faire à partir de trente minutes avant le lever du soleil jusqu'à trente minutes après son coucher et que l'échange des pilotes se fît à Bath.

« Si désireux qu'il soit de consentir aux demandes du Gouvernement hollandais, le Gouvernement belge estime qu'il y a lieu, à raison des ports du littoral, de maintenir les bateaux-phares de Wielingen et de Wandelaar, ainsi que les bouées du chenal de Wielingen. »

(s) DAVIGNON.

(*Voir pièce n° 50.*)

N° 55

*Télégramme adressé par le ministre du Roi à La Haye à M. Davignon, ministre des Affaires étrangères.*

La Haye, 6 août 1914.

La navigation sur l'Escaut peut se faire dès l'aube et tant qu'il fait clair. Les bouées de Wielingen seront rétablies. L'échange des pilotes à Hansweert est plus facile et mieux organisé. Insistez-vous pour Bath ?

(s) Baron FALLON.

———

## VENDREDI 7 AOUT

---

La Belgique est d'accord avec la Hollande au sujet de la réglementation de la navigation commerciale sur l'Escaut (*N° 56*). — Elle souhaite la neutralisation du bassin conventionnel du Congo (*N°s 57 et 58*).

### N° 56

*Télégramme adressé par M. Davignon, ministre des Affaires étrangères, à M. le baron Fallon, ministre du Roi à La Haye.*

Bruxelles, 7 août 1914.

Veuillez exprimer au Gouvernement néerlandais les remerciements sincères du Gouvernement belge pour les mesures prises pour assurer la navigation sur l'Escaut. Le Gouvernement est d'accord avec le Gouvernement hollandais au sujet de la durée de la navigation. Il avait proposé Bath, mais accepte Hansweert, puisque ce port est mieux outillé pour l'échange des pilotes.

(s) DAVIGNON.

N° 57

*Télégramme adressé par M. Davignon, ministre des Affaires étrangères, aux ministres du Roi à Paris et à Londres.*

Bruxelles, 7 août 1914.

La Belgique souhaite que la guerre ne soit pas étendue en Afrique Centrale. Le gouverneur du Congo belge a reçu pour instructions d'observer une attitude strictement défensive. Priez le Gouvernement français (anglais) de faire savoir si son intention est de proclamer la neutralité au Congo français (colonies britanniques du bassin conventionnel du Congo), conformément à l'article onze de l'Acte général de Berlin. Un télégramme de Boma annonce que les hostilités sont probables entre Français et Allemands dans l'Oubanghi.

(s) DAVIGNON.

N° 58

*Lettre adressée par M. Davignon, ministre des Affaires étrangères, aux ministres du Roi à Paris et à Londres.*

Bruxelles, le 7 août 1914.

Monsieur le Ministre,

Comme suite à mon télégramme de ce matin, j'ai l'honneur de vous prier de porter à la connaissance du Gouvernement français (anglais) l'information suivante :

Tout en prescrivant au gouverneur général du Congo de prendre des mesures de défense sur les frontières communes de la colonie belge et des colonies allemandes de l'Est africain et du Cameroun, le Gouvernement du Roi a invité ce haut fonctionnaire à s'abstenir de toute action offensive contre ces colonies.

Vu la mission civilisatrice commune aux nations colonisatrices, le Gouvernement belge désire, en effet, par un souci d'humanité, ne pas étendre le champ des hostilités à l'Afrique Centrale. Il ne prendra donc point l'initiative d'infliger une pareille épreuve à la civilisation dans cette région et les forces militaires qu'il y possède n'entreront en action que dans le

cas où elles devraient repousser une attaque directe contre ses possessions africaines.

J'attacherais du prix à savoir si le Gouvernement de la République (de S. M. Britannique) partage cette manière de voir et, le cas échéant, s'il entre dans ses intentions, à l'occasion du conflit actuel, de se prévaloir de la disposition de l'article onze de l'Acte général de Berlin pour placer sous le régime de la neutralité celles de ses colonies qui sont comprises dans le bassin conventionnel du Congo.

J'adresse une communication identique à votre collègue à Londres (Paris).

Veuillez agréer, etc.

(s) Davignon.

---

## SAMEDI 8 AOUT

La France réserve sa réponse à la proposition belge de neutraliser le bassin conventionnel du Congo (*N° 59*).

**N° 59**

*Lettre adressée par le ministre du Roi à Paris à M. Davignon, ministre des Affaires étrangères.*

Paris, le 8 août 1914.

Monsieur le Ministre,

J'ai eu l'honneur de parler au Président de la République de votre télégramme d'hier. Je l'avais reçu dans la soirée et l'avais immédiatement communiqué au ministère des Affaires étrangères. On avait demandé à réfléchir avant de me répondre.

M. Poincaré m'a promis de parler de cette question aujourd'hui au ministre des Colonies. A première vue, il ne verrait guère d'inconvénient à proclamer la neutralité du Congo fran-

çais, mais il réserve cependant sa réponse. Il croit que des faits de guerre ont déjà éclaté dans l'Oubanghi. Il a profité de la circonstance pour me rappeler que la protection que nous accorde la France s'étend aussi à nos colonies et que nous n'avons rien à craindre.

Veuillez agréer, etc.

(s) Baron GUILLAUME.

---

## DIMANCHE 9 AOUT

La Belgique reçoit, par l'intermédiaire de la Hollande, communication d'une nouvelle proposition de l'Allemagne, qui reproduit l'ultimatum du 2 août (*N° 60*). — La France est disposée à accepter la neutralisation du bassin conventionnel du Congo (*N° 61*).

### N° 60

*Télégramme adressé par le ministre du Roi à La Haye à M. Davignon, ministre des Affaires étrangères.*

La Haye, 9 août 1914.

Le ministre des Affaires étrangères m'a prié de vous transmettre les informations suivantes, parce que le ministre d'Amérique à Bruxelles s'y refuse.

La forteresse de Liége a été prise d'assaut après une défense courageuse. Le Gouvernement allemand regrette très profondément que par suite de l'attitude du Gouvernement belge contre l'Allemagne, on en est arrivé à des rencontres sanglantes. L'Allemagne ne vient pas

en ennemie en Belgique, c'est seulement par la force des événements qu'elle a dû, à cause des mesures militaires de la France, prendre la grave détermination d'entrer en Belgique et d'occuper Liége comme point d'appui pour ses opérations militaires ultérieures. Après que l'armée belge a, par sa résistance héroïque contre une grande supériorité, maintenu l'honneur de ses armes, le Gouvernement allemand prie le Roi des Belges et le Gouvernement belge d'éviter à la Belgique les horreurs ultérieures de la guerre. Le Gouvernement est prêt à tous accords avec la Belgique qui peuvent se concilier avec ses arrangements (*Voir pièce n° 70*) avec la France. L'Allemagne assure encore solennellement qu'elle n'a pas l'intention de s'approprier le territoire belge et que cette intention est loin d'elle. L'Allemagne est toujours prête à évacuer la Belgique aussitôt que l'état de guerre le lui permettra.

L'ambassadeur des États-Unis avait prié son collègue de se charger de cette tentative de médiation. Le ministre des Affaires étrangères a accepté sans enthousiasme cette mission. Je m'en suis chargé pour lui faire plaisir.

(s) Baron Fallon.

---

## N° 61

*Télégramme adressé par le ministre du Roi à Paris à M. Davignon, ministre des Affaires étrangères.*

Paris, 9 août 1914.

Le Gouvernement français est très disposé à proclamer la neutralité des possessions du bassin conventionnel du Congo et prie l'Espagne de le proposer à Berlin.

(s) Baron Guillaume.

(*Voir pièce n° 59.*)

## LUNDI 10 AOUT

Texte officiel et fautif de la proposition allemande (*N° 62*). Le Gouvernement belge y répondra prochainement (*N° 63*). Il demande des éclaircissements sur un mot douteux (*N° 64*). Il transmet aux puissances garantes le texte et la réponse qu'il se propose de faire (*N° 65*). — Le ministre belge à Luxembourg est obligé par les Allemands de revenir en Belgique ; mais le chargé d'affaires luxembourgeois reste à Bruxelles (*N° 66*).

**N° 62.**

*Lettre adressée par le ministre du Roi à La Haye à M. Davignon, ministre des Affaires étrangères.*

La Haye, 10 août 1914.

Monsieur le Ministre,

Répondant à un appel téléphonique, hier à 9 heures du soir, je me suis rendu au département des Affaires étrangères.

Le Jhr. Loudon m'a dit que mon collègue d'Allemagne sortait de son cabinet et lui avait

remis un document que le représentant des États-Unis à Bruxelles avait refusé de vous transmettre.

Le diplomate américain, chargé de la légation d'Allemagne à Bruxelles, a prétendu qu'il n'a pas reçu d'ordres spéciaux de Washington pour intervenir officiellement auprès du Gouvernement belge dans l'intérêt de l'Allemagne.

Le ministre d'Amérique a, en conséquence, télégraphié à son collègue à La Haye, lequel a informé le représentant allemand du refus de Mr. Whitlock.

La première démarche a donc été faite par le Gouvernement allemand auprès de l'ambassadeur des États-Unis à Berlin (1).

Dans ces conditions et vu l'urgence que présentent ces affaires, M. von Müller a prié le Jhr. Loudon de servir d'intermédiaire du Gouvernement allemand auprès de vous.

Son Excellence m'a lu le texte allemand du document. Je n'ai pas caché mon étonnement de cette tentative de médiation et sa faible chance de succès dans cette forme; mais uniquement pour être agréable au ministre des

---

(1) Si l'on comprend bien la dépêche nº 60 et la lettre nº 62, il semble qu'on doive lire ici *Bruxelles* ou *La Haye* et non *Berlin*.

Affaires étrangères des Pays-Bas, j'ai promis de vous télégraphier immédiatement; ce que j'ai fait hier.

Vous trouverez, sous ce pli, le document allemand dans son texte original et en traduction.

(s) Baron Fallon.

PREMIÈRE ANNEXE AU N° 62

Die Festung Lüttich ist nach tapfrer Gegenwehr im Sturm genommen worden. Die Deutsche Regierung bedauert es auf das tiefste, dass es infolge der Stellungnahme der Belgischen Regierung gegen Deutschland zu blütigen Zusammenstössen gekommen ist. Deutschland kommt nicht als Feind nach Belgien. Nur unter dem Zwang der Verhältnisse hat es angesichts der militärischen Massnahmen Frankreichs den schweren Entschluss fassen müssen, in Belgien einzurücken und Lüttich als Stützpunkt für seine weiteren militärischen Operationen besetzen zu müssen. Nachdem die Belgische Armee in heldenmutigem Widerstand gegen die grosse Ueberlegenheit ihre Waffenehre auf das glänzendste gewährt hat, bittet die Deutsche Regierung Seine Majestät den König und die Belgische Regierung, Belgien die weiteren Schrecken des Krieges zu ersparen. Die Deutsche Regierung

ist zu jedem Abkommen mit Belgien bereit das sich irgendwie mit Rücksicht auf seine Auseinandersetzung mit Frankreich vernigen lässt (1). Deutschland versichert nochmals feierlichst, dass es nicht von der Absicht geleitet gewesen ist sich Belgisches Gebiet anzueignen, und dass ihm diese Absicht durchaus fernliegt. Deutschland ist noch immer bereit das Belgische Königreich unverzüglich zu räumen, sobald die Kriegslage es ihm gestattet. « Der hiesige Amerikanische Botschafter ist mit diesem Vermittlungsversuch seines Brüsseler Kollegen einverstanden (2). »

### DEUXIÈME ANNEXE AU N° 62

(Traduction.)

La forteresse de Liége a été prise d'assaut après une défense courageuse. Le Gouvernement allemand regrette le plus profondément que par suite de l'attitude du Gouvernement

(1) *Sic.* Il faut lire sans doute : *vereinigen.* La phrase est obscure et prête à équivoque, d'autant plus qu'elle comporte une erreur, et le mot *seine* doit être, paraît-il, remplacé par *ihre,* ce qui change totalement le sens de *Auseinandersetzung.* Voir ci-après les nos 64 et 70.

(2) Ces trois dernières lignes sont entre guillemets dans le texte (tel qu'il a été publié dans le Livre gris du Gouvernement belge, reproduit dans le présent fascicule). Elles paraissent en contradiction avec les faits relatés aux nos 60 et 62.

belge contre l'Allemagne on en soit arrivé à des rencontres sanglantes. L'Allemagne ne vient pas en ennemie en Belgique. C'est seulement par la force des événements qu'elle a dû, à cause des mesures militaires de la France, prendre la grave détermination d'entrer en Belgique et d'occuper Liége comme point d'appui pour ses opérations militaires ultérieures. Après que l'armée belge a, dans une résistance héroïque contre une grande supériorité, maintenu l'honneur de ses armes de la façon la plus brillante, le Gouvernement allemand prie Sa Majesté le Roi et le Gouvernement belge d'éviter à la Belgique les horreurs ultérieures de la guerre. Le Gouvernement allemand est prêt à tout accord avec la Belgique, qui peut se concilier de n'importe quelle manière avec ses arrangements avec la France (*Voir n° 70*). L'Allemagne assure encore une fois solennellement qu'elle n'a pas été dirigée par l'intention de s'approprier le territoire belge et que cette intention est loin d'elle. L'Allemagne est encore toujours prête à évacuer la Belgique aussitôt que l'état de la guerre le lui permettra.

L'ambassadeur des États-Unis ici est d'accord avec cette tentative de médiation de son collègue de Bruxelles.

---

### N° 63.

*Télégramme adressé par M. Davignon, ministre des Affaires étrangères, à M. le baron Fallon, ministre du Roi à La Haye.*

Bruxelles, le 10 août 1914.

Le Gouvernement du Roi a reçu les propositions que le Gouvernement allemand lui a fait parvenir par l'entremise du Gouvernement néerlandais. Il vous transmettra prochainement sa réponse.

(s) DAVIGNON.

(*Voir pièce n° 62 et annexes.*)

---

### N° 64

*Télégramme adressé par M. Davignon, ministre des Affaires étrangères, au ministre du Roi à La Haye.*

Bruxelles, le 10 août 1914.

Un doute subsiste quant à la signification du mot « Auseinandersetzung » que vous traduisez par « arrangement ». Veuillez vous informer si,

dans la pensée du Gouvernement allemand, il s'agit des arrangements que nous aurions pris avec la France ou du règlement du différend entre la France et l'Allemagne.

(s) DAVIGNON.

---

N° 65

*Lettre adressée par M. Davignon, ministre des Affaires étrangères, aux ministres de Grande-Bretagne, Russie et France, accrédités en Belgique.*

Bruxelles, le 10 août 1914.

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de faire savoir à Votre Excellence que le ministre du Roi à La Haye, à la demande du ministre des Affaires étrangères des Pays-Bas, nous a transmis la proposition suivante du Gouvernement allemand (*Voir pièce n° 62, annexe 2*).

Voici le texte de la réponse que le Gouvernement du Roi se propose de faire à cette communication :

« La proposition que nous fait le Gouvernement allemand reproduit la proposition qui

avait été formulée dans l'ultimatum du 2 août. Fidèle à ses devoirs internationaux, la Belgique ne peut que réitérer sa réponse à cet ultimatum, d'autant plus que depuis le 3 août sa neutralité a été violée, qu'une guerre douloureuse a été portée sur son territoire et que les garants de sa neutralité ont loyalement et immédiatement répondu à son appel. »

Le Gouvernement du Roi tient à ce que les puissances garantes de la neutralité de la Belgique aient connaissance de ces documents.

Je saisis, etc.

(s) Davignon.

---

N° 66

*Lettre adressée par M. Davignon, ministre des Affaires étrangères, aux ministres du Roi à Londres, Paris et Saint-Pétersbourg.*

Bruxelles, le 10 août 1914.

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous faire connaître les circonstances qui ont amené le départ de Luxembourg du représentant du Roi.

Le général commandant des troupes alle-

mandes dans le grand-duché de Luxembourg fit part, le 8 août, au ministre d'Allemagne en cette ville, de la volonté des autorités militaires de provoquer le départ du représentant du Roi près la cour grand-ducale.

M. von Buch adressa à M. Eyschen, président du Gouvernement, une lettre dont la traduction suit :

Luxembourg, le 8 août 1914.

Excellence,

En conséquence de l'attitude complètement hostile que la Belgique a prise vis-à-vis de l'Allemagne, les autorités militaires se voient contraintes d'insister pour le départ d'ici du ministre de Belgique.

Son Excellence le général commandant fait prier le comte van den Steen de Jehay d'organiser son voyage de départ de telle façon qu'il puisse, endéans les 24 heures, entrer en relation personnellement à Coblence avec le général de Ploetz, au sujet de son voyage ultérieur. Le départ n'est possible que par la voie Trèves-Coblence.

(s) DE BUCH.

M. Eyschen transmit cette lettre le même

jour au comte van den Steen de Jehay, dans les termes suivants :

Luxembourg, le 8 août 1914.

Monsieur le Ministre,

J'ai le très vif regret de vous communiquer ci-joint copie d'une lettre du ministre d'Allemagne m'informant que l'autorité militaire allemande demande votre départ.

Vous y trouverez les conditions y attachées.

M. von Buch me dit que les autorités militaires conseilleraient plutôt le voyage par chemin de fer, parce que le voyage en automobile vous exposerait à être arrêté trop souvent pour des motifs de contrôle. Mais le choix vous est abandonné.

Le ministre d'Allemagne viendra chez moi prendre votre réponse.

Je ne saurais vous dire combien la tâche que je remplis en ce moment m'est pénible. Je n'oublierai jamais les relations si agréables que nous avons eues et je fais des vœux pour que votre voyage se fasse dans les meilleures conditions.

(s) EYSCHEN.

Le Gouvernement belge estimant que le Gouvernement grand-ducal n'avait pas eu le choix de son attitude et que celle qu'il avait été obligé d'adopter n'impliquait en aucune manière une intention discourtoise à l'égard du Roi et de la Belgique, décida qu'il n'y avait pas lieu, dans ces conditions, de prier le chargé d'affaires du Grand-Duché de quitter la Belgique.

Veuillez agréer, etc.

(s) Davignon.

---

# MARDI 11 AOUT

Les États-Unis acceptent de protéger les intérêts allemands en Belgique (*N° 67*). — L'Angleterre (*N° 68*) et la France (*N° 69*) donnent leur adhésion à la réponse que la Belgique va faire à la proposition allemande.

## N° 67

*Lettre adressée à M. Davignon, ministre des Affaires étrangères, par le ministre des États-Unis, accrédité à Bruxelles.*

Bruxelles, le 11 août 1914.

Monsieur le Ministre,

La légation a reçu aujourd'hui de Washington une dépêche l'informant que le Gouvernement des États-Unis avait, à la demande du Gouvernement allemand, consenti à titre de courtoisie internationale, à accepter la protection des intérêts des sujets allemands en Belgique.

En vertu des instructions qui accompagnaient

cette dépêche, nous nous occuperons donc, si vous n'y voyez pas d'inconvénient, d'exercer nos bons et amicaux offices auprès du Gouvernement du Roi pour la protection des sujets allemands. Les agréables rapports que nous avons eus à ce sujet jusqu'à présent me donnent la conviction que c'est avec le même et mutuel sentiment que nous pourrons les poursuivre, dans le même but.

Je saisis cette occasion, Monsieur le Ministre, pour vous renouveler l'assurance de ma haute considération.

(s) Brand WHITLOCK.

---

N° 68

*Lettre adressée à M. Davignon, ministre des Affaires étrangères, par sir Francis H. Villiers, ministre d'Angleterre.*

(Traduction.)

Bruxelles, le 11 août 1914.

Monsieur le Ministre,

J'ai télégraphié à Sir Edward Grey la communication allemande et la réponse projetée.

J'ai reçu l'ordre d'exprimer à Votre Excel-

lence l'entière approbation du Gouvernement de Sa Majesté Britannique. Ce dernier ne peut que se déclarer d'accord sur les termes de la réponse que le Gouvernement belge se propose de faire à une tentative de semer la désunion parmi les pays maintenant unis pour la défense des traités violés par l'Allemagne.

Je saisis, etc.

(s) F. H. VILLIERS.

(*Voir pièce n° 65.*)

---

N° 69

*Lettre adressée à M. Davignon, ministre des Affaires étrangères, par le ministre de France, accrédité à Bruxelles.*

Bruxelles, le 11 août 1914.

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de faire savoir à Votre Excellence que le Gouvernement français donne son entière adhésion à la réponse que le Gouvernement belge se propose de faire au nouvel ultimatum de l'Allemagne.

Cette réponse est bien celle qu'on pouvait

attendre d'un Gouvernement et d'un peuple qui ont résisté aussi héroïquement à la violation odieuse de leur territoire.

La France continuera à remplir ses devoirs de garante de la neutralité belge et de fidèle amie de la Belgique.

Je saisis, etc.

(s) KLOBUKOWSKI.

(*Voir pièce n° 65.*)

---

# MERCREDI 12 AOUT

Correction du texte de la proposition allemande (*N° 70*), qui reproduit la proposition formulée dans l'ultimatum du 2 août : la Belgique ne peut que réitérer sa réponse à cet ultimatum (*N° 71*).

## N° 70

*Télégramme adressé à M. Davignon, ministre des Affaires étrangères, par le ministre du Roi à La Haye.*

La Haye, 12 août 1914.

Le texte allemand contenait une faute; au lieu de « seine Auseinandersetzung » il faut lire « ihre » et donc traduire « son conflit avec la France ».

(s) Baron Fallon.

(*Voir pièce n° 64.*)

### N° 71

*Télégramme adressé par M. Davignon, ministre des Affaires étrangères, à M. le baron Fallon, ministre du Roi à La Haye.*

Bruxelles, 12 août 1914.

Prière de remettre le télégramme suivant au ministre des Affaires étrangères : La proposition que nous fait le Gouvernement allemand reproduit la proposition qui avait été formulée dans l'ultimatum du 2 août. Fidèle à ses devoirs internationaux, la Belgique ne peut que réitérer sa réponse à cet ultimatum, d'autant plus que depuis le 3 août sa neutralité a été violée, qu'une guerre douloureuse a été portée sur son territoire et que les garants de sa neutralité ont loyalement et immédiatement répondu à son appel.

(s) Davignon.

---

# JEUDI 13 AOUT

---

La Russie félicite la Belgique de son attitude ferme et digne (N° 72). Transmission de la réponse belge à la proposition allemande (N° 73).

N° 72

*Télégramme adressé à M. Davignon, ministre des Affaires étrangères, par S. E. M. Sazonoff, président du Conseil des ministres de Russie.*

Saint-Pétersbourg, 13 août 1914.

Veuillez remercier le Gouvernement royal pour sa communication et lui exprimer le plaisir que le Gouvernement impérial éprouve à voir son attitude ferme et digne dont il le félicite très vivement.

(s) SAZONOFF.

(*Voir pièce n° 65.*)

---

N° 73

*Lettre adressée à M. Davignon, ministre des Affaires étrangères, par le ministre du Roi à La Haye.*

La Haye, le 13 août 1914.

Monsieur le Ministre,

J'ai eu l'honneur de recevoir votre télégramme d'hier et j'ai remis aussitôt à M. le ministre des Affaires étrangères la réponse de la Belgique à la seconde proposition allemande.

Son Excellence m'a promis de faire parvenir immédiatement au ministre d'Allemagne la communication du Gouvernement du Roi.

Veuillez agréer, etc.

(s) Baron Fallon.

(*Voir pièce n° 71.*)

## DIMANCHE 16 AOUT ET JOURS SUIVANTS

La neutralisation du bassin conventionnel du Congo paraît difficile à la France (*N° 74*) comme à l'Angleterre (*N° 75*) et, d'ailleurs, l'Allemagne attaque le Congo belge (*N° 76*). — Le 28 août : déclaration de guerre de l'Autriche-Hongrie à la Belgique, transmise par la Hollande (*N° 77*). — Réponse de la Belgique aux assertions autrichiennes formulées dans la déclaration de guerre (*N° 78*) et aux allégations de l'Allemagne contre la Belgique dont il est fait mention dans le Livre bleu anglais (*N° 79*).

### N° 74

*Lettre adressée par le ministre du Roi à Paris, à M. Davignon, ministre des Affaires étrangères.*

Paris, le 16 août 1914.

Monsieur le Ministre.

Au cours de l'entretien que j'ai eu ce matin avec M. de Margerie, j'ai amené la conversation sur les affaires coloniales et sur la démarche que vous m'avez chargé de faire par votre télégramme et votre dépêche du 7 de ce mois.

Mon interlocuteur m'a rappelé que le Gouvernement de la République s'était adressé à l'Espagne, qui n'avait pas donné réponse avant d'avoir l'avis de l'Angleterre. Il paraît que celle-ci continue à ne pas donner de réponse.

M. de Margerie estime qu'en présence de la situation actuelle, il importe de frapper l'Allemagne partout où on peut l'atteindre ; il croit que telle est aussi l'opinion de l'Angleterre qui aura certes des prétentions à faire valoir ; la France désire reprendre la partie du Congo qu'elle a dû céder à la suite des incidents d'Agadir. Un succès, me dit mon interlocuteur, ne serait pas difficile à obtenir.

Veuillez agréer, etc.

(s) Baron GUILLAUME.

(*Voir pièces nos 57 et 58.*)

---

## N° 75

*Lettre adressée par le ministre du Roi à Londres, à M. Davignon, ministre des Affaires étrangères.*

Londres, le 17 août 1914.

Monsieur le Ministre,

En réponse à votre dépêche du 7 août, j'ai

l'honneur de vous faire savoir que le Gouvernement britannique ne peut se rallier à la proposition belge tendant à respecter la neutralité des possessions des puissances belligérantes dans le bassin conventionnel du Congo.

Les troupes allemandes de l'Est Africain allemand ont déjà pris l'offensive contre le protectorat anglais de l'Afrique Centrale. D'autre part, des troupes britanniques ont déjà attaqué le port allemand de Dar-Es-Salaam, où elles ont détruit la station de télégraphie sans fil.

Dans ces circonstances, même si le Gouvernement anglais était persuadé de l'utilité politique et stratégique de la proposition belge, il ne pourrait l'adopter.

Le Gouvernement de Londres croit que les forces qu'il envoie en Afrique seront suffisantes pour vaincre toute opposition. Il fera tous ses efforts pour empêcher des soulèvements dans la population indigène.

La France est du même avis que l'Angleterre, vu l'activité allemande que l'on remarque près de Bonar et Ekododo.

Veuillez agréer, etc.

(s) Comte DE LALAING.

(*Voir pièces nos 57 et 58.*)

---

## N° 76

*Télégramme adressé par le vice-gouverneur du Katanga à M. Renkin, ministre des Colonies.*

Elisabethville, 26 août 1914.

Allemands continuant leurs escarmouches au Tanganika ont attaqué le 22 août le port de Lukuga. Ils ont eu deux noirs tués et deux blessés. De nouvelles attaques sont attendues.

(s) TOMBEUR.

---

## N° 77

*Télégramme adressé par le comte Clary et Aldringen, ministre d'Autriche-Hongrie, à M. Davignon, ministre des Affaires étrangères, et transmis par l'intermédiaire du ministre des Affaires étrangères des Pays-Bas.*

La Haye, le 28 août 1914.

D'ordre de mon Gouvernement j'ai l'honneur de notifier à Votre Excellence ce qui suit : « Vu que la Belgique, après avoir refusé d'accepter les propositions qui lui avaient été adressées à

plusieurs reprises par l'Allemagne, prête sa coopération militaire à la France et à la Grande-Bretagne qui, toutes deux, ont déclaré la guerre à l'Autriche-Hongrie, et en présence du fait que, comme il vient d'être constaté, les ressortissants autrichiens et hongrois se trouvant en Belgique ont, sous les yeux des autorités royales, dû subir un traitement contraire aux exigences les plus primitives de l'humanité et inadmissible même vis-à-vis des sujets d'un État ennemi, l'Autriche-Hongrie se voit dans la nécessité de rompre les relations diplomatiques et se considère dès ce moment en état de guerre avec la Belgique. Je quitte le pays avec le personnel de la légation et confie la protection de mes administrés au ministre des États-Unis d'Amérique en Belgique. De la part du Gouvernement impérial et royal, les passeports sont remis au comte Errembault de Dudzeele. »

(s) Clary.

---

## N° 78

*Télégramme adressé par M. Davignon, ministre des Affaires étrangères, à M. le baron Fallon, ministre du Roi à La Haye.*

Anvers, le 29 août 1914.

Prière accuser réception à légation Autriche par intermédiaire ministre Affaires étrangères déclaration de guerre Autriche-Hongrie à Belgique et ajouter ce qui suit :

« La Belgique a toujours entretenu des relations d'amitié avec tous ses voisins sans distinction. Elle a scrupuleusement rempli les devoirs que la neutralité lui impose. Si elle n'a pas cru pouvoir accepter les propositions de l'Allemagne, c'est que celles-ci avaient pour objet la violation des engagements qu'elle a pris à la face de l'Europe, engagements qui ont été les conditions de la création du royaume de Belgique. Elle n'a pas cru qu'un peuple, quelque faible qu'il soit, puisse méconnaître ses devoirs et sacrifier son honneur en s'inclinant devant la force. Le Gouvernement a attendu, non seulement les délais de l'ultimatum, mais la violation de son territoire par les troupes allemandes avant de faire appel à la France et à l'Angleterre, garantes de sa neutralité au même

titre que l'Allemagne et l'Autriche-Hongrie, pour coopérer au nom et en vertu des traités à la défense du territoire belge.

« En repoussant par les armes les envahisseurs, elle n'a même pas accompli un acte d'hostilité aux termes de l'article 10 de la convention de La Haye, sur les droits et devoirs des puissances neutres.

« L'Allemagne a reconnu elle-même que son agression constitue une violation du droit des gens et, ne pouvant la justifier, elle a invoqué son intérêt stratégique.

« La Belgique oppose un démenti formel à l'affirmation que les ressortissants autrichiens et hongrois auraient subi en Belgique un traitement contraire aux exigences les plus primitives de l'humanité.

« Le Gouvernement royal a donné, dès le début des hostilités, les ordres les plus stricts quant à la sauvegarde des personnes et des propriétés austro-hongroises. »

(s) DAVIGNON.

---

## N° 79

*Lettre adressée par M. Davignon, ministre des Affaires étrangères, aux légations du Roi à l'étranger.*

Anvers, le 29 août 1914.

Monsieur le Ministre,

Sous la date du 17 août, j'ai adressé au ministre du Roi à Londres une lettre dans laquelle j'ai cru devoir relever certaines allégations produites par le Gouvernement allemand, et dont faisait mention le *Blue Book* publié récemment par le Gouvernement anglais.

J'ai l'honneur de placer sous vos yeux une copie de cette lettre et de ses annexes. Veuillez, je vous prie, en donner connaissance au Gouvernement auprès duquel vous êtes accrédité.

Veuillez agréer, etc.

(s) DAVIGNON.

## 1re ANNEXE AU N° 79

*Lettre adressée par M. Davignon, ministre des*

*Affaires étrangères, au comte de Lalaing, ministre du Roi à Londres.*

Bruxelles, le 17 août 1914.

Monsieur le Comte,

Le *Blue Book* publié récemment par le Gouvernement britannique reproduit, sous le n° 122 (page 65), le texte d'un télégramme adressé de Berlin, le 31 juillet, par Sir E. Goschen à Sir E. Grey, télégramme dont j'extrais le passage suivant :

« It appears from what he (His Excellency The Secretary of State) said that German Government consider that certain hostile acts have been already committed by Belgium. As an instance of this, he alleged that a consignment of corn of Germany had been placed under an embargo already (1). »

Le fait auquel le Secrétaire d'État allemand

(1) « Il paraît, d'après ce qu'elle (Son Excellence le Secrétaire d'État) a dit, que le Gouvernement allemand considère que des actes d'hostilité ont déjà été commis par la Belgique. Il m'a cité, comme exemple, ce fait que déjà l'embargo avait été mis sur un chargement de blé à destination de l'Allemagne. » (P. 84 de l'édition française du Livre bleu anglais ; document reproduit dans les extraits publiés aux PAGES D'HISTOIRE, fasc. 15 : *Correspondance du Gouvernement britannique,* n° 53, p. 105.)

des Affaires étrangères a fait allusion dans son entretien avec Sir E. Goschen, et qu'il considérait comme un acte hostile de la part de la Belgique, se rapporte sans doute à l'application des arrêtés royaux du 30 juillet, qui ont prohibé provisoirement l'exportation de Belgique de certains produits. Comme vous le constaterez par l'exposé que je tiens à vous faire ci-après, le fait qui nous est reproché n'a nullement le caractère qu'on a voulu lui donner en Allemagne.

Des arrêtés royaux datés du 30 juillet et publiés au *Moniteur belge* du lendemain ont prohibé à titre provisoire, par toutes les frontières de terre et de mer, l'exportation d'une série de produits, des céréales notamment. Sous la date du 31 juillet, M. le ministre d'Allemagne à Bruxelles me signala que la douane d'Anvers retenait des chargements de grains à destination de l'Allemagne qui, simplement transbordés dans notre port, ne faisaient en réalité qu'y *transiter*. M. de Below Saleske demandait la libre sortie des bateaux portant ces chargements. Le jour même où il reçut la réclamation du ministre d'Allemagne, mon département en saisit le ministère des Finances, et dès le surlendemain 2 août, celui-ci nous annonça qu'il avait été transmis à la douane belge des instructions donnant pleine et entière satisfaction à l'Allemagne.

Je crois ne pouvoir mieux faire, Monsieur le Comte, que de placer sous vos yeux une copie de la correspondance échangée à ce sujet avec M. de Below Saleske. Vous y verrez que rien dans notre attitude ne pouvait être considéré comme témoignant de dispositions hostiles à l'égard de l'Allemagne ; les mesures prises par le Gouvernement belge à ce moment ne constituaient que les simples précautions que tout État a le droit et le devoir de prendre dans des circonstances aussi exceptionnelles.

Il serait bon que vous adressiez au Gouvernement de S. M. Britannique une communication afin de l'éclairer sur la réalité des faits.

Veuillez agréer, etc.

(s) DAVIGNON.

### 2e ANNEXE AU N° 79

*Lettre adressée par M. Davignon, ministre des Affaires étrangères, à M. de Below Saleske, ministre d'Allemagne.*

Bruxelles, 3 août 1914.

Monsieur le Ministre,

Comme suite à la lettre que Votre Excellence a bien voulu m'adresser le 31 juillet, j'ai l'honneur de lui faire savoir que mon collègue des

Finances a porté à la connaissance du service des douanes que les prohibitions établies par les arrêtés royaux du 30 juillet écoulé ne visent que l'exportation proprement dite et ne s'étendent donc pas aux marchandises régulièrement déclarées en transit lors de l'importation. Au surplus, lorsque des marchandises libres de droits sont déclarées en consommation, bien qu'elles soient en réalité destinées à l'exportation, elles font communément l'objet de déclarations de libre entrée spéciales, qui sont considérées comme des documents de transit. Enfin, s'il arrivait que de telles marchandises avaient été déclarées en consommation sans restrictions, comme si elles devaient rester effectivement dans le pays, la douane en permettrait encore la sortie du moment où il serait dûment établi, par les documents d'expédition manifestes, connaissements, etc., qu'elles devaient être exportées immédiatement en transit.

Je puis ajouter que l'exportation des grains auxquels se rapportait la lettre précitée de la légation impériale a été autorisée le 1er août.

Je saisis, etc.

(s) DAVIGNON.

3e ANNEXE AU N° 79

*Lettre adressée par M. Davignon, ministre des*

*Affaires étrangères, à M. de Below Saleske, ministre d'Allemagne.*

Bruxelles, le 1er août 1914.

Monsieur le Ministre,

En réponse à la lettre de Votre Excellence du 31 juillet, j'ai l'honneur de lui faire savoir que l'arrêté belge du 30 juillet ne vise que l'exportation et non le transit des produits cités.

J'ai eu soin de faire part de votre communication à mon collègue des Finances, en le priant de vouloir bien donner aux bureaux de la douane des instructions précises de nature à prévenir toute erreur dans l'application de l'arrêté précité.

Je saisis, etc.

(s) Davignon.

### 4e annexe au n° 79

*Lettre adressée par M. de Below Saleske, ministre d'Allemagne, à M. Davignon, ministre des Affaires étrangères.*

Bruxelles, le 31 juillet 1914.

Monsieur le Ministre,

On m'a informé d'Anvers que la douane a dé-

fendu le départ des bateaux chargés de grains pour l'Allemagne.

Vu qu'il ne s'agit pas dans ces cas d'une *exportation* de grains, mais d'un *transit*, parce que la marchandise a été seulement transbordée à Anvers, j'ai l'honneur de recourir à votre bienveillante entremise afin qu'on laisse partir pour l'Allemagne les bateaux en question.

En même temps, je prie Votre Excellence de me faire savoir si le port d'Anvers est fermé pour le transit des marchandises énumérées au *Moniteur* d'aujourd'hui.

En attendant la réponse de Votre Excellence dans le plus bref délai possible, je profite de cette occasion, etc.

(s) DE BELOW SALESKE.

---

NANCY-PARIS, IMPRIMERIE BERGER-LEVRAULT — 15 DÉCEMBRE 1914

## LES LIVRES PROPHÉTIQUES

**La Protestation de l'Alsace-Lorraine le 17 février et le 1er mars 1871 à Bordeaux,** par Henri WELSCHINGER, de l'Institut de France. 1914. Un volume grand in-8, avec 2 fac-similés et une carte, broché . . . . **1 fr.**

**Nos Frontières de l'Est et du Nord.** *L'Offensive par la Belgique. La Défense de la Lorraine,* par le général C. MAITROT. 3e édition. 1914. Un volume grand in-8, avec 8 cartes et 3 croquis, broché . . . . . . . . . . **3 fr. 50**

**Les Armées française et allemande au point de vue de l'outillage de guerre.** *Leur artillerie, leur fusil, leur matériel. Une comparaison,* par le général MAITROT. 1914. Un volume in-18, broché. . . . . . . **1 fr.**

**Questions de Défense nationale,** par le général LANGLOIS, ancien membre du Conseil supérieur de guerre. 1906. Un volume in-12, broché. **3 fr. 50**

**La France victorieuse dans la Guerre de demain.** *Étude stratégique,* par le colonel Arthur BOUCHER (1911). Édition revue et corrigée. 22e mille. 1915. Un volume in-8, avec 9 tableaux et 3 cartes, broché . . . . . **1 fr. 25**

**L'Offensive contre l'Allemagne.** *Étude stratégique,* par le même (1911). Edition revue et corrigée. 13e mille. 1912. Un vol. in-8, avec 3 cartes, br. **1 fr.**

**La Belgique à jamais indépendante.** *Étude stratégique,* par le même. 5e mille. 1913. Un volume in-8, avec 2 cartes, broché . . . . . . . . **1 fr.**

**L'Allemagne en péril.** *Étude stratégique,* par le même. 1914. Un volume in-8, avec 6 croquis, broché . . . . . . . . . . . . . . . . . . . **2 fr. 50**

**La Guerre au vingtième siècle.** *Essais stratégiques,* par le lieutenant-colonel Henri MORDACQ. 1914. Un volume in-12, avec 2 cartes in-folio, br. . **3 fr. 50**

**Opinions allemandes sur la Guerre moderne,** *d'après les principaux écrivains militaires allemands.* 1912. Trois volumes grand in-8, brochés. **3 fr.**

**Les Armements allemands. La Riposte,** par le capitaine Pierre FÉLIX. 1912. Un volume in-8 de 137 pages, broché. . . . . . . . . . . . . . **1 fr.**

**Le Pangermaniste en Alsace,** par Jules FROELICH. 9e mille. 1913. Un volume in-12, avec 16 dessins par **HANSI,** broché . . . . . . . . . . . . **75 c.**

**Force au Droit** (*Question d'Alsace-Lorraine*), par H. MARINGER. 1913. Un volume in-12, avec 2 cartes dressées par le lieutenant LAPOINTE, br. . **3 fr. 50**

**La Prochaine Guerre,** par Charles MALO. Avec une Préface par Henri WELSCHINGER, de l'Institut. 1912. Un volume grand in-8, broché . . . **2 fr.**

**Mes Souvenirs, 1830-1914,** par Auguste LALANCE. Préface par Ernest LAVISSE, de l'Académie Française. 1914. Un volume grand in-8, br. **1 fr. 50**

---

**Les Franges du Drapeau.** *Récits de batailles,* par le lieutenant-colonel D'ANDRÉ. 1914. Un volume in-12, broché . . . . . . . . . . . . . **3 fr. 50**

**Quatre Batailles.** *Rivoli — Marengo — Austerlitz — Heilsberg,* par le même. 1913. Un volume grand in-8 de 114 pages, broché. . . . . . . . . . . **2 fr.**

**La Guerre dans les Vosges et en moyenne montagne.** *Principes et données pratiques,* par le colonel R.-J. FRISCH. 1914. Un volume in-18, relié en percaline . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . **1 fr. 75**

**Les Nouvelles Pièces de l'Artillerie allemande.** 1914. Brochure in-8, avec 3 figures. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . **75 c.**

**L'Armée allemande après sa réorganisation,** par le lieutenant-colonel Walter VON BREMEN. Traduit par le lieutenant Jean SCHMIDT. *Avec l'emplacement des troupes en 1914.* Un volume in-8 étroit, avec le portrait de Guillaume II, broché . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . **1 fr. 50**

**État militaire de toutes les Nations du monde en 1914.** Un volume in-8 étroit de 180 pages, broché. . . . . . . . . . . . . . . . . . . **1 fr. 25**

NANCY-PARIS, IMPRIMERIE BERGER-LEVRAULT

PAGES D'HISTOIRE — 1914-1916
*Souscriptions du Ministère de l'Instruction publique et du Gouvernement Belge*

e Série b. 2

# Les Pourparlers Diplomatiques

(2 AVRIL 1914 — 6 AVRIL 1915)

## XI

## DEUXIÈME LIVRE GRIS BELGE

CORRESPONDANCE DIPLOMATIQUE
RELATIVE A LA GUERRE DE 1914-1916

*TROISIÈME MILLE*

LIBRAIRIE MILITAIRE BERGER-LEVRAULT

PARIS | NANCY
5-7, RUE DES BEAUX-ARTS | RUE DES GLACIS, 18

100

*Prix : 1 fr. 25*

# Les Pourparlers Diplomatiques

---

## DEUXIÈME LIVRE GRIS BELGE

# NOTE

Le premier *Livre Gris* (fascicule 20 des Pages d'histoire) publié par le Gouvernement du Roi au mois de septembre 1914 se compose des principaux documents relatifs aux déclarations de guerre faites par l'Allemagne et l'Autriche-Hongrie à la Belgique (2 et 28 août 1914).

Le second *Livre Gris* renferme dans sa première partie, outre certains documents relatifs à la guerre, la correspondance au sujet de la rupture des relations diplomatiques entre la Belgique et la Turquie (6 novembre 1914).

La seconde partie contient les protestations adressées jusqu'au 1er mai 1915 par le Gouvernement belge aux Gouvernements allemand et austro-hongrois contre les violations des lois de la guerre et des conventions de La Haye.

---

*Il a été tiré de ce volume cinquante-cinq exemplaires numérotés à la presse, dont :*

*5 sur papier du Japon (Nos 1 à 5);*

*50 sur papier de Hollande (Nos 6 à 55).*

# Les Pourparlers Diplomatiques

## DEUXIÈME LIVRE GRIS BELGE

### CORRESPONDANCE DIPLOMATIQUE RELATIVE A LA GUERRE DE 1914-1916

### PREMIÈRE PARTIE

#### N° 1

*Le Ministre du Roi à Paris à M. Davignon, Ministre des Affaires étrangères.*

Paris, le 22 février 1914.

Monsieur le Ministre,

Au cours de l'entretien que j'ai eu ce matin avec M. de Margerie, ancien ministre de France en Chine et adjoint au directeur général des Affaires politiques, mon interlocuteur m'a interrogé sur le vote de notre loi militaire, son importance, sa portée, son but, ses chances de succès devant le Parlement.

J'ai répondu dans le sens convenable, faisant remarquer, avec toutes les réserves nécessaires, que les relations étroites établies assez récemment par l'Angleterre avec certaines grandes puissances ne la mettraient plus vis-à-vis de nous dans la même position que naguère, quoique l'existence d'une Belgique libre et indépendante

continue à être vitale pour sa politique. Nous voulons éviter, si possible, que la Belgique ne redevienne — comme elle ne le fut que trop souvent — le champ de bataille de l'Europe.

J'ai ajouté que la Belgique entendait avoir une armée solide et sérieuse qui lui permît de faire entièrement et pleinement son devoir pour sauvegarder son indépendance et sa neutralité.

« C'est parfait, m'a répondu mon interlocuteur, mais vos nouveaux arguments ne sont-ils pas motivés par la crainte que cette neutralité ne soit violée par la France ? »

Non, ils ne sont pas plus dirigés contre la France que contre l'Allemagne; ils sont destinés à empêcher quiconque d'entrer chez nous. M. Poincaré m'a assuré que la France ne prendrait jamais l'initiative de violer notre neutralité; mais que, si les armées allemandes entraient en Belgique et que nous ne soyons pas de force à les repousser, le Gouvernement de la République se reconnaîtrait le droit de prendre les mesures qu'il jugerait utiles pour défendre son territoire, soit sur ses frontières, soit que l'État-major reconnût plus utile d'aller à la rencontre des forces impériales.

« Je ne puis, ai-je ajouté, mettre en doute la parole de M. Poincaré. Je me fie à ses déclarations et je dois même dire qu'à mon humble avis, et je ne parle ici qu'à ce titre, il semble qu'au point de vue stratégique l'Allemagne ait plus d'avantage à emprunter le chemin de la Belgique pour venir frapper la France au cœur, non loin de sa capitale, que n'en auraient les armées de la République à aller attaquer les frontières allemandes aux environs d'Aix-la-Chapelle. Mais, je vous le répète, nous ne nous fions à aucun calcul de probabilités; d'ailleurs, ce qui peut être vrai aujourd'hui peut ne plus l'être demain à raison des circonstances nouvelles, et notre but est uniquement d'empêcher, dans les limites de nos forces, toute violation de notre neutralité. »

M. de Margerie a porté un intérêt soutenu à notre conversation relative à la défense de la Belgique. Je ne doute pas qu'elle ne soit répétée à qui de droit.

Veuillez agréer, etc.

(s) Baron Guillaume.

---

## N° 2

*Le Ministre du Roi à Berlin à M. Davignon, Ministre des Affaires étrangères.*

Berlin, le 2 avril 1914.

Monsieur le Ministre,

M. l'ambassadeur de France m'a fait part confidentiellement d'une conversation qu'il avait eue tout dernièrement avec M. de Jagow, après un dîner intime auquel il avait été invité chez ce dernier.

Pendant une récente absence de M. Cambon, le secrétaire d'État

aux Colonies, rencontrant le chargé d'affaires de France dans une soirée et, quelques jours après, l'attaché naval, leur avait dit que l'Allemagne et la France devraient bien s'entendre pour la construction et le raccordement des lignes de chemin de fer qu'elles projetaient de construire en Afrique, afin que ces lignes ne se fissent pas concurrence.

M. Cambon demanda ce que signifiaient ces ouvertures. M. de Jagow répondit que la question était encore à l'étude, mais qu'il était d'avis, comme M. Solf, qu'une entente entre les deux pays et aussi avec l'Angleterre serait des plus utiles. « Dans ce cas, reprit l'ambassadeur, il faudrait inviter la Belgique à conférer avec nous, car elle construit de nouveaux chemins de fer au Congo et, à mon sentiment, il serait préférable que la conférence se tînt à Bruxelles. — Oh ! non, répondit le secrétaire d'État, car c'est aux dépens de la Belgique que notre accord devrait se conclure. — Comment cela? — Ne trouvez-vous pas que le roi Léopold a placé sur les épaules de la Belgique un poids trop lourd? La Belgique n'est pas assez riche pour mettre en valeur ce vaste domaine. C'est une entreprise au-dessus de ses moyens financiers et de ses forces d'expansion. Elle sera obligée à y renoncer. »

L'ambassadeur trouva ce jugement tout à fait exagéré.

M. de Jagow ne se tint pas pour battu. Il développa l'opinion que seules les grandes puissances sont en situation de coloniser. Il dévoila même le fond de sa pensée en soutenant que les petits États ne pourraient plus mener, dans la transformation qui s'opérait en Europe au profit des nationalités les plus fortes, par suite du développement des forces économiques et des moyens de communication, l'existence indépendante dont ils avaient joui jusqu'à présent. Ils étaient destinés à disparaître ou à graviter dans l'orbite des grandes puissances.

L'ambassadeur répondit que ces vues n'étaient pas du tout celles de la France ni, autant qu'il pouvait le savoir, celles de l'Angleterre; qu'il persistait à penser que certains accords étaient nécessaires pour la mise en valeur de l'Afrique, mais que, dans les conditions présentées par M. de Jagow, toute entente était impossible.

Sur cette réponse, M. de Jagow se hâta de dire qu'il n'avait exprimé que des idées toutes personnelles, qu'il n'avait parlé qu'à titre privé et non en secrétaire d'État s'adressant à l'ambassadeur de France.

M. Cambon n'en attache pas moins une signification très sérieuse aux vues que M. de Jagow n'a pas craint de dévoiler dans cet entretien. Il a pensé qu'il était de notre intérêt de connaître les dispositions dont le dirigeant officiel de la politique allemande est animé à l'égard des petits États et de leurs colonies.

J'ai remercié l'ambassadeur de sa communication absolument confidentielle. Vous en apprécierez certainement toute la gravité.

Veuillez agréer, etc.

(s) Baron Beyens.

## N° 3

*Le Ministre du Roi à Vienne à M. Davignon,*
*Ministre des Affaires étrangères.*

Vienne, le 22 juillet 1914.

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous faire part des renseignements que j'ai eu l'occasion de recueillir sur la question des relations de la monarchie austro-hongroise avec le royaume de Serbie.

On était à la Ballplatz, il y a une dizaine de jours, dans des dispositions fort belliqueuses. M. le ministre des Affaires étrangères et ses principaux conseillers tenaient un langage très agressif. On semblait décidé à donner à la démarche à faire à Belgrade un caractère très énergique et, en prévoyant de la part du Gouvernement serbe le refus de se soumettre à toutes les conditions qu'on allait lui poser, on n'hésitait pas à admettre la nécessité d'une intervention armée. Déjà les numéros des huit corps d'armée appelés à envahir la Serbie étaient cités et on ne parlait de rien moins que d'appliquer à ce royaume le traitement infligé naguère à la Pologne, en partageant son territoire entre les États voisins. Il semblait que le comte Berchtold voulait prendre d'un seul coup sa revanche des échecs successifs que sa politique a subis pendant ces derniers temps. C'était la mise en pratique de la théorie chère à ceux qui prêchent depuis longtemps qu' « il faudrait en finir une bonne fois avec la question serbe ».

Au sein du Gouvernement autrichien, il ne paraît pas y avoir eu de protestations contre de pareils projets, et, s'il en avait été de même à Budapest, il n'aurait pas été impossible que l'Empereur, malgré ses dispositions pacifiques, se ralliât à des avis exprimés à l'unanimité.

C'est le président du Conseil de Hongrie, accouru à deux reprises à Vienne, qui est venu mettre un frein à ces ardeurs belliqueuses. En homme d'État prudent et avisé, le comte Tisza a fait voir le grand danger qu'il y avait à se lancer à la légère dans pareille aventure, et il a vivement insisté pour qu'on adoptât une attitude plus modérée.

En effet, il semble bien difficile d'admettre qu'un conflit armé entre la monarchie et sa voisine ne contiendrait pas tout au moins le germe d'une conflagration européenne. La presse austro-hongroise, qui parle journellement de la guerre avec la Serbie comme d'un événement non seulement possible, mais probable, affecte, il est vrai, de prédire que la lutte resterait localisée entre les deux Etats. « Nous serions moralement soutenus par l'Allemagne, dit-elle ; l'Angleterre et la France se désintéresseront de la question, et la Russie, loin d'intervenir, conseillera au contraire à la Serbie de nous donner pleine satisfaction. » Ce raisonnement est évidemment empreint d'un optimisme fort exagéré.

Je ne puis admettre un seul instant que le Gouvernement serbe et

la partie éclairée du pays aient un reproche quelconque à se faire au sujet de l'assassinat de l'archiduc François-Ferdinand et de son épouse, comme beaucoup de personnes ici le prétendent. Bien au contraire, je suis convaincu que ce malheureux événement aura causé en Serbie une impression pénible, puisqu'on y était actuellement au contraire très désireux d'entretenir de bonnes relations avec l'Autriche-Hongrie.

L'ambassadeur de Russie à Vienne, lequel part aujourd'hui en congé, mais se dit prêt à rejoindre son poste à la moindre alerte, déclare que le Gouvernement du Tsar invitera les conseillers du roi Pierre à accepter toutes les demandes qui lui seront adressées en termes polis et qui auront un rapport direct avec l'assassinat. Il en serait de même pour la dissolution de certaines sociétés à tendances irrédentistes par trop accentuées. « Mais nous ne permettrions pas, dit M. Schébéko, qu'on fasse à la Serbie de manière générale un procès de tendance. »

J'ai tout lieu de croire que M. Pachitch suivra la première partie de ces conseils, mais qu'il se montrera très ferme dans le cas où il s'agirait de conditions qu'il ne pourrait légalement remplir ou qui heurteraient de front l'amour-propre national. Notamment en ce qui concerne la dissolution de sociétés, il est à remarquer que la constitution serbe, très libérale, garantit le droit d'association, et d'ailleurs ce ne sont pas quelques sociétés qui ont pour programme politique d'arriver à reconstituer une « Grande Serbie », mais c'est la population tout entière du pays qui aspire à ce rêve.

De plus, le président du Conseil à Belgrade se rend très certainement compte que tout cet ensemble jougo-slave habitant le sud de la monarchie se compose de Serbes, Bosniaques, Slovènes et Croates favorables à sa cause. Malgré leur différence de religion, ces derniers, fort mécontents du régime auquel la Hongrie les soumet, portent, en grande majorité et quoi qu'on puisse en prétendre ici à ce sujet, toutes leurs sympathies vers la Serbie.

En dehors de l'intervention éventuelle de la Russie et du rôle incertain que pourrait jouer la Roumanie, il y a dans cet état de choses un danger très réel pour l'Autriche-Hongrie, et les paroles de modération que le comte Tisza a fait entendre le démontrent suffisamment. Son influence prévaudra-t-elle jusqu'à la dernière heure? Le comte Berchtold vient d'aller à Ischl pour rendre compte à l'Empereur, et il semble que la situation présente si incertaine ne pourrait se prolonger longtemps et qu'une décision devra être prise.

Veuillez agréer, etc.

(s) Comte ERREMBAULT DE DUDZEELE.

---

## N° 4

*Le Ministre du Roi à Berlin à M. Davignon, Ministre des Affaires étrangères.*

Berlin, le 24 juillet 1914.

Monsieur le Ministre,

La publication de l'ultimatum adressé hier par le Cabinet de Vienne à celui de Belgrade a dépassé ce que les prévisions, dont vous entretenait mon rapport du 16 de ce mois, avaient imaginé de plus pessimiste. Evidemment le comte Berchtold et le comte Tisza, les auteurs responsables de ce coup de théâtre, ont subi l'influence du parti militaire et de l'État-major austro-hongrois. L'effet d'un tel manque de modération et de mesure sera inévitablement de ramener à la Serbie les sympathies de la plus grande partie de l'opinion publique européenne, malgré l'horreur causée par les assassinats de Serajevo. A Berlin même, à lire les journaux libéraux, on a l'impression qu'ils trouvent les exigences austro-hongroises excessives. « L'Autriche-Hongrie, dit ce matin la *Gazette de Voss*, aura à justifier les graves accusations qu'elle formule contre la Serbie et son Gouvernement, en publiant les résultats de l'instruction judiciaire conduite à Serajevo. »

MM. de Jagow et Zimmermann nous avaient assuré, la semaine dernière, qu'ils ne connaissaient pas les résolutions adoptées par le Cabinet de Vienne ni jusqu'où iraient ses exigences. Comment ajouter foi aujourd'hui à cette ignorance? Il est peu vraisemblable que les hommes d'État austro-hongrois se soient décidés à une pareille démarche, le coup le plus dangereux que leur diplomatie ait jamais risqué contre un État balkanique, sans avoir consulté leurs collègues de Berlin et sans avoir obtenu l'assentiment de l'empereur Guillaume. La crainte et l'horreur qu'il a des régicides expliquent que l'Empereur ait laissé les mains libres à ses alliés, malgré le risque à courir d'un conflit européen.

Que va faire la Serbie, se demandaient ce matin la plupart de mes collègues? Se tourner vers la Russie, implorer télégraphiquement son appui? Mais elle n'aura pas de réponse avant l'expiration de l'ultimatum envoyé par l'Autriche? La Russie devra s'entendre préalablement avec la France et, dans une intention pleine d'astuce, le Cabinet de Vienne a attendu pour faire éclater l'orage le moment où M. Poincaré et M. Viviani naviguaient entre Saint-Pétersbourg et Stockholm. Il est d'autant plus fâcheux que la note austro-hongroise ait revêtu cette forme comminatoire que l'ambassadeur de Russie à Vienne, d'après ce que j'ai appris, avait déclaré récemment au comte Berchtold que son Gouvernement appuierait les réclamations de l'Autriche-Hongrie auprès du Cabinet Pachitch, si ces réclamations étaient modérées.

Aujourd'hui, une nouvelle crise est ouverte, qui rappelle celle de 1909, après l'annexion de la Bosnie et de l'Herzégovine. Tout ce qu'on peut espérer, c'est qu'elle ne se dénouera pas d'une façon plus

tragique, malgré les désirs belliqueux de l'État-major autrichien, partagés peut-être par celui de Berlin. Le meilleur conseil à donner à la Serbie serait d'invoquer la médiation et l'intervention des grandes puissances.

Veuillez agréer, etc.

(s) Baron Beyens.

---

## N° 5

*Le Ministre du Roi à Vienne à M. Davignon,*
*Ministre des Affaires étrangères.*

Vienne, le 25 juillet 1914.

Monsieur le Ministre,

La situation a pris brusquement un caractère très grave. On s'attendait évidemment à une démarche prochaine de l'Autriche-Hongrie auprès de la Serbie. Mais la note remise le 23 de ce mois par le représentant de la monarchie à Belgrade entre les mains du Dr Paccu, ministre intérimaire des Affaires étrangères, formule des demandes plus étendues et pose des conditions plus dures que je ne le prévoyais.

La presse ici est unanime à dire que les conditions posées à la Serbie ne sont pas de nature à porter atteinte à son amour-propre et à sa dignité nationale et qu'elle peut et doit par conséquent les accepter. Mais cette même presse reconnaît implicitement à quel point ces conditions sont rigoureuses, puisqu'elle n'exprime qu'un très faible espoir de voir le Gouvernement du roi Pierre s'y soumettre. Sans parler de l'humiliante déclaration à insérer au *Journal officiel* et de l'ordre du jour à l'armée, il y a, par exemple, le paragraphe 5 qui constituerait évidemment une ingérence excessive dans les affaires du pays. Ce serait la mise complète de la Serbie sous la tutelle de la monarchie.

Certes, un refus pourrait avoir, au point de vue international, les plus graves conséquences. Il peut provoquer un conflit européen et occasionner, au point de vue économique, des pertes énormes. Dans peu d'heures, on apprendra le sens de la réponse de la Serbie, mais il est extrêmement peu probable qu'elle soit de nature à donner satisfaction. D'ailleurs le roi Pierre et son Gouvernement provoqueraient une révolution dans le pays s'ils montraient quelque velléité de faire de pareilles concessions. C'est ce dont on doit évidemment se rendre compte à la Ballplatz, et il semble bien aussi qu'on n'a posé des conditions aussi dures que parce qu'ainsi on espérait qu'elles seraient refusées, parce qu'on voulait « en finir une bonne fois avec la Serbie ».

Veuillez agréer, etc.

(s) Comte Errembault de Dudzeele.

---

## N° 6

*Le Ministre du Roi à Berlin à M. Davignon,*
*Ministre des Affaires étrangères.*

Berlin, le 25 juillet 1914.

Monsieur le Ministre,

La situation ne s'est pas aggravée depuis hier, ce qui ne veut pas dire qu'elle se soit améliorée.

Comme symptômes défavorables, il faut noter d'abord le langage tenu à la Wilhelmstrasse aux membres du corps diplomatique : le Gouvernement impérial approuve la démarche du Gouvernement austro-hongrois à Belgrade et ne trouve pas que la forme en soit excessive. Il faut en finir avec les complots sanguinaires et les menées révolutionnaires qui s'ourdissent en Serbie. MM. de Jagow et Zimmermann ne parleraient pas ainsi s'ils n'avaient reçu à cet effet les ordres de l'Empereur, décidé dans un intérêt de confraternité dynastique à soutenir jusqu'au bout l'Autriche-Hongrie et accessible à la crainte bien légitime qu'inspirent les attentats contre les personnes royales.

Il est à remarquer de plus que la presse allemande, à l'exception bien entendu des journaux socialistes, paraît revenue du premier étonnement causé par la note austro-hongroise. Elle fait chorus à la presse de Vienne et de Budapest et envisage froidement l'éventualité d'une guerre, tout en exprimant l'espoir qu'elle restera localisée.

Enfin, l'opinion se répand de plus en plus parmi mes collègues — et je la crois fondée — que c'est moins le désir de venger la mort de l'archiduc héritier et de mettre un terme à la propagande panserbiste que le souci de sa réhabilitation personnelle comme homme d'État qui a poussé le comte Berchtold à envoyer à Belgrade cette note incroyable et sans précédent diplomatique. Du moment que son amour-propre et sa réputation sont en jeu, il lui sera bien difficile de reculer, de temporiser et de ne pas mettre ses menaces à exécution.

Les indices favorables sont moins apparents. Cependant ils méritent d'être signalés. Sans parler de l'opinion publique européenne qui ne comprendrait pas la nécessité d'en venir aux armes pour résoudre un conflit dont le règlement est incontestablement du domaine de la diplomatie, il paraît impossible de ne pas tenir compte du mouvement général de réaction et de réprobation qui se manifeste, hors de l'Allemagne et de l'Autriche-Hongrie, contre les termes mêmes de l'ultimatum du comte Berchtold. Le Cabinet de Vienne, qui avait raison dans le fond, a tort dans la forme. La demande de satisfactions est juste, le procédé employé pour les obtenir est inqualifiable.

Quoique le comte Berchtold ait habilement choisi son moment pour agir, le Cabinet anglais étant absorbé par la question du Home Rule et de l'Ulster, le chef de l'État français et son premier ministre en voyage, et le Gouvernement russe obligé de lutter contre des grèves importantes, le fait que le ministre autrichien a cru devoir

envoyer aux grandes puissances un mémorandum explicatif implique pour ces grandes puissances, dans l'espèce pour celles de la Triple Entente, le droit de répondre, c'est-à-dire de discuter, d'intervenir en faveur de la Serbie et d'engager des négociations avec le Cabinet de Vienne. Si l'on en arrive là le plus rapidement possible, un grand avantage sera obtenu en faveur du maintien de la paix européenne. Même une démonstration militaire hâtive de l'armée austro-hongroise contre Belgrade, après le refus du Gouvernement serbe d'accepter l'ultimatum, ne serait peut-être pas un événement irrémédiable.

Enfin l'accord n'est pas parfait entre les trois membres de la Triplice dans le conflit actuel. Il n'y aurait pas lieu de s'étonner si le Gouvernement italien voulait jouer un rôle séparé et cherchait à intervenir dans l'intérêt de la paix.

Veuillez agréer, etc.

(s) Baron BEYENS.

---

## N° 7

*Le Chargé d'affaires de Belgique à Saint-Pétersbourg, à M. Davignon, Ministre des Affaires étrangères.*

(Télégramme.) Saint-Pétersbourg, le 26 juillet 1914.

Le ministre des Affaires étrangères a déclaré hier que la Russie ne permettra pas que l'Autriche-Hongrie écrase la Serbie, à laquelle cependant des conseils de modération ont été envoyés, l'engageant à céder sur les points de l'ultimatum ayant caractère juridique et non politique. Le Gouvernement russe estime que la situation est très grave.

(s) B. DE L'ESCAILLE.

---

## N° 8

*Le Ministre du Roi à Berlin à M. Davignon, Ministre des Affaires étrangères.*

Berlin, le 26 juillet 1914.

Monsieur le Ministre,

Ce que j'ai à vous dire au sujet de la crise est si grave que je me décide à vous faire parvenir ce rapport par un courrier spécial. Les rapports que j'ai confiés à la poste avec la crainte qu'ils ne fussent lus par le cabinet noir allemand contenaient nécessairement des appréciations beaucoup plus optimistes.

Des conversations répétées que j'ai eues hier avec l'ambassadeur de France, les ministres des Pays-Bas et de Grèce, le chargé d'affaires d'Angleterre, résulte pour moi la présomption que l'ultimatum à la Serbie est un coup préparé entre Vienne et Berlin, ou plutôt imaginé ici et exécuté à Vienne. C'est ce qui en constitue le grand

danger. La vengeance à tirer de l'assassinat de l'archiduc héritier et de la propagande panserbiste ne servirait que de prétexte. Le but poursuivi, outre l'anéantissement de la Serbie et des aspirations jougo-slaves, serait de porter un coup mortel à la Russie et à la France, avec l'espoir que l'Angleterre resterait à l'écart de la lutte.

Pour justifier ces présomptions, je dois vous rappeler l'opinion qui règne dans l'État-major allemand, à savoir qu'une guerre avec la France et la Russie est inévitable et prochaine, *opinion qu'on a réussi à faire partager à l'Empereur*. Cette guerre, ardemment souhaitée par le parti militaire et pangermaniste, pourrait être entreprise aujourd'hui, estime ce parti, dans des circonstances extrêmement favorables pour l'Allemagne et qui ne se présenteront probablement pas de si tôt : « L'Allemagne a terminé ses renforcements militaires prévus par la loi de 1912 et, d'autre part, elle sent qu'elle ne peut pas poursuivre indéfiniment avec la Russie et la France une course aux armements qui finirait par la ruiner. Le *Wehrbeitrag* a été une déception pour le Gouvernement impérial, auquel il a montré la limite de la richesse nationale. La Russie, avant d'avoir achevé sa réorganisation militaire, a eu le tort de faire étalage de sa force. Cette force ne sera formidable que dans quelques années; il lui manque maintenant pour se déployer les lignes de chemins de fer nécessaires. Quant à la France, M. Charles Humbert a révélé l'insuffisance de ses canons de gros calibre; or, c'est cette arme qui décidera, paraît-il, du sort des batailles. L'Angleterre enfin, que, depuis deux ans, le Gouvernement allemand cherche non sans quelque succès à détacher de la France et de la Russie, est paralysée par ses dissensions intestines et ses querelles irlandaises. »

L'existence d'un plan concerté entre Berlin et Vienne est prouvée aux yeux de mes collègues et aux miens par l'obstination qu'on met à la Wilhelmstrasse à nier qu'on ait eu connaissance avant jeudi dernier de la teneur de la note autrichienne. C'est aussi jeudi seulement qu'elle a été connue à Rome, d'où proviennent le dépit et le mécontentement montrés ici par l'ambassadeur d'Italie. Comment admettre que cette note destinée à rendre la guerre immédiate et inévitable, tant à cause de la dureté excessive de ses conditions que du court délai laissé au Cabinet de Belgrade pour s'exécuter, ait pu être rédigée à l'insu du Gouvernement allemand et sans sa collaboration active, alors qu'elle entraînera pour lui les conséquences les plus graves? Ce qui prouve encore le parfait accord des deux gouvernements, c'est leur refus simultané de prolonger le délai laissé à la Serbie. Tandis que la demande de prolongation formulée par le chargé d'affaires de Russie à Vienne était écartée hier à la Ballplatz, ici, à la Wilhelmstrasse, M. de Jagow éludait des demandes analogues apportées par les chargés d'affaires russe et britannique, qui réclamaient au nom de leur gouvernement respectif l'appui du Cabinet de Berlin en vue de décider l'Autriche à laisser à la Serbie plus de répit pour répondre. Le désir d'hostilités immédiates et inéluctables était le même à Berlin et à Vienne. La paternité du plan et la suggestion des procédés employés sont attribuées ici, dans le monde diplomatique, en raison de leur habileté même, dignes d'un

Bismarck, à un cerveau de diplomate allemand plutôt qu'autrichien. Le secret en a été bien gardé et l'exécution poursuivie avec une rapidité merveilleuse.

Notez que, si le but secret des hommes d'État des deux empires n'est pas réellement de généraliser la guerre et de forcer la Russie et la France à y prendre part, mais seulement d'anéantir la puissance de la Serbie et de l'empêcher de suivre son travail occulte de propagande, le résultat sera le même. Il est impossible que la prévision de ce résultat ait échappé aux yeux clairvoyants des dirigeants de l'Empire allemand. Dans l'une comme dans l'autre de ces suppositions, l'intervention de la Russie paraît inévitable ; ils ont dû envisager froidement cette complication et se préparer à soutenir énergiquement leurs alliés. La perspective d'une guerre européenne ne les a pas fait hésiter un instant, si le désir de la déchaîner n'a pas été le mobile de leur conduite.

Depuis hier soir, les relations diplomatiques sont rompues entre l'Autriche-Hongrie et la Serbie. Les événements vont se précipiter. On s'attend ici à ce que le Roi, le Gouvernement et l'armée serbes se retirent dans la partie du pays nouvellement annexée et laissent sans combat les troupes autrichiennes occuper Belgrade et la contrée avoisinant le Danube. Mais alors se pose la question angoissante : que fera la Russie !

Cette question troublante, nous devons aussi nous la poser et nous tenir prêts aux pires éventualités, car le conflit européen dont on parlait toujours, en se flattant de l'espoir qu'il n'éclaterait jamais, devient aujourd'hui une réalité menaçante.

Le ton de la presse officieuse allemande est plus mesuré ce matin et laisse entrevoir la possibilité d'une localisation de la guerre, mais seulement au prix du désintéressement de la Russie, qui se contenterait de l'assurance que l'intégrité territoriale de la Serbie serait respectée. Ce langage n'a-t-il pas pour but de donner quelque satisfaction à l'Angleterre et aussi à l'opinion allemande qui, malgré les manifestations austrophiles d'hier soir dans les rues de Berlin, reste alarmée et pacifique ? En tout cas, le dénouement, quel qu'il soit, de la crise ne semble pas devoir se faire attendre.

Veuillez agréer, etc.

(s) Baron Beyens.

---

## N° 9

*Le Ministre du Roi à Vienne à M. Davignon, Ministre des Affaires étrangères.*

Vienne, le 26 juillet 1914.

Monsieur le Ministre,

La réponse du Gouvernement serbe à la note austro-hongroise a été considérée par le représentant de la monarchie austro-hongroise à Belgrade comme insuffisante, ainsi que je l'avais prévu. Le général

baron de Giesl a immédiatement quitté son poste avec tout son personnel ; des deux côtés la mobilisation est ordonnée et la guerre paraît imminente.

Les conditions si rigoureuses de la susdite note, le refus d'entrer à leur sujet en discussion quelconque, la durée si courte du délai accordé, semblent bien démontrer que le point auquel on en est arrivé est précisément celui qu'on voulait ici atteindre. Il est évident que l'action entreprise par le Gouvernement austro-hongrois a été entièrement approuvée à Berlin. Certaines personnes vont même jusqu'à prétendre que le comte Berchtold a été encouragé et poussé dans cette voie par le Gouvernement allemand, qui ne reculerait pas devant le danger d'une conflagration générale et préférerait entrer actuellement en lutte avec la France et la Russie insuffisamment préparées, tandis que, dans trois ans, ces deux puissances auraient achevé leurs transformations militaires.

Les journaux autrichiens ont reproduit hier un communiqué publié par l'agence télégraphique de Saint-Pétersbourg disant que les événements survenus entre l'Autriche-Hongrie et la Serbie ne pouvaient pas laisser la Russie indifférente.

D'autre part, le chargé d'affaires de Russie a fait hier à la Ballplatz une démarche officielle pour obtenir en faveur de la Serbie une prolongation du délai, qui lui a d'ailleurs été poliment refusée.

Ces faits ne sont pas suffisants pour pouvoir prédire avec certitude que le Gouvernement du Tsar prendra, à main armée, fait et cause pour la Serbie. Mais, d'autre part, il paraît bien difficile d'admettre que la Russie assistera impassible à un complet écrasement de cet Etat slave.

Or, à Belgrade, où une soumission entière aurait très probablement provoqué une révolution et mis la vie du souverain et de ses ministres en danger, on doit avoir eu en vue de gagner du temps. Il est à supposer que la réponse apportée par M. Pachitch au général de Giesl faisait de notables concessions pour une grande partie des conditions formulées, notamment celles en relation avec l'assassinat de l'archiduc François-Ferdinand, et il ne faudrait pas désespérer de la possibilité d'arriver à un compromis, si les puissances, animées du sincère désir de maintenir la paix, faisaient tous leurs efforts pour atteindre ce résultat. Il serait hautement désirable qu'il en fût ainsi. Mais l'attitude si décidée de l'Autriche-Hongrie et le soutien que lui prête l'Allemagne ne laissent malheureusement sous ce rapport qu'un assez faible espoir.

Veuillez agréer, etc.

(s) Comte Errembault de Dudzeele.

---

## N° 10

*Le Ministre du Roi à Berlin à M. Davignon,*
*Ministre des Affaires étrangères.*

Berlin, le 27 juillet 1914.

Monsieur le Ministre,

Au milieu des appréciations contradictoires que j'ai recueillies aujourd'hui dans mes entretiens avec mes collègues, il m'était bien difficile de me former une opinion exacte sur la situation telle qu'elle se présente au bout de la troisième journée de crise. J'ai pensé que le plus sûr était d'en causer avec le sous-secrétaire d'État lui-même, mais je ne suis parvenu à voir M. Zimmermann qu'à 8 heures du soir et, à peine rentré à la légation, je vous transmets le compte rendu de notre conversation, sans avoir même le temps d'en prendre copie, car je veux que cette lettre parte par le dernier train du soir.

Voici ce que m'a dit le sous-secrétaire d'État :

« Ce n'est pas à notre instigation et d'après notre conseil que l'Autriche a fait la démarche que vous savez auprès du Cabinet de Belgrade. La réponse n'a pas été satisfaisante et aujourd'hui l'Autriche mobilise. Elle ira jusqu'au bout. Elle ne peut plus reculer sous peine de perdre tout son prestige à l'intérieur comme à l'extérieur de la monarchie. C'est pour elle maintenant une question d'existence, d'être ou de ne pas être. Il faut qu'elle coupe court à la propagande audacieuse qui tend à sa désagrégation intérieure, à l'insurrection de toutes les provinces slaves de la vallée du Danube. Elle a enfin à venger d'une façon éclatante l'assassinat de l'archiduc héritier. Pour cela, la Serbie doit recevoir, au moyen d'une expédition militaire, une sévère et salutaire leçon. Une guerre austro-serbe est donc impossible à éviter.

« L'Angleterre nous a demandé de nous joindre à elle, à la France et à l'Italie, pour empêcher que la lutte ne s'étende et qu'un conflit n'éclate entre l'Autriche et la Russie, ou plutôt la proposition britannique visait un règlement pacifique du conflit austro-serbe pour qu'il ne s'étendît pas à d'autres nations. Nous avons répondu que nous ne demandions pas mieux que de l'aider à circonscrire le conflit en parlant dans ce sens à Pétersbourg et à Vienne, mais que nous ne pouvions pas agir sur l'Autriche pour l'empêcher d'infliger une punition exemplaire à la Serbie. Nous avons promis à nos alliés de les y aider et de les soutenir, si une autre nation cherche à y mettre obstacle. Nous tiendrons notre promesse. Si la Russie mobilise son armée, nous mobiliserons immédiatement la nôtre, et alors ce sera la guerre générale, une guerre qui embrasera toute l'Europe Centrale et même la péninsule balkanique, car les Roumains, les Bulgares, les Grecs et les Turcs ne pourront pas résister à la tentation d'y prendre part les uns contre les autres.

« J'ai dit hier à M. Boghitschewitsch (c'est l'ancien chargé d'affaires de Serbie, très apprécié à Berlin et malheureusement transféré au Caire ; il est de passage ici) que le meilleur conseil que je puisse donner à son pays, c'est de n'opposer à l'Autriche qu'un simulacre

de résistance militaire et de conclure la paix au plus vite, en acceptant toutes les conditions du Cabinet de Vienne. J'ai ajouté que, si une guerre générale éclate et qu'elle tourne au profit des armes de la Triplice, la Serbie cessera vraisemblablement d'exister comme nation ; elle sera rayée de la carte de l'Europe. Mieux vaut ne pas s'exposer à une pareille éventualité.

« Cependant je ne veux pas finir cet entretien par une note trop pessimiste. J'ai quelque espoir qu'une conflagration générale pourra être évitée. On nous télégraphie de Saint-Pétersbourg que M. Sazonoff est plus disposé à juger froidement la situation. J'espère que nous pourrons le dissuader d'intervenir en faveur de la Serbie dont l'Autriche est résolue à respecter l'intégrité territoriale et l'indépendance à venir, une fois qu'elle aura obtenu satisfaction. »

J'ai objecté à M. Zimmermann que, d'après certains de mes collègues qui avaient lu la réponse du Cabinet de Belgrade, celle-ci était une capitulation complète devant les exigences autrichiennes, auxquelles satisfaction était donnée avec des restrictions de pure forme. Le sous-secrétaire d'État m'a répondu qu'il n'avait pas connaissance de cette réponse et que, d'ailleurs, rien ne pourrait empêcher une démonstration militaire de l'Autriche-Hongrie. Telle est la situation.

Veuillez agréer, etc.

(s) Baron BEYENS.

---

## N° 11

*M. Davignon, Ministre des Affaires étrangères,*
*au Ministre du Roi à Vienne.*

(Télégramme.) Bruxelles, le 27 juillet 1914.

J'ai reçu votre rapport du 25 de ce mois. Veuillez télégraphier où en est la mobilisation et quand les hostilités pourraient commencer. Votre collègue à Berlin écrit, le 26, qu'à son avis l'Allemagne et l'Autriche-Hongrie ont prévu ensemble toutes les conséquences possibles de l'ultimatum adressé à la Serbie et sont décidées à aller à toutes extrémités. Nous devons être renseignés en vue des mesures à prendre.

(s) DAVIGNON.

---

## N° 12

*Le Ministre du Roi à Berlin à M. Davignon,*
*Ministre des Affaires étrangères.*

Berlin, le 28 juillet 1914.

Monsieur le Ministre,

Les événements marchent si rapidement qu'il faut se garder d'émettre des pronostics, surtout trop favorables, de crainte qu'ils ne

soient démentis par les faits. Mieux vaut chercher à démêler les causes de la crise actuelle pour tâcher d'en comprendre le développement et d'en deviner la conclusion.

C'est ce que j'ai essayé de faire dans mon rapport du 26 juillet. L'opinion que j'émettais dans la première partie me paraît toujours la plus fondée. Cependant je dois vous citer aujourd'hui une opinion différente, parce qu'elle émane d'un homme qui est à même de bien juger la situation, l'ambassadeur d'Italie, avec lequel j'ai eu hier un entretien.

D'après M. Bollati, le Gouvernement allemand, d'accord en principe avec le Cabinet de Vienne sur la nécessité du coup à porter à la Serbie, ignorait la teneur de la note autrichienne, ou, en tout cas, n'en connaissait pas les termes violents, inusités dans la langue diplomatique. A Vienne comme à Berlin, on était persuadé que la Russie, malgré les assurances officielles échangées récemment entre le Tsar et M. Poincaré au sujet de la préparation complète des deux armées de la Duplice, était incapable d'engager une guerre européenne et qu'elle n'oserait pas se lancer dans une si redoutable aventure : situation intérieure inquiétante, menées révolutionnaires, armement incomplet, voies de communication insuffisantes, toutes ces raisons devaient forcer le Gouvernement russe à assister impuissant à l'exécution de la Serbie. Même opinion méprisante en ce qui concerne non pas l'armée française, mais l'esprit qui règne en France dans le monde gouvernemental.

L'ambassadeur d'Italie estime qu'on se fait illusion ici sur les décisions que prendra le Gouvernement du Tsar. D'après lui, il se trouvera acculé à la nécessité de faire la guerre pour ne pas perdre toute autorité et tout prestige aux yeux des Slaves. Son inaction en présence de l'entrée en campagne de l'Autriche équivaudrait à un suicide. M. Bollati m'a laissé comprendre qu'une guerre européenne ne serait pas populaire en Italie. Le peuple italien n'a pas d'intérêt à l'écrasement de la puissance russe, qui est l'ennemie de l'Autriche ; il aurait besoin de se recueillir en ce moment pour résoudre à loisir d'autres questions qui le préoccupent davantage.

L'impression que la Russie est incapable de faire face à une guerre européenne règne non seulement au sein du Gouvernement impérial, mais chez les industriels allemands qui ont la spécialité des fournitures militaires. Le plus autorisé d'entre eux pour exprimer un avis, M. Krupp von Bohlen, a assuré à un de mes collègues que l'artillerie russe était loin d'être bonne et complète, tandis que celle de l'armée allemande n'avait jamais été d'une qualité aussi supérieure. Ce serait une folie, a-t-il ajouté, pour la Russie de déclarer la guerre à l'Allemagne dans ces conditions.

Le Gouvernement serbe, pris au dépourvu par la soudaineté de l'ultimatum autrichien, a cependant répondu, avant l'expiration du délai fixé, aux exigences du Cabinet de Vienne et consenti toutes les satisfactions réclamées. Sa réponse a été mal présentée, dans un texte trop touffu, accompagné de trop de pièces à l'appui ; elle forme un gros document au lieu d'être d'une forme courte et précise. Elle n'en est pas moins, paraît-il, très concluante. Elle a été com-

muniquée à tous les cabinets intéressés et, hier matin, à celui de Berlin. D'où vient qu'aucun journal allemand ne l'a publiée, tandis que presque tous reproduisaient un télégramme autrichien déclarant que la réponse serbe était absolument insuffisante ? N'y a-t-il pas là une nouvelle preuve de la volonté inébranlable, tant ici qu'à Vienne, d'aller de l'avant coûte que coûte ?

Veuillez agréer, etc.

(s) Baron BEYENS.

---

## N° 13

*M. Davignon, Ministre des Affaires étrangères, au Baron Beyens, Ministre du Roi à Berlin.*

(Télégramme.) Bruxelles, le 28 juillet 1914.

Veuillez télégraphier si des mesures ont déjà été prises en vue de la mobilisation de l'armée allemande. Tenez-moi télégraphiquement au courant de tout ce que vous apprendrez à ce sujet.

(s) DAVIGNON.

---

## N° 14

*Le Ministre du Roi à Berlin à M. Davignon, Ministre des Affaires étrangères.*

Berlin, le 29 juillet 1914.

Monsieur le Ministre,

Je profite d'une occasion sûre pour vous faire parvenir des impressions que je ne confierais pas à la poste.

La déclaration de guerre de l'Autriche-Hongrie à la Serbie a été jugée, de l'avis général, comme un événement très dangereux pour le maintien de la paix européenne. Le Cabinet de Vienne répond ainsi aux tentatives de conciliation de Londres et de Pétersbourg ; il coupe les ponts derrière lui pour s'interdire toute retraite. Il est à craindre que cette déclaration ne soit considérée par le Gouvernement du Tsar comme une provocation.

Les hostilités vont donc commencer, mais elles pourraient être de courte durée si l'Allemagne consentait à user de son influence sur son alliée et si, de leur côté, les Serbes, obéissant aux conseils qu'on leur a donnés, battaient en retraite devant l'envahisseur, sans lui fournir l'occasion d'une effusion de sang inutile. En occupant Belgrade sans coup férir, l'Autriche aurait à la fois une satisfaction morale et matérielle et un gage qui lui permettraient de ne pas se montrer intraitable. Une intervention pourrait peut-être alors se produire avec quelque chance de succès.

Ce ne sont là malheureusement que des hypothèses inspirées par le désir de prévenir une catastrophe européenne. Mais voici un fait

susceptible d'avoir de l'influence sur les dispositions du Cabinet de Berlin. Sir Edward Grey a déclaré avant-hier au prince Lichnowsky que, si une guerre européenne éclatait, aucune des six grandes puissances ne pourrait y rester étrangère. En même temps les journaux allemands annonçaient la mise sur pied de guerre de la flotte britannique.

Il est certain que ces avertissements dissiperont une illusion que tout le monde à Berlin, dans les cercles officiels comme dans la presse, se plaisait à se forger. Des articles de journaux, publiés ces jours derniers encore à l'ouverture du conflit, respiraient la plus grande confiance dans la neutralité de l'Angleterre. Il est hors de doute que le Gouvernement impérial l'avait escomptée et qu'il devra modifier tous ses calculs. Comme en 1911, le Cabinet de Berlin a été trompé par ses agents mal renseignés ; aujourd'hui comme alors, il voit l'Angleterre, malgré toutes les avances, toutes les caresses diplomatiques qu'il lui a prodiguées depuis deux ans, prête à passer dans le camp de ses adversaires. C'est que les hommes d'État britanniques se rendent compte des périls que ferait courir à leur pays l'hégémonie complète de l'Allemagne sur le continent européen et qu'ils attachent un intérêt vital, non pour des motifs de sentiment, mais pour des raisons d'équilibre, à l'existence de la France comme grande puissance.

Les journaux allemands publient aujourd'hui enfin la réponse de la Serbie à la note du Gouvernement austro-hongrois avec les commentaires autrichiens. La faute de ce retard est imputable en grande partie au chargé d'affaires serbe qui n'avait pas fait dactylographier le document pour en remettre des copies à la presse. L'impression qu'il produira à Berlin, où l'on s'obstine à ne voir que par les yeux de l'Autriche et où on approuve jusqu'à présent tout ce qu'elle fait avec une complaisance inexplicable, sera presque nulle.

Par votre télégramme du 28 de ce mois, vous me demandez de vous tenir au courant des mesures prises en vue de la mobilisation de l'armée allemande. De mobilisation proprement dite, il n'est pas encore question heureusement. Mais, comme me le disait hier soir un attaché militaire, avant de mobiliser, chaque État prend chez lui, sans éveiller l'attention, des mesures préparatoires : rappel des officiers et des hommes en congé, achat de chevaux pour les attelages de l'artillerie et des voitures de munitions qui ne sont complétés qu'en cas de guerre, confection de munitions et de projectiles, etc. Il n'est pas douteux que ces précautions ont été prises en Allemagne. Le sang-froid n'est pas moins nécessaire que la vigilance. Il ne faut rien précipiter; le rappel, en ce moment-ci où des efforts désespérés sont faits pour la conservation de la paix, de trois classes de notre armée paraîtrait ici prématuré et risquerait de produire une fâcheuse impression.

Veuillez agréer, etc.

(s) Baron Beyens.

---

## N° 15

*Le Ministre du Roi à Vienne à M. Davignon,*
*Ministre des Affaires étrangères.*

(Télégramme.) Vienne, le 30 juillet 1914.

Je vous préviens que les pourparlers qui avaient lieu à Saint-Pétersbourg entre l'ambassadeur d'Autriche et le ministre des Affaires étrangères de Russie sont rompus depuis deux jours. La mobilisation est en train des deux côtés. La rupture semblait imminente, mais, après un entretien long et amical qui eut lieu hier entre l'ambassadeur de Russie et le ministre des Affaires étrangères d'Autriche-Hongrie, il y a matière à reprise des pourparlers.

(s) Comte ERREMBAULT DE DUDZEELE.

---

## N° 16

*Le Ministre du Roi à Vienne à M. Davignon,*
*Ministre des Affaires étrangères.*

Vienne, le 30 juillet 1914.

Monsieur le Ministre,

Mes rapports de ces derniers jours ont suffisamment démontré que je ne parvenais pas à me procurer des renseignements précis sur les intentions de la Russie, à l'égard de laquelle la presse austro-hongroise observe d'ailleurs par ordre un complet silence. Je me demandais si le Gouvernement du Tsar ne garderait pas une attitude expectante et n'interviendrait éventuellement que si l'Autriche-Hongrie abusait, à ses yeux, des victoires qu'elle allait remporter.

Enfin hier soir je suis parvenu à recueillir de source certaine des données authentiques.

La situation est presque désespérée et l'ambassadeur de Russie s'attendait à chaque instant à être rappelé. Il a fait une dernière tentative qui a réussi à écarter le danger immédiat. L'entretien de Son Excellence avec le comte Berchtold a été fort long et absolument amical. L'ambassadeur et le ministre ont reconnu tous deux que leurs Gouvernements avaient décrété la mobilisation, mais ils se sont quittés en bons termes.

En sortant de la Ballplatz, M. Schébéko s'est rendu chez M. Dumaine, où se trouvait également Sir Maurice de Bunsen. Cette entrevue a été très émotionnante, et l'ambassadeur de Russie a été vivement félicité par ses collègues du succès qu'il avait si habilement remporté.

La situation reste grave, mais tout au moins la possibilité de reprendre les pourparlers est donnée et il y a encore quelque espoir

que toutes les horreurs et toutes les ruines qu'une guerre européenne occasionnerait forcément pourront être évitées.

Je suis stupéfait de voir avec quelle insouciance et en même temps avec quel égoïsme on s'est lancé ici dans une aventure qui pourrait avoir pour toute l'Europe les plus terribles conséquences !

Je remets ce rapport à un compatriote rappelé au service militaire et je profite de cette occasion, Monsieur le Ministre, pour vous dire qu'à tort ou à raison la poste autrichienne a la réputation d'être assez indiscrète. Dans ces conditions et vu les circonstances présentes, vous voudrez bien m'excuser s'il m'arrive parfois de ne pas vous écrire aussi ouvertement que je le voudrais.

Veuillez agréer, etc.

(s) Comte Errembault de Dudzeele.

---

## N° 17

*Le Ministre du Roi à Saint-Pétersbourg, à M. Davignon, Ministre des Affaires étrangères.*

Saint-Pétersbourg, le 31 juillet 1914.

Monsieur le Ministre,

En arrivant ce matin à Saint-Pétersbourg, je suis allé voir l'ambassadeur de France ; M. Paléologue m'a dit ce qui suit :

« La mobilisation est générale. En ce qui concerne la France, elle ne m'a pas encore été notifiée, mais on ne peut en douter. M. Sazonoff négocie encore. Il fait les efforts les plus extrêmes pour éviter la guerre et s'est montré disposé à toutes les concessions. L'ambassadeur d'Allemagne, lui aussi, a travaillé de toutes ses forces, à titre personnel, dans le sens de la paix. Le comte de Pourtalès est allé trouver M. Sazonoff et l'a supplié d'influer sur l'Autriche. Le ministre impérial des Affaires étrangères lui a répondu à plusieurs reprises : « Donnez-moi un moyen : faites-moi dire un mot conci-« liant quelconque qui me permette d'engager la conversation avec « Vienne. Dites à votre alliée de faire une concession minime, de « retirer seulement les points de l'ultimatum qu'aucun pays ne « saurait accepter. » L'ambassadeur d'Allemagne a toujours répliqué que son pays ne pouvait plus donner de conseils de modération à l'Autriche. Il est probable qu'à Vienne on n'admet pas que l'Empire germanique ne prête pas à son alliée un appui inconditionnel.

« A plusieurs reprises, a continué M. Paléologue, le ministre impérial des Affaires étrangères a demandé au comte de Pourtalès : « Avez-vous quelque chose à me dire de la part de votre Gouverne-« ment ? » L'ambassadeur allemand a dû répondre chaque fois négativement, insistant derechef pour que l'initiative vienne de Saint-Pétersbourg. Finalement, M. Sazonoff a demandé à parler à l'ambassadeur d'Autriche et lui a dit qu'il acceptait tout, soit la conférence des ambassadeurs à Londres, soit la conversation « à quatre » en

s'engageant à n'y pas intervenir et en promettant de se rallier à l'opinion des autres puissances. Rien n'y a fait. Vienne a constamment refusé de causer : l'Autriche a mobilisé huit corps d'armée : elle a bombardé Belgrade. L'Italie parait devoir réserver son attitude.

« La presse patriotique russe et l'élément militaireobservent l'un et l'autre un calme remarquable. Il ne semble pas que ce soit la pression sur l'Empereur de son entourage militaire qui ait décidé l'attitude du Gouvernement russe. On fait confiance à M. Sazonoff. C'est l'attitude extraordinaire de l'Allemagne qui empêche les efforts de M. Sazonoff d'aboutir. »

Je viens de causer également avec l'ambassadeur d'Angleterre. Il me dit que M. Sazonoff avait tenté dès le début de connaître les intentions du Gouvernement de Londres ; mais, jusqu'ici et malgré la mobilisation de la flotte anglaise, Sir George Buchanan n'a encore été chargé d'aucune communication de ce genre pour le Pont des Chantres. Les instructions de l'ambassadeur sont d'expliquer à Pétersbourg que, si la Russie désire l'appui de la Grande-Bretagne, elle doit éviter soigneusement même l'apparence d'être agressive dans la crise actuelle.

Ce n'est un secret pour personne que les moyens de mobilisation de la Russie sont beaucoup plus lents que ceux de l'Autriche. On cite la Bukovine comme le point par lequel l'armée russe pourrait tenter de pénétrer sur le territoire autrichien.

Veuillez agréer, etc.

(s) Comte C. DE BUISSERET-STEENBECQUE DE BLARENGHIEN.

---

## N° 18

*Le Ministre du Roi à Paris à M. Davignon, Ministre des Affaires étrangères.*

Paris, le 31 juillet 1914.

Monsieur le Ministre,

Je viens d'avoir une longue conversation avec M. de Margerie : il est très inquiet de la situation. Le baron de Schœn avait promis de communiquer la réponse à l'ouverture faite à Vienne. Rien n'est venu. Cependant le contact n'a été perdu nulle part entre les chancelleries ; on cause partout, mais sans résultat.

M. de Margerie m'a donné les nouvelles militaires suivantes que je vous ai télégraphiées aussitôt. L'Allemagne a mis son armée sur le pied de *danger de guerre ;* cela implique une aggravation notable des mesures déjà prises. La Russie a pris d'importantes décisions pour ses chemins de fer. Tout cela n'est pas la *mobilisation* proprement dite, mais on s'en rapproche.

J'ai demandé à mon interlocuteur ce que le Gouuernement français allait faire ; il s'est borné à me répondre qu'il ne mobiliserait

pas avant l'Allemagne ; mais que certaines mesures pouvaient s'imposer.

Le temps ne me permet pas d'en écrire davantage. Nous sommes assaillis par les Belges rappelés en Belgique, par ceux qui ont des renseignements à demander, etc.

Veuillez agréer, etc.

(s) Baron GUILLAUME.

---

## N° 19

*Le Ministre du Roi à Vienne à M. Davignon, Ministre des Affaires étrangères.*

Vienne, le 31 juillet 1914.

Monsieur le Ministre,

La *Neue Freie Presse* de ce soir publie un télégramme de Berlin, lequel, venant immédiatement après l'annonce de la mobilisation générale, a produit une grande sensation. Il y est dit que l'Allemagne a demandé à la Russie des explications sur les motifs de sa mobilisation et qu'elle exige une réponse dans les vingt-quatre heures.

Je me suis rendu chez M. l'ambassadeur d'Angleterre, que j'ai trouvé fort surpris de ces deux nouvelles et qui n'avait aucun renseignement de nature à confirmer celle que je viens de citer en dernier lieu. Son Excellence avait eu ce matin avec le second chef de section du ministère des Affaires étrangères un entretien au courant duquel son interlocuteur lui avait donné les mêmes explications relativement rassurantes que le comte Berchtold avait faites la veille à M. Schébéko, déclarant notamment que la mobilisation générale décrétée en Autriche-Hongrie n'avait aucun caractère agressif contre la Russie.

Il s'agit maintenant de savoir si l'Allemagne, à son tour, va mobiliser. S'il en était ainsi, la situation prendrait une tournure d'extrême gravité, car cette mesure serait, m'assure-t-on, immédiatement imitée en France.

A l'ambassade de la République, on est ce soir sous une impression pessimiste, et le personnel prend des dispositions en vue d'un très prochain départ, lequel paraît à ces messieurs de plus en plus probable.

Je vous adresse ces lignes en grande hâte, afin de pouvoir les confier à un compatriote qui part ce soir pour la Belgique.

Veuillez agréer, etc.

(s) Comte ERREMBAULT DE DUDZEELE.

---

## N° 20

*Le Ministre du Roi à Berlin à M. Davignon,*
*Ministre des Affaires étrangères.*

Berlin, le 1er août 1914.

Monsieur le Ministre,

Je profite d'une occasion sûre pour vous écrire et vous donner quelques renseignements confidentiels sur les derniers événements.

A 6 heures du soir, aucune réponse n'était encore arrivée ici, de Saint-Pétersbourg, à l'ultimatum du Gouvernement impérial. M. de Jagow et M. Zimmermann se sont rendus alors chez le chancelier et chez l'Empereur, afin d'obtenir que l'ordre de mobilisation générale ne fût pas donné aujourd'hui. Mais ils ont dû se heurter à l'opposition irréductible du ministre de la Guerre et des chefs de l'armée qui auront représenté à l'Empereur les conséquences funestes d'un retard de vingt-quatre heures. L'ordre a été lancé immédiatement et porté à la connaissance du public par une édition spéciale du *Lokal Anzeiger*. Je vous l'ai télégraphié tout aussitôt.

Les journaux officieux et semi-officieux, les petits discours tenus par l'Empereur et par le chancelier et toutes les proclamations officielles qui vont paraître chercheront à rejeter la responsabilité de la guerre sur la Russie. On ne veut pas douter encore dans les sphères dirigeantes de la bonne foi du souverain ; mais on dit qu'il a été circonvenu et amené savamment à croire qu'il avait fait le nécessaire pour le maintien de la paix, tandis que la Russie voulait absolument la guerre.

Je vous ai écrit que l'ambassadeur du Tsar n'avait pas reçu de confirmation officielle de la mobilisation générale russe. Il l'a apprise par M. de Jagow, hier à 1 heure ; mais ne voyant pas venir de télégramme lui communiquant la nouvelle, il l'a mise formellement en doute. M. de Pourtalès a-t-il pris pour une mobilisation totale ce qui n'était que des préparatifs de guerre ou bien cette erreur a-t-elle été commise volontairement à Berlin ? On se perd en suppositions.

Il était impossible que la Russie acceptât l'ultimatum allemand avec le délai trop court, presque injurieux qu'il comportait et l'obligation de démobiliser, c'est-à-dire de cesser tous préparatifs de guerre aussi bien sur la frontière autrichienne que sur la frontière allemande, alors que l'Autriche avait mobilisé la moitié de ses forces. Quant au Gouvernement de la République, il avait l'intention de ne faire aucune réponse à l'Allemagne, ne devant rendre compte de sa conduite qu'à ses alliés, m'a dit l'ambassadeur de France.

Avec un peu de bonne volonté du côté de Berlin, la paix pouvait être conservée et l'irréparable empêché. Avant-hier, l'ambassadeur d'Autriche à Saint-Pétersbourg déclarait à M. Sazonoff que son Gouvernement admettait de discuter avec lui le fond de sa note à la Serbie, qu'il prenait l'engagement de respecter l'intégrité territoriale de son adversaire, qu'il n'ambitionnait même pas de reprendre le

Sandjak, mais qu'il n'admettrait pas seulement qu'une autre puissance se substituât à lui vis-à-vis de la Serbie. M. Sazonoff répondait que sur cette base il était possible de s'entendre, mais qu'il préférait que les négociations fussent conduites à Londres, sous la direction impartiale du Gouvernement britannique, plutôt qu'à Saint-Pétersbourg ou à Vienne. En même temps, le Tsar et l'empereur d'Allemagne échangeaient des télégrammes amicaux. Le Gouvernement allemand semble avoir machiné ce scénario pour aboutir à la guerre qu'il veut rendre inévitable, mais dont il cherche à rejeter la responsabilité sur la Russie.

Veuillez agréer, etc. (s) Baron BEYENS.

---

## N° 21

*Le Ministre du Roi à Paris à M. Davignon, Ministre des Affaires étrangères.*

Paris, le 2 août 1914.

Monsieur le Ministre,

Au cours de l'entretien que j'ai eu hier soir avec M. de Margerie, il m'a dit : « La situation est certainement très grave, mais elle ne serait pas considérée comme désespérée si on pouvait avoir plus de confiance dans l'attitude de l'Allemagne. La proposition anglaise en vertu de laquelle les grandes puissances s'engageraient à démobiliser, sous certaines modalités, a été acceptée chaleureusement par la France, la Russie et l'Italie ; l'Autriche s'y rallierait, mais le Cabinet de Berlin ne répond pas.

« L'Allemagne a pris des mesures militaires contre la Russie, bien moins sévères et moins complètes que contre la France. Et puis pourquoi ? Je l'ai dit encore aujourd'hui au baron de Schœn : « Nous cherchez-vous une querelle d'Allemands ? Les relations « entre les deux pays sont bonnes depuis assez longtemps et il n'y a « aucun incident entre nous, et dès lors pourquoi votre Gouvernement agit-il de la sorte, s'il n'a pas d'arrière-pensée ? Pourquoi « vous-même avez-vous ostensiblement préparé vos malles depuis « plusieurs jours ? »

M. de Margerie, à qui j'avais fait la communication prescrite par votre télégramme du 1er août (Voir *Premier Livre Gris belge*, n° 16), m'a répété ce que le ministre de France vous a dit des intentions du Gouvernement de la République à notre égard.

M. de Margerie m'a dit hier soir qu'il entrait dans les intentions du Gouvernement français de ne pas décréter la mobilisation avant que l'Allemagne l'ait fait, mais que le voisin de l'Est prenait les mesures que comporte l'état de mobilisation sans en prononcer le mot, et que, dans ces conditions, les dangers devenaient trop grands pour ne pas agir sans retard. « Toute l'Europe se serait moquée de notre naïveté », m'a dit mon aimable interlocuteur.

Veuillez agréer, etc.

(s) Baron GUILLAUME.

## N° 22

*Le Ministre du Roi à Berlin à M. Davignon,*
*Ministre des Affaires étrangères.*

Berlin, le 2 août 1914.

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous confirmer mon télégramme de ce jour :

« J'ai exécuté les instructions contenues dans votre télégramme d'hier. Le ministre des Affaires étrangères m'a remercié de cette communication dont il a gardé copie et pris acte. » (Voir *Premier Livre Gris belge*, n° 16.)

J'ai appris aujourd'hui par une indiscrétion d'un officier général de la maison de l'Empereur que le Luxembourg serait occupé cette nuit. S'agit-il du grand-duché ou de notre province, je n'ai pas pu le tirer au clair. Le grand-duché a été occupé aujourd'hui. Notre province le sera-t-elle cette nuit? Si la nouvelle est officielle demain matin, je protesterai aussitôt auprès de M. de Jagow et de M. Zimmermann. Je ferai voir les conséquences fatales d'un pareil acte, mais j'attendrai vos instructions pour demander mes passeports. Je vous ai télégraphié dans l'incertitude ou j'étais :

« Bruits pessimistes contre nous. J'estime que l'armée belge doit être prête à toute éventualité immédiatement. »

Veuillez agréer, etc.

(s) Baron BEYENS.

---

## N° 23

*Le Ministre du Roi à Vienne à M. Davignon,*
*Ministre des Affaires étrangères.*

Vienne, le 2 août 1914.

Monsieur le Ministre,

J'ai eu l'honneur de recevoir ce matin votre télégramme du 1er août (Voir *Premier Livre Gris belge*, n° 16). Je me suis mis immédiatement en rapport avec le département impérial et royal des Affaires étrangères et, à 1 heure, après avoir lu à M. le ministre la note concernant notre neutralité que vous m'aviez adressée, j'en ai remis à Son Excellence une copie dont Elle a bien voulu me donner acte.

Le comte Berchtold m'a exprimé son étonnement de ce que la Hollande avait également mobilisé. Il ne semblait pas comprendre les raisons qui avaient pu engager le Gouvernement de la reine Wilhelmine à prendre dès maintenant cette mesure de précaution.

Veuillez agréer, etc.

(s) Comte ERREMBAULT DE DUDZEELE.

---

## N° 24

*Le Ministre du Roi à Vienne à M. Davignon,*
*Ministre des Affaires étrangères.*

Vienne, le 2 août 1914.

Monsieur le Ministre,

Le sort paraît en être jeté et la guerre générale semble devenue inévitable. L'Allemagne a ordonné la mobilisation et M. le ministre des Affaires étrangères m'a dit, il y a une heure, que déjà des patrouilles russes avaient franchi la frontière de l'Empire germanique.

Les nouvelles arrivées hier après-midi de Berlin et l'article de la *Norddeutsche Allgemeine Zeitung* ont produit une grande sensation. On reproche en termes très vifs au Tsar d'avoir demandé l'intervention de l'empereur d'Allemagne en faveur du maintien de la paix, d'avoir donné sa parole que la mobilisation n'avait pas lieu et d'avoir néanmoins procédé à cette opération en cherchant à la tenir secrète. Les journaux de Vienne déclarent que pareille manière de faire est indigne, que c'est agir en traître, et on proclame maintenant plus haut que jamais que, si la guerre devient générale, c'est uniquement la Russie qui en sera cause.

A la suite de l'assassinat de M. Jaurès, on a répandu hier soir le bruit qu'une révolution avait éclaté à Paris et que le Président de la République avait été tué. L'ambassadeur de France, que j'ai vu à 11 heures, et le ministre des Affaires étrangères, qui m'a reçu à 1 heure, n'avaient aucune confirmation de cette nouvelle, répandue sans doute par ceux qui espéraient que les socialistes français s'opposeraient à la guerre. Au contraire, on a appris que la France à son tour a mobilisé.

On est très occupé à Vienne de la décision que va prendre l'Angleterre. A la suite des entretiens que j'ai eus ces jours-ci avec Sir Maurice de Bunsen, je présume qu'après avoir continué jusqu'à la dernière minute ses tentatives de conciliation, le Gouvernement anglais gardera dans les premiers moments une attitude expectative. C'est ce que m'a dit également aujourd'hui le comte Berchtold.

L'opinion publique compte beaucoup ici sur une abstention complète de l'Angleterre, et les journaux publient constamment des articles destinés à renforcer cette opinion. Je crois qu'on se fait à ce sujet beaucoup trop d'illusion. L'ambassadeur m'a dit avant-hier : « Personne en Angleterre ne peut dire en ce moment encore ce que nous ferons. Ce seront les événements qui nous guideront, mais nous ne laisserions pas écraser la France sans intervenir. »

Veuillez agréer, etc.

(s) Comte ERREMBAULT DE DUDZEELE.

## N° 25

*Le Ministre du Roi à Berlin à M. Davignon, Ministre des Affaires étrangères.*

(Télégramme.) Berlin, le 4 août 1914.

J'ai été reçu ce matin, à 9 heures, par le ministre des Affaires étrangères. Il m'a dit : « Nous avons été obligés par nécessité absolue de faire à votre Gouvernement la demande que vous savez. C'est pour l'Allemagne une question de vie ou de mort. Pour n'être pas écrasée, elle doit écraser d'abord la France et se tourner ensuite contre la Russie. Nous avons appris que l'armée française se préparait à passer par la Belgique pour attaquer notre flanc. Nous devons la prévenir. Si l'armée belge ne fait pas sauter les ponts, nous laisse occuper Liége et se retire sous Anvers, nous promettons non seulement de respecter l'indépendance belge, la vie et les propriétés des habitants, mais encore de vous indemniser. C'est la mort dans l'âme que l'Empereur et le Gouvernement ont dû se résoudre à cette détermination. Pour moi c'est la plus pénible que j'aie eu à prendre de toute ma carrière. »

J'ai répondu que le Gouvernement belge ne pouvait faire à cette proposition que la réponse qu'il avait faite sans hésiter. « Que diriez-vous de nous si nous cédions à une pareille menace de la France? Que nous sommes des lâches incapables de défendre notre neutralité et de vivre indépendants. La Belgique entière approuvera son Gouvernement. La France, contrairement à ce que vous dites, a promis de respecter notre neutralité si vous la respectez.

« Pour reconnaître notre loyauté, vous faites de la Belgique le champ de bataille entre la France et vous. L'Europe vous jugera et vous aurez contre vous l'Angleterre, garante de notre neutralité. Liége n'est pas aussi facile à enlever que vous le croyez. »

Le ministre des Affaires étrangères, pressé par moi, a avoué que nous ne pouvions pas répondre à la demande allemande autrement que nous l'avons fait et qu'il comprenait notre réponse. Il a répété à plusieurs reprises son chagrin d'en être arrivé là. « C'est, dit-il, une question de vie ou de mort pour l'Allemagne. »

J'ai répondu qu'un peuple comme un individu ne peut vivre sans honneur. J'ai ensuite déclaré être prêt à quitter Berlin avec mon personnel.

M. de Jagow m'a répondu qu'il ne voulait pas rompre les relations diplomatiques avec nous.

J'ai dit : « C'est donc à mon Gouvernement à prendre une décision et j'attends ses ordres pour vous réclamer mes passeports. »

(s) Baron Beyens.

---

## N° 26

*Le Ministre du Roi à Londres à M. Davignon,*
*Ministre des Affaires étrangeres.*

Londres, le 5 août 1914.

Monsieur le Ministre,

Il vous paraîtra peut-être intéressant de connaître les vues de l'ambassade de France sur la situation, et je crois bien faire en vous résumant les conversations que j'ai eues ces jours derniers avec M. de Fleuriau, conseiller de l'ambassade.

La concentration française commence aujourd'hui et doit se faire à l'abri des troupes de couverture qui sont massées à la frontière. Le généralissime est absolument décidé, si c'est nécessaire, à laisser écraser ses troupes de première ligne afin de laisser le temps à l'armée de prendre les positions qui lui sont assignées dans le plan stratégique auquel le généralissime entend ne rien changer. Seule la non-coopération de l'armée anglaise l'obligerait à étendre la gauche française. C'est pourquoi M. Cambon s'efforce actuellement d'obtenir du Gouvernement anglais une décision rapide au sujet de l'envoi sur le continent du corps expéditionnaire anglais. Il faudrait à celui-ci de douze à quinze jours pour pouvoir être à même de prendre part aux opérations militaires. Tout est prêt, m'a répété le conseiller de l'ambassade, pour le transport des troupes anglaises dans les ports français et de là vers la frontière belge. Mais nous devons agir rapidement, car il ne faut pas que les Anglais arrivent quand il sera trop tard.

M. Cambon, dans une entrevue qu'il a eue hier avec Sir Edward Grey, lui a fait remarquer que l'Angleterre était décidée à faire la guerre, puisque la neutralité belge avait été violée. Mais avec quoi ferez-vous la guerre si la flotte allemande, ce qui paraît bien vraisemblable, refuse la bataille et reste dans la Baltique? Vous devez donc envoyer immédiatement le corps expéditionnaire sur le continent.

Sir E. Grey n'a pas répondu, mais peut-être le refus très net de l'Allemagne de consentir à respecter la neutralité belge fera-t-il refléchir le Cabinet de Londres et l'éclairera-t-il sur la tactique allemande qui consiste à agir avec une rapidité foudroyante et à adopter les plans les plus hardis.

J'apprends que la Suède et la Norvège ont promis à la Russie, à la France et à l'Angleterre de rester neutres.

Mon télégramme de cette nuit vous annonçait que c'était l'Allemagne qui avait déclaré la guerre à l'Angleterre. Cette information m'a été d'abord téléphonée du Foreign Office et ensuite confirmée par lettre circulaire. Mais, peu de temps après, le ministère des Affaires étrangères a tenu à rectifier cette version qui présentait les choses sous un aspect peu exact et m'a fourni le communiqué suivant : « Étant donné le rejet sommaire par le Gouvernement allemand de la demande anglaise de bien vouloir fournir des assurances

touchant le respect de la neutralité belge, l'ambassadeur de S. M. Britannique à Berlin a reçu ses passeports, et le Gouvernement britannique a annoncé au Gouvernement impérial que l'état de guerre existait entre les deux pays à partir de 11 heures du soir, le 4 août. »

Je vous ai résumé cette seconde version par mon télégramme de ce jour.

Veuillez agréer, etc.

(s) Comte DE LALAING.

---

## N° 27

*Le Ministre du Roi à Londres à M. Davignon, Ministre des Affaires étrangères.*

Londres, le 5 août 1914.

Monsieur le Ministre,

J'ai porté à Sir Edward Grey l'appel de la Belgique aux trois puissances garantes. L'Angleterre naturellement y répondra chaleureusement. Sir Edward va lire aujourd'hui à la Chambre une dépêche de Sir F. Villiers, de ce matin, contenant le texte de cet appel. La belle résistance des Belges, m'a dit le ministre, facilitera la tâche du Cabinet anglais devant l'opinion. L'Angleterre vous aidera tant qu'elle pourra. Sir Edward Grey m'a dit que vous lui aviez demandé d'assurer le ravitaillement d'Anvers par l'Escaut et qu'il avait même convoqué à ce propos, pour tantôt, le ministre de Hollande auquel il expliquerait que c'était nécessaire pour la Belgique dans ces circonstances et qu'il ne prévoyait pas de difficultés pour le passage des navires de commerce. En tout cas, le ministre anglais de la Marine a annoncé à Sir Edward Grey qu'on pouvait compter en Belgique que la flotte anglaise ferait bonne garde en face des bouches de l'Escaut.

Veuillez agréer, etc.

(s) Comte DE LALAING.

---

## N° 28

*Le Ministre du Roi à Paris à M. Davignon, Ministre des Affaires étrangères.*

(Télégramme.) Paris, le 6 août 1914.

J'ai insisté au ministère des Affaires étrangères pour que l'action militaire française soit accélérée. On me répond qu'importante troupe est partie ; plusieurs détachements sont déjà en Belgique.

(s) Baron GUILLAUME.

---

## N° 29

*Le Ministre du Roi à Londres à M. Davignon, Ministre des Affaires étrangères.*

Londres, le 7 août 1914.

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous confirmer que les Chambres ont voté 100 millions de livres sterling pour la guerre et une levée de 500.000 hommes.

Les ambassadeurs de France et de Russie sont venus féliciter le ministre du Roi de la conduite héroïque de l'armée belge qui, en retardant la marche des Allemands, obligeait ceux-ci à modifier leurs plans primitifs et donnait le temps aux ennemis de l'Allemagne de concentrer les forces de la défense générale.

On prépare activement l'envoi du corps expéditionnaire. Les premiers transports de vivres et de matériel partiront pour la France le dimanche 9 de ce mois, les troupes seront embarquées ensuite et l'on prévoit qu'à la fin de la semaine prochaine, c'est-à-dire vers le 15, les 100.000 hommes du corps seront réunis sur la côte française ; le débarquement doit s'opérer sur quatre points différents et la jonction s'opérer ensuite, d'après ce que me dit l'ambassadeur de France.

Hier, à la Chambre, le premier ministre a analysé le *Livre Bleu* que j'ai eu l'honneur de vous envoyer le 6 août. Il a flétri les propositions insidieuses faites à l'Angleterre par l'Allemagne pour obtenir la neutralité de la Grande-Bretagne.

« Il s'agissait, a dit M. Asquith, outre ce qui concernait la France et la Hollande, de trafiquer avec le Gouvernement impérial au mépris de nos obligations envers la Belgique, et cela à son insu. Si nous avions accepté ces propositions *infâmes*, quelle réponse aurions-nous pu faire aujourd'hui à l'appel touchant que ce pays nous a adressé, quand il nous a prié, ces jours-ci, de garantir sa neutralité? Je plains l'homme qui peut lire sans émotion le discours du roi des Belges à son peuple. Messieurs, les Belges se battent et ils meurent. Et nous, si nous avions écouté l'Allemagne et trahi nos amis et nos obligations, quelle aurait été notre position aujourd'hui? Pour prix de notre déshonneur, nous aurions des promesses faites par une puissance qui non seulement a violé les siennes, mais nous demande d'en faire autant. Nous allons faire la guerre, d'abord pour remplir nos obligations internationales, ensuite pour défendre les nations faibles. Le pays comprendra que notre cause est juste et je demande à la Chambre de voter un crédit de 100 millions de livres et de porter l'armée à 500.000 hommes. »

La Chambre a voté les crédits et les hommes séance tenante.

L'opinion publique s'est enfin émue et ce revirement s'est produit d'une façon foudroyante. On s'est rendu compte en Europe qu'un petit peuple donnait un exemple d'honneur et de probité, sans regarder aux conséquences. Les partisans de la paix à tout prix ont été frappés. On a appris ensuite que l'ennemi avait franchi la frontière,

qu'on se battait et que les Belges avaient résisté au colosse allemand. On a lu le discours de notre Roi, tout le monde a enfin saisi la gravité de la situation et l'Anglais, même le plus pacifiste, a fait son examen de conscience. Il s'est dit : « Pouvons-nous lâcher un peuple qui nous donne un tel exemple de loyauté? » Puis sont venus les récits des atrocités allemandes et la défense héroïque de Liége. Cela a été décisif. Toute l'Angleterre voulait la guerre, ne se contentait plus de l'appui naval que favorisait d'abord le Cabinet. Elle réclamait l'envoi du corps expéditionnaire. Le Gouvernement attendait cet ordre du peuple. Il a obéi. Deux ministres d'un avis différent ont donné leur démission qui a été acceptée immédiatement. Lord Kitchener a été nommé à la Guerre et la mobilisation décrétée.

Aujourd'hui, l'admiration de ce pays pour la Belgique est sans bornes. Dans les clubs militaires, on boit aux valeureux Belges, les journaux de toutes nuances louent notre nation. Les lettres, les télégrammes de félicitations affluent. Si le Roi venait ici, on le porterait en triomphe dans les rues de Londres.

J'ai ouvert une souscription pour les familles des soldats belges, les malades et les blessés de notre armée, sous la présidence d'honneur de S. A. R. la duchesse de Vendôme, et je tiendrai les fonds à votre disposition.

Veuillez agréer, etc.

(s) Comte DE LALAING.

---

## N° 30

*Le Ministre du Roi à Paris à M. Davignon, Ministre des Affaires étrangères.*

Paris, le 8 août 1914.

Monsieur le Ministre,

M. le Président de la République m'avait fait annoncer qu'il décernait la Légion d'honneur à la ville de Liége. J'ai trouvé l'occasion bonne pour le voir et j'ai demandé une audience destinée à le remercier. Il vient de me recevoir et l'audience n'a pris fin qu'après trois quarts d'heure, parce que le ministre des Affaires étrangères demandait à lui parler.

Il n'a pas voulu accepter mes remerciements, déclarant que c'était lui qui avait à me remercier et à me féliciter. Je ne lui ai pas caché que, selon moi, la France nous devait ainsi la valeur de quatre jours de retard dans la mobilisation allemande. Il en est convaincu. Je passe tout ce qu'il m'a dit de flatteur pour notre pays et notre brave armée.

L'armée française est donc en Belgique ; mais ce ne sont encore que les avant-postes ; avant quatre jours le gros de l'armée française sera à nos côtés. Il suppose d'ailleurs que les soldats français ont déjà livré bataille aux Allemands sur notre territoire. Les Anglais seront aussi prochainement en ligne ; il leur faut environ quatre

jours. Cent mille hommes débarqueront auxquels viendront encore se joindre environ 50.000.

Veuillez agréer, etc. (s) Baron GUILLAUME.

---

## N° 31

*Le Ministre du Roi à Paris à M. Davignon, Ministre des Affaires étrangères.*

Paris, le 10 août 1914.

Avant-hier, j'ai demandé et obtenu une audience du Président de la République pour le remercier d'avoir décerné la Légion d'honneur à la ville de Liége. Je vous ai rendu compte de cette audience. Je ne pouvais renouveler semblable démarche aujourd'hui à l'occasion de la croix militaire accordée au Roi. Je me suis donc abstenu.

M. de Margerie vient de m'annoncer que l'ambassadeur d'Autriche quitterait Paris ce soir. On ne le dit pas encore pour éviter les manifestations. M. Doumergue lui a fait savoir, dans la journée, que les explications fournies par son Gouvernement sur les mouvements de troupes vers les frontières de France n'ayant pas été jugées satisfaisantes, on avait donné l'ordre à M. Dumaine de rentrer à Paris. Le comte Szecsen a répliqué que, dans des conditions, il demandait ses passeports.

Veuillez agréer, etc. (s) Baron GUILLAUME.

---

## N° 32

*M. Davignon, Ministre des Affaires étrangères, au comte Errembault de Dudzeele, Ministre du Roi à Vienne.*

(Télégramme.) Bruxelles, le 12 août 1914.

Veuillez communiquer ce qui suit au ministre des Affaires étrangères :

« Les nécessités de la défense d'Anvers donnent à l'autorité militaire droit incontestable d'éloigner les étrangers de l'enceinte fortifiée. Un grand nombre d'étrangers et même des nationaux ont été en conséquence priés de sortir de la place où des sujets autrichiens et hongrois ont pu rester. Néanmoins, le consul général n'a télégraphié à ce sujet ni au ministre d'Autriche-Hongrie ni à moi-même. D'après ce que nous affirme le gouverneur d'Anvers, il a été, de même que ses ressortissants, mis en demeure de quitter l'enceinte fortifiée, et non pas la Belgique. Il a été conduit, sur sa demande, à la frontière des Pays-Bas, et a été accompagné par un officier qu'il a remercié. »

(s) DAVIGNON.

---

## N° 33

*Le Ministre du Roi à Vienne à M. Davignon,*
*Ministre des Affaires étrangères.*

Vienne, le 18 août 1914.

Monsieur le Ministre,

J'ai eu l'honneur d'avoir avec le comte Forgach un entretien au sujet des sévices dont les sujets austro-hongrois auraient été victimes en Belgique. Notre entretien a eu lieu sur un ton amical, et les paroles de Son Excellence peuvent se résumer comme suit :

« Notre consul général d'Anvers est arrivé ici depuis plusieurs jours. Il maintient qu'il a été brusquement renvoyé à la frontière hollandaise avec beaucoup d'Allemands et d'Autrichiens habitant Anvers, dans des conditions pénibles. Le commandant militaire de la forteresse paraît avoir un peu perdu la tête. Nous avons reçu de notre ministre à Bruxelles sur ces événements un rapport qui semble confirmer les déclarations de M. de Sponer. »

Je crois d'ailleurs que ce fâcheux incident peut heureusement être considéré comme clos.

Veuillez agréer, etc.

(s) Comte Errembault de Dudzeele.

---

## N° 34

*M. Davignon, Ministre des Affaires étrangères,*
*aux Ministres du Roi à Londres, Paris et Saint-Pétersbourg.*

(Télégramme.) Anvers, le 21 août 1914.

Le ministre d'Angleterre a été autorisé à faire au Roi une déclaration dans les termes suivants :

« Le Gouvernement de S. M. Britannique donnera à la Belgique pendant la guerre tout l'appui militaire possible et, après la guerre, son appui diplomatique. L'exemple de patriotisme donné par les Belges nous a tous émus et ne sera jamais oublié. Le Gouvernement s'efforcera, à la paix, d'assurer à la Belgique des compensations pour les souffrances subies. »

(s) Davignon.

---

## N° 35

*M. Davignon, Ministre des Affaires étrangères,*
*au Ministre du Roi à Vienne.*

(Télégramme.) Anvers, le 22 août 1914.

Toutes les mesures ont été prises pour qu'aucun sujet autrichien ne soit molesté. Le président du Conseil a lui-même invité le

ministre d'Autriche à lui signaler tout cas regrettable pour punir les coupables.

(s) DAVIGNON.

---

## N° 36

*Le Ministre de Russie à M. Davignon,*
*Ministre des Affaires étrangères.*

Anvers, le 27 août 1914.

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de porter ce qui suit à la connaissance de Votre Excellence : « S. M. l'Empereur a daigné me donner l'ordre de déclarer à S. M. le Roi que, à la fin de la guerre, la Belgique pourra compter sur le soutien diplomatique le plus entier de la Russie. »

Je saisis, etc.

(s) Prince KOUDACHEFF.

---

## N° 37

*Le Ministre du Roi à Londres à M. Davignon,*
*Ministre des Affaires étrangères.*

Londres, le 28 août 1914.

Monsieur le Ministre,

Avant-hier, à la Chambre des Communes, M. Asquith a annoncé qu'il proposerait, au cours de la séance suivante, qu'une adresse soit présentée à S. M. le Roi, le priant de transmettre au roi des Belges les sentiments de sympathie et d'admiration qu'à inspirés à la Chambre l'héroïque résistance opposée par l'armée et le peuple belges à l'invasion brutale de son territoire, et l'assurance que l'Angleterre était déterminée à soutenir par tous les moyens les efforts de la Belgique pour défendre son indépendance et le droit public de l'Europe.

Hier, en effet, M. Asquith a fait un discours à la Chambre, dans lequel il a rendu un hommage éclatant au Roi et à la nation belge. Jamais pareil éloge d'un Etat étranger n'a été entendu au Parlement anglais. Le premier ministre a ajouté que la Belgique pouvait compter sur la Grande-Bretagne jusqu'à la fin.

M. Bonar Law, au nom de l'opposition, et M. Redmond, au nom des Irlandais nationalistes, ont parlé dans le même sens.

A la Chambre des Lords, le marquis de Crews, au nom du Gouvernement, et Lord Landsdowne, comme porte-parole des unionistes, ont fait un éloge vibrant de la Belgique et de son Roi.

Le temps me manque pour résumer ces discours, tribut de l'Angleterre reconnaissante à un pays qui a rendu un service inestimable à la Grande-Bretagne et à l'Europe entière.

Veuillez agréer, etc.

(s) Comte DE LALAING.

## N° 38

*M. Davignon, Ministre des Affaires étrangères,*
*au Prince Koudacheff, Ministre de Russie.*

Anvers, le 29 août 1914.

Prince,

J'ai l'honneur d'accuser réception de la lettre par laquelle Votre Excellence a bien voulu me faire savoir, le 27 de ce mois, que S. M. l'empereur de Russie avait daigné prier Votre Excellence de donner à mon Auguste Souverain l'assurance qu'après la guerre la Belgique pourra compter sur le soutien diplomatique le plus entier de son Gouvernement.

Je remercie Votre Excellence de cette gracieuse communication.

Je saisis, etc.

(s) Davignon.

---

## N° 39

*M. Davignon, Ministre des Affaires étrangères,*
*aux Ministres du Roi à Londres, Paris et Saint-Pétersbourg.*

Anvers, le 29 août 1914.

Monsieur le Ministre,

A la date du 26 août, le vice-gouverneur du Katanga a télégraphié à M. le ministre des Colonies que les Allemands ont attaqué, le 22 août, le port de Lukuga (Albertville), sur le lac Tanganika.

Mon collègue, M. Renkin, a adressé, le 28 août, à M. Tombeur les instructions suivantes :

« En présence des attaques directes des Allemands contre la colonie du Congo belge et spécialement contre le port de Lukuga, le Gouvernement vous ordonne de prendre toutes les mesures militaires pour la défense du territoire belge.

« En conséquence, vous pouvez autoriser l'entrée des troupes anglaises en territoire belge, accepter l'offre de passage pour des troupes belges en Rhodésie, entreprendre en coopération avec les troupes britanniques ou au moyen des seules troupes belges toute action offensive qu'exigerait la défense de l'intégrité de notre territoire colonial.

« Des ordres identiques ont été adressés au gouverneur général du Congo à Boma en ce qui concerne une coopération éventuelle, dans le même but de défense, avec les troupes françaises sur notre frontière dans le bassin de l'Ubangi. »

J'ai donné connaissance aux ministres de France, de Grande-Bretagne et de Russie du télégramme du vice-gouverneur du Katanga et de la réponse qui lui a été faite.

Veuillez agréer, etc. (s) Davignon.

(Voir *Premier Livre Gris belge,* n° 57.)

## N° 40

*M. Davignon, Ministre des Affaires étrangères,*
*au Baron Grenier, Ministre du Roi à Madrid.*

(Télégramme.) Anvers, le 30 août 1915.

Les journaux de Vienne, et notamment la *Neue Freie Presse,* publient de prétendues narrations de sujets allemands et autrichiens expulsés de Belgique, d'après lesquelles notre population aurait commis les plus grandes atrocités à leur encontre sous les yeux des autorités belges. Un nommé Weber aurait été massacré par la foule à Anvers, tandis qu'à Ostende le boulanger Bischof aurait été assommé à coups de bâton et on lui aurait ensuite coupé les mains et les pieds.

Le Gouvernement proteste avec indignation contre ces accusations; il nie formellement que des sévices corporels aient été exercés contre des sujets allemands ou austro-hongrois. En dehors du bris du mobilier de quelques cafés, dont les auteurs ont été sévèrement punis, aucune propriété allemande ou autrichienne ne fut endommagée.

Priez le Gouvernement espagnol de bien vouloir transmettre notre protestation au Gouvernement austro-hongrois.

(s) DAVIGNON.

---

## N° 41

*Le Ministre du Roi à Luxembourg à M. Davignon,*
*Ministre des Affaires étrangères.*

Anvers, le 30 août 1914.

Monsieur le Ministre,

Vous m'avez demandé de préciser les conditions dans lesquelles j'ai été obligé de quitter mon poste à Luxembourg, alors que les relations les plus amicales n'avaient cessé d'exister entre le grand-duché et la Belgique.

C'est le samedi 8 août, à 3 heures de l'après-midi, que M. Eyschen est venu me remettre lui-même la lettre que je joins en copie à ces lignes, accompagnée d'une copie de celle qu'il avait reçue de M. von Buch, ministre d'Allemagne (Voir *Premier Livre Gris belge,* n° 66).

Tout en se disant extrêmement peiné d'avoir à s'acquitter d'une telle mission, le ministre d'État me priait de lui faire connaître aussitôt que possible mes intentions.

J'adressai immédiatement à Son Excellence la réponse dont le texte suit :

« Luxembourg, le 8 août 1914.

« Monsieur le Ministre,

« Votre Excellence vient de me faire savoir que l'autorité militaire allemande demande mon départ.

« Quelle que soit la courtoisie apportée à cette communication, je dois m'incliner devant un désir qui n'est que l'expression de la force.

« La lettre de Votre Excellence me dit que les autorités militaires conseillent le voyage par chemin de fer plutôt que par automobile. Je me conforme à cette suggestion et suis prêt à quitter Luxembourg demain, à l'heure qui me sera indiquée, et à prendre par train la direction de Coblence, à la condition toutefois que, de cette ville, je sois autorisé à regagner immédiatement la Belgique par telle voie qui semblera possible et que les immunités diplomatiques me soient garanties tant que je me trouverai sur le territoire de l'Empire.

« Ne pouvant me désintéresser du sort et de la sécurité des Belges si nombreux qui habitent le grand-duché, je demande à Votre Excellence de bien vouloir assurer leur protection ainsi que la garde de l'hôtel de la légation.

« Il m'est particulièrement pénible de devoir quitter le territoire luxembourgeois sans avoir présenté à Son Altesse Royale la Grande-Duchesse mes hommages les plus respectueux en reconnaissance de l'accueil si bienveillant qu'a toujours daigné me faire la Souveraine auprès de Laquelle j'avais l'honneur d'être accrédité. J'espère que Votre Excellence voudra bien être l'interprète de mes regrets.

« En saisissant l'occasion de vous réitérer, Monsieur le Ministre d'Etat, mes remerciements les plus sincères pour la façon si aimable dont, en toute circonstance, vous vous êtes attaché à faciliter ma mission, je prie Votre Excellence d'agréer, etc.

« (s) Comte F. VAN DEN STEEN DE JEHAY. »

Ayant reçu M. von Buch, M. Eyschen revint me dire que l'officier supérieur commandant actuellement à Luxembourg ne pouvait prendre d'engagement que pour le trajet de Luxembourg à Coblence, et que, dans cette dernière ville, il appartiendrait au général von Ploetz de me renseigner sur ce que j'aurais à faire. Une telle réponse ne me parut pas satisfaisante et je déclarai que, dans ces conditions, je resterais à mon poste, quoi qu'il advînt.

Il fut décidé alors que des instructions seraient demandées à Berlin.

Le dimanche 9 août, à 9h30 du matin, M. Eyschen venait, en personne, m'apporter un laissez-passer entièrement conforme aux desiderata que j'avais exprimés et signé par le ministre d'Allemagne et le général commandant le VIIIe corps d'armée. Un wagon-salon était mis à ma disposition, et le train qu'on me priait de prendre partirait à 12h18.

S. A. R. la Grande-Duchesse eut l'amabilité d'envoyer à la gare pour me saluer son chambellan et secrétaire, M. de Colnet d'Huart, qui me dit être chargé de m'apporter ainsi qu'à ma femme les adieux de la Grande-Duchesse et de m'assurer de la part très vive que Son Altesse Royale prenait à nos émotions. Se trouvaient également sur le quai de la gare M. Eyschen et le major Van Dyck, aide de camp de la Grande-Duchesse et commandant de la force armée.

Le voyage se fit lentement, les voies étant encombrées de trains militaires, mais sans aucun incident. A Trèves, un aide de camp du général commandant la place vint, avec beaucoup de courtoisie, me demander si je n'avais aucun désir à exprimer. Il en fut de même à Coblence. Je fus amené par un train spécial jusqu'à Cranenburg, dernière station du réseau allemand sur la ligne de Clèves-Nimègue.

Veuillez agréer, etc.

(s) Comte F. VAN DEN STEEN DE JEHAY.

---

## N° 42

*M. Davignon, Ministre des Affaires étrangères, à tous les Chefs de mission à l'étranger.*

Anvers, le 4 septembre 1914.

Monsieur le Ministre,

La presse allemande et autrichienne répand dans le monde entier les bruits les plus tendancieux au sujet de l'attitude de la population de nos grandes villes à l'égard des sujets allemands et autrichiens résidant en Belgique au début de la présente guerre. Un nombre considérable d'entre eux auraient été molestés, des femmes et des enfants auraient subi les pires sévices; au cimetière d'Anvers on aurait saccagé les tombes des Allemands.

Les Cabinets de Berlin et de Vienne, après avoir fait publier ces prétendus actes d'hostilité de notre population dans leurs organes officiels et officieux, les ont invoqués pour justifier l'un les atrocités commises par les troupes allemandes dans notre pays et l'autre sa déclaration de guerre à la Belgique.

Afin de faire la pleine lumière sur ces allégations, le Gouvernement du Roi a ordonné à leur sujet une enquête très minutieuse qui a été poursuivie avec la plus grande impartialité par le Parquet du tribunal de première instance d'Anvers.

Vous trouverez, sous ce pli, Monsieur le Ministre, le rapport que le procureur du Roi a adressé à ce sujet au procureur général près la Cour d'appel.

Comme vous le constaterez, la population d'Anvers a saccagé certains cafés et magasins tenus par des Allemands ou des Autrichiens, mais elle ne s'est livrée à aucun acte d'agression contre les personnes, et aucun dégât n'a été commis sur les tombes allemandes, qui sont à l'heure présente aussi bien soignées qu'avant la guerre.

Veuillez, Monsieur le Ministre, donner connaissance de ce rapport au Gouvernement auprès duquel vous êtes accrédité et le communiquer à la presse.

Veuillez agréer, etc.

(s) DAVIGNON.

Annexe au n° 42

PARQUET
DU
TRIBUNAL DE 1re INSTANCE
séant à Anvers.

Anvers, le 25 août 1914.

—

N° 81909.

Monsieur le Procureur général,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir le présent rapport sur les événements qui se produisirent les 4 et 5 août derniers, après que la population avait eu connaissance de la détermination prise par l'Allemagne d'envahir notre territoire, et au sujet desquels parut tout récemment, dans la *Gazette de Cologne*, une relation entièrement en contradiction avec la réalité.

A la nouvelle de cet envahissement imminent, la population fut profondément émue, et son irritation fut d'autant plus vive que les sujets allemands et autrichiens avaient toujours été traités dans notre ville avec les plus grands égards et la plus grande bienveillance. La colère populaire fut telle que, dans l'après-midi du 4, d'énormes bandes de manifestants se mirent à parcourir les différents quartiers de la ville en chantant la *Brabançonne* et en proférant des huées devant les établissements et les maisons occupés par des sujets allemands.

Les premiers actes auxquels se livrèrent les manifestants, parmi lesquels il s'en trouvait beaucoup de fort jeunes, furent d'enlever, par-ci par-là une hampe de drapeau allemand. Ce fut, entre autres, le cas à l'école allemande de la rue Quellin.

Vers la soirée, les bandes se multiplièrent sans cesse et, en peu de temps, un grand nombre de petits magasins de détail et de cabarets tenus par les Allemands furent saccagés, les vitres furent cassées, les objets mobiliers furent jetés à la rue et piétinés.

Certains malfaiteurs ne devaient pas manquer cette occasion de s'approprier le bien d'autrui.

La police et la garde civique sont intervenues aussi promptement que possible et n'ont pas tardé à rétablir l'ordre; mais les manifestations avaient éclaté si brusquement et s'étaient produites au même moment à tant d'endroits différents qu'il avait été matériellement impossible d'empêcher les déprédations et même certains vols.

De nombreuses arrestations furent cependant opérées; je crus devoir requérir des mandats d'arrêt dans tous les cas qui présentaient la moindre gravité. Les infractions firent immédiatement l'objet d'une instruction approfondie, et le renvoi des coupables devant la juridiction compétente fut activé autant que possible.

Je me mis d'accord avec M. le président du tribunal de mon siège pour fixer d'urgence des audiences extraordinaires afin d'obtenir une prompte répression.

Ci-joint, j'ai l'honneur de vous faire parvenir une liste complète

des affaires renvoyées, de celles qui ont été jugées ainsi que de celles dont l'instruction n'a pu encore être terminée.

Le tribunal a, dans certains cas graves, justement cru devoir se montrer sévère vis-à-vis des malandrins qui ont pêché en eau trouble.

Pour la raison que j'ai cru pouvoir vous indiquer plus haut, il n'a pas été possible aux représentants de la force publique de déterminer des individualités parmi les déprédateurs, ceux-ci s'esquivant immédiatement dans les groupes dès que les policiers ou les gardes civiques approchaient.

En dehors de l'exception que je spécifierai ci-dessous, personne n'a été battu ni blessé, et tous les étrangers sont restés parfaitement indemnes quant à leurs personnes.

Les seules personnes blessées sont deux sujets belges qui assistaient en curieux à une des manifestations du 5 août.

Au coin de la rue Artevelde, un café tenu par un Allemand était assailli par une bande de manifestants, quand, à un moment donné, il fut tiré de l'intérieur de cet établissement quatre ou cinq coups de revolver. Les nommés Isenbaert et Simons, sujets belges, les deux curieux en question, furent atteints d'un coup de revolver, l'un dans l'avant-bras droit, l'autre à la tête; ce dernier coup ne fit pas une blessure grave, la balle ayant glissé entre le crâne et le cuir chevelu. L'auteur de ce méfait était, lui aussi, un sujet belge, nommé Meeus, beau-frère du tenancier allemand.

M. le juge Denis est chargé de l'instruction de l'affaire Meeus.

En ce qui concerne la violation du cimetière, il n'existe qu'un seul cimetière à Anvers, la grande nécropole du Kiel, qui est située à 5 kilomètres environ de l'endroit où se sont produites les manifestations populaires.

Ainsi qu'il résulte du procès-verbal n° 900 ci-joint de la 9e section, aucun dégât quelconque n'a été commis aux tombes des Allemands, pas plus que des autres inhumés. Les tombes des sujets allemands sont demeurées parfaitement intactes, et elles sont encore, à l'heure actuelle, entretenues et fleuries comme elles le furent toujours.

Il est à noter que les dégâts commis dans les cabarets ne l'ont généralement été que partiellement au préjudice des exploitants allemands. En effet, presque tous ces immeubles appartiennent à des brasseurs et, dans la plupart des cas, le mobilier de la salle de cabaret appartient également au brasseur. C'est si vrai que plusieurs actions civiles en dommages et intérêts sont déjà introduites devant la juridiction de référé du tribunal de mon siège par des brasseurs.

*Le Procureur du Roi,*

(s) Jacobs.

---

## N° 43

*Le Ministre du Roi à Constantinople à M. Davignon, Ministre des Affaires étrangères.*

Constantinople, le 7 septembre 1914.

Monsieur le Ministre,

Depuis que j'ai eu l'honneur de vous annoncer mon retour à Constantinople le 16 août, je ne vous ai plus adressé de dépêche politique, vu l'impossibilité où je me trouvais de vous la faire parvenir.

Je confie la présente lettre à un courrier spécial de l'ambassade de France, en espérant qu'elle vous parviendra.

Quand je suis revenu ici, j'ai trouvé la situation très tendue. L'incident du *Gœben* venait d'avoir lieu.

L'ambassadeur d'Allemagne, tout-puissant ici, au point que les ministres ottomans se réunissent assez fréquemment en conseil chez lui, employait tous ses efforts à pousser les Turcs à une démarche imprudente qui provoquerait la guerre avec les puissances de la Triple Entente.

A ce moment, Talaat Bey et Halil Bey, président de la Chambre, venaient de partir pour Sofia et Bucarest, dans le but, disaient-ils, de régler la question des îles avec la Grèce. Mais le véritable objet de leur voyage était de tâter le terrain en vue de la constitution d'un bloc qui aurait pu entreprendre la guerre contre la Russie.

Ils ont pu bientôt constater que cette tentative n'avait pas de chance d'aboutir, et c'est alors que j'ai eu l'honneur de vous télégraphier que les ambassadeurs de la Triple Entente commençaient à espérer que la complication d'une guerre avec la Turquie ne se présenterait pas.

Depuis lors, la situation a traversé des phases diverses et a présenté encore plusieurs fois du danger.

Le baron de Wangenheim et surtout le général Liman von Sanders font tout pour exciter les Turcs à la guerre et ils ont réussi à créer ici une atmosphère absolument allemande dans les milieux ottomans.

Il y a huit jours, la rupture paraissait probable. Le Gouvernement non seulement ne renvoyait pas l'équipage allemand du *Gœben* et du *Breslau*, mais l'on voyait arriver d'Allemagne des centaines de marins et d'artilleurs, tant pour le service des unités navales que pour les batteries gardant les détroits.

Le moment semblait donc proche où le sentiment de la dignité nationale obligerait les trois puissances alliées à mettre un terme aux provocations de la Turquie. Leurs ambassadeurs commencèrent alors à se préparer en vue du départ et j'ai eu l'honneur de vous en avertir par télégraphe en ajoutant que, dans le cas où je recevrais moi-même mes passeports, je désirais confier la protection des Belges résidant en Turquie à l'ambassadeur des États-Unis.

Mais, à la suite d'une démarche énergique faite le 30 août auprès du grand vizir, la situation a paru s'éclaircir. Son Altesse est personnellement en faveur de la paix; il en est de même de plusieurs membres du Cabinet, entre autres de Djavid Bey, qui voit l'abîme dans lequel vont être précipitées les finances de l'État.

Malheureusement, le pouvoir d'Enver Pacha est toujours très grand et il voudrait lancer à tout prix le pays dans les plus folles aventures.

La mobilisation à laquelle il a fait procéder a dépassé de loin en rigueur celle qui a eu lieu pendant la guerre balkanique. Cette fois, personne n'y a échappé entre l'âge de vingt à quarante-cinq ans. Les réquisitions ont pris un caractère de véritable spoliation. L'autorité militaire se fait livrer non seulement les vivres se trouvant dans les magasins des particuliers ou à l'entrepôt de la douane, mais aussi les marchandises de tout genre, depuis des automobiles jusqu'à des articles de toilette pour dames.

De nombreux bateaux venant de la Mer Noire et passant en transit pour se rendre dans la Méditerranée ont été arrêtés au passage et déchargés de force.

Ces procédés, qu'un ministre étranger n'a pas hésité à qualifier de piraterie dans une note qu'il a adressée à la Porte, ont eu pour résultat de faire déserter le Bosphore par les navires de commerce.

J'apprends que les recettes de la douane de Constantinople ont diminué de plus de 75 %. Quant aux dîmes, elles seront presque nulles d'après ce que me dit un membre du Conseil de la Dette. D'une part la récolte s'est faite dans de mauvaises conditions par suite du manque de bras, et d'un autre côté l'autorité militaire a saisi quantité de produits de l'agriculture avant que la dîme ait pu être prélevée.

Le coupon de septembre de la Dette publique unifiée pourra être payé, mais il n'en sera probablement plus ainsi du suivant et, pour la première fois depuis le décret de Mouharrem, on verra le service de la Dette publique suspendu, tandis que le déficit, selon le délégué anglais au Conseil de la Dette, atteindra 16 millions et demi de livres turques.

On comprend que dans ces conditions, Djavid Bey, comme ministre des Finances, s'efforce d'arrêter le Gouvernement sur la pente fatale où l'influence allemande et le chauvinisme d'Enver Pacha veulent l'entraîner.

Pour le moment, c'est spécialement la guerre contre la Grèce qu'on envisage. Ainsi que me le disait hier un ambassadeur, le Gouvernement hellénique se rend bien compte qu'il ne peut plus s'en tenir absolument à ce qui lui avait été donné à Londres. La situation européenne a changé et il faut faire quelques concessions. On consentirait donc à Athènes à en faire relativement au régime de Chio et Métilène, par exemple on reconnaîtrait la suzeraineté du Sultan sur ces îles. Mais les Turcs, suivant leur système de marchandage, formulent maintenant à ce sujet de telles exigences qu'il paraît difficile de se mettre d'accord.

Il y a plusieurs raisons qui font pourtant croire à présent que la Turquie ne se décidera pas à ouvrir les hostilités contre la Grèce.

Elle ne pourrait pas l'attaquer par mer, puisque l'Angleterre a fait savoir que, si le *Gœben* ou le *Breslau* sortent des Dardanelles, l'escadre anglaise a ordre de les couler.

Quant à une campagne par voie de terre, il faudrait le consentement de la Bulgarie, et certains indices semblent indiquer qu'on est peu disposé à Sofia à fournir un concours qui pourrait entraîner le pays dans de graves complications.

Tous les ambassadeurs à Constantinople sont en effet convaincus qu'une rupture entre la Turquie et la Grèce conduira fatalement à une guerre avec les trois grandes puissances alliées.

En résumé, le danger a diminué, mais est loin d'avoir disparu. Les puissances de la Triple Entente font leurs efforts pour l'écarter, mais l'influence allemande peut amener les choses à tel point que la dignité des trois pays alliés sera en jeu.

Enfin, si la guerre éclate, ce sera pour la Turquie la ruine politique aussi bien qu'économique, car les personnes les plus compétentes sont d'avis que son armée est incapable de faire campagne.

Veuillez agréer, etc.

(s) Baron MONCHEUR.

---

## N° 44

*Sa Majesté le Roi*
*à Monsieur le Président de la République Française.*

(Télégramme.) Anvers, le 13 septembre 1914.

La grande victoire que l'armée alliée vient de remporter grâce à sa vaillance et au génie militaire de ses chefs nous a profondément réjouis.

En vous adressant mes plus chaleureuses félicitations, je suis l'interprète de la nation belge tout entière.

Nous gardons une confiance inébranlable dans le succès final de la lutte, et les cruautés abominables dont souffrent nos populations, loin de nous terroriser comme on l'avait espéré, n'ont fait qu'accroître notre énergie et l'ardeur de nos troupes.

(s) ALBERT.

---

## N° 45

*Sa Majesté le Roi*
*à Sa Majesté le Roi d'Angleterre.*

(Télégramme.) Anvers, le 13 septembre 1914.

Je désire vous féliciter très cordialement de la superbe conduite des troupes anglaises à la bataille de la Marne. Au nom de la

nation belge, je vous exprime notre plus profonde admiration pour le courage indomptable des officiers et des soldats de votre armée.

Dieu aidera certainement nos armées à venger les atrocités commises contre des citoyens paisibles et contre un pays dont le seul crime a été de refuser de manquer à ses engagements.

(s) ALBERT.

---

## N° 46

*Sa Majesté le Roi*
*à Sa Majesté l'Empereur de Russie.*

(Télégramme.) Anvers, le 13 septembre 1914.

La magnifique victoire que les troupes de Votre Majesté viennent de remporter nous remplit, le peuple belge et moi, d'une sincère admiration pour le courage des soldats russes et le talent de leurs chefs. C'est de tout cœur que j'adresse à Votre Majesté mes félicitations les plus chaleureuses.

Les cruautés dont le pays souffre si injustement ne l'abattent point et son ardeur s'accroît à la pensée que les innombrables armées de Votre Majesté Impériale s'avancent triomphantes, unissant leurs efforts à ceux des troupes victorieuses des puissances amies qui combattent vaillamment en France.

(s) ALBERT.

---

## N° 47

*Monsieur le Président de la République Française*
*à Sa Majesté le Roi.*

(Télégramme.) Bordeaux, le 14 septembre 1914.

Je remercie vivement Votre Majesté des félicitations qu'elle veut bien adresser aux chefs et aux soldats de l'armée française. Nos troupes sont fières de combattre aux côtés des vaillantes armées belge et anglaise pour la civilisation et pour la liberté. A l'heure de la justice réparatrice, personne ne pourra oublier ce que Votre Majesté et l'admirable peuple belge auront fait pour le triomphe de la cause commune.

(s) Raymond POINCARÉ.

---

## N° 48

*Sa Majesté le Roi d'Angleterre*
*à Sa Majesté le Roi.*

(Télégramme-Traduction.) Londres, le 14 septembre 1914.

Je vous remercie très sincèrement de votre télégramme aimable et de la façon dont vous appréciez les services rendus par mes

troupes. J'ai le ferme espoir que les opérations combinées des forces alliées, avec le concours de votre brave armée dont les efforts héroïques sont au-dessus de tout éloge, obtiendront des succès ininterrompus et affranchiront de l'invasion votre pays cruellement éprouvé.

(s) GEORGE V.

---

## N° 49

*Sa Majesté l'Empereur de Russie à Sa Majesté le Roi.*

(Télégramme.) Zarskoje-Sélo, le 14 septembre 1914.

Très sensible aux félicitations de Votre Majesté, je l'en remercie bien cordialement et me fais un plaisir de rappeler à cette occasion que, dans la lutte actuelle, la Belgique a été la première à opposer une résistance héroïque à l'envahisseur. La noble attitude du peuple belge et de sa vaillante armée conduite à la gloire par son Roi a provoqué l'admiration du monde entier. Comme témoignage de cette admiration que je partage avec toute la Russie, je prie Votre Majesté d'accepter la croix de chevalier de mon ordre militaire de Saint-Georges qui n'est décerné qu'aux braves.

(s) NICOLAS.

---

## N° 50

*Le Ministre du Roi à Vienne à M. Davignon, Ministre des Affaires étrangères.*

Berne, le 16 septembre 1914.

Monsieur le Ministre,

C'est dans l'après-midi du 27 août, à la suite de quelques phrases peu claires faisant allusion aux prétendus sévices exercés contre des sujets austro-hongrois en Belgique, que M. le ministre des Affaires étrangères m'a signifié la rupture de nos relations.

Quel a été le motif déterminant qui a amené ce revirement d'attitude à notre égard ?

Est-ce le fait que le ministère de la Guerre austro-hongrois a mis à la disposition des autorités militaires allemandes un certain nombre de canons de siège du calibre de 30,5, montés sur automobiles, construits dans les usines de la société « Skoda » à Pilsen (Bohême) et desservis par des artilleurs austro-hongrois ?

Est-ce le désir d'avoir une base pour pouvoir éventuellement nous demander à la conclusion de la paix une indemnité de guerre ?

Est-ce le sentiment de devoir donner une satisfaction à l'opinion

publique fortement excitée contre nous par le langage extrêmement violent de la presse?

Est-ce enfin une concession faite à une pression exercée par l'ambassade d'Allemagne?

Je suppose que ce sont tous ces motifs réunis qui ont provoqué cette décision.

On m'a assuré de bonne source qu'une partie des canons dont j'avais mentionné la fabrication dans un de mes rapports de l'hiver dernier, sans pouvoir en préciser alors le calibre, ont été envoyés en France et en Belgique.

Dans un des entretiens que j'avais eus avec M. le comte Forgach, celui-ci m'avait parlé de nombreux marchands et tailleurs de diamants israélites de Galicie, complètement ruinés par suite de leur expulsion sommaire de la place d'Anvers. Son Excellence ne m'avait pas caché qu'il y aurait de ce chef des réclamations à formuler.

Les journaux autrichiens ont non seulement publié de nombreuses lettres dûment signées provenant de voyageurs se plaignant de mauvais traitements qu'ils auraient subis en Belgique, mais ils ont reproduit toutes les accusations allemandes au sujet de prétendues cruautés et atrocités qui auraient été commises par notre population au cours de la lutte. C'est évidemment le sentiment désagréable de la faute commise par la violation de notre neutralité et le vif désir, sinon d'effacer, tout au moins d'atténuer la fâcheuse impression produite par ce procédé contraire au droit des gens, qui ont motivé cette campagne particulièrement acharnée contre nous. « Nous avions cru que les Belges étaient tout spécialement civilisés et cultivés et nous voyons maintenant qu'ils sont pires que les Serbes, pires que les nègres du Congo. » Telle est la note dominante. De plus, les journaux les plus sérieux, tels que la *Neue Freie Presse* et le *Fremdenblatt* lui-même, ont publié, à propos de la violation de notre neutralité et au sujet du côté politique de la question, des articles contenant des raisonnements absurdes et d'une niaiserie enfantine. Ils pouvaient d'autant plus aisément le faire que personne ne se trouvait en situation de leur répondre ou que du moins les journaux étrangers qui auraient réfuté leurs arguments ne pouvaient franchir les frontières de la monarchie.

Le public a naturellement accepté de confiance tout ce qu'il a lu sur notre compte et il en est résulté contre les Belges une disposition malveillante et hostile qui s'est révélée également dans le milieu de la préfecture de police de Vienne. Quelques hauts fonctionnaires de cette administration se sont distingués sous ce rapport. Bien avant que la déclaration de guerre nous ait été adressée, nos compatriotes plus récemment arrivés à Vienne ou ceux que les circonstances actuelles obligeaient à passer par la capitale ont été appelés à la police, interrogés, mis en surveillance ou internés soit comme suspects d'espionnage, soit parce qu'ils étaient considérés comme étant encore d'âge à devoir faire un service militaire dans leur patrie. Cependant, à ma connaissance aucun abus grave n'a été commis et aucun de nos compatriotes n'a été réellement maltraité. Grâce aux

efforts de notre consulat général auprès des autorités de police et grâce à mes démarches auprès du ministère impérial et royal des Affaires étrangères, trois internés ont été relâchés, mais maintenus sous surveillance.

Après m'avoir annoncé la rupture de nos relations, M. le comte Berchtold m'a exprimé de la manière la plus aimable ses regrets personnels, en ajoutant qu'après la fin de la guerre il serait charmé de me voir occuper de nouveau le même poste si le Gouvernement du Roi voulait bien m'en charger.

Me conformant à vos instructions télégraphiques, je me suis mis en rapport avec M. l'ambassadeur d'Espagne, qui s'était déjà chargé de la protection des sujets russes et serbes, et qui a accepté avec empressement de s'occuper également de la défense de nos intérêts.

J'ai aussi adressé à nos consuls généraux et consuls une circulaire par laquelle je les ai remerciés au nom du Gouvernement du Roi de leur dévoué concours. Je leur ai dit qu'ils pouvaient provisoirement garder leurs archives, tout en se mettant en relation avec leurs collègues espagnols et j'ai exprimé l'espoir qu'ils voudraient bien continuer, même en leur qualité privée, à s'intéresser au sort de nos compatriotes résidant dans leur arrondissement.

Un service plus rapide ayant été organisé vers la frontière suisse depuis le 1er de ce mois, un grand wagon a été mis à ma disposition et attaché au train qui a quitté Vienne le 3, à 10h 30 du soir. Je suis parti avec ma fille et avec M. et Mme de Raymond, accompagnés de leurs trois enfants et d'une gouvernante. Nous sommes arrivés à la frontière suisse, à Buchs, le 5, à 7h 30 du matin. Des billets gratuits nous avaient été remis et le transport de nos bagages a eu lieu dans les mêmes conditions.

Veuillez agréer, etc.

(s) Comte ERREMBAULT DE DUDZEELE.

---

## No 51

*Le Ministre du Roi à Berlin à M. Davignon,*
*Ministre des Affaires étrangères.*

Hove (Sussex), le 21 septembre 1914.

Monsieur le Ministre,

J'ai eu l'honneur de vous adresser le 4 août (Voir no 25) un compte rendu sommaire par le télégraphe de l'entretien que j'avais eu le même jour avec le secrétaire d'État aux Affaires étrangères, après avoir reçu le télégramme par lequel vous m'informiez de l'ultimatum du Gouvernement allemand et de la réponse que le Gouvernement du Roi y avait faite.

La mission dont vous avez bien voulu me charger aussitôt après ma rentrée en Belgique m'a empêché, comme vous le savez, de vous

envoyer un récit détaillé de cet entretien. Maintenant qu'elle est terminée, je m'empresse de m'acquitter de ce devoir.

Votre télégramme m'avait été apporté le 3, vers 8 heures du soir. Le temps de le déchiffrer, il était trop tard pour me rendre à la Wilhelmstrasse. Je résolus de remettre au lendemain matin les explications verbales qu'il était de mon devoir de demander à M. de Jagow au sujet de l'acte inqualifiable du Gouvernement allemand. Le lendemain, de bonne heure, je le fis prier par le téléphone de me recevoir le plus tôt possible. Il me répondit de venir immédiatement. A 9 heures, j'étais introduit dans son cabinet. Le ministère était encore désert.

— Eh bien ! qu'avez-vous à me dire ?

Ce furent ses premières paroles en venant avec empressement à ma rencontre.

— J'ai à vous demander des explications au sujet de l'ultimatum que le ministre d'Allemagne a remis dimanche soir à mon Gouvernement. Je suppose que vous avez quelque chose à ajouter, quelque raison à donner, pour expliquer un pareil acte.

— Une nécessité absolue nous a contraints à vous adresser cette demande. C'est la mort dans l'âme que l'Empereur et son Gouvernement ont dû s'y résigner. Pour moi, c'est la détermination la plus pénible, la plus cruelle que j'aie eu à prendre de toute ma carrière. Mais le passage par la Belgique est pour l'Allemagne une question de vie ou de mort. Elle doit en finir le plus rapidement possible avec la France, l'écraser complètement, afin de pouvoir se retourner ensuite contre la Russie, sinon elle sera prise elle-même entre l'enclume et le marteau. Nous avons appris que l'armée française se préparait à passer par la Belgique et à nous attaquer sur notre flanc. Nous devons la prévenir.

— Mais, repris-je, vous êtes, sur une frontière de 200 kilomètres, en contact direct avec la France. Quel besoin aviez-vous, pour vider votre querelle, de faire un détour par notre pays ?

— La frontière française est trop fortifiée, et nous sommes obligés, je vous le répète, d'agir au plus vite avant que la Russie ait eu le temps de mobiliser son armée.

— Contrairement à ce que vous pensez, la France nous a promis formellement de respecter notre neutralité pourvu que vous la respectiez vous-mêmes. Qu'auriez-vous dit, si, au lieu de nous faire spontanément cette promesse, elle nous avait adressé avant vous la même sommation, si elle avait exigé le passage à travers notre pays et si nous avions cédé à ses menaces ? Que nous étions des lâches, incapables de défendre notre neutralité et indignes de vivre indépendants ?

M. de Jagow ne répondit pas à cette question.

— Avez-vous, continuai-je, quelque chose à nous reprocher ? N'avons-nous pas toujours rempli correctement et scrupuleusement envers l'Allemagne comme envers les autres puissances garantes les devoirs que nous imposait la neutralité de la Belgique ? N'avons-nous pas été pour vous, depuis la fondation de notre royaume, des voisins loyaux et sûrs ?

— L'Allemagne n'a aucun reproche à adresser à la Belgique, dont l'attitude a toujours été très correcte.

— Ainsi donc, pour reconnaître notre loyauté, vous voulez faire de notre pays le champ de bataille de votre lutte avec la France, le champ de bataille de l'Europe, et nous savons ce qu'une guerre moderne entraîne de dévastations et de ruines ! Y avez-vous pensé ?

— Si l'armée belge, répondit le secrétaire d'Etat, nous laisse passer librement sans détruire les chemins de fer, sans faire sauter les ponts et les tunnels et se retire sur Anvers sans essayer de défendre Liége, nous promettons non seulement de respecter l'indépendance de la Belgique, la vie et les propriétés des habitants, mais encore de vous indemniser des pertes que vous aurez subies.

— Monsieur le Secrétaire d'État, répliquai-je, le Gouvernement belge, conscient de ses devoirs envers tous les garants de sa neutralité, ne pouvait faire à une pareille proposition que la réponse qu'il a faite sans hésiter. Toute la nation approuvera son Roi et son Gouvernement. Vous devez reconnaître vous-même qu'une autre réponse était impossible.

Comme je le pressais de parler, M. de Jagow, devant mon insistance, finit par dire :

— Je le reconnais. Je comprends votre réponse, je la comprends comme homme privé, mais comme secrétaire d'État je n'ai pas d'opinion à exprimer. Puis il me répéta son chagrin d'en être arrivé là, après tant d'années de relations amicales. Mais une marche rapide à travers la Belgique était pour l'Allemagne une question de vie ou de mort. Nous devrions à notre tour le comprendre.

Je répondis aussitôt :

— La Belgique aurait perdu l'honneur si elle vous avait écoutés, et une nation, pas plus qu'un particulier, ne peut vivre sans honneur. L'Europe nous jugera. D'ailleurs, ajoutai-je, vous ne prendrez pas Liége aussi facilement que vous le croyez et vous allez avoir en face de vous l'Angleterre, fidèle garante de notre neutralité

A ces mots, M. de Jagow eut un haussement d'épaules qui pouvait être interprété de deux façons. Cela signifiait : « Quelle idée ! C'est impossible ! », ou bien : « Le sort en est jeté, nous ne pouvons plus reculer. »

Je dis encore avant de me retirer que j'étais prêt à quitter Berlin avec mon personnel et à demander mes passeports.

— Mais je ne veux pas rompre ainsi, s'écria le secrétaire d'État, mes relations avec vous. Nous aurons peut-être encore à causer.

— C'est à mon Gouvernement à prendre là-dessus une décision, répondis-je. Elle ne dépend ni de vous ni de moi. J'attendrai ses ordres pour réclamer mes passeports.

En quittant M. de Jagow après ce pénible entretien qui devait être le dernier, j'ai emporté l'impression qu'il s'était attendu à autre chose quand j'avais demandé à le voir, à quelque proposition imprévue, peut-être à la demande de laisser l'armée belge se retirer en sécurité à Anvers, quand elle aurait fait un simulacre de résistance sur la Meuse et défendu pour la forme, avec l'entrée du pays, le principe même de sa neutralité. La figure de mon interlocuteur

m'avait semblé trahir une déception après mes premières paroles, et son insistance à me dire de ne pas rompre encore nos relations a fortifié cette idée qui m'était venue dès le début de notre conversation.

Veuillez agréer, etc.

(s) Baron **Beyens.**

---

## N° 52

*Le Ministre du Roi à Berlin à M. Davignon, Ministre des Affaires étrangères.*

Hove (Sussex), le 22 septembre 1914.

Monsieur le Ministre,

Comme suite à mon rapport d'hier, j'ai l'honneur de vous adresser le compte rendu d'un entretien que j'ai eu le 5 août avec le sous-secrétaire d'État aux Affaires étrangères ; j'y joins le récit du voyage de retour à Bruxelles de la mission du Roi à Berlin.

Le 5 août, dans la matinée, j'ai reçu le télégramme par lequel vous me prescriviez de réclamer mes passeports et m'informiez du départ de Bruxelles du ministre d'Allemagne. Je me suis rendu immédiatement à la Wilhelmstrasse où j'ai été reçu par le sous-secrétaire d'État, auquel j'ai fait part de vos instructions.

M. Zimmermann m'a dit avec beaucoup d'émotion qu'il regrettait profondément la cause de mon départ. Mais, a-t-il ajouté, le passage par la Belgique est pour nous une nécessité inéluctable, une question de vie ou de mort (*sein oder nicht sein*). L'Allemagne doit écraser la France au plus vite, afin de pouvoir se tourner ensuite contre la Russie.

M. Zimmermann n'a pas cherché de prétextes pour excuser la violation de notre neutralité. Il n'a pas invoqué le prétendu projet prêté à la France par le chancelier, dans le discours qu'il avait prononcé la veille au Reichstag, de passer par la Belgique pour attaquer l'Allemagne sur le cours inférieur du Rhin, projet auquel M. de Jagow avait fait allusion dans son entretien avec moi.

J'ai répliqué à peu près dans les mêmes termes que je l'avais fait la veille en discutant avec M. de Jagow : Si la France avait été prête la première et qu'elle nous eût demandé passage aux mêmes conditions que l'Allemagne, nous lui aurions fait la même réponse. Si nous avions cédé lâchement à ses menaces, vous n'auriez pas eu assez de paroles de mépris et de colère à nous jeter à la face, et nous les aurions méritées, car nous aurions manqué à notre parole et violé l'engagement de rester neutres, accepté par les fondateurs de notre indépendance. Vous devez reconnaître que nous ne pouvions agir autrement sans forfaire à l'honneur, et vous n'avez pas pu compter un seul instant que le Gouvernement du Roi se jetterait par terre aux pieds du Gouvernement allemand et lui livrerait les clefs de nos villes et de nos forteresses. Avez-vous quelque chose à nous reprocher ? N'avons-nous pas été pour vous de bons et loyaux

voisins, désireux d'entretenir avec vous comme avec les autres nations limitrophes de la Belgique les rapports les plus cordiaux? Pendant plus de quatre-vingts ans, aucun nuage n'est venu obscurcir nos relations. Et comment reconnaissez-vous aujourd'hui l'amitié et la confiance presque séculaire du peuple belge? En voulant faire de son territoire le champ de bataille et de dévastations de l'Europe.

M. Zimmermann a répondu seulement que le département des Affaires étrangères était impuissant. Depuis que l'ordre de mobilisation avait été lancé par l'Empereur, tous les pouvoirs appartiennent à l'autorité militaire. C'était elle qui avait jugé que l'invasion de la Belgique était une opération de guerre indispensable. J'espère bien, a-t-il ajouté encore avec force, que cette guerre sera la dernière. Elle doit marquer aussi la fin de la politique des alliances qui a abouti à ce résultat.

J'ai conservé de cet entretien l'impression que M. Zimmermann m'avait parlé avec sa sincérité habituelle, que le département des Affaires étrangères, dès l'ouverture du conflit austro-serbe, avait été partisan d'une solution pacifique et qu'il n'avait pas dépendu de lui que ses vues et ses conseils n'eussent pas prévalu. Je crois même aujourd'hui, contrairement à ce que je vous ai écrit dans le premier moment, que MM. de Jagow et Zimmermann disaient la vérité quand ils nous assuraient à mes collègues et à moi qu'ils n'avaient pas connu à l'avance le *texte même* de l'ultimatum adressé par l'Autriche-Hongrie à la Serbie. Un pouvoir supérieur est intervenu pour précipiter la marche des événements. C'est l'ultimatum de l'Allemagne à la Russie envoyé à Saint-Pétersbourg, au moment même où le Cabinet de Vienne montrait des dispositions plus conciliantes, qui a déchaîné la guerre. Quant à l'espoir exprimé par M. Zimmermann que cette guerre serait la dernière, il faut l'entendre dans le sens d'une campagne victorieuse par l'Allemagne. Le sous-secrétaire d'État, malgré la crainte visible que lui inspirait la coalition des ennemis de son pays, est trop prussien pour avoir douté à ce moment-là de la victoire finale.

Il n'avait pas pu me promettre que je serais dirigé sur la Hollande; il craignait que l'autorité militaire ne me fît conduire en Danemark. Avant de quitter le département, j'insistai auprès du Dr Zahn, directeur du Protocole, avec qui j'avais toujours entretenu les meilleures relations, pour qu'on ne m'obligeât pas à prendre une voie aussi détournée que celle du Danemark. M. Zahn m'assura qu'il s'y emploierait de son mieux et il tint sa promesse. En effet, lorsque le comte de Mirbach, conseiller référendaire, m'apporta, à 3 heures de l'après-midi, mes passeports, après m'avoir exprimé ses vifs regrets de devoir s'acquitter d'une pareille mission, il m'apprit qu'un train spécial serait prêt à me conduire, le lendemain matin, avec l'ambassadeur d'Angleterre à la frontière hollandaise.

Il ne me restait que quelques heures pour terminer mes préparatifs, congédier mes domestiques et confier les archives de la légation à la garde de l'ambassadeur d'Espagne, autorisé par son Gouvernement à se charger de la protection des intérêts belges pendant la guerre. Je recommandai au conseiller et aux secrétaires de se tenir

prêts à partir le lendemain à 7 heures du matin, et leur donna rendez-vous à la légation.

Le 6 août, à l'heure indiquée, MM. Peltzer, le major et Mme de Mélotte, M. Adrien Nieuwenhuys, M. Jacques Davignon, M. et Mme Rothé et moi, accompagnés de deux domestiques belges, nous quittâmes l'hôtel de la Jägerstrasse dans des automobiles envoyées en partie par le département des Affaires étrangères. Les voies qui conduisent au Lehrter Bahnhof, où nous devions nous embarquer, étaient gardées par des agents de police à cheval. Il y avait peu de monde dans les rues à cette heure matinale et notre passage ne donna lieu à aucune manifestation.

Le train spécial, placé sous les ordres d'un colonel de la réserve, dont les procédés envers nous ont été très courtois, était muni d'un wagon-restaurant. Avant le départ, le comte Botha de Wedel, ministre plénipotentiaire, est venu, au nom du secrétaire d'État, nous saluer, l'ambassadeur britannique et moi, et s'enquérir si nous ne manquions de rien. Le voyage s'est accompli lentement sur la ligne Stendhal-Hanovre-Minden, avec de longs arrêts pour laisser circuler des trains remplis de réservistes. Dans les premières gares, la population nous regardait passer sans animosité, peut-être parce qu'elle ignorait notre identité. A Minden sur le Weser, notre incognito a sans doute été trahi, car un rassemblement de curieux, où les femmes étaient en majorité, s'est approché du wagon-restaurant dans lequel j'étais à causer avec Sir Edward Goschen. Ils ont vociféré à notre adresse des chants patriotiques, nous ont tiré la langue et montré le poing avec des commentaires auxquels nous n'avons pas accordé d'attention.

Le train allemand a conduit l'ambassadeur jusqu'à Hoek van Holland, où il s'est embarqué pour l'Angleterre. Le personnel de la légation de Belgique et moi nous sommes descendus à La Haye. A la frontière hollandaise, que nous avons franchie le 7, à 8 heures du matin, nous avons pu nous procurer des journaux; ils nous ont appris les événements de Liége. Après vingt-quatre heures passées sans aucune nouvelle dans une angoisse patriotique que vous comprendrez facilement, les télégrammes racontant l'héroïque résistance du général Leman et de ses soldats nous ont fait battre le cœur de joie et d'orgueil. Nos compagnons de voyage de la mission britannique se sont empressés de nous exprimer leur admiration pour la conduite de l'armée belge.

A La Haye, nous avons trouvé à la gare mon collègue, le baron Fallon, à qui j'avais pu télégraphier en cours de route. Il nous a fait, ainsi que le prince Albert de Ligne, l'accueil le plus cordial et nous a apporté les dernières éditions des journaux néerlandais remplis de renseignements sur la défense de Liége. Grâce à son extrême obligeance, les deux compagnies de chemins de fer auxquelles appartient la ligne jusqu'à la frontière belge ont mis gratuitement à notre disposition des trains spéciaux qui nous ont conduits l'un à Rotterdam et l'autre jusqu'à Anvers. Nous sommes arrivés à Bruxelles à 6 heures du soir.

Je suis heureux, en terminant, de vous signaler l'intelligence et le

dévouement avec lesquels j'ai été secondé par les membres de la légation pendant ces journées difficiles. Vous connaissez déjà le zèle infatigable montré à toute occasion par M. Peltzer. Les deux secrétaires, l'attaché militaire et le chancelier ont rivalisé avec lui de calme et de sang-froid. Je dois rendre un hommage tout particulier au courage déployé par les dames de la légation. Il a été pour nous un stimulant et un réconfort.

Le peu d'heures qui m'avait été laissé avant le départ ne m'a pas permis d'emmener avec moi notre consul général à Hambourg. Il n'aurait pas pu arriver à temps à Berlin, la voie étant encombrée par les trains militaires. J'aurais été heureux de lui épargner les fatigues et les ennuis d'un retour par le Danemark.

Veuiller agréer, etc.

(s) Baron BEYENS.

---

## N° 53

*Le Ministre du Roi à Constantinople à M. Davignon, Ministre des Affaires étrangères.*

Constantinople, le 22 septembre 1914.

Monsieur le Ministre,

Il règne dans les cercles diplomatiques, depuis trois jours, un malaise plus prononcé au sujet d'une déclaration de guerre éventuelle de la Turquie.

Le grand vizir continue d'affirmer de la façon la plus positive l'intention de la Turquie de rester neutre. Le Sultan s'est exprimé de même au cours de l'audience qu'il a accordée hier à Sir Louis Mallet.

Mais, comme me le disait tout récemment un ambassadeur, dont l'appréciation en la matière est d'autant moins suspecte qu'il n'appartient pas à la Triple Entente, ce n'est plus ici ni le Sultan ni le grand vizir qui gouvernent, ce n'est même pas Enver Pacha, c'est l'Allemagne. Elle a la haute main non seulement à la Porte, mais dans l'armée et la marine, où elle a envoyé des centaines d'officiers.

Le *Gœben* et le *Breslau* battent pavillon ottoman, mais les équipages n'ont même pas renoncé à leur uniforme allemand ; aux Dardanelles et au Bosphore, les canons des forts sont servis par des artilleurs allemands.

La Turquie n'est plus qu'un instrument de guerre à la disposition de l'Allemagne et elle s'en servira le jour où elle y trouvera avantage.

Il est vrai que l'armée ottomane est beaucoup trop faible pour faire une diversion efficace contre la Russie. Mais la Roumanie semble sur le point de prendre une attitude hostile à l'Autriche, ce qu'elle ne pourrait d'ailleurs faire qu'en s'assurant de la neutralité bienveillante de la Bulgarie. Peut-être voudra-t-on à Berlin peser sur les décisions de la Roumanie et de la Bulgarie en leur faisant

craindre d'être prises par leur point faible, c'est-à-dire leurs côtes qu'elles ne pourraient défendre contre un bombardement par la flotte turque.

Dimanche et hier, le *Breslau* et le *Gœben* ont été successivement faire des exercices de tir dans la Mer Noire. Ces allées et venues ont contribué à soulever ici des appréhensions.

Sir Louis Mallet a de nouveau déclaré nettement dimanche matin au grand vizir que, si ces deux unités sortaient dans la Mer Égée, la flotte anglaise qui est à l'entrée des Dardanelles les coulerait immédiatement.

(s) Baron MONCHEUR.

---

## N° 54

*Télégramme communiqué le 25 septembre par le Consulat d'Amérique à Anvers au Ministère des Affaires étrangères.*

Sept. 24 for Legation Brussels, circular twenty third.

At the request of the german Government and on the understanding the department is merely acting as a medium of communication and has no comments whatsoever to make you may bring to the attention of the Foreign Office the fact that on August 22nd the german Government addressed a note to the american ambassador at Berlin referring to article 11 of the Congo act of February 26th 1885 relating to the neutralization of the colonies lying within the conventionnal free trade zone. The note points out that chapter three of this act deals with neutrality and that Germany is willing to agree to such neutralization.

BRYAN, *Secretary of State*, Washington.

### ANNEXE AU N° 54

*Traduction.*

A la demande du Gouvernement allemand et étant entendu que le département agit seulement en agent de transmission et n'a pas de remarque à faire quelle qu'elle soit, vous pouvez attirer l'attention du ministère des Affaires étrangères sur le fait que, le 22 août, le Gouvernement allemand a adressé une note à l'ambassadeur d'Amérique à Berlin, relative à l'article 11 de l'acte du Congo du 26 février 1885 au sujet de la neutralisation des colonies se trouvant dans la zone conventionnelle ouverte au commerce. La note fait observer que le chapitre III de cet acte s'occupe de la neutralité et que l'Allemagne est disposée à accepter une pareille neutralisation.

(s) BRYAN, *Secrétaire d'État*, Washington.

---

## N° 55

*Le Ministre du Roi à Madrid à M. Davignon, Ministre des Affaires étrangères.*

Madrid, le 30 septembre 1914.

Monsieur le Ministre,

Je n'ai pas manqué de me conformer aux instructions contenues dans votre télégramme du 30 août dernier (Voir n° 40) relatif aux prétendus mauvais traitements dont, d'après la *Neue Freie Presse*, des sujets autrichiens auraient été victimes à Anvers et à Ostende.

Le ministre d'État vient de me faire connaître que l'ambassadeur de Sa Majesté Catholique à Vienne a remis, à la date du 11 de ce mois, au ministère des Affaires étrangères austro-hongrois, la protestation du Gouvernement du Roi.

Veuillez agréer, etc.

(s) Baron A. GRENIER.

---

## N° 56

*Le Ministre du Roi en France à M. Davignon, Ministre des Affaires étrangères.*

Bordeaux, le 11 octobre 1914.

Monsieur le Ministre,

M. le Président de la République m'a fait appeler ce matin et m'a reçu en présence de M. le ministre des Affaires étrangères. Il m'a dit en substance :

« J'ai reçu, cette nuit et ce matin, plusieurs télégrammes de M. Klobukowski, qui m'ont mis au courant de la situation grave où se trouve la Belgique. J'en ai ressenti une vive émotion et des regrets sincères. J'ai appris aussi qu'un conseil de Cabinet auquel avaient assisté le général Pau et le général anglais avait déclaré que le Gouvernement belge et son armée devaient quitter le sol national en présence des attaques probables des forces allemandes. Le roi Albert a exprimé le désir de recevoir pour lui, son Gouvernement et son armée, l'hospitalité de la France; il a indiqué le port du Havre en ajoutant que l'armée continuerait à coopérer à l'action commune des Alliés.

« Le Gouvernement de la République n'a pas eu à en délibérer, car, au premier mot, nous étions unanimes pour affirmer nos sentiments d'amitié et d'admiration pour le noble peuple belge et pour déclarer que l'hospitalité la plus large lui serait offerte en France, lui laissant sa pleine indépendance et sa souveraineté.

« Je tiens à en assurer sans retard le roi Albert et je vous prie

de me prêter votre concours pour expédier le télégramme chiffré suivant à Sa Majesté :

« Sa Majesté le Roi Albert,

« Ostende.

« J'apprends la décision prise par le Gouvernement royal. Le Gouvernement de la République en est profondément touché et va immédiatement arrêter les mesures nécessaires pour assurer en France le séjour de Votre Majesté et de ses ministres en pleine indépendance et souveraineté. Je tiens à dire personnellement à Votre Majesté combien les Français seront fiers de lui offrir, jusqu'à l'heure de la victoire commune, l'hospitalité, dans la ville qu'Elle a choisie et je La prie de croire à mon inaltérable amitié.

« Raymond Poincaré. »

M. le Président de la République et M. Delcassé n'ont négligé aucun moyen pour me faire comprendre la part qu'ils prennent aux malheurs qui frappent si injustement la Belgique. M. Poincaré a beaucoup insisté sur les mesures qui seront prises pour sauvegarder la souveraineté et l'indépendance du pays.

Durant cette journée, j'ai eu l'occasion d'être reçu une seconde fois par le Président de la République, qui avait chargé M. William Martin, chef du Protocole, de se rendre de suite au Havre pour examiner la question des installations de Leurs Majestés, des ministres et des hauts fonctionnaires de l'État belge. J'ai eu l'occasion de conférer à plusieurs reprises avec le chef de la Direction politique. J'ai trouvé partout un accueil sincèrement attristé, complètement compatissant et absolument dévoué.

(s) Baron Guillaume.

---

## N° 57

*Sa Majesté le Roi*
*à Monsieur le Président de la République Française.*

Ostende, le 12 octobre 1914.

Monsieur le Président,

Je suis profondément touché de l'hospitalité que la France est disposée à offrir si cordialement au Gouvernement belge et des mesures que le Gouvernement de la République prend pour assurer notre pleine indépendance et notre souveraineté. Nous attendons avec une inébranlable confiance l'heure de la victoire commune. Luttant côte à côte pour une juste cause, notre courage ne connaîtra jamais de défaillance.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à mon inaltérable affection.

Albert.

---

## N° 58

*M. Davignon, Ministre des Affaires étrangères,*
*au Baron Grenier, Ministre du Roi à Madrid.*

(Télégramme.) Le Havre, le 21 octobre 1914.

Veuillez recourir aux bons offices du Gouvernement espagnol pour faire parvenir au Gouvernement allemand le télégramme suivant :

A la date du 25 septembre, le consulat des États-Unis à Anvers a remis un télégramme (Voir n° 54), d'après lequel il était autorisé à attirer l'attention du Gouvernement belge sur le fait que, le 22 août, le Gouvernement allemand avait adressé une note à l'ambassadeur d'Amérique à Berlin, relative à l'article 11 de l'acte de Berlin du 26 février 1885 au sujet de la neutralisation des colonies se trouvant dans la zone conventionnelle ouverte au commerce. La note faisait observer que le chapitre III de cet acte s'occupe de la neutralité et que l'Allemagne est disposée à accepter une pareille neutralisation.

Le Gouvernement du Roi ne s'explique pas comment cette note, remise le 22 août à l'ambassadeur des Etats-Unis à Berlin, ne lui soit parvenue que le 25 septembre.

A la date du 7 août, le Gouvernement belge s'était mis en rapport avec les Gouvernements français et anglais pour leur proposer la neutralisation du bassin conventionnel du Congo et, en attendant, donna à ses agents l'ordre d'observer une attitude strictement défensive. Il souhaitait, en effet, que la guerre ne fût pas étendue à l'Afrique Centrale.

Les Gouvernements anglais et français ne purent se rallier à cette proposition en raison des actes d'hostilité qui, déjà à ce moment, avaient été accomplis en Afrique. Des forces allemandes avaient notamment attaqué l'Afrique Centrale britannique et l'Afrique Orientale britannique.

Sur ces entrefaites, le Gouvernement du Roi fut avisé que les forces coloniales allemandes avaient attaqué, dès le 22 août, le port congolais de Lukuga sur le lac Tanganika.

Le Gouvernement belge fait en conséquense observer au Gouvernement impérial que celui-ci a pris l'initiative des hostilités en Afrique et s'est ainsi opposé à la réalisation du désir du Gouvernement du Roi en ce qui concerne l'application de l'article 11 susvisé.

(s) DAVIGNON.

---

## N° 59

*Le Ministre du Roi à Constantinople*
*à M. Davignon, Ministre des Affaires étrangères.*

(Télégramme.) Constantinople, le 23 octobre 1914.

A cause des succès de la Russie, les Allemands augmentent la pression sur la Porte pour amener la guerre. La Porte donne encore

aux ambassadeurs des assurances pacifiques, mais pousse les préparatifs de guerre.

(s) Baron MONCHEUR.

---

## N° 60

*Le Ministre du Roi à Constantinople à M. Davignon, Ministre des Affaires étrangères.*

Constantinople, le 31 octobre 1914.

Monsieur le Ministre,

J'ai eu l'honneur de vous télégraphier le 23 de ce mois que l'Allemagne poussait de plus en plus la Turquie à la guerre depuis que ses armées éprouvent des revers aussi bien en Pologne qu'en France.

Depuis lors, les événements se sont précipités rapidement.

Avant-hier, 29 octobre, l'ambassadeur d'Angleterre venait me voir et m'avertissait que, d'après certaines informations, des troupes de Bédouins, conduites par des officiers allemands, avaient franchi la frontière égyptienne et que, si la nouvelle se confirmait, il en résulterait un *casus belli* avec la Turquie.

Mais le soir même, nous apprenions le fait encore plus grave de l'attaque des bateaux et des ports russes par une partie de la flotte turque commandée naturellement par des officiers allemands.

De l'avis unanime des milieux diplomatiques, le coup a été préparé et exécuté par les Allemands à l'insu du grand vizir et peut-être même du ministre de la Marine, Djemal Pacha, pour obliger le Gouvernement, dont plusieurs membres avaient une répugnance bien marquée pour la guerre, à s'y décider.

Dès ce moment, il n'y avait plus d'espoir de maintenir ici la paix et je vous ai télégraphié dans la nuit du 29 au 30 que les ambassadeurs de la Triple Entente préparaient leur départ.

Hier, 30 octobre, ceux-ci se sont rendus séparément chez le grand vizir pour réclamer leurs passeports. Le prince Saïd Halim était dans un état d'agitation extrême et paraissait désespéré de la tournure que prenaient les événements. Il a répété avec force aux ambassadeurs qu'il ne voulait pas la guerre, et il y a lieu de croire qu'il était de bonne foi.

Aujourd'hui, à 2 heures, les ambassadeurs n'avaient pas encore reçu leurs passeports et le bruit courait même avec persistance ce matin que tout espoir d'arrangement n'était pas perdu.

Mais la chose n'était pas possible. Pour réparer l'attentat commis contre la Russie par des bateaux battant pavillon turc, il ne suffirait pas que la Porte fasse des excuses et désavoue l'action de l'amiral allemand qui exerçait le commandement; les puissances de la Triple Entente exigeraient en outre que les équipages allemands et généralement tous les officiers de cette nationalité en mission en Turquie soient renvoyés. Or, le Gouvernement jeune turc,

quand même il désirerait recourir à cette mesure de salut, manquerait du courage et de l'énergie nécessaires pour l'exécuter. Il est pris dans l'engrenage allemand et il y restera.

Je viens de vous télégraphier que les ambassadeurs partent ce soir, qu'ils aient reçu ou non leurs passeports. L'ambassadeur de France a remis son départ à demain soir pour des raisons de convenances personnelles.

La presse a reçu l'ordre de publier un communiqué destiné à donner le change au public et à lui faire croire que la Russie a commencé les hostilités. Cette manœuvre aura été dictée par l'Allemagne et rappelle celle qui a été employée pour rendre la France responsable de la violation de la neutralité belge.

Ici la ville est très calme, il n'y a eu aucune manifestation contre les étrangers. C'est plutôt un sentiment de consternation qui prévaut chez beaucoup d'Ottomans, qui ne partagent pas les idées d'Enver Pacha et de ses partisans chauvins.

Il est assez probable que cette nouvelle guerre ne prendra pas, du moins avant longtemps, de développement considérable. Les puissances de la Triple Entente, très occupées ailleurs, ne feront pas ici de bien grands efforts.

Ainsi que je vous l'ai souvent écrit, l'Angleterre et la Russie, qui ne désiraient pas de nouvelles complications du côté de l'Orient, ont montré ici depuis trois mois une patience extrême. Mais si elles avaient pu savoir que la paix ne pouvait pas être maintenue, il aurait été préférable d'envoyer un ultimatum à la Turquie dès l'arrivée du *Gœben* dans les Dardenelles, en août dernier. En effet, depuis cette époque, l'entrée des détroits, aussi bien du côté de la Mer Noire que de la Mer Égée, a été extrêmement fortifiée par des batteries nouvelles, servies par des Allemands, et par tout un système de torpilles. D'autre part, il faut reconnaître que, grâce à des sacrifices qui ruinent d'ailleurs le pays et aux millions venus de Berlin, l'armée est bien plus fortement organisée qu'au début de la guerre générale.

Il est donc probable que les flottes européennes ne tenteront pas de forcer à présent les détroits. Il est très regrettable à ce point de vue qu'il n'y ait dans la flotte russe de la Mer Noire aucune unité de la force du *Gœben*.

J'ai eu l'honneur de vous télégraphier le 30 de ce mois que, conformément aux instructions que vous aviez transmises par télégramme du 9 août dernier à M. Leclercq, je resterais à mon poste à moins que la Porte ne me remette mes passeports.

Vu l'irrégularité des correspondances télégraphiques, j'ai cru utile de revenir sur cette question dans mon télégramme d'aujourd'hui, en vous priant de me faire savoir par dépêche si vous maintenez vos instructions du 9 août.

Je ne crois pas que la Porte me fasse tenir mes passeports, à moins que les Allemands qui, je le répète, ont la haute main sur tout, ne jugent que ma présence ici offre du danger au point de vue des renseignements que je fournirais aux Alliés.

Mais, à propos de cette question, je crois devoir vous faire savoir

qu'un Allemand, tenant de près à l'ambassade de son pays à Constantinople, a développé ici l'opinion que le Gouvernement du Roi, ayant quitté le sol belge, n'est plus considéré par l'Allemagne comme existant et que, par conséquent, l'ambassade, pour rester fidèle à sa théorie, doit détourner la Porte d'envoyer ses passeports au représentant d'un gouvernement qui n'existe plus.

Je ne pourrais pas rester ici avec dignité si mon maintien était basé sur une pareille théorie.

Je dois toutefois ajouter que jusqu'à présent rien dans les procédés de la Sublime Porte à mon égard n'indique qu'elle ait adopté la manière de voir attribuée à l'ambassade d'Allemagne.

Veuillez agréer, etc.

(s) Baron MONCHEUR.

---

## N° 61

*M. Davignon, Ministre des Affaires étrangères,*
*au Baron Moncheur, Ministre du Roi à Constantinople.*

(Télégramme.) Le Havre, le 1er novembre 1914.

En raison de la tension existante, vous apprécierez s'il n'est pas utile d'aviser par l'intermédiaire des consuls nos nationaux résidant en Turquie de rejoindre les villes de la côte où ils auront la faculté de s'embarquer.

(s) DAVIGNON.

---

## N° 62

*M. Davignon, Ministre des Affaires étrangères,*
*à MM. van Ypersele de Strihou, Ministre du Roi à Bucarest.*

(Télégramme.) Le Havre, le 6 novembre 1914.

Le ministre de Turquie a sollicité ses passeports. Avisez le ministre de Belgique à Constantinople directement ou par intermédiaire de la légation de Roumanie de faire de même et de quitter la Turquie avec son personnel et les consuls de carrière.

(s) DAVIGNON.

---

## N° 63

*Le Ministre des Pays-Bas à M. Davignon,*
*Ministre des Affaires étrangères.*

Le Havre, le 7 novembre 1914.

Monsieur le Ministre.

J'ai l'honneur de porter à la connaissance de Votre Excellence que le Gouvernement de la Reine m'a autorisé à me charger, ainsi

que le ministre de Turquie me l'avait demandé, des intérêts ottomans en Belgique durant la rupture des relations diplomatiques entre la Belgique et la Turquie.

Je saisis, etc.

(s) Jonkheer DE WEEDE.

---

## N° 64

*M. Davignon, Ministre des Affaires étrangères, à tous les Chefs de mission à l'étranger.*

Le Havre, le 9 novembre 1914.

Monsieur le Ministre,

Le Gouvernement français a informé le Gouvernement du Roi de l'état de guerre existant entre la France et la Turquie. Dans ces conditions, la présence au Havre du ministre de Turquie accrédité auprès du Gouvernement belge devenait délicate. Comprenant la situation dans laquelle il se trouvait placé par suite des événements, S. E. M. Nousret Sadoullah Bey prit l'initiative de solliciter ses passeports et de remettre la défense des intérêts turcs en Belgique à la protection du ministre des Pays-Bas.

A la date du 6 novembre, j'ai remis à Son Excellence les passeports qu'Elle avait demandés en Lui faisant remarquer que, dans l'esprit du Gouvernement du Roi, la rupture des relations diplomatiques n'impliquait nullement l'état de guerre entre les deux pays.

Le ministre du Roi à Constantinople a reçu l'ordre de solliciter à son tour ses passeports et de quitter la Turquie.

La défense des intérêts belges en Turquie a été confiée à l'ambassadeur des Etats-Unis d'Amérique.

Veuillez agréer, etc.

(s) DAVIGNON.

---

## N° 65

*Le Ministre du Roi à Constantinople à M. Davignon, Ministre des Affaires étrangères.*

Milan, le 16 novembre 1914.

Monsieur le Ministre,

J'ai reçu le samedi 7 de ce mois, à 4 heures de l'après-midi, le télégramme de mon collègue à Bucarest me faisant savoir que, le ministre de Turquie accrédité en Belgique ayant demandé ses passeports, vous me donniez l'ordre de faire de même et de quitter la Turquie avec mon personnel et les agents de carrière du service belge des consulats.

Dès la réception de votre communication faite par l'intermédiaire de M. van Ypersele de Strihou, je me suis rendu chez l'ambassa-

deur des États-Unis afin de prendre ensemble toutes mes dispositions pour la protection des Belges restant en Turquie.

Sur son conseil, je fis téléphoner à la Porte pour demander si le grand vizir pourrait me recevoir. Comme il me fut répondu que Son Altesse était en conseil, je lui fis porter le soir même à sa résidence sur le Bosphore une lettre exposant le motif pour lequel je demandais mes passeports et informant la Porte qu'en quittant Constantinople avec mon personnel, je laissais MM. le baron de Hubsch et Marghetich, attachés provisoirement à l'ambassade d'Amérique, pour aider M. Morgenthau dans la protection de mes nationaux et de leurs intérêts.

Les passeports me furent remis vingt-quatre heures après, sous enveloppe de la Sublime Porte, mais sans lettre d'envoi.

J'ai quitté Constantinople le mardi 10 novembre, à 7 heures du matin. L'ambassadeur d'Amérique m'avait envoyé son automobile et avait tenu, malgré l'heure matinale, à venir me dire adieu à la gare. Le grand vizir avait envoyé son chef du cabinet me saluer au départ du train.

Mon collègue de la légation de Bulgarie ayant prévenu son Gouvernement de mon passage sur territoire bulgare, le sous-préfet vint me saluer à la gare frontière au nom de M. Radoslavoff.

A Dedeagatch, les autorités m'attendaient aussi par ordre supérieur et ont facilité mon embarquement avec la plus grande obligeance. J'ai télégraphié de Dedeagatch mes remerciements à M. Radoslavoff.

Les sujets français et anglais à Constantinople, dont la protection est également confiée à l'ambassadeur des États-Unis, se louent extrêmement de la manière efficace dont il a pris en main leurs intérêts. Il a déjà fait preuve à cette occasion de beaucoup d'énergie et de décision.

C'est uniquement grâce à lui que plusieurs sujets anglais, qu'Enver Pacha voulait retenir comme otages, ont pu quitter le pays. Je suis donc sûr que notre colonie sera bien protégée.

L'hôtel de la légation est fermé, mais j'y ai laissé le personnel des khawas ainsi qu'on l'a fait dans les autres ambassades et légations. C'est indispensable pour la garde de l'immeuble et de ce qu'il contient. Le drapeau américain y a été arboré.

Veuillez agréer, etc.

(s) Baron MONCHEUR.

---

## N° 66

*Le Ministre des États-Unis d'Amérique à M. Davignon, Ministre des Affaires étrangères.*

Brussels, November 16, 1914.

Mr. Minister,

I am in receipt of the following telegram from my Government which I am directed to bring to Your Excellency's knowledge :

« At request of german Government and on understanding that

the department is merely acting as a medium of communication and has no comments whatsoever to make, you may bring to attention of Foreign Office the fact that on August twenty two german Government addressed a note to american ambassador Berlin referring to article eleven of the Congo act February twenty six 1885 relating to neutralization of colonies lying within the conventional free trade zone. The note points out that chapter three of this act deals with neutrality and that Germany is willing to agree to such neutralization. »

I avail myself, etc.

(s) BRAND WHITLOCK.

(*Voir traduction n° 54.*)

---

## N° 67

*M. Davignon, Ministre des Affaires étrangères,*
*à M. Brand Whitlock, Ministre des États-Unis d'Amérique.*

Le Havre, le 5 décembre 1914.

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur d'accuser réception à Votre Excellence de la lettre du 16 novembre, relative à la neutralisation du bassin conventionnel du Congo suggérée par l'Allemagne.

La proposition du Gouvernement allemand, qui datait du 22 août, nous a eté notifiée le 25 septembre par le consul général des États-Unis à Anvers.

Votre Excellence s'est rendu compte par la lecture du *Livre Gris* des démarches que le Gouvernement du Roi a faites en vue de maintenir la neutralité du Congo (Voir *Premier Livre Gris belge*, n° 57). Elle trouvera sous ce pli une copie du télegramme que j'ai adressé le 21 octobre au Gouvernement impérial à ce sujet par l'intermédiaire du Gouvernement espagnol (Voir n° 58).

Je saisis, etc.

(s) DAVIGNON.

# DEUXIÈME PARTIE

# PROTESTATIONS DU GOUVERNEMENT BELGE AU SUJET DES FAITS CONTRAIRES AUX LOIS DE LA GUERRE ET NOTAMMENT AUX CONVENTIONS DE LA HAYE

## I

## Accusations allemandes au sujet de l'attitude de la population civile belge.

### N° 68

*M. Davignon, Ministre des Affaires étrangères, aux Ministres du Roi à Londres, Paris et Madrid.*

Bruxelles, le 12 août 1914.

Prière de communiquer au ministre des Affaires étrangères et à la presse que le Gouvernement belge proteste avec indignation contre l'affirmation du Wolff Bureau, d'après laquelle des habitants de la région de Liége auraient participé aux combats, d'autres habitants embusqués auraient fusillé des médecins allemands soignant des blessés, et des blessés auraient été soumis à des traitements cruels. La Belgique, signataire de la Convention de La Haye sur les lois et coutumes de la guerre, l'observe scrupuleusement. Le Gouvernement a rappelé aux populations que les civils doivent s'abstenir rigoureusement de faire usage de leurs armes contre les envahisseurs et que seules l'armée et les milices réunissant les conditions exigées ont ce droit et ce devoir.

(s) DAVIGNON.

## N° 69

*M. Davignon, Ministre des Affaires étrangères,*
*au baron Grenier, Ministre du Roi à Madrid.*

Anvers, le 18 août 1914.

Monsieur le Baron,

Veuillez recourir au bienveillant intermédiaire de M. le ministre des Affaires étrangères et le prier de porter à la connaissance du Gouvernement impérial allemand la protestation ci-jointe du Gouvernement du Roi.

(s) Davignon.

### Annexe au n° 69

*Note.*

La Belgique, qui voulait la paix, a été obligée par l'Allemagne de prendre les armes et d'opposer une légitime défense à une agression que rien ne justifie et qui est contraire aux engagements solennels des traités.

Elle tient à honneur de faire la lutte loyalement et en observant toutes les lois et coutumes de la guerre.

Dès l'entrée des troupes allemandes sur son territoire, le Gouvernement belge a fait afficher dans toutes les communes et ses journaux ont répété chaque jour les dispositions qui interdisent aux civils non combattants de faire acte de combattants contre les troupes et les militaires envahissant le pays.

Les renseignements, sur lesquels le Gouvernement allemand croit aujourd'hui pouvoir se baser pour affirmer que la population belge contrevient au droit des gens et n'est digne d'aucun respect, sont assurément erronés.

Le Gouvernement proteste aussi vivement que possible contre l'inexactitude des allégations produites et contre les menaces odieuses de représailles.

Si l'un ou l'autre fait contraire aux lois de la guerre devait être ultérieurement établi, il y aurait lieu, pour l'apprécier justement, de tenir compte de la légitime surexcitation que les cruautés commises par les soldats allemands provoquent dans la population belge, population foncièrement honnête, mais énergique dans la défense de ses droits et dans son respect de l'humanité.

Longue serait déjà la liste de ces atrocités dont nous recueillons les premières, si nous devions la publier actuellement.

Des régions entières ont été ravagées et des faits abominables commis dans leurs villages.

Un comité, établi au département de la Justice, dresse le catalogue de ces horreurs avec une scrupuleuse impartialité.

Voici, à titre d'exemple, quelques faits qui dépeignent l'état d'âme et les procédés de diverses troupes allemandes :

1° Une troupe de uhlans occupant Linsmeau fut attaquée par

quelques fantassins et par deux gendarmes déployés en tirailleurs. Un officier allemand fut tué. Les soldats allemands crurent que l'officier avait été attaqué par des civils. Le fait est absolument inexact ; les officiers belges savaient que l'officier allemand avait été tué par leurs hommes, et ils avaient donné au bourgmestre de Linsmeau l'ordre d'inhumer l'officier allemand. L'enquête a porté spécialement sur ce point. Elle a établi, de la manière la plus formelle, que les habitants de Linsmeau se sont scrupuleusement abstenus de tout acte d'hostilité. Le bourgmestre de la localité s'en est, à plusieurs reprises, porté garant vis-à-vis du commandant des troupes allemandes.

Ce fut en vain. Le village, dans la soirée du lundi 10 août, fut envahi par une troupe très nombreuse de uhlans suivie par de l'artillerie et des mitrailleuses.

Ils détruisirent et incendièrent à coups de canon deux fermes et six ou sept maisons.

Ils forcèrent tous les habitants mâles du village à sortir de leurs habitations et à remettre leurs armes. Ils n'en trouvèrent aucune qui eût été récemment déchargée.

Néanmoins, ils partagèrent les hommes en trois groupes. Les hommes d'un de ces groupes furent liés au moyen de cordes. Onze de ces paysans furent placés dans une fosse où on les a trouvés le crâne fracassé à coups de crosse. Tous ont succombé.

Les autres furent placés entre les chevaux et emmenés à la campagne, menacés à tous moments d'être fusillés. Ils furent finalement relâchés, sous menace de destruction complète du village si l'un d'eux sortait la nuit de sa maison.

2° Dans la nuit du lundi 10 août au mardi 11 août, les uhlans sont entrés très nombreux à Velm. Les habitants dormaient. Les Allemands, sans provocation aucune, tirèrent dans la maison de M. Deglimme-Gevers, y pénétrèrent ensuite, brisant les meubles, volant l'argent.

Ils incendièrent la grange ; la récolte, les instruments agricoles, six bœufs et la basse-cour furent brûlés. Ils emmenèrent la femme, mi-nue, à une demi-lieue de sa maison, la lâchèrent, puis tirèrent sur elle sans l'atteindre. Ils emmenèrent le mari dans une autre direction, tirèrent sur lui et le transpercèrent de trois balles. Il est mourant.

Les mêmes uhlans ont également saccagé et brûlé la maison du garde-barrière.

3° Les troupes allemandes ont saisi à l'Agence de la Banque nationale de Liége pour 400.000 francs de billets de 5 francs non griffés, et qui ne devaient l'être que sur l'ordre de la Direction de la Banque de Bruxelles. La griffe était chez l'imprimeur. L'autorité allemande a donné l'ordre de griffer les billets et elle emploie ceux-ci.

4° On écrit de Haekendover, le 14 août 1914, au commandant de la 1re D. A. à Cumptich :

Bulletin de renseignements recueillis sur la conduite de la cavalerie allemande à Orsmael et Neerhespen, les 10, 11 et 12 août :

Faits attestés par le fermier Jef Dierickx, de Neerhespen.

Un vieillard de la localité a eu le bras coupé en trois parties longitudinales, puis pendu par les pieds et brûlé vif.

Les parties sexuelles ont été enlevées à certaines personnes d'Orsmael; des jeunes filles et des enfants ont été violés.

Un carabinier cycliste blessé et fait prisonnier a été pendu et le soldat belge qui le soignait a été fusillé contre un poteau télégraphique bordant la route de Saint-Trond.

---

## N° 70

*Le Ministre du Roi à Madrid*
*à M. Davignon, Ministre des Affaires étrangères.*

Madrid, le 6 octobre 1914.

Monsieur le Ministre,

Je n'ai pas manqué de me conformer aux instructions contenues dans votre lettre du 18 août et de prier le ministre d'État de porter à la connaissance du Gouvernement allemand la protestation du Gouvernement du Roi contre les procédés inhumains des troupes allemandes.

S. Exc. vient de me faire connaître que l'ambassadeur d'Espagne à Berlin l'avait informé de ce que, aussitôt en possession de cette communication, il l'avait remise au ministre des Affaires étrangères d'Allemagne.

Veuillez agréer, etc.

(s) Baron Grenier.

---

## N° 71

*M. Davignon, Ministre des Affaires étrangères,*
*à tous les Chefs de mission à l'étranger.*

Le Havre, le 30 décembre 1914.

Monsieur le Ministre,

Les autorités allemandes ont accusé à plusieurs reprises les populations civiles belges d'avoir organisé partout, d'une manière systématique et odieuse, la résistance armée à toutes les opérations des troupes allemandes en Belgique.

La Commission d'enquête, dans plusieurs de ses rapports, a mis à néant ces légendes que les Allemands ont essayé d'accréditer à l'étranger pour justifier leurs méfaits. Mais le Gouvernement allemand a été plus loin ; il a osé soutenir que le Gouvernement belge avait lui-même organisé cette résistance des populations civiles.

L'empereur d'Allemagne l'a déclaré *urbi et orbi* dans son télégramme au président Wilson : « Ils (les Alliés) n'ont pas seulement fait usage de ces armes abominables (balles dum-dum), mais le Gouvernement belge a ouvertement excité toute la population civile

qui s'était préparée de longue main à la lutte et à laquelle prirent part même les femmes et les religieux. »

Puis les détails ont été donnés. La légation d'Allemagne à Bucarest a donné à la presse, au mois d'août dernier, un communiqué relatif à la destruction de la ville de Louvain, disant : « *Le Gouvernement belge avait organisé depuis longtemps un soulèvement* contre l'ennemi qui pénétrait sur le territoire. Il avait installé des dépôts d'armes *où chaque fusil portait le nom du citoyen auquel il était destiné*... Cette attaque (à Louvain) était d'autant plus indigne qu'*elle avait été visiblement préparée d'avance* et qu'elle s'est produite en même temps que la sortie d'Anvers... »

Il n'y a pas longtemps, la presse allemande a repris ce thème.

Ces accusations ne doivent pas rester sans réponse, quelque absurdes qu'elles paraissent, à première vue, à toute personne impartiale. Dès le 18 août, j'ai prié le Gouvernement espagnol de protester à Berlin contre elles. Je vous ai adressé copie, le 21 août, de la note envoyée au Gouvernement allemand. Elle faisait allusion aux circulaires et affiches qui ont été placardées dans toutes les communes de la Belgique, au début des hostilités, pour détourner les habitants de tous actes de mauvais gré contre l'ennemi. La reproduction de ces circulaires et affiches de notre département de l'Intérieur et de nos administrations communales pourrait encore, à l'heure actuelle, présenter de l'utilité dans certains pays.

Le ministre de l'Intérieur a fait parvenir, à ce sujet, la note que je vous transmets ci-joint en copie. Vous y trouverez les éléments essentiels de démentis formels à donner aux accusations allemandes.

Je vous laisse juge de l'opportunité de ces démentis. Vous apprécierez, selon les circonstances, le parti que vous pourrez tirer de renseignements contenus dans la note que m'a transmise M. Berryer.

Je vous serais obligé de bien vouloir m'informer de ce que vous aurez jugé utile de faire.

Veuillez agréer, etc.

(s) DAVIGNON.

## ANNEXE AU N° 71

*Note.*

Pour justifier leurs méfaits en Belgique et excuser aux yeux du monde civilisé leur attentat indigne contre une puissance aussi manifestement pacifique que la Belgique, l'Allemagne cherche aujourd'hui par tous les moyens à répandre à l'étranger les pires légendes sur notre pays.

Après avoir violé notre neutralité avec le cynisme le plus effronté, elle essaie aujourd'hui d'accréditer dans l'histoire cette absurde légende que notre pays avait pris parti contre l'Allemagne dès avant la guerre.

Toute l'histoire diplomatique de notre pays répond à cette calomnie.

Il n'est pas inutile cependant de rappeler avec quel soin le Gouvernement se préoccupait de veiller au maintien le plus strict de notre neutralité encore à la veille de la guerre, au *moment même* où cette neutralité devait être violée par l'une des puissances qui l'avaient formellement garantie.

Le samedi 1er août 1914, M. Berryer, ministre de l'Intérieur, adressait télégraphiquement aux gouverneurs des provinces la circulaire suivante :

Au milieu des événements qui se préparent, la Belgique est décidée à défendre sa neutralité ; celle-ci doit être respectée, mais la nation a pour devoir de prendre à cet effet toutes les mesures que peut comporter la situation. Il importe donc que la population unisse ses efforts à ceux du Gouvernement en évitant *toute manifestation qui serait de nature à attirer au pays des difficultés avec l'un ou l'autre de ses voisins ;* à cet effet, il convient que MM. les bourgmestres prennent immédiatement des arrêtés interdisant tout rassemblement qui pourrait avoir pour objet de *manifester des sympathies ou des antipathies à l'égard de l'un ou l'autre pays.* Il importe également que, par application de l'article 97 de la loi communale, le collège des bourgmestres et échevins interdise tout spectacle cinématographique qui aurait pour objet de représenter des scènes militaires de nature à exciter les passions et à provoquer des émotions populaires dangereuses pour l'ordre public. Vous voudrez bien, Monsieur le Gouverneur, prendre immédiatement des mesures pour que ces instructions soient appliquées sans retard.

*Le Ministre de l'Intérieur,*
Paul Berryer.

L'appel du ministre de l'Intérieur fut entendu. Les bourgmestres s'empressèrent de prendre des arrêtés conformes aux prescriptions de sa circulaire.

Le dimanche 2 août, quelques heures avant l'ultimatum, sur les instructions de M. Carton de Wiart, ministre de la Justice, le procureur du Roi de Bruxelles faisait saisir le journal *Le Petit Bleu*, coupable d'avoir pris nettement parti pour l'un des belligérants, la France.

Toutes les lois de la guerre ont été violées par l'Allemagne. Elle ne cherche même plus aujourd'hui à s'en défendre, mais, se rendant compte qu'il est certaines lois d'humanité qu'on n'enfreint pas sans tomber sous la réprobation universelle, elle recourt encore à la calomnie. Sans aucune précision, sans l'ombre d'une preuve, elle affirme que tous les massacres, tous les pillages, les incendies, se justifient par la participation de la population civile belge aux actes d'hostilité.

Et, pour faire admettre sans preuves un fait aussi général, elle allègue l'existence d'un système organisé par ses adversaires et reproche purement et simplement au Gouvernement belge d'avoir armé les populations civiles et de les avoir incitées à prendre part à la lutte. A cette allégation facile, qui aurait l'avantage, si les esprits superficiels voulaient bien l'admettre, de dispenser les accusateurs de toute preuve de faits précis, il suffit d'opposer des réalités.

Le 4 août, alors que la guerre nous était déclarée et que l'ennemi avait déjà foulé aux pieds notre sol, le ministre de l'Intérieur, M. Berryer, adressait aux 2.600 communes du pays une circulaire explicite concernant les devoirs des autorités et l'attitude des populations civiles.

En voici un extrait :

D'après les lois de la guerre, les actes d'hostilité, c'est-à-dire la résistance et l'attaque par les armes, l'emploi des armes contre les soldats ennemis isolés, l'intervention directe dans les combats ou rencontres, ne *sont jamais permis à ceux qui ne font partie ni de l'armée, ni de la garde civique, ni des corps de volontaires observant les lois militaires, obéissant à un chef et portant un signe distinctif apparent.*

Si la population d'un territoire, qui n'a pas encore été occupé par l'ennemi, prend spontanément les armes à l'approche de l'envahisseur sans avoir eu le temps de s'organiser militairement, elle sera considérée comme belligérante si elle porte les armes ouvertement et si elle se conforme aux lois de la guerre.

L'individu isolé qui n'appartiendrait à aucune de ces catégories et qui commettrait un acte d'hostilité, ne serait pas considéré comme belligérant. S'il était pris, il serait traité plus rigoureusement qu'un prisonnier de guerre et pourrait même être mis à mort.

A plus forte raison, les habitants du pays seront-ils tenus de s'abstenir des actes qui sont défendus, même aux soldats ; ces actes sont notamment : employer du poison ou des armes empoisonnées, tuer ou blesser par trahison des individus appartenant à l'armée ou à la nation de l'envahisseur, tuer ou blesser un ennemi qui, ayant mis bas les armes ou n'ayant plus les moyens de se défendre, s'est rendu à discrétion.

Les autorités allemandes qui ont pénétré les premières dans la ville de Liége ont certainement lu les affiches placardées par le bourgmestre de cette ville, M. Kleyer, dès le 5 août, lesquelles reproduisaient textuellement la circulaire du ministre de l'Intérieur.

Voici encore, à titre d'exemple, le texte de l'affiche que le bourgmestre de Bruxelles, M. Max, faisait apposer sur les murs de la ville :

VILLE DE BRUXELLES

*Armes à feu.*

Les lois de la guerre *interdisent à la population civile de prendre part aux hostilités,* et, toutes les dérogations à cette règle pouvant entraîner des représailles, beaucoup de mes concitoyens m'ont exprimé le désir de se débarrasser des armes à feu qu'ils possèdent.

*Ces armes peuvent être déposées dans les commissariats de police, où il en sera délivré récépissé.*

Elles seront mises en sûreté à l'arsenal central d'Anvers et seront restituées à leurs propriétaires après la fin des hostilités.

Bruxelles, le 12 août 1914.

*Le Bourgmestre,*
Adolphe MAX.

Partout les administrations communales ont pris les mêmes précautions, soit par des proclamations adressées à la population, soit,

ce qui est mieux encore, en prescrivant le dépôt des armes à la maison communale ou aux bureaux de police.

Une des premières mesures qu'ont prises les Allemands, dans les territoires occupés, a d'ailleurs été de répéter la même prescription en l'accompagnant de menaces de mort.

Et cependant, cette mesure d'extrême prudence, qui a livré des victimes sans défense à la rage des envahisseurs, est, elle aussi, exploitée contre nous avec une mauvaise foi insigne. C'est le comble de l'ignominie.

Un communiqué de la légation d'Allemagne à Bucarest, reproduit dans l'*Indépendance Roumaine* du 21 août 1914 (3 sept.), n'impute pas seulement à charge du Gouvernement belge d'avoir donné à la population civile des instructions en vue de la résistance et d'avoir organisé depuis longtemps le soulèvement contre l'ennemi qui pénétrerait sur le territoire, « mais spécialement d'avoir organisé des dépôts d'armes où chaque fusil portait le nom du citoyen auquel il était destiné ». Ce dernier détail ne prouve-t-il pas à l'évidence que les armes auxquelles il est fait allusion sont des armes qui, ayant été enlevées aux particuliers, devaient leur être restituées ? Il n'est pas d'usage dans un arsenal de mentionner à l'avance sur les armes le nom des soldats qui devront les porter...

C'est à de telles contradictions, à de telles absurdités que se reconnaît indubitablement le mensonge.

Tandis que les autorités communales belges, se conformant aux prescriptions du Gouvernement, prenaient ainsi les mesures les plus efficaces pour empêcher que les populations civiles ne s'abandonnent au mouvement instinctif de refouler par tous les moyens l'ennemi puissant et féroce qui menaçait ses foyers, le ministre de l'Intérieur prenait soin de renouveler journellement par la voie officieuse de la presse de tous les partis dans le pays entier, en grands caractères et en bonne place, les recommandations suivantes :

AUX CIVILS

Le ministre de l'Intérieur recommande aux civils, si l'ennemi se montre dans leur région :

De ne pas combattre ;

De ne proférer ni injures ni menaces ;

De se tenir à l'intérieur et de fermer les fenêtres afin qu'on ne puisse dire qu'il y a eu provocation ;

Si les soldats occupent pour se défendre une maison ou un hameau isolé, de l'évacuer, afin qu'on ne puisse dire que les civils ont tiré.

L'acte de violence commis par un seul civil serait un véritable crime que la loi punit d'arrestation et condamne, car il pourrait servir de prétexte à une répression sanglante, au pillage et au massacre de la population innocente, des femmes et des enfants.

Enfin, peu de temps avant la prise d'Anvers, le 30 septembre 1914, alors que la partie du pays jusqu'alors inviolée semblait être menacée, le ministre de l'Intérieur adressa encore à toutes les communes une circulaire en français, flamand et allemand, afin que nul n'en ignore et que les autorités allemandes elles-mêmes puissent se

rendre compte des recommandations qui étaient faites par le Gouvernement aux autorités communales et aux populations.

Cela n'a pas empêché les journaux allemands de dire tout récemment encore que, partout et toujours en Belgique (qu'on remarque cette précision), les populations civiles ont porté les armes contre les soldats allemands, et que, depuis le début de la guerre, le Gouvernement n'a rien fait pour les en empêcher.

---

## II

## Saisie illégale de l'encaisse de l'Agence, à Hasselt, de la Banque Nationale de Belgique.

---

### N° 72

*M. Davignon, Ministre des Affaires étrangères, au Ministre du Roi à Madrid.*

(Télégramme.) Bruxelles, le 12 août 1914.

Je vous prie de remettre la protestation suivante du Conseil d'administration de la Banque Nationale de Belgique au ministre des Affaires étrangères avec prière de la faire tenir d'urgence au Gouvernement impérial allemand.

Le Conseil d'administration de la Banque Nationale de Belgique, en sa séance de ce jour, 12 août 1914, vient d'apprendre que les troupes allemandes se sont emparées de l'encaisse de l'agence de Hasselt, encaisse dépassant deux millions de francs.

Le Conseil d'administration de la Banque Nationale proteste énergiquement contre cette atteinte au droit des gens, tel qu'il a été défini par l'article 53, alinéa 1, de la Convention de La Haye du 10 octobre 1907, concernant les lois et coutumes de la guerre sur terre.

Cet article est ainsi conçu :

« L'armée qui occupe un territoire ne pourra saisir que le numéraire, les fonds et les valeurs exigibles appartenant en propre à l'État, les dépôts d'armes, moyens de transport, magasins et approvisionnements et, en général, toute propriété mobilière de l'État de nature à servir aux opérations de la guerre. »

La protestation du Conseil d'administration est basée sur ce fait incontestable que la Banque Nationale est une institution purement privée sous forme de société anonyme, dont le capital appartient à des particuliers.

En conséquence, le Conseil d'administration de la Banque Natio-

nale réclame la restitution immédiate de la somme indûment saisie à l'agence de Hasselt.

*Le Gouverneur,*
Vicomte de Lantsheere.

Je vous prie d'insister très vivement sur la légitimité de cette protestation.

Veuillez agréer, etc.

(s) Davignon.

---

## III

## Protection des bâtiments allemands en Belgique.

---

### N° 73

*Le Ministre des États-Unis d'Amérique à M. Davignon, Ministre des Affaires étrangères.*

Bruxelles, le 18 août 1914.

Monsieur le Ministre,

Le Gouvernement allemand, par l'intermédiaire de la légation des États-Unis à La Haye, me prie de prendre les mesures nécessaires pour la protection des bâtiments allemands en Belgique.

Puis-je vous prier, Monsieur le Ministre, de faire donner les instructions nécessaires aux autorités compétentes afin que les bâtiments publics, tels que les banques et autres établissements connus comme appartenant à des sociétés ou à des citoyens allemands, fassent l'objet d'une surveillance spéciale, de façon à empêcher qu'ils ne deviennent l'objet d'attentats soit aux personnes, soit aux biens.

Je saisis, etc.

(s) Brand Whitlock.

---

### N° 74

*M. Davignon, Ministre des Affaires étrangères, à M. Brand Whitlock, Ministre des États-Unis d'Amérique.*

Anvers, le 23 août 1914.

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur d'accuser réception de la lettre de Votre Excellence en date du 18 de ce mois, relative à la protection des bâtiments allemands en Belgique.

Les bâtiments publics tels que les banques et autres établissements connus comme appartenant à des sociétés ou à des citoyens allemands ont fait l'objet depuis le commencement des hostilités de toute la surveillance voulue. Le Gouvernement du Roi serait heureux d'apprendre que les armées allemandes en Belgique entourent nos nationaux inoffensifs et leurs propriétés des mêmes égards que ceux dont nous entourons les propriétés allemandes et les sujets allemands qui sont demeurés en Belgique.

Au lieu de cela, l'armée allemande a commis en beaucoup d'endroits des méfaits abominables contre lesquels, se basant sur la IV[e] Convention de La Haye du 18 octobre 1907 dont l'Allemagne est signataire, le Gouvernement du Roi a protesté auprès du Gouvernement impérial par l'intermédiaire de l'ambassade d'Espagne à Berlin.

J'ai l'honneur de transmettre à Votre Excellence une copie de cette protestation, en la priant de bien vouloir la transmettre au Gouvernement des Etats-Unis.

Je saisis, etc.

(s) DAVIGNON.

(*Voir n° 68*).

---

## IV

## Bombardements par les zeppelins.

---

### N° 75

*M. Davignon, Ministre des Affaires étrangères, aux Ministres du Roi à Paris, Londres, Saint-Pétersbourg, La Haye, Rome et Washington.*

(Télégramme.) Anvers, le 25 août 1914.

Dans la nuit du 24 au 25, un ballon dirigeable du type Zeppelin a survolé la ville d'Anvers à une faible hauteur et a lancé successivement 8 bombes d'une grande force explosive. D'après l'enquête du parquet, il y a eu 10 morts, tous des civils inoffensifs, dont 4 femmes, et 8 blessés, dont plusieurs mortellement. Les dégâts matériels sont considérables. Ce bombardement constitue une violation de l'article 26 de la IV[e] Convention de La Haye de 1907.

(s) DAVIGNON.

---

## N° 76

*M. Davignon, Ministre des Affaires étrangères, aux Représentants des Puissances étrangères en Belgique.*

Anvers, le 26 août 1914.

Le Gouvernement du Roi a l'honneur de porter à la connaissance des légations des puissances étrangères en Belgique les faits exposés dans la note ci-jointe, qui constituent, de la part des autorités allemandes, une violation de l'article 26 de la IVe Convention de La Haye de 1907.

ANNEXE AU N° 76

PARQUET DU TRIBUNAL DE 1re INSTANCE séant à Anvers.

Anvers, le 25 août 1914.

Monsieur le Procureur général,

J'ai l'honneur de vous faire rapport sur les graves événements de cette nuit.

D'après les témoignages concordants de M. l'avocat Bauca ne, de M. de Duve, demeurant rue du Péage, 65, et de mon collègue M. Michielsen, un ballon dirigeable zeppelin s'est avancé au-dessus de la ville, venant de la direction de la plaine des manœuvres. Il a lancé successivement des bombes d'une grande puissance explosive : 1° sur une serre dépendant de l'usine Minerva ; 2° dans une propriété rue Lozane ; 3° rue Verdussen ; 4° rue de la Justice ; 5° rue des Escrimeurs ; 6° rue Léopold ; 7° rue des Douze-Mois ; 8° rue du Poids-Public.

Cet itinéraire est probablement exact d'après les témoignages ci-dessus. M. Michielsen déclare, en effet, qu'après avoir atteint un certain point l'aéronef a repris la direction d'où il était arrivé.

Les dégâts occasionnés sont de deux sortes.

Il y a eu plusieurs personnes tuées et blessées. Les dégâts matériels sont importants.

*Dans la 8e section,* M. Peeters, Léon, et sa femme, Hurnaux Sylvie, demeurant rue Verbissem, 29, ont reçu des blessures sans gravité. Rue des Escrimeurs, 40, une servante a été tuée et une autre grièvement blessée.

*Dans la 2e section* (Poids-Public), le nombre des victimes est très élevé. En voici la liste :

1° Van Catthem (Jean-Jacques), agent de police, *mort*, Marché aux Chevaux, 112 ;

2° Jensen (Jean-François), *mort*, Poids-Public, 20 ;
3° De Bruyn (Jeanne-Marie), cabaretière, Poids-Public, 4, *morte ;*
4° Van Ecke (Arthur), débardeur, Poids-Public, 4, *mort ;*
5° De Backer (Pierre), débardeur, canal Falcon, 20, *mort ;*
6° Ramaekers (Hubertine-Édouard-Marie), Poids-Public, 13, *morte ;*
7° Van Vooren (Joseph-Marie), Marché aux Chevaux, 69, blessé mortellement ;
8° Gaethof (Pierre-Jean), agent de police, 36, rue du Jardinier, blessé ;
9° Devos (Marie Thérèse), ménagère, Poids-Public, 20, blessée ;
10° Coeymans (Léon), cabaretier, Poids-Public, 1, blessé ;
11° Peynenberg (Jacques-Germain), typographe, canal Falcon, 38, blessé ;
12° De Poeter (Georges), Poids-Public, 1, blessé au pied droit ;
13° Wilsenen (Sophie), Poids-Public, 4, blessée à la hanche légèrement ;
14° Windey (Auguste), Poids-Public, 4, perte de l'œil droit ;
15° Luyckx (Eulalie), Poids-Public, 6, blessée ;
16° Roulandts (Julia), rue du Bassin, 24, blessée.

Les dégâts matériels dans la 8e section sont : 38 et 40, rue des Escrimeurs : tout le toit, le grenier mansardé détruits, carreaux brisés, meubles et ustensiles de ménage endommagés. Rue des Escrimeurs, 34 et 36, carreaux cassés.

Palais de Justice : nombreux carreaux cassés.

Rue de la Justice : au n° 13, chambre d'en bas endommagée, même rue, n° 15, etc., portes, fenêtres et carreaux brisés. Aux nos 15 et 8, les chambres du bas ont été endommagées ; rue Mertens, n° 14, etc., carreaux cassés ; rue Willems, n° 9, etc., vitres brisées ; rue Torf, rue de Mey, rue Montebello, rue de l'Harmonie, vitres brisées ; rue Verdussen, n° 20, etc., vitres brisées, portes et fenêtres endommagées ; rue Albert von Bary, n° 1, etc., vitres brisées ; rue Longue, rue Lausanne, n° 242, etc., vitres brisées, portes et fenêtres endommagées ; avenue du Marcgrave, n° 188, trois serres endommagées ; rue Karel Ooms, n° 40, vitres brisées et murs fendus ; rue Karel Ooms, n° 45, vitres brisées (Minerva).

Les dégâts causés par le dirigeable dans la 3e section peuvent se résumer comme suit :

Une bombe a éclaté rue Léopold, tout près de la rue Guillaume-Tell, brisant les vitrines du magasin de porcelaine, coin de la rue Guillaume-Tell, toutes les vitres du 2e étage et une grande quantité de marchandises de ce magasin, les vitres du café Shakespeare, occupé actuellement par des fugitifs de la province. Personne n'a été blessé.

Un autre engin a fait explosion rue des Douze-Mois, démolissant en partie la maison n° 11, où une personne a été légèrement blessée et dont, vers 4h45 du matin, on a encore retiré une femme se plaignant de douleurs internes et qui a été envoyée à l'Institut Saint-Jean-Berchmans, place de Meir.

Des dégâts ont été causés également aux immeubles nos 19, 7, 8 de la même rue.

Des dégâts matériels importants sont constatés au jardin botanique, notamment aux serres et aux vitres du musée botanique ; ces dégâts sont causés par l'engin tombé près de la rue Guillaume-Tell, ou bien par un autre engin qui, d'après certaines déclarations, serait

tombé dans le jardin botanique même, tout près du mur de l'hôpital Sainte-Élisabeth.

*Le Substitut du Procureur du Roi,*
(s) ANGENOT.

## V

## Envoi d'une mission officielle aux États-Unis d'Amérique.

### N° 77

*M. Davignon, Ministre des Affaires étrangères, aux Ministres du Roi à l'étranger.*

(Télégramme.) Anvers, le 29 août 1914.

Monsieur le Ministre,

Le Gouvernement du Roi a décidé d'envoyer à Washington une mission spéciale chargée de faire connaître au Président Wilson la pénible situation dans laquelle se trouve actuellement la Belgique et de lui donner des précisions sur les dégâts et les atrocités sans nom dont se sont rendues coupables les troupes allemandes depuis leur entrée en Belgique.

Cette mission, qui se compose de M. Carton de Wiart, ministre de la Justice, et de MM. de Sadeleer, Hymans et Vandervelde, ministres d'État, n'aura pas d'autre but et n'abordera en aucune hypothèse la question d'une médiation éventuelle du Cabinet de Washington dans le conflit actuel qui divise l'Europe.

La mission s'arrêtera à Londres et y demandera à saluer le Roi George et Sir Edward Grey, qu'elle remerciera de l'aide précieuse accordée par l'Angleterre à la Belgique.

J'ai fait connaître le but de notre mission et sa composition aux ministres de France, d'Angleterre et de Russie accrédités auprès du Gouvernement du Roi.

Veuillez agréer, etc. (s) DAVIGNON.

### N° 78

*Le Ministre du Roi à Londres à M. Davignon, Ministre des Affaires étrangères.*

Londres, le 1er septembre 1914.

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous transmettre, sous ce pli, le texte du discours que M. Carton de Wiart, ministre de la Justice, a prononcé au

cours de l'audience que S. M. le roi d'Angleterre a daigné accorder à la mission belge qui se rend aux États-Unis.

Veuillez agréer, etc.

(s) Comte de Lalaing.

Annexe au nº 78

Sire,

La Belgique, mise en demeure de choisir entre le sacrifice de son honneur et les périls de la guerre, n'a pas hésité. Elle a fait face à une agression brutale commise par une puissance qui s'était constituée une des garantes de sa neutralité.

Dans cette situation critique, ce fut pour notre pays un inestimable réconfort que l'intervention résolue et immédiate de la grande et puissante Angleterre.

Chargée par S. M. le roi des Belges d'une mission auprès du Président des États-Unis, nous avons considéré comme un impérieux devoir de nous arrêter dans la capitale de l'Empire britannique, afin d'apporter à Votre Majesté la respectueuse et ardente expression de la reconnaissance de la nation belge.

Nous n'avons jamais oublié que l'Angleterre a présidé à la naissance de l'indépendance belge. Elle a eu confiance dans la sagesse et la loyauté de notre pays.

Nous avons cherché à justifier cette confiance en demeurant strictement fidèles au rôle qui nous avait été assigné dans la politique internationale. En 1870, le Gouvernement de la reine Victoria, d'illustre mémoire, est intervenu spontanément auprès des puissances belligérantes pour assurer le respect de la neutralité et de l'intégrité de la Belgique.

Aujourd'hui, les témoignages personnels adressés par Votre Majesté à notre souverain, les déclarations solennelles et impressionnantes de son Gouvernement, le noble langage tenu au Parlement par les représentants de tous les partis, le vaillant concours des forces britanniques de terre et de mer, ont ravivé notre gratitude et fortifié encore la volonté de la nation belge de défendre son droit.

Obligée de faire la guerre pour la sauvegarde de ses institutions et de ses foyers, la Belgique a voulu apporter dans cette résistance le souci qu'imposent à toute nation civilisée les conventions internationales et la conscience humaine.

Notre adversaire, après avoir envahi notre territoire, a décimé les populations civiles, massacré des femmes et des enfants, emmené en captivité des paysans inoffensifs, achevé des blessés, détruit des villes non défendues, brûlé des églises, des monuments historiques, la célèbre bibliothèque de l'Université de Louvain. Tous ces faits sont établis par des documents décisifs que nous aurons l'honneur de remettre au Gouvernement de Votre Majesté.

Malgré tant de souffrances, la Belgique, dont les événements ont fait la personnification du droit violé, est résolue à remplir jusqu'au bout ses devoirs vis-à-vis de l'Europe.

Elle défendra, quoi qu'il advienne, son existence, son honneur, sa liberté.

---

## N° 79

*M. Davignon, Ministre des Affaires étrangères,*
*à M. Havenith, Ministre du Roi à Washington.*

(Télégramme.) Anvers, le 8 septembre 1914.

Le 4 septembre, les Allemands ont attaqué Termonde. Un violent combat a eu lieu le 5 à Capelle-au-Bois et Breendonck. Le fort de Breendonck y a pris part. Les Allemands ont été repoussés avec une perte de 2.000 hommes, dont 500 morts enterrés par nous. Nos pertes ont été insignifiantes. Termonde a été occupé et une force ennemie a poussé vers Gand qui est menacé. Vous avez reçu les rapports de la Commission d'enquête des 25 et 31 août. Depuis, un grand nombre de localités situées dans le triangle Vilvorde, Malines, Louvain, région extrêmement fertile et peuplée, ont été livrées au pillage, partiellement ou totalement incendiées ; leur population a été dispersée, tandis que nombre d'habitants, parmi lesquels femmes et enfants, étaient arrêtés et fusillés sans jugement, sans motif apparent, dans le simple but d'inspirer la terreur. Il en fut ainsi notamment à Sempst, Weerde, Elewyt, Hofstade, Wespelaer, Wilsele, Bueken, Eppeghem, Wackerzeele, Rotselaer, Werchter, Thildonck, Boort-Meerbeek, Houthem, Tremeloo, Tistelt, Gelrode, Hérent. A Wavre, qui n'avait pas pu payer une contribution de 3 millions, cinquante-six maisons furent incendiées. Cortenberg a été en grande partie brûlé. Pour excuser ces attentats, les Allemands prétendent avoir rencontré de la résistance armée de la part des habitants.

D'après des témoignages probants, aucune provocation n'a pu être établie à Visé, Aerschot, Louvain, Wavre et dans les localités situées dans le triangle Malines, Vilvorde, Louvain, où les incendies et les massacres ont été exécutés plusieurs jours après l'occupation.

Le télégramme est destiné à mission.

(s) DAVIGNON.

---

## N° 80

*Le Ministre du Roi à Washington*
*à M. Davignon, Ministre des Affaires étrangères.*

Washington, le 18 septembre 1914.

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous faire savoir que le Président a reçu, mercredi dernier, la Commission belge venue pour lui exposer l'état lamentable dans lequel se trouve la Belgique, par suite des actes de barbarie et de sauvagerie commis par les armées allemandes. Vous

trouverez sous ce pli le texte des discours prononcés par M. Carton de Wiart et M. Wilson, ainsi que celui de la réponse faite au message de l'empereur d'Allemagne. La comparaison des deux derniers documents permet de conclure que la sympathie du Président de la République des États-Unis d'Amérique nous est entièrement acquise.

M. Wilson a eu soin de marquer nettement la haute estime qu'il éprouve pour le Roi ; aucune de ces formules d'hommage n'existe dans le télégramme qu'il a adressé à l'empereur d'Allemagne.

Au début de son allocution, le Président dit :

« Permettez-moi de dire avec quel plaisir je vous reçois comme représentants du roi des Belges, un peuple pour lequel celui des Etat-Unis ressent une admiration et une amitié si vives, un roi pour lequel il éprouve un respect si sincère, et d'exprimer l'espoir que bien des occasions puissent nous être données de *gagner* et de *mériter* leur considération. »

La dernière phrase du discours de M. Wilson est également fort intéressante. Il parle en effet de chaude amitié et d'une entente entre son pays et le nôtre, basée sur le respect mutuel, l'*admiration* et la *cordialité*. « Vous êtes les très bienvenus, a-t-il dit, et nous sommes très honorés que vous nous ayez choisis comme les amis devant lesquels vous pouviez exposer n'importe quelle question d'importance vitale pour vous-mêmes, avec la confiance que votre démarche serait comprise et reçue avec le même esprit dans lequel elle a été conçue et dirigée. »

Je considère le résultat de la mission comme un très grand succès.

Les membres de la mission ont déposé hier une palme sur la tombe de Georges Washington, à Mount Vernont, et ont quitté la ville ce matin.

(s) Havenith.

## 1re Annexe au n° 80

*Traduction.*

Excellence,

S. M. le roi des Belges nous a chargés d'une mission spéciale auprès du Président des États-Unis.

Permettez-moi de vous dire combien nous sommes sensibles à l'honneur d'avoir été désignés pour exposer les sentiments du Roi et de la nation entière à l'homme d'État illustre que le peuple américain a choisi pour occuper la plus haute charge du pays.

En ce qui me concerne, durant un voyage précédent, j'ai déjà pu apprécier complètement les nobles qualités de la nation américaine et je suis heureux de saisir cette occasion d'exprimer toute l'admiration qu'elles m'inspirent.

A l'origine même de son indépendance, la Belgique a été déclarée perpétuellement neutre. Cette neutralité, garantie par les puissances, a été récemment violée par l'une d'elles. Si nous avions consenti à abandonner notre neutralité en faveur d'un belligérant, nous aurions

trahi nos obligations vis-à-vis des autres. Ce fut le sentiment de nos devoirs internationaux aussi bien que de notre dignité qui nous a déterminés à résister.

Les conséquences, pour la nation belge, de la violation de sa neutralité, n'ont pas été limitées aux maux qu'entraîne le passage d'une armée d'invasion. Cette armée a non seulement saisi une grande partie de notre territoire, mais a commis des actes de violence incroyables, contraires au droit des gens.

De paisibles habitants furent massacrés, des femmes et des enfants sans défense outragés, des villes ouvertes et non défendues détruites, des monuments historiques et religieux réduits en cendres ; enfin la bibliothèque célèbre de l'Université de Louvain fut livrée aux flammes.

Le Gouvernement belge a nommé une commission judiciaire chargée de faire une enquête officielle pour examiner les faits consciencieusement et impartialement et déterminer les responsabilités ; j'aurai l'honneur, Excellence, de vous remettre les rapports de cette commission.

Les État-Unis sont restés neutres en face de la terrible tourmente qui dévaste l'Europe.

Pour ce motif, votre pays, qui n'a partie liée avec aucun des belligérants, est dans la meilleure situation pour juger, en toute netteté et impartialité, la façon dont la guerre est conduite.

Agissant à la demande, voire même à l'initiative des États-Unis, toutes les nations civilisées ont formulé et adopté à La Haye une convention qui règle les lois et usages de la guerre.

Nous refusons de croire que la guerre a aboli la société des nations civilisées ou les lois qu'elles se sont librement données.

Le peuple américain a toujours fait preuve de respect pour la justice, d'amour du progrès et d'un attachement instinctif aux lois de l'humanité. C'est pourquoi il a conquis une influence morale qui est reconnue par le monde entier. C'est pour cette raison que la Belgique, qui est unie au peuple américain par les liens du commerce et d'une amitié grandissante, se tourne vers lui en ce moment pour lui faire connaître la vérité réelle sur la situation présente. Résolue à défendre sans défaillance sa souveraineté et son indépendance, la Belgique estime de son devoir d'appeler l'attention du monde civilisé sur les innombrables et graves violations des droits de l'humanité dont elle a été la victime.

Au moment de quitter la Belgique, le Roi nous a rappelé son voyage aux États-Unis ainsi que la forte et vivace impression que votre puissante et virile civilisation a faite sur son esprit.

Notre foi en votre impartialité, notre confiance en votre justice, en votre esprit de générosité et en votre sympathie, ont inspiré l'envoi de notre mission.

### 2e Annexe au nº 80

*Remarques adressées par le Président à la Commission belge, à la Maison-Blanche, le mercredi après midi 16 septembre 1914.*

**(Traduction.)**

Permettez-moi de vous dire avec quel plaisir je vous reçois comme représentants du roi des Belges, un peuple pour lequel celui des États-Unis ressent une amitié et une admiration si vives, un roi pour lequel il éprouve un respect si profond ; et d'exprimer l'espoir que bien des occasions puissent nous être données de gagner et de mériter leur considération. Vous ne vous êtes pas trompés en croyant que le peuple de ce pays aime la justice, recherche les vraies voies du progrès et a un souci passionné des droits de l'humanité. C'est pour moi une cause de profonde fierté que d'être autorisé à représenter temporairement un tel peuple et à être son porte-parole, et je suis honoré que votre Roi se soit tourné vers moi dans un moment de détresse, comme vers quelqu'un qui désirerait, au nom du peuple qu'il représente, examiner les titres à la sympathie impartiale de l'humanité d'une nation qui s'estime maltraitée.

Je vous remercie d'avoir bien voulu remettre entre mes mains le document qui contient les conclusions d'une enquête menée par une commission judiciaire qui a été nommée par le Gouvernement belge dans le but d'examiner les faits dont vous êtes venus me parler. Je lirai ce document avec la plus grande attention et il sera pris en très sérieuse considération.

Vous ne vous attendez pas, j'en suis sûr, à ce que j'en dise davantage. Actuellement je prie Dieu pour que cette guerre prenne bientôt fin. Le jour du règlement arrivera quand, j'en suis certain, les peuples de l'Europe se réuniront pour déterminer le règlement de la situation. Là où des méfaits ont été commis, leurs conséquences et la responsabilité relative de chacun seront déterminées. Les nations du monde ont heureusement conclu par traité un plan pour arriver à un tel règlement et un tel arrangement. Ce qu'un tel plan ne peut régler, l'opinion de l'humanité, arbitre suprême dans ce genre de disputes, y suppléera. Il serait peu sage, il serait prématuré pour un gouvernement particulier, quoique heureusement à l'écart de la lutte actuelle, il serait même incompatible avec la neutralité d'une nation qui, comme celle-ci n'est pas partie dans le conflit, de formuler ou de rendre un jugement définitif.

Je n'ai pas besoin de vous assurer que cette conclusion, à laquelle je sens instinctivement que vous vous rallierez vous-mêmes, est exprimée franchement, parce qu'elle l'est avec une chaude amitié et comme le meilleur moyen d'entente absolue entre nous, entente basée sur le respect mutuel, l'admiration et la cordialité. Vous êtes les très bienvenus et nous sommes très honorés de ce que vous nous ayez choisis comme les amis devant lesquels vous pouviez exposer n'importe quelle question d'importance vitale pour vous-mêmes avec la confiance que votre démarche serait comprise et reçue avec le même esprit dans lequel elle a été conçue et dirigée.

### 3° Annexe au n° 80

*Réponse au message de l'Empereur.*
(Traduction.)

J'ai reçu l'importante communication de Votre Majesté Impériale datée du 7 de ce mois et je l'ai lue avec le plus grand intérêt et la plus sérieuse attention. Je suis honoré de ce que vous vous soyez adressé à moi pour obtenir un jugement impartial, à moi qui suis le représentant d'un peuple vraiment désintéressé en ce qui concerne la guerre actuelle et vraiment désireux de connaître et d'admettre la vérité.

Vous n'attendez pas, j'en suis sûr, que j'en dise davantage. Actuellement je prie Dieu que la guerre soit bien vite terminée. Le jour du règlement des comptes arrivera quand, je le considère comme acquis, les peuples de l'Europe se réuniront pour déterminer le règlement de la situation.

Là où des méfaits ont été commis, leurs conséquences et la responsabilité relative des parties en cause seront déterminées. Les nations du monde ont heureusement admis par traité un plan pour cet examen et ce règlement. Ce à quoi un tel plan ne peut suffire, l'opinion de l'humanité, qui est l'arbitre suprême de ce genre de disputes, y suppléera. Il serait peu sage, il serait prématuré pour un gouvernement particulier — fût-il même heureusement à l'écart de la lutte actuelle, — il serait même incompatible avec la situation de neutre d'une nation quelconque restée, comme celle-ci, en dehors du conflit, de formuler ou de rendre un jugement définitif.

Je parle ainsi franchement parce que je sais que vous attendez et désirez que je le fasse ainsi qu'un ami le doit à un autre et parce que je suis certain qu'une pareille suspension de jugement jusqu'à la fin de la guerre, quand toutes les péripéties et toutes les circonstances de celle-ci pourront être envisagées dans leur ensemble et dans leur vraie relation, vous paraîtra comme la vraie expression d'une sincère neutralité.

(s) Woodrow Wilson.

---

## VI

## Prisonniers civils en Allemagne.

---

### N° 81

*Le Ministre des États-Unis d'Amérique*
*à M. Davignon, Ministre des Affaires étrangères.*

Bruxelles, le 29 septembre 1914.

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de faire parvenir ci-joint à Votre Excellence la copie

d'une communication que je viens de recevoir du gouverneur général allemand au sujet du capitaine Menne.

Je saisis, etc.

(s) BRAND WHITLOCK.

### ANNEXE AU N° 81

*Gouvernement général en Belgique.*

Bruxelles, le 26 septembre 1914.

Je me permets d'adresser à Votre Excellence la demande suivante :

Par l'entremise du consul des États-Unis, la nouvelle est parvenue à Magdebourg, qu'à Anvers se trouve comme prisonnier de guerre le capitaine Menne, fait prisonnier le 9 septembre 1914, et qu'une plainte est dirigée contre lui parce qu'il a envoyé à Aix-la-Chapelle les prisonniers civils d'Aerschot. On lui demande de prouver qu'il a agi en vertu d'ordres supérieurs.

Je ne manque pas de vous faire savoir qu'il s'est agi, en effet, d'un ordre de service, car on a donné pour instructions, une fois pour toutes, aux troupes, d'envoyer les prisonniers civils, dans l'intérêt de leur propre sécurité, en Allemagne ; car, en raison du changement constant et parfois rapide des états-majors, une remise régulière des prisonniers et une continuation régulière de l'instruction ne sont pas assurées.

Je serais donc reconnaissant à Votre Excellence si elle faisait parvenir cette communication, de la façon qui paraîtra convenable, à la connaissance du Gouvernement belge.

Je pense donc pouvoir sûrement admettre que l'affaire est ainsi terminée. Néanmoins je serais reconnaissant à Votre Excellence, dans l'intérêt du capitaine Menne, d'en obtenir la confirmation.

Je saisis, etc.

(s) Baron VON DER GOLTZ.

---

## N° 82

*M. Davignon, Ministre des Affaires étrangères,*
*à M. Brand Whitlock, Ministre des États-Unis d'Amérique.*

Anvers, le 2 octobre 1914.

Monsieur le Ministre,

A la date du 29 septembre, Votre Excellence a bien voulu me transmettre une note du Gouvernement impérial allemand relative au capitaine Menne, fait prisonnier le 9 septembre et retenu actuellement à Anvers.

D'après cette note, les autorités belges lui demanderaient de prouver que les actes dont il est accusé ont été commis en vertu d'or-

dres supérieurs. La note a pour objet de répondre qu'il s'est agi, en effet, d'un ordre de service, des instructions ayant été données une fois pour toutes d'envoyer les prisonniers civils en Allemagne dans l'intérêt de leur propre sécurité.

Il importe de préciser les faits.

Le capitaine Menne, du bataillon du landsturm qui a tenu garnison à Aerschot du 31 août au 9 septembre 1914, est prévenu : 1° d'avoir, à Aerschot, du 31 août au 9 septembre 1914, dans des maisons habitées ou leurs dépendances ou des chemins publics, avec emploi d'armes, commis à l'aide de violence ou de menaces des soustractions frauduleuses d'objets divers au préjudice de nombreux habitants de la ville ; 2° ou au moins d'avoir coopéré directement à l'exécution des crimes suscités ou prêté pour leur exécution une aide telle que sans son assistance ils n'eussent pu être commis ; 3° sans ordre des autorités constituées et hors le cas où la loi le prévoit, permis ou ordonné l'arrestation ou la détention de particuliers; avoir fait arrêter et détenu de nombreux habitants de la ville en les soumettant à des tortures corporelles, faits prévus par les articles 462, 471-434-38, 66 du Code pénal ordinaire.

Le premier chef de la prévention se réfère au pillage qui s'est poursuivi pendant plusieurs jours à Aerschot ; de nombreux objets ont été embarqués dans des trains à destination de l'Allemagne. Ce pillage a commencé avant l'arrivée du commandant Menne ; il s'est continué pendant son commandement.

Ce pillage constitue une infraction aux lois pénales.

Il est d'ailleurs une violation flagrante du règlement concernant les lois et coutumes de la guerre sur terre (art. 23, lettre *g*, et 28).

Le second chef de la prévention se réfère aux traitements qui ont été subis par la population civile non belligérante d'Aerschot. Les hommes valides étaient enfermés dans l'église ; les femmes dans un établissement voisin. Le commandant Menne a requis le transfert vers l'Allemagne de tous les hommes de dix-huit à quarante-cinq ans, et ce transfert s'est effectué dans des conditions douloureuses.

Cette détention et ce transfert constituent une infraction aux lois pénales.

Ils sont d'ailleurs une violation flagrante du règlement concernant les lois et coutumes de la guerre (art. 50.)

Des citoyens qui n'ont pris aucune part aux hostilités et qui ne sont pas belligérants ne peuvent être retenus en masse et frappés d'une peine collective à raison de prétendus faits individuels auxquels ils n'ont pas participé et dont ils ne peuvent à aucun titre être considérés comme solidairement responsables.

Le Gouvernement du Roi saisit cette occasion pour protester une nouvelle fois contre les procédés systématiquement suivis en Belgique par les commandants des troupes allemandes qui, sans enquête et sans écouter aucune réclamation, arrêtent des citoyens inoffensifs enfermant les hommes, les femmes et les enfants, et envoient ensuite loin de leurs foyers, en Allemagne, les hommes valides sous le prétexte cruellement ironique qu'il s'agit « de l'intérêt de leur propre sécurité ».

Une telle conduite est contraire aux lois les plus élémentaires de l'humanité.

Veuillez agréer, etc.

(s) DAVIGNON.

*Remarque.*

Par suite des circonstances, le Parquet n'a pas pu poursuivre son enquête sur les faits qui se sont passés à Aerschot.

---

## N° 83

*M. Davignon, Ministre des Affaires étrangères, au Baron Grenier, Ministre du Roi à Madrid.*

Le Havre, le 2 novembre 1914.

Monsieur le Baron,

A la date du 2 octobre dernier, le Gouvernement du Roi a vivement protesté, par l'intermédiaire de la légation des États-Unis auprès du Gouvernement impérial allemand, contre les ordres donnés aux commandants des forces ennemies dans la Belgique envahie d'envoyer les hommes valides de dix-huit à quarante-cinq ans en captivité en Allemagne.

A Aerschot, à Diest, à Louvain, dans bien d'autres localités encore, la détention et la captivité de ces hommes se sont faites dans des conditions particulièrement douloureuses. Ces agissements constituent une violation flagrante de l'article 50 de la IVe Convention de La Haye sur les lois et coutumes de la guerre.

J'ai l'honneur de vous prier de bien vouloir recourir aux bons offices du Gouvernement de S. M. Catholique, afin de savoir quel accueil le Gouvernement impérial a réservé à cette protestation.

Il nous serait très utile aussi de savoir si l'Allemagne détient encore des prisonniers civils qui ont été emmenés en captivité et, dans l'affirmative, leur nombre approximatif et le nom des personnalités les plus marquantes parmi ceux-ci.

La protestation du Gouvernement belge fut transmise par la légation des États-Unis parce que celle-ci nous avait remis une note du Cabinet de Berlin demandant des explications au sujet du commandant d'Aerschot fait prisonnier et poursuivi du chef des actes criminels qui avaient été commis par son ordre.

Il me serait agréable d'avoir une réponse le plus tôt possible.

Vous trouverez sous ce pli une copie de la dépêche du 2 octobre.

Veuillez agréer, etc.

(s) DAVIGNON.

---

## N° 84

*Le Ministre du Roi à Madrid à M. Davignon, Ministre des Affaires étrangères.*

Madrid, le 17 décembre 1914.

Monsieur le Ministre,

Le ministre d'État vient de me transmettre et j'ai l'honneur de vous faire parvenir ci-joint la copie d'une lettre adressée par l'ambassadeur d'Espagne à Berlin au secrétaire d'État allemand et relative au traitement auquel sont soumis en Allemagne les sujets des pays belligérants et particulièrement nos compatriotes.

En communiquant ce rapport au marquis de Lema, M. Polo de Bernabé lui a fait connaître que sa démarche avait eu, au moins momentanément, l'effet désiré, en amenant les autorités militaires à appliquer avec moins de rigueur les mesures décrétées. L'ambassadeur ajoute cependant qu'il ne croit pas qu'on les supprime définitivement ; ces autorités étant d'opinion que l'unique moyen d'obtenir que les Allemands soient bien traités en France et en Russie est de se montrer rigoureux pour les Français et les Russes en Allemagne, et cela malgré l'avis du ministère des Affaires étrangères et du professeur Zittelmann qui ont attiré l'attention sur le danger de ce système. Le diplomate espagnol termine en reconnaissant que les nouvelles, exagérées sans doute, répandues dans le pays, concernant les mauvais traitements auxquels sont soumis les Allemands dans les pays ennemis, ont irrité l'opinion publique qui réclame des mesures sévères, en vue de mettre un terme à cet état de choses.

Veuillez agréer, etc.

(s) Baron A. Grenier.

### Annexe au n° 84

Mon cher Secrétaire d'État,

Je viens de lire que l'autorité militaire a pris des mesures plus sévères que celles qui existaient jusqu'à présent à l'égard des sujets des pays ennemis résidant en Allemagne et qui rendent leur vie impossible.

Je ne doute pas, car je connais votre esprit éclairé, que vous serez d'accord avec moi que ces chicanes, passez-moi le mot, mais je n'en trouve pas de plus diplomatique, peuvent avoir un écho malheureux pour les Allemands établis à l'étranger, dont le nombre est infiniment supérieur à celui des étrangers en Allemagne, et je vous prie de faire remarquer à qui de droit l'inutilité pratique des mesures prises et les dangers qu'elles renferment. Les dispositions prises sont surtout très pénibles pour les sujets belges auxquels il est interdit de rentrer dans leur pays et où d'ailleurs la vie leur serait difficile vu l'état de guerre ; ils sont donc forcés de rester en Allemagne, et l'obligation de se présenter deux fois par jour à la police,

de ne pas pouvoir quitter le district où ils habitent et de rester enfermés de 8 heures du soir à 7 heures du matin équivaut à une prison déguisée.

Je vous prie donc de bien vouloir indiquer à l'autorité militaire la convenance de reconsidérer l'utilité de ces mesures qui, sans être cruelles, constituent un tourment intolérable et rendent à beaucoup d'entre eux impossible de gagner leur vie, ainsi que les conséquences qu'elles ne manqueront pas d'entraîner.

Je saisis, etc.

(s) Polo de Bernabé.

---

## N° 85

*M. Davignon, Ministre des Affaires étrangères, au Baron Grenier, Ministre du Roi à Madrid.*

Le Havre, le 15 janvier 1915.

Monsieur le Baron,

Le 2 novembre dernier, je vous ai communiqué copie de la protestation que j'avais adressée le 2 octobre à l'Allemagne par l'entremise de la légation des États-Unis à Bruxelles contre l'envoi et la détention hors de Belgique de nombreux civils arrêtés dans notre pays par les autorités militaires allemandes.

Je vous priais de recourir aux bons offices du Gouvernement de S. M. Catholique, afin de savoir quel accueil le Gouvernement impérial avait réservé à cette protestation.

Je vous demandais également de vous efforcer d'obtenir la liste des civils retenus en Allemagne. En fait, quelques listes de civils nous sont parvenues depuis, mêlées à des listes de prisonniers de guerre.

Mais l'Allemagne n'a jamais, à ma connaissance, répondu à notre protestation contre la violation de l'article 50 de la IVe Convention de La Haye, ni fait connaître une justification quelconque de ses procédés inhumains vis-à-vis de nombreux civils détenus à l'étranger sans qu'aucune accusation précise soit articulée contre eux.

Je vous prie de faire un nouvel effort auprès du Gouvernement espagnol pour provoquer une réponse de l'Allemagne en renouvelant notre protestation à Berlin.

Le rapport que vous m'avez envoyé le 17 décembre et son annexe n'ont pas échappé à mon attention ; mais s'ils laissent supposer que le traitement des Belges en Allemagne a été amélioré grâce aux instances de l'ambassadeur d'Espagne à Berlin, ils ne contiennent aucune justification de la détention de nos nationaux ni aucune réponse à nos protestations.

Veuillez agréer, etc.

(s) Davignon.

---

## N° 86

*M. Davignon, Ministre des Affaires étrangères, au Baron Grenier, Ministre du Roi à Madrid.*

Le Havre, le 28 janvier 1915.

Monsieur le Baron,

Par ma lettre du 15 de ce mois, je vous ai chargé de faire renouveler à Berlin, par l'entremise du Gouvernement espagnol, notre vive protestation contre la déportation en Allemagne de civils belges.

Le Gouvernement allemand transmet de temps à autre au Gouvernement français des listes de prisonniers de guerre décédés en Allemagne. Il s'y trouve souvent des noms de militaires belges. Tout récemment, une de ces listes contenait les noms qui suivent de cinq civils belges, avec les indications ci-après :

DODEMONT (Urbain), né le 10 février 1839 à Visé (province de Liége), décédé le 28 août 1914. Faiblesse de cœur. Inhumé à Tanneberg près Saales (Alsace).

FEYAERTS (Franz), décédé le 3 septembre 1914 à l'hôpital du camp de Munster. Inhumé à Munster. Coup de feu au ventre.

LABEYE (Eugène), né à Visé par Löwen (Brabant), décédé le 15 septembre 1914 dans le camp de détention, baraque 3. Inhumé à Munster. Palpitations de cœur.

LECREMIER (Guillaume) (père), né à Hallembaye (Belgique), décédé le 24 août 1914. Mort de vieillesse. Enseveli à Munster Lager.

WUIGTS (Félix), décédé le 17 septembre 1914 à l'hôpital des prisonniers par suite de blessures de guerre. Inhumé à Munster Lager.

Je vous prie de communiquer ces renseignements au Gouvernement espagnol, afin qu'il les envoie à son ambassadeur à Berlin. Celui-ci pourra s'en servir pour rappeler, en la renforçant, la note qu'il n'aura pas manqué de remettre au Gouvernement impérial.

Les lois de la guerre défendent les répressions collectives de délits commis contre une armée par la population civile (art. 50 de la IVe Convention de La Haye 1907). A supposer, ce qui n'a jamais été démontré, que des civils aient tiré sur les troupes allemandes en Belgique, les autorités militaires n'avaient pas le droit de déporter en masse les innocents. C'est ce qu'elles ont fait cependant. Il est évident que les cinq civils dont les noms sont repris ci-dessus n'avaient pas personnellement attaqué les troupes alllemandes, sinon on les aurait fusillés. Et cependant deux d'entre eux ont été déportés, malgré des blessures qui ont entraîné leur mort, et deux autres étaient d'un âge avancé, puisque l'un est mort de vieillesse et l'autre à soixante-quinze ans.

Non seulement la violation du droit de la guerre est caractérisée par ces exemples, mais ceux-ci font ressortir tout particulièrement l'inhumanité des autorités militaires allemandes en Belgique.

Veuillez agréer, Monsieur le Baron, les assurances de ma haute considération.

(s) DAVIGNON.

---

## N° 87

*M. Davignon, Ministre des Affaires étrangères, au Baron Grenier, Ministre du Roi à Madrid.*

Le Havre, le 30 mars 1915.

Monsieur le Baron,

Le baron Fallon m'a fait parvenir copie d'une note de l'Auswärtiges Amt à l'ambassadeur espagnol en date du 28 février. Vous en trouverez le texte sous ce pli.

Je vous prie de vouloir bien prier le Gouvernement espagnol de faire remettre à Berlin la note ci-jointe en reponse à cette dernière communication, qui vous aura sans doute été notifiée à Madrid avant que la présente lettre ne vous parvienne.

Veuillez agréer, etc.

(s) DAVIGNON.

### 1re ANNEXE AU N° 87

EMBAJADA DE ESPAÑA
BERLIN

*Auswärtiges Amt, Nr. IIb 4936/26299. Note verbale.*

*A l'Ambassade d'Espagne,*

En réponse à la note verbale du 22 de ce mois, le département des Affaires étrangères a l'honneur de faire savoir à l'Ambassade Royale d'Espagne ce qui suit :

Tous les ressortissants belges qui ne sont ni criminels ni suspects recevront la permission de retourner en Belgique. Ils auront besoin d'un permis de voyage délivré, à l'étranger par les consuls allemands, et, en Allemagne, par les Stellvertretende General-Kommandos. En outre, il sera nécessaire qu'ils soient munis d'un passeport qui répond aux prescriptions du décret impérial sur les passeports, du 16 décembre dernier. Les Belges qui viennent de l'étranger auront besoin d'une légitimation spéciale délivrée par les consuls allemands.

Berlin, le 28 février 1915.

### 2e ANNEXE AU N° 87

*Note.*

La Convention concernant les lois et coutumes de la guerre sur terre signée à La Haye par les représentants de l'Allemagne et de la Belgique, le 10 octobre 1907, et ratifiée ultérieurement par ces deux puissances, contient les articles suivants :

« ART. 1. — Les puissances contractantes donneront à leurs forces armées de terre des instructions qui seront conformes au

Règlement concernant les lois et coutumes de la guerre sur terre, annexé à la présente Convention.

« Art. 3. — La partie belligérante qui violerait les dispositions dudit Règlement sera tenue à indemnité, s'il y a lieu. Elle sera responsable de tous actes commis par les personnes faisant partie de sa force armée. »

Le Règlement concernant les lois et coutumes de la guerre sur terre visé par l'article 1 de la Convention contient en son article 50 la stipulation suivante :

« Aucune peine collective, pécuniaire ou autre, ne pourra être édictée contre les populations à raison de faits individuels dont elles ne pourraient être considérées comme solidairement responsables. »

Dès le 2 octobre 1914, le Gouvernement du Roi, se basant sur les textes ci-dessus, a fait parvenir au Gouvernement impérial allemand, par l'obligeante entremise du ministre des États-Unis à Bruxelles, sa vive protestation contre l'enlèvement systématique en Belgique et la déportation en Allemangne de civils innocents de toute participation à la guerre.

Cette protestation a été rappelée à plusieurs reprises au Gouvernement royal d'Espagne.

A la date du 28 février dernier, le Gouvernement impérial allemand a remis à l'ambassade d'Espagne à Berlin une note qui a été communiquée au Gouvernement belge et qui porte que « tous les ressortissants belges *qui ne sont ni criminels ni suspects* recevront la permission de rentrer en Belgique ».

Si l'on peut se féliciter de ce résultat dû à l'efficace entremise du Gouvernement de S. M. Catholique, l'on ne saurait cependant ne point faire ressortir que la note de l'Auswärtiges Amt est un aveu complet de la violation du droit et des conventions internationales par l'Allemagne.

Le Gouvernement du Roi prend acte de ce que les milliers de Belges renvoyés actuellement dans leurs foyers n'étaient ni des criminels ni des suspects, mais par conséquent des citoyens inoffensifs. Ces malheureux ont été arrachés à des familles dont ils étaient souvent le seul soutien, déportés en Allemagne et traités au cours du trajet, et pendant une détention de six mois ou davantage, comme les plus vils criminels.

Le Gouvernement du Roi se voit obligé de renouveler solennellement ses protestations antérieures et de s'élever avec la dernière énergie contre des procédés qui constituent la violation flagrante de l'article 50 de la IVe Convention de La Haye, et sont un défi aux lois les plus élémentaires de l'humanité.

En se basant sur les renseignements mêmes que le Gouvernement impérial lui a fournis par la communication des listes de prisonniers de guerre belges, où de nombreux noms de civils se sont glissés, le Gouvernement du Roi est en mesure d'affirmer que les procédés abusifs exposés ci-dessus ont atteint des civils belges de tous âges, de toutes conditions sociales, appartenant à toutes les régions de la Belgique. Dans certaines localités, la population mâle presque tout entière a été emmenée en captivité. Un grand nombre de civils sont

morts en prison. La liste ci-jointe en indique vingt-huit. Les noms et les renseignements qui les accompagnent ont été fournis par le Gouvernement impérial lui-même. Cinq hommes sont morts de débilité sénile ; deux autres avaient soixante-seize ans. Une femme, Mme Léonie Denorme, a été « amenée morte » au lazaret de Schneidemühle. Et sans doute beaucoup d'autres malheureux innocents ont succombé dans des conditions analogues.

Le Gouvernement impérial allemand portera la responsabilité de ces faits.

### Annexe a la note du Gouvernement belge

### *Civils faits prisonniers en Belgique, internés en Allemagne et y décédés.*

Beukelaers (Jos.), décédé au lazaret du camp de Soltau, le 14 septembre 1914 des suites d'artério-sclérose, inhumé à Soltau.

Cals (Henri), décédé au lazaret du camp de Soltau, le 7 septembre 1914, des suites de faiblesse sénile, inhumé au camp de Munster.

Delaure (Édouard), décédé au camp de Munster, le 14 octobre 1914, des suites de faiblesse sénile, inhumé au camp de Munster.

Denorme (Léonie), amenée morte au lazaret du camp des prisonniers de guerre de Schneidemühle, inhumée en ce lieu.

De Prinz (Alfred), décédé au lazaret du camp de Soltau, le 3 octobre 1914, des suites de bronchite chronique, inhumé à Soltau.

Dodemont (Urbain), né à Visé (Liége), le 10 février 1839 ; décédé au camp de Munster le 28 août 1914.

Elsen (Louis), décédé au lazaret du camp des prisonniers de guerre à Munster le 3 novembre 1914, inhumé en ce camp.

Feyaerts (Franz), né à Rotselaer en 1862 ; décédé à la suite d'un coup de feu au ventre, au camp de Munster, le 3 octobre 1914, inhumé en ce camp.

Hye (Félix), décédé au lazaret du camp de Soltau, le 29 octobre 1914, des suites d'artério-sclérose, inhumé à Soltau.

Kaes (Corneille), de Louvain, 7, place de la Station ; né en 1857 ; décédé au lazaret au camp de Soltau, le 19 septembre 1914, des suites de bronchite, inhumé à Soltau.

Kraap (Bonaventure), de Louvain ; né le 31 août 1846 ; mort de débilité sénile, le 15 septembre 1914, au lazaret du camp de Soltau, inhumé à Soltau.

Labeye (Eugène), de Visé ; décédé au lazaret du camp de Munster, le 15 septembre 1914, des suites d'une attaque d'apoplexie, inhumé audit camp.

Legrenier (Guillaume), décédé au lazaret du camp des prisonniers à Munster, le 24 août 1914, des suites de faiblesse sénile ; inhumé audit camp.

Masenau ou Masenon (Octave), décédé au lazaret du camp de Soltau, le 16 septembre 1914 des suites de bronchite, inhumé à Soltau.

Merkens ou Meskens (Damian), décédé au lazaret du camp de Soltau, le 8 septembre 1914, inhumé à Soltau.

Mertens (Jacob), décédé au lazaret du camp de Munster, le 11 septembre 1914, des suites de faiblesse sénile, inhumé audit camp.

Minnen (Louis), décédé au lazaret du camp de Munster, le 20 octobre 1914, des suites de pneumonie, inhumé audit camp.

Schots (Charles), décédé au lazaret du camp de Soltau, le 13 novembre 1914, des suites de pneumonie, inhumé à Soltau.

TOURLONTE ou TOURLOUSE (Henry), décédé au lazaret du camp de Soltau (fusillé pour rébellion), inhumé à Soltau.

VAN DEN HOUDT (Philippe), décédé au camp de Munster, le 2 octobre 1914, des suites de pneumonie, inhumé audit camp.

VAN HOEGARDEN (Joseph), décédé au lazaret du camp de Munster, le 25 octobre 1914, des suites de pneumonie-hydropisie, inhumé audit camp.

VERHOEVEN (Joseph), décédé au camp de Soltau, le 28 octobre 1914, des suites d'attaque d'apoplexie, inhumé à Soltau.

VERMEIR (François), d'Oppuers ; né le 15 octobre 1841, décédé le 15 octobre 1914 des suites d'une rupture d'artère.

VERMEIREN ou VERMEIT (François), décédé au lazaret du camp de Soltau le 19 septembre 1914, inhumé à Soltau.

VERVOORT (Alphonse), décédé au camp de Munster, le 13 octobre 1914, des suites d'une pneumonie, inhumé audit camp.

VILOUR (Théodore), décédé au lazaret du camp de Munster, le 16 octobre 1914, des suites d'hémorragie, inhumé audit camp.

WERECK (Amélie), décédé au lazaret de Schneidemühle, le 10 novembre 1914, des suites d'une blessure à la tête.

WUYGTS (Félix), né à Wesemael le 5 juillet 1845, décédé au camp de Munster le 17 octobre 1914 et y inhumé.

---

## VII

## Emploi de balles « dum-dum » par les armées allemandes.

---

### N° 88

*M. Davignon, Ministre des Affaires étrangères, à tous les Chefs de mission à l'étranger.*

Ostende, le 10 octobre 1914.

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir, sous ce pli, une note de protestation du Gouvernement du Roi contre l'emploi par les armées allemandes de balles dites « dum-dum ».

Je vous prie de bien vouloir la transmettre au Gouvernement auprès duquel vous êtes accrédité.

Veuillez agréer, etc.

(s) DAVIGNON.

ANNEXE AU N° 88

*Mémorandum.*

Le Gouvernement belge a l'honneur de porter à la connaissance des puissances signataires des Conventions de La Haye les faits

ci-dessus exposés qui constituent de la part des autorités militaires allemandes une violation des conventions signées le 18 octobre 1907 par le Gouvernement impérial allemand.

La Commission d'enquête qui siège à Anvers a été saisie, à diverses reprises, de certificats médicaux constatant que des blessures ont été faites à des soldats belges par des balles du type dit « dum-dum ».

Des projectiles de ce genre ont été trouvés dans les lignes allemandes sur le champ de bataille de Werchter.

Les rapports de la Commission ont déjà attiré l'attention sur ces constatations.

Un fait plus grave vient d'être signalé : le ministre de la Guerre a transmis à la Commission une boîte de cartouches, contenant une série de balles dum-dum parmi d'autres balles normales. Ces cartouches ont été saisies sur l' « oberleutnant hanovrien von Hadeln », fait prisonnier par nos troupes à Ninove, le 24 septembre dernier.

Les cartouches ont été soumises par la Commission à un expert armurier d'Anvers qui lui a adressé le rapport suivant :

« La boîte à étiquette verte que vous m'avez présentée (20 Patronen, nº 403, für die Mauser selbstlade Pistole, cal. 7,63. Deutsche Waffen und Munition-Fabriken, Karlsruhe) devait contenir des cartouches pleines. Elle contient un râtelier sur trois de balles expansives dum-dum extraites de boîtes spéciales à étiquette jaune. Les balles sont rendues expansives dans la fabrication ; il n'est pas possible de les rendre telles à la main. »

Le Gouvernement belge proteste hautement auprès des puissances signataires des Conventions de La Haye contre l'emploi de pareilles cartouches.

---

## Nº 89

*M. Davignon, Ministre des Affaires étrangères, au Baron Grenier, Ministre du Roi à Madrid.*

Le Havre, le 31 mars 1915.

Monsieur le Baron,

Vous trouverez sous ce pli une note que je vous prie de vouloir bien remettre au Gouvernement espagnol en lui demandant de la faire parvenir au Gouvernement allemand.

Veuillez agréer, etc.

(s) Davignon.

### Annexe au nº 89

*Note.*

L'inspecteur d'État Tombeur, commandant les troupes à la frontière orientale du Congo belge, a fait parvenir au Gouvernement belge un exemplaire de cartouches à balles expansives du modèle en

usage pour le tir de chasse, trouvées sur les positions occupées par les forces allemandes le 20 novembre 1914, au combat de Kasa Kalowe (sud-ouest du lac Tanganika). Ce document a été remis au président de la Commission d'enquête sur les infractions aux lois de la guerre.

M. Tombeur a fait savoir, d'autre part, au Gouvernement royal que deux sous-officiers de nos troupes coloniales, tombés dans la nuit du 25 au 26 février au cours d'une escarmouche avec un parti allemand entre Impala et Lukuga, ont été atteints par des balles expansives, dites balles dum-dum. Les ravages causés par les projectiles étaient tels qu'à première vue les cadavres avaient paru porter des blessures provenant d'obus de 37 millimètres.

A la suite de ces faits, le Gouvernement du Roi vient d'inviter M. Tombeur à protester auprès du commandant allemand contre l'emploi par des troupes sous ses ordres de projectiles dont l'usage est proscrit par les conventions internationales. Il lui a été prescrit en outre de signifier à cet officier que tout militaire allemand européen ou indigène capturé par les troupes belges et trouvé porteur de munitions prohibées sera déféré au Conseil de guerre comme criminel de droit commun.

---

## VIII

## Emploi d'indigènes non disciplinés et non encadrés.

---

### N° 90

*M. Davignon, Ministre des Affaires étrangères, au Baron Grenier, Ministre du Roi à Madrid.*

(Télégramme.) Ostende, le 12 octobre 1914.

Le vice-gouverneur général du Katanga télégraphie que les Allemands emploient contre les troupes du Congo belge des indigènes conduits par leurs chefs et n'ayant aucune éducation au point de vue des lois et coutumes de la guerre. Le Gouvernement belge proteste contre l'emploi de troupes nègres non disciplinées et non encadrées de blancs comme étant capables de tous excès. Prière de porter notre protestation à la connaissance du Gouvernement espagnol et de demander à celui-ci de faire savoir au Gouvernement allemand que le Gouvernement du Roi, conformément aux règles du droit international, refuse de traiter comme belligérantes les hordes nègres conduites par des chefs indigènes.

(s) Davignon.

---

## N° 91

*Le Ministre du Roi à Madrid, à M. Davignon Ministre des Affaires étrangères.*

Madrid, le 13 octobre 1914.

Monsieur le Ministre,

Je n'ai pas manqué de me conformer aux instructions contenues dans votre télégramme du 12 octobre dernier concernant la protestation du Gouvernement du Roi contre l'emploi par les Allemands au Congo de troupes nègres non disciplinées et non encadrées.

Le ministre d'État vient de me transmettre, et j'ai l'honneur de vous adresser ci-joint la copie de la réponse du ministre des Affaires étrangères de Berlin à la note verbale par laquelle l'ambassadeur d'Espagne avait été chargé de lui notifier notre refus de traiter comme belligérantes des hordes nègres conduites par des chefs indigènes.

Prétextant l'interruption des communications avec les pays d'outre-mer, le département des Affaires étrangères déclare ne pouvoir donner aucun renseignement à cet égard.

Veuillez agréer, etc.

(s) Baron GRENIER.

### ANNEXE AU N° 91

*Auswärtiges Amt.*

*A l'Ambassade royale d'Espagne.*

Réponse à la note verbale du 14 octobre 1914, concernant le prétendu emploi d'indigènes contre le Congo belge par l'Allemagne.

Le département impérial des Affaires étrangères regrette de ne pas être en mesure de donner des renseignements au sujet du prétendu emploi d'indigènes contre le Congo belge, les autorités compétentes étant sans nouvelles à cet égard. En outre, il n'y a aucune possibilité d'obtenir des renseignements sur la question, puisque les puissances actuellement en guerre avec l'Allemagne ont interrompu toutes les communications avec les pays d'outre-mer.

Berlin, le 8 novembre 1914.

---

# IX

## Violations de la Convention de Genève.

---

### N° 92

*M. Davignon, Ministre des Affaires étrangères, au Baron Grenier, Ministre du Roi à Madrid.*

(Télégramme.) Ostende, le 12 octobre 1914.

Plus de 40 médecins militaires belges ont été faits prisonniers et emmenés en Allemagne, tandis que de nombreux blessés belges se trouvant en Belgique manquent des soins indispensables. En outre, de nombreux médecins militaires belges sont retenus dans les positions fortifiées de Liége et de Namur sans emploi.

Veuillez recourir à l'intervention du Gouvernement espagnol pour faire parvenir à Berlin notre protestation contre ce procédé contraire aux stipulations de la Convention de Genève.

(s) DAVIGNON.

---

### N° 93

*M. Davignon, Ministre des Affaires étrangères, au Baron Grenier, Ministre du Roi à Madrid.*

Le Havre, le 15 décembre 1914.

Monsieur le Baron,

J'ai l'honneur de vous transmettre sous ce pli :

1° La copie d'une déclaration émanant de M. le Dr Stainforth, médecin général de la position fortifiée d'Anvers ;

2° La copie d'une note complémentaire émanant de M. le sous-lieutenant de réserve Fierens.

Il résulte de ces documents que les médecins militaires restés à l'hôpital d'Anvers après l'évacuation de cette place forte ont été envoyés en Allemagne au mépris des conventions internationales conclues en la matière.

Je vous saurai gré de porter ce fait d'urgence à la connaissance du Gouvernement espagnol et de lui faire remarquer qu'aux termes de l'article 9, alinéa 1, de la Convention de Genève du 6 juillet 1906, les médecins et le personnel hospitalier ne peuvent pas être traités comme prisonniers de guerre.

Je vous prie de vouloir bien réclamer avec insistance la mise en liberté de M. le médecin général Stainforth et de ses adjoints d'Anvers.

La situation que je viens de vous exposer n'est pas unique. Il

résulte d'une déclaration digne de foi que M. le Dr Henrard, de Bruxelles, se trouve interné à Halle ainsi que sa femme (cette dernière est séparée de son mari et ne peut communiquer avec lui). M. le Dr Henrard est interné depuis le 11 octobre avec le Dr Van Assche, de Bruxelles, et réduit à l'inactivité.

Vous voudrez bien également réclamer l'intervention du Gouvernement espagnol pour que ces docteurs recouvrent leur liberté conformément aux stipulations de la Convention de Genève de 1906 et des règlements de La Haye du 29 juillet 1899 et du 18 octobre 1907 sur les lois et coutumes de la guerre sur terre qui consacrent les règles de la Convention de Genève.

Veuillez agréer, etc.

(s) DAVIGNON.

### 1re ANNEXE AU no 93

Je soussigné, Stainforth, médecin général de la position fortifiée d'Anvers, resté à l'hôpital militaire après le bombardement de la ville, déclare être retenu à Anvers à la disposition de la commandature allemande avec les médecins principaux Hoevoet et Van Ex et de nombreux médecins et pharmaciens ainsi que mon ordonnance le soldat Bequaert, Hector, du 7e de ligne.

Après plusieurs démarches pour connaître le sort que l'autorité allemande nous réserve, démarches restées sans résultat, j'ai fait avec les médecins principaux nommés plus haut une visite au général commandant von Badenhousen hier, 20 courant, à l'effet d'obtenir des passeports pour rejoindre l'armée belge en France ; il nous a convoqués pour recevoir sa réponse lundi prochain, 23 courant, à 9 heures. Si la réponse était favorable, nous serions heureux que notre Gouvernement nous fît savoir où nous devons nous rendre.

Anvers, le 21 novembre 1914.

(s) Dr STAINFORTH,
*Médecin général.*

### 2e ANNEXE AU no 93

*Complément à la note remise par M. le Médecin général Stainforth, Directeur du service médical de la place d'Anvers.*

Évadé de l'hôpital militaire le jour de l'arrivée des Allemands à Anvers, je fis successivement cinq domiciles dans la métropole chez des patriotes charitables et des amis, me tenant toujours en rapport avec les médecins militaires, M. le Dr Chevalier Van Havre et M. le Dr Wattry, auxquels je fis part de mon intention de quitter Anvers et de rejoindre le ministère de la Guerre à la première occasion.

J'appris par ces messieurs que nos médecins et pharmaciens d'un grade inférieur à celui de major étaient tenus de continuer leur

besogne à l'hôpital (le médecin principal allemand ayant le grade de major) et que les autres (officiers supérieurs) avaient à se tenir à la disposition de la commandature.

Tous nos médecins et pharmaciens, qui se plaignaient amèrement du peu de courtoisie de leurs confrères allemands (ceux-ci, au dire du Dr Wattry, non contents d'être grossiers, volaient les instruments de chirurgie), manifestaient l'ardent désir de rejoindre notre front. Je promis de hâter mon départ et, le 20 novembre, j'eus un entretien avec le général Stainforth, qui me remit la note dont la présente fait suite.

Le 23 novembre, à 9h 30, le général me fit savoir par le Dr Clotten que les médecins et pharmaciens venaient d'être reçus à la commandature et qu'un officier d'ordonnance du général allemand leur avait annoncé brutalement, au nom de son ministre de la Guerre, que, le lendemain 24 novembre, ils avaient à se trouver à la gare centrale à 7 heures du matin et qu'ils seraient envoyés à Heidelberg (Allemagne).

On leur fit signer une déclaration par laquelle ils reconnaissaient avoir reçu cet ordre et que, faute d'y obtempérer, ils seraient traités selon les lois de la guerre. Un de nos médecins demanda la parole pour avoir quelques explications; il lui fut répondu que l'ordre était suffisamment explicite et qu'il n'y avait aucune explication à y ajouter.

Une heure après, je partais d'Anvers muni de la note de mon général et d'autres papiers que j'avais dissimulés dans mon bandage. Je sortis de la ville au moyen de faux passeports et pris le tram à Merxem jusqu'à Bergen-Op-Zoom. J'arrivai en Hollande cinq heures après, sans avoir eu trop de difficultés à la frontière.

En Hollande, mes blessures me faisant beaucoup souffrir, je pris un jour de repos, puis me rendis à notre légation à La Haye, où M. le prince de Ligne me remit, avec un passeport régulier, un courrier diplomatique pour le ministère des Affaires étrangères au Havre.

Passé par Londres, où je me suis porté présent auprès de M. le commandant Maton, je suis arrivé au Havre le 2 décembre.

Le Havre, le 4 décembre 1914.

(s) Fierens,

*Sous-Lieutenant de réserve au 2e chasseurs à pied.*

---

## No 94

*M. Davignon, Ministre des Affaires étrangères, au Baron Grenier, Ministre du Roi à Madrid.*

Le Havre, le 18 décembre 1914.

Monsieur le Baron,

J'ai l'honneur de vous faire savoir qu'indépendamment des médecins dont je vous ai signalé l'emprisonnement injustifié par ma dépê-

che du 15 de ce mois, il en est encore bien d'autres dont les noms viennent de m'être transmis et qui sont, en violation des articles 9 et 12 de la Convention de Genève du 6 juillet 1906, retenus comme prisonniers de guerre en Allemagne.

Ce sont :

M. le Dr Corbey, médecin de régiment ; les Drs Henri Wermer, Gérard, Richard Erpicum, médecins auxilaires, qui sont retenus à Stendal (Prusse) ; les médecins adjoints Govaerts, Berte, Evrard et le médecin auxiliaire Goemans, retenus au camp d'Altengrabow (Prusse) ; les médecins adjoints Destrée et Boland, retenus à Wittemberg.

Ces praticiens ne soignent aucun blessé.

Il m'est revenu de source autorisée que des médecins militaires français ont obtenu leur libération.

Je vous prie de ne ménager aucun effort pour que nos praticiens militaires soient également relâchés. Non seulement, ils ont été faits prisonniers contrairement à l'article 9 de la Convention de Genève, mais ils sont en droit de réclamer, comme ils le font, leur renvoi à leur armée, parce qu'il est avéré que leur concours n'est pas indispensable ; l'article 12 de la Convention de Genève est formel à cet égard.

Veuillez agréer, etc.

(s) DAVIGNON.

---

## No 95

*Le Ministre du Roi à Madrid, à M. Davignon, Ministre des Affaires étrangères.*

Madrid, le 8 janvier 1915.

Monsieur le Ministre,

Je me suis empressé de me conformer aux instructions contenues dans votre lettre du 15 décembre dernier, relative à la mise en liberté de M. le médecin général Stainforth, de ses adjoints d'Anvers et des Drs Henrard et Van Assche.

J'ai eu soin de faire la même démarche en faveur des autres médecins énumérés dans votre lettre du 18 décembre dernier.

Le ministre d'État m'informe et j'ai l'honneur de vous faire savoir qu'il a chargé télégraphiquement l'ambassadeur d'Espagne à Berlin de réclamer la mise en liberté de nos compatriotes en vertu des dispositions des articles 9 et 12 de la Convention de Genève du 6 juillet 1906.

Veuillez agréer, etc.

(s) Baron GRENIER.

---

## N° 96

*M. Davignon, Ministre des Affaires étrangères, au Baron Grenier, Ministre du Roi à Madrid.*

Le Havre, le 9 janvier 1915.

Monsieur le Baron,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir, sous ce pli, la copie d'une lettre que le médecin aide-major français Sevaux a adressée au directeur du Service de Santé de l'armée belge, et qui m'a été transmise par une communication du ministre de la Guerre du 29 décembre dernier.

Comme vous le verrez, les autorités allemandes refusent d'appliquer aux médecins belges les règles posées par la Convention de Genève.

Je vous prie de bien vouloir recourir à l'intermédiaire du Gouvernement espagnol pour transmettre au Gouvernement allemand les protestations du Gouvernement belge en ce qui concerne la non-observation de la Convention de Genève et notamment le refus d'autoriser les médecins belges Miest, Ricard et d'Haese à rejoindre l'armée belge.

Veuillez agréer, etc.

(s) Davignon.

### Annexe au n° 96

*Le Médecin Aide-Major de 1re classe Sevaux, du 45e régiment d'infanterie français, à Monsieur le Directeur du Service de Santé de l'armée belge.*

Lorient, le 14 décembre 1914.

J'ai l'honneur de vous transmettre le rapport ci-dessous au nom des médecins militaires belges Miest, Ricard et d'Haese, retenus en captivité à Magdebourg (Prusse) et que j'ai quittés le 1er décembre 1914.

Ces médecins sont restés au milieu de leurs blessés dans les combats qui eurent lieu autour de Namur. Ils furent employés dans cette ville jusqu'aux environs du 20 septembre.

A cette date, les autorités allemandes leur demandèrent de consentir à aller en Allemagne donner leurs soins aux prisonniers belges, déclarant que c'était pour eux une question d'humanité et faisant appel à leur conscience.

Le *Garnisonarzt* de Namur, Dr Shilling, leur promit qu'ils seraient libres, logés et nourris convenablement, payés suivant le grade correspondant dans l'armée allemande.

Ces médecins furent dirigés sur Magdebourg. Il y sont encore. Ils sont de fait, sinon en principe, prisonnniers. A Magdebourg se trouve un camp d'officiers prisonniers belges et français. Les Drs Miest et

d'Haese n'ont jamais été employés au traitement de leurs compatriotes. Ils sont systématiquement tenus à l'écart de toute besogne médicale. Leur nourriture est celle des officiers prisonniers, c'est-à-dire très médiocre. Ils couchent sur des grabats. Les Drs Ricard et D'Haese touchent 62 marks, le Dr Miest 141 marks. Ces soldes ne sont pas celles qu'ils devraient toucher conformément à la Convention de Genève.

L'autorité allemande leur propose de rentrer en Belgique, mais ils considèrent que ce serait une désertion. Ils veulent retourner à l'armée belge et s'étonnent de voir partir de temps à autre leurs camarades, médecins français, tandis qu'on semble vouloir les conserver indéfiniment à Magdebourg.

Ils m'ont fait l'honneur de me demander de vouloir bien vous transmettre leurs doléances. Ils vous prient respectueusement de vouloir bien faire le nécessaire pour que la Convention de Genève leur soit appliquée, les médecins belges devant être relâchés aussi bien que les médecins français.

(s) Dr Sevaux.

---

## No 97

*Le Ministre du Roi à Berne, à M. Davignon, Ministre des Affaires étrangères.*

Berne, le 25 janvier 1915.

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous faire savoir que 64 officiers et soldats du Service de Santé de l'armée belge ont été libérés par les autorités allemandes et ont passé par Berne le 22 de ce mois. Je me suis rendu à la gare ainsi que MM. de Raymond et de Diesbach, pour saluer nos compatriotes et nous mettre à leur disposition pour le cas où ils auraient eu besoin de quelque chose.

On m'annonce à l'instant le passage de sept officiers du Service de Santé qui doivent arriver d'Allemagne cet après-midi.

Veuillez agréer, etc.

(s) Baron de Groote.

---

# X

## L'Allemagne accuse la Belgique d'avoir conclu une entente militaire avec l'Angleterre.

### N° 98

*M. Davignon, Ministre des Affaires étrangères, à tous les Chefs de mission à l'étranger.*

Le Havre, le 19 octobre 1914.

Monsieur le Ministre,

La *Gazette de l'Allemagne du Nord* a publié récemment un article tendant à accréditer l'opinion que l'Angleterre aurait tenté en 1906 d'entraîner la Belgique dans la Triple Entente en vue d'une guerre franco-allemande. Cet article a été commenté dans le numéro du *Times* du 14 octobre.

Vous trouverez, sous ce pli, une note qui réfute les allégations de la *Gazette de l'Allemagne du Nord*.

J'ai l'honneur de vous prier de vouloir bien la faire insérer dans un des principaux journaux du pays où vous êtes accrédité.

Veuillez agréer, etc.

(s) DAVIGNON.

ANNEXE AU N° 98

*Note.*

Le *Times* du 14 octobre reproduit un long article de la *Gazette de l'Allemagne du Nord*, qui commente la découverte faite aux archives de la Guerre, à Bruxelles, d'une carte intitulée : « Intervention anglaise en Belgique » et d'un mémoire au ministre belge de la Guerre, tendant à prouver qu'au mois d'avril 1906, le chef de l'État-major, sur l'initiative de l'attaché militaire anglais et avec l'approbation du général Grierson, avait élaboré un plan de coopération des forces expéditionnaires britanniques et de l'armée belge contre l'Allemagne dans l'éventualité d'une guerre franco-allemande. Cet accord aurait été vraisemblablement précédé d'un arrangement semblable conclu avec l'État-major français.

La *Gazette de l'Allemagne du Nord* reproduit aussi certains passages d'un rapport du ministre du Roi à Berlin du mois de décembre 1911, relatif à un autre plan de l'État-major belge, où sont examinées les mesures à prendre en cas de violation de la neutralité belge par l'Allemagne. Le baron Greindl faisait ressortir que ce plan n'envisageait que les précautions à prendre dans la seule éventualité d'une agression de l'Allemagne, tandis qu'en raison de sa

situation géographique, la Belgique pouvait être tout aussi bien exposée à une attaque de la France et de l'Angleterre.

La *Gazette de l'Allemagne du Nord* tire de cette découverte la conclusion étrange que l'Angleterre entendait entraîner la Belgique dans la guerre et a envisagé à certain moment la violation de la neutralité hollandaise.

Nous n'avons qu'un regret à exprimer au sujet de la découverte de ces documents, c'est que la publication de nos travaux militaires soit tronquée et arrangée de façon à donner au lecteur l'impression de la duplicité de l'Angleterre et d'une adhésion de la Belgique, en violation de ses devoirs de neutralité, à la politique de la Triple Entente. Nous demandons à la *Gazette de l'Allemagne du Nord* de publier *in extenso* le résultat de ses fouilles dans nos dossiers secrets. On y trouvera une preuve nouvelle et éclatante de la loyauté, de la correction, de l'impartialité que la Belgique a apportées pendant quatre-vingt-quatre ans à l'accomplissement de ses devoirs internationaux.

Il était tout indiqué que le colonel Barnardiston, agent militaire à Bruxelles d'une puissance garante de la neutralité belge, ait, au moment de la crise d'Algésiras, interrogé le chef de l'État-major belge sur les mesures qu'il avait prises pour empêcher toute violation de cette neutralité.

Le chef de l'État-major — à cette époque lieutenant-général Ducarne — lui a répondu que la Belgique était en mesure de repousser une incursion *d'où qu'elle vienne*.

L'entretien a-t-il dépassé ces limites et le colonel Barnardiston a-t-il, dans un entretien d'un caractère privé et confidentiel, dévoilé au général Ducarne le plan de campagne qu'aurait désiré suivre l'État-major britannique pour le cas où cette neutralité serait violée ? Nous en doutons, mais ce que nous pouvons affirmer solennellement, et on ne pourra démontrer le contraire, c'est que jamais le Roi ou son Gouvernement n'ont été invités soit directement soit indirectement à se joindre à la Triple Entente en cas de guerre franco-allemande.

Par leurs paroles, par leurs actes, ils ont toujours montré d'ailleurs une attitude si catégorique que toute supposition de les voir sortir de la plus stricte neutralité a été écartée *a priori*.

Quant à la dépêche du baron Greindl, du 23 décembre 1911, elle a trait à un projet de défense du Luxembourg dû à l'initiative personnelle du chef de la 1re division du ministère de la Guerre. Ce projet a un caractère absolument privé et n'avait pas été approuvé par le ministre de la Guerre.

Si ce projet envisageait surtout une attaque de l'Allemagne, il n'y a pas lieu de s'en étonner, puisque les grands écrivains militaires allemands et notamment von Bernhardi, von Schliefenbach, von der Goltz, parlaient ouvertement, dans leurs traités de la prochaine guerre, de la violation du territoire belge par les armées allemandes.

Au début des hostilités, le Gouvernement impérial, par la bouche du chancelier et du secrétaire d'État aux Affaires étrangères, n'a pas cherché de vains prétextes à l'agression dont la Belgique a été la victime. Il l'a justifiée par l'intérêt militaire.

Depuis, devant la réprobation universelle que soulève cet acte odieux, il cherche à donner le change à l'opinion en représentant la Belgique inféodée, dès avant la guerre, à la Triple Entente.

Ces intrigues ne tromperont personne. Elles tourneront à la honte de l'Allemagne ; l'Histoire marquera que cette puissance, après s'être engagée par traité à défendre le neutralité de la Belgique, a pris l'initiative de la violer sans même trouver un prétexte pour se justifier.

---

## N° 99

*M. Davignon, Ministre des Affaires étrangères, à tous les Chefs de mission à l'étranger.*

Le Havre, le 4 décembre 1914.

Monsieur le Ministre,

L'Allemagne ayant découvert une note sur l'entretien qui a eu lieu en 1912 entre le général Jungbluth et le colonel Bridges, revient sur le prétendu secret Barnardiston et cherche à démontrer que l'agression de l'Allemagne contre la Belgique était justifiée parce que celle-ci aurait elle-même manqué aux devoirs de la neutralité en négociant avec l'Angleterre un accord militaire.

J'ai cru devoir opposer un nouveau démenti à cette affirmation. Vous trouverez, sous ce pli, un communiqué à ce sujet.

Veuillez agréer, etc.

(s) Davignon.

### Annexe au n° 99

*Note.*

Dans son numéro du 26 novembre, la *Gazette de Cologne* écrit :

« Nous étions fondés à violer le territoire belge parce que la Belgique n'a pas observé ses devoirs de neutralité. Cette vérité appert avec force de deux documents inattaquables. Il y a celui publié par la *Gazette de l'Allemagne du Nord* et prouvant qu'il existait entre la Belgique et l'Angleterre un accord secret pour la coopération des forces militaires de ces deux pays dans la lutte contre l'Allemagne.

« D'autre part, ajoute la *Gazette de Cologne*, il résulte du rapport sur la conversation confidentielle entre MM. Jungbluth et Bridges, que les Anglais avaient l'intention de débarquer en Belgique, en tout état de cause, même si leur aide n'était pas sollicitée par la Belgique. »

La thèse de la presse allemande consiste donc à justifier la violation par l'Allemagne de la neutralité belge par la raison que la Belque aurait elle-même manqué aux devoirs de la neutralité en négociant avec l'Angleterre un accord militaire contre l'Allemagne.

C'est une thèse fausse, démentie par les faits et par les documents eux-mêmes qu'invoque la presse allemande.

Quand, le 13 octobre, la *Gazette de l'Allemagne du Nord* a

publié pour la première fois le document secret Barnardiston, nous l'avons mise au défi de prouver l'existence d'une entente militaire entre la Belgique et l'Angleterre. Ce défi, elle ne l'a pas relevé ; et les documents photographiques qu'elle publie n'ont aucune valeur à ce sujet. On chercherait en vain à en déduire que la Belgique n'aurait pas observé les obligations de la plus stricte neutralité.

Que s'est-il passé, en effet, en 1906 ? Le colonel Barnardiston, attaché militaire à la légation britannique, s'est rendu, à la fin de janvier, chez le chef de la 1re Direction au ministère de la Guerre, le général Ducarne, et il a eu avec lui un entretien.

Le colonel Barnardiston a demandé au général Ducarne si la Belgique était prête à défendre sa neutralité. La réponse a été affirmative.

Il s'enquit ensuite du nombre de jours nécessaires pour la mobilisation de notre armée.

— Elle s'opère en quatre jours, a dit le général.

— Combien d'hommes pouvez-vous mettre sur pied ? poursuivit l'attaché militaire.

Le général a confirmé que nous mobiliserions 100.000 hommes.

Après avoir reçu ces indications, le colonel Barnardiston a déclaré qu'en cas de violation de notre neutralité par l'Allemagne, l'Angleterre enverrait en Belgique 100.000 hommes pour nous défendre. Il a insisté encore sur la question de savoir si nous étions prêts à résister à une invasion allemande.

Le général a répondu que nous étions prêts à nous défendre à Liége contre l'Allemagne, à Namur contre la France et à Anvers contre l'Angleterre. Il y eut ensuite plusieurs entretiens entre le chef de l'État-major et l'attaché militaire sur les mesures que l'Angleterre prendrait en vue d'exécuter la prestation de la garantie.

En se livrant à cette étude, le chef de l'État-major n'a accompli que son devoir le plus élémentaire, qui était précisément d'étudier les dispositions destinées à permettre à la Belgique de repousser seule ou avec l'aide des garants une violation de sa neutralité.

Le 10 mai 1906, le général Ducarne adresse au ministre de la Guerre un rapport sur ses entretiens avec l'attaché militaire britannique. Dans ce rapport, il est marqué à deux reprises que l'envoi du secours anglais en Belgique serait subordonné à la violation de son territoire. Bien plus, une note marginale du ministre (1) que, par surcroît de perfidie, la *Gazette de l'Allemagne du Nord* ne traduit pas, afin qu'elle échappe à la majorité des lecteurs allemands, établit indubitablement que l'entrée des Anglais en Belgique ne se ferait qu'après la violation de notre neutralité par l'Allemagne.

La suite des événements a suffisamment prouvé que ces prévisions étaient justifiées. Ces entretiens fort naturels entre le chef de l'État-major et l'attaché militaire britannique démontrent simplement les sérieuses appréhensions de l'Angleterre au sujet de la violation par l'Allemagne de la neutralité de la Belgique.

---

(1) La note est de la main du général et non du ministre (Voir le n° 101).

Ces appréhensions étaient-elles légitimes? Il suffit, pour s'en convaincre, de lire les ouvrages des grands écrivains militaires allemands de l'époque, von Bernhardi, von Schliefenbach, von der Goltz.

Les entretiens du général Ducarne et du colonel Barnardiston ont-ils été suivis d'une convention, d'une entente?

L'Allemagne va nous répondre elle-même par un document qu'elle a fait publier par la *Gazette de l'Allemagne du Nord*, le 25 novembre. Ce document, relatif à l'entrevue entre le général Jungbluth et le colonel Bridges, fournit le témoignage éclatant que l'entretien sur la prestation de la garantie par l'Angleterre, en 1912, n'avait eu aucune suite et était au même point où il avait été laissé six ans auparavant, en 1906.

Aucun document ne pourrait justifier d'une façon plus claire la loyauté avec laquelle le Gouvernement du Roi a rempli ses obligations internationales.

Le colonel Bridges aurait dit que, lors des derniers événements, comme nous n'étions pas à même de défendre notre neutralité, le Gouvernement britannique aurait débarqué immédiatement, même si nous n'avions pas demandé de secours.

A quoi le général Jungbluth aurait répondu immédiatement : « Mais vous ne pourriez débarquer chez nous qu'avec notre consentement. »

Y a-t-il lieu d'attacher une importance si grande aux appréciations d'un attaché militaire qui, nous serions à même de le prouver, n'ont jamais été partagées par le Foreign Office? Admettait-il la thèse, fausse, d'après nous, bien que défendue par certains auteurs, qu'en cas de violation de la neutralité l'intervention du garant est justifiée même en l'absence d'appel du garanti? Nous n'en savons rien. Une chose est certaine, c'est que l'attaché militaire n'a pas insisté en présence de l'objection du général.

La Belgique était-elle tenue de faire part de ces entretiens à ses garants? Quant au premier, le colonel Barnardiston n'avait pas qualité pour contracter un engagement, pas plus que le général Ducarne n'avait qualité pour prendre acte d'une promesse de secours. Les conversations incriminées avaient d'ailleurs un caractère purement militaire, elles ne pouvaient avoir aucune portée politique, elles n'ont jamais fait l'objet d'une délibération du Gouvernement et elles n'ont été connues que beaucoup plus tard au département des Affaires étrangères.

En ce qui concerne l'entretien du général Jungbluth avec le colonel Bridges, fallait-il avertir les puissances que celui-ci avait émis un avis que le Gouvernement du Roi, pas plus que le Gouvernement britannique, n'admettrait, et contre lequel le général Jungbluth avait immédiatement protesté sans que son interlocuteur ait cru devoir insister?

La prétendue justification de l'Allemagne se retourne contre elle. Dans son discours du 4 août, dans son entretien du lendemain avec l'ambassadeur d'Angleterre, le chancelier de l'Empire a déclaré que l'agression contre la Belgique était uniquement motivée par des nécessités stratégiques. La cause est entendue.

---

## N° 100

*M. Davignon, Ministre des Affaires étrangères, à tous les Chefs de mission à l'étranger.*

Le Havre, le 15 décembre 1914.

Monsieur le Ministre,

Comme suite à ma lettre du 4 décembre dernier, relative aux allégations du Gouvernement allemand au sujet d'une prétendue entente militaire anglo-belge, j'ai l'honneur d'attirer votre attention sur la publication par le *Times*, le 7 de ce mois, du compte rendu d'une conversation qui eut lieu entre Sir E. Grey et le comte de Lalaing, le 7 avril 1913.

Je vous communique ci-joint, à toutes fins utiles, une traduction du communiqué anglais.

Veuillez agréer, etc.

(s) DAVIGNON.

ANNEXE AU N° 100

### NEUTRALITÉ BELGE

*Preuve de la loyauté britannique.*

Pour répondre à certaines déclarations tendant à démontrer que la Grande-Bretagne visait à la violation de la neutralité belge, le ministère des Affaires étrangères a autorisé la publication de la lettre suivante, adressée au ministre d'Angleterre à Bruxelles et rapportant une conversation qui eut lieu entre Sir Edward Grey et le ministre de Belgique à Londres :

« Foreign Office, 7 avril 1913.

« Parlant aujourd'hui au ministre de Belgique, je lui ai dit officieusement que j'avais eu connaissance d'une certaine appréhension causée en Belgique au sujet de la violation de la neutralité belge par l'Angleterre. Je ne pensais pas qu'une telle appréhension émanât de source anglaise.

« Le ministre de Belgique m'a informé de rumeurs d'origine anglaise, qu'il ne pouvait préciser, ayant trait au débarquement de troupes en Belgique par la Grande-Bretagne, afin de devancer le passage possible de troupes allemandes à travers ce pays vers la France.

« Je lui ai dit pouvoir être certain d'affirmer que le Gouvernement actuel ne violerait jamais le premier la neutralité belge, et que je ne croyais pas qu'aucun gouvernement anglais prît telle initiative que l'opinion publique n'approuverait jamais. Ce que nous avions considéré — et la question était passablement embarrassante — c'était ce qu'il serait désirable et nécessaire que nous fissions, nous, un des garants de la neutralité belge, si cette neutralité était violée par une puissance quelconque.

« Si nous étions, par exemple, les premiers à violer la neutralité et à débarquer des troupes en Belgique, ce serait permettre à l'Allemagne d'en faire autant. Ce que nous désirions pour la Belgique, aussi bien que pour tout autre pays neutre, c'était que la neutralité fût respectée ; et aussi longtemps qu'elle ne serait pas violée par une autre puissance, nous n'enverrions certainement pas nous-mêmes de troupes à travers son territoire.

« (s) E. Grey. »

---

## N° 101

*M. Davignon, Ministre des Affaires étrangères, à tous les Chefs de mission à l'étranger.*

Le Havre, le 13 janvier 1915.

Monsieur le Ministre,

Par ma dépêche du 4 décembre, j'ai eu l'honneur de vous faire parvenir un démenti de l'accusation élevée par la *Gazette de l'Allemagne du Nord* contre la Belgique, et d'après laquelle celle-ci aurait manqué aux devoirs de la neutralité en négociant avec l'Angleterre un accord militaire contre l'Allemagne.

Dans ce communiqué, je disais qu'une note marginale du *ministre de la Guerre* établissait que l'entrée des troupes anglaises en Belgique ne se ferait qu'après la violation de notre neutralité par l'Allemagne.

Au moment où j'ai rédigé le communiqué, il ne m'avait pas été possible de me procurer un exemplaire de la *Gazette de l'Allemagne du Nord*, qui publiait la photographie de ce document. Je n'avais sous les yeux que la traduction allemande du rapport Ducarne faite par la *Gazette de l'Allemagne du Nord*, que reproduisaient les journaux allemands. Cette traduction omet la phrase la plus importante du document dans laquelle il est dit que « l'entrée des Anglais en Belgique ne se ferait qu'après la violation de notre neutralité par l'Allemagne ». Plus loin, il est vrai que la *Gazette de l'Allemagne du Nord*, dans son commentaire, imprime cette phrase en français, laissant entendre que c'est une simple remarque marginale. Or, il résulte à l'évidence de la photographie que la phrase fait partie du rapport du général Ducarne, qu'elle a été écrite de sa main et qu'elle se place à l'endroit marqué par un renvoi.

Dans ces conditions, il m'a paru indispensable d'attirer l'attention des gouvernements et des lecteurs sur la falsification du document Ducarne par la *Gazette de l'Allemagne du Nord*. Je vous serais obligé de bien vouloir faire publier le présent communiqué qui a l'allure d'un article de journal dans un des journaux de votre résidence.

Vous n'avez pas à en faire l'objet d'une communication au Gouvernement.

Veuillez agréer, etc.

(s) Davignon.

### Annexe au n° 101

### *L'affaire Barnardiston et la critique historique* (1).

La *Gazette de l'Allemagne du Nord* a une singulière manière de compulser, de lire et de traduire les documents. Quand elle est dominée par la polémique, la savante critique militaire perd tout sens de la froide objectivité. Suivant ses désirs, elle voit ou elle ne voit pas, elle insère des phrases dans les textes ou les en expulse, elle traduit ou elle invente.

***

L'affaire Barnardiston en est un remarquable exemple.

La *Gazette* parle, le 13 octobre, de la découverte que les inquisiteurs allemands ont faite dans les bureaux de l'État-major belge, et du rapport Ducarne qui expose les entrevues de Barnardiston avec certains officiers belges.

Elle dit alors que ce rapport figurait dans un dossier (*Mappe*) portant pour titre : « Intervention anglaise en Belgique ». Et elle s'efforce de démontrer qu'il résulte des détails de ce rapport qu'une « convention » a été passée entre la Belgique et l'Angleterre.

Aussitôt il lui est répondu que le rapport et les détails ne lui permettent pas cette conclusion inexacte, qu'il y a eu des entrevues, qu'il n'y a jamais eu d'accord.

Le 25 novembre, la *Gazette* reprend la parole et publie des facsimilés des documents. Il n'est plus question du titre « Intervention anglaise en Belgique ». Un nouveau titre apparaît. D'après la *Gazette*, devenue tout à coup clairvoyante, le fameux rapport aurait été renfermé dans une couverture (*Umschlag*) portant l'inscription : « Conventions anglo-belges ».

Cette seconde découverte, arrivée juste à point, et au moment où la *Gazette* se trouvait dans l'impossibilité de répliquer, a paru assez étrange. Comment cette inscription qui, par sa mise en vedette, devait, dès le premier instant, attirer l'attention, a-t-elle passé inaperçue le 13 octobre et n'a-t-elle pu être aperçue que le 25 novembre ?

***

Des gens méfiants ont alors examiné les pièces de plus près. On a comparé les photographies et les traductions, et l'on a vu qu'il y avait des manières de lire qui ressemblaient à des trahisons.

Il est entendu que la *Gazette* tient à ce que l'affaire Barnardiston ne se soit pas bornée à des pourparlers. Elle veut qu'il y ait eu un accord et voici comment elle s'y prend pour démontrer aux lecteurs bénévoles qu'elle a raison.

---

(1) Voir le fascicule 93 des Pages d'histoire, qui traite de l'altération officielle des documents belges.

La photographie du rapport Ducarne renferme la phrase suivante : « Mon interlocuteur (Barnardiston) insiste sur le fait : 1° que notre **conversation était** absolument *confidentielle.* »

La *Gazette de l'Allemagne du Nord* a des lunettes d'or : elle lit : « Herr Barnardiston betonte : dass unser **Abkommen** absolut vertraulich *sein sollte.* »

Du mot « conversation » elle fait « convention ». Elle fait dire à Barnardiston que notre **convention** *serait* absolument confidentielle.

Comment dès lors ne triompherait-elle pas dans ses prétentions ? Voltaire exigeait deux lignes pour pendre un homme. On a fait depuis lors du progrès en Allemagne. Pour maudire un peuple, il suffit de trois lettres d'un mot. Une « conversation » devient « convention ».

Y a-t-il falsification plus patente et plus honteuse ?

*
* *

Mais ce n'est pas tout. Dans la minute photographiée du rapport, on voit des ratures, des ajoutés. Lorsqu'il relate l'initiative ou la première démarche de Barnardiston, le général Ducarne s'aperçoit qu'il a omis de mentionner dès le principe l'hypothèse dans laquelle s'est placé son interlocuteur. Il écrit cinq lignes en marge et par deux signes il marque l'endroit où, dans la lettre, devra figurer son ajouté.

Hélas ! cet ajouté gêne la *Gazette de l'Allemagne du Nord.* Elle dit, en effet : « L'entrée des Anglais en Belgique ne se ferait qu'après la violation de notre neutralité par l'Allemagne. » Comment faire pour en diminuer ou en effacer la portée ? C'est bien simple. La *Gazette*, dans sa traduction, ne mentionne pas l'ajouté. Mais pour paraître très loyale, elle le cite dans ses commentaires. C'est l'art de détacher les pièces de leur contexte.

Les sous-ordres vont compléter et achever la manœuvre. Ils vont publier un texte tronqué et faire naître ainsi la pensée que l'ajouté est peut-être une remarque faite après coup et même par un autre que l'auteur du rapport.

Si c'est ainsi qu'on écrit l'histoire en Allemagne !

---

## N° 102

*M. Davignon, Ministre des Affaires étrangères, à tous les Chefs de mission à l'étranger.*

Le Havre, le 13 février 1915.

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir, sous ce pli, la traduction complète de la note publiée par le *Times* du 27 janvier dernier, par laquelle Sir Edward Grey répond aux explications données par M. de Bethmann-Hollweg à la presse américaine au sujet de l'attitude de l'Angleterre dans la présente guerre et de la violation de la neutralité belge par l'Allemagne.

Veuillez agréer, etc. (s) DAVIGNON.

### Annexe au n° 102

### *Un chiffon de papier.*

### Sir E. Grey répond au chancelier.

Le Secrétaire d'État pour les Affaires étrangères autorise la publication des observations suivantes, concernant le compte rendu d'une interview accordée récemment par le chancelier de l'Empire allemand à un correspondant américain :

Il n'est pas étonnant que le chancelier de l'Empire allemand montre de l'empressement à fournir des explications de nature à annuler son expression maintenant historique, d'après laquelle un traité n'est qu'un *chiffon de papier*. Ce mot a produit une profonde impression, parce que le progrès du monde dépend beaucoup du caractère sacré des arrangements entre les individus et entre les nations, et que la politique révélée dans l'expression employée par M. de Bethmann-Hollweg tend à abaisser la valeur légale et morale de la civilisation.

Le chancelier de l'Empire allemand a dit que la Grande-Bretagne, en demandant à l'Allemagne de respecter la neutralité de la Belgique, se disposait à faire la guerre simplement pour un mot, simplement pour un *chiffon de papier*, c'est-à-dire que l'Angleterre faisait une montagne d'une taupinière. Il demande maintenant au public américain de croire qu'il a pensé juste le contraire de ce qu'il a dit, que c'était l'Angleterre qui regardait en réalité la neutralité de la Belgique comme une simple bagatelle, et que c'était l'Allemagne qui prenait au sérieux ses obligations envers les Etats neutres. Les arguments par lesquels M. de Bethmann-Hollweg cherche à établir les deux côtés de l'affaire sont en pleine contradiction avec les faits.

### La défense de la neutralité belge.

D'abord, le chancelier allemand allègue que « l'Angleterre était déterminée, en 1911, à débarquer des troupes en Belgique sans l'assentiment du Gouvernement belge ». Cette allégation est fausse. Elle est basée sur certains documents qui ont été trouvés à Bruxelles et qui rapportent des conversations ayant eu lieu entre des officiers anglais et des officiers belges en 1906 et aussi en 1911. Le fait qu'il n'existe aucune note relative à ces conversations au ministère de la Guerre ou au ministère des Affaires étrangères d'Angleterre, prouve qu'elles n'ont eu qu'un caractère non officiel et qu'aucune espèce d'arrangement militaire n'a été conclu à l'une ou à l'autre de ces époques entre les deux Gouvernements. Avant qu'aucune conversation ait eu lieu entre les officiers anglais et belges, il a été expressément établi du côté anglais que la discussion des éventualités militaires devait concerner la façon dont, en cas de besoin, l'aide de l'Angleterre pourrait être prêtée de la manière la plus efficace à la Belgique, *en vue de la défense de sa neutralité*, et, du côté de la Belgique, une note marginale sur le document expose que l'*entrée des Anglais en Belgique n'aurait lieu qu'après la violation de notre neutralité par l'Allemagne*. Quant à la conversation de 1911, l'officier belge

a dit à l'officier anglais : « Vous ne pourriez débarquer dans notre pays qu'avec notre consentement » et, en 1913, Sir Edward Grey a donné au Gouvernement belge l'assurance catégorique qu'aucun gouvernement britannique ne violerait la neutralité de la Belgique et que, tant « qu'elle ne serait pas violée par une autre puissance, nous n'enverrions pas nous-mêmes de troupes sur son territoire ».

Un exemple de la façon dont le chancelier abuse des documents peut être cité à ce sujet. Le chancelier représente Sir Edward Grey comme ayant dit « qu'il ne croyait pas que l'Angleterre agirait ainsi, parce qu'il ne pensait pas que l'opinion publique anglaise justifiât une pareille action ».

Or, Sir Edward Grey a écrit en réalité ceci : « J'ai dit que j'étais sûr que le Gouvernement actuel ne serait pas le premier à violer la neutralité de la Belgique, et que je ne croyais pas qu'aucun gouvernement anglais pût être le premier à agir ainsi, et que l'opinion publique anglaise n'approuverait jamais cet acte. »

### Visées allemandes sur la Belgique.

Si le chancelier allemand désire savoir pourquoi il y a eu des conversations sur des sujets militaires entre des officiers anglais et belges, il peut trouver une raison de ces entretiens dans un fait bien connu de lui, à savoir que l'Allemagne établissait un réseau complet de chemins de fer stratégiques, allant du Rhin à la frontière de Belgique, à travers une région stérile et peu peuplée : des chemins de fer certainement construits pour permettre une attaque soudaine contre la Belgique, comme celle qui a été exécutée au mois d'août dernier. Ce fait, à lui seul, suffisait pour justifier, entre la Belgique et d'autres États, des pourparlers dont la base était que la neutralité de la Belgique ne serait pas violée par eux, si elle n'était pas violée d'abord par une autre puissance. La Belgique n'a jamais eu d'autres pourparlers de ce genre sur aucune autre base. En dépit de ces faits, le chancelier allemand dit que la Belgique a ainsi *renoncé et forfait* à sa neutralité, et il déclare qu'il n'aurait pas parlé de l'invasion allemande comme d'un *tort* s'il avait eu alors connaissance de la conversation de 1906 et de 1911. Il semble résulter de cela que, d'après le code de M. de Bethmann-Hollweg, un tort devient un droit lorsque la partie qui doit être l'objet d'un tort en prévoit la possibilité et fait des préparatifs pour s'y opposer. Ceux qui se contentent de principes plus anciens et plus généralement adoptés sont sans doute disposés à approuver plutôt ce que le cardinal Mercier a dit dans sa *Lettre pastorale :* « La Belgique était obligée par l'honneur à défendre sa propre indépendance. Elle a tenu son serment. Les autres puissances étaient obligées de respecter et de protéger sa neutralité. L'Allemagne a violé son serment, l'Angleterre a tenu le sien. Tels sont les faits. »

### Le vrai motif de l'invasion.

Pour appuyer la seconde partie de sa thèse, à savoir que l'Allemagne a pris au sérieux ses obligations envers les États neutres, le

chancelier allemand n'allègue rien, si ce n'est qu'il a parlé franchement du tort commis par l'Allemagne « en envahissant la Belgique ». Le fait qu'un homme sait ce qui est bien, mais fait ce qui est mal, n'est pas considéré habituellement comme prouvant qu'il est consciencieux.

On peut cependant se rendre compte de la véritable nature de l'opinion de l'Allemagne concernant « ses obligations envers les États neutres » en s'appuyant sur une autorité qui ne peut être discutée, en se référant au *Livre Bleu* anglais : si ces obligations avaient été réellement prises au sérieux, pourquoi l'Allemagne a-t-elle répondu par un refus le jour où on lui a demandé de respecter la neutralité de la Belgique, si elle était respectée par la France ? Quand on a adressé, à la même époque, une demande identique à la France, cette puissance a donné son assentiment. L'Allemagne aurait été ainsi garantie contre tout danger d'une attaque à travers la Belgique. La raison du refus de l'Allemagne a été donnée par le collègue de M. de Bethmann-Hollweg. On peut la paraphraser en citant la glose bien connue de Shakspeare :

« Celui qui a raison dans une querelle est trois fois armé ; mais celui qui frappe le premier est armé quatre fois. »

Il fallait, a dit M. de Jagow, qu'ils pénétrassent en France par le chemin le plus court et le plus commode, de façon à pouvoir être en avance dans leurs opérations et tâcher de frapper le plus tôt possible quelque coup décisif.

L'attitude réelle de l'Allemagne envers la Belgique a été ainsi franchement indiquée par le secrétaire d'État aux Affaires étrangères d'Allemagne à l'ambassadeur d'Angleterre, et le chancelier allemand, dans son discours au Reichstag, a revendiqué le droit de commettre un tort en vertu de la nécessité militaire de « se frayer un chemin ». Le traité qui interdisait ce tort n'était comparativement qu'un simple « chiffon de papier ». La vérité a été dite dans les premières déclarations par les deux ministres allemands. Toutes les apologies et tous les arguments qui ont été mis plus tard en avant ne sont que des idées tardives tendant à excuser et à effacer un tort flagrant. De plus, toutes les attaques contre la Grande-Bretagne concernant cette question et toutes les choses que l'on a dites touchant les obligations envers les États neutres tombent mal, venant de l'homme qui, le 29 juillet, a demandé à la Grande-Bretagne de conclure un arrangement pour permettre la violation de la neutralité de la Belgique.

## Le prix d'une entente anglo-allemande.

Le chancelier allemand a parlé au correspondant américain des « efforts qu'il avait faits pendant des années pour amener une entente entre l'Angleterre et l'Allemagne », entente qui, a-t-il ajouté, aurait « garanti absolument la paix de l'Europe ». Il a oublié de dire ce que M. Asquith a rendu public dans son discours de Cardiff, à savoir que l'Allemagne réclamait, comme prix d'une entente, une promesse de neutralité sous condition de la part de l'Angleterre.

Le Gouvernement anglais était prêt à s'engager à ne pas prendre

part à une agression contre l'Allemagne ; mais il n'était pas disposé à promettre sa neutralité dans le cas d'une agression de la part de l'Allemagne. Une entente anglo-allemande sur cette dernière base n'aurait pas constitué une garantie absolue pour la paix de l'Europe ; mais elle aurait laissé, en tant qu'il s'agissait de l'Angleterre, l'Allemagne entièrement libre de rompre la paix de l'Europe...

Le chancelier dit que, dans sa conversation avec l'ambassadeur d'Angleterre, au mois d'août dernier, « il peut avoir été un peu ému en voyant les espérances et l'œuvre de toute sa carrière de chancelier réduites à néant ».

Comme l'Allemagne, à la date de la conversation (4 août), avait déjà fait la guerre à la France, la conclusion naturelle est que le naufrage des espérances du chancelier consistait, non pas dans le fait d'une guerre européenne, mais dans le fait que l'Angleterre n'avait pas consenti à ne pas y prendre part.

### La sincérité allemande à l'épreuve.

La sincérité des déclarations du chancelier au correspondant américain peut être mise à une épreuve très simple, dont l'emploi est tout à fait à propos, parce qu'elle sert à rappeler un des principaux faits qui ont causé la guerre actuelle. M. de Bethmann-Hollweg a décliné la proposition que faisait l'Angleterre et à laquelle adhéraient la France, l'Italie et la Russie, concernant une conférence dans laquelle on aurait aplani le différend à des conditions justes et honorables sans faire la guerre. S'il désirait réellement agir avec l'Angleterre en faveur de la paix, pourquoi n'a-t-il pas accepté cette proposition ? Il devait savoir, après la conférence de Londres concernant les Balkans, que l'on pouvait compter sur la loyauté de l'Angleterre. M. de Jagow avait témoigné au Reichstag de la bonne foi de l'Angleterre dans ces négociations. La proposition d'une seconde conférence entre les puissances était faite par Sir Edward Grey avec le même loyal désir du maintien de la paix qu'en 1912 et 1913. Le chancelier allemand a repoussé ce moyen d'éviter la guerre. Celui qui ne veut pas les moyens ne doit pas se plaindre si l'on en conclut qu'il ne voulait pas la fin.

---

## N° 103

*M. Davignon, Ministre des Affaires étrangères, à tous les Chefs de mission à l'étranger.*

Le Havre, le 4 mars 1915.

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir sous ce pli la protestation du Gouvernement du Roi contre l'affirmation de la chancellerie allemande que, dès 1906, la Belgique, par la conclusion d'un accord avec l'Angleterre, avait abandonné sa neutralité.

Je vous prie de faire de cette protestation l'objet d'une communication au Gouvernement auprès duquel vous êtes accrédité et de lui donner la plus large publicité possible.

Veuillez agréer, etc.

(s) DAVIGNON.

ANNEXE AU Nº 103

*Communiqué.*

Le 2 décembre, le chancelier de l'Empire allemand a déclaré au Reichstag : « Le 4 août déjà nous avions des indices de la faute commise par le Gouvernement belge. Je n'avais pas encore à ma disposition des preuves écrites formelles. Mais des preuves étaient connues du Gouvernement britannique. Et maintenant que, par les documents trouvés à Bruxelles, livrés par moi à la publicité, il a été établi comment et jusqu'à quel degré la Belgique avait abandonné sa neutralité en faveur de l'Angleterre, le monde entier se rend compte que nos troupes, lorsqu'elles ont pénétré, dans la nuit du 3 au 4 août, sur le territoire belge, se trouvaient sur le sol d'un Etat qui avait depuis longtemps abandonné sa neutralité. »

La Belgique, justement fière de ses traditions de correction et d'honneur, n'entend pas laisser passer, sans infliger la flétrissure méritée, la campagne dirigée contre son honneur par une chancellerie qui semble vraiment avoir érigé le mensonge à l'état d'institution. Quelles que soient les souffrances de l'heure présente, l'honnêteté garde aux yeux du peuple belge une valeur infinie et immuable.

Jamais la Belgique n'a laissé entamer son patrimoine de droiture nationale. Seule la volonté de le garder intact dicta la décision prise dans la nuit du 2 août 1914, et l'histoire impartiale le redira aux générations soucieuses de fierté morale.

Une campagne est menée pour détourner les peuples de la vérité historique ; on ne recule devant aucun moyen. Une fois de plus, le Gouvernement belge a le devoir de parler et, en le faisant, il s'adresse à tous les pays où règnent le culte du droit et la religion de l'honnêteté.

Au début de la guerre, l'attentat perpétré contre la Belgique était si patent et l'intérêt de l'Allemagne à le proclamer, afin d'exercer une certaine séduction sur la victime, apparaissait si évident que la violation du droit fut constatée par le chancelier de l'Empire à la tribune même du Reichstag. Et l'on alla, à ce moment, jusqu'à s'efforcer de fasciner la nation par l'appât du denier compensateur de l'honneur perdu. Comme si l'honneur se reconquiert à prix d'argent. Mais nécessité ne connaît point de loi : *Not kennt kein Gebot!* Tout était permis, disait-on ; ne s'agissait-il pas d'atteindre d'une façon foudroyante une nation qu'il fallait écraser ? Une fois de plus les événements de guerre se chargèrent de démontrer que le crime initial emporte fatalement la succession des crimes subséquents.

A peine ce sol, dont l'Allemagne avait garanti l'inviolabilité, était-il envahi par elle, que déjà une partie de l'armée envahissante se déshonorait par l'organisation systématique, au milieu d'incroyables raffinements de cruauté, du vol, du pillage, de l'incendie, du viol et du massacre d'une inoffensive population.

Et tandis que se déchaînait sur la Belgique une barbarie sans précédent, aucun acte belge n'était venu justifier l'invasion ; le violateur lui-même était en aveu sur ce point.

Cet état de fait plaçait en déplorable posture l'Empire qui, pour vaincre la France, torturait une nation vierge de tout crime. A n'importe quel prix, il fallait sortir d'une telle situation morale. D'une part, le martyre de la Belgique innocente soulevait la conscience internationale ; d'autre part, exposés par le triomphe menaçant de la brutalité à des traitements similaires, les peuples étrangers à cette guerre se posaient, à juste titre, les questions les plus angoissantes pour la sécurité de leur avenir. Un mois après la déclaration de guerre, la chancellerie allemande découvrit à Bruxelles le récit de conversations échangées en 1906 et 1912 entre les attachés militaires anglais et les chefs de l'État-major belge. Pour transformer ce récit en document libérateur, il suffisait de tronquer et de mentir. C'était l'unique moyen de donner un caractère de sagesse à l'acte accompli contre la Belgique.

Et ainsi, en meurtrissant une nation scrupuleusement neutre, l'Allemagne aurait, inconsciemment il est vrai, assumé le rôle de justicière.

Incontestablement, ce thème présentait un avantage nouveau, son succès permettait d'accabler sous une honte morale les Belges qui, par leur loyale et vigoureuse résistance, avaient fait sombrer le plan initial du grand État-major allemand ; le peuple, en armes, rien que pour son honneur, devait subir cette dernière torture ; il ne suffisait pas de le sacrifier : il fallait le déshonorer. Et c'est ainsi qu'avec une impudence rarement égalée dans l'histoire, la chancellerie allemande affirma l'existence d'une convention par laquelle la Belgique, trahissant ses engagements les plus sacrés, aurait violé sa neutralité au profit de l'Angleterre. Pour impressionner les ignorants, la bonne foi allemande supprima du compte rendu des conversations le passage où il était dit que l'échange d'idées visait uniquement l'hypothèse où la neutralité belge aurait été violée.

Le Gouvernement belge oppose aux affirmations de la chancellerie allemande la seule réponse qu'elles comportent : c'est une œuvre de mensonge d'autant plus inqualifiable qu'elle émane de personnes prétendant avoir vu les dossiers.

Quels sont les documents produits par l'Allemagne pour prouver la félonie de la Belgique ? Ces documents sont au nombre de deux :

1° Le compte rendu d'entretiens qui eurent lieu entre le lieutenant général Ducarne et le colonel Barnardiston en 1906. Au cours de ces entretiens, l'officier britannique expose ses vues sur la manière dont l'Angleterre pourrait venir au secours de la Belgique en cas d'agression de l'Allemagne contre celle-ci. Une phrase de ce rapport établit l'hypothèse dans laquelle se place le colonel

Barnardiston. L'entrée des troupes anglaises en Belgique ne se ferait qu'après la violation de la neutralité belge par l'Allemagne. Dans la traduction, la *Gazette de l'Allemagne du Nord* du 25 novembre omet cette phrase qui donne précisément au document sa signification exacte. En outre, la photographie du rapport Ducarne renferme la phrase suivante : « Mon interlocuteur insiste sur le fait : 1° que notre conversation était absolument confidentielle. « Du mot « conversation » la *Gazette de l'Allemagne du Nord* fait « convention ». Elle fait dire au colonel Barnardiston que notre *convention* serait absolument confidentielle.

Un tel procédé se passe de commentaires.

2° Le compte rendu d'une conversation sur le même sujet qui eut lieu en avril 1912 entre le lieutenant général Jungbluth et le lieutenant-colonel Bridges. Au cours de cette conversation, le lieutenant général Jungbluth fit observer à son interlocuteur qu'une intervention anglaise en faveur de la Belgique, victime d'une agression allemande, ne pourrait se produire qu'avec notre consentement. L'attaché militaire objecte que l'Angleterre serait peut-être amenée à exercer ses droits et ses devoirs de puissance garante de la Belgique sans attendre que celle-ci fît appel à son concours. Cette opinion était personnelle au colonel Bridges. Le Gouvernement britannique a toujours partagé l'avis du Gouvernement du Roi que l'assentiment de celui-ci était nécessaire.

Le Gouvernement belge déclare sur l'honneur que non seulement aucune convention ne fut conclue, mais encore que jamais il n'y eut de la part d'un gouvernement, quel qu'il soit, ni pourparlers ni propositions au sujet de semblable convention.

D'ailleurs, jamais le représentant de la Grande-Bretagne, qui seul avait qualité pour engager celle-ci, n'intervint dans ces conversations. D'autre part, tous les ministres belges sans exception peuvent en attester sous la foi du serment : jamais une conclusion quelconque de ces conversations ne fut proposée soit en Conseil des ministres, soit à un ministre en particulier.

Les dossiers découverts par les Allemands témoignent de tout cela ; le témoignage est lumineux, mais à la condition que l'on ne tronque ni ne supprime aucun document.

En face de calomnies sans cesse répétées, le Gouvernement, reflet fidèle de la droiture belge, juge que le devoir commande de marquer à nouveau le violateur de la Belgique du stigmate d'infamie qui, jusqu'à ce jour, est sa seule conquête légitime. Le Gouvernement du Roi saisit cette occasion pour affirmer, en réponse à certaines allégations dont l'intention malveillante apparaît clairement :

1° Que, avant la déclaration de guerre, aucune troupe française, si minime fût-elle, n'avait pénétré en Belgique ; il n'est pas de témoignage honnête qui puisse se dresser contre cette affirmation ;

2° Que, non seulement il n'a jamais décliné une offre de troupes faite par l'une des puissances garantes, mais que, dès la déclaration de guerre, il a sollicité énergiquement la protection militaire de ses garants ;

3° Que, tout en assumant, conformément à son devoir, la

défense vigoureuse de ses places fortes, la Belgique a sollicité et accepté avec gratitude le concours que ses garants ont pu mettre à sa disposition pour cette défense.

La Belgique, victime de sa droiture, ne courbe la tête devant personne. Son honneur défie les assauts du mensonge ; elle a foi dans le jugement de l'univers. A l'heure où se rend la justice, le triomphe appartient à ceux qui ont tout sacrifié pour servir, avec conscience, la cause de la vérité, du droit, de l'honneur (Voir nº 106).

---

## XI

## L'Autriche-Hongrie a envoyé des batteries de canons en Belgique avant la déclaration de guerre.

---

### Nº 104

*M. Davignon, Ministre des Affaires étrangères, au Baron Fallon, Ministre du Roi à La Haye.*

Le Havre, le 20 octobre 1914.

Monsieur le Baron,

Je vous prie de vouloir recourir à l'intermédiaire de la légation d'Espagne pour faire parvenir la déclaration suivante au Gouvernement de Sa Majesté Apostolique :

Lorsque le Gouvernement du Roi a répondu à la déclaration de guerre de l'Autriche-Hongrie, il ignorait certains faits qui eussent modifié sa réponse, ou plutôt qui lui eussent fait prendre l'initiative d'une rupture des relations diplomatiques. Il résulte, en effet, d'une proclamation du lieutenant général allemand qui s'intitule gouverneur de la place forte de Liége, que « les grosses batteries à moteur envoyées par l'Autriche ont prouvé leur excellence dans les combats autour de Namur ». Ces combats ont eu lieu antérieurement à la déclaration de guerre de l'Autriche-Hongrie à la Belgique, qui était basée en premier lieu sur la coopération militaire de la Belgique avec la France et la Grande-Bretagne. Le Gouvernement belge, s'il eût eu connaissance, à cette date, de la participation austro-hongroise à l'attaque contre la Belgique, aurait rappelé immédiatement le ministre du Roi accrédité à Vienne. La déclaration autrichienne du 28 août portait que l'Autriche-Hongrie se voyait dans la nécessité de rompre les relations diplomatiques et se considérait, *dès ce moment,* en état de guerre avec la Belgique.

« C'est donc en plein état de paix, alors que les deux pays entre-

tenaient des relations diplomatiques, que l'artillerie autrichienne a attaqué et détruit les forts de Namur. »

Veuillez agréer, etc.

(s) DAVIGNON.

(Voir *Premier Livre Gris belge*, nos 77 et 78.)

---

## N° 105

*Le Ministre du Roi à Madrid à M. Davignon, Ministre des Affaires étrangères.*

Madrid, le 5 avril 1915.

Monsieur le Ministre,

Le ministre d'État vient de me transmettre et j'ai l'honneur de vous faire parvenir, sous ce pli, une note adressée le 6 février dernier par le ministre des Affaires étrangères d'Autriche-Hongrie à l'ambassadeur d'Espagne à Vienne, en réponse à une communication de M. Polo de Bernabé, concernant les batteries austro-hongroises mises à la disposition de l'armée allemande au siège de Namur.

Le marquis de Lema ajoute que ce document, qui accompagnait une lettre de l'ambassadeur en date du 11 février, lui est parvenu avec un retard inexplicable.

Veuillez agréer, etc.

(s) Baron GRENIER.

### ANNEXE AU N° 105

*Note.*

Si le Gouvernement royal de Belgique constate que, lors de sa réponse à la déclaration de guerre de l'Autriche-Hongrie, certains faits lui étaient inconnus et qu'il ignorait surtout que, à une date antérieure à la déclaration de guerre de la Monarchie à la Belgique, des batteries austro-hongroises fussent entrées en action dans le combat autour de Namur, le Gouvernement Impérial et Royal tient à constater que, au moment d'adresser la déclaration de guerre audit royaume, il se trouvait, à son tour, dans une situation analogue. En effet, le Gouvernement Impérial et Royal ne fut, à cette époque, pas encore informé d'une manière authentique de ce que, déjà longtemps avant le commencement de la présente guerre et à l'insu de l'Autriche-Hongrie, figurant parmi les États garants de la neutralité belge, la Belgique avait entamé avec d'autres puissances garantes des pourparlers ayant eu pour objet une coopération militaire de la Belgique avec la Grande-Bretagne et la France, pourparlers qui, comme il résulte des documents récemment découverts par les autorités allemandes dans les archives belges, aboutirent enfin à la conclusion d'arrangements militaires se tournant contre l'Allemagne.

C'étaient indubitablement ces tendances absolument contraires à l'esprit et à la teneur des traités du 19 avril 1839 qui ont induit le Gouvernement belge à décliner les propositions que l'Allemagne lui avait faites pour obtenir le libre passage à travers le territoire belge des troupes allemandes, propositions provoquées par l'attitude hostile de la Belgique et dictées par la nécessité impérieuse pour l'empire d'Allemagne de se conserver soi-même, et à forcer ainsi l'Allemagne à faire la guerre à la Belgique. C'est précisément en procédant de la sorte que le Gouvernement belge a donné lieu à ce que les batteries austro-hongroises qui, dès le début des complications belliqueuses, avaient été mises par la Monarchie à la disposition de l'Allemagne, fussent employées dans les opérations contre les forteresses belges. Comme il appert de ce qui précède, le Gouvernement royal de Belgique a provoqué lui-même le fait qu'il tend maintenant à mettre à la charge du Gouvernement Impérial et Royal. Ce Gouvernement est donc pleinement en droit de repousser ce reproche dépourvu de fondement et de constater, à son tour, que la Belgique s'est mise en contradiction avec les devoirs découlant de sa qualité d'État perpétuellement neutre.

---

## N° 106

*M. Davignon, Ministre des Affaires étrangères, au Baron Grenier, Ministre du Roi à Madrid.*

Le Havre, le 20 avril 1915.

Monsieur le Baron,

J'ai l'honneur de vous communiquer sous ce pli la réponse du Gouvernement du Roi à la note du Gouvernement Impérial et Royal que vous m'avez fait parvenir par votre rapport du 6 avril.

Je vous serais obligé de recourir aux bons offices du Gouvernement espagnol pour le transmettre à sa destination.

Veuillez agréer, etc.

(s) Davignon.

### Annexe au n° 106

*Note.*

Par une note en date du 11 février, le Gouvernement Impérial et Royal, pour justifier la participation de l'artillerie austro-hongroise à la destruction des forts de Namur, pendant que la Belgique et l'Autriche-Hongrie étaient encore en état de paix, invoque la découverte dans les archives belges de documents révélant une prétendue entente militaire anglo-belge dirigée contre l'Allemagne. Il déclare que ce sont ces tendances contraires à l'esprit des traités de 1839 qui ont incité la Belgique à repousser les propositions allemandes provoquées par l'attitude hostile de la Belgique et dictées à l'Alle-

magne par le soin de sa propre conservation. Il ajoute, enfin, que l'emploi des canons autrichiens, mis dès le début des hostilités à la disposition de l'Allemagne, contre les forts de Namur, est dû à cette attitude hostile du Gouvernement du Roi, et que le Gouvernement Impérial et Royal a le droit de constater la contradiction dans laquelle la Belgique s'est placée avec les devoirs découlant de sa qualité d'État perpétuellement neutre.

Le Gouvernement Impérial et Royal entend donc justifier les hostilités dirigées contre nous en temps de paix par la raison que nous aurions manqué aux devoirs de la neutralité en négociant avec l'Angleterre un accord militaire contre l'Allemagne. Cette accusation calomnieuse, qui a été vivement ressentie par le Gouvernement du Roi, n'a influencé en rien la déclaration de guerre que l'Autriche-Hongrie a adressée à la Belgique le 28 août 1914. En effet, la culpabilité du Gouvernement belge, fût-elle prouvée, encore conviendrait-il de se demander comment elle pourrait justifier une agression qui s'est produite deux mois avant la découverte des documents incriminés.

Mais le Gouvernement du Roi, qui pendant plus de quatre-vingt-quatre ans a rempli avec une scrupuleuse exactitude ses obligations internationales, repousse avec énergie l'accusation de la chancellerie allemande d'après laquelle il les aurait trahies.

Si le Gouvernement Impérial et Royal avait lu les documents trouvés dans les archives de Bruxelles, il se serait convaincu qu'ils ne sauraient prouver la félonie du Gouvernement du Roi.

Ces documents sont au nombre de deux.

Le premier est un rapport adressé par le général Ducarne, chef de l'État-major belge, au ministre de la Guerre sur des entretiens qu'il avait eus avec le colonel Barnardiston, attaché militaire britannique au début de 1906. Ces entretiens étaient relatifs à la prestation de la garantie par l'Angleterre. Dès les premières phrases, le général Ducarne mentionne l'hypothèse dans laquelle se place son interlocuteur. « L'entrée des troupes anglaises en Belgique ne se ferait qu'après la violation de la neutralité belge par l'Allemagne ! »

L'hypothèse prévue, et qui était celle de la violation préalable de la neutralité belge, suffit à elle seule à disculper le Gouvernement du Roi du grief articulé par l'Allemagne, à la condition bien entendu qu'on ne tronque pas les documents, qu'on ne leur fasse pas dire ce qu'ils ne contiennent pas, comme l'a fait la *Gazette de l'Allemagne du Nord* en les traduisant.

La violation de la neutralité belge sur la frontière de l'Est étant une éventualité que de nombreux indices faisaient apparaître comme menaçante dès 1906, le devoir élémentaire de l'État-major belge était d'étudier un projet de secours que l'Angleterre, comme puissance garante, enverrait en Belgique, dans cette hypothèse, pour repousser l'agression allemande. Le fait que cette éventualité s'est produite avec une brutalité que personne n'eût pu imaginer montre que ces préoccupations étaient justifiées. D'ailleurs, le colonel Barnardiston, simple attaché militaire, n'avait pas les pouvoirs nécessaires pour contracter un engagement, pas plus que le général

Ducarne, fonctionnaire du département de la Guerre, n'était qualifié pour prendre acte d'une promesse de secours. Il appartenait au Gouvernement seul de conclure une convention en vue d'exécuter les garanties promises. Non seulement une convention semblable n'a jamais été conclue, mais les conversations incriminées n'ont jamais fait l'objet d'une délibération du Gouvernement.

Le deuxième document est relatif à une conversation sur le même sujet qui eut lieu au mois d'avril 1912 entre l'attaché militaire Bridges et le lieutenant général Jungbluth. Au cours de cette conversation, le général Jungbluth fit observer à son interlocuteur qu'une intervention anglaise en faveur de la Belgique ne pourrait se produire qu'avec le consentement de celle-ci. L'attaché militaire britannique objecta que l'Angleterre serait peut-être amenée à exercer ses droits et ses devoirs de puissance garante de la Belgique sans attendre que celle-ci fît appel à son aide. C'était une opinion personnelle du colonel Bridges, elle ne fut jamais partagée par son Gouvernement, et il résulte clairement de cette conversation que l'intervention de l'Angleterre n'aurait pu se produire avant la violation de la neutralité belge par l'Allemagne. Ce second document détruirait à lui seul le soupçon qu'une convention, suite des entretiens Ducarne-Barnardiston, aurait été conclue en 1906. En effet, le colonel Bridges, en 1912, n'a pas même fait allusion à l'entretien du colonel Barnardiston en 1906, et il est évident que, si une convention avait été conclue six ans auparavant, les interlocuteurs, en abordant ce sujet, n'auraient eu qu'à s'y référer.

Le Gouvernement Impérial et Royal commet une erreur évidente en attribuant à l'attitude hostile de la Belgique l'agression allemande. Jusqu'au 2 août 1914, date de l'ultimatum, aucun différend n'avait surgi entre les deux pays, leurs relations n'avaient cessé d'être cordiales et l'Allemagne n'avait élevé aucun grief contre nous.

Il ressort à l'évidence des documents officiels publiés jusqu'aujourd'hui et du discours prononcé par le chancelier impérial le 4 août, que l'Allemagne n'avait rien à reprocher à la Belgique et que, si ses troupes l'ont attaquée, c'est en vue d'arriver en France par le chemin le plus rapide et le plus facile, de façon à frapper un coup décisif aussitôt que possible. « Nous avons été forcés — a dit le chancelier dans son discours du 4 août — de passer outre aux protestations justifiées des Gouvernements luxembourgeois et belge. L'injustice, je le dis ouvertement, l'injustice que nous commettons de cette façon, nous la réparerons dès que notre but militaire sera atteint. »

Pour déclarer la guerre à la Belgique, le Gouvernement Impérial et Royal a invoqué de tout autres prétextes qu'un manquement aux devoirs de la neutralité et il ne saurait nier que, pendant que nous entretenions des relations amicales avec lui et que nous cherchions à déférer aux demandes de son représentant à Bruxelles, il prescrivait à ses troupes de détruire nos forts de Namur.

---

## XII

## Légende des yeux crevés.

### N° 107

*M. Davignon, Ministre des Affaires étrangères, à tous les Chefs de mission à l'étranger.*

Le Havre, le 25 novembre 1914.

Monsieur le Ministre,

Je vous serais obligé de vouloir bien faire publier dans un journal de votre résidence le communiqué ci-joint.

Il me serait agréable que cette publication ait lieu le plus tôt possible.

Veuillez agréer, etc.

(s) DAVIGNON.

ANNEXE AU N° 107

*Note.*

On nous mande de Berlin d'excellente source que deux commissions officielles ont été instituées, l'une civile, l'autre militaire, agissant séparément, pour faire des enquêtes sur tous les faits de cruauté attribués aux belligérants. La Commission civile a déclaré « qu'en ce qui concerne la question des yeux crevés, dans tous les cas où ces faits ont été signalés par les journaux ou par des dénonciations particulières, on a recherché et entendu les témoins : dans beaucoup de cas, pour ne pas dire dans presque tous, les témoins ont avoué qu'ils ne connaissaient les faits que par ouï-dire ; d'autres se sont récusés ou n'ont pas paru. La Commission est arrivée à la conclusion que la preuve formelle des yeux crevés aux blessés ou aux prisonniers par des femmes belges n'a pas été fournie et que le fait n'a été constaté officiellement dans aucun cas.

« Les médecins et les membres de la Commission d'enquête ont dit que, dans l'état actuel de surexcitation des esprits, il était tout naturel que des faits de brutalité ou de cruauté soient commis de part et d'autre par tous les partis ; mais qu'en général ces faits avaient été grandement exagérés.

« La légende des yeux crevés notamment a dû se produire par le fait qu'un grand nombre de blessés ont eu les yeux crevés par les éclats de la mitraille de shrapnells qui, en projetant leurs débris à hauteur d'homme, atteignent très souvent les yeux.

« Les illustrations françaises et anglaises font foi de ce fait. On y

voit partout, aux points où éclatent des obus, les hommes atteints au visage et se voilant instinctivement la face avec les bras ou les mains.

« Il paraît que des milliers de corbeaux et de corneilles s'abattent sur tous les champs de bataille, et ces animaux s'attaquent toujours aux yeux des tués et des blessés. Ce fait peut avoir contribué à établir la légende, qui a été controuvée, dans tous les cas, par les expertises médicales.

« Dans un hôpital de Francfort, vingt-neuf blessés, gravement atteints, étaient, paraît-il, couchés côte à côte, ayant tous les yeux crevés. Dans aucun cas ces blessures n'ont pu être attribuées à d'autres causes qu'aux éclats de shrapnells.

« Malgré ces constatations, la légende persiste ; mais on a assuré que dans les cercles officiels les faits de cruauté reprochés à des Belges sont formellement démentis. »

La Commission civile a été affirmative à ce sujet.

La Commission militaire poursuit toujours son enquête ; mais elle est arrivée aux mêmes conclusions. Elle n'a pas encore fait connaître son rapport officiellement et pour ce motif ses déclarations n'ont été faites que sous certaines réserves et à titre d'informations provisoires n'ayant qu'un caractère purement privé.

Il nous est agréable de constater que les actes de cruauté abominables, si injustement reprochés à des femmes belges par les organes les plus autorisés du Gouvernement Impérial, ont reçu un démenti formel des deux commissions nommées par ce même Gouvernement.

---

## N° 108

*M. Davignon, Ministre des Affaires étrangères, à tous les Chefs de mission à l'étranger.*

Le Havre, le 18 décembre 1914.

Monsieur le Ministre,

Comme suite à ma lettre du 25 novembre dernier, j'ai l'honneur de vous signaler un article paru dans le *Temps* du 13 de ce mois et intitulé : « La légende des yeux crevés ». Il reproduit deux notes de la *Gazette populaire de Cologne* et du *Vorwärts*, qui démentent les accusations calomnieuses de la presse officieuse allemande relatives aux prétendues mutilations de blessés par la population civile belge.

Veuillez agréer, etc.

(s) Davignon.

Annexe au n° 108

Berne, le 12 décembre.

Le grand journal catholique, la *Gazette populaire de Cologne*, a publié en un de ses récents numéros la lettre suivante :

Aix-la-Chapelle, le 26 novembre.

Monsieur le Directeur,

Une des tâches les plus ingrates à cette heure est de défendre la vérité contre les bruits absurdes qui circulent dans le pays. La *Gazette populaire de Cologne* du 30 septembre 1914 a déjà publié une lettre de moi, où je vous déclarais qu'après enquête je n'avais point trouvé dans les trente-cinq hôpitaux d'Aix-la-Chapelle un seul blessé allemand à qui on eût crevé les yeux. Vous m'avez fait savoir depuis que ma lettre n'avait point mis fin aux racontars ; vous m'avez envoyé à cet effet un article de la *Gazette de Cologne* du 31 octobre tout à fait propre à ranimer la croyance en ces histoires fantastiques. Il est dit dans cet article de la *Gazette de Cologne* qu'un médecin, M. Saethre, a visité les hôpitaux de Cologne. Dans la traduction de son rapport, on lit le passage suivant : « On ne saurait avoir aucun doute sur les cruautés commises par les francs-tireurs. J'ai vu moi-même à Aix-la-Chapelle une sœur de la Croix-Rouge à qui les francs-tireurs avaient coupé un sein et un chef d'escadron à qui on creva les yeux pendant qu'il gisait sur le champ de bataille. »

Vous m'avez prié de vous écrire ce que je pensais de ce rapport. Je me suis donc adressé aux milieux officiels compétents pour savoir si les faits mentionnés par le Dr Saethre étaient exacts. Le directeur de l'hôpital m'a écrit en date du 25 novembre : « Les atrocités dont vous me parlez n'ont pas été commises, du moins en ce qui concerne Aix-la-Chapelle. Nous n'avons point vu la sœur de la Croix-Rouge dont il est question, non plus que le chef d'escadron. »

Je ne sais où le médecin dont parle la *Gazette de Cologne* a puisé ses informations. Je crois nécessaire de constater ici à nouveau qu'il ne se trouve dans les hôpitaux d'Aix-la-Chapelle aucun blessé dont on ait crevé les yeux et aucune sœur de la Croix-Rouge qui ait subi la mutilation dont il est question plus haut.

Fr. Kaufmann, *archiprêtre.*

D'autre part, le *Vorwärts* du 6 décembre publie les résultats d'une enquête faite auprès de la direction des hôpitaux de Hanovre et du grand hôpital de la Charité à Berlin.

La direction des hôpitaux de Hanovre a adressé au journal socialiste la réponse suivante :

Après enquête auprès des médecins des différentes sections de l'hôpital n° 3, nous sommes en mesure de vous faire savoir que nous n'avons actuellement à l'hôpital aucun blessé dont les yeux aient été crevés. Nous n'en avons jamais eu.

De même la direction de l'hôpital de la Charité à Berlin communique au *Vorwärts* la note suivante :

L'hôpital de la Charité n'a point hospitalisé de blessés qui aient eu les yeux crevés.

# XIII

## Annulation de l'exequatur des consuls en Belgique.

---

### N° 109

*M. Davignon, Ministre des Affaires étrangères,*
*au Baron Grenier, Ministre du Roi à Madrid.*

Le Havre, le 24 décembre 1914.

Monsieur le Baron,

J'ai l'honneur de vous prier de vouloir bien recourir à l'obligeant intermédiaire du Gouvernement de S. M. Catholique pour faire parvenir au Gouvernement Impérial la protestation ci-dessous :

« Il nous est revenu qu'une note a été adressée dernièrement aux États neutres et alliés de l'Allemagne. Le Gouvernement impérial allemand déclare :

« 1° Qu'il estime que son occupation a mis fin, en l'annulant, à l'exequatur accordé par le Gouvernement belge aux divers consuls qui résident dans les régions occupées de la Belgique ;

« 2° Que bouleversant l'ancienne juridiction consulaire il est d'avis de ne plus créer que trois juridictions consulaires, à Bruxelles, à Anvers et à Liége, et de ne donner actuellement aux agents dans ces trois résidences qu'une simple admission provisoire. »

L'occupation militaire telle que la définit l'article 42 de la IVe Convention de La Haye ne confère à l'État occupant sur les territoires envahis qu'une possession de fait. Il s'ensuit que la souveraineté de droit de l'État envahi subsiste, mais que son exercice est momentanément suspendu. Le manuel allemand de la guerre confirme en la complétant la disposition de l'acte de La Haye :

« L'occupation d'une partie du territoire ennemi, y est-il dit, n'est pas une appropriation de ce dernier. Le droit de l'État antérieurement souverain subsiste donc ; il est simplement suspendu par un conflit avec la puissance plus forte du conquérant pendant la durée de son occupation et d'une façon provisoire. »

Si la possession de fait autorise l'occupant à prendre les mesures nécessaires pour la conduite des opérations militaires, elle lui impose, d'autre part, l'obligation de gérer les territoires occupés en tenant compte de son caractère provisoire, de manière à ne pas entraver la vie sociale et publique et en respectant, sauf empêchement absolu, les lois en vigueur dans le pays (Art. 43 de la IVe Convention de La Haye).

C'est ainsi qu'un gouvernement occupant ne peut ruiner l'organisation judiciaire existante. En anéantissant cette organisation, il excéderait les limites des pouvoirs de l'occupant qui est circonscrit aux mesures destinées à atteindre le but normal de la guerre. Le

respect des lois existantes qui est stipulé par l'article 43 de la IVe Convention de La Haye implique le maintien des fonctionnaires nommés en vertu de ces lois.

Assurément l'occupant peut se croire autorisé à retirer l'exequatur à un consul qui aurait commis des actes assez graves pour paraître incompatibles avec la continuation de sa mission, même aux yeux d'un Gouvernement de droit. Encore devrait-il préalablement référer à la puissance dont ce consul relève. Mais il ne peut puiser dans son titre de fait et provisoire le droit de considérer comme annulés d'une manière générale, alors qu'il n'a aucun motif personnel, tous les exequatur précédemment accordés.

Pareille annulation n'est aucunement exigée par les nécessités de la guerre. Elle serait un abus de l'occupation. Elle exposerait les nationaux des États étrangers à ne plus avoir de protecteurs naturels au milieu des vicissitudes de la lutte des occupations et des reprises, elle augmenterait le trouble d'une population paisible.

Veuillez agréer, etc.

(s) Davignon.

---

## N° 110

*Le Ministre du Roi à Madrid à M. Davignon, Ministre des Affaires étrangères.*

Madrid, le 9 janvier 1915.

Monsieur le Ministre,

En réponse à votre rapport du 24 décembre dernier, j'ai l'honneur de vous faire parvenir sous ce pli la réponse du Gouvernement allemand à la protestation du Gouvernement belge concernant l'annulation de l'exequatur des consuls en Belgique.

Veuillez agréer, etc.

(s) Baron Grenier.

### Annexe au n° 110

*Auswärtiges Amt.*

*A l'Ambassade Royale d'Espagne.*

Le département des Affaires étrangères a l'honneur de répondre à la note verbale de l'ambassade royale d'Espagne du 31 décembre dernier ce qui suit :

Le Gouvernement Impérial est d'avis que la protestation du Gouvernement belge concernant l'exequatur des consuls en Belgique est sans fondement.

L'article 42 de la IVe Convention de La Haye en particulier ne saurait appuyer la manière de voir du Gouvernement belge. D'après cet article, le Gouvernement occupant est obligé de maintenir, dans la mesure du possible, l'ordre public dans les régions occupées ; l'article ne l'engage nullement à maintenir tous les employés dans

l'exercice de leurs fonctions. Ceci, au contraire, ne pourrait se faire qu'en tant que les intérêts militaires de l'occupation le permettent et non plus qu'à la condition que ces employés seront prêts à se soumettre à l'autorité du Gouvernement occupant. Ces principes s'appliquent aux consuls neutres, ceux-ci ne pourront exercer leurs fonctions publiques qu'en tant que la puissance occupante s'y accorde, l'exequatur ennemi n'engageant pas la dernière.

La note circulaire du Gouvernement Impérial concernant les consuls ne touche en aucune manière les droits du Gouvernement belge ; elle ne traite que les intérêts du Gouvernement Impérial, qui réclame un droit originaire et un devoir incontestable de régler la protection consulaire des sujets neutres pour la durée de l'occupation. Ce nouveau règlement est nécessaire, du reste, en premier lieu dans l'intérêt des sujets neutres eux-mêmes. Vu que non moins de trois cents représentants des États alliés ou neutres étaient admis en Belgique, la plupart d'entre eux de nationalité belge, un grand nombre de ceux-ci ayant quitté le pays, il est évident que dans l'intérêt des sujets neutres mêmes le Gouvernement Impérial ne ferait bien de tarder à prendre soin d'un règlement rassuré et efficace de leur protection.

---

## N° 111

*M. Davignon, Ministre des Affaires étrangères, au Baron Grenier, Ministre du Roi à Madrid.*

Le Havre, le 22 janvier 1915.

Monsieur le Baron,

Comme suite à votre lettre du 9 de ce mois, j'ai l'honneur de vous faire parvenir sous ce pli une réplique à la note du Gouvernement allemand relative au retrait de l'exequatur aux consuls étrangers en Belgique.

Vous voudrez bien prier le Gouvernement espagnol de transmettre cette note au Gouvernement Impérial.

Veuillez agréer, etc.

(s) Davignon.

### Annexe au n° 111

*Note.*

L'Allemagne a prétendu, dans sa communication du 5 décembre, que l'occupant d'une région envahie avait le droit de considérer comme « annulés » tous les exequatur donnés antérieurement aux consuls en fonctions par le pouvoir légal du pays.

La prétention est insoutenable.

A raison du caractère du pouvoir de l'occupant qui dérive d'une simple possession et qui n'a rien de définitif, l'article 43 de la IVe Convention de La Haye consacre, en principe, le maintien des

lois civiles et administratives et, par conséquent, des situations existantes.

Vainement, dans sa note du 3 janvier, l'Allemagne invoque l'intérêt militaire et l'intérêt administratif. Ces deux intérêts peuvent justifier le retrait de l'exequatur à un consul qui se livrerait à des actes hostiles ou aurait une conduite inconciliable avec les devoirs de sa mission. Mais ils ne peuvent justifier ni le droit général d'annulation que réclame l'Allemagne ni sa prétention de bouleverser toute l'organisation consulaire, de réduire à trois le nombre des consuls de chaque nation et d'exclure des consulats, par la seule raison qu'elles sont belges, des individualités qui n'auraient commis aucun acte contraire à l'intérêt militaire et auraient loyalement reconnu à l'occupant les droits précisés par la Convention de La Haye.

La thèse de l'Allemagne aurait pour conséquence, si elle devait être admise, de jeter dans une instabilité désastreuse les consulats des régions occupées un jour et reprises le lendemain.

---

## N° 112

*M. Davignon, Ministre des Affaires étrangères, à tous les Chefs de mission à l'étranger.*

Le Havre, le 1er février 1915.

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous faire savoir que le Gouvernement américain vient de faire connaître son avis relativement à l'annulation des exequatur accordés aux consuls qui exercent leurs fonctions dans la Belgique occupée.

D'après une dépêche du ministre du Roi à Washington, le Gouvernement américain estime que les consuls ne sont pas des représentants politiques avec mission générale, mais des représentants commerciaux avec mission locale.

Ces représentants ne peuvent, dans les régions militairement occupées, exercer leur mission que là où l'occupant, possesseur d'un droit légal de contrôle, juge que les opérations militaires le permettent.

L'Allemagne estime que les opérations militaires ne permettent pas actuellement, dans les régions qu'elle occupe, l'exercice de la mission consulaire ailleurs qu'à Bruxelles, Anvers et Liége.

Il y a lieu, dès lors, de considérer que l'exercice des fonctions des consuls américains se trouve non pas annulé, mais simplement suspendu dans les régions militairement occupées, sauf à Bruxelles, Anvers et Liége.

Quant aux consulats de ces trois localités qui peuvent continuer leur activité, et à ceux des autres localités qui pourront se trouver ultérieurement dans les mêmes conditions, il n'y a pas lieu de changer leur titulaire, à moins que le Gouvernement allemand

n'informe le Gouvernement américain des motifs personnels qui s'opposent à ce que l'un ou l'autre de ces consuls continue à exercer ses fonctions.

Veuillez agréer, etc.

(s) DAVIGNON.

## XIV

## Arrestation arbitraire de M. Max, bourgmestre de Bruxelles.

### N° 113

*M. Davignon, Ministre des Affaires étrangères, à M. Brand Whitlock, Ministre des États-Unis d'Amérique.*

Le Havre, le 5 janvier 1915.

Monsieur le Ministre,

Le Gouvernement du Roi a appris tous les efforts de Votre Excellence en vue de rendre plus équitables les charges écrasantes qui pèsent sur la Belgique et en particulier sur Bruxelles par suite de l'occupation allemande. Le Gouvernement du Roi est profondément reconnaissant à Votre Excellence de l'appui qu'Elle a bien voulu donner à nos malheureuses populations.

J'ai l'honneur de recourir à Son obligeance en vue d'obtenir des renseignements sur le sort de M. Max, bourgmestre de Bruxelles, dont la santé laisse à désirer et qui subit, pour des motifs dont je n'ai pas officiellement connaissance, une pénible détention à Glatz.

Il résulte des correspondances reçues par ses amis que M. Max est traité comme un prisonnier de droit commun coupable des délits les plus graves, qu'il est enfermé sous la surveillance constante de deux soldats et qu'il ne peut sortir de sa prison sous aucun prétexte.

Peut-être Votre Excellence pourra-t-Elle obtenir que les autorités allemandes, tout en prenant les mesures de surveillance requises, apportent des adoucissements à un régime susceptible d'avoir les conséquences les plus graves sur la santé de M. Max.

Je saisis, etc.

(s) DAVIGNON.

## N° 114

*M. Brand Whitlock, Ministre des États-Unis d'Amérique, à M. Davignon, Ministre des Affaires étrangères.*

Bruxelles, le 14 janvier 1915.

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur d'accuser réception à Votre Excellence de Sa lettre du 5 janvier, et je suis très sensible aux sentiments que le Gouvernement du Roi a bien voulu m'exprimer par Son entremise.

Je ne manquerai pas de saisir la première occasion pour entretenir le baron von der Lancken du sort de M. Max et me ferai un devoir de communiquer à Votre Excellence les renseignements qui me parviendront à ce sujet.

Je saisis, etc.

(s) BRAND WHITLOCK.

---

# XV

# La ville de Courtrai frappée d'une amende de 10 millions de marks pour avoir obéi à deux commandants allemands.

---

## N° 115

*M. Davignon, Ministre des Affaires étrangères, au Baron Grenier, Ministre du Roi à Madrid.*

(Télégramme.) Le Havre, le 10 janvier 1915.

La ville de Courtrai vient d'être frappée par le commandant von Knesebeck d'une pénalité de 10 millions de marks pour un prétendu dépôt d'armes clandestin. Aucune faute n'est imputable à l'Administration qui n'a réclamé et déposé les armes dans la Tour du Broel que conformément à deux ordonnances successivement affichées, la première sur l'ordre du commandant Maxeman, la seconde sur l'ordre du commandant Pschors.

Veuillez recourir à l'intermédiaire du Gouvernement espagnol pour faire connaître au Gouvernement allemand les faits qui établissent le caractère injustifiable de cette condamnation.

(s) DAVIGNON.

# XVI

## Aucune troupe française ou anglaise n'a pénétré en Belgique avant le 5 août.

---

### N° 116

*M. Davignon, Ministre des Affaires étrangères, à tous les Chefs de mission à l'étranger.*

Le Havre, le 28 janvier 1915.

Monsieur le Ministre,

Comme vous le savez, l'Allemagne cherche à justifier son agression contre la Belgique en prétextant des faits qui, s'ils étaient vrais, prouveraient la complaisance de notre pays à l'égard de la France et de l'Angleterre et partant la méconnaissance de nos obligations de neutres.

C'est ainsi que l'Agence Wolff a télégraphié aux journaux, d'après un article de la *Norddeutsche Allgemeine Zeitung*, que déjà le 24 juillet des troupes françaises en armes avaient pénétré en territoire belge.

J'ai cru devoir opposer un démenti à cette affirmation audacieuse.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire publier ce démenti dans la presse du pays de votre résidence.

Veuillez agréer, etc. (s) DAVIGNON.

ANNEXE AU N° 116

*Note.*

Un industriel allemand a vu, le 24 juillet, deux compagnies de troupes françaises en armes à Erquelinnes. Il le déclare au Gouvernement général de la Belgique et la *Gazette de l'Allemagne du Nord* considère le fait établi. Nous regrettons pour le témoin anonyme qui a garanti ce récit sous serment que ses souvenirs l'aient fort mal servi. Une confusion entre le nom des localités est d'ailleurs fort possible à six mois d'intervalle.

Nous avons déjà dit, mais on nous oblige à répéter, qu'avant le 5 août aucune troupe armée, française ou anglaise, n'a pénétré en Belgique. Pour faire appel à la garantie de ses garants, pour lever en faveur des troupes françaises l'interdiction de pénétrer sur le territoire du Royaume, le Gouvernement a attendu que l'Allemagne ait violé la neutralité de la Belgique. Cette violation eut lieu le 4 août, à 8 heures du matin, et c'est le même jour, à 6 heures du soir, que le Gouvernement a décidé d'appeler la France et l'Angle-

terre à son secours. Avant cette date, aucun soldat français n'est entré en Belgique.

A l'industriel allemand, nous opposons les personnages officiels de l'Empire, le ministre d'Allemagne à Bruxelles, le secrétaire d'État aux Affaires étrangères et le chancelier lui-même. Dans la nuit du 2 au 3 août, M. de Below cherche contre nous un grief propre à étayer son ultimatum. A 2 heures du matin, il se rend chez le secrétaire général au département pour lui dire qu'une patrouille de cavalerie française a franchi la frontière. Le baron van der Elst demande où ces faits se sont passés. En Allemagne, lui fut-il répondu. Si un seul soldat français en armes avait franchi notre frontière, il est clair qu'il n'aurait pas échappé à la vigilance des nombreux espions de M. de Below.

Le 3 août, le ministre de Belgique fut reçu par le secrétaire d'État pour les Affaires étrangères. « Avez-vous quelque chose à nous reprocher ? interrogea le baron Beyens. N'avons-nous pas toujours, depuis trois quarts de siècle, vis-à-vis de l'Allemagne comme de toutes les grandes puissances garantes, observé tous les devoirs de notre neutralité ? — L'Allemagne, répondit M. de Jagow, ne peut rien reprocher à la Belgique et l'attitude de celle-ci a toujours été d'une correction parfaite. »

Enfin le chancelier, dans la séance du Reichstag du 4 août, ne s'est pas expliqué avec moins de franchise : « Nos troupes, a-t-il déclaré, ont occupé le Luxembourg et ont peut-être déjà pénétré en Belgique. Cela est en contradiction avec les règles du droit des gens. L'injustice, je le dis ouvertement, l'injustice que nous commettons de cette façon nous la réparerons. » Mais comme la franchise du chancelier a été désavouée par la presse allemande, parce que la méconnaissance cynique des traités provoquait unanimement dans tous les pays neutres la plus fâcheuse impression, l'Allemagne a cherché des imputations contre la loyauté de la Belgique.

Ainsi l'Allemagne, après nous avoir injustement attaqués, ruinés et massacrés, veut nous enlever la seule chose qui nous reste, l'honneur. Mais ces imputations de témoins, dont on ne cite même pas les noms et qui sont produites six mois après les événements, ne donneront pas le change à l'opinion publique. Depuis le premier jour, celle-ci a condamné l'attentat prémédité qui a été commis contre la Belgique et elle a fait justice des abominables calomnies inventées pour justifier cet attentat.

---

## N° 117

*M. Davignon, Ministre des Affaires étrangères, à M. Klobukowski, Ministre de France.*

Le Havre, le 6 février 1915.

Monsieur le Ministre,

Votre Excellence a bien voulu attirer mon attention sur la *Gazette de l'Allemagne du Nord* relatant des témoignages d'après lesquels

des soldats français en armes avaient pénétré en Belgique avant le début des hostilités. Cette manœuvre fait partie de la campagne tendant à prouver que la Belgique, de complicité avec la France et l'Angleterre, avait manqué à ses obligations internationales et que les premiers actes d'hostilité ont été accomplis, non par l'Allemagne, mais par la Belgique.

Déjà la *Gazette de l'Allemagne du Nord* avait publié au mois de novembre sept dépositions faites par témoins et reproduites dans le numéro de novembre du *Journal de la Guerre*. Ces sept dépositions concordaient sur le point de la présence en Belgique de soldats et d'officiers français avant la guerre. Mais l'endroit où on les a vus variait ; tantôt c'était à Charleroi, puis à Namur, à Ougrée, à Liége. Nous n'avons pas protesté contre ces allégations. Votre Excellence sait en effet qu'on voyait souvent en Belgique, surtout à Dinant, à Namur et à Liége, des permissionnaires français en uniforme, mais sans armes. Les étrangers confondent aussi avec les soldats français les guides belges, qui portent des pantalons rouges. Mais un témoin ayant affirmé la présence de deux régiments français à la gare du Midi le 2 août, nous lui avons opposé un démenti qui a paru dans le *Petit Havre*.

Dans son numéro du 9 janvier, la *Norddeutsche Allgemeine Zeitung*, toujours d'après un témoignage fait sous serment, a signalé le débarquement à Erquelinnes, le 24 juillet, de troupes françaises en armes venant de Paris. Dans un communiqué dont un résumé a paru dans le *Matin*, j'ai relevé le manque de fondement de cette accusation. Votre Excellence voudra bien trouver ce communiqué sous ce pli (Voir *Annexe* n° 116). Il est évident que la pénétration des troupes françaises en Belgique avant que celle-ci ne fasse appel à ses garants aurait été signalée au Gouvernement par les agents de la douane et la gendarmerie, comme elle l'aurait été au ministre d'Allemagne par ses espions. Aucun reproche ne nous a été adressé à cet égard avant l'agression allemande. Dépossédés de notre territoire, il ne nous est pas possible de faire faire des enquêtes sur les dépositions de témoins allemands. Mais il sera possible au Gouvernement français de démentir l'accusation précitée en ce qui concerne le débarquement de troupes à Erquelinnes dans la soirée du 24 juillet.

Nous ne saurions que lui en être reconnaissant.

Je saisis, etc.

(s) DAVIGNON.

---

## N° 118

*M. Klobukowski, Ministre de France,*
*à M. Davignon, Ministre des Affaires étrangères.*

Le Havre, le 13 mars 1915.

Monsieur le Ministre,

Me référant à la lettre de Votre Excellence du 6 février dernier, concernant de prétendues violations par la France de la neutralité

belge, attestées sous la foi du serment devant les tribunaux allemands, j'ai l'honneur de lui faire parvenir sous ce pli une lettre de M. Millerand et des déclarations catégoriques de nos consuls à Liége et à Bruxelles auxquelles je me suis associé entièrement.

Ces documents, joints aux énergiques dénégations du Gouvernement Royal qui permettent d'établir le manque absolu de fondement des témoignages invoqués, lesquels fourmillent d'erreurs grossières et d'inexactitudes plus ou moins volontaires, seront communiqués aux puissances neutres. Le ministère des Affaires étrangères de la République se propose, d'ailleurs, de les faire résumer sous forme de brochure dans le but d'atteindre l'opinion publique des divers pays.

L'objet des publications allemandes est évidemment de justifier aux yeux des neutres l'agression contre la Belgique.

Quoique la cause soit entendue, par suite des publications diplomatiques et notamment dans le *Livre Gris belge* et des déclarations du chancelier allemand au Reichstag, il n'en est pas moins intéressant et instructif de surprendre une fois de plus les Allemands en flagrant délit d'imposture et de mauvaise foi.

Je saisis, etc.

(s) Klobukowski.

### 1re Annexe au n° 118

*Le Ministre de la Guerre à M. Delcassé, Ministre des Affaires étrangères.*

Paris, le 16 février 1915.

A la date du 13 février, vous avez bien voulu porter à ma connaissance le désir exprimé par M. Davignon de voir le Gouvernement français démentir l'accusation précise concernant le débarquement de troupes françaises à Erquelinnes dans la soirée du 24 juillet et me demander mon sentiment à ce sujet.

J'ai l'honneur de vous faire connaître que je ne vois que des avantages à ce que le démenti le plus formel soit opposé aux allégations de la presse allemande sur ce point, de même que sur ceux qui font l'objet des lettres de vos représentants en Belgique dont vous m'avez adressé copie.

Afin de faciliter les mesures que vous croirez devoir prendre pour réfuter ces allégations mensongères, je crois devoir vous donner les précisions suivantes :

*a*) Non seulement aucun débarquement français n'a pu être constaté à Erquelinnes à la date du 24 juillet 1914, mais à cette date aucune mesure, non pas même de préparation, mais de précaution, n'avait encore été prise, ni comme surveillance de frontière, ni comme garde de voies ferrées.

La première mesure de précaution, celle de la suppression des permissions, date du 26 juillet ;

*b*) Même à une date postérieure, au moment de la prise du dispositif de couverture, aucune mesure de couverture n'a été prise à la frontière belge, en raison du respect dû à la neutralité de ce pays ;

c) De plus, le 2 août, premier jour de la mobilisation, en vue d'éviter tout incident, mon prédécesseur a donné l'ordre télégraphique suivant au général commandant la région :

« 2 août 214 3/11, à 1re région Lille.

« Il est absolument nécessaire en l'état diplomatique actuel de n'avoir aucun incident sur la frontière franco-belge et par suite de ne pas s'en approcher, pour les troupes, à moins de 2 kilomètres environ.

« Il sera recommandé aux douaniers et forestiers d'éviter tout incident. »

Cet ordre ne faisait qu'étendre à la 1re région, au moment où elle était touchée par le télégramme de mobilisation, les ordres donnés aux régions de la frontière franco-allemande et qui leur prescrivaient de ne pas dépasser une ligne que, en raison des chances de conflit, mon prédécesseur avait estimé devoir fixer à une distance d'environ 10 kilomètres de la frontière allemande.

Les allégations allemandes sont donc mensongères de tous points, elles n'ont pas même l'excuse de la vraisemblance.

## 2e Annexe au no 118

*M. Pallu de La Barrière, Consul de France à Liége, actuellement au Havre, à M. Klobukowski, Ministre plénipotentiaire de la République Française près le Gouvernement belge, actuellement au Havre.*

Le Havre, le 2 février 1915.

J'ai l'honneur, en ce qui concerne la circonscription consulaire de Liége, de vous communiquer les observations suggérées par la lecture de la *Norddeutsche Allgemeine Zeitung* du 9 janvier 1915, relative à la prétendue violation de la neutralité belge par la France :

Aux trois accusations faites sous serment devant les tribunaux d'Essen, Eschweiler et Bonn, je suis en mesure d'opposer un démenti formel.

Je déclare que les faits signalés par la *Norddeutsche Allgemeine Zeitung* sont faux.

Ce journal dit : « Dans les derniers jours de juillet, j'ai vu souvent des soldats français aux environs de Liége ; de concert avec les Belges, ils creusaient des tranchées autour de Liége. »

Il n'a pu être vu de soldats français ni à Liége ni aux environs à cette époque (plus tard non plus d'ailleurs), pour cette bonne raison qu'il n'y en avait pas un seul. Dans ces conditions, il était non moins possible de voir nos soldats aider des soldats belges à creuser des tranchées aux environs de Liége ! Je puis même assurer qu'à cette date, les Belges eux-mêmes ne creusaient pas de tranchées, ainsi que j'ai pu m'en rendre compte dans mes sorties en passant devant et entre plusieurs forts. Par contre, j'ai vu abattre les arbres aux environs de ces forts par des soldats belges, dès les premiers jours de la mobilisation (2 août 1914).

*Deuxième accusation.* — Tribunal d'Eschweiler, le 20 octobre 1914.

« Dans les derniers jours de juillet, j'ai vu des officiers et des soldats français dans les rues de Liége, et cela, contrairement à l'habitude, en grand nombre. C'étaient des lignards français (képis rouges) qui passaient par les rues de la ville. »

Ni à cette date, ni jusqu'au 6 août, date de mon départ de Liége, je n'ai vu dans les rues de cette ville, ni dans les environs, ni même à mon consulat, un seul officier ou soldat français en uniforme.

A ce sujet, je crois devoir ajouter que, dès la mobilisation française, j'ai donné des instructions sévères aux appelés français, interdisant formellement à ceux-ci de quitter la Belgique en tenue, pour les réservistes qui en posséderaient. Ceci, dans le but d'éviter des manifestations quelles qu'elles soient, de la part de la population, et de faire acte contraire au respect de la neutralité belge.

*Troisième accusation.* — Tribunal de Bonn, 9 décembre 1914.

« A Namur, le 2 août, on disait communément : nous avons de l'aide, les Français arrivent ; il y a des trains entiers arrivés à Liége ; sur la route de Namur à Luxembourg on ne rencontrait que des soldats français (cavalerie et infanterie), toutes les gares étaient occupées militairement par des Français. De Namur à la frontière on nous conduisit sous la surveillance française. »

Je proteste énergiquement contre cette nouvelle accusation, aussi fausse que les précédentes. Jusqu'au 6 août, ainsi qu'il peut être prouvé par l'inscription de mes communications téléphoniques à l'Administration des Postes à Liége, j'ai correspondu plusieurs fois par jour avec mon agent consulaire à Namur qui me tenait au courant, même des moindres incidents. J'affirme que, à la date du 2 août, aucun train n'avait amené de Français à Namur. Que des gens mal renseignés aient déclaré « que les Français arrivaient », je l'ignore ; ce qu'il y a de certain, c'est que le renseignement était erroné pour Namur comme pour Liége.

D'autre part, si des Français s'étaient trouvés sur la route de Namur à Luxembourg, j'en aurais été aussitôt informé, ainsi que de l'occupation militaire des gares de cette ligne par nos troupes. Ces affirmations sont mensongères.

Il en est de même quant à la conduite d'Allemands à la frontière sous la surveillance française.

## 3e Annexe au n° 118

*M. le baron Lahure, Consul de France à Bruxelles, actuellement au Havre, à M. Klobukowski, Ministre plénipotentiaire de la République Française près le Gouvernement belge, actuellement au Havre.*

Le Havre, le 2 février 1915.

Vous avez bien voulu me communiquer la traduction des récits parus en Allemagne, notamment dans le numéro du 9 janvier de la

*Norddeutsche Allgemeine Zeitung*, concernant de prétendues violations de la neutralité belge par la France.

Je m'empresse de mentionner ci-dessous, en ce qui concerne Bruxelles, et en suivant l'ordre des citations, les observations que m'a suggérées la lecture de ces témoignages.

1° Tribunal de Rastadt. — « Un régiment à costume gris de campagne aurait figuré dans la revue passée, le 26 juillet, à Bruxelles, à l'occasion de la visite du lord-maire. »

L'État-major belge, étudiant un changement de ses uniformes, a fait défiler aux différentes revues passées à Bruxelles avant la guerre, une compagnie d'infanterie habillée de la nouvelle tenue gris bleu en projet, et coiffée du casque de même couleur. Le but poursuivi était vraisemblablement de connaître l'opinion du public sur l'uniforme à l'essai.

Je n'ai jamais entendu parler d'un incident qui aurait eu lieu aux environs de la Bourse le 29 juillet, où un officier aurait harangué la foule. Le témoin prétend qu'il portait quatre étoiles au collet et que c'était un officier de cavalerie.

C'est manifestement inexact, aucun officier français ne portant d'étoiles au collet ; les officiers belges seuls ont des étoiles au collet, trois au maximum.

3° Tribunal de Tittlungen. — Des soldats en uniforme auraient été vus dans les rues de Bruxelles, dès le 3 août au matin, après l'envoi de l'ultimatum mais avant la déclaration de guerre. La foule aurait acclamé un hussard français.

C'est très possible et tout à fait normal. En effet, depuis plusieurs années, les soldats français pourvus de permission et ayant leur famille domiciliée en Belgique étaient autorisés à venir voir leurs parents en uniforme, mais sans armes. Les fêtes nationales de la Belgique ayant lieu à la fin de juillet et coïncidant avec la foire de Bruxelles, c'est à cette époque que les soldats avaient coutume, avant les manœuvres, de solliciter des permissions de huit à quinze jours pour venir voir leurs familles. Il s'agissait peut-être aussi d'un soldat en congé de convalescence dans sa famille, qui s'apprêtait à rejoindre son corps avant l'expiration de sa permission.

Notre Colonie française à Bruxelles comptant 25.000 âmes et concentrant son activité dans le centre de la ville, qu'un groupe de Français ait acclamé l'uniforme de notre armée au moment où la guerre venait d'être déclarée à notre pays, c'est tout naturel ; que des Belges y aient joint leurs voix pour ovationner un soldat d'une des puissances garantes de la neutralité belge, au moment où elle venait d'être violée par la remise de l'ultimatum annoncée par la presse, personne ne peut s'en étonner.

5° Tribunal de Dusseldorf. — Ovations faites sur les boulevards de Bruxelles à des soldats français, le 2 août.

Ainsi que je viens de le faire remarquer, c'est tout à fait normal par suite du nombre de permissionnaires français qui se trouvaient à Bruxelles à cette époque. Le 2 août étant le premier jour de notre mobilisation, la légation, qui en avait été avisée dans la nuit, avait communiqué aussitôt son appel de mobilisation à

l'Agence Havas. Il avait paru dans les journaux belges le matin du dimanche 2 août. Au cours de la journée, des soldats en uniforme ont certainement traversé la ville pour se rendre à la gare.

6° Tribunal du bataillon de réserve du 119ᵉ régiment d'infanterie de la landwehr à Stuttgart.

— On aurait vu, le 16 juillet, plusieurs officiers d'artillerie français que la foule accueillait avec enthousiasme.

Il n'est point précisé le point où cette manifestation aurait eu lieu. Le 16 juillet était un jeudi. Dans la période des fêtes, l'assistance est toujours grande au centre de la ville, même en semaine. Je n'ai jamais entendu dire qu'un groupe d'officiers de notre artillerie ait été ovationné et je me demande comment ils auraient pu se promener en uniforme sans que la légation en ait été avisée. Nos officiers doivent, en effet, lui demander l'autorisation de se mettre en tenue et elle n'est accordée que dans des cas exceptionnels.

Ne s'agirait-il pas d'un groupe de musiciens belges, quelques orphéons ayant des uniformes rappelant un peu celui de nos adjudants d'artillerie : tenue noire avec bande rouge, képi avec plumet et galon ?

8° Tribunal de Hambourg. — La foule chantait la *Marseillaise* devant la Bourse, le 2 août, et acclamait un groupe de soldats français.

Des groupes de nos compatriotes, si nombreux à Bruxelles, ont, en effet, chanté la *Marseillaise* et ont acclamé nos soldats permissionnaires rentrant en France, quand ils les rencontraient. La Bourse étant située sur la plus grande voie menant à la gare du Midi et la guerre étant déclarée à la France, cette manifestation patriotique était toute naturelle.

Que la foule ait acclamé des officiers anglais à l'arrivée du train, le 5 août, à la gare du Nord de Bruxelles, cela n'a rien d'étonnant, les troupes allemandes ayant, depuis deux jours, violé le territoire de la Belgique et le Gouvernement ayant, le 4 août, fait appel à l'Angleterre.

9° Tribunal d'Anrath. — Le dimanche 2 août, boulevard du Jardin Botanique, à Bruxelles, un soldat français équipé, baïonnette au fusil, aurait été vu marchant sur le trottoir, qui, apparemment, avait mission de rassembler les jeunes Français soumis au service militaire. Le témoin aurait reconnu le soldat comme Français à sa culotte rouge. Il y a ici confusion, aucun soldat permissionnaire n'avait de fusil. On ne voit pas bien d'ailleurs ce qu'un soldat aurait pu faire d'utile boulevard du Jardin Botanique, car il n'y existe aucun centre de réunion de la Colonie française où il aurait pu rassembler des réservistes.

Ce devait être un soldat belge d'un des régiments des guides qui ont également un pantalon rouge. L'armée belge étant mobilisée le 2 août depuis plusieurs jours, on rencontrait fréquemment des soldats même isolés, tout équipés, qui se rendaient à la gare pour rejoindre le lieu de concentration de leur corps.

Aucun de ces faits ne peut donc être invoqué sérieusement comme indices de la violation de la neutralité belge par la France. Mais, par

contre, il existe des preuves de la préméditation allemande faciles à vérifier si on recueillait les témoignages des propriétaires qui logeaient des officiers de réserve allemands, et des agences de transport de mobilier; on pourrait constater que, dès le mois de juillet, l'Allemagne avait commencé la mobilisation de son armée par convocations individuelles et dans des conditions qu'elle n'avait pas encore réalisées, même au moment de la plus grande tension qui a suivi la démonstration d'Agadir.

J'en ai été averti peu après le 14 juillet, par un de nos compatriotes faisant partie du monde des affaires, avec lequel je déjeunai au cercle industriel du boulevard Anspach. Il considérait comme un des prodromes certains d'une guerre à brève échéance, le fait constaté par lui qu'un grand nombre d'Allemands, notamment des officiers de réserve, venaient, comme s'ils obéissaient à un seul ordre, de rompre définitivement leur établissement en Belgique en envoyant leurs meubles en Allemagne et mettant leur appartement ou leur maison à louer. Cela ne s'était jamais vu et on pouvait en déduire ainsi une présomption de leur certitude de voir leur pays violer la neutralité belge. Sinon, comment expliquerait-on leur souci de mettre leur mobilier à l'abri par un renvoi en Allemagne?

J'ai été frappé de cette indication et vous vous rappellerez certainement, Monsieur le Ministre, que je vous ai signalé le fait. J'en ai également parlé au lieutenant-colonel Génie, un certain nombre d'officiers de réserve de notre armée étant venus me trouver pour me faire part de leur étonnement de n'avoir pas encore reçu d'ordre de rappel individuel en France.

---

## N° 119

*M. Davignon, Ministre des Affaires étrangères, à tous les Chefs de mission à l'étranger.*

Le Havre, le 10 avril 1915.

Monsieur le Ministre,

Dans son ultimatum du 2 août, le Gouvernement allemand a voulu justifier son agression contre la Belgique par la menace d'une attaque française qui se serait prononcée contre l'aile droite allemande, en traversant le territoire belge.

« Le Gouvernement allemand, disait cet ultimatum, a reçu des nouvelles sûres, d'après lesquelles les forces françaises auraient l'intention de marcher sur la Meuse par Givet et Namur. Ces nouvelles ne laissent aucun doute sur l'intention de la France de marcher sur l'Allemagne par le territoire belge. »

Ces allégations sont apparues, dès le premier jour, comme étant en contradiction avec les déclarations formelles du Gouvernement français et avec les faits. Toutefois, dans plusieurs pays neutres, on se demandait si elles n'avaient pas un certain fondement.

La suite des événements a dissipé ce doute au point qu'aucun esprit sérieux ne pouvait plus leur accorder le moindre crédit.

Le fait que l'armée belge s'est trouvée seule vis-à-vis des armées allemandes pendant la première période de la campagne a démontré la fausseté des affirmations de l'État-major allemand.

L'écrivain militaire allemand, le général von Bernhardi, a tenté cependant, il y a quelques semaines, dans une étude publiée dans le *Sun*, de New-York, de faire croire aux Américains que, dès le mois de juillet, la France et l'Angleterre s'apprêtaient à violer la neutralité de la Belgique.

Voulant répondre d'une manière péremptoire à ces accusations, le Gouvernement français a fait publier une note dans laquelle il donne des indications précises sur l'emplacement des troupes françaises au début de la guerre. Vous en trouverez une copie sous ce pli.

Cette publication démontre d'abord, à l'évidence, la sincérité des déclarations que nous a faites le Gouvernement français dès avant l'ouverture des hostilités; elle prouve ensuite que les allégations allemandes n'étaient qu'un vain prétexte en vue de masquer le vrai mobile de l'État-major impérial, qui était de surprendre, par une marche foudroyante, la France en pleine mobilisation.

Une erreur s'est glissée dans le communiqué. La violation du territoire belge a eu lieu le 4 et non le 3 août (Voir *Premier Livre Gris belge*, nº 30, p. 12).

Veuillez agréer, etc.

ANNEXE AU Nº 119

## La France et la neutralité de la Belgique.

### LA RÉPONSE DE LA FRANCE AUX MENSONGES ALLEMANDS

Dans un article publié par un journal américain, le général allemand von Bernhardi, revenant sur les origines de la guerre, prétend établir que la concentration française et la présence à notre aile gauche de nos forces principales démontrent la résolution arrêtée du Gouvernement français de violer, de concert avec la Grande-Bretagne, la neutralité belge.

A cette allégation du général von Bernhardi, le plan de concentration français répond péremptoirement.

### I. — *Notre plan de concentration.*

La totalité des forces françaises, en vertu du plan de concentration, était orientée, quand la guerre a été déclarée, face au nord-est, entre Belfort et la frontière belge, savoir :

Ire armée : entre Belfort et la ligne générale Mirecourt—Lunéville ;
IIe armée : entre cette ligne et la Moselle ;
IIIe armée : entre la Moselle et la ligne Verdun—Audun-le-Roman ;
Ve armée : entre cette ligne et la frontière belge.
La IVe armée était en réserve à l'ouest de Commercy.

Par conséquent, la totalité des armées françaises était orientée *face à l'Allemagne et rien que face à l'Allemagne.*

## II. — *Les variantes de notre concentration.*

Cela est si vrai que, lorsque fut connue la violation de la neutralité belge par les troupes allemandes, l'État-major français dut prescrire des *variantes* au plan de concentration.

L'éventualité de ces variantes avait été naturellement étudiée, car de nombreux indices nous avaient permis de redouter la violation par l'Allemagne de la neutralité belge.

Lorsque cette violation fut accomplie et que le Gouvernement belge (4 août, *Livre Jaune,* p. 161) nous eût demandé notre appui, l'action de notre IIe armée fut étendue jusqu'à la région de Verdun ; la IVe armée fut intercalée entre la IIIe et la Ve, sur la Meuse ; la Ve glissa vers le nord-ouest, le long de la frontière belge, jusqu'à la hauteur de Fourmies.

En outre, deux corps de la IIe armée, le 18e et le 9e, furent transportés de la région de Nancy vers Mézières et Hirson.

Dans cette direction, également, furent envoyées les deux divisions d'Algérie et la division du Maroc.

Enfin, un corps de cavalerie reçut l'ordre de pénétrer en Belgique pour reconnaître les colonnes allemandes et ralentir leur mouvement (6 août), trois jours après que celles-ci avaient violé la frontière belge.

Grâce à cette variante, l'État-major français fut en état de faire face, à l'ouest de la Meuse, au choc allemand, en y amenant nos forces principales.

S'il y avait eu de sa part préméditation, ce brusque déplacement de nos troupes n'aurait pas été nécessaire et nous aurions pu arriver à temps pour interdire à l'ennemi, en Belgique, le passage de la Meuse.

Un détail peut servir d'illustration à cette argumentation péremptoire : notre corps de couverture de gauche, le 2e, c'est-à-dire celui d'Amiens, était, en vertu du plan de concentration, non point face à la frontière belge, mais dans la région de Montmédy—Longuyon.

## III. — *La concentration de l'armée anglaise.*

Quant à l'armée anglaise, son concours ne nous a été assuré qu'à la date du 5 août, c'est-à-dire après la violation de la frontière belge par les Allemands, accomplie le 3 août (*Livre Jaune,* p. 151).

La concentration de l'armée britannique s'est effectuée en arrière de Maubeuge, du 14 au 21 août.

## IV. — *Ordres divers concernant les intentions du Gouvernement français.*

Le 30 juillet, le Gouvernement français, malgré les mesures militaires de l'Allemagne, donne l'ordre à nos troupes de couverture de se maintenir à 10 kilomètres de la frontière.

Le 2 août, une seconde instruction prescrit à nos troupes de laisser aux Allemands l'entière responsabilité des hostilités et de se borner à repousser toute troupe assaillante pénétrant en territoire français.

Le 3 août, un nouveau télégramme prescrit d'une façon absolue d'éviter tout incident sur la frontière franco-belge. Les troupes françaises devront s'en tenir éloignées de 2 à 3 kilometres.

Le même jour, 3 août, un nouvel ordre confirme et précise les instructions du 2 août.

Le 4 août, un ordre du ministre de la Guerre porte :

« L'Allemagne va tenter par de fausses nouvelles de nous amener à violer la neutralité belge. Il est interdit rigoureusement et d'une manière formelle, jusqu'à ce qu'un ordre contraire soit donné, de pénétrer, même par des patrouilles ou de simples cavaliers, sur le territoire belge, ainsi qu'aux aviateurs de survoler ce territoire. »

Le 5 août seulement, à la demande du Gouvernement belge (formulée le 4), les avions et dirigeables français sont autorisés à survoler le territoire belge et nos reconnaissances à y pénétrer.

---

## XVII

## Taxe sur les absents.

---

### N° 120

*M. Davignon, Ministre des Affaires étrangères, à tous les Chefs de mission à l'étranger.*

Le Havre, le 8 février 1915.

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir, sous ce pli, une copie de la protestation que le Gouvernement du Roi a adressée au Gouvernement allemand au sujet de l'arrêté du gouverneur général en date du 16 janvier soumettant à une pénalité inique les Belges qui ont quitté leur domicile depuis le début des hostilités.

Je vous prie de vouloir bien remettre cette protestation au Gouvernement auprès duquel vous êtes accrédité.

Veuillez agréer, etc. (s) DAVIGNON.

ANNEXE AU N° 120

*Le Gouvernement belge proteste contre un nouvel acte abusif du Gouvernement allemand.*

En entrant en Belgique, les troupes allemandes n'ont reculé devant aucune violence pour terroriser la population, elles ont détruit des

villes, incendié les fermes, ravagé les campagnes, massacré les citoyens inoffensifs. La fuite a été pour beaucoup le seul moyen de sauver leur vie et de garder leur honneur.

La terreur a gagné le pays tout entier et, par une ironie raffinée, le Gouvernement allemand veut maintenant punir les absents, c'est-à-dire ceux qui, effrayés par la barbarie de ses procédés, se sont résignés à abandonner leur patrie et leurs maisons, parfois incendiées, pour vivre péniblement à l'étranger.

Par un arrêté du 16 janvier 1915, le gouverneur général vient de décider que les Belges ayant quitté volontairement leur domicile depuis le début de la guerre et non rentrés en Belgique avant le 1er mars 1915 seront frappés d'un impôt additionnel et extraordinaire, fixé au décuple du montant de la contribution personnelle à laquelle ils étaient soumis pour l'année 1914.

Par le fait qu'elle est en opposition avec les principes de l'équité et du système fiscal en vigueur en Belgique, cette imposition est contraire aux articles 43, 46, 48 et 49 de la IVe Convention de La Haye.

C'est par une subtilité qu'elle revêt l'apparence d'une contribution personnelle analogue à la contribution personnelle établie par les lois existantes, alors qu'elle en est essentiellement différente.

Au lieu de respecter la Constitution et les lois du peuple belge, elle les méconnaît au double point de vue de l'égalité et de la liberté. Elle distingue entre les contribuables, elle ne vise qu'une catégorie, les absents, et même qu'une catégorie d'absents. Elle dénie aux citoyens le droit de juger des raisons qui peuvent commander leur éloignement du pays, raisons de santé, d'affaires, de famille, ruine de leur habitation, de leur usine, crainte des périls de guerre. Elle les frappe dans l'exercice de leur liberté individuelle et elle les frappe sans aucun égard.

Au lieu de reposer sur une légitime présomption de revenu, déduite de signes apparents, constatés dans un délai rapproché (maison occupée, domesticité, etc.), elle repose sur un rôle arrêté le 1er mars 1914, d'après des bases qui, pour beaucoup, ont été complètement bouleversées par la suite des opérations militaires. Elle méconnaît de la sorte toute l'économie du système fiscal belge.

Au lieu de laisser au pouvoir judiciaire, conformément à la loi du pays, la vérification des conditions de l'assiette de l'impôt et notamment de l'absence, elle s'en réfère uniquement au pouvoir exécutif de fait, c'est-à-dire au fisc allemand, intéressé directement aux rentrées les plus considérables et qui appréciera sommairement, sans débats publics et contradictoires.

Au lieu d'avoir un taux modéré, elle s'élève à la hauteur d'une spoliation. Elle vient s'additionner à toutes les autres contributions ; elle se trouve fixée au décuple de la contribution personnelle qui apparaissait comme normale avant la guerre ; sous peine de contrainte, elle doit être exécutée à un moment où il n'y a ni revenu, ni disponibilités, où un moratorium légal et des embarras de fait arrêtent tous les paiements. Elle est, en réalité, une confiscation déguisée.

Cette charge nouvelle est d'autant plus odieuse que le pays a été

ruiné par la guerre, par les réquisitions et les amendes collectives, par les nombreuses saisies et les transports en Allemagne du bétail, des denrées alimentaires et des matières premières nécessaires à l'industrie. Tout en ordonnant le recouvrement des impôts établis par les lois existantes, le Gouvernement allemand a encore, tout dernièrement, réclamé une énorme contribution de guerre, équivalente à vingt fois le montant des taxes et contributions perçues annuellement par les neuf provinces. Il n'a obtenu le vote des conseils provinciaux, pour cette contribution mensuelle de 40 millions, qu'après avoir fait, le 14 décembre 1914, la déclaration formelle que « d'autres impositions ne seraient plus imposées au pays ». C'est au lendemain de cette déclaration et de ce vote qu'est prise l'inique disposition concernant les absents.

Pareille imposition n'est donc pas seulement une méconnaissance de la Convention de La Haye, elle est encore un manque flagrant à une promesse récente et solennelle.

---

## XVIII

## Enlèvement des machines.

---

### N° 121

*M. Davignon, Ministre des Affaires étrangères, à tous les Chefs de mission à l'étranger.*

Le Havre, le 13 février 1915.

Monsieur le Ministre,

Il résulte d'une réclamation adressée au Gouvernement général de la Belgique par la Fédération des Constructeurs belges, sous la date du 22 janvier, que les autorités allemandes ont pénétré dans les usines et ont déclaré s'emparer des machines-outils qui les garnissent. Ces machines ont été démontées, beaucoup ont été enlevées et expédiées en Allemagne, sans que souvent aucune pièce fût remise aux propriétaires constatant la nature, le nombre et la valeur de l'outillage saisi. A la date du 22 janvier, la valeur des machines saisies dépassait 16 millions de francs.

En outre, aux termes d'un contrat qui a été passé entre la Feldzeugmeisterei royale de Berlin et la raison sociale Sonnenthal Junior de Cologne, cette dernière se met à la disposition de la Feldzeugmeisterei pour faire parvenir par la voie la plus rapide aux fabriques allemandes auxquelles des commandes de munitions ont été confiées les machines saisies dans les territoires occupés de la Belgique et de la France. Elle prend en outre à sa charge le retrans-

port, après la guerre, de ces machines belges et françaises dans les fabriques belges et françaises auxquelles elles appartiennent.

La raison sociale a le droit et le devoir, avec l'aide de la fonderie de canons de Liége, d'établir la présence, dans les fabriques des territoires occupés, de machines appropriées à la fabrication des munitions et de proposer la saisie de ces machines.

Le Gouvernement du Roi proteste avec indignation contre des agissements qui sont en violation flagrante avec l'article 53 du règlement annexé à la IVe Convention de La Haye. L'énumération de l'article 53 est limitative et n'autorise ni la saisie ni le transfert dans un autre pays des machines industrielles, qui doivent toujours être respectées lorsqu'elles sont propriété privée (article 46).

L'enlèvement des machines annihile les efforts des industriels en vue de maintenir une certaine activité à leurs usines, condamne au chômage et à la famine de nombreux ouvriers et aura pour résultat de retarder le relèvement de l'industrie après la guerre.

Enfin les autorités allemandes méconnaissent aussi systématiquement les prescriptions de l'article 52 dudit règlement, d'après lequel les réquisitions en nature ne pourront être réclamées des communes ou des habitants que pour les besoins de l'armée d'occupation.

A titre d'exemple, je citerai :

*a)* Les annonces dans les journaux allemands de ventes aux agriculteurs allemands d'étalons, de juments et de poulains réquisitionnés en Belgique ;

*b)* L'envoi en Allemagne et sur le front russe de vins pris aux particuliers ;

*c)* L'abatage systématique des noyers, qui sont expédiés en Allemagne pour y être transformés en crosses de fusils ;

*d)* La saisie et le transport en Allemagne des matières premières appartenant à des particuliers, tels que coton, lin, caoutchouc, laine, nickel, cuivre, cuir, dont la valeur s'élève à plusieurs dizaines de millions ;

*e)* La réquisition, dans les environs de Jodoigne et dans la région du Geer, de 130 bœufs et d'un grand nombre de porcs, qui ont été expédiés en Allemagne.

Ces réquisitions illégales sont d'autant plus odieuses qu'elles atteignent une population déjà ruinée par la guerre et lui enlèvent des approvisionnements absolument indispensables à sa subsistance.

J'ai l'honneur de vous prier de vouloir bien faire tenir une copie de la présente dépêche au Gouvernement auprès duquel vous êtes accrédité et qui, au même titre que la Belgique et l'Allemagne, est signataire de la IVe Convention de La Haye.

Veuillez agréer, etc.

(s) DAVIGNON.

---

# XIX

## Les officiers et soldats allemands prisonniers de l'armée belge ont été traités conformément aux prescriptions de la Convention de La Haye.

---

### N° 122

*M. Davignon, Ministre des Affaires étrangères, au Baron Grenier, Ministre du Roi à Madrid.*

Le Havre, le 18 février 1915.

Monsieur le Baron,

Dans le courant des mois de novembre et décembre, mon collègue M. le ministre de la Guerre et différentes autres personnalités belges ont reçu de nombreuses lettres d'officiers prisonniers en Allemagne, faisant connaître que les autorités militaires de ce pays croyaient, sur la foi de rapports émanant entre autres d'un médecin allemand du nom de Weinstein, que les prisonniers tombés entre les mains des Belges et des Français étaient maltraités. Les auteurs des lettres en question avaient été informés que des représailles seraient exercées contre eux si le traitement des prisonniers allemands n'était pas promptement amélioré.

Des plaintes identiques étant parvenues au Gouvernement français, celui-ci a adressé le 15 décembre à l'ambassadeur d'Espagne à Berlin, en le priant de la remettre au Gouvernement Impérial, une note sur les prisonniers de guerre en France et en Allemagne qui donne des détails sur le régime auquel sont soumis en France les prisonniers allemands.

Les militaires allemands capturés par l'armée belge sont soumis au même régime, puisqu'ils sont livrés au fur et à mesure des captures aux autorités militaires françaises et détenus en France dans les mêmes conditions que les Allemands pris par les troupes françaises.

Certaines des allégations du médecin allemand Weinstein visaient cependant d'une manière spéciale la période pendant laquelle les officiers allemands dont il formulait les plaintes avaient été, au début de la guerre, détenus en Belgique, notamment à Bruges.

La déclaration ci-jointe en copie du lieutenant général Thieman, ex-inspecteur général des dépôts d'internement des prisonniers de guerre en Belgique, montre l'inexactitude des allégations dont il s'agit.

La note française sur les prisonniers de guerre en France et en Allemagne à laquelle il a été fait allusion plus haut énumère par

contre de nombreux et graves sujets de plainte concernant la façon dont sont traités en Allemagne les prisonniers français. Le Gouvernement du Roi a reçu de son côté des témoignages écrits établissant que le régime appliqué aux prisonniers belges dans certains camps allemands n'est pas celui que le chapitre II du règlement annexé à la Convention de La Haye concernant les lois et coutumes de la guerre sur terre semblait devoir assurer aux ressortissants des puissances signataires. Il se réserve de revenir ultérieurement sur ce sujet.

Vous voudrez bien, Monsieur le Baron, prier le Gouvernement espagnol de faire parvenir à Berlin, sous forme de note, le texte de la présente lettre. Vous trouverez sous ce pli une copie *ad hoc* que vous pourrez remettre au ministre des Affaires étrangères.

Veuillez agréer, etc.

(s) Davignon.

Annexe au n° 122

## Service des dépôts d'internement des prisonniers de guerre.

*Déclaration.*

En qualité d'inspecteur général des dépôts d'internement des prisonniers de guerre, j'ai visité, le 11 et le 18 août, le dépôt organisé et occupé à Bruges.

Lors de ma première visite, je constatai que le général-major Stienon, commandant la province de Flandre Occidentale, assisté du lieutenant-colonel Capoen et du major Lambert, avait arrêté et mis en vigueur une organisation à laquelle je n'eus à apporter que des modifications de très faible importance. Les mesures prescrites furent réunies en une instruction qui assurait une application des plus généreuses du règlement belge, dont les prescriptions humanitaires permettent de réduire au minimum la souffrance des prisonniers de guerre, tant sous le rapport moral que sous le rapport physique.

Un exemplaire de cette instruction doit faire partie d'un dossier se trouvant au ministère de la Guerre.

Le 18 août, je n'eus que des félicitations à adresser ; toutes les prescriptions étaient observées.

*Officiers prisonniers.*

Le 11 août, je visitai chaque prisonnier dans la chambre qui lui avait été assignée et j'eus avec l'occupant un entretien particulier au cours duquel je lui demandai de m'exprimer les demandes qu'il aurait à formuler et l'assurai que je m'efforcerais d'y donner une suite favorable dans la mesure du possible.

Les demandes qui me furent adressées peuvent se résumer comme suit :

1° Être prisonniers sur parole ;
2° Être réunis par groupes ;
3° Améliorer le régime alimentaire ;

4° Augmenter l'éclairage et l'aérage des chambres ;
5° Augmenter le temps consacré à la promenade.

Sauf pour ce qui concerne les demandes renseignées aux 1° et 2° ci-dessus, satisfaction fut donnée immédiatement aux intéressés. Des instructions reçues du département de la Guerre m'empêchaient de donner une suite favorable aux vœux rappelés aux 1° et 2°.

Le prix de la journée de ménage fut porté de 2 à 3 francs *et ce de l'assentiment des intéressés*, consultés par moi-même.

Lors de ma visite du 18 août, je revis encore les officiers prisonniers de guerre. A ceux que j'avais vus le 11 s'étaient joints d'autres, parmi lesquels se trouvaient des médecins. Je parlai à chacun d'eux ; à tous je demandai leur avis au sujet du régime alimentaire et tous se déclarèrent satisfaits. Il ne me fut plus exprimé de désirs. L'un d'eux me remercia au nom de tous de ce que j'avais fait en leur faveur.

*Soldats prisonniers.*

Le régime auquel étaient soumis les soldats prisonniers était à peu près le même que celui de nos soldats en temps de paix.

Dès le 11 août, les soldats (comme les officiers) eurent des cartes postales à leur disposition. Du 11 au 19 août, une cantine fut organisée et continue sans doute à fonctionner.

Lors de ma visite du 19 août, il me fut déclaré *par les intéressés* qu'ils n'avaient aucune réclamation à formuler. Tout était en effet réglé conformément aux instructions en vigueur.

M. le ministre d'État Vandervelde a pu constater *de visu,* lors de la visite qu'il a faite le 11 août au dépôt de Bruxelles, que tous les efforts de l'autorité militaire tendaient à atténuer dans la plus large mesure possible la situation malheureuse des prisonniers de guerre. M. le consul des États-Unis d'Amérique, qui visita le même dépôt dans le courant des dix premiers jours d'octobre dernier avec le capitaine commandant d'état-major Vermeire, délégué du général-major Bihin, et que je vis dans les bureaux de la Place, à Bruges, m'assura que sa visite lui laissait une excellente impression dont il ferait part à son Gouvernement.

De ce qui précède, il résulte que les assertions allemandes sont catégoriquement infirmées en ce qui concerne le régime auquel les prisonniers de guerre (officiers et troupe) ont été soumis au dépôt d'internement de Bruges.

Le 21 janvier 1915.

*Le Lieutenant Général retraité,*
THIEMAN.

## XX

## Création de tribunaux d'exception.

### N° 123

*M. Davignon, Ministre des Affaires étrangères, à tous les Chefs de mission à l'étranger.*

Le Havre, le 6 avril 1915.

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous prier de vouloir bien faire parvenir au Gouvernement auprès duquel vous êtes accrédité la protestation ci-dessous :

« Il a été porté à la connaissance du Gouvernement du Roi que divers décrets de l'autorité allemande occupant le pays transforment sans aucune nécessité la législation intérieure du pays. En outre, des arrêtés récents, inspirés par le désir d'accorder aux sujets allemands et autrichiens qui se trouvaient sur le territoire au début des hostilités un régime d'exception, modifient le décret du 10 vendémiaire an IV, sur la responsabilité des communes, la législation en matière de contrats de louage et créent pour l'application des règles nouvelles, des juridictions spéciales. Ces mesures témoignent d'une méconnaissance complète des principes du droit des gens, des dispositions conventionnelles et des lois et coutumes de la guerre.

« D'après ces principes, l'occupation, en raison de son caractère provisoire et de simple possession de fait, ne peut détruire ni modifier, tant que les nécessités de la guerre ne l'exigent pas, la législation civile ou le pouvoir juridictionnel des tribunaux institués dans le territoire occupé.

« L'article 43 du règlement annexé à la IVe Convention de La Haye, signée et ratifiée par l'Allemagne, dispose que « l'autorité du « pouvoir légal ayant passé de fait entre les mains de l'occupant, « celui-ci prendra toutes les mesures qui dépendent de lui en vue « d'établir et d'assurer autant qu'il est possible l'ordre et la vie publics « en respectant, sauf empêchement absolu, les lois en vigueur dans le « pays ». L'autorité militaire allemande n'avait pas jusqu'ici contesté ces principes. Le traité sur les lois de la guerre continentale, publié en 1902 par le grand État-major allemand, s'exprime de la manière suivante : « L'occupant n'étant que substitué au souverain véritable, « il continue à administrer à l'aide des lois et règlements existants. « Il devra éviter la mise en vigueur de lois nouvelles, la suppression « et la modification des anciennes et tous actes du même genre, à « moins qu'ils ne se justifient par les exigences inéluctables de la « guerre, qui seules donnent le droit de légiférer en dehors des nécessités provisoires de l'administration du jour. »

« Le Conseil de l'ordre des avocats près la Cour d'appel de Bruxelles, en sa séance du 19 février 1915, protestant contre une violation aussi flagrante des principes du droit international, a pris la résolution d' « interdire à tout avocat ou tout avocat stagiaire de « concourir d'une façon quelconque, fût-ce par la simple rédaction « d'ajournements, conclusions, mémoires ou notes, au fonctionnement « des juridictions d'exception instituées par les décrets du Gouver- « nement allemand en date du 3 février 1915, portant modification au « décret du 10 vendémiaire an IV, et du 10 février 1915, portant « création de tribunaux d'arbitrage pour les contestations en matière « de loyers ».

« Le bâtonnier de l'ordre, par lettre du 22 février 1915, a communiqué cette décision à l'Administration allemande et lui en a fait connaître les motifs et la portée.

« Le Gouvernement belge a l'honneur de signaler à l'attention des États neutres ces violations nouvelles des règles du droit des gens commises par l'envahisseur en Belgique. »

Veuillez agréer, etc.

(s) DAVIGNON.



# TABLE DES MATIÈRES

## PREMIÈRE PARTIE



## DEUXIÈME PARTIE

*Protestations du Gouvernement belge au sujet des faits contraires aux lois de la guerre et notamment aux Conventions de La Haye.*

NANCY, IMPRIMERIE BERGER-LEVRAULT — AVRIL 1916

# PAGES D'HISTOIRE 1914-1916

*Série de volumes in-12*

HONORÉE DE SOUSCRIPTIONS DU MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE ET DU GOUVERNEMENT BELGE

1. **Le Guet-apens.** *23, 24 et 25 juillet 1914* . . . . . . . . . . . . 40 c.
2. **La Tension diplomatique.** *Du 25 juillet au 1er août 1914* . . . . 60 c.
3. **En Mobilisation.** *2, 3 et 4 août 1914* . . . . . . . . . . . . 60 c.
4. **La Journée du 4 août 1914** . . . . . . . . . . . . . . . . 60 c.
5. **En Guerre.** *Du 5 au 7 août 1914* . . . . . . . . . . . . . . 60 c.
6. **Les Communiqués officiels depuis la déclaration de guerre.** — I. *Du 5 au 14 août 1914* . . . . . . . . . . . . 60 c.
7. — II. *Du 15 au 31 août 1914* . . . . . . . . . . . . . . . . 60 c.
8. — III. *Du 1er au 30 septembre 1914* . . . . . . . . . . . . . 60 c.
9. **Extraits du « Bulletin des Armées de la République ».** — I. **Les Premiers-Paris.** *Du 15 août au 3 septembre 1914* . . . 60 c.
10. — II. **Les Premiers-Bordeaux.** *Du 4 sept. au 21 octobre 1914*. 60 c.
11. **A l'Ordre du Jour.** — I. *Du 8 août au 18 septembre 1914* . . . 60 c.
12. **Les Communiqués officiels.** — IV. *Du 1er au 31 octobre 1914*. 60 c.
13. **A l'Ordre du Jour.** — II. *Du 19 au 29 septembre 1914* . . . . . 60 c.
14. — III. *Du 2 au 14 octobre 1914* . . . . . . . . . . . . . . . 60 c.
15. **Le Livre bleu anglais** (*23 juillet-4 août 1914*) . . . . . . . . . 60 c.
16. **A l'Ordre du Jour.** — IV. *Du 15 au 26 octobre 1914* . . . . . . 60 c.
17. — V. *Du 28 octobre au 1er novembre 1914* . . . . . . . . . . . . 60 c.
18. **Les Communiqués officiels.** — V. *Du 1er au 30 novembre 1914*. 60 c.
19. **A l'Ordre du Jour.** — VI. *Du 6 au 10 novembre 1914* . . . . . 60 c.
20. **Le Livre gris belge** (*24 juillet-29 août 1914*) . . . . . . . . . . 60 c.
21. **Le Livre orange russe** (*10/23 juillet-24 juillet/6 août 1914*) . . . 60 c.
22. **Le Livre bleu serbe** (*16/29 juin-3/16 août 1914*) . . . . . . . . 60 c.
23. **La Séance historique de l'Institut de France.** Préface de M. H. Welschinger, de l'Institut . . . . . . . . . . . . 60 c.
24. **Extraits du « Bulletin des Armées de la République ».** — III. **Les Premiers-Bordeaux.** *Du 24 oct. au 9 décembre 1914*. 60 c.
25. **Le Livre blanc allemand** (*24 juillet-2 août 1914*) . . . . . . . 60 c.
26. **Les Communiqués officiels.** — VI. *Du 1er au 31 déc. 1914* . . 60 c.
27. **L'Allemagne et la Guerre,** par Émile Boutroux, de l'Académie Française . . . . . . . . . . . . . . . . . . 40 c.

## PAGES D'HISTOIRE 1914-1916 (*Suite*)

28. **La Folie allemande.** *Documents allemands,* par Paul VERRIER, chargé de cours à la Sorbonne . . . . . . . . . . . . . . . . **30 c.**
29. **La Journée du 22 décembre 1914** (*Rentrée des Chambres*). Préface de M. H. WELSCHINGER, de l'Institut . . . . . . . . . . **60 c.**
30. **La Chronologie de la Guerre.** *Du 31 juillet au 31 décembre 1914,* par S. R. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . **40 c.**
31. **A l'Ordre du Jour.** — VII. *Du 11 au 21 novembre 1914* . . . . **60 c.**
32. **Le « 75 ».** *Notions sur le canon de 75,* par Th. SCHLŒSING fils, membre de l'Institut . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . **40 c.**
33. **A l'Ordre du Jour.** — VIII. *Du 22 au 25 novembre 1914* . . . . **60 c.**
34. **Les Neutres. — Les Allemands en Belgique (Louvain et Aerschot).** *Notes d'un témoin hollandais,* par L.-H. GRONDIJS. **60 c.**
35. **Les Communiqués officiels.** — VII. *Du 1er au 31 janvier 1915.* **60 c.**
36 et 37. **Les Neutres. — Voix américaines sur la guerre de 1914.** Articles traduits ou analysés par S. R. — I et II. Chacun. **60 c.**
38. **Le second Livre orange russe** (*19 juillet/1er août-19 octobre/1er novembre 1914*) . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . **60 c.**
39. **Le Front.** *Atlas dépliant de 32 cartes en six couleurs.* (Août-décembre 1914.) Préface du général CHERFILS . . . . . . . . . . **90 c.**
40. **Paroles allemandes.** Préface de l'abbé E. WETTERLÉ, ancien deputé de Ribeauvillé (Haut-Rhin) au Reichstag. . . . . . . . **90 c.**
41. **Les Poètes de la Guerre.** *Recueil de poésies parues depuis le 1er août 1914* Préface en vers de Hugues DELORME . . . . . . . **75 c.**
42. **Les Communiqués officiels.** — VIII. *Du 1er au 28 février 1915.* **60 c.**
43. **A l'Ordre du Jour.** — IX. *Du 26 novembre au 1er déc. 1914* . . **60 c.**
44. **La Haine allemande** (*Contre les Français*), par Paul VERRIER, chargé de cours à la Sorbonne . . . . . . . . . . . . . . . . **40 c.**
45. **Les Communiqués officiels.** — IX. *Du 1er au 31 mars 1915.* . **60 c.**
46. **Les Neutres. — La Suisse et la Guerre** . . . . . . . . . . **60 c.**
47. **Le Livre rouge austro-hongrois** (*29 juin-24 août 1914*) . . . . **90 c.**
48. **Les Campagnes de 1914,** par CHAMPAUBERT. Avec 23 cartes . **60 c.**
49. **Les Communiqués officiels.** — X. *Du 1er au 30 avril 1915* . . **60 c.**
50. **Nos Marins et la Guerre.** — I. . . . . . . . . . . . . . . . **60 c.**
51. **Le second Livre bleu anglais** (*Turquie, 3 août-4 nov. 1914*). **90 c.**
52. **A l'Ordre du Jour.** — X. *Du 2 au 7 décembre 1914.* . . . . . **60 c.**
53. **Les Communiqués officiels.** — XI. *Du 1er au 31 mai 1915* . . **60 c.**
54. **Les Neutres. — Les Dessous économiques de la Guerre,** par Christian CORNELISSEN, économiste hollandais. Préface de Charles ANDLER, professeur à la Sorbonne . . . . . . . . . . **60 c.**
55. **Le Livre vert italien** (*9 décembre 1914-4 mai 1915*) . . . . . . **90 c.**
56. **A l'Ordre du Jour.** — XI. *Du 8 au 11 décembre 1914* . . . . . **60 c.**
57. **Les Volontaires étrangers enrôlés au service de la France en 1914-1915,** par M.-C. POINSOT . . . . . . . . **60 c.**

## PAGES D'HISTOIRE 1914-1916 (*Suite*)

58. **L'Organisation du Crédit en Allemagne et en France**, par André Liesse, membre de l'Institut . . . . . . . . . . . . **90 c.**
59. **A l'Ordre du Jour.** — XII. *Du 11 au 13 décembre 1914* . . . . **60 c.**
60. **A l'Ordre du Jour.** — XIII. *Du 14 au 28 décembre 1914*. . . . **60 c.**
61. **Les Communiqués officiels.** — XII. *Du 1er au 30 juin 1915*. . **60 c.**
62. **La Vie économique en France pendant la guerre actuelle**, par Paul Beauregard, membre de l'Institut . . . . . . **40 c.**
63. **L'Œuvre de la France.** Articles traduits du journal *The Times*. Avec 1 carte . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . **40 c.**
64. **La Guerre et les Monuments.** *Cathédrale de Reims, Ypres, Louvain, Arras*, par Lucien Magne, inspecteur général des monuments historiques. Avec 32 illustrations inédites. . . . . . . **1 fr.**
65. **Les Origines historiques de la guerre**, par Gabriel Arnoult, docteur en droit. Avec 4 cartes . . . . . . . . . . . . . . . . **40 c.**
66. **Du Rôle de la Physique à la guerre. De l'Avenir de nos Industries physiques après la Guerre**, par J. Violle, membre de l'Institut. Avec 26 figures . . . . . . . . . . . . **75 c.**
67. **Le Livre jaune français** *(17 mars 1913-4 septembre 1914)*. . . . **90 c.**
68. **Chronologie de la Guerre.** *Du 1er janvier au 30 juin 1915*, par S. R. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . **60 c.**
69. **Les Communiqués officiels.** — XIII. *Du 1er au 31 juillet 1915*. **60 c.**
70. **A l'Ordre du Jour.** — XIV. *Du 29 décembre 1914*. Avec la *Liste alphabétique des noms cités du 8 août au 29 décembre 1914* . . . **90 c.**
71. **Les Pages de Gloire de l'Armée belge.** *De la Gette à l'Yser. A Dixmude*, par le commandant Willy Breton, de l'armée belge. Avec 4 cartes . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . **60 c.**
72. **Chants de Soldats (1525-1915).** *Chansons populaires. Chants militaires. Hymnes nationaux. Sonneries.* (Avec la musique.) Recueillis par A. Sauvrezis . . . . . . . . . . . . . . . . . . **1 fr.**
73. **Le Livre bleu anglais. Documents complémentaires** *(20 juillet-1er septembre 1914)*. . . . . . . . . . . . . . . . . **60 c.**
74. **Voix italiennes sur la Guerre de 1914-1915**. . . . . . . . **60 c.**
75. **Les Neutres. — Voix américaines sur la Guerre de 1914-1915.** Articles traduits ou analysés par S. R. — III. . . . . . . **60 c.**
76. **Les Neutres. — Voix espagnoles.** Préface de Gomez Carrillo. **60 c.**
77. **Les Communiqués officiels.** — XIV. *Du 1er au 31 août 1915*. **60 c.**
78. **L'Anniversaire de la Déclaration de guerre** *(4 août 1914-4 août 1915)*. Préface de M. H. Welschinger, de l'Institut . . . **60 c.**
79. **Paroles françaises.** *Hommes d'État. Hommes politiques. Diplomates. Publicistes* . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . **60 c.**
80. **Paroles françaises.** *L'Institut de France. L'Université. Les ministres des cultes. Les chefs militaires. Le Président de la République*. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . **60 c.**
81. **Les Communiqués officiels.** — XV. *Du 1er au 30 sept. 1915*. . **60 c.**
82. **Mines et Tranchées**, par Henry de Varigny. Avec 5 figures. **60 c.**

## PAGES D'HISTOIRE 1914-1916 (*Suite*)

NANCY, IMPRIMERIE BERGER-LEVRAULT